

DICTIONNAIRE

Coursive - La Courcette

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

5329

A la fin du XIX^e siècle

PAR

C. D'E.-A.

Chauv.

TOME DIXIÈME

CHA-CHU

EVREUX

IMPRIMERIE CHARLES HÉRISSEY

PAUL HÉRISSEY, SUCC

4, RUE DE LA BANQUE

1911



DICTIONNAIRE
DES
FAMILLES FRANÇAISES
ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIX^e siècle

8.7 1
Lm
164

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

200 exemplaires seulement, non mis dans le commerce.

N°

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

DICTIONNAIRE
DES
FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIX^e siècle

PAR

C. D'E.-A.

TOME DIXIÈME

CHA-CHU

ÉVREUX

IMPRIMERIE CHARLES HÉRISSEY

PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

4, RUE DE LA BANQUE, 4

1911

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

C

CHARANT (Bernot de). Voyez : **BERNOT DE CHARANT.**

CHARANTAIS (Douineau de). Voyez : **DOUINEAU DE CHARANTAIS.**

CHARBON de VALTANGE. Armes : *d'or à un chevron de gueules accompagné en pointe d'une aigle de sable; au chef d'azur chargé de trois trèfles d'argent.*

La famille **CHARBON DE VALTANGE** est anciennement et honorablement connue en Bourbonnais. Un de ses premiers auteurs connus, Gilbert Charbon, fut échevin de Moulins vers 1590. On ignore si elle est la même que celle d'un Léonard Charbon, maître apothicaire à Moulins, qui, par acte du 21 décembre 1676, constitua une rente en faveur de son fils, Charles, bachelier en la faculté de Paris.

Gilbert-Léonard Charbon possédait sous Louis XIV la seigneurie de la Brosse, en la paroisse de Saint-Symphorien. Son fils, Louis Charbon, avocat en Parlement, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Ce Louis Charbon, qui fut un des plus brillants avocats du barreau de Moulins, fut dans la suite sieur des Prots et de la Maison-Blanche. Il avait épousé en 1695 Marie Parchot. Il fut père de Philippe Charbon, écuyer, sieur des Prots, officier de la maison de la Reine, procureur du Roi en l'élection de Moulins, et grand-père de Gabriel Charbon, né en 1747, garde du corps, chevalier de Saint-Louis en 1791, décédé en 1819, qui épousa en 1771 Marie-Gabrielle Faulconnier, héritière de la terre de Valtange dont sa descendance a conservé le nom. La famille Charbon de Valtange s'est éteinte avec François-Victor Charbon de Valtange, petit-fils du pré-

cédent, qui épousa en 1846 M^{lle} de Chateauregnault d'Aligny et qui en laissa une fille unique, M^{me} la baronne douairière de Crouzas-Cretet, aujourd'hui propriétaire de la terre des Prots.

On ne connaît pas à la famille Charbon de Valtange de principe d'anoblissement régulier et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa province. Mais ses membres figurent avec les qualifications nobiliaires dans un grand nombre d'actes du xviii^e siècle ¹.

Principales alliances : Giraudet de Boudemange 1732, Philippe de Changy, Quarré de Chateauregnault d'Aligny 1846, de Crousaz-Cretet 1868, Bouquet des Chaux, de Bonand 1782, etc.

CHARBONNEAU (de), en Savoie. Armes : *d'azur à un bras d'or, armé d'une fronde d'argent, chargée d'une pierre de même, et sortant d'un nuage également d'argent volant à sénestre.* — Cimier : *un homme issant, portant un casque et une cuirasse et tenant une lance d'argent.* — Devise : *Nec ferro, nec igni.*

La famille DE CHARBONNEAU appartient à la noblesse de la Savoie où elle vint du Dauphiné s'établir au cours du xvii^e siècle. Le comte de Foras en a donné une généalogie dans son *Armorial de Savoie*. Cet auteur en fait remonter la filiation à Pierre Charbonneau, du lieu de Sainte-Marie-d'Alloïs, en Dauphiné, dont la femme, Denise Combé, ou Tombé, fit son testament le 29 août 1652. Jean-Louis et Ignace Charbonneau, fils du précédent, prirent du service dans l'armée du duc de Savoie qui les anoblit par lettres patentes du 25 août 1659. Ignace fut tué en 1664 dans un combat contre les Turcs et ne laissa pas de postérité. Son frère, Jean-Louis, capitaine, fut tué en 1672 dans l'expédition de Savone. Il avait épousé en Savoie Jacqueline Mary qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Dauphiné). Il en laissa un fils, noble Marc de Charbonneau, qui épousa le 19 février 1708 dans les environs de Grenoble demoiselle Barbe de Quintal, demeurant à Aiguebelle. Celui-ci eut à son tour deux fils : 1^o Joseph de Charbonneau, né en 1719 à Sainte-Marie d'Alloïs, en Dauphiné, qui épousa le 11 février 1751 Marie-Césarine Ginod de Montagny et qui continua la lignée ; 2^o Alexis de Charbonneau, né à Aiguebelle, chevalier des Saints Maurice et Lazare, brigadier général d'infanterie au service de Sardaigne, commandant des ville et château d'Annecy, qui mourut à Turin en 1796 sans laisser de postérité. Maurice de Charbonneau, né à Aiguebelle en 1768, fils de Joseph, fut officier au service de Sardaigne et cheva-

¹ Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Paillippe Tiersonnier.

lier des Saints Maurice et Lazare. Sa descendance a fourni un grand nombre d'officiers de l'armée sarde. Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Villette 1835, Millet de Saint-Albin 1863, de la Palud, Guillot de Chamoux, etc.

La famille savoisiennne dont il vient d'être parlé est vraisemblablement une branche d'une famille de Charbonneau qui appartenait aux xvii^e et xviii^e siècles à la noblesse de robe du Dauphiné et qui portait à peu de chose près les mêmes armoiries : *de gueules à une fronde tortillée en triple sautoir d'or, mise en pal, chargée d'un caillou rond d'argent, cotoyé de deux autres cailloux de même en pointe*. Jean Charbonneau, de Grenoble, fut pourvu sous Louis XIV de l'office de conseiller maître en la Chambre des comptes du Dauphiné. Son fils, Joseph de Charbonneau, était trésorier de France au bureau des finances de Grenoble quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Il a existé en Poitou et au diocèse de Nantes, en Bretagne, une famille de très ancienne noblesse du nom de Charbonneau. Cette famille portait pour armes : *d'azur à trois écussons d'argent, 2 et 1, accompagnés de dix fleurs de lys d'or posées 4, 3, 2, 1, avec la devise : Pro fide scuta, a Rege lilia*. On en trouvera une généalogie, malheureusement assez incomplète, dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau. Elle fut maintenue dans sa noblesse le 17 décembre 1668, sur preuves de treize générations, par jugement des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Bretagne. Ce jugement en fait remonter la filiation à un Guillaume Charbonneau, varlet, marié à Marguerite de Lucé, qui possédait dès la seconde moitié du xiii^e siècle la seigneurie de l'Échasserie, sur le territoire de la paroisse de la Bouffetière, en Poitou. Guillaume Charbonneau, écuyer, Sgr de l'Échasserie, qui représente le quatrième degré de la filiation, épousa en 1376 Pernelle Maynard et en eut deux fils, Jean et Guillaume, qui furent les auteurs de deux grandes branches. La branche cadette posséda, entre autres biens, les seigneuries de la Belourdière, de la Poupelinière et de la Fortescuyère et s'éteignit au cours du xviii^e siècle. On trouvera dans les *Dossiers bleus* les preuves de noblesse qu'un représentant de la branche aînée, Alexis-Gabriel de Charbonneau de l'Échasserie, né en 1703 à Montaigu, au diocèse de Luçon, fit en 1720 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie. Godefroy de Charbonneau, issu de la même branche, né à Mouzeil en 1755, fut reçu en 1780 conseiller au Parlement de Bretagne ; il mourut à Nantes en 1844 sans avoir eu d'enfants de son mariage, en 1821, avec M^{lle} le Petit de Boissouchard, décédée à Nantes en 1854. La famille de Char-

bonneau s'est éteinte avec ce magistrat et avec son cousin germain, Félix de Charbonneau, né vers 1790, inspecteur des postes, décédé sans alliance. Elle avait donné quatre chevaliers à l'ordre de Malte (Louis Charbonneau de l'Échasserie, en 1627, Louis Charbonneau de la Moricière, en 1647, Charles Charbonneau de la Fortescuyère, en 1654, et Gabriel Charbonneau de l'Échasserie, en 1657). Deux de ses représentants périrent dans l'expédition de Quiberon, en 1795.

CHARBONNEL du BETZ (de). Armes : *d'azur à un croissant d'argent accompagné de trois molettes (aliàs de trois étoiles) d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : *In corde decus et honos.*

Il a existé en Vivarais deux familles nobles du nom de CHARBONNEL.

L'une de ces familles portait pour armes : *d'or (aliàs de sable) à une tour de gueules (aliàs d'argent ajourée de gueules).* Elle était connue depuis le xiv^e siècle, posséda, entre autres biens, les seigneuries de Chauzon et de Vinezac et s'éteignit dans les mâles en 1644. Sa dernière représentante, Marie de Charbonnel de Chauzon, épousa en 1644 Louis de Julien de Rochevive, dit le capitaine de la Baume, et lui apporta la seigneurie de Vinezac. Elle était veuve quand elle fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

L'autre famille de Charbonnel, à laquelle est spécialement consacrée la présente notice, ne s'est éteinte dans les mâles qu'en 1891. Saint-Allais en a donné une généalogie détaillée. Elle était de noblesse ancienne et avait eu pour berceau un fief de son nom qui dans la suite s'appela Prost. Saint-Allais rapporte, mais naturellement sans en fournir la preuve, qu'un de ses premiers auteurs, Guy de Charbonnel, prit part à la première croisade, fit prisonnier un général turc et obtint, en récompense de ce haut fait, de porter pour armes : *un croissant et trois molettes.* Ce même Saint-Allais fait remonter la filiation à un Pierre, qualifié miles, ou chevalier, dans un acte de 1273, qui possédait le fief de Charbonnel et qui aurait commandé le ban et l'arrière-ban dans les dernières années du xiii^e siècle. Il attribue à ce gentilhomme pour fils un Jean, chevalier, Sgr de Charbonnel, commandant pour le Roi des ville et château de Sérières, qui aurait épousé en 1328 Lucrèce de Moret, et pour petit-fils un noble Just de Charbonnel, damoiseau, commandant du château de Sérières pour le comte de Tournon, Sgr de Sérières, qui aurait épousé le 21 septembre 1354 Jeanne de Chavanieux, fille du seigneur de Courcelles, en Beaujolais.

La filiation ne paraît être nettement établie que depuis Jean de Charbonnel, damoiseau, commandant du château de Sérières, que l'on croit avoir été petit-fils du précédent et qui épousa par contrat

du 2 février 1418 Marie de Taillefer, fille du seigneur du Chambon, en Velay. Ce gentilhomme accompagna Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, dans une descente que celui-ci fit en 1456 sur la côte d'Angleterre. Son fils, Claude de Charbonnel, vint se fixer en Velay après le mariage qu'il contracta le 19 août 1452 avec Huguette de David, héritière de la seigneurie du Betz. Il fut lui-même père de Guy de Charbonnel, Sgr du Betz, marié le 11 juillet 1501 à Guionne de Baile, auquel seulement le jugement de maintenue de 1669 fait remonter la filiation. Marcellin de Charbonnel, Sgr du Betz, en Velay, arrière-petit-fils de Guy, laissa de deux alliances successives deux fils, Charles et Léonard, qui furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Charles, fut père de Pierre de Charbonnel, Sgr du Betz, au diocèse du Puy, qui fut maintenu dans sa noblesse le 13 septembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Cette branche s'est éteinte en la personne d'Armand-François de Charbonnel, né en décembre 1802 au château de Flachat, près de Monistrol-sur-Loire, évêque de Toronto, au Canada, en 1850, démissionnaire en 1860, décédé en 1891. Ce prélat avait eu plusieurs frères. L'un d'eux, Louis, né à Lyon en 1797, député en 1848, périt à Paris cette même année dans les émeutes de juin ; il était célibataire. Un autre, Charles, né en 1805, épousa en 1832 M^{lle} de Champflour et en laissa une fille mariée au marquis de Longueil. Le chef de cette branche était connu sous le titre de comte depuis le milieu du xviii^e siècle.

L'auteur de la branche cadette, Léonard de Charbonnel, Sgr de Jussac, marié en 1654 à Marguerite Pometon, fut maintenu dans sa noblesse le 13 avril 1667 par jugement de Dugué, intendant du Lyonnais ; il fut père de Gaspard de Charbonnel, Sgr de Jussac, marié en 1683 à Catherine Véron, qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 6 juin 1698 par jugement de Lambert d'Herbigny, successeur de Dugué, et le 4 juillet suivant par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc. Le chef de cette branche, Benoit-Michel, connu sous le titre de comte de Charbonnel de Jussac, marié en 1773 à sa cousine, M^{lle} de Charbonnel du Betz, fut député suppléant de la noblesse du Velay aux États généraux de 1789 ; il émigra plus tard, servit à l'armée des Princes et fut tué dans une bataille le 17 mai 1793. Il laissait un fils, Joseph, qui fut le dernier représentant mâle de sa branche et qui, étant rentré en France, fut fusillé comme émigré le 15 novembre 1798. Ce jeune homme avait eu plusieurs sœurs dont deux se marièrent dans les familles de Chabron et Jourda de Vaux et dont une autre, Catherine, dame du Sacré-Cœur, décédée en 1857, fonda plusieurs maisons de son ordre.

La famille de Charbonnel avait fourni de nombreux officiers, des chanoines comtes de Brioude, des chanoinesses de l'Argentièrre, une demoiselle de Saint-Cyr en 1785 (Françoise-Félicité de Charbonnel de Jussac, née en 1775), etc.

Ses divers représentants prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Puy.

Principales alliances : de l'oudras, d'Alès, de Colomb, de Baillard des Combeaux, Dulac de Fugères, de Portalès 1776, de Pradier d'Agrain, de Chabron, Jourda de Vaux-Folletier, de Champflour, de Longueil, de Blanquet du Chayla, etc.

Il a existé en Auvergne une troisième famille de Charbonnel. Cette famille, qu'il ne faut pas confondre avec une famille de Carbonnel de la même province, portait pour armes : *d'argent à six étoiles d'azur, 3, 2 et 1 ; à la bordure dentelée et au chef du même.* Elle était connue depuis le xiv^e siècle et a donné, comme la famille précédente, plusieurs chanoines comtes au chapitre noble de Brioude. Son chef, Ithier de Charbonnel, sieur de la Plaigne et de la Gouzon, en la paroisse de Saurier, dans l'élection d'Issoire, demeurant à Ambert, marié en 1667 à Radegonde de Bouschut, fut maintenu dans sa noblesse le 12 janvier 1668 par jugement de M. de Fortia, intendant, après avoir prouvé sa descendance de Faucon de Charbonnel, Sgr de Théron, qui avait épousé Françoise de Goudet et dont la fille, Antonia, épousa le 10 novembre 1519 Jean de Lespinasse. Cette famille de Charbonnel paraît s'être éteinte à la fin du xvii^e siècle.

Ces diverses familles n'ont aucun rapport avec celle de Jean-Baptiste Charbonnel, né en 1737, avocat au Parlement de Bourgogne, échevin de Dijon, plus tard président du tribunal de Dijon, puis conseiller à la Cour de la même ville, décédé en 1824, qui reçut le titre héréditaire de chevalier par lettres patentes du 15 mars 1817 avec les armes suivantes : *de gueules à un sautoir d'or cantonné de quatre étoiles d'argent ; au chef d'hermines.* Joseph-Jules Charbonnel, fils du précédent, né à Dijon en 1774, général de division en 1813, inspecteur général d'artillerie, pair de France en 1841, grand-croix de la Légion d'honneur, décédé sans postérité en 1846, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 10 septembre 1808, puis comte de Salès par nouvelles lettres du 22 janvier 1814. Il avait épousé en 1831 une fille du général comte Gudin qui lui survécut jusqu'en 1874.

Une famille CHARBONNEL DU TORAL a appartenu à la haute bourgeoisie du Poitou où elle était venue du Dauphiné s'établir au commencement du xviii^e siècle. Un de ses membres était sous Louis XVI receveur des insinuations à Poitiers. Cette famille s'est éteinte avec François-Eugène Charbonnel du Toral, conseiller à la Cour de Poitiers, décédé en

1859. M. de Rivoire de la Batie lui attribue les armes suivantes : *d'argent, semé de charbons de sable, à la bande d'azur chargée d'un demi-vol d'argent.*

CHARBONNIER de la BÉDOLLIÈRE.

Famille bourgeoise.

M. Charbonnier épousa à Paris en 1869 M^{lle} Marie-Louise Gigault de la Bédollière, aujourd'hui connue sous le nom de CHARBONNIER DE LA BÉDOLLIÈRE.

Il sera consacré en son lieu une notice à la famille Gigault de la Bedollière et de Bellefond.

CHARBONNIER de VILLEQUETOUT (Lefebvre-). Voyez : LEFEBVRE-CHARBONNIER DE VILLEQUETOUT.

CHARBONNIER de la GUESNERIE (de). Armes : d'azur à une aigle éployée d'argent, becquée et membrée de gueules, au vol éployé.

La famille CHARBONNIER DE LA GUESNERIE était originaire des environs de Craon, sur les confins de l'Anjou et du Maine. Son premier auteur connu, Jacques Charbonnier, écuyer, Sgr de la Fauvelière, est mentionné dans un contrat d'échange du 14 novembre 1500 ; il fut dans la suite conseiller en cour laie. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que la famille Charbonnier de la Guesnerie fit en 1749 pour obtenir l'admission d'un de ses membres parmi les pages de la Grande Écurie. Ce travail en fait remonter la filiation au 6 octobre 1531, date à laquelle noble écuyer Mathurin de Charbonnier, fils aîné de noble homme François de Charbonnier, écuyer, Sgr de la Fauvelière, et de demoiselle Jeanne Simon, épousa Perrine de la Fléchère. Ce même Mathurin, Sgr de Bedain, fit un partage le 26 juillet 1545 avec son frère, noble homme François Charbonnier, licencié ès lois. Son fils unique, noble homme Jean Charbonnier, Sgr de Bedain, marié en 1564 à Jeanne de Vittré, fille de René et de Françoise d'Andigné, fit reconnaître sa noblesse le 23 février 1587 par jugement rendu à Angers de Charles Boucher, sieur de Dampierre, commissaire député pour le régallement des tailles dans la généralité de Tours. Il fut lui-même père de noble homme François de Charbonnier, écuyer, qui épousa le 3 mai 1599 Marthe Lenfant, fille de Jean, Sgr de la Guesnerie, et de Marie du Buat, grand-père de René Charbonnier, Sgr de Bedain, qui fut maintenu dans sa noblesse le 12 juin 1634 par jugement des commissaires généraux députés pour le régallement des tailles en la généralité de Tours, et bisaïeul de René Charbonnier, Sgr de la Guesnerie, en la paroisse

d'Athée, marié en 1666 à Marie de Chéverue, qui, en 1669, donna procuration pour présenter ses titres de noblesse devant Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, et qui fut maintenu noble le 31 octobre 1715 par jugement de Chauvelin, également intendant de Tours.

Charlotte-Anne Charbonnier de la Guesnerie, née à Angers en 1731, décédée en 1785, écrivit sous le voile de l'anonyme des romans qui jouirent dans leur temps d'une grande vogue.

René-François Charbonnier de la Guesnerie, né à Angers en 1732, fut admis en 1749 parmi les pages de la Grande Écurie. Il devint dans la suite chevalier de Saint-Louis et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angers.

La famille Charbonnier de la Guesnerie a fourni des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Elle paraît avoir eu pour dernier représentant Charles de Charbonnier, connu sous le titre de comte de la Guesnerie, qui mourut en 1888 à l'âge de 76 ans. Ce gentilhomme avait épousé en 1843 M^{lle} de Chemellier, décédée en 1887; il en eut une fille, M^{me} de Kergos, et un fils, René, qui mourut avant lui sans avoir été marié.

Principales alliances : de Terves 1835, Petit de Chemellier 1843, de Kernaflen de Kergos 1880, de Lesrat 1733, de Lantivy, de Santo-Domingo vers 1810, de Vittré, de Chéverue, etc.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les manuscrits de Chérin des renseignements sur une famille DE CHARBONNIER DE GRANGEAC qui a appartenu à la noblesse de la Bresse. Cette famille portait pour armes : *de sable à un sautoir accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'un croissant montant, le tout d'or*. Elle avait pour auteur Jean-Claude Charbonnier, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Bugey, célèbre jurisconsulte, qui acquit le 3 novembre 1623 de la famille de Bussy la seigneurie de Grangeac, en la paroisse d'Attignat, et qui fut anobli par lettres de juin 1649. Lors de la grande recherche commencée en 1666, Jean-Claude Charbonnier, fils du précédent, ne put faire reconnaître sa noblesse par l'intendant Bouchu, attendu qu'un édit de 1664 avait révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, et fut renvoyé devant le Roi par jugement de ce magistrat du 13 juin 1670. Il était conseiller du Roi en tous ses Conseils quand il fit son testament à Dijon le 22 décembre 1672. Son fils, François-Louis Charbonnier, chevalier, Sgr de Grangeac, lieutenant général au présidial de Bourg et bailliage de Bresse, fut maintenu dans sa noblesse le 5 septembre 1687 par sentence de l'élection de Lyon, puis le 19 décembre 1690 par jugement

de M. d'Argouges, intendant de Bourgogne et de Bresse. Joseph de Charbonnier de Longes, marié en 1733 à M^{lle} de Laurencin, fut connu le premier sous le titre de comte de Grangeac. Son fils, Philippe-Henri, comte de Grangeac, marié en 1765 à M^{lle} le Prestre de Châteaugiron, sollicita en 1782 des lettres de confirmation de noblesse. Il se qualifiait marquis de Grangeac, Sgr de Marillac, Viriat et Flériat, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Bresse. Il eut deux fils dont l'aîné, René-Gaspard, né en 1765, fit en 1782 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

Louis-François CHARBONNIER DE BELLOY, né en 1745 à Pont-Saint-Maxence (Oise), où son père, Louis Charbonnier, exerçait la profession de marchand chamoiseur, fut pourvu en 1774 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Paris. Il fut plus tard conseiller général de l'Oise et chevalier de la Légion d'honneur, fut définitivement anobli par lettres du 10 mars 1815 et reçut en même temps les armes suivantes : *d'azur à une terrasse cousue de sinople sur laquelle rampe un serpent d'argent et sommée d'une oie du même*. Il ne paraît pas avoir laissé de postérité.

CHARBONNIÈRES (de Girard de). Voyez : GIRARD DE CHARBONNIÈRES (DE).

CHARCELLAY de BORS et de la ROBERDIÈRE. Armes : *d'argent à deux poissons d'azur nageant dans une mer de même, en pointe de l'écu; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent*.

Famille de haute bourgeoisie, originaire des environs de Preuilley, en Touraine.

Pierre CHARCELLAY, sieur de Piétertault, greffier au grenier à sel de Preuilley, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Loches) : *d'argent à un chevron de sable chargé d'un... d'or et accompagné de trois têtes de coq arrachées de sable, 2 et 1*.

Pierre Charcellay de Bors fut pourvu en 1734 de la charge de conseiller du Roi élu en l'élection de Loches. Auguste Charcellay de Bors était en 1767 lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Châtellerault. Son frère, Pierre, était en 1789 procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Loches.

Principales alliances : de Marsay, Creuzé des Châtelliers.

CHARDEBOEUF de PRADEL (de Bellot de). Voyez : BELLLOT DE CHARDEBOEUF DE PRADEL (DE).

CHARDON de BEAUVAIS-CHÊNEMOIREAU. Armes : *d'azur à trois chardons fleuris d'or, tigés et feuillés de même*.

La famille **CHARDON DE BEAUVAIS** est anciennement et honorablement connue en Blésois. Toutefois on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Claude Chardon, sieur de Beauvais, conseiller du Roi en l'élection de Romorantin, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il était en 1700 lieutenant général de police à Romorantin.

M. Chardon-Chênemoireau, né en 1804, avait fait inscrire ses trois enfants à l'état-civil sous le nom de Chardon de Chênemoireau. Il demanda dans la suite au tribunal civil de Vendôme l'autorisation de faire substituer dans son propre acte de naissance au nom de Chardon-Chênemoireau celui de Chardon de Beauvais de Chênemoireau porté par ses ascendants avant la Révolution. Le tribunal de Vendôme lui adjugea ses conclusions; mais, le procureur général près la Cour d'Orléans ayant interjeté appel, le jugement de ce tribunal fut infirmé par arrêt du 17 mars 1860.

Principales alliances : de Sachy de Fourdrinoy, de Montardy 1903, Poirier de Wolodkowitz 1909, etc.

CHARDON du RANQUET. Armes : *d'or à une tige de chardon de sinople, fleurie de gueules; au chef d'azur chargé d'un croissant d'or accosté de deux étoiles du même.*

La famille **CHARBON DU RANQUET** appartient à la noblesse de l'Auvergne. Elle est distincte de la famille de Chardon des Roys, de la même province, à laquelle sera consacrée la notice suivante. On en trouvera une généalogie complète dans les manuscrits de Chérin.

Elle remonte par filiation suivie à l'année 1580. Un de ses membres, le Père Chardon, né en 1616, carme du couvent de Clermont, théologien éminent, fut sous Louis XIII visiteur général de son Ordre en France. Un autre, Pierre Chardon, de la Compagnie de Jésus, présida de 1697 à 1730 les missions du Canada. La famille Chardon avait déjà fourni plusieurs conseillers à la Cour des aides de Clermont-Ferrand quand maître Blaise Chardon, sieur du Ranquet, fils de Jean Chardon, sieur du Ranquet, et d'Isabeau Pascal, fut pourvu le 13 novembre 1712 de la charge anoblissante de conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en la généralité de Riom. Blaise Chardon épousa le 21 janvier 1714 Anne de la Ville. Leur fils, Jean-Paul Chardon du Ranquet, marié le 19 novembre 1759 à Marie-Anne Péli-sier de Féligonde, fut pourvu en janvier 1751 de l'office de conseiller en la Cour des aides de Clermont qu'il conserva jusqu'à l'époque de sa suppression, en mai 1771; il se fit accorder le 10 février 1773 des lettres patentes de confirmation de noblesse. Il laissa un fils, Jean-

Michel Chardon du Ranquet, né à Clermont en 1767, qui continua la descendance.

M. Chardon du Ranquet prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Clermont-Ferrand.

La famille Chardon du Ranquet a fourni des officiers, un capitaine des zouaves pontificaux, un député du Puy-de-Dôme en 1821, des missionnaires, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : Pélissier de Féligonde 1759, Pascal, Doynel de la Sausserie, de Villèle 1894, de Trémeuge de la Roussière, de Nicolaï de Lacoste de Laval, de Frévol de Ribains, etc.

CHARDON des ROYS (de). Armes : d'or à un chevron de gueules accompagné de trois chardons, tigés et feuillés de même.

La famille DE CHARDON DES ROYS, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse de l'Auvergne comme la famille Chardon du Ranquet avec laquelle elle ne doit pas être confondue. On en trouvera des généalogies complètes dans les manuscrits de Chérin et dans le premier volume de la *France moderne* de M. Villain. Elle est fort anciennement connue dans la petite ville d'Allègre, à laquelle elle a donné de nombreux consuls. D'après une tradition, qui ne s'appuie sur aucune preuve, elle descendrait des anciens seigneurs de Chardon, près d'Allègre, et aurait à une époque très reculée perdu sa noblesse par suite de dérogeance. Pierre Chardon fut un des huit notables habitants auxquels le baron d'Allègre permit en 1435 de bâtir une habitation dans l'enceinte fortifiée de son château pour y être protégés en cas de siège. Honorable homme Benoit Chardon, docteur ès lois de la ville d'Allègre, auquel M. Villain fait remonter la filiation, est mentionné dans des actes de 1480 et 1485.

Le travail conservé dans les manuscrits de Chérin fait remonter la filiation à noble Jean Chardon, sieur des Rois, arrière-petit-fils du précédent, qui avait épousé Marie de Chalencou de Rochebaron et dont le fils, maître Benoit-François Chardon, décédé en 1685, fut pourvu le 5 février 1650 de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Riom et obtint des lettres d'honneur le 20 mai 1684. Benoit-François Chardon avait épousé, par contrat passé à Clermont le 23 novembre 1655, Anne Garnaud, fille d'un conseiller à la Cour des aides. Leur fils, Claude Chardon des Roys, marié en 1703 à dame Marie Ligier et décédé en 1739, fut à son tour nommé le 9 janvier 1704 président trésorier de France au bureau des finances de Riom. Il fut père d'Antoine-Amable Chardon des Roys, habitant de Riom, qui épousa le 21 décembre 1740 Julienne Brun de Lanthenas,

grand-père de Charles de Chardon des Roys, qui épousa au Puy le 22 juin 1763 Marguerite Alirol, et bisaïeul de Jean-François-Damase de Chardon des Roys, né au Puy le 11 décembre 1771, qui épousa en 1805 M^{lle} Montagne. Ce dernier laissa deux filles, qui épousèrent successivement M. Jules de la Batie, et trois fils qui furent les derniers représentants de leur famille et qui moururent sans postérité.

Le chevalier de Chardon prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Puy-en-Velay.

La famille de Chardon des Roys n'était pas titrée.

Elle a fourni des officiers, un lieutenant des maréchaux de France au Puy, des magistrats, etc.

Principales alliances : de Chalencou de Rochebaron 1615, Ligier (de la Prade) 1703, Brun de Lantenas, de la Batie, Calemard de la Fayette, de Morel de la Colombe 1800, de Frétat, de Laire 1720, etc.

CHARDONNAY (de). Armes : *de gueules à un lion d'argent langué d'or (aliàs de sable)*.

La famille DE CHARDONNAY, vraisemblablement éteinte au cours du XIX^e siècle, appartenait à l'ancienne noblesse du comté de Montfort-l'Amaury d'où elle vint au XVII^e siècle se fixer à Machecoul, en Bretagne. On en trouvera une généalogie détaillée dans les manuscrits de Chérin. On trouvera aussi dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que deux de ses membres firent, en 1762 et en 1775, pour être admis parmi les pages du Roi. Une tradition, qui ne s'appuie sur aucune preuve, lui attribue une origine commune avec celle des anciens sires de Montfort.

L'arrêt de maintenue de noblesse de 1668 mentionne un Thomas de Chardonnet, écuyer, possessionné au Lieutel, qui passa en octobre 1279 un acte devant le tabellion de Montfort. Guillaume de Chardonnet, écuyer, et son fils Jean étaient possessionnés au même lieu en 1317 et 1318. On trouve ensuite Philippe et Robinet de Chardonnet, écuyers, frères, qui passèrent le 22 mai 1378 un acte devant Duault, tabellion à Montfort. Robinet de Chardonnet fit une acquisition par acte passé le dernier septembre 1381 devant Loys Chéron, tabellion de la châtellenie d'Épernon. On lui attribue pour fils, mais sans preuves certaines, un Jehan de Chardonnet, dit Chardin, écuyer d'honneur de Louis, duc d'Orléans, fils du Roi, qui obtint des lettres de ce prince le 27 septembre 1403. Ce même gentilhomme est appelé noble homme Jehan de Chardonnet, l'aîné, demeurant au Tremblay, dans un contrat de vente passé le dimanche de Quasimodo 1457 sous le sceau de la ville et châtellenie de Montfort-l'Amaury. Il avait épousé Jeanne de Flacourt, rappelée comme défunte

dans un acte de vente du 24 juillet 1454. Leur fils, noble homme Jehan de Chardonnay, écuyer, Sgr de Bardelle et du Tremblay en partie, dénombra ses biens en 1458 et est mentionné dans de nombreux actes de la seconde moitié du xv^e siècle. Il laissa d'une alliance inconnue un fils unique, Guillaume de Chardonnet, écuyer, Sgr de Bardelle. On ignore également le nom de la femme de celui-ci. Il était mort depuis peu de temps quand son fils, Jehan de Chardonnay, écuyer, Sgr de Bardelle, comparut le 11 mai 1506 aux archives de Montfort-l'Amaury. Ce Jehan de Chardonnay avait épousé à une date inconnue Arthuse de Maubuisson qui, étant veuve, passa un acte le lundi 8 mars 1539. Il en laissa deux fils, Bernard, Sgr de Bardelle, et Philippe, Sgr de Bicherel, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné de ces deux frères, Bernard, épousa le 29 juin 1545 Catherine de Chartres. Il fut l'aïeul de François de Chardonnay, chevalier, Sgr de Bardelle, qui en 1705 était maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne. Cette branche paraît s'être éteinte avec Charles-Pierre de Chardonnay, Sgr de Bardelle, né en 1752, qui vendit en 1779 la seigneurie de Bardelle et qui mourut en 1782 laissant pour unique héritière sa mère, Madeleine-Charlotte de Soulaigre.

L'auteur de la seconde branche, Philippe, était échanson du Dauphin quand il épousa le 2 septembre 1546 Jehanne de Jouan. Il fut père de Hiérosme de Chardonnay, Sgr de Bicherel, qui épousa le 9 juin 1603 Gillette de Pomereu, et grand-père d'autre Hiérosme de Chardonnay, Sgr de Bicherel, sergent-major du régiment de M. le vicomte de Langeron, qui épousa Marguerite de Bastelart le 3 novembre 1635 en la paroisse de Fresnay, au diocèse de Nantes. Marguerite de Bastelart, étant devenue veuve, se retira à Machecoul où sa descendance se perpétua. Son fils, Louis de Chardonnay, Sgr de Bicherel, marié à Machecoul en 1666 à Jeanne de Flustres, fut maintenu dans sa noblesse d'abord le 16 juillet 1668 par un arrêt du Conseil d'État, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, puis le 7 mai 1669 par arrêt de la chambre de réformation de Bretagne. René-Marie de Chardonnay de la Marne, né à Nantes en 1746, et son frère, Alexandre, né en 1756, firent en 1762 et 1775 leurs preuves de noblesse pour être admis parmi les pages du Roi. L'aîné de ces deux frères laissa au moins deux fils : 1^o Jean, connu sous le titre de marquis de Chardonnay, né à Nantes en 1784, qui épousa à Londres le 15 décembre 1814 dona Joanna de Lima-Barreto-Coelho et qui en eut un fils, Joseph-Denis, baptisé à Londres le 6 octobre 1815 ; 2^o Robert-Joseph, né à Nantes en 1789. On n'a pu se procurer de renseignements sur la destinée ultérieure de cette branche.

La famille de Chardonnay avait fourni de nombreux officiers. D'après le chevalier de Courcelles elle était en instance pour obtenir les honneurs de la Cour quand éclata la Révolution.

Principales alliances : de Pontbriand, de Couétus, de Day de Gardères 1795, Aucapitaine de la Bernardière 1803, de Pomereu, de Chartres, etc.

CHARDONNET (Bernigaud de Grange de). Voyez : BERNIGAUD DE GRANGE DE CHARDONNET.

CHARE (aliàs **CHARRE**) de la **VALETTE** (de).

La famille CHARE, OU CHARRE, DE LA VALETTE est anciennement et honorablement connue en Vivarais. Cependant on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas que ses représentants aient porté de qualifications nobiliaires antérieurement à la Révolution, ni même qu'ils aient fait enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. M. Villain, qui en a donné une généalogie dans le tome II de *la France Moderne*, en fait remonter la filiation à un Jacques Chare dont le fils, François Chare, marié à Jeanne de Chambarlhac, fit son testament le 30 décembre 1612 et dont le petit-fils, Jean Chare, épousa d'abord en 1616 Gilberte Clauzier, puis en 1622 Claude Vey. Pierre Chare, notaire royal à Saint-Martial, marié en 1728 à Anne Courtial, prit le premier la qualification de sicur de la Valette. Il fut le grand-père de Louis Chare de la Valette, président du tribunal du Puy, dont la fille unique, née en 1825, épousa le comte de Causans, et de Joseph-Cyrille Chare de la Valette, né en 1793, qui épousa M^{lle} Botu de Verchères. Le petit-fils de celui-ci, Joseph, capitaine d'infanterie, marié en 1899 à M^{lle} Delemer, est connu sous le titre de comte de Charre de la Valette.

Principales alliances : de Chambarlhac, Blanc de Moline 1741, Courtial 1770, Desboscs, de Sigaud de Lestang, Sauzet de Saint-Clément, de Saléon-Lacombe, de Vincens de Causans, Botu de Verchères, etc.

CHARENCEY (Gouhier de). Voyez : GOUHIER DE CHARENCEY, DE PETITEVILLE ET DE FONTENAY.

CHARENTENAY (Mareschal de). Voyez : MARESCHAL DE CHARENTENAY.

CHARET de la **FRÉMOIRE**. Armes : d'argent à une bande engrêlée de gueules, chargée d'une étoile accostée de deux roses, le tout d'argent.

M. de Magny a donné dans son *Nobiliaire universel* une généalogie de la famille CHARET DE LA FRÉMOIRE. Cette famille est originaire du lieu de la Salle, au diocèse d'Aoste, en Piémont. Son auteur, Joseph Charet, vint sous Louis XIV se fixer à Nantes, obtint en mai 1683 des lettres patentes de naturalisation, fut nommé en 1711 conseiller, garde et dépositaire, ancien, alternatif et triennal des archives de l'hôtel de ville de Nantes et mourut dans cette ville à l'âge de 80 ans le 15 décembre 1726. Il avait eu son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 : *d'argent à trois pals de gueules*. Il laissa trois fils : 1^o Nicolas-Julien, sieur de la Frémoire, en la paroisse de Vertou, né à Nantes en 1696, qui continua la descendance ; 2^o Louis, qui n'eut qu'une fille ; 3^o André, dont la descendance, demeurée non noble, paraît s'être éteinte en la personne de M. André-Jean Charct, décédé en 1864. Nicolas-Julien Charet, sieur de la Frémoire, acquit dans le commerce une fortune considérable, fut anobli par l'échevinage de Nantes qu'il exerça de 1748 à 1751, fut, en outre, pourvu en 1757 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bretagne, obtint en 1778 des lettres d'honneur et mourut en 1783. Il laissa, entre autres enfants, un fils, Joseph Charet de la Frémoire, qui épousa en 1774 M^{lle} Robiou de la Vrignais et qui continua la descendance. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Armand, né à Saint-Quentin en 1866, décédé en 1909, était connu sous le titre de marquis de la Frémoire.

La famille Charet de la Frémoire a fourni un garde du corps du roi Louis XVI, tué à la journée du 10 août 1792, un chevalier de Saint-Louis, un chevalier de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : Proust 1767, de Lavau 1771, de Couétus 1770, Bouchaud de la Forestrie, Robiou de la Vrignais 1774, de la Seiglière, etc.

CHARETON.

La famille CHARETON, d'ancienne bourgeoisie, est originaire de Montélimart (Drôme). Elle avait pour nom primitif celui de Veye. Barthélemy Veye, habitant de Montélimart, avait épousé en 1715 Marie Chareton. Il en eut un fils, Jean Veye, qui fut connu sous le nom de Chareton, appartenant à la famille de sa mère. Le petit-fils de celui-ci, Joseph Veye, dit Chareton, négociant à Montélimart, fut père de Jean-Joseph Chareton, né en 1813, général de division, député et président du conseil général de la Drôme, sénateur inamovible, décédé en 1878. Le général Chareton avait épousé M^{lle} Liotard, qui se remaria au général Luzeux. Il en laissa un fils, Jean, né en 1869, officier d'infanterie, qui a épousé M^{lle} Dutheil de la Rochère.

CHARETTE (de). Armes : *d'argent à un lion de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné de trois canettes (aliàs trois aigrettes ou trois aiglettes) de sable, becquées et membrées de gueules, posées 2 et 1 (aliàs posées en pointe).* — La famille de Charette a souvent écartelé ces armes de celles de la famille italienne Caretto dont elle se croit issue : *de gueules à cinq bandes d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — L'écu entouré d'un manteau de pair de France. — Supports : *deux lions couronnés.*

La famille DE CHARETTE, dont le nom a reçu tant d'illustration à l'époque des insurrections vendéennes, appartient à l'ancienne noblesse de Bretagne. Le comte Alexandre de Monti de Rézé en a publié en 1891 une histoire très consciencieuse sous le titre suivant : *Documents généalogiques pour la maison de Charette.*

On suppose généralement, mais sans en avoir de preuves certaines, que la famille de Charette actuellement existante a eu dans le passé une origine commune avec une famille du même nom qui possédait au moyen âge la maison noble de Trévignet, en la paroisse de la Chapelle-sous-Ploermel. On a aussi voulu, mais cette fois sans aucune preuve, faire descendre cette famille de Charette de Trévignet d'une famille Caretto qui a occupé un rang brillant à Florence. D'après ce système, un gentilhomme florentin du nom de Caretto serait venu se fixer en France vers le milieu du xiii^e siècle, aurait épousé le 22 septembre 1240 Jeanne du Bois de la Salle, demoiselle d'honneur d'Alix, duchesse de Bretagne, et aurait reçu quelques années plus tard de Pierre de Dreux, dit Maucler, en récompense de ses services, donation de la terre et seigneurie de Trévignet. Dans la réalité, la famille de Charette de Trévignet est connue depuis un N... Charette, Sgr de Trévignet, qui vivait en 1334. La descendance de ce gentilhomme figura de 1426 à 1543 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Saint-Malo et s'éteignit vers le milieu du xvi^e siècle.

Le travail de M. de Monti, d'accord avec le jugement de maintenue de noblesse de 1668, fait remonter la filiation de la famille de Charette actuellement existante à un Guillaume Charette qui avait épousé Mathée de Nault et qui, vers 1400, possédait le domaine de la Thomazière, en la paroisse de Sautron, au diocèse de Nantes. Ce Guillaume Charette laissa quatre enfants : 1^o Jean, qui continua la descendance ; 2^o une fille appelée Brute ; 3^o une autre fille mariée à Antoine Bros-sault ; 4^o Jehan, recteur de Sautron. Noble homme Jean Charette, sieur de la Thomazière, épousa demoiselle Gaudin, fille du sieur de la Vallée ; il fut en 1450 exempté comme noble du paiement des fouages et figure avec la qualification d'écuyer dans un acte du 13 février 1451 ;

il aurait comparu le 6 avril 1465 à une montre des nobles tenue à Nozay. Il fut père d'autre Jean Charette, écuyer, sieur de la Thomazière, qui comparut en 1480 à une montre des nobles du pays nantais et qui épousa cette même année Guillemette de la Vallais, grand-père de Pierre Charette, Sgr de la Thomazière et des Hommeaux, qui épousa vers 1508 Jacqueline de Barlagat, et bisaïeul de Jean de Charette, écuyer, Sgr de la Bretonnière et de Lormière, conseiller du Roi, alloué au lieutenant général au siège présidial de Nantes, qui partagea avec sa sœur, par acte du 1^{er} juin 1542, la succession de ses parents et qui épousa à une date inconnue Mathurine du Bézit. Celle-ci était veuve quand elle fit un partage en 1573. La situation nobiliaire de ces divers personnages ne paraît pas avoir été très élevée et on a pu se demander si, malgré le jugement de maintenue de 1668, la famille de Charette ne tirait pas simplement sa noblesse soit de la mairie de Nantes, soit des charges que ses membres exercèrent depuis 1572 à la Chambre des comptes de Bretagne. Jean Charette laissa de Mathurine du Bézit cinq fils : 1^o Jean, sieur de la Bretonnière et de Lormière, lieutenant général au présidial de Nantes, qui épousa le 19 juin 1564 Julienne Druays et qui fut l'auteur de la branche aînée; 2^o Pierre, qui n'eut qu'une fille; 3^o Julien, sénéchal de Nantes pendant la Ligue, qui n'eut pas d'enfants; 4^o Jean le cadet, sieur de Lormière et de la Colinière, conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Nantes en 1572, conseiller maître en la même Chambre en 1587, qui épousa Marguerite de Trégouet et qui fut l'auteur de la seconde branche, aujourd'hui seule existante; 5^o Raoul, avocat général près la Chambre des comptes de Nantes en 1581, prévôt de Nantes en 1602, qui fut l'auteur de la troisième branche. Deux de ces fils, Julien et Jean le cadet, firent reconnaître leur noblesse le 1^{er} septembre 1584 par sentence du présidial de Nantes. Les diverses branches de la famille de Charette furent, en outre, maintenues dans leur noblesse en 1668 par arrêt de la Chambre de réformation, puis en 1699 par jugement de l'intendant de Bretagne.

L'auteur de la branche aînée, Jean Charette, fut père de René Charette, Sgr de la Bretonnière, conseiller au Parlement de Bretagne en 1598 et maire de Nantes en 1609, grand-père de René Charette, Sgr de la Bretonnière, maire de Nantes en 1635, qui épousa Charlotte de Cornulier, bisaïeul de Jacques Charette, sieur de Montbert, maire de Nantes en 1669 et premier président en la Chambre des comptes de Bretagne en 1677, et trisaïeul de Gilles Charette, sieur de Montbert, conseiller au Parlement de Bretagne en 1690, décédé en 1734, dont le fils mourut en 1752 sans laisser de postérité masculine.

Raoul Charette, auteur de la troisième branche, fut père de Julien Charette qui épousa le 23 décembre 1610 demoiselle de Mothay. Celui-ci laissa deux fils : 1° Julien, qui continua la descendance ; 2° Louis, page du roi Louis XIII en 1637, qui périt en 1644 au siège de Gravelines où il combattait aux côtés du maréchal de la Meilleraie. Cette branche s'est éteinte avec Marie-Renée Charette de Beaulieu qui épousa en 1778 M. de Vauchaussade de Chaumont.

Jean le cadet, auteur de la seconde branche, aujourd'hui seule existante, laissa deux fils : Jean, Sgr de la Noe et de la Colinière, né en 1572, et Louis, sieur de la Colinière, né en 1575, qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier rameau, Jean, épousa successivement Jeanne du Dréseuc et Françoise de Brénezay. Il eut du premier lit un fils, Jean Charette, Sgr de la Colinière, conseiller d'État en 1654, décédé en 1668, dont la descendance obtint par lettres patentes de 1775 l'érection en baronnie de sa seigneurie de la Colinière et s'éteignit dans la première moitié du XIX^e siècle. Il eut du second lit quatre autres fils dont l'aîné, Louis, sieur de Boisbriand, continua la lignée. La descendance de celui-ci a possédé, entre autres biens, la seigneurie de la Contrie, en la paroisse de Couffé. C'est à ce rameau qu'appartenait le célèbre François-Athanase Charette de la Contrie, né à Couffé en 1763, mort fusillé à Nantes le 29 mars 1796, qui fut un des plus braves chefs vendéens. Charette avait reçu en juillet 1794 le grade de lieutenant général des armées du Roi par brevet du comte de Provence, lieutenant général du royaume. Il avait eu un frère aîné, Louis-Marin de Charette, Sgr de la Contrie, né en 1759, qui prit part avec lui à l'insurrection vendéenne et qui fut tué en 1796. Ce frère avait épousé en 1790 Marie-Louise Louaisel. Il en laissa deux fils en bas âge dont le plus jeune, Athanase-Marin, né en 1796, continua la descendance et dont l'aîné, Ludovic-Urbain, périt dans l'insurrection royaliste qui se produisit dans l'Ouest de la France à l'époque des Cent-Jours, au printemps de 1815. Athanase-Marin de Charette fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 23 décembre 1823 et fut autorisé par lettres patentes du 14 avril 1824 à constituer un majorat de pairie au titre de baron. Il épousa à Paris le 16 juin 1827 Louise-Charlotte, comtesse de Vierzon, fille naturelle du duc de Berry, fut nommé en 1829 colonel des cuirassiers de Berry, fut un des plus fidèles compagnons de la duchesse de Berry lors de l'insurrection royaliste de 1832, dut se réfugier à l'étranger après l'échec de cette insurrection, fut autorisé en 1837 à rentrer en France et mourut en 1848 au château de la Contrie, laissant une nombreuse postérité. L'aîné de ses fils, Athanase, baron de Charette, né à Nantes en 1832, propriétaire actuel de la terre de

la Contrie, lieutenant-colonel des zouaves pontificaux, général de brigade en 1871, est une des personnalités les plus justement respectées du parti royaliste. Il a eu lui-même un fils, Antoine, né en 1880, qui a relevé le titre de marquis conféré en 1775 au chef du rameau aujourd'hui éteint des seigneurs de la Gascherie.

L'auteur du second rameau, Louis Charette, sieur de la Colinière et de la Gascherie, fut reçu en 1601 conseiller au Parlement de Bretagne et fut nommé en 1609 maire de Nantes. Son fils, Jean Charette, sieur de la Gascherie, marié en 1643 à Madeleine de Ménardeau, fut reçu en 1641 conseiller au Parlement de Bretagne. Louis Charette, sieur de la Gascherie, fils de celui-ci, mourut en 1702 laissant trois fils, Louis, Sgr de la Gascherie, né à Nantes en 1685, Joseph, Sgr du Thiersant, né en 1687, et Gabriel, né en 1693, qui furent les auteurs de trois sous-rameaux.

Louis Charette, Sgr de la Gascherie, auteur du premier sous-rameau, fut président au présidial de Nantes et épousa en 1711 Élisabeth de Boussineau. Leur fils, Louis, né à Nantes en 1712, reçu en 1737 conseiller au Parlement de Bretagne, obtint par lettres patentes du 13 septembre 1775 l'érection en marquisat de sa seigneurie de la Gascherie. Il fut le dernier représentant de son sous-rameau et mourut sans postérité en 1787 en son hôtel de Nantes, doyen du Parlement de Bretagne.

L'auteur du second sous-rameau, Joseph Charette, Sgr du Thiersant, fut lieutenant des vaisseaux du Roi. Sa descendance s'est éteinte avec son petit-fils, Mathurin de Charette du Thiersant, né en 1759, décédé en 1820, et avec les deux fils de celui-ci, Isidore, marié en 1806 à M^{lle} de Berthou, décédée sans postérité en 1875, et Hippolyte, marié à M^{lle} Maillard de la Morandais.

L'auteur du troisième sous-rameau, Gabriel Charette, épousa le 27 mai 1720 Marguerite Leclerc de Morenville, veuve de René d'Aux. Il en eut un fils, Gabriel-Louis Charette, qui épousa en 1743 Renée du Ruays, héritière de la seigneurie du Boisfoucault, en la paroisse de Saint-Mesme. Ce sous-rameau s'est éteint dans les mâles en 1880 et complètement en la personne de Cécile de Charette de Boisfoucault qui épousa d'abord en 1851 le comte Arsieu de Montesquiou, puis un prince de Hanau. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses représentants, Charlemagne, né en 1759, fit en 1775 pour être admis parmi les pages de la Petite Écurie.

En dehors des deux généraux de Charette, la famille de Charette a fourni six conseillers au Parlement de Bretagne, un premier président et plusieurs conseillers en la Chambre des comptes de Nantes, plusieurs maires de Nantes, un chevalier de l'Ordre du Roi en 1646,

trois chevaliers de Malte en 1762, 1776 et 1778, de nombreux officiers, etc.

Principales alliances : de Monti 1701, 1803, de Montmorency 1752, de Sérent 1733, de Bretagne de Vertus, de Montesquiou-Fezensac 1851, de Hanau, de Fitz-James 1862, de Gouyon-Matignon 1863, de Bourbon-Busset 1866, de Durfort-Civrac de Lorge 1872, Harscouet de Kéringant 1872, de Sapinaud 1797, des Mazis 1804, de Becdelièvre 1790, de Cambourg 1901, de Casamajor de Charritte, de Courson de la Belleissue, Jacquelot de la Motte, de Cornulier, de Vauchassade de Chaumont, de Gourjault 1904, de Poulpiquet du Halgouet 1909, Odart de Rilly 1910, etc.

CHARGÈRES (de). Armes d'azur à un lion léopardé d'or, lampassé de gueules, surmonté de trois trèfles d'argent rangés en chef. — La branche des anciens seigneurs du Breuil porte : d'azur à un lion d'or, langué de gueules ; au chef cousu de gueules chargé de trois trèfles d'argent. — Couronne : de Marquis. — Supports : deux lions.

La famille DE CHARGÈRES appartient à l'ancienne noblesse du Nivernais. On en trouvera une généalogie complète dans le *Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye des Bois*. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres.

Son premier auteur connu, Antoine de Chargères, capitaine de cent hommes d'armes, était né en Savoie ; il vint se fixer en Bourbonnais où il possédait en 1424 la seigneurie de Chapinières. De son mariage avec Anne du Crest il laissa un fils, Durand de Chargères, écuyer, Sgr de Tourny, de Sapinières, etc., qui fut également capitaine de cent hommes d'armes et qui est mentionné dans des actes du 17 mars 1487, du 15 juin et du 24 octobre 1498. Durand laissa lui-même plusieurs enfants qui, par acte du 16 août 1515, partagèrent la succession de leur mère, Philippe des Vernois. L'aîné de ses fils, Nicolas, Sgr de Tourny, du Breuil, de Sapinières, etc., épousa en 1523 Anne de la Menue, veuve de Philippe de Moroges, écuyer. Il en eut plusieurs fils qui partagèrent sa succession par acte passé le 2 avril 1557 devant notaires en la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier et dont trois, Denis, Jean et Charles, furent les auteurs de trois branches. La troisième branche ne tarda pas à s'éteindre. Les représentants des deux premières branches furent maintenus dans leur noblesse le 10 mai 1667 par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins.

Denis de Chargères, écuyer, Sgr de Tourny, auteur de la branche

que l'on considère généralement comme l'ainée¹, épousa d'abord une dame dont on ignore le nom; étant devenu veuf, il se maria en 1567 à Bénédicte de Vingles, veuve de Claude de Génelard, écuyer. Antoine de Chargères, écuyer, Sgr de Tourny, né de la première union, était en 1592 homme d'armes de la compagnie de Tavannes; il épousa le 11 février de cette même année Marguerite de Vingles et se maria quelques années plus tard à Guillemette Bernat. Il laissa, entre autres enfants, deux fils: 1° Claude de Chargères, Sgr de Tourny, né du premier lit, marié en 1624 à Marguerite de Mattieu, dont le petit-fils, Claude, Sgr de Tourny, né en 1672, marié en 1700 à M^{lle} de Charry, fut maintenu dans sa noblesse le 25 mai de cette même année par jugement de Jean de Turmenies, écuyer, Sgr de Nointel, et dont la descendance paraît s'être éteinte vers l'époque de la Révolution; 2° autre Claude de Chargères, Sgr des Griz, en la paroisse d'Avrey, né du second lit, qui épousa Anne Gourlier et dont la descendance subsiste. Le fils de ce dernier, Louis de Chargères, Cosgr d'Arcenay, né en 1650 à Lanty, dans la généralité de Moulins, épousa le 2 janvier 1681 Catherine Baudouin d'Orville et vint se fixer en Auxois. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son petit-fils, Charles de Chargères, Sgr d'Artenay, officier de cavalerie, demeurant à Bart, en Bourgogne, fit en 1778 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Eustache, né en 1767 à Millay, dans la généralité de Moulins. Celui-ci épousa en 1803 M^{lle} de Framery et fut connu sous le titre de marquis, conservé depuis lors par le chef de cette branche. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que Jeanne de Chargères de Tourny, née en 1749, fit en 1756 pour être admise à Saint-Cyr.

Jean de Chargères, écuyer, Sgr de Sapinières, de Chigy-le-Migien, etc., auteur de la branche que l'on considère généralement comme la cadette, épousa en 1559 Claudine de Ballard, héritière de la seigneurie de la Goute, en la paroisse de Fléty, et fut admis en 1590 en la Chambre de la noblesse des États de Bourgogne, tenus à Semur. Il laissa, entre autres enfants, trois fils: 1° Laurent de Chargères, Sgr de la Goute, qui épousa en 1607 Marguerite d'Apurillon et dont le plus jeune fils, Charles, Sgr de Magny, continua la descendance; 2° Charles de Chargères, Sgr du Breuil, chevalier des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, dont la descendance obtint en 1670² l'érection en marquisat de sa seigneurie du Breuil et s'éteignit au xviii^e siècle; 3° Claude de Chargères, écuyer, Sgr de Vaux, qui

¹ D'après certains auteurs cette branche serait la branche cadette et la branche aînée serait celle des seigneurs de la Goute et du Breuil.

² D'après *la Noblesse aux Etats de Bourgogne* de M. d'Arbaumont.

épousa en 1616 Françoise Gontier et dont la descendance s'éteignit également au xviii^e siècle. Charles de Chargères, Sgr de Magny, fils cadet de Laurent mentionné plus haut, fut trisaïeul de Charles de Chargères, né en 1757, qui recueillit par héritage la seigneurie du Breuil après l'extinction du rameau des seigneurs du Breuil. Charles de Chargères fut dès lors connu sous le titre de marquis de Chargères que le chef de cette branche a continué de porter jusqu'à nos jours comme le chef de l'autre branche.

Bernard de Chargères, de la branche des seigneurs du Breuil, fut admis en 1720 dans l'Ordre de Malte.

Guillaume de Chargères, écuyer, Sgr du Grand-Marie, et Claude de Chargères, écuyer, Sgr de Tourny, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nevers. Jean-Julien de Chargères, Sgr des Planches, et Charles, marquis de Chargères du Breuil, Sgr du Breuil, prirent part cette même année à celles tenues à Autun.

La famille de Chargères a fourni des officiers, dont un commandeur de Saint-Lazare, un général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur (Léonce-Rodolphe, marquis de Chargères, chef de la branche aînée, décédé en 1875), un chanoine de Saint-Claude, etc.

Principales alliances : Bataille 1614, de Charry 1660, 1700, du Crest, de Framery, de Damas 1696, de Vichy 1602, de Damoiseau 1655, d'Anstrude, de Bouillé, de Bongars 1682, de Montaudouin, Pocquet de Livonnière 1883, Bernigaud de Chardonnet 1881, le Compasseur de Courtivron, de Bosredon, de Lespinasse 1880, etc.

CHARIE (de Brunet de la). Voyez : BRUNET DE LA GRANGE, DE LA CHARIE, DE MONTREUIL, DE SAIRIGNÈ ET DE TRYE.

CHARIL de VILLANFRAY, de RUILLE, des MAZURES. Armes : *d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois roses de même; au chef d'azur chargé d'un lion (alias d'un chat) d'argent.* — Françoise Charil de Villanfray fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Vitré) les armes suivantes, aujourd'hui tombées en désuétude : *d'argent à un lion de sable accompagné de trois roses de gueules.* — N... Charil de Beauvais, procureur fiscal de Vitré, fit enregistrer au même Armorial les armes suivantes, également tombées en désuétude : *d'argent à un lion de gueules couronné d'or, au chef de sable.*

La famille CHARIL est anciennement et honorablement connue dans les environs de Vitré, en Haute-Bretagne. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans un ouvrage que M. Frain a fait paraître en 1884 sous le titre suivant : *Mémoire généalogique où il est fait mention de plusieurs familles établies à Vitré.*

Étienne Charil, fils de Jean Charil, épousa en 1602 Louise Lemoyne. Trois de leur fils, Mathurin, Michel et André, furent les auteurs de trois branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, distinguées par les surnoms terriens de Villanfray, de Ruillé et des Mazures. On ne connaît de principe d'anoblissement à aucune de ces branches. Celle des seigneurs de Ruillé avait cherché sous Louis XIV à s'agréger à la noblesse ; mais, en 1703, ses représentants furent condamnés à l'amende comme usurpateurs et depuis lors elle est demeurée non noble.

La famille Charil a fourni dans ses diverses branches de nombreux officiers dont l'un, René Charil de Ruillé, capitaine au régiment de Boulonnais, fut tué en 1709 à la bataille de Malplaquet, des magistrats, des maires de Vitré, etc.

Principales alliances : Potiron de Boisfleury 1823, de Coniac 1893, du Bois de la Cotardièrre 1851, de Legge 1743, de Berthois, Janvier de la Motte 1800, de Gennes 1687, Frain 1750, Magon de Saint-Héliér, Rubin de la Grimaudière 1692, de Kerguélen, etc.

CHARLEMAGNE, en Berry.

Il existait à Bourges au xvii^e siècle une famille très distinguée de ce nom. Cette famille portait pour armes : *d'or à l'aigle de sable chargée d'une fasce en devise de gueules, surchargée de trois roses d'argent*. Elle était originaire de Mehun-sur-Yèvre. La Thaumassière, qui en a donné au xvii^e siècle une généalogie dans son *Histoire de Berry*, en fait remonter la filiation à Guillaume Charlemagne, sieur de Valeau et de Malitorne, dont le petit-fils, Charles Charlemagne, sieur de Malitorne, fut nommé échevin de Bourges en 1551. Ce Charles Charlemagne laissa deux fils, François et Nicolas, qui furent les auteurs de deux branches.

L'ainé de ces deux frères fut père de Jean Charlemagne, sieur de Launay et de Villecomte, qui fut secrétaire de la reine Louise de Vaudemont, femme de Henri III, grand-père de Charles Charlemagne, sieur de Béry, maire de Bourges, bisaïeul de Charles Charlemagne, sieur de Villecomte, lieutenant particulier au bailliage de Bourges, et trisaïeul de François Charlemagne, chevalier, Sgr de Villecomte, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et qui eut trois fils de son mariage en 1696 avec Anne de Poix. Cette branche paraît s'être éteinte antérieurement à la Révolution et on ne voit pas que ses membres aient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Berry.

On trouvera dans les *Dossiers bleus* des renseignements sur la branche cadette. L'auteur de cette branche, Nicolas, s'était fixé en

Champagne par son mariage avec Louise Nivelet. Il fut père de Charles Charlemagne, avocat à Troyes, grand-père de Louis Charlemagne, marchand drapier à Paris, qui épousa en 1633 Marie Lefebvre, et bisaïeul de Louis Charlemagne, avocat en Parlement, qui en 1684 faisait faire des recherches pour prouver son origine noble.

La vieille famille dont il vient ~~être~~ paré paraît être distincte d'une famille du même nom qui de nos jours est honorablement connue dans le département de l'Indre. L'auteur de cette famille, Nicolas-Jean Charlemagne, bourgeois d'Issoudun, marié vers 1760 à Marie-Françoise Contamin, fut pourvu quelques années plus tard de la charge anoblissante de trésorier de France au bureau des finances de Bourges. Il eut pour successeur dans cette charge, le 3 octobre 1781, son fils, Jean-Claude Charlemagne, qui la conserva jusqu'à l'époque de sa suppression, en 1790. Celui-ci était né à Issoudun en 1762; il fut maire de sa ville natale à l'époque de la Révolution, député de l'Indre pendant les Cent-Jours, puis en 1818, et mourut à Châteauroux en 1853. Son fils, Edmond Charlemagne, né à Châteauroux en 1795, député de l'Indre sous Louis-Philippe et sous Napoléon III, décédé en 1872, a été père de M. Raoul Charlemagne, né en 1821, maire de Châteauroux, plusieurs fois député de l'Indre depuis 1859, qui a lui-même laissé postérité.

Il a existé en Normandie une famille Charlemagne, ou Charlemaigne, qui portait pour armes : *d'azur à un chevron accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une molette d'éperon, le tout d'or*. Vincent Charlemaigne, écuyer, sieur du Boulay, marié à Catherine de la Haye, en eut trois fils, François, Alexandre et Dominique, qui furent simultanément anoblis par lettres patentes de juillet 1652. Un édit de 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, l'aîné de ces trois frères, François, sieur du Boulay, conseiller en la Cour des aides de Normandie, marié à Rouen en 1654 à Marguerite Thomas, se fit accorder en mai 1667 des lettres patentes de confirmation de noblesse. Il fut maintenu dans sa noblesse le 14 décembre 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant. Il fut père de François Charlemagne, Sgr du Boulay, en l'élection de Pont-Audemer, marié en 1708 à M^{lle} le Cerf, qui fut à son tour conseiller en la Chambre des comptes et aides de Normandie. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un petit-fils de celui-ci, Pierre-Joseph de Charlemagne de Bellonde, né en 1774, fit en 1788 pour obtenir le grade de sous-lieutenant. M. de Charlemagne de Bellonde prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Pont-Audemer.

CHARLERY de la MASSELIÈRE. Armes : *d'argent à trois roses de gueules, ligées de sinople, 2 et 1.*

La famille CHARLERY est anciennement et honorablement connue dans la haute bourgeoisie de l'Anjou. Le vicomte Révérend lui a consacré une courte notice dans *l'Annuaire de la noblesse* de 1908.

René-François Charlery était en 1720 procureur au grenier à sel de Candé, en Anjou. Alexis-Antoine Charlery, né à Candé le 30 juillet 1752, fut nommé général de brigade le 8 frimaire an II; il fut plus tard juge de paix dans sa ville natale où il mourut en 1829.

M. René-Jules Charlery, né en décembre 1813 à Vieil-Baugé, en Anjou, longtemps maire de Gué-Deniau, marié à M^{lle} de Beauminy, demanda le 19 avril 1877, pour lui et pour ses trois fils, René, Henri-Joseph et Julien-Georges, et obtint par décret du 22 décembre de la même année l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : DE LA MASSELIÈRE qu'avaient porté ses ascendants. Le plus jeune de ses fils, Julien-Georges, né en 1851 à Fitz-James (Oise), marié successivement à M^{lle} Rousseau et à M^{lle} de Fontenay, a été nommé général de brigade en 1907; il est propriétaire du château de la Masselière, près de Corné, en Anjou.

Principales alliances : de Montesson, Chrestien de Beauminy, de Latena 1891, de la Fontaine de Fontenay 1889, Lair 1908, de Vaugiraud 1909, etc.

CHARLES de la BLANDINIÈRE Armes : *d'argent à une fasce d'azur chargée de trois couronnes ducates d'or.*

La famille CHARLES a occupé un rang distingué dans la noblesse parlementaire de Normandie.

Son auteur, Jean Charles, écuyer, marié à Ameline le Bove, acquit en 1460 une maison à Martigny, près d'Arques, et fit son testament à Rouen le 23 janvier 1463. D'après une généalogie dressée par d'Hozier en 1709, et conservée dans le *Cabinet d'Hozier*, ce personnage aurait été fils de Pierre Charles qui passa un traité le 28 décembre 1425 avec son frère Nicolas, doyen de l'église de Montivilliers, petit-fils de Jean Charles, écuyer, qui fit un accord le 14 juin 1422 avec Guillaume de Valiquerville, et arrière-petit-fils de Pierre Charles qui donna le 19 octobre 1381 à son frère puîné Jean 80 francs pour la part qui lui revenait dans la succession de leur père, Jean Charles.

Pierre Charles, Sgr de Gruchet, fils de Jean et d'Ameline le Bove, fut reçu en 1496 conseiller en la Cour de l'Échiquier et en 1499 conseiller au Parlement de Normandie. Son fils, Pierre Charles, Sgr de Gruchet, conseiller au même Parlement, marié le 26 avril 1552 à Marie de Saint-Laurent, fut père de Pierre Charles, Sgr de Gruchet,

conseiller au même Parlement en 1565, qui épousa le 12 avril 1559 Marthe de Croismares, héritière de la seigneurie de la Blandinière, et grand-père de Pierre Charles, Sgr de Gruchet, conseiller au même Parlement en 1599, qui n'eut pas d'enfants, d'Antoine Charles, qui fut tué à la bataille d'Arques, et de Gilles Charles, Sgr de la Blandinière, décédé en 1649, qui épousa en 1610 Marie le Brun et qui continua la descendance. Ce dernier fut père de Nicolas Charles, Sgr de Gruchet, conseiller au Parlement de Normandie, qui eut plusieurs enfants de son mariage en 1658 avec Catherine Petit, et de Louis Charles, Sgr de la Blandinière, conseiller au même Parlement, qui eut également plusieurs enfants de son mariage en 1662 avec Marie le Maigne. Un des fils de celui-ci, Louis Charles de la Blandinière, décédé sans postérité à Paris en 1732, fut chef d'escadre des armées navales.

M. de la Blandinière se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Arques.

La famille Charles de la Blandinière eut à subir, au XIX^e siècle, les vicissitudes de la fortune. Elle comptait encore, il y a peu d'années, des représentants dans une situation modeste.

Principales alliances : de Croismares, de Suzanne, etc.

CHARLES de MALMAIN. Armes (d'après le règlement d'armoiries de juin 1783) : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en pointe d'un demi-vol du même ; au chef cousu d'or.*

Cette seconde famille CHARLES est originaire comme la précédente de l'ancien comté d'Eu, en Haute-Normandie, où elle occupait au XVIII^e siècle un rang distingué.

Jérôme-Marin Charles, nommé en 1765 bailli du comté d'Eu, obtint en juin 1783 des lettres patentes d'anoblissement qui sont rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier* ; il obtint en même temps le règlement de ses armoiries.

Louis-Pierre-Alfred Charles, né à Eu le 3 brumaire an XI, conseiller à la Cour de Rouen, fut autorisé par décret du 12 janvier 1861 à joindre à son nom celui de la terre de Malmain qu'il possédait à Bosgouet, près de Bourghcroulde, dans le département de l'Eure.

Principale alliance : de Cacqueray.

CHARLES de NONJON. Armes : *d'azur à une mappemonde d'argent, montée d'or, accompagnée d'un compas et d'un picquoir d'argent passés en sautoir sur son pied ; au chef parti d'or et de gueules au chevron de l'un en l'autre.*

La famille CHARLES DE NONJON est originaire d'Armentières, où

Nicolas Charles était en 1629 lieutenant du bailli. Elle vint dans la suite se fixer à Aire-sur-la-Lys, en Artois. Elle a donné au XVIII^e siècle un ingénieur géographe du Roi de grand mérite. Elle s'est éteinte avec la baronne James du Teil, née Charles de Nonjon, décédée à Paris en 1894.

Principales alliances : de l'Escaille 1635, 1658, de Courteville d'Hodicq 1696, Bertin du Neuspré 1719, Liborel 1798, Crespin du Havelt 1827, du Teil 1851.

CHARLES et CHARLES-MESSANCE. Armes de la famille de Messance : *d'azur à une fasce d'or chargée d'un lévrier courant au naturel.*

La famille CHARLES appartient à la haute bourgeoisie des environs de Romans, en Dauphiné. Elle avait pour nom primitif celui de Quintin. M. Villain, qui en a donné une généalogie dans le tome II de la *France Moderne*, en fait remonter la filiation à Barthélemy-Charles Quintin, marchand drapier et blanchisseur de toiles, qui, en 1642, vendit une propriété à l'hôpital de Romans. Le petit-fils de celui-ci Pierre-Charles Quintin, né en 1650, consul de Génissieux, fut connu sous le nom de Charles que ses descendants portèrent exclusivement. Il fut le trisaïeul de François Charles, né en 1762, et d'Étienne-Ferdinand Charles, né en 1766, qui furent les auteurs de deux branches actuellement existantes. François-Gabriel Charles, né en 1789, fils de l'aîné de ces deux frères, épousa M^{lle} Jubié, fille de M. Jubié, d'une vieille famille de Saint-Marcellin, encore existante, qui fut anoblie en 1760, et de M^{me} Jubié, née de Messance. Il en eut un fils, Gabriel-François Charles, né en 1821, qui fut autorisé avec ses enfants, par décret du 5 juin 1889, à joindre à son nom celui de la famille de Messance et à s'appeler CHARLES-MESSANCE (*sic*, sans particule).

Principales alliances : Jubié, Jourdan du Mazot, de Chapt de Rastignac 1892, de Berlhe 1893, etc.

La famille Messance, ou de Messance, appartenait au XVIII^e siècle à la haute bourgeoisie de Saint-Étienne, en Forez. Louis Messance, père de M^{me} Jubié, née de Messance, était conseiller du Roi, receveur des tailles dans cette ville.

CHARLET. Armes concédées en 1826 au baron Charlet : *d'azur à une clé d'argent, posée en bande, et à une plume taillée du même, posée en barre, la clé et la plume disposées en sautoir, et au dauphin d'or brochante; au chef d'argent chargé d'un chevron de gueules accompagné en chef à dextre d'une merlette et à senestre d'une étoile et en pointe d'un cheval passant, le tout de sable.*

Armand-Théodore CHARLET, né à Paris le 5 avril 1785, fils de Ber-

trand-Jean-Baptiste Charlet et d'Augustine-Catherine Dugué, secrétaire des commandements et trésorier général de madame la Dauphine, reçut le titre personnel de baron, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du roi Charles X du 28 octobre 1826. Il mourut en 1859 à Bruyère-le-Châtel (Seine-et-Oise) sans avoir eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} Tardivet de Repayre.

Son frère, Alexandre-Maximilien Charlet, conseiller à la Cour d'appel de Paris, démissionnaire en 1830, avait épousé M^{lle} Arnaud, fille d'un médecin du Roi. Il en laissa une fille, M^{me} Tassin de Vallière, et un fils, Eugène Charlet, qui épousa en avril 1864 M^{lle} de Gessler, fille d'un consul général de Russie. Henri Charlet, fils d'Eugène, a épousé en 1899 M^{lle} de Galbert.

CHARLET de SAUVAGE (de). Armes (d'après un ancien cachet) : *parti au 1 de... à la tour de... ; au 2 de... à la cigogne de... ; au chef de... chargé d'un croissant de..., accosté de deux étoiles de..., brochant sur les deux partis.* — Aliàs (d'après le sceau du testament de Jean Charlet, sieur de Sauvage, daté de 1758) : *d'azur à un lion d'argent tenant de la dextre une épée du même.*

La famille DE CHARLET DE SAUVAGE est anciennement et honorablement connue en Périgord. Bien que ses membres figurent avec la qualification d'écuyer dans un certain nombre d'actes du XVIII^e siècle, on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

La famille de Charlet de Sauvage a fourni des officiers.

Il a existé en Poitou une famille Charlet, très distinguée, dont on trouvera des généalogies dans les *Dossiers bleus* et dans les ouvrages de la Chesnaye des Bois et de Beauchet-Filleau. Cette famille portait pour armes : *d'or (aliàs d'argent) à l'aigle de sable au vol abaissé.* Elle remontait par filiation à Jean Charlet, sieur du Château, marchand à Poitiers, échevin de cette ville en 1434, dont le fils, Yves Charlet, sieur du Château, maire de Poitiers en 1486, fut vraisemblablement anobli par ses fonctions. Les deux fils de celui-ci, Geoffroy, conseiller au Grand Conseil en 1514, puis au Parlement de Paris en 1515, et Charles, furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Geoffroy, avait épousé Louise de Cuzy, héritière de la seigneurie des Garennes, en Bourbonnais. Il en eut trois fils : 1^o Etienne, président des enquêtes au Parlement de Paris, gendre du chancelier du Bourg, qui continua la lignée; 2^o Jacques, conseiller au Parlement de Paris, mort avant d'avoir été reçu; 3^o Pierre, auditeur en la Chambre des comptes de Paris, dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre. François Charlet, Sgr des

Garennès et d'Esby, fils d'Étienne, fut conseiller au Parlement de Bretagne en 1572, puis à celui de Paris en 1576. Sa descendance produisit des magistrats et des officiers distingués et fut maintenue dans sa noblesse le 8 octobre 1668 par arrêt de la chambre de réformation de Bretagne. Elle s'éteignit avec Louis Charlet, Sgr d'Esby, né en 1715, président aux enquêtes du Parlement de Paris en 1764, qui mourut en 1768 ne laissant que deux filles, M^{mes} de Sabran et de Guémadeuc.

L'auteur de la seconde branche, Charles, fut grand-père de Jacques Charlet, Sgr de Mondon, conseiller au Parlement de Bretagne en 1585, président en la Chambre des comptes de Bretagne en 1592, et bisaïeul de Jacques Charlet, trésorier de France à Poitiers, qui épousa Jacqueline Dreux. On trouvera dans les *Dossiers bleus* les preuves de noblesse qu'un descendant de celui-ci, François-Philippe Charlet de Mondon, fit en 1720 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie. Cette branche s'est éteinte avec M^{lle} Marie de Charlet, née à Archigny en 1758, décédée en 1829.

CHARLEVAL (de Jessé-). Voyez : JESSÉ-LEVAS ET CHARLEVAL (DE).

CHARLIER et CHARLIER de GERSON.

La famille CHARLIER, d'honorable bourgeoisie, résidait au xviii^e siècle dans la petite ville de Ferrières-en-Brie. Le sieur Jean-Baptiste Charlier, époux de dame Élisabeth Macé, mourut dans cette ville le 2 avril 1785. Son fils, Jacques Charlier, né à Ferrières le 8 octobre 1745, marié à Cécile Noël, décédé à Paris le 13 février 1822, laissa deux fils, Pierre et Charles-Véronique, qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'aîné de ces deux frères, Pierre Charlier, épousa Henriette Pelletier de Saint-Michel et mourut à Paris en 1836. Il fut père de Charles Charlier, né en 1812, peintre distingué, qui épousa successivement M^{lle} de Villarsy et M^{lle} le Lieur de Ville-sur-Arce et qui a laissé de sa seconde union un fils demeuré célibataire.

L'auteur du second rameau, Charles-Véronique, receveur général des finances, fut connu sous le nom de CHARLIER DE GERSON après le mariage qu'il contracta en 1835 avec Flavie-Marie-Louise d'Elbéc, née en 1816. Celle-ci, étant devenue veuve, se remaria à Jules-Alphonse Debonnaire de Forges et mourut à Paris le 30 septembre 1850. Charles-Véronique laissa une fille, mariée en 1863 au vicomte de Lostanges-Bédier, et un fils, Pierre-Olivier Charlier, connu sous le titre de comte de Gerson, qui épousa en mai 1860 une fille du général Caron et qui a lui-même laissé postérité.

La famille Charlier de Gerson actuellement existante paraît n'avoir aucun rapport avec celle de l'illustre Jean Gerson. Celui-ci s'appelait dans la réalité Jean Charlier ; mais il fut connu sous le nom du village de Gerson, près de Rethel, où il était né en 1363 dans une condition très modeste. Chancelier de l'Université de Paris en 1392, député de cette Université au Concile de Pise, puis au Concile de Constance, décédé en 1429, Gerson fut un des personnages les plus en vue de son temps.

CHARLIER de VRAINVILLE. Armes (d'après l'*Armorial chartrain*) : *d'argent à un palmier de sinople soutenu d'un croissant d'azur, au chef de même chargé de trois étoiles d'or*¹.

La famille CHARLIER est anciennement connue à Châteaudun.

Nicolas-Sébastien Charlier était seigneur de Vrainville en 1754. Nicolas-Jean-Henri Charlier, Sgr de Vrainville, Flacey, la Poupillière, Gasvillet, etc., né en 1736, fut reçu en 1764 conseiller des requêtes du Palais au Parlement de Metz ; il fut tué en duel à Châteaudun en 1778.

Charles Charlier de Vrainville, chef d'escadron de gendarmerie, mourut à Rouen en 1851. Henri Charlier de Vrainville, avocat, a épousé à Meaux en juillet 1904 M^{lle} Parmentier.

CHARLIERS de BUISSET. Armes : *de sable à un lion d'argent*. — La famille Charliers de Buisseret écartèle souvent ses armes de celles de la famille de Pipenpoy : *d'azur à trois fleurs de lys d'argent au pied coupé*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *à dextre un lion d'or, armé et lampassé de gueules, à sénestre un ange vêtu d'azur*. — Devise : *Candore et Virtute*.

Bien que la famille CHARLIERS DE BUISSET appartienne à la Belgique, on a cru devoir lui consacrer quelques lignes dans ce recueil ; il importe, en effet, de prévenir des confusions entre elle et la famille de Buisseret, de vieille noblesse flamande, dont plusieurs représentants sont de nos jours fixés en Belgique. La famille Charliers est, du reste, d'origine française et appartenait au xvii^e siècle à la haute bourgeoisie du Cambrésis. Antoine-François Charliers, fils de Simon, licencié ès lois, vint se fixer en Brabant dans les premières années du xviii^e siècle, fut conseiller et souverain fiscal du Souverain Conseil de ce pays et prit le premier la qualification de seigneur de Buisseret. Il avait épousé Thérèse Giélis d'Hujoul, née en 1685, décédée le

¹ Ce sont les armes que firent enregistrer à l'Armorial général de 1696, le premier à Lille, le second à Bordeaux. N.... Charlier, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, et François Charlier.

2 juin 1742. Il fut père de Simon-Benoît Charliers de Buisseret, qui épousa Isabelle Pipenpoy, grand-père de Guillaume-Ghislain Charliers de Buisseret, décédé en 1818, qui épousa en 1788 Marie-Ghislaine de Moerman d'Harlebeke, et bisaïeul de Louis-Laurent Charliers de Buisseret qui fut créé vicomte le 6 novembre 1857 par lettres du roi Léopold et qui a lui-même laissé postérité.

Principales alliances : Pipenpoy, de Moerman d'Harlebeke, de Jonghe d'Ardoye 1812, de Malingreau de Quenast 1832, Borluut 1860, etc.

CHARLONNIE de la BLOTAIS (de la). Armes : *de sinople, semé d'annelets d'argent, à un héliotrope d'or, tigé et feuillé de même, mouvant de la pointe.* — Aliàs : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles du même 2 et 1 ; au chef d'argent chargé d'un chevron d'azur accompagné de trois étoiles du même, 1 et 2.* — Aliàs : *coupé au 1 d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois étoiles du même ; au 2 d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent.*

La famille DE LA CHARLONNIE, aujourd'hui complètement éteinte, était originaire de l'Angoumois. Elle était représentée dans ce pays sous Louis XIV par plusieurs branches dont on ne connaît pas bien le point de jonction.

L'une de ces branches, demeurée non noble, se perpétua honorablement en Saintonge et en Angoumois jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Son dernier représentant mâle, Louis de la Charlonnie, est décédé en 1867 ; sa mère, M^{me} de la Charlonnie, est décédée à Angoulême en 1871.

Annet de la Charlonnie, écuyer, sieur de la maison noble de Reilhac, issu d'une autre branche, fils de Pierre de la Charlonnie, sieur de Bort, habitant de la ville de Chabanais, fut anobli, en récompense de ses longs services militaires, par lettres patentes de juin 1646 qu'il fit enregistrer le 20 mai 1647 à la Chambre des comptes et le 17 mai 1651 à la Cour des aides. Il fut père de Jean de la Charlonnie, sieur de Reilhat, né en 1652, un des 200 cheveu-légers de la garde du Roi, qui épousa en 1679 Jacqueline Bernard et dont les fils moururent sans postérité.

La branche des seigneurs de la Blotais descendait de François de la Charlonnie qui fut nommé le 20 mars 1654 conseiller à l'échevinage de la maison de ville d'Angoulême et qui le lendemain fit au greffe de l'élection la déclaration qu'il voulait vivre noblement. François de la Charlonnie mourut en 1662. Son fils, Annet de la Charlonnie, sieur d'Auteroche, conseiller au siège présidial d'Angoulême, fut maintenu dans sa noblesse le 4 avril 1668, en vertu du privilège

de l'échevinage d'Angoulême, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Sa descendance alla au cours du XVIII^e siècle s'établir en Anjou où elle possédait la seigneurie de la Blotais. Pierre de la Charlonnie, Sgr de la Blotais et de la Bretonnière, capitaine de cavalerie et cheval-léger des gardes du Roi, marié à M^{lle} des Herbiers de l'Estenduère, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angers. Il fut père d'Armand-Fortuné de la Charlonnie, marié en 1813 à M^{lle} de Sourdis, décédé en 1868, qui fut connu le premier sous le titre de vicomte de la Blotais, et grand-père de Fortuné de la Charlonnie, vicomte de la Blotais, conseiller général du Maine-et-Loire, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui mourut en 1904 sans avoir eu d'enfants de son mariage, en 1864, avec la comtesse Arthur de Perrien, née du Buat.

Principales alliances : de Béjarry, de Terves 1849, de Brochard de la Rochebrochard 1850, d'Escoubleau de Sourdis 1813, de Bougrenet de la Tocnaye, des Herbiers de l'Estenduère, Rambaud de la Roque 1815, etc.

CHARLY (Barbier de). Voyez : **BARBIER DES LANDES ET DE CHARLY.**

CHARMASSE (Desplasses de). Voyez : **DESPLASSES DE CHARMASSE.**

CHARME (de la), en Mâconnais.

La famille DE LA CHARME, OU DELACHARME, appartenait à la haute bourgeoisie du Mâconnais. Elle était originaire de Matour. Pierre de la Charme était juge de Matour quand sa fille épousa en 1655 Jean Brac, docteur en médecine à Dijon, un des auteurs de la famille Brac de la Perrière. Plus récemment, Jean-Louis Delacharme, né à Matour en 1795, décédé au même lieu en 1879, fut maire de Chalon-sur-Saône et député de Saône-et-Loire. La famille de la Charme s'est éteinte en la personne de Jules de la Charme, conseiller général de Saône-et-Loire, décédé en 1901.

On ignore si cette famille de la Charme est la même que celle d'un Jean de la Charme, capitaine au régiment d'Orléans, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Mâcon) : *d'or à un charme de sinople, arraché de gueules; au chef d'azur chargé de trois molettes d'argent.*

CHARMEIL (Bellier du). Voyez : **BELLIER DU CHARMEIL,** au tome III et aux additions du tome IX.

CHARMEL (de Bonnefoy du). Voyez : **BONNEFOY DU CHARMEL ET DES AULNAIS (DE).**

CHARMOILLE de FRASNOIS (Huot de). Voyez : HUOT DE CHARMOILLE DE FRASNOIS.

CHARMOIS (Petey de la). Voyez : PETEY DE LA CHARMOIS.

CHARMOYE (Hémart de la). Voyez : HÉMART DE LA CHARMOYE.

CHARNACÉ (de Girard de). Voyez : GIRARD DE CHARNACÉ (DE).

CHARNACÉ (Gautier d'Escurolles de) Voyez : GAUTIER D'ESCUROLLES DE CHARNACÉ ET D'HAUTESERVE.

CHARNAGE (Dunod de). Voyez : DUNOD DE CHARNAGE et BREUDL DE SACCONNEY (DU).

CHARNAILLES (de Cortois de). Voyez : CORTOIS DE CHARNAILLES (DE).

CHARNÉ (Gohin de). Voyez : GOHIN DE CHARNÉ.

CHARNER.

La famille dont le nom a été illustré par l'amiral CHARNER est originaire de Suisse. Dans les dernières années du XVIII^e siècle, Léonard Charner vint s'établir à Saint-Brieuc, en Bretagne, où il exerça la profession de liquoriste. Son fils, Léonard-Joseph Charner, né dans cette ville en 1797, décédé en 1869, eut dans la marine une brillante carrière, fut successivement contre-amiral en 1852, vice-amiral en 1855 et amiral en 1864. Il était grand-croix de la Légion d'honneur. De son mariage avec M^{lle} Coz, décédée en 1890, il laissa un fils, Victor Charner, né en 1836, trésorier-payeur général de l'Orne en 1890.

Principale alliance : Poniatowski.

CHARNIÈRES (de). Armes : *d'argent à trois merlettes de sable, 2 et 1.*
— Couronne : *de Comte.*

La famille DE CHARNIÈRES appartient à la noblesse de l'Anjou. Elle a possédé jusque vers le milieu du XVII^e siècle un fief de son nom situé dans la paroisse de Quélaines, près de Château-Gonthier. On trouve que Jean de Charnières était en 1443 greffier de l'Ordre du Croissant et secrétaire surintendant des finances de René d'Anjou, roi de Sicile.

Le jugement de maintenue de noblesse rendu en 1668 en faveur de la famille de Charnières en fait remonter la filiation au 14 août 1461, date à laquelle noble personne Gilles de Charnières, fils aîné et principal héritier de Jean, écuyer, Sgr dudit lieu, épousa Jeanne de la Roue, fille de feu messire Jacques de la Roue, en son vivant chevalier, Sgr de la Roue. Ce même noble homme Gilles de Charnières, écuyer, fils de noble homme Jean de Charnières et de demoiselle

Catherine Aurée, se remaria à demoiselle Michelle de Boisgamaz par contrat du 12 juillet 1475. Il laissa deux fils, Jean, né du premier lit, et Gilles, né du second lit. Ce dernier était gentilhomme tranchant du duc d'Alençon quand il fut nommé écuyer d'écurie du même prince par lettres du 7 juillet 1510. Il avait épousé Catherine de Favières. Il fut père de René Charnières, qui en 1540 était avocat à Angers, et grand-père de Jean Charnières qui fut reçu en 1568 conseiller au Parlement de Bretagne.

Gabriel de Charnières, sieur de Gresigné et de la Rosellière, et ses deux frères, Jean, Sgr de la Chouanière, et Louis, sieur de Chartroné, furent maintenus dans leur noblesse le 9 mars 1668, sur preuves remontant à 1461, par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours. L'aîné de ces trois frères, Gabriel, avait épousé en 1660 Marie de Champagné. Leur fils, Charles-Prudent de Charnières, chevalier, Sgr du Breuil, marié le 6 septembre 1698 à Gabrielle Drouineau, fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 8 juillet 1715 par un jugement de M. de Chauvelin, intendant de Tours, qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. On trouvera, toujours dans le *Nouveau d'Hozier*, les preuves de noblesse que Charles de Charnières, arrière-petit-fils du précédent, né au diocèse de Poitiers le 23 septembre 1775, plus tard maire de Saumur, démissionnaire en 1830, fit en 1785 pour être admis à l'École militaire et celles que sa sœur, Céleste, née à Nantes en 1779, fit en 1789 pour être admise à Saint-Cyr.

Madame veuve de Charnières, dame de Preuil, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saumur.

Charles-Théodore, connu sous le titre de comte de Charnières, avait épousé en 1834 M^{lle} de Bagneux. Il en eut deux filles, qui se marièrent dans les familles de Rougé et de Contades, et un fils, Charles-Ernest, comte de Charnières, né en 1839, décédé en 1901, qui a laissé plusieurs enfants de son mariage, en 1872, avec M^{lle} de Léon des Ormeaux.

Principales alliances : du Bouchet, de Chivré 1533, de Champagné 1660, de Préaulx 1619, de la Selle 1801, Frotier de Bagneux 1834, de Rougé 1857, de Contades 1859, de Léon des Ormeaux 1872.

CHARNISAY (d'Arthuys de). Voyez : ARTHUYS DE CHARNISAY (D').

CHARNOIS (Geoffroy de). Voyez : GEOFFROY DE CHARNOIS.

CHARNY (le Vaillant de). Voyez : LE VAILLANT DU DOUET, DE LA FIEFFE, DE FOLLEVILLE, DE PLÉMONT, DE GLATIGNY, DE CHARNY, DE MONCHY, DE DURANVILLE, DE LA BOISSIÈRE ET DU CHATELET.

CHARODON (Routy de). Voyez : ROUTY DE CHARODON.

CHARON (Bergeron de). Voyez : BERGERON DE CHARON.

CHARON de BRIE (de). Armes : *d'argent à un chardon de sinople fleuri de trois fleurs d'azur.* — Supports : *deux lions au naturel.*

La famille DE CHARON DE BRIE, éteinte de nos jours, appartenait à la noblesse du Périgord. On en trouvera un tableau généalogique dans le tome III du *Chroniqueur du Périgord*. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans les *Carrés d'Hozier* et dans les manuscrits de Chérin.

Antoine Charon, auquel remonte la filiation, avait épousé Jeanne de Gavre; il fut greffier des consuls de Périgueux en 1489, puis cinquième consul de la ville en 1492. Son fils, maître Hélié Charon, écuyer et avocat, premier consul de Périgueux en 1530, marié en 1537 à Marie André, décédé en 1557, fit le 23 avril 1545 dans sa maison noble de la Bernardie, en la paroisse de Causegret, un testament dans lequel il mentionne son grand-père Bernard de Charon, vivant conseiller ordinaire du roi de Navarre. Il laissa deux fils dont l'un, Bernard, continua la descendance et dont l'autre, Pierre, sieur de Sensenac, qualifié marchand de Périgueux dans un acte de 1572, fut l'auteur d'une branche éteinte au XVIII^e siècle. Maître Bernard Charon était juge d'appaux et ordinaire aux comté de Périgord, vicomté de Limousin et seigneurie d'Albret quand il fut pourvu par lettres du 26 octobre 1570 de l'office de vice-chancelier et garde des sceaux auxdits comté et vicomté de Jeanne, reine de Navarre, et de son fils Henri; il fut nommé maître des requêtes de l'hôtel des mêmes princes par nouvelles lettres du 27 janvier 1578. Il aurait épousé Marguerite de Chantemerle par contrat du 30 décembre de cette même année; mais une note conservée dans les *Carrés d'Hozier* apprend que ce contrat est *faux et très faux*. Il se qualifie maître Bernard Charon, conseiller du Roi, ancien lieutenant général au siège de Bergerac dans son testament daté du 15 août 1612. Il laissa plusieurs fils dont l'un, André, fut président en la Chambre de l'édit de Guienne, dont un second, Jacques, continua la descendance et dont un troisième, Théophile, lieutenant particulier à Bergerac, fut père de Pierre Charon lequel obtint le 22 septembre 1655 des lettres patentes de confirmation de noblesse rapportées tout au long dans les *Carrés d'Hozier*. Monsieur maître Jacques Charon, écuyer, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux, aurait épousé par contrat du 24 juin 1618 demoiselle Jeanne de Lespinasse, fille de Jean, bourgeois de Bergerac. Une note conservée dans les *Carrés d'Hozier* apprend que ce contrat est *faux et*

fort mal imité. Jacques Charon, écuyer, sicur de Brie, fils du précédent, était avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux et intendant du duc de la Force quand il épousa, par contrat du 9 décembre 1656, Catherine Bénazé, fille d'un avocat au siège présidial de Tours; il fut maintenu dans sa noblesse le 30 décembre 1666, sur preuves remontant aux lettres de 1570, par jugement de M. de Montozon, subdélégué en Périgord de Pellot, intendant de Bordeaux. Il fut père d'Armand de Charon, Sgr de Brie, marié en 1698 à Anne Séguala, qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 8 août de cette même année par jugement de M. de Bezons, un des successeurs de Pellot. Anne-Marguerite de Charon de Brie, née en 1720, petite-fille d'Armand, fut admise à la maison de Saint-Cyr. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse que son neveu, Joseph-Émile de Charon de Brie, né à Saint-Domingue en 1766, fit en 1785 pour obtenir le grade de sous-lieutenant.

La famille de Charon de Brie a eu pour dernier représentant mâle François-Théodore-Henri, né à Cuba en 1813, connu sous le titre de comte de Charon de Brie, qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1857 avec M^{me} Cousin de Feugré. M^{me} de Villebardet, née Zoé de Charon de Brie, est décédée à Bordeaux en novembre 1896.

Principales alliances : d'Augeard, du Cluzel 1691, Gillet de Lacaze 1655, Jay de Beaufort 1614, de Larmandie 1697, de la Borie de Campagne 1743, Reygondaud de Villebardet, etc.

CHARON. Armes : *écartelé : au 1 d'or à un palmier de sinople ; au 2 de gueules à l'épée haute en pal d'argent, qui est des barons militaires ; au 3 de gueules à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or ; au 4 d'or à une tour de sable.*

Cette famille descend de Gabriel CHARON qui fut président de l'administration du département de la Marne, puis en 1810 intendant de la province de Salernes. De son mariage avec Marie-Marguerite Boucher, Gabriel Charon laissa deux fils, Viala, né en 1794, et Auguste, né en 1795.

Viala Charon eut dans l'artillerie une brillante carrière militaire, fut nommé général de division en 1848, puis gouverneur général de l'Algérie, fut appelé au Sénat en 1852, fut promu grand-croix de la Légion d'honneur en 1856 et reçut enfin le titre héréditaire de baron par décret du 7 septembre 1864. Il est décédé en 1880, laissant un fils de son mariage, en 1850, avec la baronne de la Tour-Randon, fille du général Schneider et proche parente des grands industriels du Creuzot.

Auguste Charon fut chef de service de l'administration des postes

et officier de la Légion d'honneur ; il mourut en 1874 laissant deux fils qui ont été l'un et l'autre généraux de brigade.

CHARPAL (Monteil de). Voyez : MONTEIL DE CHARPAL.

CHARPENTIER. Armes : *d'azur à une hache et à un sabre de cavalerie d'argent, montés d'or, croisés en sautoir ; au comble cousu de sinople chargé de deux étoiles d'argent ; au franc-quartier des barons militaires.*

L'auteur de cette famille, Germain CHARPENTIER, né en 1771 à Fort-Vauban, en Alsace, était fils d'un entrepreneur de fortifications. Il fut colonel de cavalerie et officier de la Légion d'honneur, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 25 mars 1809 et mourut en 1860. De son mariage avec M^{lle} Saglio, le colonel Charpentier laissa un fils, Michel-Napoléon, baron Charpentier, né en 1812, qui épousa en 1842 sa cousine, M^{lle} Saglio, et qui en eut lui-même deux fils, Florent, né en 1844, et Achille, né en 1852, et une fille, M^{me} Bastien.

CHARPENTIER. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1826) : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux pigeons affrontés et en pointe d'un croissant, le tout d'or ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

Cette seconde famille CHARPENTIER, originaire de Rozoy-en-Brie, y occupait un rang distingué dès le xviii^e siècle. Henri-Charles Charpentier, marié vers 1765 à Charlotte Chapelain, en laissa plusieurs fils. L'un de ces fils épousa M^{lle} de Brassier de Saint-Simon-Valade. Un autre, Henri-François, né à Soissons en 1769, eut une brillante carrière militaire, fut général de division et grand-officier de la Légion d'honneur, épousa en 1804 une fille du général Aubert du Bayet, qui fut ministre de la Guerre, fut créé comte de l'Empire, sur institution de majorat, par lettres patentes du 14 février 1810, fut confirmé dans la possession de son titre, en 1826, par nouvelles lettres du roi Charles X, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et mourut en 1831. La descendance du général Charpentier s'est éteinte avec son fils, Charles-François, comte Charpentier, qui mourut en 1879 laissant de son mariage avec M^{lle} d'Hennin une fille unique, née en 1852, décédée sans alliance en 1886.

Principales alliances : Aubert du Bayet 1804, de Brassier de Saint-Simon, Richard d'Aubigny d'Uberhern 1825, d'Hennin.

CHARPENTIER. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1817) : *d'or à une bande de gueules accompagnée en chef d'un dextrochère*

armé de sable tenant une épée haute de même et issant d'une nuée d'azur, mouvant du flanc senestre, et en pointe d'un dextrochère semblable au premier, mouvant du flanc dextre.

Pierre CHARPENTIER, né en 1773 à Herpont, en Champagne, fils de Claude et de Jeanne Brûlé, lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1839, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 23 juillet 1810 et fut confirmé dans la possession de son titre par ordonnance royale du 17 septembre 1818. Il laissa cinq fils, Pierre-Ferdinand, Victor-Alphonse, François-Gustave, Adolphe-Léon et Alphonse-Alfred, nés le premier à Thouars en 1816, les autres à Châlons en 1817, 1818, 1825 et 1828.

CHARPENTIER. Armes : *d'or à un canon sur son affût de sable, soutenu de sinople, adextré de trois boulets de sable et surmonté d'un dextrochère habillé d'azur, la main de carnation, tenant une épée de gueules et accosté d'une étoile de sable, posée entre l'épée et le dextrochère ; à la bordure de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

Charles-Constant CHARPENTIER, né en 1774 à Montmirail, en Champagne, chef de bataillon, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1852, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 11 novembre 1813. Il eut un fils, Simon-Constant, chevalier Charpentier, né en 1799.

CHARPENTIER (de). Armes : *de gueules à une épée d'argent, montée d'or, la pointe basse.*

Jean CHARPENTIER, né en 1745 à Lesterps, en Limousin, fils de François Charpentier, avocat au Parlement de Paris, et de Marie Delage de la Brousse, lui-même avocat, maire de Blanzac (Haute-Vienne), fut anobli le 9 mai 1827 par lettres patentes du roi Charles X. Il avait épousé en 1781 Marie Bachet de Saint-Laurent. Leur fils, Pierre-Alexandre de Charpentier, marié en 1804 à M^{lle} Duclos de Lagrange, en eut un fils, Jean-Hubert, qui mourut sans avoir été marié, et deux filles dont l'une demeura célibataire et dont l'autre, décédée en 1872, épousa M. Genty de la Borderie.

CHARPENTIER et CHARPENTIER de BEAUVILLÉ. Armes : *d'azur à une bande échiquetée d'or et de gueules de deux tires. — La branche fixée à Saint-Quentin, la seule qui se soit perpétuée jusqu'au XIX^e siècle, portait : de gueules à une bande échiquetée d'or et d'azur de deux tires, accompagnée en chef d'une hache d'armes d'argent. — Couronne : de Comte. — Supports : deux licornes. — Devise : *Securi securus.**

Saint-Allais a donné une généalogie de la famille CHARPENTIER dans le tome XV de son *Nobiliaire Universel*. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans la *Biographie du Parlement de Metz* de Michel et dans les *Dossiers bleus*.

La souche était représentée au xvi^e siècle par deux frères, Nicolas, échevin de Paris en 1519, et Claude, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

Nicolas Charpentier, auteur de la première branche, fut grand-père de Fiacre Charpentier, échevin de Paris en 1546, qui épousa Marie Drouin, fille d'un secrétaire du Roi. Fiacre Charpentier laissa lui-même deux fils : 1^o Michel, receveur des consignations, puis notaire au Châtelet, qui épousa Anne Sellier et qui continua la lignée ; 2^o Jean, décédé en 1584, qui fut père de Jacques Charpentier, auditeur en la Chambre des comptes de Paris en 1597, grand-père de Louis Charpentier, Sgr de Lives, du Mée, etc., conseiller maître en la même Chambre en 1641, et bisaïeul de Jeanne Charpentier, héritière de la seigneurie du Mée, qui épousa Nicolas Fraguier et qui mourut dans un âge avancé en 1740. Michel Charpentier, fils de Michel et d'Anne Sellier, fut un magistrat éminent ; conseiller au Parlement de Paris en 1607, puis conseiller d'État, il fut nommé en 1620 président pour le Roi ès villes et pays de Metz, Toul et Verdun, puis président à mortier au Parlement de Metz, lors de sa fondation, et mourut en 1637. Son fils, Thierry Charpentier, conseiller au Parlement de Metz en 1634, puis au Grand Conseil en 1644, et enfin au Parlement de Paris en 1645, décédé en 1681, laissa deux fils : 1^o Philippe, conseiller au Parlement de Paris, marié en 1682 à M^{lle} Portail, décédé en 1694 ; 2^o Louis, conseiller au Parlement de Metz, puis en la Chambre des comptes de Paris, dont la descendance s'éteignit avec son petit-fils, Pierre Charpentier, conseiller au Parlement de Paris, décédé en 1762. Philippe Charpentier, décédé en 1694, eut quatre fils, Philippe-Antoine, conseiller au Parlement de Paris, Jean, clerc, Claude, capitaine aux gardes françaises, et Thierry-Antoine, né en 1692, que tous les généalogistes anciens font mourir sans alliance.

La seconde branche, issue de Claude, alla se fixer à Saint-Quentin et donna à cette ville plusieurs maïeurs. Un de ses représentants, Quentin Charpentier, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Périnne, chapelain de l'église royale de Saint-Quentin, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Un autre, Adrien Charpentier, Sgr de Beauvillé, d'abord maïeur de Saint-Quentin, fut dans la suite président en la Cour des monnaies de Paris et fut anobli par ses fonctions. Il avait épousé en 1707 Anne de Fay d'Herbe. Sa des-

cendance s'est éteinte avec les trois enfants d'Adrien-Louis Charpentier, chevalier, Sgr de Vaux, de Beauvillé et de Bayempont, et de Marie-Élisabeth d'Y de Résigny : 1° Auguste Charpentier de Beauvillé, né en 1796, maire de Laon sous le Second Empire, décédé sans alliance en 1879; 2° Auguste Charpentier de Bayempont; 3° M^{me} Dufayot de la Maisonneuve, décédée en 1891.

Principales alliances : Dreux, Pinon, Portail, Le Tonnelier (de Breteuil), d'Y de Résigny, Miron, Feydeau, le Boulanger, de Fraguier, Dufayot de la Maisonneuve, etc.

La famille dont il vient d'être parlé et qui a donné plusieurs magistrats au Parlement de Metz paraît, malgré la ressemblance des armoiries, être distincte d'une famille CHARPENTIER DE NEUVRON qui, au XVIII^e siècle, occupait dans cette ville un rang distingué. Cette famille portait pour armes, d'après dom Pelletier : *d'azur à une bande échiquetée de trois traits d'or et de gueules, accostée de deux licornes d'argent*. Elle avait eu pour auteur Louis-François Charpentier, grand-maître des eaux et forêts de Lorraine, qui fut anobli en 1714 par lettres du Duc. Pierre Charpentier, fils de Louis-François, fut créé baron de Neuvron par lettres patentes du duc de Lorraine du 27 avril 1736; il fut nommé en 1739 conseiller, puis en 1741 président à mortier au Parlement de Metz et mourut en 1753.

On trouvera dans les *Dossiers bleus* des renseignements sur une famille Charpentier qui portait pour armes : *d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef de deux canettes et en pointe d'un bouquet de trois grenades*. L'auteur de cette famille, André Charpentier, conseiller maître en la Chambre des comptes de Paris, décédé en 1721, était fils d'un riche négociant de Tours. Il avait épousé à Épernay Élisabeth Antissier. Leur fils, André-Armand Charpentier, alla mourir en Italie après avoir dissipé ses biens. Il fut père de N... Charpentier, président au présidial de Tours, qui épousa en 1744 une demoiselle Dumont, de Chandernagor, et qui en eut un fils, né à Tours en 1747.

CHARPENTIER de BELCOURT. Armes : *d'azur à une bande échiquetée d'or et de gueules de deux tires, accompagnée en pointe d'un arbre d'argent surmonté d'un croissant du même*.

La famille CHARPENTIER DE BELCOURT revendique une origine commune avec celle à laquelle a été consacrée la précédente notice et en porte les armoiries avec de légères modifications.

Elle descend de Pierre-François-Eustache Charpentier de Belcourt, directeur du vingtième royal au département de Milhau, en Rouergue, puis directeur de la même administration en la généralité

de Limoges, qui mourut dans cette ville pendant la Terreur à l'âge de 80 ans. On a dit que ce personnage était fils d'un Thierry Charpentier, dit de Belcourt, qui avait épousé en 1713 Jeanne-Marguerite d'..., et que celui-ci devait être identifié avec Thierry-Antoine Charpentier, né en 1692, mentionné dans la notice précédente, lequel était le plus jeune des quatre fils de Philippe Charpentier, conseiller aux requêtes du Palais, décédé en 1694, et de Madeleine Portail. Aucun généalogiste ancien ne dit que Thierry-Antoine Charpentier ait été marié, ni qu'il ait porté le surnom de Belcourt. Pierre-François-Eustache Charpentier de Belcourt ne paraît pas avoir porté de qualifications nobiliaires et on ne voit pas qu'il ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Il avait épousé à Milhau en 1765 Luce-Françoise Jullien de Rochemont, veuve de François Clausel de Coussergues. Il fut père de Pierre-Simon-Eustache Charpentier de Belcourt, né en 1765, directeur des contributions directes à Limoges, qui épousa en 1809 M^{lle} Gauldrée-Boilleau, et grand-père de François-Charles Charpentier de Belcourt, né à Limoges en 1811, avocat, qui vint se fixer à Périgueux après le mariage qu'il contracta en 1838 avec M^{lle} Patronnier de Gandillac. Ce dernier a laissé deux fils qui sont demeurés célibataires.

CHARPENTIER de COSSIGNY.

On trouvera d'intéressants renseignements sur la famille CHARPENTIER DE COSSIGNY dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* de septembre 1903.

L'auteur de cette famille, Nicolas CHARPENTIER, né à Bréligny, au diocèse de Paris, était commissaire général des poudres et salpêtres aux départements de Provence, Languedoc et Gascogne quand il eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Marseille) : *d'or à une fasce d'azur chargée de deux colombes d'argent*. Il fit son testament à Montpellier le 26 avril 1713. On trouvera ce testament rapporté tout au long dans le *Nouveau Hozier*. De son mariage avec Anne Bilot, Nicolas Charpentier laissa deux fils, Nicolas et Jean-François, qui furent les auteurs de deux branches.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la branche aînée, aujourd'hui seule existante. L'auteur de cette branche, le sieur Nicolas Charpentier, né à Marseille le 2 décembre 1697, était contrôleur aux entrepôts de Carcassonne quand il épousa, par contrat du 11 février 1733, demoiselle Jeanne de Blaquièrre, fille de monsieur maître Pierre Blaquièrre, receveur de la chambre à sel de Revel. Il fut dans la suite maire de Gaillac et fit son testament dans cette ville le 26 novembre

1767. Il laissa trois fils : 1^o Jean-François-Louis, sieur d'Estouville, capitaine d'infanterie, qui continua la descendance ; 2^o Jacques, major d'infanterie ; 3^o David, maréchal de camp, gouverneur des établissements français dans l'Inde, qui mourut à l'Île-de-France en 1804. Jean-François-Louis Charpentier d'Estouville était capitaine au régiment de Nice-infanterie quand il épousa, le 15 octobre 1764, Jeanne-Renée Jego de Saint-Aubain, originaire du Croisic, en Bretagne. Il fut le grand-père de Guillaume-Louis Charpentier de Cossigny, général de division d'artillerie, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1892 à l'âge de 65 ans, qui a lui-même laissé un fils.

L'auteur de la seconde branche, Jean-François Charpentier de Cossigny, ingénieur du plus grand mérite, fut envoyé en 1731 à l'Île de France, contribua à la fondation de Port-Louis, fut plus tard directeur des fortifications de la Franche-Comté, obtint le grade de maréchal de camp et revint mourir à l'Île de France en 1771. Son fils, Joseph-François Charpentier de Cossigny, sieur de Palma à l'Île de France, né dans cette île en 1736, marié à Besançon en 1774 à Marie Mcnassier, décédé à Paris en 1809, fut lui aussi un ingénieur de grand mérite et fut admis en 1773 à l'Académie des sciences. Il fut lui-même père de Corneille-Auguste Charpentier de Cossigny, né à l'Île de France en 1778, maréchal de camp du génie, décédé en 1861 à Allogny (Cher), dont le fils n'a pas laissé de postérité.

Principales alliances : Binot de Villiers 1716, Geraudet de Boudemange vers 1860, de Launay vers 1849, etc.

CHARPENTIER du MORIEZ de LESSAC. Armes actuellement portées par la famille : *parti au 1 de sable à deux épées d'argent passées en sautoir, la pointe en bas, qui est de Charpentier de Lessac ; au 2 d'or à un ours en pied de sable, qui est de Saint-Ours ; au chef parti d'or et d'azur, à l'étoile de l'un en l'autre.* — Couronne : *de Comte.* — Cimier : *une hermine.* — Supports : *un lion et un ours.* — Devise : *Sine rubigine.*

La famille CHARPENTIER DE LESSAC, éteinte en 1802, appartenait à la noblesse de Bretagne. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Carrés d'Hozier*. Potier de Courcy la fait descendre d'Armel Charpentier, décédé en 1500, qui était avocat à la Cour de Ploërmel. Pierre Charpentier, avocat en Parlement, marié à Renée de la Coudraye, fut anobli par lettres patentes de 1648. Mathurin Charpentier, sieur du Hardas, lieutenant au siège royal de Guérande, avait épousé vers 1630 Jeanne le Corre, décédée en 1658. Leurs trois fils, Jean Charpentier, sieur de Lessac, en la paroisse de Guérande, né en 1631, marié en 1656 à Michelle le Fauché, Olivier Charpentier, sieur du

Hardas, lieutenant de la juridiction de Guérande, et Pierre Charpentier, et leur parent Jean Charpentier, sieur de la Touche, obtinrent en juillet 1655 des lettres patentes d'anoblissement qui sont rapportées tout au long dans les *Carrés d'Hozier*. Jean Charpentier, sieur de Lessac, fut maintenu dans sa noblesse le 8 avril 1669 par arrêt de la chambre de réformation. La famille Charpentier fut encore maintenue dans sa noblesse en 1698 par jugement de l'intendant de la province. Jérôme-François Charpentier, sieur de Lenvos, décédé en 1760, fut nommé en 1720 conseiller au Parlement de Bretagne. Il laissa deux fils qui étaient considérés comme les derniers représentants de leur famille : 1° Pierre-Louis Charpentier, sieur de Lenvos, conseiller au Parlement de Bretagne en 1743, décédé en 1795, qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1750 avec M^{lle} Lefebvre de la Faluère, décédée en 1810 ; 2° Jérôme Charpentier de Kéronic, conseiller au Parlement de Bretagne en 1749, décédé sans postérité en 1802. Ce dernier avait signé en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne.

La famille CHARPENTIER DU MORIEZ, actuellement existante, revendique une origine commune avec celle dont il vient d'être parlé et en a adopté les armoiries. Elle s'est, en tout cas, séparée de cette famille antérieurement à son anoblissement. On trouvera sur elle une courte notice dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1893. Elle appartenait au XVIII^e siècle à la bourgeoisie du diocèse de Saint-Malo où elle possédait près de Saint-Servan le domaine du Moriez. Olivier-Thomas Charpentier, sieur du Moriez, décédé le 12 janvier 1781, était chirurgien à Saint-Servan. Auguste-Vincent Charpentier, né à Saint-Servan en 1779, négociant, puis banquier, fut maire de Lorient de 1839 à 1848. Son petit-fils, Fernand Charpentier du Moriez, né à Cherbourg en 1847, connu sous le titre de comte du Moriez de Lessac, marié en 1884 à la princesse Oliwija Mokoszy, a été nommé général de brigade en 1892.

CHARPIN de FEUGEROLLES et de GENETINES (de). Armes : d'argent à une croix ancrée de gueules ; au franc-quartier d'azur chargé d'une molette d'or. — La branche de Feugerolles, aujourd'hui seule existante, écartèle ces armes de celles de la famille de Capponi de Feugerolles : tranché de sable et d'argent. — Couronne : de Marquis. — Cimier : un lion issant de gueules, couronné, armé et lampassé d'or. — Devise : *In hoc signo vinces.*

La famille DE CHARPIN est une des plus distinguées de la noblesse du Forez. Le comte de Jouvencel en a donné une généalogie très complète dans son *Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en 1789*. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements

dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des titres, particulièrement dans le *Cabinet d'Hozier*.

Elle revendique une origine commune avec une famille du même nom qui au moyen âge appartenait à la noblesse de la même région. En juillet 1191, lors de la troisième croisade, un représentant de cette famille, Guichard Charpin, se trouvait à Acre en qualité d'écuyer d'Hugues de Talaru. Durand Charpin, damoiseau, rendit hommage en 1206 à Arnaud de Chanaleilles pour différents biens qu'il possédait à Saint-Maurice et à Saugues, en Languedoc. Le nom de cette famille figure dans un certain nombre d'actes des XIII^e et XIV^e siècles.

La famille actuelle de Charpin était honorablement connue dès le XIV^e siècle dans la petite ville de Saint-Symphorien, en Forez, à laquelle elle a donné plusieurs notaires. Un tableau généalogique, conservé dans le *Cabinet d'Hozier*, en fait remonter la filiation à Pierre Charpin, licencié en droit civil et canon, notaire à Saint-Symphorien-le-Châtel, qui fut anobli avec son fils Jean par lettres patentes de novembre 1446. Ce même Pierre Charpin avait été nommé le 29 juillet 1418 chamARRIER, c'est-à-dire premier dépositaire, du chapitre de Saint-Paul. Des travaux contemporains en font le fils d'un Barthélemy Charpin, notaire royal à Saint-Symphorien, qui est mentionné dans des actes de 1384 et de 1391. Jean Charpin, fils de Pierre, succéda à son père comme notaire royal à Saint-Symphorien et fut plus tard juge du comté de Forez. Il laissa trois fils dont le plus jeune, Barthélemy Charpin, bachelier ès-lois, fut chanoine de Reims et de Saint-Paul de Lyon et maître d'hôtel de l'archevêque de Reims. Les deux aînés, Pierre et Simon Charpin, ayant été inquiétés par les habitants de Saint-Symphorien dans l'exercice de leurs privilèges nobiliaires, durent se faire maintenir dans leur noblesse et exempter de la taille par arrêt du 10 septembre 1478. Ces deux frères furent les auteurs de deux grandes branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 27 octobre 1667 par jugement de l'intendant Dugué.

L'auteur de la branche aînée, noble homme Pierre Charpin, damoiseau du lieu de Saint-Symphorien-le-Châtel, épousa, par contrat du 28 janvier 1487, Gabrielle de Lemps, fille du seigneur du Mochet, au diocèse de Vienne, et fit son testament le 17 août 1500. Il fut père de Jean Charpin, damoiseau, Sgr de Montellier, qui épousa le 21 septembre 1522 noble Anthoine Rostaing, dame de la Forest, et qui continua la descendance. Le chef de cette branche, haut et puissant seigneur Pierre-Hector de Charpin, Sgr de Souzy, de la Forest, etc., épousa, par contrat du 22 janvier 1676, Catherine-Angélique de Capponi, fille et héritière du comte de Feugerolles, maréchal de camp,

chevalier de l'Ordre du Roi. Catherine-Angélique de Capponi mourut au château de Feugerolles le 22 décembre 1686. Elle avait fait son testament le 26 avril 1685 et dans cet acte avait demandé à ses fils, alors enfants, de relever le nom et les armes de la famille de Capponi de Feugerolles. C'est depuis cette époque que le chef de cette branche a été connu sous le titre de comte de Feugerolles. Amable-Espérance de Charpin-Feugerolles, née en 1734 à Vienne, en Dauphiné, fit en 1743 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr ; elle mourut dans cette maison dès 1745. Sa sœur, Camille-Colombe, née à Vienne en 1736, plus tard chanoinesse comtesse de Neuville, en Bresse, fit les mêmes preuves en 1748. Jean-Michel de Charpin, frère des précédentes, marié en 1753 à M^{lle} Anselmet des Brunaux, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Forez sous les titres de baron de Feugerolles et de marquis de la Rivière. Il laissa un fils unique, Louis-Alexandre, comte de Charpin-Feugerolles, qui épousa en 1777 M^{lle} d'Albon. Le petit-fils de celui-ci, Hippolyte-Suzanne, comte de Charpin-Feugerolles, né à Lyon en 1816, marié successivement en 1845 à M^{me} de Nettancourt et en 1862 à la comtesse de Clermont-Tonnerre, née Saint-Priest, décédé au château de Feugerolles en 1894, a été conseiller général et député de la Loire et président de l'Académie de Lyon et de la Société des Bibliophiles lyonnais. Le château de Feugerolles, en Forez, est aujourd'hui la propriété d'André-Régis, comte de Charpin-Feugerolles, fils aîné du précédent, né en 1855, marié en 1885 à M^{lle} d'Agoult.

L'auteur de la seconde branche, noble homme Simon Charpin, écuyer, épousa le 28 décembre 1479 Germaine de la Forge, héritière de la seigneurie de Génétines, en la paroisse de Saint-Romain-sous-Urfé, en Forez. Il fut père de noble Gaspard Charpin, Sgr de Génétines, lieutenant de robe courte du bailli de Forez en 1546, grand-père de noble Romée-François Charpin, écuyer, Sgr de Génétines, qui épousa en 1557 Gilberte de Veyny d'Arbouse, et bisaïeul de noble Michel Charpin, écuyer, Sgr de Génétines, qui épousa en 1590 Léonor le Long et qui fut maintenu dans sa noblesse le 13 février 1599 par arrêt des commissaires départis par le Roi pour le régallement des tailles en la généralité de Lyon. Un des petits-fils de ce dernier, Antoine de Charpin de Génétines, décédé en 1739, fut évêque de Limoges de 1706 à 1729. Deux frères de ce prélat, Antoine-Léonor et Jean-Antoine de Charpin, furent les auteurs de deux rameaux. Le premier rameau alla se fixer dans les environs de Louviers, en Normandie, et s'éteignit avec M. Henri-Jean de Charpin, né en 1820, décédé en 1852. Le rameau cadet s'éteignit avec François-Régis de Charpin, né en 1753, décédé sans postérité à Versailles en 1828, qui prit part

en 1789, sous le titre de comte de G netines, aux assembl es de la noblesse du Lyonnais. La seigneurie de G netines avait  t  vendue en 1779   la famille Ramey de Sugny. Cette branche de la famille de Charpin avait fourni quatre demoiselles de Saint-Cyr en 1700, 1711, 1719 et 1775, trois chanoines comtes de Lyon et quatre chevaliers de Malte en 1558, 1651, 1659 et 1695.

Principales alliances : de Rostaing, de Damas 1572, de Villars 1642, de Chavagnac 1699, de Capponi de Feugerolles 1696, d'Albon 1777, de Perthuis 1815, de Nettancourt 1845, Guignard de Saint-Priest 1862, d'Agoult 1885, de Veyny d'Arbouse 1557, de Fay de la Tour-Maubourg 1625, de la Rivoire 1657, de la Taille des Essarts 1717, de Loras 1750, de la Fare 1719, de Belvezer-Jonch res 1683, de Laurencin 1518, etc.

CHARPREAU (Ch nier du). Voyez : CH NIER DU CHARPREAU.

CHARRAS (de la Laurencie de). Voyez : LAURENCIE (DE LA).

CHARRE, ou **CHARE**, de la VALETTE. Voyez : CHARE DE LA VALETTE.

CHARREY (Perreney de). Voyez : PERRENEY DE CHARREY.

CHARRIER-MOISSARD (de). Armes (d'apr s l'Armorial g n ral de 1696 et d'apr s le *Nouveau d'Hozier*) : *parti au 1 d'azur   une tour d'argent, ma onn e de sable, cr nel e de quatre pi ces ; au 2  c gueules   une scie d'or surmont e d'un croissant d'argent.* — Ali s (d'apr s Saint-Allais) : * cartel  aux 1 et 4 d'azur   une roue d'or ; au 2 et 3 d'azur   une tour d'argent.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Turrem vi defensam.*

La famille DE CHARRIER-MOISSARD, aujourd'hui  teinte, appartenait   la noblesse du Languedoc. Saint-Allais en a donn  une g n alogie compl te dans le tome VIII de son *Nobiliaire universel* et on trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Ch rin, dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carr s d'Hozier*. Elle se disait originaire de l'Auvergne et croyait  tre une branche d tach e au moyen  ge d'une famille Charrier qui a appartenu   la noblesse de cette province et   laquelle sera consacr e la notice suivante.

Saint-Allais, qui a accept  les pr tentions de la famille de Charrier-Moissard, en fait remonter la filiation au 24 novembre 1383, date   laquelle noble et magnifique Bertrand de Charrier, chevalier (*miles*), Cosgr de la Varenne, en Auvergne, fils de Raymond Charrier, chevalier, et d'Antoinette du Prat, aurait  pous  C cile de Rochefort par contrat pass  devant notaire   Bagnols, en Languedoc. Dans la r alit  la famille de Charrier appartenait simplement au xvi  si cle   la

haute bourgeoisie de la ville de Bagnols. Un jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur le 23 juin 1718 et rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier* en fait remonter la filiation au 10 février 1588, date à laquelle noble capitaine Antoine Charrier, fils de noble capitaine Pierre Charrier, écuyer, et de demoiselle Claude de Bruneau, de la ville de Bagnols, épousa demoiselle Elisabeth de Bausseng. Antoine Charrier fut nommé en 1614 premier consul de Bagnols. Son fils, monsieur maître Pierre Charrier, docteur et avocat, épousa, le 4 décembre 1627, Jeanne de Moissard ; il chercha dans la suite à s'agrèger à la noblesse, mais dut se désister de ses prétentions lors de la recherche de 1666 et fut condamné à l'amende comme usurpateur par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Justin Charrier, fils du précédent, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Uzès). Il ne figure dans ce recueil avec d'autre qualification que celle d'avocat de Bagnols. Mais, quelques années plus tard, le 23 juin 1718, son fils, noble Pierre de Charrier, capitaine d'infanterie, habitant de Bagnols, se fit maintenir dans sa noblesse par jugement de M. de Bernage, intendant. Pierre de Charrier, fils du précédent, épousa en 1750 Elisabeth de la Fargue, fille d'un brigadier des armées du Roi, plus tard lieutenant général. Il en eut deux fils, Jean-Baptiste, connu sous le titre de marquis de Charrier-Moissard, qui épousa en 1777 Pauline de Rolle, et Jean-Baptiste-Lacroix, connu sous le titre de vicomte de Charrier-Moissard, né en 1765, qui fit en 1778 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire, qui fut plus tard contre-amiral et maire de Toulon et qui mourut en 1847. L'aîné de ces deux frères demanda en 1788 à être maintenu dans sa noblesse d'extraction et relevé de la condamnation prononcée en 1666 par M. de Bezons contre son aïeul ; il produisit à l'appui de sa demande une généalogie qui le faisait descendre de noble et magnifique Raymond de Charrier, chevalier, Sgr de la Varenne, ainsi qualifié dans un acte du 14 décembre 1390. Chérin, chargé d'examiner sa requête, constata que la plupart des titres qui avaient servi à dresser cette généalogie n'étaient que des expéditions et envoya un rapport très défavorable. Le marquis de Charrier-Moissard n'eut que trois filles ; on trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'une de ces filles fit en 1788 pour être admise à Saint-Cyr ; une autre, Adèle, mariée au comte d'Audiffret, mourut à Toulouse en 1885 à l'âge de 93 ans. La famille de Charrier-Moissard a eu pour dernière représentante une petite-fille de l'amiral, mariée en 1866 au colonel Vuillermet.

CHARRIER de FLÉCHAC, de la ROCHE et de SAINNEVILLE (aliàs SEN-

NEVILLE). Armes : *d'azur à une roue d'or, clouée de gueules et accompagnée en chef d'un lambel à trois pendants d'argent.* — Tenants : *deux anges.* — Cimier : *une roue.* — Devise : *Semper in orbita.*

La famille CHARRIER a occupé un rang brillant tant en Auvergne, dont elle est originaire, qu'à Lyon où une de ses branches vint se fixer au *xvi^e* siècle. La Chesnaye des Bois en a donné une généalogie. On trouvera aussi une généalogie de la branche lyonnaise dans *l'Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en 1789* du comte de Jouvencel. Enfin il existe dans les *Dossiers bleus* un gros dossier sur les Charrier.

La famille Charrier a eu pour berceau la ville d'Issoire où dès la fin du *xiii^e* siècle elle occupait un rang distingué dans la bourgeoisie. D'après une notice imprimée dans les *Etrennes de la noblesse pour 1778*, elle remonterait à Durand Charrier qui aurait été seigneur de la Varenne, près d'Issoire, et qui est nommé dans un échange conclu en 1296 entre le roi Philippe-le-Bel et l'abbaye d'Issoire. Jean Charrier, fils de Durand, avait épousé Antoinette Duprat, grand-tante du cardinal du même nom ; il est mentionné dans un arrêt du Parlement de Paris rendu en 1373. Le travail mentionné plus haut lui attribue pour petits-fils un Guillaume Charrier, qui fut nommé évêque d'Orléans en 1437, puis de Maguelonne en 1439, et un Pierre Charrier qui épousa Alix Boyer, grand-tante d'Antoine Boyer, archevêque de Bourges et cardinal. André Charrier, notable habitant d'Issoire, fut en 1575 député du consistoire de cette ville près du duc d'Alençon. Pierre Charrier, consul d'Issoire en 1589, passe pour être l'auteur d'un célèbre manuscrit sur les guerres religieuses en Auvergne. Ces deux derniers personnages ne sont pas mentionnés dans le travail de la Chesnaye des Bois. Jacques Charrier, lieutenant particulier au bailliage d'Issoire, décédé le 27 décembre 1563, avait épousé, le 16 juin 1532, Claire Minard, fille d'un trésorier général des provinces d'Auvergne et de Bourbonnais et sœur d'Antoine Minard, président à mortier au Parlement de Paris. Un de ses fils, Antoine Charrier, décédé sans postérité en 1614, fut trésorier de France au bureau des finances de Lyon et échevin de cette ville en 1589, 1592 et 1597. Deux autres, Michel, né en 1541, et Guillaume, né à Issoire en 1556, furent les auteurs de deux grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, Michel Charrier, receveur des tailles à Issoire, fut en 1589 député du consistoire de cette ville près du roi Henri III. Il laissa, entre autres enfants, deux fils : 1^o Antoine, Sgr de la Varenne, né en 1578, maître des requêtes de la reine Marie de Médicis, qui continua la descendance ; 2^o autre Antoine, Sgr de la Barge, né en 1586, receveur général des finances et trésorier de

France à Lyon, dont le fils, Jean Charrier, Sgr de la Barge, trésorier de France à Lyon, fut prévôt des marchands de cette ville en 1671 et dont les petits-fils moururent sans postérité. Antoine Charrier, Sgr de la Varenne, laissa lui-même deux fils : 1^o Michel Charrier, Sgr de la Varenne, né en 1607, trésorier de France à Riom, dont la descendance s'éteignit vers l'époque de la Révolution ; 2^o Etienne Charrier, Sgr de Fléchac, qui continua la descendance. Le petit-fils de ce dernier, Jean Charrier, Sgr de Fléchac, commissaire d'artillerie, marié en 1695 à Jacqueline Maigne, fut maintenu dans sa noblesse le 18 décembre 1697 (alias le 30 juillet 1700) par jugement de M. d'Ormesson, intendant d'Auvergne, sur le vu d'un prétendu jugement de maintenue que son aïeul aurait obtenu le 15 février 1667 de M. de Fortia, prédécesseur de M. d'Ormesson. Ce jugement de 1667 n'est mentionné ni par Lainé, ni par M. de Ribier qui ont publié des listes très complètes des familles d'Auvergne maintenues dans leur noblesse lors de la recherche commencée en 1666. Le jugement de M. d'Ormesson fut du reste attaqué et son obtenteur fut assigné, le 7 août 1705, devant le Conseil d'Etat. Jean Charrier mourut sur ces entrefaites, en 1709. Mais son fils, Jean Charrier, Sgr de Fléchac, garde du Roi, marié en 1730 à Marie Andraud, fut définitivement maintenu dans sa noblesse le 19 août 1718 par arrêt du Conseil d'Etat. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Michel, Antoine et Pierre-Thomas Charrier de Fléchac firent en 1756, 1777 et 1780 pour être admis à l'Ecole militaire et celles que Marie-Rose Charrier de Fléchac fit en 1790 pour être admise à Saint-Cyr. M. Charrier de Fléchac prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Clermont. Cette branche a eu pour dernière représentante Clémentine Charrier de Fléchac, mariée en 1819 à M. Jules-Antoine Vimal.

L'auteur de la seconde branche, Guillaume Charrier, vint se fixer à Lyon, fut nommé échevin de cette ville en 1596 et fut dans la suite notaire apostolique et banquier en Cour de Rome. Son arrière-petit-fils, Georges-Antoine Charrier, baron de la Roche-Julié, né en 1675, fut président en la Cour des monnaies de Lyon. Guillaume Charrier, baron de la Roche, né en 1703, fils du précédent, fut également président en la Cour des monnaies de Lyon. Il eut trois fils qui furent les derniers représentants mâles de leur branche : 1^o Jean-Baptiste Charrier, baron de la Roche, président en la Cour des monnaies, puis au Conseil supérieur de Lyon, guillotiné le 9 nivôse an II, qui ne laissa de son mariage avec M^{lle} de Cibeins que deux filles, la marquise de Harenc de la Condamine, décédée en 1824, et la marquise de Monspey, décédée en 1862 ; 2^o Louis Charrier de la Roche, député du clergé du diocèse de Lyon aux États généraux de 1789, évêque cons-

titutionnel de la Seine-Inférieure en 1791, plus tard évêque de Versailles et premier aumônier de l'Empereur, créé baron de l'Empire par lettres du 22 novembre 1808, décédé en 1827 ; 3° Jacques-Catherin Charrier, Sgr de Grigny, décédé en 1815, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lyon. Le plus jeune de ces trois frères, Jacques-Catherin, avait eu une fille qui épousa M. Sébastien-Claude Sallicon, dit Salluon, plus tard conseiller général du Rhône. Celui-ci fut autorisé par décret du 28 novembre 1813 à substituer à son nom celui de CHARRIER DE SAINNEVILLE sous lequel il fut anobli par ordonnance royale du 20 mai 1814. Il laissa un fils, Louis-Suzanne Charrier de Sainneville, né en 1810.

La famille Charrier a fourni dans ses diverses branches de nombreux officiers dont plusieurs ont été tués à l'ennemi.

Principales alliances : du Prat, Boyer, de Matharel, Guignard de Saint-Priest, Bollioud 1644, de Brosses, le Viste de Briandas 1684, de Grollier 1632, Mascrary 1621, de Lescalopier 1703, Badol de Rochetaillée 1665, de Rochefort d'Ally 1690, de Ferrari de Romans 1750, Cholier de Cibeins 1764, de Harenc de la Condamine 1788, de Monspey 1803, etc.

CHARRIER de BELLEVUE et LEBEAU-CHARRIER de BELLEVUE.

Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1786) : *d'or à un chevron de sinople chargé d'une croix potencée d'argent et accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'une ancre de sable.*

La famille CHARRIER DE BELLEVUE résidait sous Louis XVI à Saint-Domingue. Elle a eu vraisemblablement pour auteurs Jean-de-Dieu Charrier, capitaine des dragons du bataillon du Cap, et Antoine Charrier, son frère, capitaine au régiment des chasseurs mulâtres des colonies, qui furent simultanément anoblis en février 1786 par lettres patentes du roi Louis XVI, rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, et qui obtinrent en même temps le règlement de leurs armoiries.

MM. Charrier de Bellevue et le chevalier de Charrier figurent au nombre des colons de Saint-Domingue qui signèrent, le 18 mai 1788, une adresse au Roi pour demander la faculté de députer aux prochains États généraux.

Saturnin Charrier, connu sous le titre de comte de Bellevue, commandant en retraite, mourut à Nice en 1874, à l'âge de 86 ans. Il avait adopté M. Désiré-Ernest Lebeau, qui fut connu dès lors sous le titre de comte de Bellevue et qui épousa en juin 1876 M^{lle} Chanu.

Deux familles Charrier furent anoblies sous la Restauration.

L'une de ces familles appartenait, aux xvii^e et xviii^e siècles, à la

haute bourgeoisie de Moulins. Philippe Charrier était en 1677 avocat au présidial de cette ville. Jacques Charrier fut nommé en 1681 huissier audiencier en la Chambre des domaines du Bourbonnais. François Charrier, avocat, fut nommé en 1774 premier échevin de Moulins. François Charrier, né en 1780, fils du précédent, maire de Moulins en 1838, président du Conseil général de l'Allier, décédé en 1859, fut anobli par lettres patentes du 13 janvier 1816 et obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'azur à un navire d'argent ; au chef du même chargé à dextre d'un chien barbet assis de sable et à sénestre d'une cloche d'azur, bataillée d'argent*. François Charrier avait épousé successivement M^{lle} de Fradel et M^{lle} Curial ; il ne laissa qu'une fille, née du second lit et mariée en 1837 à M. Chabot.

Marc-Antoine Charrier, né en 1755, notaire à Nasbinals, en Gévaudan, fut élu député du Tiers état de la sénéchaussée de Mende aux États généraux de 1789. Après la chute de la monarchie, il organisa en Gévaudan une insurrection royaliste et s'empara de Marvejols ; fait prisonnier peu de temps après, il fut guillotiné le 15 juillet 1793. Son fils, Antoine Charrier, fut anobli par ordonnance du 6 septembre 1814.

CHARRIÈRE (Ladreit de la). Voyez : LADREIT DE LA CHARRIÈRE.

CHARRIÈRE (Chabert de la). Voyez : CHABERT DE LA CHARRIÈRE.

CHARRIÈRE. Armes : *écartelé : au 1 de sable à un coq d'or, crêté et barbé de gueules ; au 2 de gueules à l'épée haute en pal d'argent, qui est des barons militaires ; au 3 d'azur à une lance et une épée passées en sautoir, le tout d'or, surmontées d'une étoile d'argent ; au 4 de sinople à une levrette d'argent, passant et colletée du même.*

Jean-Louis CHARRIÈRE, né en 1765 à Bourg-Saint-Andéol, en Vivarais, général de brigade en 1812, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1846, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 9 janvier 1810. Il laissa un fils, Charles, baron Charrière, né en 1824.

CHARRIÈRE.

Famille de haute bourgeoisie à laquelle M. Tardieu a consacré une notice dans son *Dictionnaire historique, généalogique et biographique de la Haute-Marche*. La famille CHARRIÈRE possédait, dès le milieu du xvi^e siècle, le domaine de Talafeix, situé sur le territoire de la paroisse de Saint-Alpinien. Léonard-Philippe Charrière, avocat au

Parlement de Paris, acheta en 1691 la seigneurie du Maizouniaux. Ses descendants se qualifiaient, au XVIII^e siècle, seigneurs de Talafeix et du Maizouniaux. Son petit-fils, Jean Charrière, était en 1721 procureur et notaire royal à Aubusson. Il fut le grand-père de Jacques Charrière, né en 1737, procureur en la châtellenie d'Aubusson, et le bisaïeul de Jean-Antoine Charrière, né en 1779, dont la descendance subsiste.

La famille CHARRIÈRE a fourni des magistrats distingués, des officiers, des manufacturiers.

Principale alliance : Sallandrouze.

CHARRIN (de la Devèze de). Voyez : DEVÈZE DE CHARRIN (DE LA).

CHARRIN (Hervier-). Voyez : HERVIER-CHARRIN.

CHARRIN (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1843) : *d'argent à une fasce de sable chargée de deux annelets croisés d'argent ; au chef d'azur chargé de trois besants d'argent.* — Aliàs (armes anciennes) : *d'azur à un chat d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois besants d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions grimpants.*

La famille DE CHARRIN appartient à l'aristocratie du Lyonnais. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans ses *Titres et confirmations de titres de la Monarchie de Juillet et du Second Empire*. Elle a eu pour berceau la petite ville de Saint-Chamond, en Forez, et descend de Guillaume Charrin qui, sous Louis XIV, était marchand bourgeois de cette ville. Antoine Charrin, fils de Guillaume, d'abord marchand de soie, fut pourvu en 1733 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi en la Cour des monnaies de Lyon. Il avait épousé en 1697 à Saint-Chamond Jeanne Palerne. Il en eut un fils, Marc-Antoine-Mathieu Charrin, né à Lyon, qui lui succéda en 1745 dans sa charge de secrétaire du Roi et qui épousa vers la même époque Marie-Antonie Delaval. Étienne-Mathieu Charrin, né à Lyon en 1749, fils du précédent, épousa en 1780 M^{lle} de Quatrefages de la Roquette. Il en eut trois fils, dont le plus jeune, Charles, continua la descendance, et une fille qui épousa en 1809 M. Hervier et dont les descendants sont connus sous le nom d'HERVIER-CHARRIN. Charles Charrin, né à Lyon en 1784, décédé dans la même ville en 1853, reçut le titre héréditaire de comte par lettres patentes du roi Louis-Philippe du 3 mai 1843 ; il obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Il laissa un fils, Mathieu-Jean, comte de Charrin, né en 1815, qui s'apparenta brillamment par son mariage, en 1843, avec M^{lle} d'Andlau et qui a lui-même laissé deux fils.

Principales alliances : Palerne 1697, Nolhac 1722, Delaval, Gauthier de la Tournelle 1768, de Quatrefages de la Roquette 1780, Fleurdelix, Chosson du Colombier 1835, d'Andlau 1843, du Pontavice 1882, de Barthélemy de Saizieu 1884, etc.

CHARRITTE (de Casamajor de). Voyez : CASAMAJOR DE GESTAS, DE CHARRITTE ET DE JOSSES (DE).

CHARRON, en Bordelais.

La famille CHARRON appartient à la haute bourgeoisie du Bordelais. Elle remonte par filiation à Pierre-Bertrand Charron, originaire du Blayais, procureur du Roi et notaire à Ambarès, décédé en 1757, dont le fils, Étienne-Pierre Charron, né en 1748, procureur en la juridiction d'Ambarès, puis notaire, épousa à Bordeaux en 1776 Marie Leclerc.

Principale alliance : Princeteau 1863.

La famille dont il vient d'être parlé croit être une branche détachée à une époque inconnue d'une famille Charron, originaire comme elle du Blayais, qui a appartenu à la noblesse de robe bordelaise. Cette famille portait pour armes : *d'or à une aigle à deux têtes, le vol abaissé, de sable, accompagnée de huit étoiles d'azur, cinq en chef, deux en flanc et une en pointe*. Elle remontait par filiation à Jean Charron, procureur du Roi à Blaye, marié à Marie Baron, dont le fils, Jacques-Charles Charron, né en 1683, marié à Jeanne Chartran, décédé en 1752, fut reçu en 1722 conseiller en la Cour des aides de Guienne et obtint le 8 juillet 1744 des lettres d'honneur. Étienne-Jean Charron, fils aîné du précédent, fut reçu en 1744 conseiller en la Cour des aides de Guienne ; il ne laissa que deux filles, M^{mes} de Lavergne de Peyredouille et d'Aureville. Son frère, Ambroise Charron, sieur de la Moulinasse, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, puis greffier en la Cour des aides de Bordeaux, marié en 1755 à Marie Boyer de Brasdefer, mourut en 1779. Il laissa trois fils qui furent les derniers représentants de leur famille et dont deux furent tués à l'armée de Condé. L'un de ces fils, Jean de Charron, Sgr de Livrons, avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux¹.

CHARROST-BORRÉ de la CHAVANNE. Armes : *d'or à un palmier de sinople, au chef de gueules chargé d'un lion issant d'argent*. — Armes de la famille Borré de la Chavanne : *d'azur à une barre d'ar-*

¹ Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Pierre Meller.

gent accompagnée de deux étoiles de même. — Devise de cette dernière famille : *Toujours fidèle.*

La famille CHARROST-BORRÉ DE LA CHAVANNE appartient à la noblesse de Savoie. On en trouvera un tableau généalogique dans l'*Armorial de Savoie* du comte de Foras. Ce travail en fait remonter la filiation à spectable Guillaume Charrost, bourgeois de Chambéry, qui dans les dernières années du xvii^e siècle était garde-maitre des monnaies pour Son Altesse en Savoie. Guillaume Charrost est rappelé comme défunt dans un acte de 1706. Son fils, spectable Étienne Charrost, maître des monnaies, laissa d'une alliance inconnue un fils, Philibert, qui fut émancipé par acte du 20 février 1698. Noble et spectable Philibert Charrost, avocat fiscal de la province de Tarentaise, fut nommé en 1727 trésorier général de Savoie et fut anobli par ses fonctions. Il reçut inféodation de la terre et seigneurie de Saint-Jeoire, située près de Montmélian. Il avait épousé, le 22 septembre 1714, Anne Borré de la Chavanne, fille de Joseph Borré, qui avait été pourvu en 1700 de la charge anoblissante de premier auditeur en la Chambre des comptes de Savoie, et sœur de Joseph Borré, décédé dans la suite sans postérité, qui fut investi en 1737 du fief de la Chavanne, avec titre et dignité de comte, et qui fut nommé en 1749 secrétaire général du commerce dans tous les États de Savoie. Philibert Charrost avait eu d'un premier lit un fils, Étienne Charrost, baptisé en 1711, qui porta le titre de comte de Saint-Jeoire et qui mourut sans postérité. De son mariage avec Anne Borré, il laissa un autre fils, Étienne Charrost, né en 1721, colonel d'infanterie, décédé en 1787, qui épousa en 1762 Jeanne de Motz et qui continua la descendance. Ce second fils recueillit le comté de la Chavanne après la mort de son oncle maternel ; il fut dès lors connu sous le titre de comte de la Chavanne qui depuis cette époque a été conservé par le chef de la famille.

La famille Charrost-Borré de la Chavanne a fourni de nombreux officiers, un gentilhomme de la chambre du roi Charles-Albert, etc.

Principales alliances : Borré de la Chavanne 1714, Favre de Thones 1800, Montanier de Vens 1785, de Faily 1853, Crotti de Costigliole, de Chissé 1846, etc.

CHARRY (de Comeau de). Voyez : COMEAU (DE).

CHARRY (de). Armes : d'azur à une croix ancrée d'argent. — Couronne : de Marquis. — Devise : *Pro fide et patria.*

La famille DE CHARRY appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque du Nivernais. On en trouvera dans les manuscrits de Chérin une gé-

néalogie dressée en 1751. On trouvera dans le même recueil le mémoire de Clérembault, chargé d'examiner cette généalogie. Ce mémoire commence en ces termes : « Ce nom est ancien et paraît
« venir d'un fief appelé Charry, dans la paroisse de Vuer. On trouve
« Guillaume et Étienne de Charry, frères, tous deux qualifiés damoi-
« seaux et possédant justice haute et basse dans la paroisse de Vuer
« en l'année 1303. Mais la filiation ne semble bien prouvée que depuis
« Hugonet de Charry, qualifié damoiseau en l'an 1316, dont le fils
« aîné, nommé Guillaume de Charry, était seigneur de Vuer en 1323
« et épousa Agnès de Frétoy. De ce mariage vint Jean de Charry,
« écuyer, Sgr de Charry et de Vuer, auteur des différentes branches
« de ce nom.... »

Jean de Charry, écuyer, Sgr de Charry et de Vuer, fils de Guillaume et petit-fils d'Hugonet, est mentionné dans un grand nombre de chartes de la seconde moitié du xiv^e siècle. De son mariage avec Agnès Tixer, il laissa un fils, noble homme Colas de Charry, écuyer, Sgr de Charry et de Vuer, qui épousa Agnès du Verne par contrat du 21 janvier 1440. Le petit-fils de celui-ci, noble et puissant seigneur François de Charry, écuyer, Sgr de Charry, de Vuer, de la Ronde, de Marancy, etc., marié en deuxièmes noces, en 1523, à Marguerite le Roy, fut maître d'hôtel ordinaire du duc de Nivernais. Son fils, noble seigneur François de Charry, écuyer, Sgr des mêmes terres, né au château de Vuer en 1523, écuyer d'écurie de M^{me} la duchesse de Nevers, épousa le 20 mai 1549 Jeanne de Maumigny. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, noble seigneur François de Charry, Sgr de Charry, de Vuer, de la Bretonnière, de Givrédy, en partie, marié le 21 octobre 1584 à Anne de Meun de la Ferté, et Gilles de Charry, Sgr de la Motte, de la Ronde, de la Roche, etc., marié en 1582 à Madeleine de Villaines, qui furent les auteurs de deux grandes branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 5 octobre 1666 par jugement de M. Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins, et le 26 septembre 1698 par jugement de M. le Vayer, également intendant de Moulins. Ceux de la branche aînée avaient déjà été maintenus dans leur noblesse le 6 mars 1635 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Moulins.

François de Charry, auteur de la branche aînée, laissa lui-même quatre fils : 1^o Jean de Charry, Sgr de Vuer, qui épousa en 1618 Suzanne d'Aspremont et qui en eut un fils nommé Samuel; 2^o François de Charry, Sgr de Givrédy, qui épousa en 1618 Jeanne Mathieu et qui en eut trois fils, François, Claude et Laurent; 3^o Paul de Charry, Sgr de Charry et de Lurcy-le-Bourg, qui épousa en 1619 Madeleine de Chéry et qui en eut deux fils, Eustache et Hugues, ce dernier prêtre,

4° Arnaud de Charry, Sgr de Précý, qui épousa en 1633 Françoise de Rolland et qui en eut deux fils, Eustache et Adrien. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que l'arrière-petit-fils du second de ces quatre frères, Jacques de Charry, né en 1711, officier des chasses du Roi dans les parcs de Versailles et de Marly, fit pour obtenir l'admission à la maison de l'Enfant-Jésus de sa fille, Marie-Adélaïde, née en 1765 à Rocquencourt, près de Versailles. Françoise de Charry de Fourviel, sœur de Jacques, née en 1714 à Saint-Benin-du-Bois, au diocèse de Nevers, avait déjà fait en 1724 des preuves de noblesse pour être admise à la maison de Saint-Cyr où elle mourut en 1731. Trois de ses cousines, Anne-Nicole de Charry de Giverdy, née au château de Giverdy en 1728, Anne de Charry, née à Versailles en 1740, et Jeanne de Charry, née en 1747, furent admises dans la même maison en 1737, 1752, et vers 1757. Cette branche s'est perpétuée en Nivernais jusqu'à nos jours. Son chef est connu sous le titre de comte de Charry de Lurcy.

Gilles de Charry, auteur de la seconde branche, eut un fils, Jacques, qui épousa en 1607 Claude Raquin, héritière de la seigneurie des Gouttes. Jacques laissa lui-même deux fils dont l'aîné, François de Charry, connu sous le titre de comte des Gouttes, épousa à Moulins le 16 février 1637 Jeanne du Buysson et continua la descendance et dont le second, Léon de Charry, fut admis en 1659 dans l'ordre de Malte. Le marquis de Charry des Gouttes fut admis aux honneurs de la Cour le 2 juin 1787. Sa femme, née Luppé, jouit de la même faveur le 11 mai 1788. Cette branche paraît être aujourd'hui éteinte.

Hugues, comte de Charry, Sgr de Lurcy-le-Bourg, et Pierre, comte de Charry de Beuvron, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Nivernais. M. de Charry de Cailhavel prit part cette même année à celles du Quercy.

La famille de Charry a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : du Verne 1440, 1648, de Maumigny 1549, de la Ferté-Meun 1584, de Chargères 1660, 1700, de Chéry 1619, de Chevenon de Bigny 1663, de Villaines 1582, du Buysson 1637, de Mullot de Villenaut 1796, de Berthier 1710, de Saint-Germain d'Apchon 1710, de Menou 1747, de Las 1653, Andras de Marcy 1731, de Comeau 1719, de Fournier de Quincy 1762, de Luppé 1788, etc.

CHARSONVILLE (Tassin de). Voyez : TASSIN DE VILLEPION, DE VALLIÈRE, DE NONNEVILLE, DE MONTAIGU, DE BEAUMONT, DE CHARSONVILLE, DE SAINTE-PÉREUSE, etc.

CHARTENER. Armes (d'après le règlement d'armoiries du 11 avril 1818) : *parti : au 1 d'argent à la tour de sable ; au chef d'azur chargé d'un*

soleil d'or, mouvant de l'angle dextre, et d'une épée d'argent, montée d'or, posée en pal à sénestre; au 2 de gueules au lion d'or surmonté de trois étoiles d'argent.

Jean-Baptiste CHARTENER, né en 1764 à Sarrelouis, en Lorraine, lieutenant-colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, décédé à Metz en 1839, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 9 décembre 1809. Il fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre de chevalier par nouvelles lettres du roi Louis XVIII du 11 avril 1818 et obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Il laissa deux fils dont l'aîné, Georges-Gustave Chartener, né à Metz en 1813, a été un bibliophile distingué. Le puîné, Hippolyte Chartener, né à Metz en 1818, a été le père de M. Georges-Paul Chartener, né à Metz en 1853, contrôleur des contributions directes, qui a eu trois filles de son mariage avec M^{lle} Cottenot.

CHARTIER de la SOURCE.

Famille de haute bourgeoisie.

M. Philippe CHARTIER, inspecteur des postes à Amiens, avait demandé, le 5 juin 1864, pour lui et pour ses enfants, alors mineurs, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : DE LA SOURCE sous lequel il était connu. On ne voit pas que sa demande ait été agréée.

CHARTIER de COUSSAY. Armes : *d'argent à un chevron d'azur chargé de cinq besants du champ et accompagné en chef de deux demi-vols de sable et en pointe d'un porc-épic du même.*

La famille CHARTIER DE COUSSAY était originaire de Touraine.

Louis Chartier, sieur de Montléger, Coussay-les-Bois, la Vervolière, etc., avocat en Parlement, décédé en 1762, avait épousé Marguerite Cimard. Leur fils, Louis-Claude Chartier, Sgr de Coussay-les-Bois, Montléger, etc., décédé en 1778, fut conseiller en la Cour des aides de Paris et président trésorier de France au bureau des finances de Tours et fut anobli par ces fonctions. De son mariage avec M^{lle} Léonard, fille d'un célèbre libraire, plus tard secrétaire du Roi, il laissa un fils, Frédéric-Melchior Chartier de Coussay, né à Paris en 1764. Celui-ci épousa M^{lle} Foullon de Doué, fille de l'intendant de Paris massacré en 1789, fut créé baron de l'Empire, sur institution de majorat, par lettres patentes du 26 décembre 1810, fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre par nouvelles lettres du 1^{er} juin 1816 et mourut en 1842. Il n'eut qu'une fille, la marquise de la Rochejaquelein, décédée en 1889, qui fut la dernière représentante de sa famille.

CHARTIER (ou mieux le **CHARTIER**) de la **VARIGNIÈRE**, de **LORAILLES**, de **CAGNY** et de **SÉDOUY**. Armes : d'azur à une fasce alésée d'or, accompagnée en chef de deux perdrix du même et en pointe d'un tronc d'olivier, feuillé de chaque côté de trois feuilles, aussi d'or. — Couronne : de Marquis.

Alain Chartier, né à Bayeux vers 1386, cleric, notaire et secrétaire des rois Charles VI et Charles VII, chargé par ces princes de plusieurs missions importantes, conseiller au Parlement de Paris, décédé en 1449, fut un historien distingué et en même temps un des meilleurs poètes de son temps. Un de ses frères, Jean Chartier, moine de Saint-Denis, fut chargé, en qualité d'historiographe de France, de mettre en ordre les chroniques de l'abbaye. Un autre, Guillaume Chartier, décédé en 1472, fut nommé évêque de Paris en 1446¹.

La famille LE CHARTIER, qui appartient de nos jours à la noblesse de Normandie, revendique une origine commune avec celle qui fut illustrée par le poète Alain Chartier. M. de Magny a donné une généalogie de cette famille dans son *Nobiliaire de Normandie*. Il en fait remonter la filiation à Pierre le Chartier, Sgr de Benneville, dont le fils, Jean le Chartier, Sgr de Benneville, épousa en 1505 Jacqueline du Bosc. Jean le Chartier, sieur de Benneville, fils de celui-ci, laissa d'une alliance inconnue deux fils, Jacques et Pierre, qui furent les auteurs de deux branches.

Le chef de la branche aînée, Robert le Chartier, avocat au Grand Conseil, marié à Jeanne Antheaume, décédé en 1740, fut anobli par l'acquisition d'une charge de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France. Sa descendance s'est éteinte avec son arrière-petit-fils, Achille le Chartier de la Varignière, né vers 1785, général de brigade en 1841, commandeur de la Légion d'honneur, qui mourut dans un âge avancé sans avoir été marié.

Le chef de la branche cadette, Marguerin le Chartier, sieur de Lorailles, fut anobli en août 1636 par lettres patentes du roi Louis XIII. Un édit d'août 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, ses trois fils, Charles le Chartier, sieur de la Heurtau-dièrre, alors âgé de 37 ans, Jacques le Chartier, sieur de Saint-Denis, âgé de 30 ans, et Guillaume le Chartier, sieur du Mesnil, âgé de 26 ans, demeurant à Ferrière-Hareng, en la sergenterie de Thorigny, dans l'élection de Bayeux, se firent confirmer dans leur

¹ On trouvera dans l'*Annuaire du collège héraldique* de 1900 des renseignements sur une famille Chartier, aujourd'hui éteinte, qui occupait avant la Révolution un rang assez modeste en Beauce et qui, paraît-il, était une branche de celle à laquelle appartenait Alain Chartier.

noblesse par nouvelles lettres patentes du 30 juin 1666. Ces trois frères furent les auteurs de trois rameaux.

Le premier rameau s'est éteint en la personne de Léa le Chartier de Cagny, veuve du baron Hue de Mathan, qui mourut en 1900 à l'âge de 82 ans.

L'auteur du second rameau, Jacques le Chartier, Sgr de Saint-Denis, épousa Roberte de Toustain. Sa descendance posséda, entre autres biens, la seigneurie de Lorailles et s'éteignit dans les mâles avec Alain le Chartier, connu sous le titre de marquis de Lorailles, qui mourut vers le milieu du XIX^e siècle sans laisser de postérité masculine, et avec son cousin germain, Prosper le Chartier, qui fut tué en 1807 à la bataille de Lutzen.

L'auteur du troisième rameau, Guillaume le Chartier, Sgr du Mesnil, épousa Françoise Nicolle. Sa descendance posséda, entre autres biens, les seigneuries du Mesnil, de la Pédoyère et de Sédouy. Le chef de ce rameau, Marguerin-Michel le Chartier, chevalier de Sédouy, épousa en 1812 sa cousine Antoinette le Chartier de la Varignière, sœur du général de la Varignière. Il en eut un fils unique, Alain-Raoul le Chartier, connu le premier sous le titre de marquis de Sédouy, qui épousa en 1839 M^{lle} de Savignac et de qui descendent les divers représentants actuels.

MM. le Chartier du Mesnil, le Chartier de la Pédoyère, le Chartier de Thorigny et le chevalier le Chartier de la Varignière prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Thorigny. M. le Chartier prit part cette même année à celles tenues à Caen tant en son nom que comme représentant de M^{me} de Tournebu.

La famille le Chartier a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur.

Principales alliances : de Siresme, de Toustain, du Merle, de Guernon, de Malfilâtre 1732, Gautier de Carville, Hue de Mathan, du Pontavice 1829, Gautier de Savignac 1839, de Nugent 1866, Michel de Monthuchon 1887, de Brémond d'Ars 1895, de Bonfils 1905, etc.

Une famille CHARTIER DE LOBINIÈRE, fixée au Canada sous le règne de Louis XIV, se considérait comme une branche détachée à une époque inconnue de celle dont il vient d'être parlé et revendiquait comme elle une origine commune avec celle du poète Alain Chartier. Le chef de cette famille, Michel Chartier de Lobinière, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, fut un des principaux auxiliaires de Montcalm et rentra en France après la cession du Canada à l'Angleterre. Il obtint le 25 juin 1784 des lettres patentes qui sont rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Ces lettres

rappelaient que ses ancêtres s'étaient fixés au Canada en 1656, lui reconnaissaient cinq générations de noblesse, sans dérogeance, et lui conféraient le titre de marquis. M. de Lobinière obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'azur à deux perdrix d'argent sur un tronc d'arbre d'or, posé en fasce ; coupé d'argent à trois roseaux de marais feuillés de sinople, la tête de sable, naissant d'une terrasse aussi de sinople, garnie d'eau, mouvante de la pointe.* — Supports : *deux aigles d'or.* — Cimier : *un aigle.* — Devise : *Fors et virtus.*

Il a existé dans l'élection de Coutances une famille LE CHARTIER DE LA JUGANNIÈRE qui portait pour armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux trèfles d'or et en pointe d'un croissant du même métal.* Le chef de cette famille, Alexandre le Chartier, sieur de la Juganière, marié en 1655 à Suzanne du Poerier, fut maintenu dans sa noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de Chamillart, intendant de la généralité de Caen, après avoir justifié que son grand-père, Jacques le Chartier, avait été anobli, moyennant finance, par lettres patentes de mars 1594.

CHARTRAN.

Par bref de 1899, le pape Léon XIII a conféré le titre de comte romain au peintre Chartran qui avait exécuté son portrait.

CHARTRIE (Gay de la). Voyez : GAY DE LA CHARTRIE.

CHARTROUSE (Meiffren-Laugier de). Voyez : MEIFFREN-LAUGIER DE CHARTROUSE.

CHARUEL.

Famille de haute bourgeoisie.

Jean CHARUEL, né à Rosne, en Barrois, vint se fixer à Metz comme homme d'affaires et secrétaire de M. de la Serre de Roche-colombe, lieutenant du Roi dans cette ville. Il fut plus tard intéressé dans les affaires du Roi. Il épousa successivement en 1736 Marguerite Barat et en 1745 Marie-Françoise Louis. Jean-Jacques Charuel de Sainte-Croix, né de la seconde union en 1754, d'abord avocat au Parlement de Metz, fut nommé en 1787 substitut du procureur général audit Parlement. Il fut père de Jean-Jacques Charuel, né à Metz en 1787, qui a lui-même laissé un fils.

La famille dont il vient d'être parlé est distincte d'une famille Charuel qui a appartenu à la noblesse de robe de Metz. Cette seconde famille Charuel portait pour armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné de trois massacres de cerf de même.* Jacques Charuel, conseiller du Roi en ses Conseils, fut intendant de Metz depuis 1681 jus-

qu'à sa mort, arrivée en 1691. Son parent, Nicolas Charuel du Breuil, lieutenant général au bailliage de Bar en 1679, décédé en 1709, fut nommé en 1688 conseiller au Parlement de Metz. Il eut pour successeur dans cette dernière charge son neveu, Armand-Philippe Charuel, Sgr de Montoy, né en 1680. Celui-ci fut nommé président à mortier en 1716 et mourut en 1747. Il fut père de Dominique Charuel de Montoy, né en 1711, conseiller, puis président à mortier au Parlement de Metz, qui mourut sans postérité en 1748.

CHASLES.

Famille bourgeoise.

Pierre-Michel CHASLES, né à Chartres en 1753, d'abord professeur au collège de sa ville natale, fut élu en 1792 député d'Eure-et-Loir à la Convention, siégea parmi les Montagnards, vota la mort du Roi, vécut dans la retraite après l'expiration de son mandat et mourut à Paris en 1826. Son fils, Philarète Chasles, né en 1799 à Mainvilliers, près de Chartres, littérateur distingué, décédé en 1873, fut professeur au Collège de France et conservateur de la Bibliothèque Mazarine. Il avait épousé vers 1860 M^{me} de Romieu, née Moreau du Breuil, qui lui survécut jusqu'en 1885. Il eut d'un premier mariage un fils, Emile Chasles, né en 1827, inspecteur de l'Université.

A la même famille paraissent avoir appartenu M. Michel Chasles, né en 1793 à Epernon (Eure-et-Loir), membre de l'Académie des sciences, commandeur de la Légion d'honneur, et M. Henri-Adolphe Chasles, né à Chartres en 1795, maire de cette ville en 1830, député et président du Conseil général d'Eure-et-Loir, décédé en 1868.

CHASLUS, ou CHALUS, (de), en Auvergne. Voyez : CHALUS (DE).

CHASLUS.

La famille CHASLUS appartient à la haute bourgeoisie de l'Auvergne. M. Tardieu lui a consacré une notice dans son *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*. Pierre Chaslus, notaire, demeurant aux Chapioux, dans la paroisse de Saint-Amand-Roche-Savine, acquit en 1702 de la famille de Besse de la Richardie le fief et directe du Puy et du Chéri, situé dans la même paroisse, dont il se qualifia seigneur et dont sa veuve, Gabrielle Durif, rendit hommage au Roi le 18 décembre 1723. Leur descendant, Louis Chaslus, né en 1817, marié à M^{lle} de Brinon, décédé en 1880, a longtemps fait partie du Conseil général du Puy-de-Dôme. Il a été père de M. Paul Chaslus, propriétaire du domaine patrimonial des Chapioux, qui a eu deux fils de son mariage, en 1881, avec M^{lle} Arnaud.

Principales alliances : Chaboissier, Jouvet, d'Escaffres, de Brinon, Arnaud, etc.

CHASOT, ou **CHAZOT**, (de). Voyez : CHAZOT (DE).

CHASSAGNOLLE, ou **CHASSAIGNOLLE**, (de la). Voyez : CHASSAIGNOLLE (DE LA).

CHASSAGNY (Jordan de). Voyez : JORDAN DE SURY, DE PUYFOL ET DE CHASSAGNY et JORDAN.

CHASSAIGNE, en Auvergne. Armes : *de gueules à trois cors de chasse d'argent, 2 et 1, et une étoile de même en cœur.* — Couronne : *de Comte.*

La famille CHASSAIGNE est anciennement connue en Auvergne. Elle est originaire de Thiers où ses premiers auteurs exerçaient au xvi^e siècle l'industrie de la coutellerie. Un de ses membres, Joseph Chassaigne, fut pourvu vers 1765 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi. Un autre fut, de 1759 à 1783, élu en l'élection de Clermont-Ferrand.

Grégoire Chassaigne de Bost et Jean-Augustin-Antoine Chassaigne de Franc-Séjour prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom.

A la même souche paraît se rattacher une famille Chassaigne qui est connue depuis le xvi^e siècle dans la haute bourgeoisie d'Arlanc (Puy-de-Dôme). Cette famille a fourni plusieurs conseillers généraux du Puy-de-Dôme. Une de ses branches joint souvent à son nom celui du château de Néronde qu'elle possède près de Courpière (Puy-de-Dôme). Une autre branche est connue sous le nom de Chassaigne-Goyon. Alexandre Chassaigne-Goyon, né à Thiers en 1814, fut successivement maire de sa ville natale, député et conseiller général du Puy-de-Dôme, conseiller d'Etat, préfet de la Marne sous Napoléon III et commandeur de la Légion d'honneur (8 août 1870).

Les familles dont il vient d'être parlé sont vraisemblablement distinctes de celles de Jean Chassaigne, marchand en la ville de Clermont, et d'Antoine Chassaigne, marchand épicier à Riom, qui eurent leur blason enregistré à l'Armorial général de 1696.

CHASSAIGNE de SEREYS (de la), en Auvergne. La famille de la Chassaigne a longtemps porté les armoiries de l'ancienne famille des seigneurs de Sereys. Ses armes actuelles sont les suivantes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un dauphin pamé d'or, mis en bande, accompagné en orle de cinq étoiles de même, deux en chef et trois en pointe, qui est de la Chassaigne ancien ; aux 2 et 3 d'or à une aigle éployée de*

sable, couronnée, becquée et membrée de gueules, à une bordure d'azur chargée de dix fleurs de lys d'or en orle, qui est de Sereys. — Devise : *Unguibus et rostro*. — Cri de guerre : *la Chassaigne*.

Le nom de LA CHASSAIGNE est porté de nos jours en France par deux familles nobles bien distinctes appartenant l'une à l'Auvergne, l'autre au Bordelais. C'est aux la Chassaigne d'Auvergne qu'est consacrée la présente notice.

Il a existé en Auvergne et dans les provinces limitrophes un certain nombre de châteaux de la Chassaigne qui avaient au moyen âge des seigneurs à la famille desquels ils paraissent avoir donné leur nom. Il est donc difficile de déterminer à quelle souche on doit rattacher un certain nombre de gentilshommes auvergnats du nom de la Chassaigne qui sont mentionnés dans des chartes des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. C'est ainsi que Bouillet mentionne, dans son *Nobiliaire d'Auvergne*, un Constantin de la Chassaigne, chevalier, qui est nommé dans le contrat de mariage, passé en 1274, de Robert VI, comte d'Auvergne, et de Béatrix de Montgascon ; un Garnier de la Chassaigne, qui en 1295 était prieur du monastère de Saint-Flour ; un Guillaume de la Chassaigne, chevalier, qui en 1366 était marié à Blanche Aleyne. Guillaume de la Chassaigne était en 1378 chanoine comte de Brioude. Pierre de la Chassaigne, seigneur vassal d'Usson en 1450, portait pour armes : *parti : au 1 d'azur à une tige de lys d'or ; au 2 de sable à une croix ancrée d'argent*. Ponchet de la Chassaigne, seigneur de Merdogne-sous-le-Crest en 1450, portait pour armes : *parti : au 1 d'azur au chêne feuillé d'or ; au 2 de sable fretté d'or*.

La seule de ces familles qui subsistât lors de la grande recherche de 1666 paraît avoir eu pour berceau une seigneurie de la Chassaigne située dans la paroisse de Meilhot, près d'Usson. On trouvera sur elle un gros dossier dans les *Carrés d'Hozier*. On pourra ainsi consulter sur elle l'ouvrage suivant, publié au Puy en 1898 : *Preuves capitrales et documents inédits sur la noble maison de la Chassaigne de Sereys, en Auvergne et en Velay*, par un curieux (M. Grellet de la Deyte). D'après la tradition, elle aurait eu dans le passé une origine commune avec la puissante maison des seigneurs de Chalus-Lambron, dont il a été parlé dans la notice consacrée à la famille de Chalus de Prondines, et aurait pour auteur un Guillaume de la Chassaigne qui était le propre frère puîné de Gérard de Chalus, marié dans les premières années du XIII^e siècle à Alix, fille de Robert, comte d'Auvergne et de Clermont.

Toutefois le jugement de maintenue de noblesse de 1667 ne fait remonter la filiation suivie qu'à un Antoine de la Chassaigne, écuyer,

sieur dudit lieu, lequel épousa le 16 novembre 1464 Jeanne de Chalencon de Sereys. Cette dame appartenait à une puissante maison du Velay dont une branche recueillit au xiv^e siècle la seigneurie de Polignac et s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le seul nom de Polignac. Après la mort de son frère, Jean de Chalencon, Sgr de Sereys, Jeanne de Chalencon recueillit l'importante seigneurie de Sereys, située dans la paroisse de Chomelis, près de Craponne. Son mari, Antoine de la Chassaigne, fit partie de l'arrière-ban de 1466 sous le commandement de M. de Chatillon. Leur petit-fils, Charles de la Chassaigne, marié le 9 mai 1571 à Catherine de Thiers de Lignat, fit avec distinction plusieurs campagnes en 1549 et 1561 sous les ordres de M. de la Fayette et du maréchal de Velay; M. de Saint-Hérem lui confia le 5 mars 1574 le commandement des places de Saint-Hérem et de Saint-Just. Il fut père d'Annet de la Chassaigne, marié en 1589 à Marguerite de Maurin de Chateauneuf, qui servit avec honneur, grand-père de Charles de la Chassaigne, Sgr de Sereys, en l'élection de Brioude, qui épousa en 1647 Jeanne d'Antil de Ligonès et qui fut maintenu dans sa noblesse le 31 juillet 1667 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, et bisaïeul de Julien de la Chassaigne, écuyer, sieur du Lac, demeurant en la paroisse de Saint-Jean-de-Glaines, qui épousa en 1678 Marie-Madeleine du Croc des Blanchons et qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 13 février 1698 par jugement de M. de Marle, successeur de M. de Fortia. Jacques de la Chassaigne, Sgr de Sereys, Chomelix-le-Bas, etc., frère de ce dernier, épousa en 1691 Amable du Floquet de Réal. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que son petit-fils, Annet de la Chassaigne, chevalier, Sgr de Sereys, marié à M^{lle} des Roys d'Echandelys, fit en 1782 pour obtenir l'admission parmi les pages de la Petite Ecurie de son fils Charles, né en 1764. Charles devint dans la suite premier page de Madame Elisabeth, servit brillamment à l'armée des Princes, épousa en 1802 M^{lle} de Gay de Planhol et mourut en 1844. Son frère puîné, Benoit de la Chassaigne de Sereys, fut admis dans l'ordre de Malte en 1788.

La famille de la Chassaigne de Sereys a fourni des chanoines comtes de Brioude, des officiers, des gouverneurs de places fortes, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : de la Rochelambert 1482, de Chalencon 1464, de Guillaumances 1496, d'Albiat 1520, d'Antil de Ligonès 1647, de Pons de Lagrange 1714, des Roys d'Echandelys 1761, de Gay de Planhol 1802, de Chaignon 1865, etc.

CHASSAIGNE (de la), en Bordelais. Armes : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur à un lion d'argent, qui est de Ségur ; aux 2 et 3 de gueules à une bande d'or, qui est d'Aitz ; sur le tout d'azur à trois fascées d'or accompagnées de trois étoiles du même, deux en chef et une en pointe, qui est de la Chassaigne, dans la Marche. — Couronne : de Comte. — Tenants : deux anges.*

Cette seconde famille DE LA CHASSAIGNE appartient à l'ancienne noblesse de robe bordelaise. O'Gilvy en a donné une généalogie dans le premier volume de son *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* ; on trouvera, en outre, sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres.

Elle ne peut remonter par filiation au delà d'honorable, sage et noble homme Jean Chassaigne, ou de la Chassaigne, qui fut reçu en 1485 deuxième président au Parlement de Bordeaux et qui fut nommé le 12 novembre 1489 procureur général en la Cour dudit Parlement. On a dit, mais sans preuves, que ce magistrat appartenait à une famille noble de la Marche dont il sera dit quelques mots à la fin de cette notice et dont sa descendance porte les armoiries. On trouve cependant qu'il fut anobli en novembre 1507 par lettres patentes du roi Louis XII. Il était vraisemblablement parent d'un Christophe de la Chassagne, auteur d'un *Office de la Vierge*, qui vivait en Guienne à la même époque et qui fut également anobli par lettres du roi Louis XII. Jean de la Chassaigne possédait en Poitou une seigneurie de Chatelux que, d'après O'Gilvy, il aurait acquise de la famille de Foucault de Saint-Germain par acte du 12 avril 1512. Le nom de sa femme n'est mentionné dans aucun acte. Cependant, d'après la tradition, il aurait épousé une Ségur qui lui aurait apporté l'importante seigneurie, ou soudanerie, de Pressac, dans l'Entre-Deux-Mers. Geoffroy de la Chassaigne, seigneur, ou soudan, de Pressac, né en 1498, fils du précédent, fut un magistrat éminent ; il succéda à son père dans sa charge d'avocat général, fut nommé en 1520 conseiller au Parlement de Bordeaux et le 13 novembre 1542 quatrième président audit Parlement ; il travailla à la rédaction de la coutume de Saint-Jean-d'Angély et mourut avant le 1^{er} octobre 1568. Il possédait en Bazadais la seigneurie de Castets-en-Dorthe. Son fils, Joseph-Isaac de la Chassaigne, marié en 1538 à Marguerite Douhet, reçu en 1543 conseiller au Parlement de Bordeaux, lui succéda en 1568 dans sa charge de président au même Parlement. Protecteur éclairé des sciences, il se fit construire dans la paroisse du Bouscat, aux portes de Bordeaux, une habitation qu'il appela la villa Ausone et où il réunit une importante collection d'antiques et de pierres gravées. Il laissa deux fils dont le second, François, conseiller au Parlement

de Bordeaux, décédé en 1611, continua la descendance. Il eut aussi deux filles dont l'une, Françoise, épousa en 1566 le célèbre écrivain Michel Montaigne. Jean de la Chassaigne, Sgr de Quérilla, Cosgr de Pressac, petit-fils de François, fut maintenu dans sa noblesse le 20 septembre 1667 par jugement de M. de Nort, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux. Il avait épousé, le 30 janvier 1660, Isabeau d'Aitz. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Gassies de la Chassaigne, seigneur, ou soudan, de Pressac, en la paroisse d'Aignac, marié en 1710 à M^{lle} de Gères de Camarsac, et Philippe de la Chassaigne, marié le 20 avril 1714 à Françoise Louzeau, fille d'un avocat de Bordeaux, qui furent les auteurs de deux branches.

François de la Chassaigne, chevalier de Saint-Louis, Sgr de Pressac, du Cros et de Fourneau, fils de Gassies et chef de la branche aînée, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux. Ce fut lui qui vint se fixer dans la paroisse de Loupiac où il avait acquis en 1753 de la maison de Fumel la seigneurie du Cros pour le prix de 71 000 livres. Il eut deux fils dont l'aîné, Jacques-Christophe, décédé dans la suite sans laisser de postérité, prit également part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux et dont le second, Jean-Baptiste, décédé à Loupiac en 1814, épousa M^{lle} le Blanc et continua la descendance. Cette branche a conservé jusqu'à nos jours le château du Cros, à Loupiac. Son chef est connu sous le titre de comte depuis l'époque de la Restauration.

La seconde branche a été en partie supprimée par O'Gilvy. Son chef, Michel de la Chassaigne de Caillau, né en 1749, marié le 31 mai 1774 à Marie de Bonnefont, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il avait faites sous Louis XVI pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Pierre-François, né à Cubzac en 1777. On ignore si cette branche compte encore des représentants.

La famille de la Chassaigne a donné des magistrats éminents au Parlement de Bordeaux. Elle a aussi fourni de nombreux officiers dont trois chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : de Lageard, d'Asnières, Eyquem de Montaigne, de Fayolles de Puyredon, Disnematin, d'Aitz 1660, de Gères 1710, de Gombault, d'Andrault, de Grégoire des Gardies, de Madron 1864, de Mirambet 1771, de Bonnefont 1774, de Tarade 1877, de Mont réal 1881, etc.

On trouvera des renseignements sur la famille DE LA CHASSAIGNE, OU DE LA CHASSAGNE, de la Marche, dans les *Dossiers bleus* et dans les

ouvrages de la Thaumassière, de Nadaud, de la Chesnaye des Bois et de Beauchet-Filleau. Cette famille, dont les armes étaient les mêmes que celles des la Chassigne du Bordelais, était connue dès le xiv^e siècle dans la noblesse de sa région. Les auteurs mentionnés plus haut en font remonter la filiation à Antoine de la Chassigne, écuyer, qui rendit aveu au seigneur de Magnac en 1490 et 1510, dont le fils, Roland de la Chassigne, écuyer, épousa le 14 avril 1529 Catherine de Boisse (alias de Boisé, d'après la Thaumassière,) et dont le petit-fils, Léger de la Chassigne, écuyer, Sgr de Beauregard, épousa le 7 septembre 1574 Françoise de Savignac. Honoré de la Chassigne, Sgr de Beauregard, fut maintenu dans sa noblesse en 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges; il mourut au mois d'avril de cette même année. Sa veuve, Louise de Poute, qu'il avait épousée en 1659, fut maintenue dans sa noblesse le 18 juillet 1669 avec ses enfants mineurs et les autres membres de la famille par jugement de l'intendant de Moulins. Son petit-fils, Jacques de la Chassigne, vendit en 1751 la terre de la Chassigne. Il avait épousé en 1727 M^{lle} de Lescours, qui mourut sans enfants en 1733; il se remaria vers 1740 à M^{lle} de Roffignac de Sannat et en eut un fils qui, sous Louis XVI, était officier d'infanterie.

Il a existé en Franche-Comté une famille de la Chassigne qui était issue de celle des sires de Rye. Cette famille portait pour armes : *de... à une fasce de..., sommée de trois grelots de... rangés en chef.* Elle tirait son nom d'une seigneurie du bailliage de Dôle et remontait à Etienne, Sgr de la Chassigne, vivant en 1239. Elle s'éteignit au xvii^e siècle.

CHASSAIGNOLLE, ou CHASSAGNOLLE, (de la). Armes : *de gueules à un lion d'or et à deux bâtons d'azur posés en barre.*

La famille DE LA CHASSAIGNOLLE, OU DE LA CHASSAGNOLLE, appartient à la noblesse d'Auvergne. Elle a toujours été fort obscure et on n'a pu se procurer sur elle que très peu de renseignements. Bouillet, dans son *Nobiliaire d'Auvergne*, lui attribue pour premier auteur connu un Bertrand de la Chassignolle qui était en 1339 seigneur de la Chassignolle et de la Chapelle d'Alagnon, aux environs de Blesle.

François de la Chassignolle, Sgr d'Anvaux, demeurant à Picherrande, dans l'élection de Clermont-Ferrand, marié à Gilberte de Fontalard par contrat du 9 février 1643, et son frère, Jean de la Chassignolle, Sgr du Vigier et du Cros, furent maintenus dans leur noblesse le 10 février 1667 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. MM. de la Chassignolle justifièrent dans cette circonstance qu'ils étaient fils de Claude de la Chassignolle, marié en 1607

à Gilberte de la Salle, petits-fils de Louis de la Chassignolle, marié le 3 février 1564 à Gilberte de Vichy, et arrière-petits-fils de Claude de la Chassignolle, écuyer, marié le 3 février 1545 à Louise de Lauzanne. Ce jugement de 1667 rappelle les services militaires de plusieurs membres de la famille de la Chassignolle.

C'est vraisemblablement à cette souche que l'on doit rattacher un Guillaume de Chassignolles de Combalibœuf qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom.

D'après Tardieu et Bouillet la famille de la Chassignolle subsistait sous la Restauration. D'après Bachelin-Desflorenne, un de ses représentants habitait Paris en 1873.

Il a existé dans la Haute-Marche une famille DE LA CHASSIGNOLLE qui possédait les seigneuries de la Chassignolle, de la Chaud et du Tirondet. Jean de la Chassignolle, seigneur de ces diverses terres, fils de Jean, Sgr de Sannat, près d'Evau, et petit-fils de Jean de la Chassignolle, écuyer, seigneur dudit lieu et de la Chaud, épousa en 1608 Jacqueline de la Roche du Ronzet. Anne de la Chassignolle eut ses armes inscrites, probablement d'office, à l'Armorial général de 1696 : *de sable à un chat d'argent surmonté d'un rossignol d'or.*

On trouve que Marie-Henriette, fille de Pierre de la Chassignolle et de Jeanne Guérin, a épousé à Paris, en juillet 1897, un fils du baron Vast-Vimeux.

CHASSAIN de MARCILLY, de CHABET et de la PLASSE. Armes : *d'argent à un sautoir godronné d'azur ; au chef du même chargé de trois billettes d'argent.*

La famille CHASSAIN, originaire de la petite ville de Saint-Germain-Laval, en Forez, est honorablement connue depuis la fin du xiv^e siècle dans la haute bourgeoisie de sa région.

Honorable homme Léonard Chassain, marchand à Lyon, auquel remonte la filiation suivie, avait épousé vers 1580 Pernette Péressin. Leur fils, noble Claude Chassain, fut pourvu le 8 janvier 1625 de la charge de conseiller du Roi et receveur des aides et tailles en Forez. Il acquit en 1645 du chapitre de Montbrison la rente noble de la Vernade de Marcilly, située au lieu de Marcilly-le-Châtel, dont sa descendance a conservé le nom ; il possédait aussi le fief de Chabet, également situé à Marcilly-le-Châtel. Il épousa le 27 octobre 1618 Catherine Giraud, fille d'un avocat au bailliage de Forez et veuve de Guillaume Cleppier, avocat au même bailliage. Il en eut trois fils, Claude, François et Jean, qui furent les auteurs de trois branches.

L'auteur de la branche aînée, Claude Chassain, fut nommé en 1640 premier président en l'élection de Forez. Il fut père d'Antoine Chassain de Chabet, président en l'élection de Forez, et grand-père de François Chassain de Chabet, président en l'élection de Forez, qui épousa en 1738 Françoise Pernon, puis Jeanne Derval, et qui n'eut que des filles.

L'auteur de la seconde branche, François Chassain, sieur de Chabet, né en 1631, conseiller du Roi, receveur ancien des tailles de l'élection de Montbrison, ci-devant capitaine châtelain de ladite ville, obtint en juillet 1701 des lettres patentes d'anoblissement dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Il obtint en même temps de d'Hozier le règlement de ses armoiries. Son fils, Noël Chassain, receveur des tailles et châtelain de Montbrison, marié en 1699 à Madeleine Pichon, décédé en 1741, fut pourvu en 1730 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi. Il laissa deux fils : 1° François Chassain de Chabet de Marcilly, né en 1700, qui épousa en 1735 M^{lle} de Ruolz et dont la descendance subsiste ; 2° Raymond Chassain de Chabet, né en 1706, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1749 Jeanne Puy de Champeaux et qui fut le bisaïeul de M. Jean-Louis Chassain de Chabet, né en 1822. Deux représentants de cette branche, MM. Chassain de Chabet et Chassain de Marcilly, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Forez ; un autre, Durand-Louis de Chassain de Chabet, chevalier, capitaine au régiment de Foix-infanterie, prit part à celles tenues à Montargis.

L'auteur de la troisième branche, Jean Chassain, receveur au grenier à sel de Cervières, capitaine châtelain et juge royal de la même ville, épousa le 11 février 1675 Philippe de Beauvoir, héritière du château et du fief de la Plasse, à Saint-Julien-la Vêtre. Il fut père de Claude Chassain de la Plasse, qui épousa en 1702 Marie-Michelle Torrent, fille d'un bourgeois de Thiers, en Auvergne, et grand-père de Claude-Antoine Chassain de la Plasse, né en 1703, garde du corps, chevalier de Saint-Jean-de-Latran, comte palatin, qui, étant veuf sans enfants de M^{lle} Malet de Vandègre, se remaria en 1742 à Marie Lunel et en eut trois fils. Cette branche a donné de nos jours deux bâtonniers de l'ordre des avocats de Roanne.

Aucune des branches de la famille Chassain n'est titrée¹.

Principales alliances : Meudre 1813, du Rosier 1828, Lecstra (de Prandières) 1743, Henrys, de Ruolz 1735, Maulbon d'Arbaumont 1901, Chappuis 1641, 1688, Ramey, Basset, Papon, Pernom 1738,

¹ Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Jouvencel.

Boyer de Montorcier 1697, Chamboduc de Saint-Pulgent 1761, de la Garde 1850, Henry 1904, Malet de Vandègre 1739, etc.

CHASSAING de FONMARTIN de LESPINASSE.

La famille CHASSAING DE FONMARTIN DE LESPINASSE est fort anciennement connue à Ussel, en Limousin. Elle n'est pas mentionnée dans le *Nobiliaire du Limousin de Nadaud*; mais on trouvera sur elle quelques renseignements dans les *Carrés d'Hozier*, au Cabinet des Titres.

Noble Jean Chassaing, écuyer, sieur de Lespinasse, fils de noble Martial Chassaing de Fonmartin, écuyer, sieur de la Laubie, et de demoiselle Claude de Jubanel, épousa, par contrat du 8 février 1626, demoiselle Elix de Bonnet, fille de feu monsieur maître Dorde de Bonnet, élu en l'élection de Tulle. Il fit son testament le 28 octobre 1660. Il laissa deux fils, Antoine, qui fit son testament en 1664, et Jean, qui continua la descendance. Noble Jean Chassaing de Fonmartin, écuyer, sieur de Lespinasse, baptisé à Ussel en 1648, épousa par contrat du 2 septembre 1666 Gabrielle de Laval, fille d'un avocat, demeurant à Ussel.

Bien que ses membres aient porté aux XVII^e et XVIII^e siècles les qualifications nobiliaires, la famille Chassaing de Fonmartin ne figure pas au nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse par jugement de d'Aguesseau, intendant de Limoges, lors de la grande recherche commencée en 1666. On ne voit pas non plus qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Bas-Limousin, ni même qu'elle ait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Louis-Joseph Chassaing de Fonmartin de Lespinasse, capitaine de frégate, épousa en 1833 M^{lle} de Boury, décédée en 1887. Jean-Jules Chassaing de Fonmartin, décédé en Bretagne en 1881 à l'âge de 62 ans, portait le titre de comte. Le vicomte Henri de Fontmartin de Lespinasse a épousé à Nantes en 1889 M^{lle} de Suyrot.

Principales alliances : Aubourg de Boury, de Suyrot, Jochaud du Plessis, etc.

CHASSAING de RATEVOULT de FONTBRESSIN (du). Armes : *d'azur à un cerf d'argent, courant du côté droit de l'écu, poursuivi par deux chiens de chasse de même, ledit cerf accompagné en chef de deux étoiles d'or, surmontées d'un cor de chasse aussi d'or, à double rond, et en pointe d'un croissant de même.*

La famille DU CHASSAING DE RATEVOULT DE FONTBRESSIN appartient à la noblesse du Périgord. On en trouvera une généalogie dans le *Nouveau d'Hozier*.

On trouve qu'un Foucaud du Chassaing rendit hommage en 1515 pour ses seigneuries du Masnadaud, de Lanervou et du Chaslard et

qu'un Loys du Chassaing, écuyer, rendit hommage le 20 septembre 1541 au roi de Navarre, en sa qualité de comte de Périgord, pour ses repaires et maisons nobles du Masnadeau, de la Manoyre et du Chaslard. Mais on ignore si ces personnages appartenaient à la famille du Chassaing qui s'est perpétuée dans la même province jusqu'à nos jours.

Le travail conservé dans le *Nouveau d'Hozier* fait remonter la filiation de celle-ci à Louis du Chassaing, écuyer, sieur de Ratevout, en la paroisse de Sainte-Alvére, habitant de Périgueux, qui avait épousé Jeanne de Chalup et qui fit une transaction le 15 janvier 1550. Jacques du Chassaing, écuyer, sieur de Ratevout et de Taratin, habitant de Périgueux, fils du précédent, épousa Marguerite de Lagut par contrat du 26 février 1566. Il fut père d'André Duchassaing écuyer, sieur de Taratin et de Ratevout, habitant de Périgueux, qui épousa dans cette ville le 7 avril 1612 sa cousine Marie du Chassaing, demoiselle, fille de feu maître Raymond du Chassaing, avocat en Parlement, et grand-père d'Henri du Chassaing, écuyer, Sgr des mêmes domaines, qui épousa le 7 août 1672 Catherine de Pindray.

Bien que ses membres aient porté dès cette époque les qualifications nobiliaires, la famille du Chassaing ne figure pas au nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Mais Simon du Chassaing, Sgr de Tarratin et de Ratevout, né à Sainte-Alvére le 10 juillet 1684, fils d'Henri qui précède, ancien gendarme de la garde du Roi, conseiller du Roi, lieutenant assesseur en la maréchaussée générale de Guienne, demeurant à Périgueux, marié en 1706 à Marie Noël, dame de Périer, se fit maintenir dans sa noblesse le 12 juillet 1766 par un arrêt de la Cour des aides de Bordeaux, après avoir justifié par titres une filiation noble depuis 1541. Il laissa, entre autres enfants, deux fils : 1^o Joseph du Chassaing, Sgr de Fontbressin et de Ratevout, ancien garde du Roi, qui épousa le 30 octobre 1749 Marie Ouby de Boulonneyx, du lieu de Jaurias ; 2^o Joseph du Chassaing, Sgr de Ratevout, garde du corps de Sa Majesté, qui épousa le 14 mars 1755 Catherine de Combe-Albert du Chazeau. L'aîné de ces deux frères fut père de Joseph-Simon-Placide du Chassaing de Fontbressin, né à Périgueux en 1764, qui fit en 1777 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Le second fit les mêmes preuves d'abord en 1768 pour obtenir l'admission de sa fille Marie-Anne à la maison d'éducation de l'Enfant-Jésus, puis en 1773 et en 1781 pour obtenir l'admission à l'École militaire de deux de ses fils, Joseph, né à Mareuil en 1755, et Pierre, né au même lieu en 1771.

M. du Chassaing prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux.

M. du Chassaing de Fontbressin, décédé en 1887, avait été président à la Cour d'appel de la Martinique.

La famille du Chassaing a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : de Pindray 1672, de Chergé 1839, de Poyen, du Cauroy 1891, Noël du Peyrat 1706, Ouby (aujourd'hui Aubin de Jaurias) 1749, etc.

CHASSAING, en Auvergne. Armes : *de gueules à trois lévriers d'argent courant l'un sur l'autre.*

La famille CHASSAING appartient à la haute bourgeoisie de l'Auvergne. Elle est originaire du lieu de Bialon, près de Messeix, où elle était honorablement connue dès le xvi^e siècle. Au siècle suivant, elle vint se fixer à Herment, puis à Riom. Jacques Chassaing était en 1655 procureur au présidial de cette ville. Annet Chassaing, bourgeois de Riom, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696. Un représentant de cette famille, Augustin Chassaing, né en 1830 à Pontaumur (Puy-de-Dôme), élève de l'École des Chartes, longtemps juge au tribunal du Puy, membre de la Légion d'honneur, décédé au Puy en 1892, a écrit un grand nombre d'ouvrages historiques.

C'est vraisemblablement à cette souche que l'on doit rattacher un M. Chassaing qui fut pourvu en 1781 de l'office anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de Riom et qui le conserva jusqu'à sa suppression, lors de la Révolution ; un M. Léonce Chassaing, qui épousa vers 1860 M^{lle} Anaïs-Marie de Bourdeilles et dont le fils, Louis-Henri, connu sous le nom de Chassaing de Bourdeilles, garde général des forêts, épousa en 1894 M^{lle} Nettement ; et un M. Chassaing d'Augerolles qui mourut à Clermont-Ferrand en 1889, à l'âge de 78 ans.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin la généalogie d'une famille DE CHASSAING qui a appartenu à la noblesse bordelaise. L'auteur de cette famille, maître Martin Chassaing, était, dans les premières années du xvii^e siècle, procureur au Parlement de Bordeaux. Son fils, Claude-Israël Chassaing, fut pourvu le 22 mai 1632 d'un des deux offices de conseiller du Roi, audiencier-notaire et secrétaire en la Chancellerie près la Cour des aides d'Agen, créée l'année précédente, et obtint des lettres d'honneur le 14 mars 1655. Il fut père de Jean Chassaing, qui fut maintenu dans sa noblesse le 13 avril 1705 par jugement de M. de la Bourdonnaye, intendant de Bordeaux, comme fils de secrétaire du Roi, Jérôme de Chassaing, Sgr du Beau-séjour et du Thil, petit-fils du précédent, prit part en 1789 aux assem-

blées de la noblesse tenues à Bordeaux, ainsi que son fils, autre Jérôme de Chassaing. Celui-ci était né en 1759 et avait fait en 1773 des preuves de noblesse pour être admis parmi les chevau-légers. Deux de ses sœurs épousèrent à Bordeaux en 1790, l'une M. de Berthomieu, trésorier de France, l'autre M. de Bonnefon, sieur de la Caussade. Une troisième épousa, l'année suivante, M. Dumas, président à la Cour des aides. Cette famille avait fait enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Bordeaux) les armes suivantes : *d'argent à un chêne de sinople, le tronc traversé par un chien courant de gueules ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

CHASSAREL (de). Armes : *d'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef d'un lévrier de même et en pointe d'un cerf d'or.*

La famille DE CHASSAREL, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse du Périgord. On en trouvera une généalogie complète dans le tome CXXVIII du *Fonds Lespine*, au Cabinet des Titres. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin et dans la *Généalogie de la Faye* de MM. Huet et de Saint-Saud.

Son auteur, noble homme Jean de Chassarel, Sgr de Solcille, avait épousé, vers 1480, Agnès de Saint-Astier qui était fille de Forton, Sgr des Bories, décédé en 1464, et qui fit son testament le 23 novembre 1516. D'après une tradition constante, Jean de Chassarel sortait de la bourgeoisie de Périgueux et ne s'était agrégé à la noblesse et n'avait cessé de payer la taille qu'après son mariage avec Agnès de Saint-Astier.

Guillaume de Chassarel, marié en 1660 à sa cousine Marguerite de Chassarel, et son frère, Jean de Chassarel, marié en 1656 à Marguerite Audouin, furent maintenus dans leur noblesse le 16 mai 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Ces deux frères furent les auteurs de deux branches. Le chef de la branche aînée, Pierre de Chassarel, épousa à Tréguier, en Bretagne, en 1764, Marie-Josèphe Carouer ; il passa plus tard à Saint-Domingue où naquirent en 1768, 1771 et 1775, ses trois fils. Son frère, Jean-Baptiste de Chassarel, écuyer, Sgr de Colombier, marié en 1763 à Marie de Montozon, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen ; il avait fait des preuves de noblesse en 1785 pour faire accorder le grade de sous-lieutenant à son fils Joseph, né au diocèse d'Agen en 1764. Le chef de la branche cadette, Joseph-Auguste de Chassarel, Sgr de Roger et de la Beylic, marié en 1736 à M^{lle} de Bézenat, et l'aîné de ses trois fils, Jean-François, chevalier de Saint-Louis, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux.

La famille de Chassarel était encore représentée en 1906 par la vicomtesse d'Anglars, née Chassarel.

Elle avait fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Saint-Astier, de Constantin 1733, de Montozon 1763, de Beaumont du Repaire 1692, Adémar 1581, de la Faye 1686, 1691, d'Escatha, de Beaupoil, d'Anglars, de Cazenove de Pradines 1639, du Cheyron 1654, du Garreau, etc.

CHASSAY (des Roches de). Voyez : **ROCHES DE CHASSAY (DES).**

CHASSE de VÉRIGNY (de la). Armes (d'après l'*Annuaire héraldique universel* 1899-1900) : *de sable à une croix fleurdelisée d'argent cantonnée de quatre coquilles d'or.*

Cette famille, sur laquelle on n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants, paraît être originaire de Vézelay, en Bourgogne.

Une famille DE LA CHASSE occupait dès le moyen âge un rang distingué dans la bourgeoisie de cette ville. Aubert de la Chasse fut abbé de Vézelay dans la seconde moitié du xv^e siècle. Un autre Aubert de la Chasse, notable habitant de Vézelay, fut pendu par les protestants lors du siège de la ville par les catholiques en 1569.

Un tableau généalogique très succinct, conservé dans les *Dossiers bleus*, mentionne que Claude de la Chasse, écuyer, sieur de Romery, marié à Anne Lamy, fut père d'Antoine de la Chasse, écuyer, sieur de Romery, marié le 2 février 1669 à Marie Legret. Celui-ci fut grand-père de M. de la Chasse, capitaine général garde-côte de l'île d'Oléron.

Nicolas de la Chasse, chanoine de l'église cathédrale de Troyes, et Gabriel de la Chasse, avocat du Roi au bailliage de Troyes, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Le premier portait : *d'azur à trois pommes de pin d'or.* Le second portait : *d'azur à une chasse d'or.*

La famille de la Chasse s'agrégea à la noblesse ou fut anoblie par charges au cours du xviii^e siècle. M. de la Chasse de Vérigny prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Auxerre.

Le général de la Chasse de Vérigny fut tué aux côtés de Louis-Philippe, lors de l'explosion de la machine infernale de Fieschi. Il était connu sous le titre de marquis de Vérigny. Sa veuve mourut en 1865, à l'âge de 65 ans, à Esladens (Haute-Garonne). Le marquis de la Chasse de Vérigny, lieutenant-colonel en retraite, est décédé à Trouville en 1898 à l'âge de 69 ans.

La famille paraît être aujourd'hui éteinte.

CHASSELOUP de CHATILLON et de la MOTHE. Armes : *de sinople à*

deux chiens d'argent et à un lion d'or. — Aliàs : d'azur à une fasce d'argent accompagnée de trois tours de même, 2 et 1.

Le nom de CHASSELOUP, assez répandu en Poitou et en Saintonge, est actuellement porté dans l'ouest de la France par deux familles distinguées qu'il importe de ne pas confondre.

Celle de ces familles qui donne lieu à la présente notice est originaire de la petite ville d'Angles, en Poitou, où elle était honorablement connue dans la bourgeoisie dès le xvii^e siècle. Elle est vraisemblablement la même que celle d'un Jean Chasseloup, apothicaire à Montmorillon, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à trois tours d'argent*. Beauchet-Filleau a donné une généalogie complète des Chasseloup du Poitou dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. François Chasseloup, sieur de la Martinière, notaire royal à Angles, auquel cet auteur fait remonter la filiation, est rappelé comme défunt dans un acte du 21 juin 1693. Il fut père de Jean Chasseloup, sieur de la Martinière, notaire royal à Angles, qui mourut le 22 janvier 1731, et grand-père d'Antoine Chasseloup, sieur de la Martinière et de Beaujeu, procureur de la baronnie d'Angles, qui épousa en 1714 Madeleine Moreau. Celui-ci laissa plusieurs fils. L'aîné de ces fils, Jacques-François Chasseloup, sieur de la Martinière, baptisé à Angles en 1724, avocat dans cette ville, eut plusieurs fils que l'on croit être morts sans postérité. Deux autres, Augustin-André Chasseloup, sieur de Chatillon, baptisé en 1727, sénéchal de la baronnie d'Angles, puis porte-manteau du Roi en sa Grande Écurie, et Jacques-Paul Chasseloup, sieur de Chatillon, notaire apostolique à Angles, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée, connue sous le nom de CHASSELOUP DE CHATILLON, est demeurée non noble. Elle compte encore de nombreux représentants.

La branche cadette, connue sous le nom de CHASSELOUP DE LA MOTHE, est aujourd'hui éteinte. Son dernier représentant mâle, Charles-Louis Chasseloup de la Mothe, né à Castres en 1792, capitaine d'état-major, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris en 1860, avait épousé M^{lle} de Tisseuil, née en 1807, décédée en 1882. Le père de celle-ci, Mathieu de Tisseuil, décédé à Paris en 1844, avait reçu le titre héréditaire de vicomte, sur institution d'un majorat en rentes sur l'État, par lettres patentes du roi Charles X du 6 juillet 1826, avec autorisation de le transmettre à son gendre. Celui-ci ne laissa que deux filles dont l'aînée, Marie, décédée en 1894, fut chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière et dont la seconde, Berthe, entra en religion.

La famille Chasseloup de Chatillon et de la Mothe a fourni de nombreux officiers de terre et de mer, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : Boutillier du Retail 1845, Palustre de Montifaut 1881, Piet de Lestrade 1889, d'Ambert de la Tourette 1890, de Boissieu 1892, de Tisseuil, etc.

CHASSELOUP-LAUBAT (de) et CHASSELOUP de CHAUVASSAIGNES.

Armes de la branche des marquis de Chasseloup-Laubat (d'après le règlement d'armoiries du 20 décembre 1817) : *écartelé : au 1 d'azur à une épée d'argent garnie d'or ; au 2 de gueules à une fasce d'argent et à un lion d'or brochant sur la fasce ; au 3 de gueules à une barre d'or accompagnée en chef d'une cuirasse d'argent et en pointe d'un casque taré de profil du même ; au 4 d'azur à la fasce d'argent chargée d'un léopard de sable et accompagnée de trois écussons d'or. — Couronne : de Marquis. — Supports : un lion et un léopard lionné.*

Cette seconde famille CHASSELOUP, bien distincte de celle à laquelle a été consacrée la précédente notice, appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie de la Saintonge. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (année 1896) et dans la *France protestante* de Haag. D'après ce dernier ouvrage, la filiation suivie remonterait à Jean Chasseloup qui avait épousé Elise Mellon et qui était procureur au siège de Saintes dans la première moitié du xvi^e siècle. Loys Chasseloup, procureur à Saintes, fils du précédent, épousa Marie Montel et fit son testament en 1592 ; il avait été condamné à mort comme religionnaire en 1569. Il fut père de Daniel Chasseloup, qui épousa sa cousine Jeanne Mellon, et grand-père de Nathaniel Chasseloup, né en 1613, avocat aux Parlements de Paris et de Bordeaux, qui épousa en 1641 Jeanne Esneau de la Classe et qui mourut en 1667. Ce Nathaniel Chasseloup prit le premier la qualification de sieur de Laubat, du nom d'un domaine qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Sulpice de Royan. Son fils, autre Nathaniel Chasseloup, sieur de Laubat, lieutenant-colonel, gouverneur des ville et château de Monaco, décédé en 1722, avait épousé en 1707 Marie-Salomé Greisel de Stamberg. Il en eut deux fils, Jean-Nathaniel et François, qui furent les auteurs de deux branches.

Jean-Nathaniel Chasseloup de Laubat, né en 1711, auteur de la branche aînée, fut capitaine au régiment de Brancas et chevalier de Saint-Louis et épousa Marie-Madeleine de Richier ; sa descendance, demeurée non noble, s'est honorablement perpétuée jusqu'à nos jours.

L'auteur de la deuxième branche, François-Louis Chasseloup de Laubat, fut capitaine général du guet et de la capitainerie des gardes des côtes de Marennes; il épousa en 1739 Marguerite Couyer du Pallus, dame de Toucheronde. Leur fils, François-Louis de Chasseloup-Laubat, né en 1754 à Toucheronde, dans la paroisse de Saint-Sernin, était officier d'artillerie à l'époque de la Révolution. Il fut nommé général de brigade en 1797, général de division en 1799, commandeur de la Légion d'honneur, fut appelé au Conseil d'Etat en 1811, puis au Sénat en 1813, vota la déchéance de Napoléon I^{er}, devint pair de France héréditaire sous la Restauration, prêta serment à Louis-Philippe et mourut à Paris en 1833. Chasseloup-Laubat avait été créé comte de l'Empire par lettres patentes du 7 juin 1808; il reçut le titre de marquis-pair héréditaire, sans institution de majorat, par ordonnance du roi Louis XVIII du 31 août 1817, confirmée par lettres patentes du même prince du 20 décembre 1817. Il avait épousé en 1797 M^{lle} Fresneau. Il en eut une fille, la baronne de Bernon, et trois fils. L'aîné de ces fils, Gaston, marquis de Chasseloup-Laubat, député de la Seine-Inférieure, ministre plénipotentiaire, commandeur de la Légion d'honneur, mourut sans postérité en 1845. Le second, Justin-Prudent, comte, puis marquis de Chasseloup-Laubat, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, mourut en 1863 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} de Buisseret, qui se remaria au marquis d'Armaillé. Le troisième, Prosper, né en 1805, devenu marquis de Chasseloup-Laubat après la mort de ses frères, décédé en 1873, fut député de la Charente-Inférieure, ministre de la Marine et sénateur du Second Empire. Il était le père du marquis actuel, né en 1863, marié à M^{lle} Stern.

La famille Chasseloup est encore représentée par une branche qui est connue sous le nom de Chasseloup de Chauvassaignes. Cette branche, assez obscure, est demeurée non noble.

Principales alliances : de Bernon, de Buisseret, d'Ille de Beauchaine, de Laage de Luchet vers 1760, etc.

CHASSEPOT de BEAUMONT, de CHAPELAINE et de PISSY (de). Armes : *d'azur à une fasce ondulée d'or, accompagnée de trois roses (alias de trois quintefeuilles) du même.* — La famille de Chassepot écartèle souvent ses armes des suivantes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent surmonté d'une tête de chérubin de même.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Semper vigil.*

La famille DE CHASSEPOT, aujourd'hui fixée en Picardie, est originaire de la Bourgogne où elle portait primitivement le nom de Chacipol.

On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. Louis Chassepot, marié vers 1600 à Jacqueline Joly, fut conseiller et procureur du Roi au bailliage de Chalon-sur-Saône. Il possédait dans les environs de cette ville les seigneuries d'Uchizy et de Beaumont-sur-Crosne qui après sa mort passèrent à son fils, François Chassepot. Celui-ci épousa Charlotte de Langrat par contrat du 28 novembre 1632. Il fut dans la suite conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé et trésorier général de la maison et des revenus casuels de Sa Majesté et fut anobli par ses charges. Il laissa plusieurs fils dont les deux aînés, François-Jean et Adam-Antoine, furent les auteurs de deux branches et dont un troisième, Charles, décédé sans postérité, fut maître d'hôtel de la Reine.

La branche aînée est aujourd'hui éteinte. Son auteur, François-Jean Chassepot, fut seigneur de Beaumont et de Menucourt, fut reçu en 1675 conseiller au Parlement de Paris et épousa par contrat du 8 janvier 1679 Marie Hénault, fille d'un avocat au Parlement. Son fils, Pierre Chassepot de Beaumont, reçu en 1712 conseiller en la Cour des aides, épousa en 1715 Jeanne de la Michodière. Il en eut quatre fils dont l'un, Jean-Pierre de Chassepot de Beaumont, conseiller en la Cour des aides de Paris, gouverneur d'Elbeuf, épousa en 1769 Thérèse Bricault de la Chesnaye et dont les trois autres demeurèrent célibataires. Jean-Pierre eut lui-même deux fils : François-Pierre, né en 1770, et Abraham-Louis, né en 1772.

L'auteur de la seconde branche, Adam-Antoine, baptisé en 1652 à Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, fut conseiller à la Cour des aides de cette ville ; il fut nommé en 1691 président en ladite Cour, puis conseiller du Roi en ses Conseils. Il avait épousé Marguerite Fraguier par contrat du 3 août 1682. Leur fils, Jean-François de Chassepot de Beaumont, né le 20 mars 1687, officier aux gardes françaises, puis capitaine chef du vol du héron de la grande fauconnerie de France, épousa le 24 janvier 1735 Marie-Geneviève de Saisseval, issue d'une des plus anciennes familles de la noblesse de Picardie et héritière de la terre importante de Pissy que sa descendance possède encore dans les environs d'Amiens. Il laissa un fils, Jean-François de Chassepot de Beaumont, né au château de Pissy en 1736, officier de cavalerie, qui fut connu le premier sous le titre de marquis de Pissy et qui épousa en 1769 Aimée de Bourdin, héritière de la terre de Chapelaine, en Champagne. Celui-ci laissa quatre fils : 1° Aimé-François Chassepot de Chapelaine, préfet de l'Ariège, décédé sans alliance en 1848, qui fut créé baron de l'Empire par décret impérial non suivi de lettres patentes ; 2° Adam-Gustave de Chassepot d'Avelesges, né à Pissy en 1772, chevalier de Malte

en 1774, maréchal de camp en 1826, décédé à Amiens en 1837, qui épousa M^{lle} de Gomer et dont la descendance masculine est aujourd'hui éteinte; 3^o Gabriel-Camille de Chassepot de Beaumont, né en 1775, chevalier de Malte en 1778, colonel d'infanterie, décédé au château de Pissy en 1845, dont la descendance masculine est aujourd'hui éteinte; 4^o François-Timoléon de Chassepot de Pissy, né à Pissy en 1778, chevalier de Malte en 1781, lieutenant-colonel, décédé à Porto-Rico en 1837, qui fut créé baron de l'Empire, sur institution de majorat, par lettres patentes du 18 juin 1813, puis marquis héréditaire par nouvelles lettres du 11 septembre 1820. Le plus jeune de ces quatre frères avait épousé en 1799 M^{lle} Boucquel de la Comté, décédée à Amiens en 1848. Il en laissa une fille, la duchesse de Crillon-Mahon, et un fils, Adalbert-Charles, marquis de Chassepot de Pissy, né à Amiens en 1805, qui épousa en 1839 la marquise de Beauvoir, née Froissard, et dont la descendance subsiste.

Principales alliances : Hénault 1679, de la Michodière 1715, de Fraguier 1682, de Saisseval 1735, Bourdin de Villaine 1769, de Couronnel 1774, de Gomer, de Vergnette, de Goujon de Thuisy, de Chateaubriand 1909, Boucquel de la Comté 1799, de Berton des Balbes de Crillon-Mahon 1826, de Froissard 1839, 1902, de Clermont-Tonnerre 1865, etc.

CHASSÉRIAU. Armes anciennes (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un arbre de sinople.* — Armes concédées sous le Premier Empire (d'après le *Dictionnaire de la noblesse* de M. de Mailhol) : *écartelé : au 1 d'or à un palmier de sinople; au 2 de gueules à l'épée haute en pal d'argent, qui est des barons militaires; au 3 de gueules à cinq chevrons d'or surmontés de deux molettes d'éperon du même; au 4 d'argent à deux étendards l'un d'azur, l'autre de sinople, croisés en sautoir.*

La famille CHASSÉRIAU est originaire de la Rochelle. Un de ses représentants, N... Chassériau, notaire royal, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Marennes). Un autre, Frédéric-Victor Chassériau, nommé général de brigade à l'époque des Cent-Jours, périt, quelques jours plus tard, à la bataille de Waterloo. Il avait, paraît-il, été créé baron de l'Empire par décret du 3 avril 1815. Ce décret, qui, en tout cas, ne fut pas suivi de lettres patentes, n'est pas mentionné dans l'*Armorial du Premier Empire*, pourtant si complet, du vicomte Révérend. Le général Chassériau avait épousé, en 1798, M^{lle} Elisabeth Ranson. Il en laissa deux fils dont l'aîné, Arthur, baron Chassériau, contrôleur général de la

liste civile de la maison de Napoléon III, n'a pas eu de postérité et dont le second, Charles-Philippe, baron Chassériau, né en 1802, marié en 1837 à M^{lle} Warran, en a eu un fils, né à Alger en 1850.

A une branche de la même famille appartenait M. Théodore Chassériau, peintre distingué, né aux Antilles en 1819, décédé en 1856.

CHASSEVAL (Duchemin de) Voyez : DUCHEMIN DE CHASSEVAL.

CHASSEY (de Buretel de) Voyez : BURETEL DE CHASSEY (de).

CHASSIN du GUERNY et de KERGOMMEAUX. Armes portées par la famille : *de gueules à un lévrier courant d'argent, mis en fasce, accompagné de trois têtes de lévrier d'or, deux en chef, une en pointe.* — Aliàs (armes enregistrées à l'Armorial général de 1696 et aujourd'hui tombées en désuétude) : *de sinople à un sautoir d'argent chargé de quatre écrevisses de gueules.*

La famille CHASSIN est honorablement connue en Bretagne. Elle est originaire du Bourbonnais et vint de ce pays s'établir à Quintin dans la première moitié du xvii^e siècle à la suite de Charlotte de la Tour, comtesse de Quintin, fille du duc de Bouillon. M. de Magny lui a consacré une notice, du reste assez sommaire, dans le tome XV de son *Nobiliaire universel*. On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et elle n'a jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse. Un de ses membres, Pierre Quintin, conseiller du Roi et maire de Quintin, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Saint-Brieuc). Un autre, François Chassin de la Ville-Orhans, décédé en 1742, fut maire de Quintin en 1727. Alain Chassin de Kergommeaux fut échevin de la même ville en 1778. Michel-Augustin Chassin du Guerny, marié en 1770 à Marie-Anne Chassin du Mézy, fut maire de Quintin en 1782.

La famille Chassin est représentée de nos jours par deux branches qui se distinguent par les surnoms du Guerny et de Kergommeaux.

Elle a fourni des maires et des échevins de Quintin, des officiers, des membres de la Légion d'honneur.

Principales alliances : de Royer, Cavelier de Cuverville 1893, du Bouétiez de Kérorguen, de Quérangal des Essarts, de Gibon 1908, d'Iscoard-Chénerilles 1908, etc.

CHASSY (Bellon de) Voyez : BELLON DE CHASSY.

CHASTANET (Salel de) Voyez : SALEL DE CHASTANET.

CHASTE des GALLERANDS (ou de GALLERAND). Armes (d'après

l'Armorial général de 1696) : *de gueules à une colombe d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Famille de haute bourgeoisie originaire du Viennois. Jacques Chaste, conseiller et procureur du Roi en la sénéchaussée de Crest, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. M. Chaste des Gallerands était en 1781 procureur du Roi à Crest, en Dauphiné.

CHASTEAU (de) Armes : *de gueules à un château d'or, posé sur une terrasse de sable, maçonné et crénelé du même, ajouré du champ, accompagné en chef d'un croissant d'argent et sénestré d'une étoile du même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux griffons.*

La famille DE CHASTEAU, éteinte dans les mâles en 1875, était honorablement connue en Bordelais. O'Gilvy en a donné une généalogie dans le premier volume de son *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*. Son auteur, monsieur René Chasteau, originaire d'Aunis, vint se fixer à la Martinique au cours du xvii^e siècle, y fut enseigne des milices de la paroisse Saint-Étienne et y mourut le 30 octobre 1689. Il fut père de monsieur René Chasteau, qui mourut à la Martinique le 20 janvier 1750, et grand-père de Jean-René de Chasteau, officier d'infanterie, marié à Catherine du Myrat, qui vint se fixer à Barsac, en Bordelais, et qui se fit recevoir bourgeois de Bordeaux le 26 août 1765. La famille de Chasteau n'a pas été représentée en 1789 aux assemblées de la noblesse de Guienne. On ne lui connaît, du reste, pas de principe d'anoblissement. Ses membres n'en figurent pas moins avec la qualification d'écuyer dans un certain nombre d'actes de la seconde moitié du xviii^e siècle. Elle s'est éteinte en la personne de M. Edme-Baptiste de Chasteau, né à Bordeaux en 1787, chargé d'affaires et consul général au Maroc, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1875, qui, de son mariage en 1819 avec la comtesse Mathilde de Maltzan, d'une famille noble de Silésie, n'a laissé que trois filles, M^{mes} Paru, Rochas et Bodin.

CHASTEIGNER, ou CHATEIGNER, (de), en Bas-Poitou. Voyez : CHATEIGNER (de).

CHASTEIGNER, ou CASTAIGNER, ou CASTEIGNER, (de). Voyez : CASTAIGNER (de).

CHASTEIGNER de la ROCHEPOZAY (de). Armes : *d'or à un lion passant de sinople, armé et lampassé de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Tenants : *deux sauvages de carnation appuyés sur leurs massues et ceints de feuillage de sinople.* — Cimier : *un lion issant*

de sinople, armé et lampassé de gueules. — Devise : *Atavis et armis.*

Chérin, généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner les preuves de noblesse qu'un membre de la maison DE CHASTEIGNER fit au XVIII^e siècle dans le but d'être admis aux honneurs de la Cour, envoya, en 1775, un rapport qui commence en ces termes : « La maison « de Chasteigner, en Poitou, est également recommandable par son « ancienneté remontée à plus de six cents ans, par ses grandes posses- « sions, ses services militaires, ses grades et ses alliances. Le célèbre « André du Chesne en a composé et publié la généalogie en 1634... » Le travail de du Chesne fut continué par Clabault dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il existe, en outre, sur les Chasteigner de volumineux dossiers dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. On trouvera enfin des généalogies très complètes de la maison de Chasteigner dans les ouvrages de la Chesnaye des Bois, de Beauchet-Filleau, etc.

La maison de Chasteigner a pour premier auteur connu un Gilbert Castanet qui est nommé dans une charte de l'abbaye de Bourgueil, d'environ 1060, relative au prieuré de Chateaufort, près de Paris. C'est à ce Gilbert Castanet que Duchesne fait remonter la filiation. Mais les premiers degrés de son travail ne s'appuient que sur des présomptions. Foucauld Chasteigner, fils présumé de Gilbert, est nommé avec ses fils, Hélié, Arnaud et Pierre, dans une charte de 1115 relative à la fondation de l'abbaye de Ligneux, en Périgord. On attribue à Hélié Chasteigner, l'aîné de ces trois frères, plusieurs fils dont l'un, Thibaut, continua la descendance et dont un autre, Pierre, est regardé comme l'auteur de la famille de Castaigner, du Quercy, encore existante. Thibaut Chasteigner paraît avoir donné son nom à la terre considérable de la Chasteigneraie, située près de Vouvent, en Bas-Poitou ; il est qualifié seigneur de cette terre dans un acte de 1140. On lui attribue au moins trois fils : 1^o Thibaut, Sgr de la Chasteigneraie, dont la descendance s'éteignit au XIV^e siècle ; 2^o Jean, également Sgr de la Chasteigneraie, dont il sera parlé plus bas ; 3^o Guillaume, chevalier, Sgr du Breuil de Challans, auteur d'une branche dont le dernier rameau s'éteignit dans la première moitié du XVII^e siècle.

On ne peut rattacher à la souche ni un Barthélemy Chasteigner, qui prit part à la deuxième croisade, ni un Thibaut Chasteigner qui prit part à la septième croisade et qui est mentionné dans un acte passé à Acre en 1250. Le nom de ce dernier gentilhomme a été inscrit aux salles des Croisades du musée de Versailles avec les armes de la maison de Chasteigner.

Jean Chasteigner, Sgr de la Chasteigneraie, second fils de Thibaut,

figure avec la qualification de chevalier dans un acte de 1207. Il avait épousé Arsent, dame de Réaumur, qui est nommée avec lui dans des titres de 1220. Il fut père, ou grand-père, d'un Gilbert Chasteigner, Sgr de la Chasteigneraie, qui épousa après 1271 Jeanne Barrabin, dame de Saint-Georges-de-Rex, et qui est rappelé comme défunt dans un acte passé le mercredi après l'Épiphanie de l'année 1318. Ce Gilbert Chasteigner, à partir duquel la filiation est très nettement établie, doit vraisemblablement être identifié avec un Gilbert Chasteigner qui suivit saint Louis en Égypte et qui se trouvait à Damiette en 1249. Son fils, Simon Chasteigner, varlet, Sgr de la Melleraye et de Saint-Georges-de-Rex, fut père de Jean Chasteigner, chevalier, Sgr des mêmes terres, demeurant à la Rochelle, décédé avant le 17 mai 1384, qui épousa Isabeau de Gourville, dame du Lindois, et qui continua la descendance, et de Simon Chasteigner, Sgr de Réaumur, dont la postérité s'éteignit dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Hélié Chasteigner, chevalier, Sgr de Saint-Georges-de-Rex et autres lieux, fils de Jean et d'Isabeau de Gourville, épousa, avant 1377, Philippe de la Roche-Faton, dame dudit lieu et de la Motte-Boisragon, qui fit son testament le 17 février 1423. Il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1^o Geoffroy, qui continua la descendance ; 2^o Hélié, Sgr de la Vergne-Samoyau, qui épousa en 1429 Marie Bouschet, dame d'Avaux, et dont la postérité s'éteignit en la personne de ses arrière-petits-fils. Geoffroy Chasteigner, chevalier, Sgr de Saint-Georges-de-Rex, de la Salle d'Aistré, etc., mourut le 29 octobre 1424. Il avait épousé, vers 1410, Louise de Preuilly qui lui apporta la terre considérable de la Rochepozay et qui se remaria le 18 août 1432 à Louis Bonenfant, chevalier, Sgr des Vaux, chambellan du roi Charles VII. Il en laissa, entre autres enfants, deux fils : 1^o Pierre Chasteigner, chevalier, Sgr de la Rochepozay et de Saint-Georges-de-Rex, qui épousa Jeanne de Varèze par contrat du 20 mars 1443 et qui continua la lignée ; 2^o Jacques Chasteigner, chevalier, Sgr d'Yzeure, qui épousa avant 1465 Jeanne Guérinet et dont la postérité s'éteignit avec Charles Chasteigner, Sgr de la Gabillière, né le 31 août 1663. Guy Chasteigner, chevalier, Sgr de la Rochepozay, de Saint-Georges-de-Rex, de la Roche-faton, etc., fils de Pierre et de Jeanne de Varèze, marié par contrat du 14 février 1480 à Madeleine du Puy, fille du baron de Bellesfaye, fut chambellan des rois Louis XI et Charles VIII, servit utilement ces princes tant à la guerre que dans plusieurs missions importantes et fut commis par le premier d'entre eux pour conduire en Italie les gentilshommes de Touraine qui restèrent sous sa garde pendant toute la durée de la guerre. Deux de ses fils, Jean et Godefroy, furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée est aujourd'hui éteinte. Son auteur, Jean Chasteigner, Sgr de la Rochepozay, Saint-Georges-de-Rex, etc., marié le 20 juin 1519 à Claude de Monléon, jouit d'un grand crédit auprès des rois François I^{er} et Henri II ; il fut chambellan, maître d'hôtel ordinaire et gentilhomme ordinaire de la chambre de ces deux princes, reçut au siège de Pavie, en 1524, un coup de mousquet dont il demeura boiteux toute sa vie, fut nommé en 1533 grand maître des eaux et forêts du Bourbonnais, fit l'office de maître des cérémonies aux obsèques du roi François I^{er}, obtint du roi Charles IX en 1565 le cordon de Saint-Michel et mourut cette même année. Il avait eu un fils naturel, Claude de la Rochepozay, chevalier de Rhodes, qui devint grand prieur de Capoue, en Italie, qui se maria dans ce pays et qui laissa postérité. Il eut aussi plusieurs fils légitimes. L'un de ceux-ci, Roch, échanson, puis chambellan des rois François II et Charles IX, périt au siège de Bourges à l'âge de 35 ans ; Ronsard a consacré un poème à sa mémoire. Un autre, Antoine, né en 1530, tué en 1552 au siège de Théroüanne, a laissé un livre de poésies consacré à la louange des Français qui combattaient en Italie. Deux, enfin, Louis et Jean, furent les auteurs des deux rameaux de cette branche.

L'auteur du premier de ces rameaux, Louis Chasteigner, Sgr de la Roche-Pozay, baron de Preuilly, etc., fut, lui aussi, un puissant personnage. Connu du vivant de son père et de ses frères aînés sous le nom de M. d'Abain, il s'illustra par son courage dans plusieurs batailles, particulièrement à celles de Saint-Denis et de Jarnac, fut conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, chevalier de ses Ordres, gouverneur et lieutenant général de la Marche, accompagna le duc d'Anjou en Pologne, fut pendant cinq ans ambassadeur auprès du Saint-Siège et mourut à Moulins en 1595. Un de ses fils fut nommé évêque de Poitiers en 1611. Un autre, Jean Chasteigner, né en 1571, connu sous le titre de baron de Preuilly, puis sous celui de baron de la Roche-Pozay, gouverneur et lieutenant général de la Marche, remporta plusieurs succès sur les Ligueurs et obtint le grade de maréchal de camp. Ce rameau s'est éteint avec Charles Chasteigner, marquis de la Roche-Pozay, fils du précédent, député de la noblesse du Poitou aux États généraux de Tours, en 1651, décédé en 1667, dont la fille, morte avant lui en 1665, avait épousé en 1662 le marquis de Pleumartin.

L'auteur du second rameau, Jean Chasteigner, Sgr de Saint-Georges-de-Rex, né en 1542, fut maître d'hôtel et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et chevalier de son Ordre. Il fut père de François Chasteigner, gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de son Ordre, conseiller d'État, gouverneur de Poitiers, qui obtint, par lettres

patentes d'août 1619, l'érection en comté de sa seigneurie de Chincé, et grand-père de Roch-François Chasteigner, comte de Chincé, plus connu sous le titre de comte de Saint-Georges, qui fut député de la noblesse du Poitou aux États généraux de Tours, en 1651. Ce rameau s'éteignit avec le petit-fils de celui-ci, Eutrope-Alexis Chasteigner, marquis de Saint-Georges, décédé en 1760, dont la fille épousa son parent Henri Chasteigner, Sgr de Rouvre.

Godefroy Chasteigner, Sgr du Lindois et des Étangs, auteur de la seconde branche, épousa Madeleine de Fontenay. Il fut père de René Chasteigner, Sgr du Lindois, qui épousa Claude de Salagnac et qui continua la descendance, et de Pierre Chasteigner, Sgr des Étangs, en Angoumois, qui épousa en 1583 Jacqueline de Moussy et dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre. Cette branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec beaucoup de distinction. Son chef est connu sous le titre de marquis de Chasteigner.

La maison de Chasteigner avait formé une troisième branche, celle des seigneurs de Rouvre, dont le point de jonction avec la souche n'a pu être exactement déterminé.

Ce fut un représentant de cette branche qui sollicita au xviii^e siècle la faveur d'être admis aux honneurs de la Cour. Chérin, chargé d'examiner sa demande, s'exprime en ces termes dans le rapport de 1775 mentionné plus haut : « Du Chesne..., après avoir rapporté
« toutes les branches qui se réunissent à leur souche commune,
« donne comme une autre branche de la même maison les sei-
« gneurs de Mallevaud et de la Blouère, dont sont issus les sei-
« gneurs de Rouvre, mais sans jonction avec les précédentes et
« depuis l'année 1465 seulement, et il fait connaître le motif de son
« sentiment. C'est, dit-il, que ces seigneurs ont toujours porté
« le surnom et les armes des Chasteigner. Le chef actuel des mêmes
« seigneurs de Rouvre produisit, il y a près de quatre ans, ses titres
« au Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit dans le dessein d'être admis
« aux honneurs de la Cour. Comme ces titres n'établissaient la
« filiation dans la rigueur que depuis l'année 1462, on sursit à la
« confection du mémoire qu'il demandait jusqu'à ce qu'il en eût rap-
« porté d'autres qui le remonteraient à l'époque de 1400 prescrite par
« le règlement du feu Roi sur la forme des preuves de ces honneurs
« et il n'y a point satisfait. Quoi qu'il en soit du sentiment de du Chesne
« sur l'origine des seigneurs de Mallevaud, il est de l'équité de re-
« marquer qu'on ne connaît aucun manuscrit qui lui soit contraire,
« qu'il n'est point affaibli par le défaut de possessions dans la per-
« sonne de Pierre Chasteigner qui en est la tige, puisque l'ancienne cou-
« tume du Poitou réduisait les puînés à un très médiocre partage,

« que ce sentiment paraît être établi aujourd'hui en Poitou et qu'il a
 « déterminé le mariage du père de M. le marquis de Chasteigner
 « avec l'héritière de la branche des seigneurs de Saint-Georges-de-
 « Rex, qui est une de celles dont la filiation est établie par le même
 « du Chesne depuis le commencement du XIII^e siècle. C'est sur les
 « titres ci-dessus énoncés et sur les manuscrits et imprimés du
 « Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit qu'on a composé l'extrait qui
 « suit. L'auteur certain des seigneurs de Mallevaud et de Rouvre est
 « Jean, ou Pierre, Chasteigner, car il est nommé alternativement avec
 « ces deux noms, lequel, n'ayant aucune possession de son chef,
 « épousa Jeanne Baussay, dame de Mallevaud, dans la paroisse de
 « Clervaux. Il n'est connu que par des actes passés après sa mort dont
 « le plus ancien est de l'année 1465. Mais un autre de l'année 1437
 « apprend que sa veuve était remariée à Guillaume Maynant. Il en
 « avait eu, entre autres enfants, Louis Chasteigner, premier du nom,
 « lequel porta les armes pour le roi Louis XI à ses propres dépens
 « et fut commis à la garde du château du Coudray-Sallebœuf. Sa mère
 « et son beau-père lui firent donation des dîmes de Mallevaud par
 « acte du 21 août 1462. C'est le plus ancien de ceux qu'on ait sur
 « lui... »

D'après le travail de Beauchet-Filleau, Jean, ou Pierre, Chasteigner, marié vers 1410 à Jeanne Baussay, dame de Mallevault, auquel le rapport de Chérin fait remonter la filiation de cette branche, aurait été fils de Jean Chasteigner, écuyer (*scutifer*), demeurant à Fontenay-le-Comte, qui obtint le 24 juillet 1342 un arrêt du Parlement de Paris et qui prêta serment au roi d'Angleterre en 1361 avec son parent Jean Chasteigner, demeurant à la Rochelle, petit-fils de Guillaume Chasteigner, varlet, qui rendit hommage en 1312 à l'abbé de Saint-Maixent pour un fief qu'il possédait en la paroisse d'Azay et qui obtint avec son fils en 1342 l'arrêt du Parlement mentionné plus haut, et arrière-petit-fils d'un Guillaume Chasteigner, qui est cité dans plusieurs actes de la fin du XIII^e siècle. D'après le même travail, ce dernier aurait été un frère puîné de Gilbert Chasteigner, Sgr de la Chasteigneraie, mentionné plus haut, qui épousa après 1271 Jeanne Barrabin, dame de Saint-Georges-de-Rex, et qui fut l'auteur des deux premières branches. Louis Chasteigner, Sgr de Mallevault, fils de Jean, aliàs Pierre, et de Jeanne Baussay, dame de Mallevault, épousa vers 1440 Catherine de Saint-Aubin. Leurs deux fils, Pierre Chasteigner, Sgr de la Blouère, marié à Marguerite de Chasteauneuf, et Antoine Chasteigner, Sgr de Mallevault, marié le 27 janvier 1494 à Louise Thibaud de la Carte, furent les auteurs de deux grands rameaux dont les représentants furent maintenus nobles, lors des recherches

ordonnées par Louis XIV, par divers jugements des intendants de Poitiers, Chamillart, Maupeou et Richebourg. Le premier rameau, dit des seigneurs de Tennesue et de la Blouère, s'éteignit pendant l'émigration, à la fin du xviii^e siècle; son dernier représentant était connu sous le titre de marquis de Tennesue. Antoine Chasteigner, auteur du second rameau, fut père de Geoffroy Chasteigner, Sgr de Mallevault, qui épousa Jeanne des Francs, dame de Rouvre, et grand-père de Louis Chasteigner, Sgr de Mallevault et de Rouvre, qui épousa, le 15 novembre 1556, Marie Turpin de Joubé et qui mourut en 1569 des suites de blessures reçues lors du siège de Poitiers par l'amiral de Coligny. Le dernier représentant de ce rameau, Alexandre-Armand, connu sous le titre de marquis de Chasteigner, mourut en 1867, survivant à sa fille, la comtesse de Morangiés, décédée en 1860, et à son fils, Thibaud-Roch, décédé en 1863, qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1859 avec M^{lle} de Godefroy de Ménilglaise.

La maison de Chasteigner a fourni, en dehors des personnages cités au cours de cette notice, des officiers généraux, des écuyers, échansons, chambellans, gentilshommes de la chambre, pages des rois de France et des princes de leur sang, un chevalier du Temple en 1309, un nombre considérable de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, etc.

Un grand nombre de ses membres ont péri sur différents champs de bataille. Léonard de Chasteigner de la Rochepozay, baron du Lindois, né en 1731, aïeul de tous les représentants actuels, et son frère, Eutrope, chevalier de Chasteigner, né en 1738, furent du nombre des victimes de Quiberon, en 1795.

Principales alliances : de la Guerche, de Vivonne 1335, d'Archiac, de Liniers, de Saint-Gelais, d'Appelvoisin, de Nuchèze 1779, de Preully, de Couhé, de Laval 1566, de Schomberg 1573, Ysoré de Pleumartin 1662, Durcot de la Grève, de Bessay 1594, des Monstiers de Mérinville, de Vaucelles, d'Aloigny de la Groye 1657, de Béchillon 1700, Chesnel d'Ecoyeux 1709, de Mesgrigny 1712, de Beauroyre, de Beauchamp, de Pons 1614, de Larmandie 1628, de Galard de Béarn 1661, 1848, d'Abzac de la Douze 1635, 1872, de Nesmond 1656, de la Garde de Saigne, de la Pisse 1687, de la Roche-Aymon 1705, de Mazières 1726, d'Auray de Brie, de Calvimont 1774, de Balathier-Lantage 1812, de Roquefeuil 1855, d'Espinay-Saint-Luc 1852, 1890, de Lamberterie, de Moussy 1583, Couraud de la Roche-Chevreaux, de Bombelles 1553, Taveau, d'Argence 1553, de la Jaille, du Vergier de la Rochejaquelin, des Francs 1542, 1597, Jaillard, Guichard d'Orfeuille 1688, 1716, Thibaud de la Carte, Turpin de Joubé 1556, de Barbezères 1705, Chevalleau de Boisragon 1691, du Chilleau, de Castel 1827,

de Harville de Traisnel 1774, du Hamel 1803, de Molette de Moran-giés 1840, de Vimcur de Rochambeau 1843, Foucher des Herbiers 1450, de Beaumont, de Buor, de Salignac 1563, de Lestang 1907, etc.

CHASTEIGNER de BURAC (de), en Vivarais. Mêmes armes que la famille précédente.

La famille DE CHASTEIGNER DE BURAC, honorablement connue en Vivarais depuis trois siècles, croyait être une branche détachée au xvi^e siècle de la famille de Castaigner (voy. ce nom), d'ancienne noblesse du Quercy. Celle-ci croit elle-même être une branche détachée au moyen âge de l'illustre maison de Chasteigner de la Roche-pozay à laquelle a été consacrée la précédente notice.

Cette famille est mentionnée dans les anciens actes sous les noms de Chastagner, Castanhet, ou Castagnier, tous assez répandus dès le moyen âge dans la région d'Aubenas, et n'a adopté définitivement le nom de Chasteigner qu'à une époque assez récente.

Beauchet-Filleau et d'autres généalogistes contemporains la font descendre d'un Richard Castaigner qui était un fils cadet de Jean Castaigner, donzel de Lauzerte, un des auteurs de la famille de Castaigner du Quercy, et de Marguerite de Pechpeirou. D'après ces mêmes auteurs ce gentilhomme serait venu se fixer en Vivarais après le mariage qu'il contracta dans les premières années du xvi^e siècle avec Delphine, héritière du fief noble de Burac, situé dans la paroisse de Mercuer, près d'Aubenas. Mais la Chesnaye du Bois et tous les généalogistes anciens qui ont eu à s'occuper des Castaigner du Quercy disent que ce Richard Castaigner fut moine à Moissac et ne lui attribuent pas de postérité. La famille de Chastagner, ou de Chasteigner, de Burac ne commença, du reste, à prendre les qualifications nobiliaires que peu de temps avant la Révolution ; elle ne figure pas au nombre de celles de sa région qui furent maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa province. Son chef, Jean-Pierre Chastagner, ou Chasteigner, de Burac, marié en 1728 à Marie Tailhand, se fit accorder en 1768 un certificat de noblesse par plusieurs gentilshommes du Vivarais. La même année, il se fit reconnaître comme parent par le chef de la maison de Chasteigner de la Roche-Pozay, du Poitou. Il laissa trois fils dans l'acte de baptême desquels il est simplement appelé monsieur Jean-Pierre Chastanier de Burac : 1^o Jean-François, procureur au sénéchal de Nîmes, décédé sans postérité ; 2^o Joachim, né à Mercuer en 1752, général de brigade en 1792, suspendu comme noble dès l'année suivante, décédé sans postérité en 1814 ; 3^o Louis, commandant d'artillerie,

chevalier de Saint-Louis, marié à Rennes en 1794 à M^{lle} Morin. Joachim Chastagnier de Burac, fils du plus jeune de ces trois frères, fut notaire à Jaujac et épousa, en 1827, M^{lle} de Gout de Vissac. Il fut père de Wilfrid de Chasteigner de Burac, président du tribunal de Beaune, marié en 1853 à M^{lle} de Sampigny d'Issoncourt, décédé en 1873, qui fut le dernier représentant de sa famille et qui ne laissa que trois filles, M^{mes} Dupuy de la Grandrive, Rochette de Lempdes et Devaulx de Chambord.

CHASTEL, en Savoie. Armes : *d'azur à une tour d'argent, maçonnée de sable, gardée à sénestre par un sphinx d'or, coiffé de bandelettes d'argent, le tout terrassé de sinople; au comble d'argent chargé d'une grenade allumée de gueules, accostée de deux merlettes de sable; au franc-quartier de gueules à l'épée haute en pal d'argent, qui est des barons militaires.*

On trouvera une généalogie de cette famille dans l'*Armorial de Savoie*, du comte de Foras.

Nicolas CHASTEL, marié à Marie Favrat, était dans la seconde moitié du xviii^e siècle notaire au lieu de Veizy, en Savoie. Il eut plusieurs fils. L'un de ces fils, François Chastel, né à Veizy en 1765, homme de loi, fut élu en l'an VI député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents; il fut dans la suite receveur général du département du Léman et mourut en 1847. Un autre, Louis-Aimé Chastel, né à Veizy en 1774, général de brigade en 1811, général de division en 1812, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Genève en 1826, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 28 mai 1808. Un troisième, Michel Chastel, colonel d'état-major, décédé au Texas en 1836, laissa un fils dont on ignore la destinée. Un quatrième, enfin, Joseph Chastel, lieutenant-colonel, décédé en 1854, fut père de M. François Chastel, qui a été conseiller à la Cour de Chambéry.

CHASTEL, à Genève. Armes (d'après Rictstapp) : *écartelé : au 1 d'or à l'aigle de sable tenant de sa griffe dextre une épée et de sa sénestre un monde au naturel; aux 2 et 3 d'argent à une barre de gueules chargée de trois étoiles d'or : au 4 d'or au lion de sable; sur le tout d'azur à un château de trois tours d'argent, ouvert du champ, terrassé de sinople.*

On trouvera dans la *France protestante* des renseignements sur une famille CHASTEL, fixée à Genève, qui est différente de celle dont il vient d'être parlé. L'auteur de cette famille, Pierre Chastel, bourgeois de Montbéliard, vint se fixer à Genève en 1612 avec son fils Daniel, baptisé en 1604. Celui-ci fut reçu bourgeois de Genève le 17 fé-

vrier 1647. Un de ses descendants, David Chastel, né en 1718, officier au service d'Autriche, directeur d'une fonderie de canons, fut créé baron en 1775 par l'impératrice Marie-Thérèse. Un autre, Étienne-Louis Chastel, né à Genève en 1802, pasteur, a écrit de nombreux ouvrages de théologie protestante.

CHASTEL d'ORIOCOURT, de BAINVILLE, de VILLEMONT, d'AUTRE-COURT (de), en Lorraine. Armes : *d'azur à une croix ancrée d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe.* — L'écu surmonté *d'un armet morné, orné de son bourrelet et de ses lambrequins aux métaux et couleurs de l'écu.* — Cimier : *la croix de l'écu.*

Cette famille CHASTEL a occupé un rang distingué en Lorraine. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin.

Nicolas Chastel, marié à dame Sébastienne Sigongne, était, dans la seconde moitié du xvii^e siècle, contrôleur du domaine et gruerie de S. A. R. Mgr le duc de Lorraine dans la prévôté de Pierrefitte. Son fils, également appelé Nicolas, né à Pierrefitte en 1677, était receveur des finances dans la châtellenie de Pierrefitte et prévôté de Souilly quand il fut anobli, le 21 janvier 1714, par lettres patentes du duc de Lorraine, Léopold. Il devint dans la suite grand-maître des eaux et forêts du Clermontois. Il avait épousé, le 24 juillet 1702, Claudette Thomas, fille d'un procureur du Roi au bailliage des cas royaux, à Clermont. Il en laissa, entre autres enfants, deux fils : 1^o Jean-Baptiste-Ignace Chastel, Sgr de Villemont, Oriocourt, Bainville, etc., marié le 16 janvier 1746 à Françoise du Pasquier de Dommartin, décédé à Metz en 1774, qui succéda à son père dans sa charge de maître des eaux et forêts et qui devint dans la suite trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres au département de Metz ; 2^o Charles Chastel, Sgr d'Autrecourt, la Vallée, etc., marié en 1757 à Nicole du Houx de la Vallée, qui fut trésorier de l'extraordinaire des guerres au département d'Alsace et qui laissa deux fils, nés à Strasbourg en 1762 et 1764. L'aîné de ces deux frères, Jean-Baptiste-Ignace, laissa lui-même trois fils : 1^o Nicolas-Charles Chastel, Sgr de Moyenpal, né en 1749, qui fut déclaré gentilhomme par arrêt du Conseil d'État du 15 décembre 1755 et par lettres patentes du roi Stanislas du 22 décembre suivant et qui épousa Catherine Garaudé ; 2^o Jean-Baptiste Chastel de Bainville, né en 1756, qui fut trésorier principal de l'extraordinaire des guerres ; 3^o Louis Chastel d'Oriocourt de Villemont, Sgr de Bainville, qui fut trésorier principal des guerres au département des Trois-Évêchés, qui épousa en 1781 Elisabeth Malchar et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Verdun.

Alfred-Benjamin de Chastel de Villemont, officier supérieur de cavalerie, décédé sans postérité en 1848, avait épousé à Saint-Mihiel en 1834 M^{lle} de Rouyn. Nicole de Chastel d'Oriocourt, décédée en 1881, avait épousé en 1824 le marquis de Nettancourt. M. Charles Chastel de Bainville était sous Napoléon III pasteur de l'Eglise réformée, à Bar-le-Duc.

On ignore si la famille lorraine de Chastel compte encore des représentants.

Principales alliances : d'Ambly 1770, du Bouéxic de Pinieux 1777, du Houx de la Vallée 1757, du Pasquier de Dommartin 1749, de Rouyn 1834, de Nettancourt 1824, etc.

CHASTEL de la HOWARDRIES et d'ANDELOT (du). Armes : *de gueules à un lion d'or, armé, lampassé et couronné d'azur.* — L'écu timbré *d'une couronne à cinq fleurons visibles, surmontée d'un casque d'argent, taré de face, liséré, colleté et diapré d'or, grillé de onze grilles du même, fourré de gueules, couronné d'une couronne d'or à cinq fleurons et assorti de ses lambrequins d'or et de gueules.* — Cimier : *une aigle d'or, naissante et adextrée, le vol éployé.* — Supports : *deux lions contournés d'or, armés, lampassés et couronnés d'azur, supportant chacun une bannière frangée d'or, celle à dextre aux armes de l'écu, celle à sénestre aux armes de Lalaing.* — Devise : *Porte en soi honneur et foi.* — Cri de guerre : *Maclines.*

La maison DU CHASTEL est une des plus brillantes de l'ancienne noblesse chevaleresque des Flandres. Il en existe un certain nombre de généalogies imprimées. Une des meilleures est celle qui a été donnée de nos jours par un de ses membres, le comte Paul-Armand du Chastel de la Howardries, dans ses *Notices généalogiques tournaisiennes.*

Quelques généalogistes font descendre la maison du Chastel de celle des anciens châtelains de Valenciennes ; d'autres la font descendre d'un cadet de la puissante maison de Gavre. Elle paraît avoir pour premiers auteurs connus Thibaud et Nicolas du Chastel qui vivaient à Orchies en 1234. Thibaud du Chastel était maire de cette ville en 1236.

La filiation suivie remonte à Colard du Chastel, vivant en 1312, qui avait épousé Maigne d'Estourmel. Le fils de ce gentilhomme, Jean du Chastel, Sgr de Vaux, Sassigny, Montgobert-en-Valois, etc., épousa, antérieurement à 1335, Péronne de Lalaing, héritière de la seigneurie de la Howardries, sous le nom de laquelle plusieurs de ses descendants furent exclusivement connus. Arnould du Castel, chevalier, Sgr de la Howardries, d'Aix-en-Pévèle,

de Montgobert-en-Valois, etc., joua un certain rôle dans les guerres que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, eut à soutenir contre le roi de France; le 14 avril 1430, il fut envoyé à Paris pour garder cette ville que les Bourguignons devaient défendre contre les Armagnacs. Un de ses fils, Léon, se signala par sa bravoure dans les guerres de son temps et fut armé chevalier par le duc Philippe le Bon le 22 juillet 1453, veille de la bataille de Gavre; un autre, Antoine, Sgr de Montgobert-en-Valois, fut chambellan du roi Louis XI; un troisième, Gérard, dit de la Howardries, marié en 1469 à Agnès de Saint-Genois, fille du grand prévôt de Tournay, massacré en 1488 par les Gantois révoltés, fut père de Simon du Chastel, dit de la Howardries, décédé à Lille en 1538, qui épousa successivement Marie de Clugny et Marguerite de Carondelet et qui continua la descendance. Nicolas du Chastel, Sgr de la Howardries, petit-fils de celui-ci, acheta du roi Henri IV, par acte du 16 juin 1603, les terres importantes de Haubourdin et d'Emmerin-lez-Lille et en obtint l'érection en vicomté par lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle du 3 octobre 1605, enregistrées le 14 du même mois au bureau des finances de Bruxelles; il mourut au château de la Howardries le 14 mars 1610. Il fut le trisaïeul de Robert-Antoine-Joseph du Chastel de la Howardries, vicomte de Haubourdin, qui épousa à Lille, le 19 mars 1695, Marie-Scolastique de Croix d'Heuchin, qui fit enregistrer avec elle son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Lille) et qui reçut le titre de comte du Saint-Empire romain par diplôme de 1702, non enregistré. Les deux fils de celui-ci, Alexandre-François et Denis-Joseph, ont été les auteurs de deux branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, l'aînée en Belgique, la cadette en Hollande.

L'auteur de la branche aînée, aujourd'hui belge, Alexandre-François, comte du Chastel de la Howardries et du Saint-Empire, vicomte de Haubourdin, né au château de la Howardries en 1701, marié en 1724 à M^{lle} Corbis, avait acheté cette même année la bourgeoisie de Lille. Son fils, Ferdinand-Eugène, comte du Chastel de la Howardries et du Saint-Empire, vicomte de Haubourdin, né à Lille en 1727, marié en 1756 à M^{lle} de Rodoan, en eut deux fils, le comte Ernest, né à Nivelles en 1760, marié en 1791 à M^{lle} de Waziers-Wavrin, et le comte Robert-François, né à Nivelles en 1761, marié à Tournay en 1786 à M^{lle} des Enffans de Vincourt, qui ont été les auteurs de deux grands rameaux actuellement existants. L'auteur du premier rameau, le comte Ernest du Chastel, Sgr d'Aix, s'était fait représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Douai. C'est à ce rameau qu'appartenait le comte Paul-Armand du Chastel, né en 1847, auteur des *Notices généalogiques tournaisiennes* et d'autres ouvrages

généalogiques très estimés. Au second rameau appartiennent le comte Raymond du Chastel, né en 1852, marié à M^{lle} de Narcillac, qui a été autorisé par arrêté royal du 14 avril 1876 à joindre à son nom celui de son cousin, le comte d'Andelot, dont il était légataire universel, et son cousin germain, le comte Albert du Chastel de la Howardries, né en 1857, qui a épousé, en 1889, M^{lle} de Divonne, héritière présomptive d'une grandesse d'Espagne de première classe au titre de duc d'Almazan.

L'auteur de la branche cadette, aujourd'hui fixée en Hollande, Denis-Joseph du Chastel de la Howardries, comte du Saint-Empire romain, épousa à Bréda en 1747 Ernestine le Fébure. Il fut le grand-père du comte Dominique du Chastel, né à Liège en 1776, général-major de cavalerie, grand veneur des Pays-Bas, décédé à la Haye en 1839, et le bisaïeul du comte Louis-Gabriel du Chastel de la Howardries, né en 1808, ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas près le Saint-Siège, décédé à Nice en 1880.

La maison du Chastel a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un nombre considérable d'officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des gouverneurs de places fortes, des hommes politiques, des diplomates, des écrivains de mérite, des chanoinesses de chapitres nobles, etc.

Elle a conservé jusqu'à nos jours le château de la Howardries, en Belgique.

Principales alliances : d'Estourmel, de Lalaing, de Hénin, de Cuinghien, de Hainaut, de Landas, de la Fléchère, de Saint-Genois 1649, de Clugny 1505, de Carondelet, d'Averhoul, d'Ongnies, de Lannoy, de Récourt-Lens 1594, de Croÿ 1614, de Créqui 1629, de Houchin 1668, de Coudenhove 1640, d'Ostrel de Flers, de Croix d'Heuchin 1695, de Namur de Joncret, de Baufremez 1759, de Rodoan 1756, de Waziers-Wavrin, de vinck 1857, 1864, de Marnix de Sainte-Aldegonde 1854, Snoy 1871, Van Zuylen van Nyevelt 1841, Pandin de Narcillac, de la Forest de Divonne, etc.

Il a existé dans la même région une autre famille du Chastel qui portait pour armes : *d'argent à trois lionceaux de sable, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or, au chatel d'azur posé en abîme*. Le comte du Chastel de la Howardries a donné une généalogie de cette famille dans ses *Notices généalogiques tournaisiennes*. Bauduin du Castiel, marié en 1375 à Jeanne van der Schok, en eut deux fils, Bauduin II et Mathieu, qui furent les auteurs de deux branches. L'auteur de la branche aînée, Bauduin du Castiel, Sgr du Bleu-Chastel, à Vieux-Berquin, fut père de Robert du Castiel, domicilié à Tourcoing, qui fut anobli en janvier 1431 et dont la descendance

s'éteignit avec Jacques du Castiel, décédé en 1583. La seconde branche s'agrégea à la noblesse au xv^e siècle et adopta l'orthographe du Chastel. Elle s'éteignit avec Philippe du Chastel, Sgr de Beauvolers, commissaire pour le roi d'Espagne au renouvellement de la loi de la ville de Lille, qui épousa en 1626 Jeanne de Carondelet et qui n'en eut que deux fils morts jeunes.

Il a existé en Artois une troisième famille du Chastel qui portait pour armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois croix de même recroisetées, au pied flché, posées deux en chef et une en pointe.* Cette famille était originaire de Flandre, comme les précédentes, et avait pour auteur Gilles du Chastel, décédé en 1403, qui était conseiller de Louis, comte de Flandre. Jacques du Chastel, décédé en 1574, fut grand bailli et châtelain de Lille et gentilhomme de la maison de Charles-Quint et de Philippe II qui lui confièrent plusieurs missions diplomatiques. Il fut père de Philippe du Chastel, capitaine du château de Lille, gouverneur d'Oudenarde en 1607, qui recueillit par héritage la seigneurie de Blangerval, grand-père de Maximilien du Chastel. Sgr de Blangerval, gouverneur et grand bailli d'Oudenarde, qui épousa Suzanne d'Andréa, héritière de la seigneurie de Pétrieu, et bisaïeul de Jérôme-Philippe du Chastel qui en 1664 fut créé comte de Blangerval par lettres patentes du roi Philippe IV. Cette famille fut admise aux États d'Artois en 1747, à cause de sa seigneurie de la Vacquerie-les-Hesdin. Elle était représentée sous Louis XVI par Albéric-Joseph du Chastel, comte de Pétrieux, né en 1714, qui avait épousé en 1763 Albertine de Lannoy.

CHASTEL (du), à Saumur. Armes anciennes (d'après des cachets de famille) : *d'argent à deux tours crénelées d'azur, accompagnées en pointe d'un léopard de gueules et en chef d'une étoile de sable.* — Armes concédées sous le Premier Empire au général du Chastel de la Martinière : *d'argent à un chevron de gueules chargé d'une croix d'argent à cinq doubles branches, accompagné en chef de deux molettes de sinople et en pointe d'un dextrochère au naturel, rebrassé de sinople, tenant une épée haute de gueules.*

La famille DU CHASTEL, aujourd'hui éteinte dans les mâles, a occupé pendant les deux derniers siècles un rang distingué dans la haute bourgeoisie de Saumur. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*.

Jacques-François du Chastel, Sgr de Rocherort, fut pourvu en 1764 de l'office anoblissant de président trésorier de France et l'exerça jusqu'en 1781. Son fils unique, Gaspard-Séverin du Chastel, né à

Thouars en 1766, garde du corps en 1786, fut élu en 1792 député des Deux-Sèvres à la Convention, se signala dans cette assemblée par sa modération, montra un véritable courage lors du procès de Louis XVI et périt le 31 octobre 1793 sur l'échafaud révolutionnaire; il était célibataire.

Louis-François du Chastel de la Martinière, proche parent des précédents, acquit en 1752 la charge de lieutenant particulier en l'élection de Saumur. Il laissa deux fils : 1° Louis-Claude du Chastel de la Martinière, né à Saumur en 1772, général de brigade en 1831, grand-officier de la Légion d'honneur, créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 30 juillet 1810, décédé en 1850, dont le fils unique, né en 1806, marié à M^{lle} Rey, mourut sans postérité en 1851; 2° Frédéric-Mathieu du Chastel, né à Saumur en 1773, décédé dans la même ville en 1843, dont la descendance masculine s'est éteinte en 1890.

CHASTEL de MONTRouGE (du).

La famille DU CHASTEL, OU DUCHASTEL, DE MONTRouGE a eu pour auteur Nicolas du Chastel, lieutenant général de police de la ville de Reims, qui fut anobli en janvier 1784 par lettres patentes du roi Louis XVI.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de baron.

Principale alliance : Keller 1908.

A la même souche paraît avoir appartenu Jean-Baptiste Duchastel de Montflambert, qui fut anobli par une charge de secrétaire du Roi et dont le fils, Jacques-Jean-Baptiste Duchastel-Berthelin, né à Reims en 1756, négociant à Troyes, député de l'Aube au conseil des Cinq-Cents, puis à la Chambre des Cent-Jours, décédé en 1830, fut créé baron de l'Empire, sur promesse d'institution de majorat, par décret impérial du 2 janvier 1814.

CHASTEL de TRÉMAZAN (du). Armes : *fascé d'or et de gueules de six pièces.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Mar car Doué* (si Dieu veut). — Autre devise : *Face partout avec l'aide de Dieu.* — Cri de guerre : *Vaillant du Chastel!*

La maison DU CHASTEL DE TRÉMAZAN, récemment éteinte, avait occupé au moyen âge un rang considérable dans la noblesse de Bretagne. On trouvera sur elle d'importants dossiers dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, spécialement dans les *Dossiers bleus*. On trouvera dans les manuscrits de Chérin un rapport que le généalogiste des Ordres du Roi envoya le 28 octobre 1757 à l'abbé du Chastel pour le faire insérer dans le *Mercure de France*. Ce rapport commence en ces termes : « La maison du Chastel est d'ancienne « chevalerie. L'histoire de Bretagne est remplie de monuments qui

« constatent son ancienneté, ses services militaires et ses grandes alliances... »

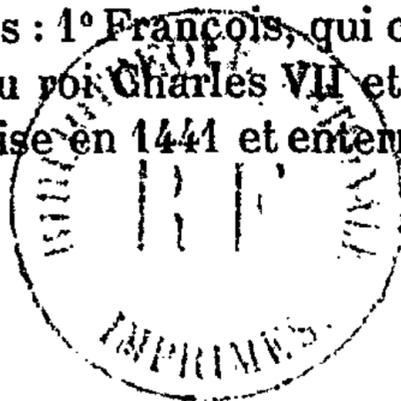
Une tradition fait descendre la maison du Chastel d'un certain Galon, ou Valon, puissant seigneur bas-breton qui vivait dans la première moitié du ^{vi}e siècle et qui fut père de saint Tanneguy, de saint Aude et de saint Azénor. Toujours d'après la tradition, ce serait ce Valon qui aurait fait construire dans la paroisse de Landunvez, près de Brest, la forteresse de Trémazan dont les du Chastel étaient seigneurs dès les temps les plus reculés du moyen âge. Cette forteresse fut remplacée vers la fin du ^{xii}e siècle par un autre château fort dont il subsiste des ruines imposantes. Les seigneurs de Trémazan étaient suzerains de la ville de Brest. La seigneurie de Trémazan passa par mariage dans la maison de Rieux vers la fin du ^{xvi}e siècle; à l'époque de la Révolution, elle appartenait à la maison de Rohan.

Kerviler, dans son *Répertoire de Biobibliographie bretonne*, mentionne au nombre des premiers auteurs connus de la maison du Chastel un Marc de Castro, qui fut témoin dans une charte de Saint-Georges en 1080, et un Arthur du Chastel qui est mentionné dans une charte de Saint-Florent en 1086. La filiation suivie remonte, d'après Potier de Courcy, à un Tanneguy du Chastel dont le fils Bernard épousa Constance de Léon vers le milieu du ^{xiii}e siècle. Ce Bernard du Chastel se croisa en 1248, d'après un titre de la collection Courtois; son nom et ses armes ont été inscrits aux salles des Croisades du Musée de Versailles. Il est représenté à cheval, armé de toutes pièces, sur un sceau de l'année de 1276. On lui attribue pour fils Hervé du Chastel, marié à Sibylle de Leslen, qui figure au compte testamentaire de Jean le Roux, en 1288, et qui est qualifié chevalier à l'état des osts dus au Duc en 1294. Hervé fut père de Bernard, vivant en 1327, qui épousa Éléonore de Rosmadedec, et grand-père de Tanneguy du Chastel, capitaine de Brest en 1342, vaillant capitaine, qui remporta en 1349 sur Charles de Blois la bataille de la Roche-Derrien. Celui-ci avait épousé Tiphaine de Plusquellec et en eut plusieurs fils. Deux de ces fils, Bernard et Briant, furent exécutés par les ordres de Charles de Blois. Un troisième, Guillaume, continua la descendance. Un quatrième, Tanneguy, épousa Gabrielle, dame de Mesle, et fut l'auteur de la branche des seigneurs de Mesle dont le dernier représentant, Tanneguy, baron d'Ancenis, vicomte de Saint-Nazaire, connu sous le titre de marquis du Chatel, mourut sans postérité en 1668. Un cinquième fils, Bertrand, épousa l'héritière de la seigneurie de Kerlech, en Ploudalmezeau, sous le nom de laquelle ses descendants, laissant tomber en désuétude le nom de leurs ancêtres, furent exclusivement connus pendant plusieurs générations.

Cette branche des seigneurs de Kerlech, que Potier de Courcy croit s'être détachée de la souche dès le XIII^e siècle, fut maintenue dans sa noblesse par arrêt du 20 février 1671, fit en 1693 et 1694 des preuves de noblesse pour la maison de Saint-Cyr et s'éteignit au commencement du XVIII^e siècle dans les familles de Kergoet et du Boisadam : elle chargea ses armoiries jusqu'en 1578 d'un *lambel d'azur* ; elle a aussi souvent porté le blason des anciens seigneurs de Kerlech : *d'azur à dix sonnettes d'argent 4, 3, 2, 1*. Le troisième fils de Tanneguy du Chastel et de Tiphaine de Plusquellec, Guillaume, décédé en 1370, rendit de grands services au duc Jean V, fut fait prisonnier dans une rencontre et dut payer pour sa rançon la somme de 6.000 écus. Son fils, Hervé du Chastel, reçut du roi Charles V par lettres de 1374, en récompense de ses services, une pension de 600 livres sur le trésor royal. Il laissa quatre fils. L'aîné de ces fils, Guillaume, capitaine des châteaux de Saint-Nazaire et de Guérande, puis chambellan du roi Charles VI, tué devant Jersey en 1404 sans laisser de postérité, fut un des plus valeureux capitaines de son temps, se signala par son courage dans le combat livré en 1379 pour empêcher le débarquement de la flotte espagnole et fut, le 17 mai 1402, un des tenants du célèbre combat livré à Montendre par le sire de Barbazan avec six chevaliers français contre sept chevaliers anglais.

La maison du Chastel a été spécialement illustrée par le célèbre Tanneguy du Chastel, un des frères du précédent, décédé sans postérité en 1449, qui, étant à la tête des troupes du roi de Sicile, s'empara de Rome en 1410 et y rétablit l'autorité du pape Alexandre. Tanneguy du Chastel devint dans la suite prévôt de Paris en 1413, maréchal de Guienne en 1414, reprit en 1416 le château de Montlhéry sur les Bourguignons, sauva le Dauphin quand Paris fut pris par les Bourguignons en 1418 et fut nommé maréchal des troupes de ce Prince. Il est aujourd'hui surtout et tristement connu pour la part qu'il prit à l'assassinat sur le pont de Montereau, en 1419, de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. A son avènement, le roi Charles VII le nomma grand maître de son hôtel, puis gouverneur et sénéchal de Provence.

Hervé du Chastel eut deux autres fils dont l'un, Olivier, continua la descendance et dont l'autre, Hervé, Sgr de Coetelez, fut le grand-père de Christophe du Chastel, évêque de Tréguier en 1466. Olivier du Chastel fut chambellan du duc de Bretagne et sénéchal de Saintonge et mourut en 1455. Il avait épousé en 1408 Jeanne de Plœuc dont il laissa à son tour quatre fils : 1^o François, qui continua la descendance ; 2^o Guillaume, panetier du roi Charles VII et écuyer du Dauphin, qui fut tué au siège de Pontoise en 1441 et enterré par ordre du Roi dans



l'abbaye de Saint-Denis ; 3° Jean, évêque de Carcassonne, décédé en 1472 ; 4° Tanneguy, vicomte de la Bellière, grand écuyer et grand maître de la maison du roi Charles VII, auquel il montra le plus grand attachement et dont il paya les funérailles, puis grand maître de l'hôtel du duc de Bretagne, chevalier de Saint-Michel, gouverneur du Roussillon, ambassadeur en Angleterre, qui fut tué au siège de Bouchain en 1457. François du Chastel épousa en 1434 Jeanne de Kerman. Son fils, Olivier, marié en 1459 à Marie du Poulmic, en eut trois fils dont les deux aînés, Tanneguy, marié en 1501 à Marie du Juch, et Gabriel, Sgr de Coetangars, furent les auteurs des deux branches et dont le plus jeune, Olivier, décédé en 1526, fut évêque de Saint-Brieuc.

La branche aînée fut illustrée par Guillaume du Chastel, sieur de Kersimon, gouverneur de Brest, qui en 1558 défit au Conquet dix mille Anglais. Elle s'éteignit avec Claude, baron du Chastel, vicomte de Pommeril, neveu du précédent, qui fut lieutenant du Roi en Basse-Bretagne et qui ne laissa que deux filles mariées dans les familles de Rieux et de la Moussaye.

La branche cadette, dite des seigneurs de Coetangars, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, fut relativement assez obscure. Elle fut maintenue dans sa noblesse par arrêt du 5 février 1671 et un de ses représentants fut admis le 3 février 1786 aux honneurs de la Cour de France. Raymond-Balthazar du Chastel, marié en 1723 à M^{lle} des Vergers de Sannois, proche parente de l'impératrice Joséphine, fut maintenu dans sa noblesse en 1732 par arrêt du Conseil souverain de la Martinique. Son petit-fils, Victor-Gabriel, né en 1790, connu sous le titre de marquis du Chastel de Trémazan, membre du Conseil général de la Martinique, marié en 1824 à M^{lle} d'Anglars de Bassignac, mourut en 1865 laissant quatre enfants qui ont été les derniers représentants de leur maison : 1° Gabriel-Tanneguy, décédé sans postérité en 1886 ; 2° Louis-Tanneguy, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Saint-Pierre de la Martinique, décédé en 1892 ; 3° Guillaume, décédé sans postérité à la Martinique en 1894 ; 4° Louise-Angèle-Tanneguynne, demeurée sans alliance, qui a survécu à ses trois frères.

La maison du Chastel a fourni, en dehors des personnages cités au cours de cette notice, des officiers de grand mérite, un évêque d'Uzès, décédé en 1463, un aumônier du Roi en 1746, etc.

Principales alliances : de Rosmadec, de Plusquellec, de Coetivy, de Plœuc, de Quélen, de Nevet 1444, de Malestroit, du Chastellier, d'Acigné, de Rieux, de Gouyon de la Moussaye, du Couédic, du Coskaer, Huchet de la Bédoyère, de Kergariou 1730, Cillart de la Ville-neuve 1828, d'Anglars de Bassignac 1824, du Bot, de Kérouartz, de

Goulaine, Budes, de Kergoet, de Tournemine, de Coetquen, de Lannion 1637, de Kergorlay, de Courson 1871, etc.

Il a existé dans la noblesse de Bretagne plusieurs autres familles du Chastel. Trois de ces familles, celle des seigneurs de la Rouaudays, celle des seigneurs de la Ville-Guérin et de la Rouvraye et celle des seigneurs de Lannurien, subsistaient lors de la grande recherche commencée en 1666.

La famille DU CHASTEL DE LA ROUAUDAYS, fixée au diocèse de Saint-Malo, portait pour armes : *de gueules à un château d'or, souvent sommé de trois billettes de même ou de neuf boulets de canon, six à fleur et trois enfoncés*. Elle revendiquait une origine commune avec la maison du Chastel de Trémazan dont elle croyait être une branche détachée au XIV^e siècle. Potier de Courcy lui attribue un Guillaume du Chastel qui ratifia le traité de Guérande en 1381. Elle figura de 1447 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Saint-Malo. D'abord condamnée comme usurpatrice de noblesse par arrêt du 13 décembre 1668, elle fut maintenue noble par trois autres arrêts du 13 juin et du 11 octobre 1670 et du 5 mars 1671, après avoir justifié sa descendance d'Olivier du Chastel, sieur de la Rouaudays, en la paroisse de Pleurtuit, qui avait épousé vers 1440 Olive Lucas. Un de ses représentants, Louis-Tanneguy du Chastel, né à Dinan en 1745, fut admis en 1758 parmi les pages de la Petite Ecurie ; il était frère de Louis-René du Chastel, né en 1750, chevalier de Malte, qui fut admis en 1763 parmi les pages de la Reine, et de Reine-Céleste du Chastel, née en 1747, qui fut admise à Saint-Cyr en 1757. L'abbé Jean-Tanneguy du Chastel de la Rouaudais, oncle des précédents, né à Dinan en 1719, aumônier de la Reine, vicaire général de Saint-Omer, mourut à Jersey en 1799.

La famille DU CHASTEL DE LA VILLE-GUÉRIN ET DE LA ROUVRAYE, fixée aux diocèses de Saint-Malo et de Dol, portait pour armes : *de gueules à un château sommé de trois tours et supporté de deux lions, le tout d'or*. Elle fut maintenue dans sa noblesse par arrêt du 12 décembre 1668 après avoir justifié sa descendance d'Olivier du Chastel qui, en 1375, était seigneur de la Rouvraye, en la paroisse d'Évran, et dont une fille, Olive, épousa en 1399 Roland du Breil, Sgr de Rays. Elle était représentée sous Louis XVI par plusieurs frères dont l'aîné, François-César du Chastel de la Rouvraye, marié en 1753 à M^{lle} du Chastel de la Rouaudais, obtint en 1766 l'admission de sa fille à Saint-Cyr.

La famille DU CHASTEL DE LANNURIEN, fixée dans le pays de Léon, portait pour armes : *de gueules à un château d'argent, accosté à dextre d'une épée du même, garnie d'or, la pointe en bas*. Elle fut maintenue dans sa noblesse par arrêt du 10 avril 1669 après avoir

prouvé sa descendance de Perrien du Chastel, marié à Jeanne Jossou, dont le fils Yves était en 1532 seigneur de Lannurien, en la paroisse de Plouescat. Elle paraît s'être éteinte dans les dernières années du xviii^e siècle.

CHASTEL, ou **CHATEL**, (du), en Normandie. Voyez : **CHATEL** (DU).

CHASTELAIN d'ESSERTINES de BELLEROCHÉ. Armes : d'azur à un château à trois tours, pavillonné et girouetté d'argent, maçonné de sable. — Couronne : de Comte. — Devise : *In pace sunt omnia*.

La famille CHASTELAIN (OU CHASTELLAIN) D'ESSERTINES DE BELLEROCHÉ paraît avoir eu pour berceau le bourg de Thizy, en Beaujolais, où dès le milieu du xvi^e siècle elle occupait dans la bourgeoisie un rang très honorable. Cependant une tradition la fait descendre d'une famille Chastelain de Théroouanne, éteinte depuis plusieurs siècles, qui au moyen âge appartenait à la noblesse du nord de la France. Cette tradition ne s'appuie sur aucune preuve.

Jehan Chastellain, auquel remonte la filiation, fut dans la seconde moitié du xvi^e siècle clerc notaire juré, puis juge de la chatellenie de Thizy. Il fut père de Jean Chastellain, qui épousa Antoinette Dechelette, héritière de la tour d'Essertines, et grand-père de Philibert de Chastellain, conseiller du Roi, receveur au grenier à sel de Thizy, qui acquit en 1625 le fief d'Arcy. Le petit-fils de celui-ci, Pierre Chastelain de Sertines, avocat en Parlement, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Villefranche). Il fut élu en l'élection de Beaujolais et procureur du Roi et de Mgr le duc d'Orléans. Il laissa un fils, noble Pierre-François Chastelain, Sgr d'Essertines, baptisé à Villefranche le 24 octobre 1697, maire de cette ville en 1753, qui épousa en 1733 Jeanne-Françoise de Noyel, fille du seigneur de Bellerocché, et qui mourut à Perreux en 1763. On ne voit pas que la famille Chastelain d'Essertines ait eu de principe d'noblesse antérieurement à la Révolution et elle ne prit pas part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Elle avait pour chef à cette époque Jacques-André Chastellain d'Essertines, fils des précédents, procureur du Roi au bailliage de Beaujolais, qui avait épousé Marie-Charlotte Bernard de Sénecé par contrat passé à Mâcon le 8 juin 1778. Ce fut ce Jacques-André Chastellain d'Essertines qui recueillit par héritage la terre de Bellerocché, située près de Villefranche, que ses descendants possèdent encore et sous le nom de laquelle ils sont aujourd'hui exclusivement connus. Son fils, Salomon Chastelain de Bellerocché, né en 1780, sous-préfet sous la Restauration, marié à M^{lle} de Villaine, reçut le titre personnel de baron par ordonnance

du roi Charles X du 7 juillet 1830. Par suite des événements politiques, cette ordonnance ne fut jamais suivie de lettres patentes. Ce premier baron de Belleruche eut trois fils dont l'aîné, Aimé, mourut sans postérité en 1894 et dont les deux plus jeunes, Foulques, marié à M^{lle} de Glans de Cessiat, nièce du grand poète Lamartine, et Gustave, né en 1814, marié à M^{lle} de Clavière, ont été les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

Principales alliances : Bernard de Sénecé, de Villaine, Berthelot d'Ozenay 1832, de Glans de Cessiat, de Clavière, Pasquier de Franclieu, de Courrèges 1875, de Ruble, de Moréal de Brevans 1868, de Chastellier 1872, de Sévelinges, etc.

La famille dont il vient d'être parlé a vraisemblablement eu dans le passé une origine commune avec une famille CHASTELAIN DE PRONDINES qui a occupé un rang distingué dans la noblesse de robe parisienne. En tout cas les deux familles portaient identiquement les mêmes armoiries et résidaient l'une et l'autre au xvi^e siècle dans le bourg de Thizy, en Beaujolais. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un membre de la famille Chastelain de Prondines fit en 1690 pour être admis au collège Mazarin. Ce travail donne la filiation depuis un Claude Chastelain, habitant de Thizy, dont le fils noble homme Anne Chastelain, écuyer, Sgr de Leury, aurait épousé demoiselle Madeleine de Donon par contrat du 11 mai 1566 dans lequel il est ainsi désigné. Une note de d'Hozier apprend que ce contrat est faux. Dans la réalité la famille Chastelain de Prondines tirait sa noblesse de la charge de secrétaire du Roi, maison et couronne de France, dont fut pourvu le 23 juin 1658 Claude Chastelain, sieur de la Selle, petit-fils des précédents. Claude Chastelain fut nommé conseiller d'État l'année suivante. Il avait épousé en 1639 Marie Polailon dont il eut plusieurs fils. L'un de ces fils fut le célèbre chanoine Claude Chastelain, décédé en 1712, que Moréri, dans le long article qu'il lui consacre, dit avoir été un des hommes les plus singuliers de l'Europe. Un autre, Timoléon, fut page de la Grande Écurie. Un troisième, enfin, Pierre Chastelain, chevalier, Sgr de Poix, Robersart, Wagnonville, etc., épousa à Tournay le 27 mai 1672 Marie-Florence de Wasselin, dame de Pronville, en Artois. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un petit-fils de ce dernier, Charles-Joseph Chastelain de Pronville, né au Quesnoy en 1726, fit en 1751 pour être nommé écuyer de la Petite Écurie.

La famille CHASTELAIN DE POPINCOURT, à Senlis, portait pour armes : *d'argent à un chevron de sable accompagné de trois merlettes de même*. Une généalogie conservée dans les manuscrits de Chérin en

fait remonter la filiation à maître Jean Chastelain, licencié en droit civil, qui fut pourvu de l'office de conseiller du Roi aux requêtes de son hôtel par lettres du roi Louis XII données à Blois le 21 novembre 1512 et dont le fils, Nicolas, avocat au bailliage de Senlis, contrôleur du domaine de S. M. en ladite ville, fut anobli par lettres données à Fontainebleau en octobre 1578. Le petit-fils de ce dernier, Daniel Chastelain, Sgr de Popincourt, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Senlis, fut nommé conseiller d'État en 1656. Il fut père de René Chastelain de Popincourt, né en 1641, qui fut maintenu dans sa noblesse le 15 décembre 1698 par jugement de Phélypeaux, intendant de Paris. René Chastelain de Popincourt, né en 1749, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Senlis.

Jean-Alexandre CHASTELAIN-DEVERLY, né en 1761 à Sarreguemines, commissaire des guerres, officier de la Légion d'honneur, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 21 décembre 1808. Il reçut les armes suivantes : *d'azur à une colombe d'argent tenant dans son bec une branche de lin d'or, accompagnée en chef de trois étoiles rangées en fasce d'argent et soutenue d'une champagne de sinople chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

Il existe de nos jours, en Champagne, une famille CHASTELAIN DE THÉROUANNE sur laquelle on n'a pu se procurer de renseignements. Un représentant de cette famille a épousé en 1909 M^{lle} Sorin de Bonne.

CHASTELET (le Roux du) : Voyez : LE ROUX DU CHASTELET.

CHASTELLIER (de). Armes : *d'azur à une tour d'argent, crénelée de cinq pièces de même, maçonnée et rustiquée de sable, sommée de trois tourelles d'argent.* — Couronne : *de Marquis.* — Cimier : *un bras d'argent, ayant sa cuirasse, tenant un marteau d'armes de sable.* — Devise : *Fatum virtus, labor.* — Autre devise : *Fermeté et loyauté.*

La famille DE CHASTELLIER est originaire du Dauphiné. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. On trouvera dans le même recueil un rapport non daté dans lequel Chérin s'exprime en ces termes : « La famille noble de Chastellier est distinguée « par ses services tant dans l'épée que dans la robe et par les « alliances qu'elle a faites avec plusieurs maisons connues... »

La filiation suivie remonte à honorable homme Jean Chastellier le vieux, du lieu de Monteilhé, au diocèse de Valence, qui fit son testament le 8 septembre 1517 en faveur de son fils, honorable homme Charles Chastellier, et qui cita dans cet acte sa femme, honnête

femme Jeanne Teyssère. Charles Chastellier avait épousé Madeleine Rossi, ou Roussy, par contrat passé le 1^{er} janvier 1508 devant Toullier, notaire à Valence. Il jouit d'un grand crédit auprès des rois Charles VIII et Louis XII et fut receveur général de leurs finances pendant les guerres d'Italie. Il mourut à Turin en 1532 laissant deux fils, tous deux appelés Jean. L'aîné de ces deux frères fut contrôleur général des finances pour le Roi en Piémont et au marquisat de Saluces et ne laissa pas de postérité. Le puîné, Jean Chastellier, Sgr du Milieu et de Montferrier, en Dauphiné, général des finances du Dauphiné en 1546, fut armé chevalier par le maréchal de Brissac le 15 avril 1557, en présence de toute l'armée, en récompense de son courage et de ses services ; il fut plus tard confirmé dans la possession de son titre de chevalier par lettres patentes du roi Charles IX. Il obtint enfin le 3 juillet 1575 du roi Henri III des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Il avait épousé en 1558, pendant son séjour en Italie, Hippolyte Scharavelli, originaire de Turin et dame en partie de Cérises, qui fut nommée en 1580 dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis. Il fut nommé en 1577 surintendant des finances dans toutes les provinces où le Roi avait des armées et mourut en 1588. Il laissait deux fils, Guy et Gabriel-Philippe Chastellier, qui furent successivement généraux des finances en Dauphiné. Le second de ces deux frères fut maintenu dans sa noblesse le 20 juin 1635 par jugement de Talon, intendant du Dauphiné. Il avait épousé Alix Bessonnet. Il en laissa plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse le 12 juillet 1668 par jugement rendu à Vienne de l'intendant Dugué. Ce jugement est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. André de Chastellier, fils aîné de Gabriel-Philippe et d'Alix Bessonnet, fut connu sous le titre de comte de Cérises ; il épousa en 1634 Charlotte de Villars et en eut plusieurs fils qui moururent sans postérité. Son frère, Scipion de Chastellier, Sgr de Cérises, né en 1618, marié en 1655 à Dorothee de Mistral, fut président au bureau des finances de la généralité de Grenoble. Il laissa également plusieurs fils dont deux, Joachim et Guillaume, furent les auteurs de deux rameaux.

Le premier rameau est aujourd'hui éteint. Son auteur, Joachim de Chastellier, baron de Cérises, reçu en 1705 conseiller d'honneur au Parlement de Grenoble, avait épousé en 1696 Catherine Poisson, héritière du marquisat du Mesnil, en Normandie. Il fut père de Charles-Joachim de Chastellier, lieutenant général des armées du Roi en 1748, commandeur de Saint-Louis, inspecteur général de cavalerie, décédé en 1764, en faveur duquel la terre du Mesnil fut confirmée

dans son titre de marquisat par lettres patentes de décembre 1755 rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Esprit-François, marquis de Chastellier du Mesnil, fils de cet officier général, né en 1752, décédé prématurément en 1786, avait épousé Frédérique-Auguste de Deux-Ponts, comtesse de Forbach. Cette dame, qui fut admise aux honneurs de la Cour en 1787, était née du mariage que Christian IV, prince palatin, duc souverain de Deux-Ponts, contracta en 1757 avec M^{lle} Camasse, danseuse, titrée comtesse de Forbach. M^{me} de Chastellier eut une fille qui épousa successivement le marquis des Ligneris et le vicomte d'Hervilly et qui mourut en 1850.

L'auteur du second rameau, Guillaume de Chastellier, baptisé en 1658, fut gentilhomme d'honneur de M^{me} la duchesse d'Orléans et épousa en 1711 M^{lle} Lhostellier, d'une famille bourgeoise de Valence. Il fut père de Joachim de Chastellier, décédé en 1787, qui épousa en 1740 Diane de Durand, et grand-père de Charles-Louis-Joachim de Chastellier, né à Valence en 1747, qui épousa M^{lle} de Pascal. Ce dernier est vraisemblablement le même personnage qu'un marquis de Chastellier qui signa en 1789 une protestation de la noblesse de l'élection de Valence. Joachim-Isidore de Chastellier, né à Nîmes en 1775, maire de cette en 1825, député du Gard sous la monarchie de Juillet, décédé dans sa ville natale en 1861, avait été créé pair de France par Louis-Philippe en 1841. Ce rameau s'est perpétué jusqu'à nos jours dans le département du Gard. Son chef est connu sous le titre de marquis de Chastellier.

Principales alliances : de Roquefeuil 1857, de Pierre de Bernis vers 1875, de Corbeau 1698, de Poisson du Mesnil 1696, de Cheylus, de Boisse 1777, de Deux-Ponts, d'Aurel 1723, 1774, Chastelain de Belle-roche, des Ligneris, etc.

La puissante famille dont il vient d'être parlé et dont un rameau a possédé le marquisat du Mesnil, en Normandie, est distincte d'une famille du Chastelier qui a possédé la seigneurie de Saint-Germain dans cette même province. Cette famille portait pour armes : *d'azur à trois losanges d'or rangés en chef, accompagnés en pointe de trois croissants d'argent*. Elle fut condamnée à l'amende comme usurpatrice de noblesse d'abord le 8 février 1669 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen, puis, sur appel, par arrêt du Conseil d'État.

Plusieurs familles du Chastellier ont appartenu à l'ancienne noblesse de Bretagne. Deux de ces familles, toutes deux du diocèse de Rennes, subsistaient lors de la grande recherche de 1666.

L'une d'elles, qui possédait une seigneurie de son nom dans la paroisse de Corps-Nu, portait pour armes : *de gueules à un dextro-*

chère mouvant de sénestre, tenant une fleur de lys d'argent et accompagné de quatre besants du même, un en chef, deux aux flancs et un en pointe. Elle fut maintenue dans sa noblesse par jugement du 19 novembre 1668 après avoir justifié sa descendance de Pierre du Chastellier qui épousa Jacquemine d'Acigné dans les premières années du xv^e siècle. Ce Pierre du Chastellier paraît avoir été un cadet d'une famille du Chastellier qui avait eu pour berceau la seigneurie de son nom, en la paroisse d'Éréac, au diocèse de Saint-Malo, dont un représentant, Guillaume, se croisa en 1248, d'après un titre de la collection Courtois, qui portait pour armes : *d'or au chef de sable chargé d'un lambel d'argent* et qui se fonda en 1480 dans la famille de Villeblanche. Cette famille a donné plusieurs conseillers et en 1694 un président à mortier au Parlement de Bretagne. Elle s'éteignit avec Pierre-Étienne du Chastellier de la Haullaye, baron de Chateloger, qui fut tué à l'ennemi en 1704.

L'autre famille DU CHASTELLIER possédait une seigneurie de son nom dans la paroisse du Vieux-Viel. Elle portait pour armes : *d'argent à une aigle de sable, becquée et membrée de gueules.* Elle fut maintenue dans sa noblesse par arrêts du 16 août 1669 et du 4 août 1670 après avoir justifié sa descendance de Mathurin du Chastellier qui avait épousé à la fin du xv^e siècle Georgine du Plessis. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son chef, Charles du Chastellier, Sgr du Rifray, en la paroisse de Chanteloup, au diocèse de Rennes, marié à Pontorson en 1772 à Anne Leroy de Bréc, fit sous Louis XVI pour obtenir l'admission à l'École militaire d'un de ses fils, Jean-Baptiste, né en 1776. Un frère aîné de ce jeune homme, Charles-Nicolas du Chastellier, né à Chanteloup en 1774, marié à M^{lle} du Quesnoy, fut fusillé en 1801 par ordre de Georges Cadoudal.

CHASTELLUX (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à une bande d'or accompagnée de sept billettes du même, posées droites, six dans la direction de la bande et une à l'angle sénestre supérieur, qui est de Chastellux ; aux 2 et 3 d'argent à une bande d'azur, qui est de Durtfort.* — Cimier : *une tête couverte d'un voile, couronnée à l'antique et accostée de deux oiseaux.* — Couronne ducal. — Supports : *deux lions.* — Manteau de pair de France. — Devise : *Vaincre ou mourir.*

La maison DE CHASTELLUX, anciennement DE BEAUVOIR DE CHASTELLUX, est une des plus illustres de l'aristocratie française. Elle descend des anciens sires de Montréal qui occupaient au moyen âge un rang considérable dans la noblesse de Bourgogne et dont elle porte encore les armoiries. Anséric IV, sire de Montréal se croisa en 1147. Anséric VI, sire de Montréal, neveu par sa femme du duc de Bourgogne, se croisa

à son tour en 1189. Hugues de Montréal, décédé le 18 mars 1231, fut évêque de Langres.

Jean de Montréal, cadet de cette puissante maison, possédait dès 1248 la seigneurie de Beauvoir sous le nom de laquelle ses descendants furent exclusivement connus pendant plusieurs générations. C'est donc par erreur que le Père Anselme et les généalogistes qui l'ont copié ont fait descendre la maison actuelle de Chastellux d'un Jean, Sgr d'Auxerre, qui en 1352 servait en Picardie sous le roi de Navarre et qui aurait épousé antérieurement à 1339 Jacqueline d'Autun, héritière de la seigneurie de Beauvoir. Il est aujourd'hui établi, grâce en partie aux savantes recherches de son chef actuel, que la maison de Chastellux descend d'un Jean de Beauvoir, écuyer, qui avait épousé Jacqueline de Bordeaux dans la première moitié du XIV^e siècle. Guillaume de Beauvoir, fils du précédent, recueillit en 1384, par donation de sa tante maternelle, Jacqueline de Bordeaux, la seigneurie considérable de Chastellux-sur-Cure, située près d'Avallon, au diocèse d'Autun, sur les confins de la Bourgogne et du Nivernais. Il épousa d'abord Alix de Bourbon, fille du seigneur de Montpérour, puis Jeanne de Saint-Vérain, veuve de Geoffroy du Bouchet, fut conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, mourut le 6 juin 1408 et fut enterré aux Cordeliers de Vézelay. Il laissait de sa seconde union deux fils, Claude et Georges de Beauvoir, Sgrs de Chastellux, qui furent des personnages fort puissants. Le second de ces deux frères, Georges, décédé dans la suite sans laisser de postérité, fut nommé amiral de France en 1420. L'aîné, Claude, d'abord conseiller et chambellan du duc Jean, en 1409, puis gouverneur du Nivernais, alors possession des ducs de Bourgogne, dirigea la petite troupe de Bourguignons que Perrinet Leclerc introduisit dans Paris en 1418 et obtint le 2 juin de cette même année le bâton de maréchal de France qui lui fut retiré le 22 janvier 1421. Claude de Chastellux contribua pour une grande part à la victoire que les Bourguignons et les Anglais remportèrent à Crevant-sur-Yonne en 1423 sur les troupes du roi Charles VII; après le combat il remit la ville de Crevant au chapitre d'Auxerre et, en récompense de ce service, obtint pour lui et pour ses descendants à perpétuité le droit de siéger aux assemblées de ce chapitre, de s'en qualifier premier chanoine honoraire et d'entrer dans la cathédrale d'Auxerre l'épée au côté, revêtu d'un surplis, l'aumusse sur le bras, tenant un faucon sur le poing. Il mourut en mars 1453 et fut inhumé dans la cathédrale d'Auxerre. Il portait la qualification de vicomte d'Avallon que ses descendants ont conservée jusqu'à l'époque de la Révolution. Le maréchal de Chastellux laissa de son troisième mariage avec Marie de Savoisi plusieurs enfants qui laissèrent tomber

en désuétude le nom de Beauvoir pour ne conserver que celui de leur seigneurie de Chastellux. Son fils aîné, Jean, sire de Chastellux, Sgr de Bazernes et de Coulanges, vicomte d'Avallon, chambellan du Roi, fut admis aux États de Bourgogne en 1460. Le fils de celui-ci, Philippe, Sgr de Chastellux, vicomte d'Avallon, élevé parmi les enfants d'honneur du roi Charles VIII, épousa en deuxièmes nocces, le 9 août 1502, Barbe de Hochberg. Il en eut plusieurs fils, dont trois, Philippe, Louis et Olivier, furent les auteurs de trois branches.

La branche aînée, dite des seigneurs de Bazernes, et la troisième branche, dite des seigneurs de Coulanges, s'éteignirent après quelques générations.

L'auteur de la seconde branche, aujourd'hui seule existante, Louis, Sgr de Chastellux, vicomte d'Avallon, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son Ordre, gouverneur de Marsal en 1569 et de la citadelle de Metz en 1570. Son petit-fils, Hercule, vicomte d'Avallon, obtint par lettres patentes de 1621 l'érection en comté de sa seigneurie de Chastellux. Il fut père de César-Philippe, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, maréchal de camp, décédé en 1695, et grand-père de Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, lieutenant général des armées du Roi, marié en 1722 à M^{lle} d'Aguesseau et décédé en 1742. Ce dernier laissa, entre autres enfants, trois fils : 1^o César-François, né en 1723, qui continua la descendance ; 2^o Louis-Philippe, connu sous le titre de marquis de Chastellux, maréchal de camp en 1762, qui mourut sans postérité ; 3^o François-Jacques, né en 1734, connu sous le titre de chevalier, puis sous celui de marquis de Chastellux, écrivain distingué, membre de l'Académie française en 1775, décédé en 1788, dont le fils unique, Alfred-Philippe, comte de Chastellux, né posthume en 1789, marié en 1819 à M^{lle} Bruzelin, décédé sans postérité en 1856, fut appelé par Louis-Philippe à la Chambre des pairs en 1845. César-François, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, chanoine héréditaire de la cathédrale d'Auxerre, brigadier d'infanterie, mourut dès 1749. Son fils unique, Henri-César, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, maréchal de camp en 1788, chevalier d'honneur de Madame, décédé en 1814, avait épousé en 1773 M^{lle} de Durfort, une des filles du duc de Civrac. Il en laissa deux fils, César-Laurent et Henri-Louis, dont il va être parlé, et trois filles. La plus jeune de celles-ci avait épousé en 1813 le célèbre colonel comte de la Bédoyère qui fut fusillé en 1815. César-Laurent, comte de Chastellux, né à Versailles en 1780, maréchal de camp en 1821, décédé au château de Chastellux en 1854, fut créé pair de France héréditaire en décembre 1823 ; de son mariage, en 1813, avec la comtesse de Vogüé, née

Damas d'Antigny, il laissa deux filles dont l'aînée épousa le marquis de Lur-Saluces et dont la seconde épousa son cousin germain, le comte de Chastellux. Son frère, Henri-Louis de Chastellux, né à Versailles en 1786, ambassadeur sous la Restauration, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1863, avait épousé en 1819 sa cousine, Claire-Benjamin de Durlfort, fille du dernier duc de Duras. Il fut autorisé par ordonnance du 15 août 1819 à faire précéder son nom de celui de Duras, reçut le titre héréditaire de marquis de Duras-Chastellux par lettres patentes du 27 août 1819, puis celui de duc de Rauzan par brevet du 31 août suivant et fut enfin confirmé dans la possession héréditaire de ce dernier titre et substitué à la pairie héréditaire de son beau-père, le duc de Duras, par ordonnance du roi Charles X du 25 décembre 1825. Son fils, Amédée-Henri, né en 1821, marié en 1842 à sa cousine M^{lle} de Chastellux, et son petit-fils, Henri-César, marié en 1869 à M^{lle} de Virieu, possesseur actuel du magnifique château de Chastellux, n'ont été connus que sous le titre de comte de Chastellux. Mais son arrière-petit-fils, Olivier, né en 1878, marié en 1910 à M^{lle} de Courcel, porte le titre de marquis de Duras-Chastellux.

La maison de Chastellux a été admise aux honneurs de la Cour de France en 1765 et 1768.

Elle a donné plusieurs chevaliers à l'Ordre de Malte depuis César de Chastellux d'Avallon, reçu en 1600.

Un grand nombre de ses membres ont péri sur différents champs de bataille.

Principales alliances : de Bourbon, de Jaucourt, de Grancey 1409, de Longvi, de Savoisy, d'Anlezy, de Montmorillon, Aux-Épaulles, de Conflans 1561, de Culant, de Chevron-Villette, de Choiseul-Traves, de Moroges, du Plessis-Liancourt 1586, de Gauville, d'Esguilly, de Meun de la Ferté 1564, de Clermont d'Amboise 1583, Barillon, de Saint-Chamans 1687, de Vienne de Comarin, d'Aguesseau 1722, de la Tournelle 1749, Jubert 1745, de Durlfort-Civrac 1773, de Durlfort de Duras 1819, de Damas d'Antigny 1813, 1814, de Percin de la Valette-Montgaillard 1817, Huchet de la Bédoyère 1813, de Lur-Saluces 1835, de Lubersac 1842, de Blacas 1849, de Virieu 1869, de Warren 1898, etc.

CHASTENET (d'Hugonneau de). Voyez : HUGONNEAU DE CHASTENET (D')

CHASTENET de GÉRY.

Famille d'ancienne bourgeoisie du Bas-Limousin.

Jean Chastenet, du lieu de Géry, notaire et procureur, épousa en 1676 Marguerite Robert.

La famille Chastenet de Géry compte encore des représentants.

CHASTENET de PUYSÉGUR (de). Armes : d'azur à un chevron d'argent accompagné en pointe d'un lion léopardé d'or ; au chef d'or. — Couronne : de Marquis. — Devise : *Spes mea Deus.*

La maison DE CHASTENET DE PUYSÉGUR, originaire de Lectoure, en Gascogne, occupe depuis la fin du xvi^e siècle un rang considérable dans l'aristocratie française. Jusqu'à ces derniers temps on la considérait comme de très ancienne extraction et tous les généalogistes des xvii^e, xviii^e et xix^e siècles l'ont fait descendre d'une famille de Chastenet de Puyferrier qui a appartenu à la noblesse du Limousin et dont des branches se sont répandues dans la Marche et le Montmorillonnais. Ce n'est que tout récemment que l'on a connu définitivement l'origine de la maison de Chastenet de Puységur grâce aux savantes recherches de M. de Jaurgain et de M. J.-B. Escarnot. On trouvera sur cette origine des détails très curieux et très concluants dans une intéressante notice sur le château de Puységur que M. Escarnot a fait paraître dans la *Revue de Gascogne* en janvier 1908.

Nicolas de Castanet, ou de Chastanet, auquel seulement remonte la filiation, fut consul de Lectoure en 1513, 1514 et 1524. Ce Nicolas Castanet paraît avoir été simplement marchand drapier. On peut voir, en effet, dans les comptes consulaires de Lectoure des années 1516 et 1517 que le drap noir et rouge employé pour les robes des consuls fut acheté chez Nicolas Castanet, marchand de la ville. Nicolas de Castanet, bourgeois de Lectoure, Sgr de Puységur, est ainsi désigné dans un acte de 1544. Les généalogistes anciens ont avancé que ce Nicolas de Castanet était un fils de Jean de Chastenet chevalier, Sgr de Puyferrier, en Limousin, et de sa seconde femme Dominge de la Lande, dame de Puységur, et qu'il était venu s'établir en Armagnac où il aurait possédé du chef de sa mère la seigneurie de Puységur. Noble Nicolas de Castanet, Sgr de Puységur, fit son testament le 29 janvier 1548 devant maître Darbens, notaire à Lectoure. Dans cet acte il mentionne sa mère qu'il appelle Domenge de Saint-Lana et non pas Domenge de la Lande. D'après M. de Jaurgain¹ la famille de Saint-Lana appartenait à la bourgeoisie de Lectoure. Dans ce même testament de 1548 Nicolas de Castanet, Sgr de Puységur, demanda à être inhumé dans la cathédrale Saint-Gervais, devant l'autel de Marie-Madeleine, *là où ses prédécesseurs ont été ensevelis*, ce qui prouve bien qu'il n'était pas venu du Limousin. Nicolas de Castanet paraît avoir acquis dans son commerce

¹ *Troisvilles, d'Artagnan et les trois mousquetaires*, 1910, avant-propos.

une fortune considérable qui lui permit d'acheter en 1528 des curateurs de Jean de Biran de Verduzan l'importante seigneurie de Puy-ségur, située au comté de Fezensac, en Armagnac¹. C'est donc par erreur que, dans une notice généalogique sur la maison de Chastenet de Puységur, publiée il y a quelques années, le comte Robert de Puységur a avancé que Bernard de Castanet, fils cadet du seigneur de Puyferrier, en Limousin, était devenu seigneur de Puy-ségur, en Armagnac, par donation de son frère aîné, François de Chastenet, Sgr de Puyferrier, lequel n'avait pas eu d'enfants mâles de son mariage avec Jeanne de Pérusse des Cars, héritière de la seigneurie de Puységur. La famille de Pérusse des Cars a bien possédé une seigneurie de Puységur, ou Puysségur ; mais cette seigneurie, située au diocèse de Montauban et dans le canton actuel de Cadours (Haute-Garonne), était distincte de la seigneurie de Puységur que les Castanet possédaient en Armagnac et on peut voir, du reste, dans le Père Anselme, qu'au xviii^e siècle elle appartenait encore aux des Cars. Nicolas de Castanet, premier seigneur de Puységur, s'agrégea à la noblesse dans les dernières années de sa vie. Il avait épousé Guiraude, ou Géraude, Foassin, d'une famille de la bourgeoisie de Lectoure. Il en eut deux filles qui ne sont pas mentionnées par les généalogistes. L'aînée de ces deux filles, Anne, épousa successivement François Tappie, bourgeois, et maître Jean Duluc, contrôleur des tailles. La seconde, Géraude, épousa Pierre Roux, procureur général en la sénéchaussée d'Armagnac. Nicolas de Castanet laissa aussi plusieurs fils. L'aîné de ces fils, Joseph, Sgr de Puységur, mourut en 1591 sans postérité. Le second, Bernard de Chastenet, devint seigneur de Puységur après la mort de son frère aîné, en 1591, et continua la descendance.

La Chesnaye des Bois croit que Jean de Chastenet, le plus jeune fils de Nicolas, fut l'auteur d'une branche assez obscure qui alla se fixer dans le Palatinat. Le dernier représentant de cette branche, Barthélemy de Chastenet, sieur de Puységur, brigadier et inspecteur de cavalerie, maréchal de camp, obtint en août 1701 des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin qui sont rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Il obtint en même temps un règlement d'armoiries qui l'autorisait à porter le blason de la maison de Chastenet de Puységur. Il épousa l'année suivante Henriette de Chastenet de Puységur, fille du seigneur de la Coupète.

Bernard de Chastenet, Sgr de Puységur, second fils de Nicolas,

¹ Revue de Gascogne XL, page 468.

fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et vice-sénéchal d'Armagnac, rendit d'importants services au roi Henri IV pendant les guerres de religion et commença la série des grandes alliances de sa famille en épousant le 30 août 1556 Marguerite de Pins, issue d'une des plus illustres maisons du midi de la France. Il eut de cette union trois fils, Jean, Hérard et Pierre de Chastenet, qui furent les auteurs de trois branches.

L'auteur de la branche aînée, Jean de Chastenet, chevalier, Sgr de Puységur, épousa le 15 décembre 1590 Madeleine d'Espagne, fille du baron de Ramefort et issue d'une puissante famille du midi de la France. Il en eut sept fils dont deux, Jean et Jacques, furent les auteurs de deux grands rameaux. La Chesnaye des Bois croit qu'un des cadets fut l'auteur d'une famille de Chastenet, éteinte en 1828, qui au XVIII^e siècle était fixée en Périgord et dont il sera dit quelques mots à la fin de cette notice.

Jean de Chastenet, chevalier, Sgr de Puységur, auteur du premier rameau de la branche aînée, épousa par contrat du 19 février 1614 Marie de Cère, fille de Jean Cère, bourgeois de Lectoure, et de Françoise de Bordes. Sa descendance fut maintenue dans sa noblesse le 12 décembre 1697, sur preuves remontant au testament de 1548, par jugement de Sanson, intendant de Montauban. Elle s'éteignit avec Anne-Thérèse de Puységur qui, en 1717, épousa, dans la chapelle de Puységur, Jacques de la Rochefontenilles, marquis de Gensac, et qui, en 1735, fit restaurer le château de Puységur. Après la mort, survenue en 1824, de la comtesse de Montmorency-Laval, née la Rochefontenilles-Gensac, le château de Puységur fut mis en vente et fut racheté par le comte Ladislas de Puységur. Celui-ci le laissa à son neveu, René, marquis de Puységur, qui mourut sans postérité en 1895. Ce château est devenu en 1896 la propriété du régisseur, M. Revollat.

Jacques de Chastenet de Puységur, auteur du second rameau de la branche aînée, fut maître d'hôtel du Roi et lieutenant général de ses armées ; il s'était fixé en Soissonnais après son second mariage, en 1644, avec M^{lle} du Bois de Liège et avait acquis dans ce pays la vicomté de Buzancy. Il fut maintenu dans sa noblesse le 9 septembre 1667 par arrêt du Conseil d'État, puis l'année suivante par jugement de Dorieu, intendant de Soissons. Il mourut en 1682 au château de Bernoville qu'il possédait près de Guise. Ses *Mémoires*, qui s'étendent de 1617 à 1658, ont été publiés en 1747. Son fils, Jacques de Chastenet, né en 1659, connu sous les titres de marquis de Puységur, de vicomte de Buzancy, de premier quart-comte de Soissons, fut un des plus brillants officiers généraux de son temps, fut chargé par Louis XIV de plusieurs missions diplomatiques, fit partie

du Conseil de la guerre pendant la minorité de Louis XV, obtint le bâton de maréchal de France en 1735, fut nommé en 1739 chevalier des Ordres du Roi et mourut en 1743. On a de lui un *Art de la guerre* rédigé pour l'instruction du duc de Bourgogne dont il était gentilhomme de la manche. Le maréchal de Puységur laissa un fils unique, Jacques, marquis de Puységur, né en 1716, lieutenant général des armées du Roi en 1759, grand-croix de Saint-Louis en 1770, décédé en 1782. Celui-ci eut trois fils : 1° Armand-Jacques, né en 1751, marié en 1781 à M^{lle} Baudard de Saint-James, fille du célèbre financier, maréchal de camp en 1791, maire de Soissons en 1800, auteur de plusieurs ouvrages sur le magnétisme, décédé en 1825 au château de Buzancy, qui fut confirmé par lettres patentes du 30 avril 1822, sur institution de majorat, dans la possession héréditaire du titre de marquis de Puységur et dont la descendance masculine s'est éteinte en 1879 ; 2° Antoine-Hyacinthe-Anne, né en 1752, contre-amiral de la flotte portugaise pendant l'émigration, marié en 1780 à M^{lle} Ricouart d'Hérouville, décédé en 1809, dont la descendance subsiste ; 3° Jacques-Maxime-Paul, né en 1755, maréchal de camp en 1814, marié successivement à Anne de Pichard, héritière de grands biens en Bordelais, et à sa nièce, Julie de Puységur, fille d'Armand-Jacques, décédé à Bordeaux en 1848, dont la descendance subsiste également.

L'auteur de la seconde branche, Hérard de Chastenet, Sgr de Barrast, en Albigeois, fut conseiller au Parlement de Toulouse. Il fut père de Jean-Jacques de Chastenet, Sgr de Barrast, qui lui succéda dans sa charge en 1634. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Pierre-Hercule de Chastenet, chevalier, Sgr de Barrast, né en 1664, fut le premier de cette branche qui prit, avec le titre de comte, le nom de Puységur illustré par plusieurs représentants de la branche aînée. Il laissa plusieurs fils. L'aîné de ces fils, Pierre-Louis de Chastenet, comte de Puységur, né en 1727, lieutenant général des armées du Roi, décédé sans postérité en 1808, fut nommé en 1788 ministre de la Guerre. Le second, Barthélemy-Hercule, vicomte de Puységur, né en 1729, maréchal de camp en 1780, continua la descendance. Un des cadets, Jean-Auguste, né à Rabasteins en 1740, décédé au même lieu en 1815, fut successivement évêque de Saint-Omer et de Carcassonne, archevêque de Bourges en 1788 et député du clergé de son diocèse aux États généraux de 1789. Un autre, Jean-Hercule, né d'un deuxième lit en 1758, décédé sans alliance en 1820, fut lieutenant général des armées du Roi. Barthélemy-Hercule, vicomte de Puységur, mentionné plus haut, épousa en 1765 M^{lle} Petit de Petival ; il laissa lui-même trois fils : 1° Hercule de Chastenet, comte de Puységur, né en 1769, pair de France héréditaire en 1823, créé comte héréditaire sur institution de

majorat par lettres patentes du 5 juillet 1823, décédé à Rabasteins en 1848, dont la descendance n'est plus représentée que par sa petite-fille, la baronne douairière de Lareinty, née Puységur; 2^o Charles-Maxime, né en 1773, marié à M^{lle} de Gottberg, décédé en 1849, dont la descendance subsiste; 3^o Auguste, né en 1774, marié en 1804 à M^{lle} O'Kelly-O'Farrell, dont la descendance subsiste également.

La troisième branche possédait la seigneurie de la Coupète, en Armagnac. Elle a donné plusieurs conseillers au Parlement de Toulouse. Son chef, Jean de Chastenet, Sgr de la Coupète, fut maintenu dans sa noblesse le 6 décembre 1698, sur preuves remontant à 1548, par jugement de Sanson, intendant de Montauban. Cette branche paraît avoir eu pour dernier représentant Jacques de Chastenet, né en 1740, connu sous le titre de baron de Puységur, qui était en 1776 capitaine au régiment provincial de Rodez.

Plusieurs représentants de la maison de Chastenet de Puységur furent admis aux honneurs de la Cour au xviii^e siècle. Ils paraissent avoir joui de cette faveur avec dispense de preuves, comme descendants d'un maréchal de France. Il n'existe pas, en tout cas, dans les manuscrits de Chérin de dossier sur leur famille.

La maison de Chastenet de Puységur a fourni des chevaliers de Malte, un grand nombre d'officiers de mérite, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des gentilshommes de la chambre et des pages des rois de France.

Principales alliances : de Pins 1556, d'Espagne de Ramefort 1590, de la Roche-Fontenilles 1717, de Polastron-la Hillère, de Nettancourt-Vaubecourt 1736, le Pelletier d'Aunay, de Noue 1801, Labay de Viella 1826, d'Hennezel 1821, le Roy de Saint-Arnaud 1852, de Lorgeril 1879, de Beaufort 1866, de Mailly-Nesle 1848, de Mauléon 1855, Thibaut de la Carte de la Ferté-Sénéctère 1832, de Beaumont 1844, Foucher de Brandois 1840, de Wignacourt 1872, Gratet du Bouchage 1875, de Faucigny-Lucinge 1898, Pourroy de l'Auberivière de Quinsonas 1872, Clérel de Tocqueville 1894, de Bénavent-Rodez 1905, de Preissac 1690, de Tholozan 1829, de Montcalm 1821, de Loé 1879, Vogoridy 1894, d'Adhémar de Cransac 1833, de Montlezun 1683, de Grossolles-Flamarens, de Blacas-Carros 1839, etc.

Il a existé en Périgord une famille de Chastenet, ou Chastanet, qui revendiquait une origine commune avec la puissante maison dont il vient d'être parlé et qui en portait les armoiries. Cette famille a possédé, entre autres biens, les seigneuries d'Église-Neuve et de Malaval. Elle a toujours été fort obscure et on n'a pu se procurer sur elle que peu de renseignements. La Chesnaye des Bois suppose, mais sans être affirmatif, qu'elle avait pour auteur un des fils de Jean de Chastenet,

Sgr de Puységur, marié en 1590 à Madeleine d'Espagne de Rametort. On ne voit pas qu'elle ait fait reconnaître sa noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV¹ ni même qu'elle ait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 ; ses membres paraissent n'avoir commencé à prendre les qualifications nobiliaires qu'après le mariage, contracté en 1727, de Louis de Chastenet (*sic*), Sgr d'Église-Neuve, avec Marie d'Abzac. Cette famille s'est éteinte en la personne de Louis de Chastenet, Sgr d'Église-Neuve, né en 1762, qui épousa en 1789 Honorée Daumesnil et qui mourut en 1828 laissant une fille unique. Celle-ci est décédée à Périgueux le 18 décembre 1870 sans avoir contracté d'alliance.

La famille DE CHASTENET D'ESTERRE, actuellement fixée à Paris, est originaire de l'Armagnac et croit être une branche de la famille de Chastenet de Puységur qui se serait détachée de la souche à une époque très reculée et, en tout cas, inconnue. On n'a pu se procurer de renseignements sur cette famille qui au XVIII^e siècle était fixée aux Antilles et on ne voit pas qu'elle ait jamais fait reconnaître sa noblesse par jugement. Son chef est connu sous le titre de comte.

La famille DE CHASTENET DE PUYFERRIER, sur laquelle on a voulu greffer la famille de Chastenet de Puységur, appartenait à la noblesse du Limousin. Beauchet-Filleau, qui en a donné une généalogie très sommaire, croit qu'elle portait les armes suivantes : *d'argent à une aigle de sable, à deux têtes, couronnée d'or*. La souche se partagea à une époque inconnue en deux branches principales, celle des seigneurs de Puyferrier et celle des seigneurs de Peytavau. Beauchet-Filleau donne la filiation de la branche des seigneurs de Puyferrier depuis Jean de Chastenet, écuyer, Sgr de la Pleau, qui passa un acte à Oradour-sur-Vayres en 1394. Cette branche paraît s'être éteinte avec François de Chastenet, Sgr de Puyferrier, qui fut convoqué au ban de la Basse-Marche réuni au Dorat le 29 juillet 1557 et qui assista, quoique sexagénaire, au ban de 1577. On croit que ce gentilhomme avait épousé Jeanne de Pérusse des Cars. Il laissa une fille, héritière de la seigneurie de Puyferrier, qui épousa René Turpin, écuyer. La branche des seigneurs de Peytavau résidait dans les environs de Montmorillon. Beauchet-Filleau en donne la filiation depuis Jean de Chastenet, écuyer, Sgr de Peytavau, qui fit le 9 juillet et le 9 décembre 1537 des accords avec son frère Maurice. Cette branche paraît avoir eu pour derniers représentants François de Chastenet, écuyer, Sgr de Pey-

¹ On ignore si c'est à cette famille que l'on doit rattacher un Chastenet, sieur de Loguzio, demeurant en Périgord, qui, en 1667, fut condamné comme usurpateur de noblesse.

tavau, et ses deux fils, François, baptisé à Mauprevoir en 1609, et Jean, baptisé au même lieu en 1615.

Les mêmes auteurs qui ont voulu greffer la famille de Chastenet de Puységur sur celle des Chastenet de Puyferrier ont cherché à greffer celle-ci sur celle des anciens seigneurs du lieu de Castanet, ou Chastenet, situé près de Nogaro, en Armagnac, ou sur celle des anciens seigneurs du lieu de Castanet, situé à dix kilomètres de Villefranche, en Rouergue. Luce de Castanet, héritière de cette dernière famille, épousa vers 1350 Béraud de Faudoas ; elle en eut une fille, Réale de Faudoas, dame de Castanet, en Rouergue, qui épousa, antérieurement au 27 avril 1377, Pierre d'Armagnac, auteur de la famille d'Armagnac de Castanet (voyez ce nom), encore existante.

CHASTENET de la FERRIÈRE (de, ou du,). Armes primitives : *d'argent à une aigle à deux têtes d'azur*. — Au xviii^e siècle la famille de Chastenet adopta le blason de la maison de Chastenet de Puységur : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en pointe d'un lion léopardé d'or, armé et lampassé de gueules ; au chef d'or*.

Cette famille DE CHASTENET appartient à la noblesse des environs de Saint-Jean-d'Angély, sur les confins du Poitou et de la Saintonge. Il est possible qu'elle soit une branche détachée à une époque inconnue de la famille de Chastenet de Puyferrier, mentionnée plus haut, sur laquelle on a voulu greffer la famille de Chastenet de Puységur. Beauchet-Filleau lui consacre une courte notice dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Cet auteur croit qu'elle est la même qu'une famille de Chastenet qui, au xv^e siècle, possédait la seigneurie de la Rivière, près de Dampierre-sur-Boutonne. Belle de Chastenet, fille d'Aubert, Sgr de la Rivière, rendit aveu dudit fief au seigneur de Dampierre-sur-Boutonne le 11 octobre 1440. François de Chastenet, agissant pour son père, habitant de Dampierre-sur-Boutonne, assista à l'arrière-ban du Poitou de 1489. Jeanne de Chastenet, dame de la Rivière, vendit en 1533 des terres situées dans la mouvance du château de Dampierre-sur-Boutonne.

Un jugement de maintenue de noblesse, rendu le 14 août 1699, dont il sera parlé plus bas, fait remonter la filiation suivie à René de Chastenet, écuyer, Sgr de Romegou, qui épousa Madeleine Rigeon par contrat passé le 14 octobre 1573 devant notaire à Saint-Jean-d'Angély. René de Chastenet fut père de Salomon de Chastenet, Sgr de Romegou, qui épousa Élisabeth de Colincourt par contrat passé le 22 octobre 1598 devant notaire à Saint-Jean-d'Angély, et grand-père d'Élie de Chastenet, Sgr de Boisserolle, la Cigogne, etc., demeu-

rant en la paroisse de la Cigogne, dans l'élection de Niort, qui fut maintenu dans sa noblesse le 5 août 1685 par arrêt du Conseil d'État. Celui-ci laissa trois fils, Charles, Sgr de la Cigogne, marié en 1676 à Marie de Colincourt; Pierre, Sgr de la Ferrière, marié en 1685 à Judith de Colincourt; et Jacques, Sgr de Romegou, marié à Niort en 1684 à Marie-Anne Creuzé, qui furent simultanément maintenus dans leur noblesse le 14 août 1699 par jugement de M. de Maupeou, intendant de Poitiers. Deux de ces trois frères, Charles, écuyer, Sgr de la Sigongne, et Jacques, écuyer, Sgr de Romegou, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Niort) : *d'argent à l'aigle à deux têtes d'azur*. L'autre, Pierre, fut père d'autre Pierre de Chastenet, Sgr de la Ferrière, qui épousa le 8 mai 1726 Charlotte Gourdry, fille d'un ancien assesseur de la maréchaussée de Saint-Jean-d'Angély, grand-père de Charles du Chastenet, Sgr de la Ferrière, qui épousa le 15 septembre 1765 Suzanne Lainé du Verger, fille d'un médecin de Saint-Jean-d'Angély, et bisaïeul de Jean du Chastenet de la Ferrière, qui naquit en 1778 à Saint-Denis-du-Pin, au diocèse de Saintes. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que ce dernier fit en 1787 pour être admis à l'École militaire.

MM. de Chastenet et de Chastenet de Berneré se firent représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Jean-d'Angély.

La famille de Chastenet de la Ferrière s'est assez obscurément perpétuée jusqu'à nos jours. On a publié à Paris en 1911 les bans de mariage d'un de ses représentants.

Il a existé dans la Marche et le Limousin une famille DU CHASTENET, fort distinguée, qui portait les armes suivantes : *d'argent à un chatigner de sinople accosté de quatre mouchetures d'hermines, deux de chaque côté; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or*. Cette famille avait eu pour berceau la ville de Bourganeuf. On trouvera sur elle des renseignements dans les ouvrages de Nadaud et de Beauchet-Filleau. Ces auteurs donnent la filiation depuis un Pierre du Chastenet qui avait épousé Jeanne Vérinaud et qui est mentionné dans des actes de 1525 et de 1537. Jean du Chatenet, fils des précédents, possédait le domaine de Quinsac à Saint-Hilaire-le-Château (Creuse). Il épousa le 7 mars 1564 Marie Doumy et fut inhumé en 1610 dans la grande église de Bourganeuf. Il laissa deux fils, François du Chastenet, Sgr du Liège, et Léonard du Chastenet, conseiller du Roi, lieutenant général en la sénéchaussée du Haut-Limousin, qui sont ainsi qualifiés dans un contrat de 1619. L'aîné de ces deux frères, François, Sgr du Liège, laissa lui-même plusieurs fils qui, en 1668, firent reconnaître leur noblesse par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges,

bien qu'on ne connaisse pas à leur famille de principe d'anoblissement régulier. L'un de ces fils, François du Chastenet, Sgr du Liège, épousa en 1651 Jeanne de Saint-Jal ; il en eut à son tour un fils, François du Chastenet, Sgr de Soubrebost, qui ne paraît pas avoir eu d'enfants de son mariage avec Françoise de Malleret. Léonard du Chastenet, second fils de Jean, mourut en 1621. Il fut père de Jean du Chastenet, Sgr et baron de Meyrignac, près de Bourganeuf, secrétaire du Roi, conseiller d'État, sénéchal de Montmorillon, et grand-père de Pierre du Chastenet, Sgr de Meyrignac, qui fut maintenu dans sa noblesse le 13 septembre 1672 par arrêt du conseil d'État et qui n'eut pas d'enfants de son mariage, en 1665, avec Madeleine-Félix d'Ostrelle. François du Chastenet, écuyer, et François du Chastenet, fils, écuyer, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bourganeuf). N.... du Chastenet, écuyer, Sgr de la Chaux, fit enregistrer au même Armorial les armes suivantes : *d'argent à trois bandes ondées de sable.*

Il existait en Poitou, au XVIII^e siècle, une famille CHASTENET DE LA BRUNELIÈRE à laquelle Beauchet-Filleau a consacré une courte notice. L'auteur de cette famille, Jean-Baptiste Chastenet, Sgr de la Brunelière, sénéchal du duché de Thouars, fut pourvu le 30 juin 1725 de l'office anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de Poitiers et obtint des lettres d'honneur en 1751. Il laissa plusieurs fils : 1^o Gaspard de Chastenet, Sgr de la Brunelière, qui fut nommé en 1773 avocat du Roi alternatif au bureau des finances de Poitiers et qui fut père d'une fille, la marquise d'Aloigny-Rochefort, et d'un fils, Gaspard-Philibert, né à Thouars en 1773, volontaire à l'armée des Princes ; 2^o François de Chastenet, qui épousa M^{lle} Perrot des Roches et qui succéda à son père dans sa charge de trésorier de France ; 3^o Jean-Gaspard de Chastenet, Sgr de Présange, chevalier de Saint-Louis.

CHASTILLON-MARCONNAY (de). Voyez : MARCONNAY (DE)¹.

CHASTILLON, ou CHATILLON, (de). Voyez : CHATILLON (DE).

CHASTRE, ou CHATRE, (de la). Voyez : CHATRE (DE LA).

CHATAIGNERAYE (d'Asnières de la). Voyez : ASNIÈRES DE LA CHATAIGNERAYE (D') au tome II et aux Additions et corrections du tome VII.

¹ Vers 1830 la famille de Marconnay, d'ancienne noblesse du Poitou, aujourd'hui éteinte, commença à faire précéder son nom de celui de l'illustre maison de Chastillon, ou Chatillon, dont elle croyait être une branche détachée au XI^e siècle. La duchesse d'Uzès, décédée en 1840, dernière représentante de la maison de Chatillon, protesta vainement contre cette usurpation de son nom.

CHATAUX (Huguet de). Voyez : HUGUET DE CHATAUX.

CHATEAU (Papion du). Voyez : PAPION DU CHATEAU.

CHATEAUBARDON (du Breuil de Théon de). Voyez : BREUIL DE THÉON DE CHATEAUBARDON (DU).

CHATEAUBODEAU (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois quintefeuilles de même, celle de la pointe surmontée d'un croissant d'argent.* — Devise : *Spectantibus terrorem incutit leo rugens.*

La famille de Châteaubodeau appartient à la noblesse du Bourbonnais.

Elle est originaire de l'Auvergne où elle a possédé, dans le pays de Combrailles, la terre seigneuriale de Châteaubodeau qui lui a donné son nom. Elle paraît avoir eu pour nom primitif celui de Bochart. On trouve que Jean Bochart était seigneur de Châteaubodeau dans les dernières années du xv^e siècle.

Le jugement de maintenue de noblesse de 1667 fait remonter la filiation suivie au 27 avril 1524, date à laquelle Gabriel de Châteaubodeau, religieux de l'ordre de Sainte-Radegonde, tuteur des enfants mineurs de son frère Gilbert, vendit la terre de Châteaubodeau à François de Ligondès, mari de sa nièce Jeanne de Châteaubodeau. La seigneurie de Châteaubodeau appartenait encore en 1789 à la famille de Ligondès. Après la vente de la terre de Châteaubodeau, la famille de Châteaubodeau alla se fixer en Bourbonnais où elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec beaucoup de distinction. Ses divers représentants furent maintenus dans leur noblesse en 1667 par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins.

Antoine de Châteaubodeau avait été admis dans l'Ordre de Malte en 1572 ; Charles de Châteaubodeau fut admis dans le même ordre en 1686.

Jeanne-Julie de Châteaubodeau, née à Clermont-Ferrand en 1780, mariée dans la suite à M. de Frédy, fit sous Louis XVI des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr.

M. de Châteaubodeau prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montluçon. Pierre de Châteaubodeau, chevalier, Sgr de la Roche-Morlon et du Coudart, prit part cette même année à celles tenues à Poitiers et à celles tenues à Guéret. Jean-Baptiste, chevalier de Châteaubodeau, prit également part à celles tenues à Guéret.

La famille de Châteaubodeau a fourni, d'après le *Dictionnaire des*

anciennes familles de l'Auvergne de Târdieu, un chambellan du duc d'Alençon en 1576, un chevalier de l'Ordre du Roi en 1561, un gentilhomme du duc d'Anjou en 1622, un maréchal de camp en 1667, des officiers supérieurs, etc.

Son chef est connu depuis la Restauration sous le titre de comte.

Principales alliances : de Frédy 1801, Tyrell de Poix, de Ligondès, des Mazis 1877, Autié de Villemontée 1642, de Chalus, de Fadate de Saint-Georges 1871, de Cordebœuf, de Bonneval, de Bigny 1656, d'Hoffelize 1900, etc.

CHATEAUBOURG (Basset de). Voyez : **BASSET DE CHATEAUBOURG.**

CHATEAUBOURG (de la Celle de). Voyez : **CELLE DE CHATEAUBOURG (DE LA).**

CHATEAUBRIAND (de). Armes anciennes : *de gueules semé de pommes de pin (aliàs de plumes de paon) d'or.* — Armes actuelles (par concession de saint Louis) : *de gueules semé de fleurs de lys d'or.* — Devise : *Mon sang teint les bannières de France.* — Autre devise : *Je sème l'or.* — Cri de guerre : *Chateaubriand!*

La maison DE CHATEAUBRIAND est une des plus illustres de la noblesse de Bretagne. Elle descend des anciens seigneurs de la ville de Châteaubriant, aujourd'hui sous-préfecture du département de la Loire-Inférieure.

Le rapport composé par le généalogiste des ordres du Roi lors de son admission aux honneurs de la Cour, en 1787, et conservé dans les manuscrits de Chérin, commence en ces termes : « Les « monuments de l'histoire de Bretagne placent cette maison parmi « celles de la haute noblesse de cette province. Elle doit ce rang dis- « tingué à son ancienneté, remontée à l'époque où les surnoms sont « devenus héréditaires dans les familles, aux alliances illustres « qu'elle a contractées, à ses emplois dans les Cours de ses souve- « rains, à ses services militaires dans leurs armées et dans celles « de nos Rois. Un auteur qui écrivait en 1619 (le Père Paz, augustin), « lui donne pour tige Brient, fils d'Eudes, comte de Penthievre, et « avance que le roi saint Louis donna à un de ses descendants, en « considération de sa valeur au fait des armes, la permission de « porter pour armes des fleurs de lys d'or sans nombre au lieu de « celles de pommes de pin que ces seigneurs avaient portées jus- « qu'alors ; mais ces opinions ne sont appuyées d'aucune preuve « et cet auteur mérite d'ailleurs peu de confiance. Un autre, dom « Morice, plus digne de foi, assure que la terre de Châteaubriand, « au diocèse de Nantes, est la véritable origine de cette maison.

« Cette terre, portée au xiv^e siècle dans la maison de Laval par le
 « mariage de Louise de Châteaubriand, héritière de la branche
 « aînée, avec Guy, xii^e du nom, baron de Laval, tige de M. le maré-
 « chal duc de Laval, d'où elle a passé, par les maisons de Dinan, de
 « la Hunaudaye et autres, dans celle de M. le prince de Condé, est
 « une des neuf anciennes baronnies de Bretagne dont une des préro-
 « gatives est de présider la noblesse de cette province à ses États
 « assemblés. A ces avantages elle joint le titre de baron qui paraît
 « lui avoir été affecté de temps immémorial et dont elle s'est
 « décorée même dans les chartes et les traités de ses souverains
 « dont elle se rendait garante. Le premier de cette maison que dom
 « Morice fait connaître est Tiberne, auquel il ne donne point de
 « surnom, suivant l'usage du temps, et qu'il dit avoir épousé
 « Énoguent dont il eut Briant qui fit construire un château dans le
 « canton nantais auquel il donna le nom de Châteaubriant qui a
 « passé à sa postérité. Il fonda le prieuré de Béze, près de son châ-
 « teau. Il est qualifié *nobilis vir* dans un acte de confirmation de
 « cette fondation par Airard, évêque de Nantes, de l'année 1050.....
 « Son fils, Geoffroy de Chateaubriand, surnommé le Vieux, souscrivit
 « la fondation faite par son père du prieuré de Béze. Il laissa pour
 « fils : 1^o Goscho, mort sans alliance en 1114..... ; 2^o Briant, qui est
 « nommé..... sous le titre de baron dans l'acte de ratification qu'il
 « fit, entre les années 1084 et 1112, d'une donation faite par le duc
 « Alain-Fergent à l'abbaye de Marmoutiers et mourut sans postérité
 « à la fin du mois de décembre 1116..... suivant son épitaphe dans
 « laquelle il est nommé *egregius princeps, Gaufridi principis hæres* ;
 « 3^o Tehel de Châteaubriand, qui par la mort de ses frères devint sei-
 « gneur de Châteaubriant. Il eut pour successeur dans sa terre, on
 « ignore à quel degré de parenté, Geoffroy, Sgr de Châteaubriant,
 « qui assista avec le duc de Bretagne..... à une nouvelle consécra-
 « tion de l'église de Redon, faite l'an 1127, et fut témoin..... de la
 « charte de fondation de l'église de Nantes par le duc Conan III de
 « l'année 1141. On trouve ensuite un autre Geoffroy, Sgr de Château-
 « briand, auquel Geoffroy d'Angleterre, duc de Bretagne, adressa,
 « comme l'un des neuf anciens barons, le règlement qu'il avait
 « dressé dans la ville de Rennes en 1185 sur les partages des
 « successions des barons, des bannerets et des chefs de race de
 « chevalerie de son duché..... »

Un sire de Châteaubriand prit part à la première croisade, en 1096 ; il était accompagné de ses parents, Jean et Briant de Châteaubriand. Clément de Châteaubriand fut évêque de Nantes en 1227. Geoffroy de Châteaubriand, iv^e du nom, suivit saint Louis

en Egypte en 1248 et se couvrit de gloire au combat de la Massoure. D'après une ancienne tradition, rapportée par le Père du Paz, ce serait lui qui, en récompense de sa valeur, aurait obtenu du Roi concession des armoiries et de la devise que la maison de Châteaubriand n'a cessé de porter depuis lors jusqu'à nos jours. Son nom et ses armes figurent aux Salles des croisades du musée de Versailles. Il fut fait prisonnier par les Sarrasins et ne recouvra sa liberté qu'au prix d'une forte rançon. La tradition rapporte que sa première femme, Sibylle, mourut de joie à la nouvelle de son retour. Il se remaria dans la suite à Amauric de Thouars.

La maison de Châteaubriand s'était partagée, antérieurement au ^{xiv}^e siècle, en trois grandes branches dont le point de jonction est mal connu.

La branche aînée s'éteignit avec Geoffroy, sire de Châteaubriand, qui périt en 1347 à la bataille de la Roche-Derrien sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Isabeau d'Avaugour. Louise de Châteaubriand, sœur de ce seigneur et femme de Guy, baron de Laval, recueillit après la mort de son frère la baronnie de Châteaubriant et les autres grands biens de cette branche. La baronnie de Châteaubriant passa plus tard, avec celle de Laval, dans la maison de Montmorency. C'est à cette dernière maison qu'appartenait Jean, comte de Châteaubriant, dont la femme, Françoise de Foix, fut la maîtresse du roi François I^{er}.

La seconde branche a possédé, entre autres biens, les seigneuries considérables du Lion d'Angers et des Roches-Baritaut, en Anjou, la vicomté de Remalart, la baronnie de Loigny, etc. Cette branche, dont le Père Anselme a donné une généalogie dans son *Histoire des grands officiers de la Couronne*, au chapitre des grands veneurs, remontait par filiation à Jean de Châteaubriand, Sgr du Lion d'Angers et des Roches-Baritaut, qui vivait à la fin du ^{xiii}^e siècle et au commencement du ^{xiv}^e. Elle fut illustrée par Georges de Châteaubriand, Sgr des Roches-Baritaut, marié à Anne de Champagne, qui fut nommé en 1480 maître de la vénerie, ou grand veneur, du roi Louis XI. Elle produisit deux lieutenants généraux au Bas-Poitou, un gouverneur de Fontenay-le-Comte, un chevalier de l'Ordre du Roi, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, un mestre de camp de cavalerie tué à la bataille de Lérída, en 1642, et s'éteignit avec Gabriel de Châteaubriand, maréchal de camp en 1649, puis lieutenant général des armées du Roi, et avec son fils Raymond, comte des Roches-Baritaut, qui mourut sans postérité dans les dernières années du ^{xvii}^e siècle.

La troisième branche, aujourd'hui seule existante, a possédé,

entre autres biens, la seigneurie de Beaufort, située sur le territoire de la paroisse de Plerguer, au diocèse de Dol. Dans son rapport de 1787, mentionné plus haut, le généalogiste des Ordres du Roi s'exprime en ces termes sur cette branche. « Enfin la troisième est « celle des seigneurs de Beaufort qui a pour tige connue jusqu'à « présent Geoffroy de Châteaubriand, qualifié monseigneur, titre « affecté aux chevaliers, lequel paraît être le même qu'un sujet du « même nom et surnom qui se rendit pleige, avec André de Vitré et « Henri d'Avaugour, pour Jean le Roux, duc de Bretagne, du ser- « ment-lige qu'il prêta en 1240 au roi Louis IX. Il eut d'une femme, « dont le nom est ignoré, un fils et une fille, celle-ci destinée en 1257 « à épouser Guillaume, fils de Thibaud, Sgr de Rochefort. Le fils « fut Briand de Châteaubriand, chevalier, qui épousa en 1257 « Jeanne de Beaufort qui lui apporta la terre de Beaufort.... Il « assista dans l'ordre des barons aux États tenus à Rennes en 1286 « et laissa de son alliance Guy de Châteaubriand, chevalier, qui fut « l'un des barons et conseillers du duc de Bretagne que ce prince « députa en 1309 vers le pape Clément V pour défendre ses droits, « ainsi que ceux de la noblesse et du peuple, au sujet des préten- « tions du clergé de son duché. Aucun acte ne prouve qu'il soit père « de Briand, deuxième du nom ; mais l'identité du nom et la chro- « nologie rendent cette filiation assez vraisemblable. Briand de Châ- « teaubriand, chevalier, sire de Beaufort, fit serment de fidélité au « duc Jean IV en 1370 et s'engagea.... à servir ce prince dans la « guerre qu'il avait projetée contre le roi Charles V. Dans le même « temps, ou peu après, vivait Bertrand de Châteaubriand, sire de « Beaufort, qui fit donation en 1398 de son domaine de la Villegorio « à Alain Gralart, son frère naturel. Il eut pour successeur dans ses « biens Briand, qui suit et qui peut être son fils, depuis lequel la « filiation est prouvée. Briand de Châteaubriand, sire de Beaufort, « qualifié noble et puissant, titre donné à la plupart de ses des- « cendants, était en 1409 sous la tutelle du sire de Coetquen.... »

La plupart des auteurs admettent que Briand de Châteaubriand, Sgr de Beaufort, auquel remonte la filiation de cette branche, fut amiral de Bretagne en 1423. Sa descendance figura de 1440 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Dol et fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 7 septembre 1669. A l'époque de la Révolution elle était représentée par deux rameaux, celui des seigneurs de la Guérande, en la paroisse d'Héнан-Bihen, et celui des seigneurs des Touches, en la paroisse de Guitté, qui avaient eu l'un et l'autre à subir les vicissitudes de la fortune.

Le premier de ces rameaux s'éteignit avec Jean de Châteaubriand, qui épousa successivement en 1763 Eulalie de la Goublaye et en 1794 Reine de Lesquen et qui n'eut pas d'enfants de ces deux unions, et avec sa nièce, Sophie de Châteaubriand, qui épousa en 1798 Vincent Riou et qui mourut également sans postérité.

Le chef du second rameau, François de Châteaubriand, Sgr des Touches et de Villeneuve, né en 1689, marié en 1713 à Pétronille Lamour de Lanjégu, mourut en 1729 en son manoir de la Villeneuve, près de Dinan, ne laissant en héritage à ses enfants qu'une fortune de cinq mille livres de rentes. Deux de ses fils, René et Pierre, allèrent fonder à Saint-Malo une maison d'armement qui ne tarda pas à devenir puissante. Ces deux frères furent les auteurs de deux sous-rameaux.

L'aîné d'entre eux, René, marié en 1753 à M^{lle} de Bédée, acquit le 3 mai 1761 du duc de Duras le comté de Combourg et fut dès lors connu sous le titre de comte de Châteaubriand. Il mourut en 1786 laissant deux fils, Jean-Auguste, comte de Châteaubriand, né à Saint-Malo en 1759, conseiller au Parlement de Bretagne en 1779, et François-René, chevalier, puis vicomte de Châteaubriand, né en 1768, qui furent admis aux honneurs de la Cour, l'un le 21 février 1788, l'autre le 19 février 1787.

Le nom de la maison de Châteaubriand a été immortalisé par le second de ces deux frères, François-René, auteur du *Génie du Christianisme* et des *Martyrs*, qui fut un des plus illustres écrivains dont la France s'honore. Châteaubriand, qui venait d'être nommé ministre de France en Valais, donna sa démission lors de l'exécution du duc d'Enghien, en 1804, et vécut dans la retraite jusqu'aux événements de 1814. Ce fut alors qu'il publia son célèbre pamphlet de *Buonaparte et des Bourbons* qui, au dire des contemporains, contribua plus qu'une armée au rétablissement de la monarchie légitime. Nommé ministre en Suède, puis ministre d'État, il fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 17 août 1815, fit attacher à sa pairie le titre héréditaire de vicomte par ordonnance du 31 août 1817 et fut enfin autorisé, par une nouvelle ordonnance du 23 décembre 1823, à transmettre cette pairie à son neveu, Geoffroy Louis, après avoir constitué un majorat de dix mille francs de rentes. Ambassadeur à Berlin, puis à Londres, plénipotentiaire au Congrès de Vérone, ministre des Affaires étrangères en 1822, disgracié en 1824, ambassadeur à Rome en 1828, il resta fidèle à Charles X après la révolution de 1830, donna sa démission de pair de France, subit une courte détention en 1832 et mourut en 1848 sans laisser de postérité. Il était chevalier du Saint-Esprit et de la Toison d'Or et avait été admis

à l'Académie française en 1811. Il avait épousé M^{lle} Buisson de Lavigne, décédée en 1847, dont on vient de publier les intéressants *Cahiers*.

Jean-Auguste, comte de Châteaubriand, frère aîné du grand écrivain, épousa en 1786 M^{lle} de Rosambo, petite-fille du ministre Malesherbes, et périt avec elle le 22 avril 1794 sur l'échafaud révolutionnaire. Son fils, Louis-Geoffroy, comte de Châteaubriand, né en 1790, marié en 1811 à M^{lle} d'Orglandes, décédé en 1873 au château de Malesherbes, avait été substitué, comme on l'a vu plus haut, à la pairie de France héréditaire de son oncle François-René. Ce sous-rameau n'est plus représenté que par les deux petites-filles du précédent, les comtesses de la Tour du Pin-Verclause et de Durfort, nées Châteaubriand.

Pierre de Châteaubriand, auteur du second sous-rameau, épousa en 1760 M^{lle} Brignon de Lehen. Leur fils, Armand de Châteaubriand, né à Saint-Malo en 1768, fut sous le Consulat et sous le Premier Empire un des plus vaillants émissaires du roi Louis XVIII exilé ; ayant été fait prisonnier, il fut condamné à mort et fusillé dans la plaine de Grenelle (1808). Armand de Châteaubriand avait épousé à Jersey en 1795 M^{lle} Jenny Lebrun, d'une honorable famille de l'île. Il en laissa un fils, Frédéric, connu sous le titre de comte de Châteaubriand, qui épousa à Nancy en 1825 M^{lle} Gastaldi et de qui descendent tous les représentants actuels.

La maison de Châteaubriand a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, de nombreux officiers, un page du roi Louis XVI, un chevalier de Malte en 1789, un zouave pontifical, dix chevaliers de l'Ordre du Roi depuis 1568, etc.

Principales alliances : d'Avaugour, de Laval, d'Aubigné, de Sainte-Maure, de Parthenay, du Puy-du-Fou, Foucher 1467, de Granges, de Coetmen, Odart 1438, de Scépeaux, de Croÿ, d'Estouteville, de Champagne, de Maillé de la Tour-Landry 1601, de Sainte-Maure-Montausier 1608, de Pompadour, de Malestroit, de Sévigné, de Saint-Gilles, de Gouyon 1733, de Bédée 1753, de la Celle de Chateaubourg 1786, le Pelletier de Rosambo 1786, d'Orglandes 1811, de Beauffort 1842, de la Tour du Pin 1881, de Durfort de Lorge 1898, etc.

CHATEAUBRUN (Leroy de Lisa de). Voyez : LEROY DE LISA DE CHATEAUBRUN.

CHATEAUMORAND (Joubert de la Bastide de). Voyez : JOUBERT DE LA BASTIDE DE CHATEAUMORAND.

CHATEAUNEUF (Arnaud de). Voyez : ARNAUD DE CHATEAUNEUF AUX Additions du présent volume.

CHATEAUNEUF DE LA BATISSE (Girard de). Voyez : GIRARD DE CHATEAUNEUF.

CHATEAUNEUF (Faraudi de). Voyez : FARAUDI DE CHATEAUNEUF.

CHATEAUNEUF-DABRAY (Saisi de). Voyez : SAISI DE CHATEAUNEUF-DABRAY.

CHATEAUNEUF (Allard de). Voyez : ALLARD DE CHATEAUNEUF.

CHATEAUNEUF (de Castagnéry de). Voyez : CASTAGNÉRY DE CHATEAUNEUF (DE).

CHATEAUNEUF-RANDON (de). Armes : *parti au 1 d'or à trois pals d'azur, au chef de gueules, qui est de Châteauneuf-Randon; au 2 de gueules, tranché d'argent, qui est du Tournel.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Deo juvante.*

La maison DE CHATEAUNEUF-RANDON, souche des puissantes maisons d'Apchier et de Joyeuse, est à la fois une des plus anciennes et une des plus illustres du centre de la France. Elle a eu pour berceau la seigneurie considérable de Châteauneuf-Randon, située en Gévaudan, sur les confins du Vivarais et du Velay, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Lozère. On sait que c'est en faisant le siège de la forteresse de Châteauneuf-Randon que le connétable du Guesclin mourut en 1380.

La maison de Châteauneuf-Randon a pour premier auteur connu un Guillaume, seigneur de Châteauneuf-Randon et d'autres vastes domaines en Gévaudan, en Auvergne et en Vivarais, qui figure dans un acte de 1050 avec la qualification de *domicellus miles*, damoiseau chevalier. On attribue pour fils à ce seigneur un Angaris, ou Acharis, de Châteauneuf de Randon, qui aurait épousé Marie, fille du comte d'Auvergne, et qui, en l'an 1100, rendit hommage à l'évêque de Mende de son château de Randon avec toutes les forces qui y étaient contenues. Guillaume de Châteauneuf-Randon, fils présumé du précédent, était dans la première moitié du XII^e siècle un des plus puissants seigneurs de sa région. Il épousa Elisabeth d'Épernon et en eut trois fils, Guillaume, Guérin et Guy. L'aîné de ces fils, Guillaume, continua la ligne directe, à laquelle seule est consacrée la présente notice. Les deux plus jeunes, Guérin et Guy, furent les auteurs des maisons d'Apchier et de Joyeuse, aujourd'hui complètement éteintes, qui ont occupé un rang considérable dans la noblesse française et dont il sera dit quelques mots à la fin de cette notice.

Guillaume, fils aîné de Guillaume et d'Élisabeth d'Épernon et continuateur de la ligne directe, eut en partage la seigneurie de Châteauneuf-Randon. Il épousa en Velay Guillemette de Saissac. Son fils,

Guigues-Méchin, Sgr de Châteauneuf-Randon et de plusieurs autres paroisses et châteaux, épousa Marie d'Assumens et en eut lui-même plusieurs fils. Trois de ces fils, Randon, Odilon et Guignon, furent les auteurs de trois grandes branches.

La descendance de Randon, l'aîné de ces trois frères, s'éteignit avec sa petite-fille, Marquise, héritière de la seigneurie de Châteauneuf-Randon et d'autres grands biens, qui épousa Armand, vicomte de Polignac, décédé en 1277.

Odilon de Châteauneuf-Randon, auteur de la seconde branche, épousa Marguerite de Guérin, héritière de la baronnie du Tournel. Sa descendance masculine, connue sous le nom de Guérin de Châteauneuf, s'éteignit avec Jean de Guérin de Châteauneuf, baron du Tournel, qui épousa le 5 août 1485 Simonne d'Uzès et qui n'en eut pas d'enfants. Ce gentilhomme eut deux sœurs dont l'aînée, Gabrielle, héritière de la baronnie du Tournel, épousa le 20 juin 1486 son cousin Sigismond de Châteauneuf-Randon, chef de la troisième branche.

Guignon de Châteauneuf-Randon, auteur de cette troisième branche, aujourd'hui seule existante, fut, d'après les généalogistes, seigneur et vicomte de Saint-Remeise et baron d'Alenc. Il laissa d'une alliance inconnue un fils, Guillaume, qui rendit hommage en 1307 à l'évêque de Mende, qui épousa le 10 février 1320 Gillette de Tournon et qui continua la lignée. Sigismond de Châteauneuf-Randon, vicomte de Saint-Remeise, descendant du précédent, épousa le 20 février 1486 sa cousine, Gabrielle de Guérin de Châteauneuf, héritière de la baronnie du Tournel et des autres biens de la seconde branche. Il fut père d'Antoine de Châteauneuf-Randon, baron du Tournel, chevalier de l'Ordre du Roi, qui épousa le 20 juin 1533 Elisabeth Grimaldi, fille du prince de Monaco, grand-père de Jean-Gaspard de Châteauneuf-Randon, comte de Saint-Remezy, baron du Tournel, gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de son Ordre, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, qui épousa le 10 septembre 1560 Madeleine de Combret de Broquiés d'Arpajon, bisaïeul d'Alexandre de Châteauneuf-Randon, baron du Tournel et d'Allenc, comte de Saint-Remezy, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, qui épousa d'abord en 1593 Jeanne de Budos de Portes, dont il n'eut pas d'enfants, puis en 1595

Anne de Pelet de Narbonne, et trisaïeul d'Antoine de Châteauneuf-Randon, qualifié comte de Saint-Remezy, marquis du Tournel et d'Allenc, chevalier de l'Ordre du Roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, qui épousa en 1635 Anne de Cruzy-Marcillac. Ce dernier laissa plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse le 15 janvier 1671, sur preuves remontant à 1485, par jugement souve-

rain de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Son petit-fils, Guillaume, connu sous les titres de comte de Châteauneuf-Randon et de marquis du Tournel, épousa en 1755 Paule de Launay. Il en eut deux fils : 1° Alexandre, né en 1757, dont il va être parlé ; 2° Antoine-Pierre, né en 1759, officier à l'armée des Princes, qui épousa M^{lle} Treuner et dont la descendance paraît être éteinte¹. Alexandre, marquis de Châteauneuf-Randon du Tournel, né en 1757, d'abord page de Louis XV, fut admis aux honneurs de la Cour le 3 octobre 1783 et fut élu en 1789 député suppléant aux États généraux par la noblesse du Gévaudan. Élu en 1792 député de la Lozère à la Convention, il siégea parmi les révolutionnaires les plus avancés et vota la mort sans sursis, ni appel, de *Louis-le-Dernier*. Il fut plus tard général de brigade et préfet des Alpes-Maritimes et mourut en 1816. Il avait épousé en 1780 M^{lle} de Chastel de Servières qui lui apporta d'importants domaines dans le Velay. Il en laissa un fils, Aldebert, marquis de Châteauneuf-Randon du Tournel, qui épousa en 1815 M^{lle} de Lestang de Fins et de qui descendent les représentants actuels.

La maison de Châteauneuf-Randon a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Malte, un évêque de Mende au xiii^e siècle, etc.

Principales alliances : d'Anduze, de Rodez, de Polignac, de Guérin du Tournel, de Canillac, de Simiane, de Chalencou 1365, de Beaufort-Canillac, de Cardaillac 1416, de Sabran 1420, 1423, de Crussol 1452, de Roquefeuil 1472, de Tournon 1320, de Bruyères de Chalabre 1516, de Grimaldi de Monaco 1533, de Budos de Portes 1593, de Narbonne-Pelet 1595, de Cruzy-Marsillac 1635, de Molette de Morangiés, de Grégoire de Saint-Sauveur 1653, de Chastel de Servières 1780, de la Roche-Négly, de Vinols 1851, etc.

La maison d'APCHIER, complètement éteinte en 1836, était, comme on l'a vu plus haut, une branche de la maison de Châteauneuf-Randon. Elle portait pour armes : *d'or à un château sommé de trois tours, avec deux haches en pal aux deux côtés de la tour du milieu, le tout de gueules, maçonné de sable*. Elle avait pour auteur Guérin de Châteauneuf-Randon qui épousa avant 1180 Alix, héritière de la baronnie d'Apchier, en Languedoc, sous le nom de laquelle ses descendants furent exclusivement connus. Guillaume de Châteauneuf-d'Apchier, fils du précédent, fut de 1244 à 1259 grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La souche se partagea en plusieurs branches dont la principale s'éteignit avec Marguerite, comtesse d'Apchier,

¹ C'est vraisemblablement de cet Antoine-Pierre que descendait M. Alphonse Gardès, né à Ispagnac le 13 décembre 1830, brigadier de gendarmerie, qui demanda inutilement le 6 novembre 1864 l'autorisation de joindre à son nom celui de M. de Châteauneuf-Randon du Tournel, son aïeul maternel.

mariée en 1636 au duc d'Uzès. Ces diverses branches furent maintenues dans leur noblesse lors de la recherche de 1666 par jugements de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, et de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Deux d'entre elles subsistaient à l'époque de la Révolution, celle des seigneurs de la Garde et celle des seigneurs de Vabres. Cette dernière s'éteignit avec Louis-Philibert, connu sous le titre de comte d'Apchier de Vabres, qui mourut à Lyon en 1835 sans laisser de postérité. La branche des seigneurs de la Garde était représentée sous Louis XIV par deux frères, Henri-Louis et Christophe d'Apchier. L'aîné de ces deux frères mourut en 1711 laissant tous ses biens à son neveu, Jean-Maurice de la Tour (d'Auvergne) à charge pour lui de porter le nom et les armes d'Apchier. Le second fut l'aïeul de Jean-Joseph, marquis d'Apchier, qui fut député de la noblesse du Gévaudan aux États généraux de 1789. Celui-ci laissa une fille, M^{me} le Maugin, dont les descendants ont relevé le nom d'Apchier. Il eut aussi un fils, Charles-Auguste, marquis d'Apchier, décédé en 1836, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui ne laissa que deux filles, M^{mes} de Leygonie de Rangouze et Morel de la Colombe de la Chapelle. Les descendants de celles-ci ont également relevé le nom d'Apchier. La maison d'Apchier avait fourni deux chevaliers de l'Ordre du Roi au xvi^e siècle et un lieutenant général de ses armées en 1744.

La maison DE JOYEUSE, comme celle d'Apchier, avait une origine commune avec la maison de Châteauneuf de Randon. Elle portait pour armes : *palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé de trois hydres d'or*. Son auteur, Guy de Châteauneuf-Randon, était le plus jeune fils de Guillaume, Sgr de Châteauneuf-Randon, et d'Élisabeth d'Épernon. Il épousa vers 1175 une dame appelée Assumens. Leur fils, Randon de Châteauneuf, épousa Vierre d'Anduze, héritière de la seigneurie de Joyeuse, en Vivarais, sous le nom de laquelle ses descendants furent exclusivement connus. Randon, baron de Joyeuse, fut gouverneur du Dauphiné en 1424. Son fils, Louis, fut créé vicomte de Joyeuse par lettres du roi Charles VII) de juillet 1432. Tanneguy, vicomte de Joyeuse, fils de celui-ci, capitaine de Lyon en 1461, épousa en 1448 Blanche de Tournon ; un de ses fils fut nommé évêque de Saint-Flour en 1483 ; deux autres, Guillaume et Louis, furent les auteurs de deux branches. Le chef de la branche aînée, Guillaume, vicomte de Joyeuse, décédé en 1592, fut nommé maréchal de France en 1582. Il eut plusieurs fils qui furent les derniers représentants mâles de leur branche : 1^o Anne, un des favoris du roi Henri III, amiral de France, gouverneur de Normandie, créé duc de Joyeuse et pair de France en 1581, qui périt à la bataille de Coutras, en 1587, sans avoir eu d'enfants de son mariage, en 1581,

avec Marguerite de Lorraine-Vaudemont, propre sœur de la Reine ; 2° François, archevêque de Narbonne, puis de Toulouse, et enfin de Rouen, cardinal en 1583, décédé en 1615 ; 3° Henri, duc de Joyeuse, pair de France, maréchal de France, maître de la garde-robe du roi Henri IV, gouverneur du Languedoc, dont la fille unique, héritière du duché de Joyeuse, épousa d'abord en 1599 le duc de Montpensier, puis le duc de Guise. La branche cadette, dite des comtes de Grandpré, alla se fixer en Champagne où elle fut maintenue dans sa noblesse en 1669, sur preuves remontant à 1162, par jugement de l'intendant Caumartin. Jean-Armand, marquis de Joyeuse, comte de Grandpré, brigadier des armées du Roi, mourut à Grandpré en 1774 laissant de son mariage, contracté en 1754, avec M^{lle} Delpech de Cailly un fils qui paraît avoir été le dernier représentant de la maison de Joyeuse.

CHATEAUNEUF de ROCHEBONNE (de). Armes : *de gueules à trois tours donjonnées d'or, maçonnées de sable, 2 et 1.* — Couronne : *de Marquis.* — Cimier : *un ange.* — Cri de guerre : *Rochebonne.*

La famille DE CHATEAUNEUF DE ROCHEBONNE, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à l'ancienne noblesse du centre de la France. On admet généralement qu'elle avait eu pour berceau le Forez. Cependant M. Benoit d'Entrevaux, dans son *Armorial du Vivarais*, et M. Villain, dans le tome 1^{er} de la *France moderne*, ont émis de nos jours l'opinion qu'elle était une branche détachée au x^e siècle de la puissante maison de Châteauneuf-Randon, originaire du Gévaudan, à laquelle a été consacrée la précédente notice.

La maison de Châteauneuf de Rochebonne a possédé de vastes domaines en Vivarais, en Velay et en Auvergne. Dès 1260 un de ses membres était chanoine du chapitre noble de Brioude. Le Père Anselme en fait remonter la filiation suivie à Antoine de Châteauneuf, vivant en 1392, qui avait épousé Isabeau de Talaru. Guillaume, dit Guillermin, de Châteauneuf, baron de Rochebonne, capitaine gouverneur du château de Solignac, en Velay, avait épousé le 11 septembre 1476 Catherine de Blau de Gilbertés. Trois de leurs fils, Claude, Bernard et Pierre, furent les auteurs de trois grandes branches.

L'aîné de ces trois frères, Claude de Châteauneuf, baron de Rochebonne, écuyer du Roi, épousa le 1^{er} février 1521 Catherine de Talaru de Chalmazel. Sa descendance, fort brillante, s'éteignit avec Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, évêque comte de Noyon et pair de France en 1707, archevêque de Lyon en 1731, décédé en 1740, et avec son frère, Louis-Joseph de Châteauneuf de Rochebonne, évêque de Carcassonne en 1720.

L'auteur de la seconde branche, Bernard de Châteauneuf, chevalier, épousa le 19 juin 1508 Jeanne de Flageat, ou Flaghac, dernière représentante d'une vieille famille dont il s'engagea à relever le nom et les armes. Sa descendance s'éteignit vers le milieu du xvii^e siècle dans les familles d'Alègre et d'Apchier. Elle portait les armes de la famille de Flaghac : *de sable à une tour d'argent, à la bordure de gueules.*

La troisième branche ne fut longtemps connue que sous le nom de Rochebonne. Son auteur, Pierre de Châteauneuf de Rochebonne, avait épousé Jeanne de Labourange, héritière de la seigneurie de son nom et dernière représentante d'une vieille famille du Velay. Il fut père de Jean de Rochebonne, Sgr de Labourange, qui épousa le 22 août 1547 Rose de Paschal. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Nicolas de Rochebonne, Sgr de Labourange, marié en 1631 à Lucrèce de Fay, fut maintenu dans sa noblesse avec ses fils le 5 septembre 1669 par jugement souverain de M. de Bezons, intendant du Languedoc. M. de Rochebonne prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Velay. Cette branche a eu pour dernière représentante Éléonore de Châteauneuf de Rochebonne, décédée en 1845, qui avait épousé en 1833 le docteur Grellet de la Deyte, conseiller général de la Haute-Loire, décédé en 1873.

La famille de Châteauneuf de Rochebonne avait fourni dans ses diverses branches des chanoines comtes de Lyon, de Mâcon, de Brioude et de Notre-Dame du Puy, des officiers supérieurs, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, un lieutenant général en Lyonnais et Forez, décédé en 1725, un chevalier de l'Ordre du Roi, etc.

Principales alliances : de Talaru, d'Alègre, d'Apchier, d'Adhémar de Grignon, de Molette de Morangiès, de Fay, de Saignard 1660, du Peloux 1586, etc.

CHATEAURENARD (d'Aymar d'Albi de). Voyez : **AYMAR D'ALBI DE CHATEAURENARD** (D') au tome II et aux Additions et corrections du tome VII.

CHATEAUTHIERRY (Lebout de). Voyez : **LEBOUT DE CHATEAUTHIERRY**.

CHATEAUTHIERRY (de). Armes : *parti : au 1 d'azur à trois chevrons d'argent ; au 2 de gueules à un tronc d'arbre terrassé d'argent, soutenant un faucon d'or.* — Aliàs : *de gueules à un épervier d'argent perché sur une branche d'arbre du même, posée en fasce, mouvant de la pointe de l'écu, de laquelle sort du côté droit une tige aussi feuillée d'argent.* — Devise : *A vertice fortis, ad unguem.*

La famille DE CHATEAUTHIERRY appartient à la noblesse de l'ancienne généralité d'Alençon, en Normandie. On peut voir dans les

Carrés d'Hozier qu'Alexandre de Châteauthierry, écuyer, bailli et capitaine de Dreux, est ainsi désigné dans un acte du 22 juin 1459. Un tableau généalogique conservé dans le *Cabinet d'Hozier* fait remonter la filiation à Nicolas de Châteauthierry, fils du précédent, commis à la recette du grenier à sel de Verneuil, qui acheta en 1492 le fief et seigneurie de Breuil. Ce Nicolas de Châteauthierry avait épousé Jeanne de Morteaux ; il en eut plusieurs enfants qui partagèrent sa succession par acte de 1543. Deux de ses fils, Jacques de Châteauthierry, enquêteur à Verneuil en 1541, élu d'Alençon et du Perche en 1543, marié en 1545 à Catherine Plume, et Robert de Châteauthierry, receveur du domaine de Verneuil, furent les auteurs de deux branches.

Le chef de la branche aînée, noble homme Georges de Châteauthierry, élu d'Alençon et du Perche, marié le 21 juin 1560 à Agnès Brysart, obtint du Roi des lettres patentes données à Blois le 1^{er} février 1550 et obtint l'entérinement de ces lettres par sentence rendue à Verneuil le 10 février suivant. Son petit-fils, Jacques de Châteauthierry, Sgr du Breuil et de Monteau, marié en 1642 à Jeanne Bougis, était président trésorier de France au bureau des finances d'Alençon quand il fut maintenu dans sa noblesse avec ses sept fils le 1^{er} juillet 1667, sur preuves remontant à 1492, par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses descendants, Mansuet-Ignace de Châteauthierry, né en 1758, fit en 1772 pour être admis à l'École militaire. On trouvera dans le même recueil les preuves de noblesse qu'un autre de ses descendants, Bernard-François de Châteauthierry, cousin du précédent, né en 1771 à Cerisy, fit en 1786 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie.

La branche cadette était représentée sous Louis XIV par deux frères, Daniel de Châteauthierry, Sgr de la Noue, marié en 1649 à Anne de Beaulieu, et Claude de Châteauthierry qui avait trois fils de son mariage en 1652 avec Martine Corron. Ces deux frères furent maintenus dans leur noblesse le 25 mai 1667 par jugement de M. de Marle. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse qu'une petite-fille de l'aîné d'entre eux, Marthe-Renée de Châteauthierry, née en 1687 à Saint-Mesme, dans le Perche, fit en 1698 pour être admise à Saint-Cyr.

Amable de Châteauthierry prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Alençon.

La famille de Châteauthierry a fourni de nombreux officiers.

Elle compte encore des représentants. L'un d'eux, Paul, lieutenant d'artillerie, a épousé en 1899 M^{lle} Fagniez.

Éloïse-Agathe de Châteauthierry avait épousé, vers 1835, M. François-Jules Lebout, docteur en médecine. Leurs descendants se sont crus en droit de joindre à leur nom celui de la famille de Châteauthierry.

Principales alliances : d'Erard, des Acres de l'Aigle 1732, de la Touche, de Beaulieu 1649, des Corches, de Martel, etc.

CHATEAUVIEUX (d'Armand de). Voyez : ARMAND DE CHATEAUVIEUX (D') aux Additions du tome I.

CHATEAUVIEUX (de Lullin-). Voyez : LULLIN-CHATEAUVIEUX (DE).

CHATEAUVIEUX (de Girard de). Voyez : GIRARD DE COEHORN ET DE CHATEAUVIEUX (DE).

CHATEAUVIEUX (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une quintefeuille, le tout d'argent.* — Couronne : *de Marquis.*

Le vicomte Révérend a consacré dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1893 une courte notice à une famille DE CHATEAUVIEUX qui est honorablement connue de nos jours dans le département de l'Yonne. Cette famille descend d'Alexis de Châteauevieux, né en 1675, conseiller du Roi, qui fut pourvu le 24 novembre 1719 de la charge de greffier des commissions extraordinaires du Conseil du Roi et qui mourut le 14 juillet 1744. De son mariage avec Marie-Nicole Ozanne, Alexis de Châteauevieux laissa un fils, Thomas, né en 1727, et une fille qui épousa en 1751 Pierre-Jules Leduc, Sgr de la Touche, procureur aux eaux et forêts d'Orléans. Thomas de Châteauevieux fut commis en chef aux finances et épousa Marie-Anne Ducharges. Il ne figure avec d'autre qualification que celle de bourgeois de Lyon dans l'acte de baptême de son fils Charles, né le 15 mars 1758 à Ainay, en Bourbonnais. On ne connaît pas à la famille de Châteauevieux de principe d'anoblissement et c'est vraisemblablement à la famille d'Armand de Châteauevieux que l'on doit rattacher un M. de Châteauevieux qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Auxerre. Charles de Châteauevieux épousa M^{lle} Mortier, fut sous-préfet d'Avallon sous le Premier Empire et mourut dans cette ville en 1813. Il avait été élu en 1806 candidat au Corps législatif par l'arrondissement d'Avallon, mais ne fut pas appelé à siéger. Son fils, Félix de Châteauevieux, né en 1796, capitaine de la garde royale, épousa M^{lle} Destutt de Blaunay. Il a été père de M. Henri-Gabriel de Châteauevieux, né en 1840, conseiller général du canton de Vézelay (Yonne), décédé en 1893, qui a été le dernier représentant mâle de sa famille et qui n'a pas eu d'enfants de son mariage en 1872 avec M^{lle} Truchy.

CHATEAUX de CHAMPREL (Neveu des). Voyez : NEVEU DES CHATEAUX DE CHAMPREL.

CHATEIGNER, ou CHASTEIGNER, (de). Armes : *de sinople semé de rochers (anciennement de châtaignes) d'argent sans nombre, au chef cousu de sinople.*

La famille DE CHATEIGNER, quelquefois DE CHASTEIGNER, appartient à la noblesse de l'Aunis et du Bas-Poitou. Elle ne doit pas être confondue avec la puissante maison de Chasteigner de la Roche-Pozay, encore existante, qui n'a cessé depuis le moyen âge d'occuper un rang si considérable en Poitou. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* et on trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1773 pour être admis parmi les pages de la Dauphine.

La famille de Châteigner a eu pour berceau la ville de la Rochelle où elle est connue dès la fin du xiv^e siècle. Elle tire sa noblesse des charges municipales que ses membres ont exercées dans cette ville. Etienne Châteigner, coélu à la mairie de la Rochelle en 1481, fut nommé pair et échevin en 1498. Jean Chasteigner, maire de la Rochelle en 1515, se signala par son dévouement lors de la peste et de la famine qui désolèrent la ville au cours de cette même année. Le travail de Beauchet-Filleau fait remonter la filiation à Pierre Châteigner, Sgr du Treuil-Bonnet, en la paroisse de Salles d'Aytré, qui fut maire de la Rochelle en 1504. Ce même Pierre Châteigner obtint le 14 avril 1518 de la duchesse de Longueville, comme vicomtesse de Châtelailon, l'érection en fief, avec moyenne et basse justice, du logis de Cramahé qu'il venait de faire construire près de sa terre du Treuil-Bonnet. Il eut de Françoise de Donnes deux enfants qui partagèrent sa succession par acte du 29 juillet 1546. Son fils, François de Châteigner, Sgr de Cramahé, échevin de la Rochelle, épousa Marie de Mervault. C'est à un hommage rendu par lui le 17 mars 1530 que les preuves de noblesse faites en 1773 et mentionnées plus haut font remonter la filiation suivie. Il laissa deux fils, Pierre Châteigner, Sgr de Cramahé, et François Châteigner, qui partagèrent la succession de leurs parents par acte du 16 juin 1567 et qui furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée s'éteignit dans les dernières années du xvii^e siècle. Elle avait été maintenue dans sa noblesse d'abord le 18 mars 1606, par sentence de M. Rousseau de la Parisière, commissaire délégué pour la vérification des titres de noblesse, puis, lors de la recherche de 1666, par jugement de d'Aguesseau, intendant de Limoges.

Elle eut à soutenir en 1648, à cause de son blason, un procès avec Henri-Louis Chasteigner de la Rochepozay, évêque de Poitiers.

Pierre Châteigner, Sgr du Richard, chef de la seconde branche, fut condamné comme usurpateur de noblesse en 1667 par jugement de Barentin, intendant de Poitiers. Il interjeta appel de cette condamnation devant le Conseil d'État qui le maintint dans sa noblesse avec ses enfants par arrêt du 19 mars 1668. Son petit-fils, Daniel Châteigner, Sgr des Oullières, dans l'élection de Fontenay-le-Comte, fut encore maintenu dans sa noblesse le 5 mai 1715 par jugement de l'intendant Quentin de Richebourg. Il fut père de Daniel-René Châteigner, Sgr du Bergeriou et des Oullières, qui épousa en 1748 M^{lle} de Buor de Lavoy. Les deux fils de celui-ci, Daniel-Louis de Châteigner, Sgr du Bergeriou, admis en 1773 parmi les pages de la dauphine Marie-Antoinette, et Esprit-Edouard de Châteigner, ont été les auteurs de deux rameaux qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. Le second de ces deux frères, Esprit-Edouard Châteigner, Sgr du Bergeriou, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Fontenay-le-Comte.

La famille de Châteigner a fourni des maires et des échevins de la Rochelle, de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Cumont 1651, de Béjarry 1838, de Clervaux, de Beaucorps, de Bessay 1800, de Buor 1748, de Rorthays, de Grimouard, de Tinguy 1843, d'Arlanges, Poictevin de la Rochette, de Cacqueray, Gardin du Boisduhier, etc.

CHATEL, ou CHASTEL, (du), aujourd'hui DUCHATEL, en Normandie.

Armes anciennes : *de gueules à une tour d'or donjonnée de trois pièces.* — Armes concédées sous le Premier Empire : *Coupé au 1 d'azur à un château donjonné de trois tours d'or, girouettées d'argent ; au 2 fascé d'or et de gueules de six pièces ; au franc-quartier échiqueté d'or et d'azur, qui est des comtes conseillers d'État.*

La famille des comtes DUCHATEL, récemment éteinte dans les mâles, appartenait avant la Révolution à la noblesse de Normandie et portait à cette époque le nom de DU CHASTEL, ou DU CHATEL.

Ses divers représentants, Jean-Baptiste du Chastel, de la paroisse de Montchamp, dans l'élection de Vire ; Claude, Gilles, Thomas et Henri-François du Chastel, de la paroisse d'Estry, en la même élection, tous quatre fils de Charles Chastel et de Marie des Monts ; Jean du Chastel de la paroisse du Fresne, en l'élection de Bayeux ; Julien du Chastel, de la paroisse de Domjean, en la même élection ; Gilles et Nicolas Duchastel, de la paroisse du Mesnil-Herman, en

l'élection de Coutances ; et Guillaume du Chastel, de la paroisse de Saint-Gervais, en l'élection d'Avranches, furent condamnés à l'amende comme usurpateurs de noblesse par jugement du 8 mars 1667 de Chamillart, intendant de la généralité de Caen. Ce jugement déclare qu'ils ne sont pas de la famille du Chastel qui à cette époque appartenait à la noblesse de la même région et qu'ils portent des armes différentes ; qu'en 1605 le père d'un des produisants, Michel, avocat à Vire, ne prenait pas la qualité de noble, mais seulement celle de maître ; qu'ils ont été imposés aux tailles en 1579 et années suivantes jusqu'en 1598 ; qu'ils ont été condamnés par arrêt de la Cour des aides en 1529 (aliàs 1559) et par arrêt du Grand Conseil en 1583 ; que le dernier d'entre eux, Guillaume, fils d'un officier chez le Roi et petit-fils d'un receveur des tailles à Avranches, avait produit des pièces fausses sur le premier degré et avait été méconnu par les du Chastel nobles pour être de leur famille. MM. du Chastel interjetèrent appel de cette condamnation devant le Conseil d'État qui, sur le vu de leurs titres, les maintint dans leur noblesse, les premiers par arrêt du 13 (ou 15) septembre 1667, le dernier, Guillaume, par arrêt du 25 avril 1669. Ces deux arrêts établissent leur descendance d'un Jean Duchâtel, sieur de Banville, qui se signala par sa vaillance lors de la réduction de la ville de Vire, en 1450.

Henri du Chastel, écuyer, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Mortain).

Claude du Châtel, un des gentilshommes qui firent reconnaître leur noblesse par l'arrêt du Conseil du 15 septembre 1667 mentionné plus haut, possédait la seigneurie de la Varinière, dans la paroisse d'Estry, au diocèse de Bayeux. Il épousa Marie-Madeleine du Bichot par contrat passé à Vire le 16 juin 1675. Il fut père de Roland-François du Châtel, écuyer, Sgr de la Varinière, qui épousa en février 1703 Jacqueline Huillard, et grand-père de Jean-Baptiste du Châtel de la Varinière qui épousa en 1738 Louise de la Mariouze. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un petit-fils de ce dernier, Charles-François du Châtel, né à Estry en 1767, fit en 1784 pour obtenir le grade de sous-lieutenant. M. du Châtel de la Varinière prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Vire. Un du Châtel de la Varinière prit part avec distinction aux guerres de la chouannerie ; il résidait sous la Restauration à Montchamp-le-Petit (Calvados).

Jean du Châtel, sieur de la Morlière, un autre de ceux qui firent reconnaître leur noblesse par l'arrêt du Conseil du 15 septembre 1667, avait épousé le 12 juillet 1640 Marie le Riveray. Il fut père de Nicolas du Châtel, sieur des Chapelles, qui épousa en 1685 Charlotte Lair de

Saint-Bosmer, grand-père d'Alexandre du Chatel, sieur de la Morlière, qui épousa en 1711 Madeleine de Fréval, et bisaïeul de Pierre-Charles du Châtel, Sgr de Saint-Pierre-de-Tinchebray, qui épousa en 1748 M^{lle} de Sainte-Marie et qui mourut en 1794. Ce dernier est vraisemblablement le même personnage qu'un M. du Châtel de la Morlière qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Vire comme représentant de M^{me} de Clinchamps. Son fils, Charles-Nicolas-Tanneguy du Châtel, ou Duchâtel, né à Tinchebray en 1751, était à l'époque de la Révolution receveur-général du domaine du Roi dans la généralité de Bordeaux ; il fut élu député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents, fut sous le Premier Empire conseiller d'État et directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, fut plusieurs fois élu depuis 1827 député de la Charente-Inférieure, fut appelé en 1833 à la Chambre des Pairs et mourut en 1844 dans le magnifique château de Mirambeau qu'il avait acquis en Saintonge. Il avait été créé comte de l'Empire par lettres patentes de mai 1808 et avait fait reconnaître son ancienne noblesse par ordonnance royale du 10 juillet 1825. De son mariage avec M^{lle} Papin, dame du palais de l'impératrice Joséphine, le comte Duchâtel laissa deux fils : 1° Charles-Tanneguy, qui continua la descendance ; 2° Napoléon-Joseph, vicomte Duchâtel, pair de France en 1845, décédé en 1884, qui n'eut que deux filles, les comtesses de Ville-neuve-Guibert et de Golstein. Charles-Tanneguy, comte Duchâtel, né en 1803, plusieurs fois ministre sous la monarchie de Juillet, membre de l'Institut, grand-croix de la Légion d'honneur, décédé en 1867, fut un des hommes d'État les plus éminents de son temps. Il laissa une fille, M^{me} la duchesse de la Trémoille, et un fils, Tanneguy, comte Duchâtel, né en 1838, député de la Charente-Inférieure, ambassadeur de France, marié à M^{lle} d'Harcourt, qui est décédé sans postérité en 1907.

Principales alliances : de la Mariouze, de Sainte-Marie, de Fréval, Vallet de Villeneuve-Guibert 1857, de Golstein 1866, de la Trémoille 1862, d'Harcourt 1874, etc.

Il a existé dans la noblesse de Normandie plusieurs autres familles du Châtel, ou du Chastel. Ces diverses familles, de même que celle des comtes Duchâtel, étaient, d'après la tradition, autant de branches détachées d'une souche commune à une époque inconnue. Elles croyaient avoir eu la Bretagne pour berceau et avoir eu dans un passé très éloigné une origine commune avec la puissante maison du Chastel de Trémazan.

L'une de ces familles, fixée dans l'élection de Carentan, portait pour armes : *de gueules à un château d'or*. Elle fut maintenue dans

sa noblesse par Montfaut en 1463, puis, lors de la recherche de 1666, par jugement de Chamillart, intendant de Caen.

Une autre famille du Chastel, ou du Châtel, habituée en l'élection d'Isigny, portait pour armes : *d'azur à trois châteaux d'or*. Elle était fort ancienne. Elle fut maintenue dans sa noblesse par Montfaut, en 1463, puis le 5 mars 1671 par jugement de Chamillart, intendant de Caen. Un de ses représentants, François-Tanneguy du Châtel, chevalier, lieutenant général au bailliage de Bayeux, épousa en 1755 sa cousine, Françoise-Charlotte du Châtel, fille du seigneur de Castillon. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse que leur fils, Michel-Henri-Tanneguy du Châtel, né en 1770 à Castillon, au diocèse de Bayeux, fit en 1788 pour obtenir le grade de sous-lieutenant. C'est peut-être à cette famille que l'on doit rattacher M^{me} d'Hérissé, née du Châtel, dont la fille épousa en 1875 M. d'Auxais, et M. Stanislas-François du Châtel qui mourut, en mars 1880, au château du Mesnil-Herman (Manche).

Une quatrième famille du Châtel possédait dans l'élection de Rouen les seigneuries de Gribouval, du Mesnil et de la Bucaille. Elle portait pour armes : *d'argent (aliàs d'or) à trois tours de gueules, 2 et 1; à la bordure d'azur*. Son chef, Pierre du Chastel, sieur de la Bucaille, fut condamné comme usurpateur de noblesse par jugement du 20 avril 1667 de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen.

CHATELAIN. Armes : *coupé au 1 d'or à un palmier de sinople; au 2 d'azur à un dextrochère d'or mouvant de sénestre, tenant une épée haute en pal du même, accostée de deux croissants renversés d'argent; vêtu de gueules au signe des chevaliers légionnaires.*

Julien CHATELAIN, né à Versailles en 1761, retraité colonel de cavalerie en 1815, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1836, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 14 juin 1810. Il fut aussi créé baron de l'Empire par décret impérial de 1815; mais, par suite des événements politiques, ce décret ne fut jamais suivi de lettres patentes. Le colonel Châtelain laissa deux fils, Julien-Amable, baron Châtelain, né en 1817, secrétaire au ministère de l'Intérieur, et Arthur-René Châtelain, né en 1824, décédé en 1843.

Le colonel Châtelain appartenait vraisemblablement à une famille Châtelain qui, au XVIII^e siècle, occupait à Versailles un rang distingué. Pierre Châtelain fut écuyer de la bouche du roi Louis XIV. Son fils, Georges Châtelain, né en 1679 à Saint-Germain-en-Laye, fut contrôleur ordinaire de la bouche du Roi. Il fut père de Charles-Georges Châtelain, né à Versailles en 1722, contrôleur ordinaire de la bouche du Roi, marié en 1756, qui fut anobli en avril 1768 par lettres

patentes du roi Louis XV. On trouvera le texte de ces lettres dans le *Nouveau d'Hozier*. Charles-Georges Châtelain obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'argent à un cœur d'or d'où sortent une branche de laurier de sinople et un épi de blé avec sa tige et ses feuilles, aussi de sinople, entrelacés ensemble, ledit cœur accompagné de trois étoiles d'azur, une en chef et deux aux flancs de l'écu.*

CHATELARD (Pabot du). Voyez : PABOT DU CHATELARD.

CHATELET (Armynot du). Voyez : ARMYNOT DU CHATELET.

CHATELET (de Bordes du). Voyez : BORDES DU CHATELET (DE).

CHATELET (de Ferrier du). Voyez : FERRIER DU CHATELET (DE).

CHATELET (le Vaillant du). Voyez : LE VAILLANT DU DOUET, DE LA FIEFFE, DE FOLLEVILLE, DE PLÉMONT, DE GLATIGNY, DE CHARNY, DE MONCHY, DE DURANVILLE, DE LA BOISSIÈRE ET DU CHATELET.

CHATELET (Parent du). Voyez : PARENT DU CHATELET.

CHATELET (Robert du). Voyez : ROBERT DU CHATELET.

CHATELIER (Gazot du). Voyez : GAZOT DU CHATELIER.

CHATELLIER (Maufras du). Voyez : MAUFRAS DU CHATELLIER.

CHATELLIER (Salmon du). Voyez : SALMON DU CHATELLIER.

CHATELPERRON (Collas de). Voyez : COLLAS DE CHATELPERRON.

CHATELUS (Guillet de). Voyez : GUILLET DE CHATELUS.

CHATENAY (Genet de). Voyez : GENET DE CHATENAY.

CHATENET (Caminade de). Voyez : CAMINADE DE CASTRES ET DE CHATENET.

CHATENET (Descubes du). Voyez : DESCUBES DU CHATENET.

CHATILLON (Chasseloup de). Voyez : CHASSELOUP DE CHATILLON ET DE LA MOTHÈ.

CHATILLON, ou CHASTILLON, (de), en Poitou. Armes : *de gueules à une aigle éployée d'argent, couronnée d'or.*

La famille DE CHATILLON appartient à la noblesse du Poitou. Elle a eu pour berceau une seigneurie de son nom située sur le territoire de la paroisse de Saint-Léger, dans la vicomté de Bridiers, sur les confins de la Marche, du Berry et du Poitou. On en trouvera des

généalogies dans les manuscrits de Chérin et dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau. Ce dernier auteur mentionne un Guillaume de Châtillon, écuyer, qui assista le 9 mars 1399 au mariage d'Héliot de Charrières. Pernelle de Châtillon épousa en 1463 noble personne Jehan de Bloin, écuyer, en présence de son père, noble homme Simon de Châtillon, écuyer, Sgr dudit lieu, et de son frère, noble personne Olivier de Châtillon. Ce dernier obtint le 29 décembre 1469 une attestation du seigneur de l'Aigle, commandant les nobles du Poitou. On admet généralement qu'il fut père d'un André de Châtillon, écuyer, Sgr dudit lieu, qui épousa le 24 août 1522 Jeanne Bertrand, veuve de Jacques de Lussay, écuyer, Sgr de la Villate, et auquel seulement les travaux mentionnés plus haut font remonter la filiation suivie. Ce même André de Châtillon servait en 1533 comme arbalétrier au ban de la sénéchaussée de Montmorillon. Son petit-fils, Jean de Châtillon, écuyer, Sgr dudit lieu, de Chamborant en partie, de Souvelinges, etc., épousa le 3 février 1585 Françoise de Saint-Julien. Deux de leurs fils, Louis, Sgr des mêmes domaines, marié à Françoise de Couhé, et Pierre, chevalier, Sgr de Matranges, marié le 7 juin 1625 à Isabeau Phélip de Saint-Viance, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée ne tarda pas à s'éteindre. Son chef, Pierre de Châtillon, demeurait en la paroisse d'Asnières quand il fut maintenu dans sa noblesse le 7 septembre 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers. Gabriel de Châtillon, frère de Pierre, demeurait en la paroisse de Saint-Léger, dans l'élection du Blanc, en Berry, quand il fut maintenu le 14 avril 1668 par jugement de M. Perrotin de Barmond, subdélégué de l'intendant.

On ne voit pas que la branche cadette, aujourd'hui seule existante, ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse, bien que ses membres aient toujours porté les qualifications nobiliaires. Son chef, Pierre-Sylvain de Châtillon, chevalier, Sgr de Matranges, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers royaux, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers. Il avait épousé en 1771 M^{lle} de Biencourt. Leur fils unique, Claude, marié en 1834 à M^{lle} Besse du Fromental et décédé en 1862, fut connu sous le titre de comte que son père avait déjà porté dans plusieurs circonstances avant la Révolution. Il a été lui-même père de Pierre-Achille, comte de Châtillon, né en 1842, qui a eu une nombreuse postérité de son mariage, en 1880, avec M^{lle} de Forceville.

La famille de Châtillon a fourni des officiers.

Principales alliances : Brossin (de Méré) vers 1425, Bertrand 1522, de Saint-Julien 1585, de Couhé 1617, Phélip de Saint-Viance 1625, 1720, de Biencourt 1771, de Forceville 1880, etc.

CHATILLON (de), en Savoie. Armes : *fascé d'argent et d'azur (aliàs d'azur à trois fasces d'argent), à la cotice de gueules brochant sur le tout.*

Il a existé à Evian, en Savoie, une famille DE CHATILLON qui portait les armoiries décrites en tête de cet article et dont le comte de Foras a donné une généalogie dans son *Armorial de Savoie*. Cette famille n'avait aucun rapport avec une famille du même nom, éteinte depuis plusieurs siècles, qui a occupé un rang considérable dans la noblesse de Bugey et qui portait pour armes : *d'argent à une croix de gueules*. Ses origines sont mal connues et les premiers degrés de sa filiation sont fort embrouillés. Son premier auteur connu, Jean de Châtillon, du lieu de Lugrin, décédé avant 1344, ne figure dans aucun acte avec les qualifications nobiliaires. Il avait épousé une dame appelée Amjola. Leur fils, Péronnet de Châtillon, clerc, du lieu de Lugrin, passa une transaction le 6 février 1370 ; il passa le 9 décembre 1393 une autre transaction dans laquelle est nommée sa femme, Mermette Cuendat. Il fut père de Pierre de Châtillon, damoiseau (?), qui fit une donation à l'église de Lugrin, d'après un titre falsifié de 1410, et qui reçut un hommage dans sa maison de Lugrin le 3 mars 1432. Le fils de celui-ci, Jean de Châtillon, damoiseau, notaire public, épousa le 29 septembre 1447 demoiselle Jacquemette de Lugrin d'Excerisy. Il fut père de noble Aymon de Châtillon, qui épousa le 7 avril 1484 Louise de Bellegarde, grand-père de noble Jean-François de Châtillon, Cogr de Thollon, qui épousa en 1526 demoiselle Andrée du Flon, et bisaïeul de noble Mathieu de Châtillon, Cogr de Thollon, châtelain d'Evian en 1581, qui épousa Françoise Comte et qui fit son testament en 1605. Cette famille de Châtillon donna au cours du xvii^e siècle plusieurs châtelains à la ville d'Evian. Elle eut pour dernier représentant authentique Jean de Châtillon, né en 1625, qui mourut sans postérité le 22 août 1701. On trouve cependant de nos jours à Evian une famille de Châtillon, de condition modeste, qui paraît être une branche détachée à une époque inconnue de la vieille famille savoisienne dont il vient d'être parlé.

Le nom de Châtillon, ou Chastillon, a été porté en France par un grand nombre d'autres familles nobles qui toutes paraissent être aujourd'hui éteintes. La plus illustre de ces familles tirait son nom de la ville de Châtillon-sur-Marne, en Champagne, dont ses premiers

auteurs connus étaient seigneurs dès le ^{x^e} xi^e siècle. Duchesne en a publié une généalogie en 1621. La souche se partagea en un grand nombre de branches dont l'une acquit au xii^e siècle les comtés de Blois et de Saint-Pol. Alexis de Châtillon, chef de la seule de ces branches qui subsistât au xviii^e siècle, obtint par lettres d'avril 1736 l'érection en duché-pairie, sous le nom de Châtillon, de la baronnie de Mauléon qu'il possédait en Poitou. Son fils, Louis, duc de Châtillon, pair de France, mourut en 1762 laissant de son mariage avec M^{lle} de la Vallière deux filles, dernières représentantes de leur maison, qui épousèrent l'une en 1777 le duc d'Uzès, l'autre en 1781 le duc de la Trémoïlle. Cette branche portait pour armes : *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or*. La maison de Châtillon a fourni un nombre considérable de grands officiers de la Couronne. Elle avait conclu plus de douze alliances avec la maison de France. On lui a souvent attribué le pape Urbain II, décédé en 1099.

CHATON, ou CHATTON, des MORANDAIS. Armes : *d'argent à un pin de sinople, arraché et fruité de trois pommes d'or*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions*. — Devise : *A peine un chat y peut atteindre*. — Autre devise : *Dieu et mon courage*.

La famille CHATON, ou CHATTON, DES MORANDAIS, fixée en Berry au cours du xix^e siècle, appartenait à l'ancienne noblesse des environs de Lamballe, en Bretagne. Elle est connue depuis l'an 1204, date à laquelle René Chatton confirma à l'église de Dol diverses donations faites par son père, Thibaut, et lui vendit la forêt de Mezun, près de Dinan, du consentement de sa femme, Marie, et de son fils, Hervé. Guillaume Chatton jura en 1272 la paix avec Robert, abbé de Saint-Aubin-des-Bois. Hervé Chatton, capitaine sous le sire de Craon, donna quittance de ses gages par acte du 6 août 1363. La famille Chatton figure de 1423 à 1525 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Saint-Brieuc. Les jugements de maintenue de noblesse rendus en sa faveur au xvii^e siècle en font remonter la filiation à Jean Chatton dont le fils Roland, écuyer, capitaine du château du Plessis pour Alain de Rohan, comte de Porrhoet, fut un des 300 gentilshommes qui accompagnèrent le duc Richard III quand celui-ci vint à Paris en 1419 pour traiter de la paix avec le roi de France. Robert Chatton, sieur des Vaux, petit-fils de Roland, eut ses biens confisqués par la duchesse Anne en 1489 pour avoir suivi le parti français. Il avait épousé en 1462 Guillemette du Cambout; il en eut trois fils, Guyon, Sgr des Vaux, François, sieur du Bois, et Guillaume, sieur de la Touche, qui furent les auteurs de trois branches. Les représentants de ces trois branches furent maintenus

dans leur noblesse d'extraction le 30 janvier 1669 et le 6 mars 1671 par arrêts de la Chambre de réformation.

Le chef de la branche aînée, Pierre-François Chatton des Salles, né au Quiou en 1690, épousa en 1719 Renée-Guillemette du Bois, héritière de la seigneurie des Morandais, en la paroisse d'Evran. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son fils, Eugène Chatton, Sgr des Morandais, fit en 1776 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Céleste-Jeanne, née en 1764, et dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que le même gentilhomme fit en 1771 pour obtenir l'admission parmi les pages du comte de Provence de son fils aîné, Eugène-François, né en 1755, connu dans la suite sous le titre de comte des Morandais et décédé sans postérité. Charles Chatton, comte des Morandais, second fils d'Eugène, épousa à Jersey, pendant l'émigration, Marie-Thérèse de la Marque ; il fut père de Charles-Eugène Chatton, comte des Morandais, né à Jersey en 1799, qui épousa en 1836 M^{lle} de Montaignac, et grand-père de Charles-Eugène, comte des Morandais, né en 1837.

La seconde branche s'est partagée en plusieurs rameaux qui ont possédé, entre autres biens, les seigneuries du Boispigneul, du Quillio et de Fougeray. Elle paraît avoir eu pour derniers représentants Pierre-Cyprien Chatton du Fougeray, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, décédé à Jersey en 1801, et sa sœur, Georgine-Catherine Chatton du Quillio, supérieure des Augustines de Saint-Yves, décédée en 1813.

La troisième branche subsistait à l'époque de la Révolution. On trouve que Joseph-Jacques Chatton de la Touche fut baptisé à Plouhinec le 17 juillet 1789.

Henri de Chaton, Eugène Chaton des Morandais et son fils, Pierre Chaton de Vaugerny et Guillaume-René Chatton de Ranléon signèrent en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne contre la convocation des États Généraux.

La famille Chaton a fourni de nombreux officiers, un vaillant navigateur qui accompagna Jacques Cartier au Canada (Etienne Chatton de la Jaunais), etc.

Principales alliances : du Cambout (de Coislin), de Visdelou, de Bréhan 1650, du Bois des Morandais, le Corgne, le Mintier, de Montagnac 1836, de Lanjamet 1625, Tuffin de la Rouerie 1797, de Trémaudan, le Gonidec, Jegou, de Cargouet 1660, etc.

CHATOUVILLE (Decan de). Voyez : DECAN DE CHATOUVILLE.

CHATRE (Spreng de la) Voyez : SPRENG DE LA CHATRE.

CHATRE (de la). Armes : *de gueules à la croix ancrée de vair.* — La branche aînée écartelait ses armes de celles de la maison de Saint-Amadour. *de gueules à trois têtes de loup arrachées d'argent.* — Couronne *ducale.* — L'écu entouré d'un *manteau de pair de France.* — Supports : *deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.* — Cimier (concédu au duc de la Châtre, ambassadeur de France à Londres, par brevet du roi d'Angleterre du 6 juin 1816) : *un lion léopardé issant d'or, ayant au cou une couronne de laurier de sinople et tenant dans ses pattes la bannière du régiment Loyal-Emigrant, qui est d'or, chargé de la légende FAC ET SPERA, surmontée des lettres L. E; au canton d'azur chargé d'un sautoir d'argent surchargé d'une croix de gueules bordée d'argent.* — Cri de guerre : *A l'attrait des bons chevaliers.*

La maison DE LA CHATRE, actuellement éteinte, était une des plus illustres de la noblesse française. Elle était originaire du Berry et tirait son nom de la petite ville de la Châtre, aujourd'hui sous-préfecture du département de l'Indre, dont ses premiers auteurs possédaient la seigneurie dès le x^e siècle. Le généalogiste Beaujon, ayant été chargé d'examiner les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit sous Louis XV pour être admis aux honneurs de la Cour, envoya en 1770 au comte de Saint-Florentin un mémoire qui commence en ces termes : « La maison de la Châtre est originaire du « Berry. Elle tient un rang distingué parmi les illustres maisons du « royaume par son ancienneté, par ses alliances et par les charges « de la couronne dont elle a été revêtue, ayant donné quatre capi- « taines des gardes du corps des Rois, un colonel-général des Suisses, « deux chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit et deux maréchaux de « France... »

La Thaumassière, la Chesnaye des Bois et d'autres généalogistes anciens, se basant sur une ancienne tradition, ont voulu faire descendre la maison de la Châtre de celle des anciens sires, ou princes, de Déols, qui dès la fin du x^e siècle occupaient en Berry un rang considérable. D'après leur système, Gérard, fils cadet d'Ebbes, sire, ou prince, de Déols, aurait reçu en apanage vers le milieu du xi^e siècle la terre et seigneurie de la Châtre et en aurait pris le nom. Ce Gérard, Sgr de la Châtre, est mentionné dans des actes de 1093 et de 1095. On lui attribue pour fils, mais sans preuves, un Rambaud, Sgr de la Châtre, qui est mentionné dans des actes des années 1109 et 1110, et un Emery de la Châtre qui fut nommé cardinal par le pape Calixte II, élu en 1119. On fait, mais toujours sans preuves, de Rambaud de la Châtre le père d'un Guillaume, chevalier, qui était seigneur de la Châtre en 1158, et d'un Pierre de la Châtre, décédé en

1171, qui fut nommé archevêque de Bourges en 1140. On trouve ensuite un Raoul, dit le Vieil, chevalier, qui était seigneur de la Châtre en 1188 et qui avait épousé une dame nommée Odde. La maison de la Châtre s'est partagée au moyen âge en deux grandes branches dont le point de jonction n'a pu être exactement déterminé. Ces deux branches se sont l'une et l'autre perpétuées jusqu'au XIX^e siècle. Les généalogistes mentionnés plus haut ont avancé, mais toujours sans preuves, qu'elles avaient eu pour auteurs Raoul, Sgr de la Châtre, décédé en 1200, et Pierre de la Châtre, Sgr de Breuillebaut, vivant en 1217, et que ceux-ci étaient fils de Raoul le Vieil, dont il vient d'être parlé.

La branche que l'on considère comme l'aînée jouit d'un vif éclat. Elle se distingua par le surnom de l'importante seigneurie de Nançay, en Sologne, que son chef, Guillaume de la Châtre, chambellan du comte de Poitiers, acheta le 16 janvier 1371 de son beau-frère, Godemar de Linières. Jean de la Châtre, fils de Guillaume, maître d'hôtel et chambellan du duc de Berry en 1397, bailli de Gien en 1409, capitaine du château de Mehun en 1410, fut autorisé en 1413 à fortifier son château de Nançay. Il fut père de Pierre de la Châtre, gentilhomme de la maison du roi Charles VII, qui fut confirmé dans cette autorisation par lettres de ce prince de mai 1447, grand-père de Claude de la Châtre, Sgr de Nançay, marié en 1460 à Catherine de Menou, capitaine des gardes françaises en 1479, qui fut chevalier de l'Ordre du roi Louis XI, et bisaïeul de Gabriel de la Châtre, Sgr de Nançay, baron de la Maisonfort, décédé en 1538, qui fut successivement chambellan et maître d'hôtel du roi Louis XII, capitaine de ses gardes du corps, gouverneur des Enfants de France, maître des cérémonies de France et prévôt de l'Ordre de Saint-Michel. Deux des fils de ce dernier, Joachim, Sgr de Nançay, chambellan et maître d'hôtel du Roi, capitaine de ses gardes du corps en 1533, maître des cérémonies, prévôt de l'Ordre de Saint-Michel, gouverneur du duché d'Orléans, décédé en 1546, et Claude de la Châtre, baron de la Maisonfort, furent les auteurs de deux rameaux.

Le rameau cadet a été illustré par Claude de la Châtre, baron de la Maisonfort, chevalier du Saint-Esprit en 1585, qui fut fait maréchal de France en 1594, et par Louis de la Châtre, baron de la Maisonfort, fils du précédent, qui reçut à son tour en 1616 le bâton de maréchal de France. Il s'est éteint avec Louise-Henriette de la Châtre, fille de ce dernier, qui épousa d'abord en 1622 François de Valois, comte d'Alais, fils du duc d'Angoulême, puis en 1625 le duc d'Uzès et enfin Claude Pot, Sgr de Rodes, grand-maître des cérémonies de France.

Le chef du rameau aîné, Gaspard de la Châtre, Sgr de Nançay, fils de Joachim, s'apparenta de très près à la maison royale de France et à la maison de Savoie par le mariage qu'il contracta en 1570 avec Gabrielle de Batarnay, fille du comte du Bouchage et d'Isabelle de Savoie-Tende. Il fut père d'Henri de la Châtre, né en 1574, gentilhomme de la chambre du Roi, qui obtint par lettres patentes de juin 1609 l'érection en comté de sa seigneurie de Nançay, et grand-père d'Edme de la Châtre, comte de Nançay, connu sous le titre de marquis de la Châtre, maître de la garde-robe du Roi, colonel-général des Suisses et Grisons, décédé en 1645, qui a laissé des Mémoires célèbres. Louis, marquis de la Châtre, comte de Nançay, petit-fils du précédent, fut nommé, en 1704, lieutenant général des armées du Roi. Il fut père de Louis-Charles de la Châtre, comte de Nançay, brigadier des armées du Roi, qui fut tué à la bataille de Parme en 1734, et de Claude de la Châtre, évêque d'Agde, décédé en 1740. Charles-Louis, marquis de la Châtre, né en 1724, fils de Louis-Charles, fut nommé en 1762 lieutenant général des armées du Roi. Il laissa deux fils qui furent les derniers représentants de leur branche. L'aîné de ces fils, Claude-Louis, marquis de la Châtre, né en 1745, maréchal de camp en 1788, député de la noblesse aux États généraux de 1789, se signala pendant l'émigration par son dévouement à la Famille Royale et commanda la légion Royal-Émigrant, fut nommé successivement lieutenant général des armées du Roi en 1814, pair de France héréditaire en 1815, ambassadeur à Londres en 1816, fut créé duc par ordonnance royale du 29 novembre 1815 et mourut en 1824, survivant à son fils unique, tué à Saint-Domingue en 1802. Louis-Sylvain de la Châtre, frère du duc de la Châtre, fut nommé évêque de Beauvais en 1817 et mourut en 1829.

Dans le rapport de 1770, mentionné plus haut, le généalogiste Beaujon s'exprime en ces termes sur la seconde branche, dite des seigneurs de Bruillebaut : « La communauté de nom, d'armes et de « domicile de MM. de la Châtre de Bruillebaut, qui font l'objet de ce « mémoire, avec cette maison (celle des seigneurs de Nançay) fait « présumer qu'ils en sont issus. Mais on ne peut porter un jugement « certain sur cette descendance parce qu'elle n'a pas été jusqu'à « présent prouvée. Indépendamment de cette origine, ce qu'on en « rapporte démontre assez leur ancienneté et leur illustration. « MM. de la Châtre de Bruillebaut sont connus depuis Jean de la « Châtre, Sgr de Bruillebaut, qui servait en 1356 en qualité d'écuyer « dans la compagnie de Josseaume, Sgr de Culant, chevalier, fut « dans la suite décoré du titre de chevalier et épousa Marguerite « Boffardeau avec laquelle il fit une donation au monastère de Notre-

« Dame de Puyferrand en l'année 1361. Il paraît avoir été père de
 « Jean de la Châtre, qu'on va rapporter, depuis lequel la filiation est
 « établie. Jean de la Châtre, Sgr de Bruillebaut, chevalier, bachelier
 « de la compagnie d'Hugues de Frédeville, maréchal d'Auvergne en
 « 1373, épousa en deuxièmes noces en 1381 Marie de la Châtre, fille
 « d'Archambaud, chevalier, Sgr de Dornon, et en eut, entre autres
 « enfants, Philippe, qui suit, et Michel de la Châtre, Sgr de Plais,
 « lequel forma une branche qui subsistait au milieu du siècle der-
 « nier..... » Philippe de la Châtre, Sgr de Bruillebaut, fils aîné de
 Jean, fut nommé grand fauconnier de France par lettres du 28 juillet 1429. Deux de ses fils, Jacques de la Châtre, marié en 1436 à Jeanne de Paray, héritière de la terre de son nom, et Georges de la Châtre, Sgr de Breuillebaut, grand fauconnier de France en 1453, furent les auteurs de deux rameaux.

Les représentants du rameau cadet, Jean-Baptiste de la Châtre, Sgr de Breuillebaut, en la paroisse de Thevé, et son frère, Jean, Sgr de Briante, furent maintenus dans leur noblesse le 23 septembre 1667 par jugement de l'intendant Tubeuf. L'aîné de ces deux frères, Jean-Baptiste de la Châtre, chevalier, Sgr marquis de la Châtre, Breuilbaut, Briantes et Coutz, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de la Châtre). Il eut un fils, René, qui fut le dernier représentant de son rameau et qui mourut sans postérité, et une fille, Marie-Agnès, qui épousa Jacques le Groing, Sgr de Treignac.

Sylvain de la Châtre, Sgr de Paray, chef du rameau aîné, fut maintenu dans sa noblesse le 2 août 1669 par jugement de l'intendant Tubeuf après avoir justifié sa filiation depuis 1436. Ce jugement est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Sylvain de la Châtre laissa plusieurs fils dont deux, Jacques, Sgr de la Chaulerie, marié en 1674 à M^{lle} Forestier, et Louis, Sgr de Paray et de Piégu, marié en 1676 à M^{lle} de Muzard, héritière de la seigneurie de la Roche-Belusson, en Poitou, furent les auteurs de deux sous-rameaux.

Le dernier représentant du premier sous-rameau, Raoul-Jean de la Châtre, né au Dorat en 1811, se crut en droit de relever le titre de duc qui avait été conféré en 1815 au chef de la branche aînée de sa maison ; il mourut à Paris en 1887 laissant une fille unique qui a épousé en 1904 M. Contesse, comptable ; par testament olographe il avait légué son nom et son prétendu titre de duc à un M. Spreng, de Bâle, en Suisse, qui après sa mort prit le titre de duc de la Châtre.

Le second sous-rameau alla se fixer en Poitou et y fut maintenu dans sa noblesse, le 6 décembre 1715, par jugement de l'intendant Quentin de Richebourg. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves

de noblesse que plusieurs de ses membres firent au xviii^e siècle pour être admis à l'École militaire. Ce sous-rameau, dont Beauchet-Filleau a donné une généalogie complète, a eu pour derniers représentants Claude-Marcellin de la Châtre, né en 1802, marié en 1825 à M^{lle} des Collards, dont la fille unique, née en 1828, épousa M. Alfred de Boislinards ; son cousin germain, Louis-Constant de la Châtre, né en 1813, décédé en 1869, qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1847 avec M^{lle} Jamin, et leur cousin issu de germains, Claude-Amédée, comte de la Châtre, qui n'eut pas d'enfants de son mariage, en 1819 avec M^{lle} Sidonie de Montmorency, décédée en 1861.

La branche cadette de la maison de la Châtre a aussi formé le rameau des seigneurs de Plais. Ce rameau avait pour auteur Michel de la Châtre, Sgr de Plais, mentionné plus haut, qui épousa en 1425 Jeanne de Bourges. Jean de la Châtre, chevalier, Sgr de Plais, en la paroisse de Saint-Hilaire, fut maintenu dans sa noblesse le 25 septembre 1667 par jugement de l'intendant Tubeuf. Deux de ses fils, François, écuyer, Sgr de Langeblanc, et Claude, écuyer, Sgr de Plais, marié à Marie de Bourdaloue, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Issoudun). Ils paraissent avoir été les derniers représentants de leur rameau.

Plusieurs représentants de la maison de la Châtre furent admis aux honneurs de la Cour au cours du xviii^e siècle.

Principales alliances : de Lignières, de Crevant, Savary de Lancosme 1453, de Menou 1460, 1559, 1569, de Batarnay du Bouchage 1570, de Châtillon, de Bourdeille, de Voisins, du Bellay, de Thou, de l'Aubespine de Châteauneuf, de Cugnac 1632, de Beaumanoir de Lavardin 1694, de Nicolay 1707, de Dreux-Brézé 1749, de Jouvenel des Ursins 1744, de l'Hopital de Vitry, Pot de Rodes, Chabot 1564, de Balzac d'Entraigues 1595, de Saint-Chamans, de la Ferté-Senectère, de la Grange d'Arquien, d'Estampes, de Valois-Angoulême, de Crussol d'Uzès 1625, de Barbançois 1441, de Barton de Montbas 1506, Turpin (de Crissé et de Jouhé) 1663, 1783, le Groing, de Paray, d'Orléans, de Chamborant 1659, d'Argy 1694, de Fougères du Breuil 1761, de Montmorency 1819, de Montigny, Bourdaloue, de Vaucelles 1389, etc.

CHATRE (de la) à Issoudun. Armes : *de gueules à la croix ancrée de vair*. — Armes concédées en 1810 au colonel de la Châtre : *de gueules, coupé d'un trait de sable, chargé en chef d'un lion contourné d'or et en pointe d'une croix de vair ; au franc quartier des barons militaires*.

Il a existé à Issoudun, en Berry, une famille de la Châtre, éteinte

en 1900, qui revendiquait une origine commune avec la puissante maison dont il vient d'être parlé et qui de tout temps en a porté les armes. Cette famille a toujours été dans une situation de fortune assez modeste et paraît même avoir pendant plusieurs générations perdu sa noblesse par suite de dérogeance. On trouvera sur elle des renseignements dans *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* des années 1909 et 1910. On admet généralement, mais sans en avoir de preuves bien certaines, qu'elle a eu pour auteur un fils cadet de Jean de la Châtre qui était seigneur de Plais en 1481 et qui avait épousé Marguerite Dorlief.

La souche se partagea en plusieurs rameaux.

Le chef d'un de ces rameaux, René de la Chastre, décédé en 1665, fut pourvu de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Bourges. Son fils, Nicolas de la Châtre, sieur des Varroux, demanda le 19 novembre 1666 à être maintenu dans sa noblesse en vertu de la charge exercée par son père, mais fut débouté de sa demande. Un représentant de ce rameau, M. de la Chastre, Sgr de Varnaux, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Issoudun.

La branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours remontait par filiation suivie à Jean de la Chastre, le jeune, écuyer, Sgr de la Foucher, dont la veuve, Marguerite Prévost, est mentionnée dans un acte du 1^{er} mai 1550. Noble homme Antoine de la Chastre, Sgr de Lorrain, fils du précédent, épousa honnête dame Marie Arthuys, mentionnée comme veuve dans un acte du 8 février 1609. Il fut père de noble maître Guillaume de la Chastre, Sgr de Charnay, conseiller et grénétier pour le Roi au grenier et magasin à sel de la ville d'Issoudun, qui épousa Catherine Péarron, grand-père de noble maître Claude de la Chastre, Sgr de l'Herbé, baptisé en 1635, avocat au Parlement, qui épousa Marie de la Chastre des Planches, et bisaïeul de Philippe de la Chastre, Sgr de l'Herbé, baptisé en 1667, qui épousa le 7 juillet 1696 Anne de Lestang.

Ce dernier est sans doute le même personnage qu'un Philippe de la Chastre, Sgr de Charnay, conseiller du Roi, élu en l'élection d'Issoudun, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. On trouve qu'un autre Philippe de la Chastre, trésorier général de France à Bourges, qu'un N..... de la Chastre, conseiller du Roi au présidial de Bourges, et qu'un sire de la Chastre, marchand à Issoudun, eurent leurs armes inscrites au même Armorial.

Etienne-Denis de la Chastre, né à Issoudun en 1763, arrière-petit-fils de Philippe et d'Anne de Lestang, colonel d'État-major, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1820, fut créé baron de l'Empire par

lettres patentes du 27 décembre 1810. Le plus jeune de ses trois fils, Claude-Maurice, baron de la Châtre, né à Issoudun en 1814, écrivain communiste, décédé en 1900, fut le dernier rejeton mâle de sa famille. Il eut une fille qui épousa en 1879 M. Cotton de Bennetot.

CHATRY de la FOSSE. Armes (d'après le règlement d'armoiries du 9 juin 1868) : *d'azur à un chevron d'argent, chargé en pointe d'une molette d'éperon de sable, accompagné en chef de deux fers à cheval d'or et en pointe d'une épée en pal d'argent, montée d'or ; au chef d'or chargé d'un casque de sable.* — Couronne : *de Baron.* — Supports : *deux licornes.* — Devise : *En avant !*

La famille CHATRY DE LA FOSSE appartenait dès le xvii^e siècle à la haute bourgeoisie de Caen, en Normandie. Un de ses membres, Jacques Chatry, sieur de la Fosse, fit enregistrer son blason : *d'or au lion de gueules* à l'Armorial général de 1696 (registre de Caen).

Simon (ou Jacques) Chatry de la Fosse était négociant à Caen vers le milieu du xviii^e siècle. Il eut, entre autres enfants, un fils, Pierre-Samuel, dont il va être parlé, et une fille qui épousa le 24 janvier 1759 Jean-Samuel Joly de Bammerville, auteur de la famille Joly de Bammerville actuellement existante. Pierre-Samuel Chatry de la Fosse, né à Caen en 1737, était dessinateur et graveur dans sa ville natale quand il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du Calvados au Conseil des Cinq Cents. Il fut plus tard député au Corps législatif, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 27 juillet 1808 et mourut en 1814. Il avait épousé M^{lle} Dupressoir dont il laissa deux fils. L'aîné de ces fils, Jacques-Louis Chatry de la Fosse, né à Caen en 1776, député du Calvados en 1832, maréchal de camp honoraire en 1836, commandeur de la Légion d'honneur, décédé sans postérité en 1854, fut également créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 27 juin 1811. Le puîné, Gabriel-Henri Chatry de la Fosse, né à Caen en 1779, maréchal de camp en 1833, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1848, reçut le titre héréditaire de baron, avec anoblissement en tant que besoin, par lettres patentes du roi Charles X du 30 août 1825. Il avait épousé en 1827 M^{lle} Bohl dont il n'eut pas d'enfants. Il adopta M. Henri-Gabriel Voirel, né à Saint-Quentin en 1797, général de brigade en 1852, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1874. Celui-ci fut confirmé par lettres patentes de Napoléon III du 9 juin 1868 dans la possession héréditaire du titre de baron qui avait été conféré en 1825 à son père adoptif. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Il a été père du baron Henri Chatry de la Fosse, né en 1842, qui n'a pas eu d'enfants de ses

deux mariages avec M^{lle} Sarget de la Fontaine, décédée en 1892, et avec M^{lle} Piéters. Le général baron Chatry de la Fosse, décédé en 1848, avait eu aussi de M^{lle} Perdraux un fils naturel reconnu, Alfred Chatry de la Fosse, né en 1807, consul général de France, qui mourut sans postérité en 1892.

CHAUBRY de TRONCENORD (de). Armes : *d'argent à trois pommes de pin au naturel, 2 et 1, la queue en bas, accompagnées en abîme d'un cerf de sable.* — Couronne : *de Baron.* — Supports : *deux lévriers au naturel.*

Des généalogistes contemporains ont voulu faire descendre la famille DE CHAUBRY DE TRONCENORD d'un gentilhomme italien qui serait venu se fixer en France au cours du xv^e siècle. Dans la réalité, la famille Chaubry n'appartenait encore au xviii^e siècle qu'à la haute bourgeoisie de la ville de la Flèche, dans le Maine.

René-André Chaubry, conseiller du Roi à l'élection de la Flèche, décédé dans cette ville le 20 février 1785, fut anobli par l'obtention du cordon de Saint-Michel que le roi Louis XVI lui accorda en 1780. De son mariage avec Jeanne Richer, il laissa plusieurs fils. L'aîné de ces fils, René-Ferdinand Chaubry, né à la Flèche en 1747, inspecteur des ponts et chaussées, député et conseiller général de la Sarthe, décédé sans alliance, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 14 août 1813. Il sera parlé plus bas du second, Nicolas-Joseph Chaubry de Blottières, qui continua la descendance. Le troisième, Charles-André Chaubry de Beaulieu, décédé en 1816, fut reçu en 1780 conseiller clerk au Parlement de Paris. Le quatrième, enfin, François-Jean Chaubry de la Roche, né à la Flèche en 1753, fut nommé à l'époque de la Révolution administrateur du département de la Haute-Vienne, fut élu député de ce département à la Législative, fut plus tard membre du collège électoral de la Marne, fut créé baron de l'Empire, sur institution de majorat, sous la dénomination de Chaubry de Troncenord, par lettres patentes du 16 décembre 1809, et mourut sans postérité en 1835. Nicolas-Joseph Chaubry de Blottières fut maire de Toulon. Il épousa M^{lle} Michel et en eut plusieurs enfants. L'un de ses fils, Joseph-Frédéric Chaubry, né à Toulon en 1793, conseiller à la Cour de Paris, conseiller général de la Marne, marié à M^{lle} Séguier de Saint-Brisson, fut autorisé par ordonnance royale du 17 juillet 1828 à recueillir après la mort de son oncle le majorat institué par celui-ci au titre de baron de Troncenord. Il a été père de René-Charles, baron de Chaubry de Troncenord, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1865 avec M^{lle} Eschassériaux.

Principales alliances : de Martineng, de l'Épine, Séguier de Saint-Brisson, Eschassériaux, Boscary de Villeplaine 1801, etc.

CHAUCHAT.

La famille CHAUCHAT est anciennement et honorablement connue à Paris.

On trouve dans le *Nouveau d'Hozier* que Jérôme Chauchat, marchand papetier, bourgeois de Paris, y demeurant rue Saint-Martin, obtint en mai 1755 un règlement d'armoiries : *d'azur à une bande d'or chargée de trois monticules de sable et accompagnée de deux lions d'argent.*

Jacques Chauchat fut anobli dans la seconde moitié du xviii^e siècle par l'échevinage de Paris ; il fut reçu en 1778 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de cette ville dont une rue porte encore son nom.

Jacques Chauchat, payeur des rentes, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Paris.

Principales alliances : Firmin-Didot, Gouin de Grandchamp, Marchant de Vernouillet, le Bret, etc.

CHAUCHART du MOTTAY. Armes : d'azur à trois têtes et cols de cygne d'argent, arrachés et becquetés de gueules, posés 2 et 1.

La famille CHAUCHART appartient à la noblesse de l'ancien diocèse de Saint-Malo, en Bretagne. Le vicomte Henri de la Messelière a donné sa généalogie, à partir du xvii^e siècle, dans ses *Documents pour servir à l'histoire des principales familles de la paroisse d'Evran*, publiés en 1908.

Elle peut être la même que celle d'un Mathieu Chauchart qui en 1287 fut recteur de Noyal-Muzillac. Un de ses membres, Jean Chauchart, de la paroisse de Pleurtuit, figura en 1446 à la réformation de la noblesse du diocèse de Saint-Malo. La famille Chauchart a encore figuré de 1479 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse du même diocèse.

Les jugements de maintenue de noblesse du xvii^e siècle font remonter la filiation à Charles Chauchart, marié à Jeanne Heurtault, qui, dans les dernières années du xv^e siècle, possédait la seigneurie du Bois, en la paroisse de Pleurtuit. Ce même Charles Chauchart, de la paroisse de Pleurtuit, bourgeois de Dinan, figura en 1513 à la réformation de la noblesse du diocèse de Saint-Malo. Son descendant, Noël Chauchart, sieur de la Vicomté, en la paroisse de Saint-Enogat, épousa, d'abord Jeanne de la Choue, puis, en 1626, Gillette Gardin. Il laissa deux fils, Jean Chauchart, sieur du Mottay, en la paroisse

d'Evran, et de la Vicomté, marié à Guillemette Gouyon des Rochettes, et Noël Chauchart, sieur d'Argantel, marié à Marguerite de Saint-Gilles, qui furent maintenus dans leur noblesse d'extraction, le premier par arrêt du 19 novembre 1668, le second par arrêt du 18 janvier 1669. Jean n'eut pas d'enfants ; mais Noël eut un fils, Joseph-Alexis Chauchart, chevalier, Sgr du Mottay, né le 15 février 1671, qui épousa Marie Baudran. Celui-ci fut père de Josselin-Joseph Chauchart, chevalier, Sgr d'Argantel, du Mottay et de Grasbuisson, baptisé à Dinan en 1713, qui épousa Claire-Anne Rogon et qui continua la descendance.

La famille Chauchart du Mottay n'est pas titrée.

Elle a conservé jusqu'à nos jours le château du Mottay, à Evran, dans les environs de Dinan.

Elle a fourni des officiers, des maires d'Evran, etc.

Principales alliances : de Vaucouleurs, du Guiny, de la Choue, Gardin, Gouyon, de Saint-Gilles, le Forestier 1752, Rogon, de Lesquen 1822, de Méhérenc de Saint-Pierre 1819, de Cadaran 1854, d'Aubert, Houitte de la Chesnais 1889, de Kérautem 1889, de Mauduit du Plessix 1895, de Ferron du Chesne 1894, etc.

CHAUDENAY (Vaillant de). Voyez : VAILLANT DE CHAUDENAY.

CHAUDESAIGUES de TARRIEUX de SAINT-JUÉRY (de). Armes : *d'azur à une gerbe d'or empoignée de deux mains d'argent et souvent accompagnée en chef d'un croissant d'or accosté de deux étoiles de même.* — Couronne : *de Baron.*

La famille DE CHAUDESAIGUES est fort anciennement connue dans la Haute-Auvergne. On peut voir dans le *Nobiliaire d'Auvergne* de Bouillet que, suivant une reconnaissance faite en 1345 au prieuré de Deux Verges par un sieur Pierre de Chaudesaigues, le père de celui-ci, marié à Gabrielle Germain, était compris dans un hommage rendu au duc d'Auvergne comme tenant des biens nobles en vertu d'anciens titres.

La filiation suivie remonte à Jean de Chaudesaigues, avocat au Parlement de Paris, dont le fils, Guillaume de Chaudesaigues, sieur de Longeval et de Berc, épousa d'abord en 1566 demoiselle Paulet de Requistal, puis demoiselle Taillet. Dès cette époque la famille de Chaudesaigues s'alliait fréquemment à la noblesse de sa région et ses membres figurent dans un certain nombre d'actes avec les qualifications nobiliaires. Jean de Chaudesaigues, petit-fils de Guillaume et de sa seconde femme, fut procureur fiscal de la ville de Chaudesaigues, puis juge d'Anterrieux. Il mourut en 1649 laissant plusieurs

fils de son mariage avec Anne de Bauzières. L'aîné de ces fils, Pierre, domicilié à la Borie, en la paroisse de Lieutades, marié le 23 novembre 1630 à Anne de Lastic, déclara, lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, qu'il n'était pas noble, qu'il renonçait à la qualité d'écuyer et se soumettait à la taille ; il n'eut qu'un fils qui mourut sans postérité. Jean de Chaudesaigues, second fils de Jean et d'Anne de Bauzières, continua la descendance. Son fils, Pierre, et son petit-fils, autre Pierre, contrôleur et payeur des gages de la Cour des aides de Clermont, firent foi et hommage au Roi en 1684, 1687, 1716, 1722 et 1730 de divers biens nobles et notamment des seigneuries de Tarrieux, Lavergne, Rieussalat, etc.

La famille de Chaudesaigues s'agrégea définitivement à la noblesse au cours du xviii^e siècle sans qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement régulier. Un de ses membres, Pierre de Chaudesaigues de Tarrieux, fils d'Antoine, conseiller à la Cour des aides de Clermont, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Flour.

La famille de Chaudesaigues a fourni des officiers et des magistrats distingués, des conseillers à la Cour des aides de Clermont, un conseiller général du Puy-de-Dôme, etc.

Son chef est connu depuis la Restauration sous le titre de baron.

Principales alliances : de Lastic 1630, d'Apchier 1610, de Nicolaï de Lacoste-Laval 1868, de Montaignac de Chauvance vers 1810, de Chaunac de Montlogis, de Roquefeuil 1710, etc.

CHAUDESSOLLE. Armes : *d'argent à une fasce de gueules, chargée à dextre d'une étoile et à sénestre d'un croissant d'argent, et accompagnée en chef d'un soleil d'azur et en pointe d'un cœur enflammé de gueules.*

La famille CHAUDESSOLLE est honorablement connue depuis le milieu du xvi^e siècle dans la haute bourgeoisie de l'Auvergne. Elle a eu pour berceau la petite ville de Saint-Germain-l'Herm. Un de ses membres fut en 1560 député de cette ville aux États provinciaux d'Auvergne. La souche se partagea vers cette époque en deux branches.

L'une de ces branches est aujourd'hui éteinte. On trouvera sur elle quelques renseignements dans les *Dossiers bleus*. Son chef, Pierre Chaudessolle, Sgr d'Hauterive, habitant de Saint-Germain-L'Herm, était commissaire des guerres dans la première moitié du xvii^e siècle. De son mariage avec Jacqueline Ardin il eut deux fils qui furent les derniers représentants de leur branche : 1^o Paul,

Sgr d'Hauterive, qui fut pourvu le 18 juin 1657 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi et qui ne laissa qu'une fille ; 2° Jean, qui paraît être resté célibataire.

L'autre branche alla vers la fin du xvi^e siècle s'établir à Clermont-Ferrand où elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle a donné à cette ville des échevins, des notaires, des magistrats, etc. Deux de ses représentants, N... Chaudessolle, notaire à Clermont, et N... Chaudessolle, chanoine de l'église de Chamalière, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 : *d'argent à trois poissons de gueules, posés en pal, 2 et 1.*

CHAUDORDY (de) et CHAUDORDY. Armes : *d'or à un pairle d'azur.*

La famille CHAUDORDY, OU DE CHAUDORDY, est honorablement connue en Agenais. Elle tire sa noblesse du titre de comte romain qui fut accordé par bref de 1846 à un de ses représentants, Jean-Baptiste-Thomas Chaudordy, né à Agen en 1781, président de chambre à la Cour royale d'Agen, député du Lot-et-Garonne sous la monarchie de Juillet, décédé en 1849. Le comte Chaudordy laissa deux fils. L'un de ces fils, Jean-Baptiste-Alexandre-Damase, comte de Chaudordy, né en 1826, décédé à Paris en 1899 sans avoir été marié, fut député du Lot-et-Garonne en 1871, ambassadeur à Berne, puis à Madrid et enfin à Saint-Pétersbourg et commandeur de la Légion d'honneur. C'est probablement par erreur que plusieurs auteurs contemporains ont avancé qu'il avait obtenu en 1874 la confirmation en France du titre de comte romain obtenu par son père en 1846. Son nom ne figure pas, en tout cas, dans les *Titres et confirmations de titres de 1830 à 1908*, l'ouvrage si complet du vicomte Révérend. M. Edmond Chaudordy, l'autre fils du premier comte Chaudordy, épousa M^{lle} Miquel ; il en a eu une fille mariée en 1874 à M. de la Borie de Saint-Sulpice.

CHAUDOT de CORRE. Armes : *d'argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux flammes du même et en pointe d'une merlette de sable.*

La famille CHAUDOT, d'ancienne bourgeoisie de Vesoul, en Franche-Comté, descend de François Chaudot qui fut reçu en 1733 avocat au Parlement de Besançon.

César-Antoine Chaudot, né en 1794, arrière-petit-fils du précédent, fut juge au tribunal de Vesoul ; il demanda le 26 mars 1860 et obtint par décret du 14 juillet de la même année l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : DE CORRE sous lequel il était connu et qu'avait déjà porté avant la Révolution son père, César-

Antoine Chaudot, capitaine de cavalerie, décédé à Vesoul en 1812.

Principales alliances : Josse, Patissier de Laforestille, Bourgon, Ménans, etc.

La famille Chaudot de Corre paraît être distincte de celle d'un Antoine Chaudot, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Joigny, qui fut nommé conseiller maître en la Chambre des comptes de Dole par lettres patentes du 19 mars 1753 rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Dans sa *Notice sur la Chambre des comptes de Dole*, M. d'Arbaumont attribue à ce magistrat les armes suivantes : *d'azur à un cygne d'argent nageant dans des ondes de même et sommé d'un soleil d'or accosté de deux croissants d'argent*. Ces armes sont celles qu'avait fait enregistrer à l'Armorial général de 1696 Louis Chaudeau, conseiller du Roi aux bailliage, chancellerie et siège présidial de Chalon.

CHAUDRU de RAYNAL. Armes : *d'or à un renard passant de....., sommé d'une étoile de.....*¹

La famille CHAUDRU DE RAYNAL, d'honorable bourgeoisie, est originaire de la petite ville de Salignac, en Périgord².

Antoine Chaudru, notaire, consul de Salignac en 1614, mourut dans cette localité le 17 mai 1625 à l'âge de 50 ans. Bernard Chaudru, probablement frère du précédent, était en 1625 notaire, receveur de la baronnie de Salignac, en Sarladais, et bayle de la confrérie du Saint-Sacrement de cette ville. Il avait épousé Jeanne de Raynal, d'une vieille famille consulaire de Sarlat. Il fut père de Pierre Chaudru, notaire à Salignac, décédé en 1671 à l'âge de 70 ans, qui joignit à son nom celui de la famille de sa mère et qui fut connu le premier sous le nom de Chaudru de Raynal, conservé par ses descendants. Antoine Chaudru de Raynal, petit-fils de Pierre, fut notaire et procureur fiscal de la vicomté de Carlus et mourut à Salignac le 9 mars 1756. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Joachim, sieur de la Maisonneuve, né en 1728, avocat, décédé en 1790, et Pierre, né à Salignac en 1730, notaire dans sa ville natale, décédé en 1797, qui furent les auteurs de deux branches.

Pierre Chaudru de Raynal, né à Salignac en 1768, chef de la branche aînée, fut professeur au lycée de Bourges, recteur de l'Académie de Bourges, inspecteur général honoraire et officier de la Légion d'honneur. Il fut père de Louis-Hector Chaudru de Raynal,

¹ Ces armes sont, à peu de chose près, celles d'une famille de Raynal (voyez ce nom) qui appartient à la noblesse de robe toulousaine.

² Cette notice a été faite de renseignements dus à l'obligeance de M. le vicomte de Gérard du Barri.

né à Bourges en 1805, procureur général, puis président de chambre à la Cour de cassation, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1902. Celui-ci avait eu deux fils : 1° Pierre-Edmond Chaudru de Raynal, conseiller maître à la Cour des comptes, décédé en 1896, dont le fils unique, Pierre de Raynal, est décédé prématurément en 1904 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} de Bélabre; 2° Henri-Paul Chaudru de Raynal, décédé en 1903, qui a laissé un fils.

La branche cadette était représentée de nos jours par Sulpice Chaudru de Raynal, né en 1845, instituteur à Borrèze, poète distingué, et par ses fils.

On trouve qu'un M. Chaudru de la Ferrière prit part en 1789 aux assemblées du Tiers État tenues à Sarlat.

Principales alliances : de Lander 1859, le Coigneux de Bélabre 1899, d'Estresse de Lanzac de Laborie, de Ravinel, de Blanquet du Chayla, Cochon de Lapparent, etc.

CHAUDRUC de CRAZANNES. Armes (d'après le règlement d'armoiries du 25 novembre 1814) : *de gueules à un chevron d'argent, surmonté d'un buste d'homme d'argent et accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un lion passant d'or.*

La famille CHAUDRUC DE CRAZANNES est originaire de la Saintonge où elle occupait un rang distingué dès le XVIII^e siècle.

Jean Chaudruc, sieur de Crazannes, près de Saintes, capitaine de dragons, épousa vers 1745 Louise Bonneau. Leur fils, Jacques Chaudruc, Sgr de Crazannes, était capitaine des canonnières garde-côtes de Saintonge quand il épousa, le 2 août 1782, Anne Dumas de Puygaillard, fille de César, capitaine au régiment de la Couronne, et de Marie-Thérèse de Malartic. Il fut pourvu dans la suite de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de la Rochelle et était chevalier d'honneur audit bureau quand en 1788 il mourut prématurément en son hôtel de Saintes. Il laissait deux fils en bas âge, Jules-Alexandre et Paul-Daniel Chaudruc de Crazannes, qui ont l'un et l'autre laissé postérité.

L'aîné de ces deux frères, Jules-Alexandre, né au château de Crazannes en 1782, maître des requêtes au Conseil d'État, membre du Collège électoral du Gers, membre correspondant de l'Institut en 1837, officier de la Légion d'honneur, décédé à Castelsarrasin en 1862, avait été créé baron de l'Empire par lettres patentes du 25 février 1813, avait été confirmé dans la possession de son titre par nouvelles lettres du roi Louis XVIII du 25 novembre 1814 et avait obtenu en même temps le règlement de ses armoiries. Ce fut lui

qui vendit en 1828 le château de Crazannes. Il avait épousé en 1827 M^{lle} de Loupiac dont il laissa deux fils qui ont eu l'un et l'autre postérité masculine. Le second de ces fils, Henri-Eugène, né en 1833, marié à M^{lle} de Malafosse, a été intendant militaire, directeur des services administratifs au ministère de la guerre et commandeur de la Légion d'honneur.

Principales alliances : Dumas de Raully de Puygaillard, de Loupiac, de Riols de Fonclare 1855, de Malafosse 1866, Maurel 1900, d'Hennezel 1903, etc.

D'après la tradition, la famille Chaudruc de Crazannes aurait eu dans le passé une origine commune avec la famille Chaudruc de Trélissac, éteinte au cours du xix^e siècle. Cette dernière famille occupait sous l'ancien régime un rang distingué en Périgord. Bien qu'on ne lui connaisse pas de principe d'anoblissement, ses membres portaient fréquemment les qualifications nobiliaires. Elle portait pour armes : *d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois roses d'argent*. Elle compte au nombre de ses membres Jean Chaudruc de Trélissac, né au château de Trélissac en 1759, évêque de Montauban en 1833, démissionnaire en 1843, décédé en 1847. Le château de Trélissac, situé aux portes de Périgueux, est aujourd'hui la propriété de la famille Magne.

CHAUFFEPIED (de). Armes : *d'argent à deux bandes bretessées d'azur ; au chef écartelé en sautoir : le 1 de sable à la croix d'argent ; le 2 d'argent à la croix de sable ; le 3 de gueules à la croix d'or ; le 4 d'or à la croix de gueules*.

La famille DE CHAUFFEPIED, OU DE CHAUFFEPIÉ, fixée à l'étranger depuis la révocation de l'édit de Nantes, appartenait à la noblesse des confins du Poitou et de la Saintonge. Beauchet-Filleau la croit originaire d'Italie. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur lors de la recherche du xvii^e siècle en fait remonter la filiation à Damien de Calfopédi qui avait épousé Marie Vermilhac et dont le fils, Dominique de Calfopédi, épousa le 4 juillet 1490 Anne Torelis. Pierre, fils du précédent, marié le 3 juin 1519 à Marie de Saint-Bonnet, substitua au nom de Calfopédi celui de Chauffepied, conservé par ses descendants. Il fut père de Jean de Chauffepied, pasteur protestant à Marans, qui fit son testament le 22 janvier 1580, et grand-père d'autre Jean de Chauffepied, marié le 17 août 1606 à Marie Raymond, qui fut pasteur à Niort, qui jouit d'une grande réputation parmi ses coreligionnaires et qui fut député par eux à plusieurs grandes assemblées et particulièrement au synode d'Alais. Jean de Chauffepied eut plusieurs fils, Louis, Sgr des Croizettes, en la paroisse de Frontenay, dans

l'élection de Saint-Jean-d'Angély, marié en 1633 à Anne Tompson, Second, né à Niort en 1608, dont il va être parlé, et Benjamin, Sgr de l'Isle, qui, lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, furent maintenus dans leur noblesse par jugement de d'Aguesseau, intendant de Limoges. Second de Chauffepied fut pendant de longues années ministre à Champdeniers. De son mariage, en 1637, avec Claude de la Forest il laissa plusieurs fils qui, après la révocation de l'édit de Nantes, allèrent se réfugier en Hollande. L'un de ces fils, Second de Chauffepied, né en 1646, pasteur à Aulnay, puis à Leuwarden, fut père de Jacques-Georges de Chauffepied, né à Leuwarden en 1702, décédé à Amsterdam en 1786, qui fut longtemps pasteur de cette ville et qui a publié de nombreux ouvrages, et de Samuel-Daniel de Chauffepied, pasteur à Leyde en 1763, qui laissa plusieurs fils. Georges-Samuel de Chauffepié, né à Amsterdam en 1773, ministre de l'église wallonne à la Haye, décédé dans cette ville en 1839, a également publié de nombreux ouvrages. La famille de Chauffepied subsiste en Hollande et en Allemagne. Elle a donné à l'église réformée un grand nombre de pasteurs.

CHAULET d'OUTREMONT. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'or à un chevron de gueules accompagné de trois flammes de même, qui est d'Outremont de Minière ; aux 2 et 3 d'azur à un chevron d'or accompagné en chef d'un soleil (aliàs d'une étoile) et en pointe d'un mont de six coupeaux, le tout d'or (aliàs d'argent).* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux licornes.*

M. Chaulet, d'une famille de très honorable bourgeoisie, épousa vers 1820 M^{lle} Marchant, ou Marchant de la Ribellerie, fille d'Honoré-René Marchant, intendant général de la grande armée, créé baron de l'Empire par décret du 5 octobre 1813, décédé en 1816, et de Marie-Hubertine de la Roche de la Ribellerie, qui s'était remariée en 1819 au général comte d'Outremont de Minière. Il en eut deux fils qui furent adoptés par le général d'Outremont, second mari de leur grand-mère, et qui se trouvèrent ainsi en droit de s'appeler CHAULET d'OUTREMONT. L'aîné de ces fils, Albert-Anselme Chaulet de la Ribellerie d'Outremont, fut officier d'artillerie et mourut sans postérité. Le puiné, Hector-Albert Chaulet d'Outremont, né à Tours en 1825, décédé en 1884, fut nommé évêque d'Agen en 1871, puis évêque du Mans en 1874.

La famille d'OUTREMONT DE MINIÈRE avait pour auteur Anselme-Joseph Doutremont, Sgr de Minière, avocat en la cour du Parlement de Paris en 1734, secrétaire du cabinet du roi de Pologne, décédé en 1790, qui fut anobli par lettres patentes de janvier 1759 et qui fut, en

outre, pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi près la Cour des aides de Montauban. Anselme d'Outremont de Minière, chevalier, fils du précédent, fut conseiller au Parlement de Paris et conseiller d'État et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Orléans. Il avait épousé en 1776 M^{me} Geoffroy, fille d'un secrétaire du Roi, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris. Il fut père de M^{me} Michel de Roissy et de Baptiste-Louis d'Outremont de Minière, né en 1779, maréchal de camp en 1839, commandeur de la Légion d'honneur, décédé sans postérité à Tours en 1858, qui reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du 29 mars 1819, puis le titre personnel de comte par ordonnance du 25 juin 1828. On a vu plus haut que celui-ci adopta les fils de M^{me} Chaulet.

M^{me} Chaulet, née Marchant, fille du premier lit de la comtesse d'Outremont, née la Roche de la Ribellerie, eut un frère utérin, Augustin-Albert, baron Marchant, né à Mettray en 1800, décédé sans postérité, qui, par ordonnance royale du 2 septembre 1818, fut autorisé à joindre à son nom celui de : DE LA RIBELLERIE. Après lui le nom de la Ribellerie fut relevé par l'aîné des fils de sa sœur.

CHAULIAC (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois têtes de pavot, tigées et feuillées d'argent.*

L'auteur de cette famille, Antoine CHAULIAC, procureur au Parlement de Toulouse en 1759, fut anobli par le capitoulat de cette ville qu'il exerça en 1782. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

La famille de Chauliac n'est pas titrée.

Elle a fourni des membres de la Légion d'honneur, un vicaire général de Montpellier de 1862 à 1868, etc.

Principales alliances : de Earbot 1836, de Paul, Baron de Montbel, de Fleyres, du Pré de Saint-Maur 1901, etc.

CHAULIEU (des Rotours de). Voyez : ROTOURS DE CHAULIEU (DES).

CHAULIEU (de Caix de). Voyez : CAIX DE SAINT-AYMOUR, DE REMBURES, DE BLAINVILLE ET DE CHAULIEU (DE).

CHAULNES et de PICQUIGNY (d'Albert de Luynes de). Voyez : ALBERT DE LUYNES, DE CHEVREUSE ET DE CHAULNES (D').

CHAULNES (de Fages de). Voyez : FAGES DE CHAZEAUX, DE CHAULNES ET DE LA TOUR DE ROCHEMURE (DE).

CHAUME (Grimaud de). Voyez : GRIMAUD DE CHAUME.

CHAUME (Chanard de la). Voyez : CHANARD DE LA CHAUME.

CHAUME (Thion de la). Voyez : THION DE LA CHAUME.

CHAUMEIL (Genestal du). Voyez : GENESTAL DU CHAUMEIL.

CHAUMEIL (quelquefois CHOMEIL) de MASSEBEAU, de la JALESNE et de DIENNE (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois bourdons de pèlerin du même.* — La branche de la Jalesne écartèle souvent ses armes des suivantes : *d'azur à trois pals d'or.* — La branche de Massebeau portait : *d'azur à trois chevrons d'or accompagnés de trois croissants du même.*

La famille DE CHAUMEIL appartient à la noblesse de l'Auvergne. Bouillet lui attribue pour premier auteur connu un Géraud de Chaumeil, chancelier de Montferrand, qui est mentionné dans des actes de 1324 et de 1328. Mais son premier auteur certain est Hugues de Chaumeil qui était juge de Murat en 1462. Jean Chaumeil, fils de ce magistrat, fut un des cent gentilshommes de la garde du Roi et reçut en 1483 des lettres patentes d'anoblissement. Il était l'année suivante seigneur de Massebeau et lieutenant du duc de Bourbonnais et d'Auvergne dans la prévôté de Saint-Flour. Il avait épousé Delphine de Séverac par contrat du 3 janvier 1465. Son fils, Guyon, marié à Jeanne de Chambeuil par contrat du 22 juin 1503, abandonna le nom de Chaumeil pour ne garder que celui de sa seigneurie de Massebeau. Il servit également dans la compagnie des cent gentilshommes de l'hôtel du Roi et obtint vers 1503 le cordon de Saint-Michel. Il fut le grand-père de Guillaume de Massebeau, marié le 8 janvier 1573 à Jeanne de Brezons-Neyrebrousse, qui fut un des représentants du parti catholique à l'arrangement conclu à Saint-Flour en 1588. Cette branche de la famille de Chaumeil s'est éteinte en la personne de Jean de Massebeau, arrière-petit-fils de Guillaume, qui fut maintenu dans sa noblesse le 24 juin 1667, sur preuves remontant à l'anoblissement de 1483, par jugement de M. de Fortia, intendant de la province. Ce gentilhomme était seigneur du Jarousset, dans la paroisse de la Chapelle-Alagnon, en l'élection de Saint-Flour. Il avait épousé en 1651 Philiberte de Traverse ; il en eut deux filles dont l'une, Anne, héritière de la seigneurie du Jarousset, épousa François de Cabanes de Comblat.

Deux branches de la famille de Chaumeil se sont perpétuées jusqu'à nos jours, l'une en Auvergne, l'autre en Rouergue.

La branche d'Auvergne était représentée, lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, par deux frères,

Jacques de Chaumeil, Sgr de Saint-Cirgues et de la Roche-Loupiac, en la prévôté de Mauriac, marié en 1628 à Catherine de Scorrailles, et autre Jacques de Chaumeil, Sgr de Fraissinet, marié à Aymée de Scorrailles, qui furent maintenus dans leur noblesse par jugement de l'intendant Fortia. Ce jugement fait remonter la filiation à un Jean de Chaumeil, marié à demoiselle Marguerite de Vigier, qui était vraisemblablement un fils cadet de Jean de Chaumeil, l'anobli de 1483, et dont le fils, Pierre de Chaumeil, épousa Jeanne de Loubeyrie par contrat du 28 avril 1533. François de Chaumeil, Sgr dudit lieu et de Saint-Cirgues, fut encore maintenu dans sa noblesse le 19 mai 1707 par jugement de M. le Blanc, un des successeurs de M. de Fortia. M. de Chaumeil, Sgr de la Jalesne, près d'Apchon, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Flour. Cette branche comptait encore des représentants il y a peu d'années.

Le vicomte de Bonald a donné une généalogie de la branche du Rouergue dans ses *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue*. Ce travail en fait remonter la filiation à un Jean de Chaumeil dont le fils, Louis de Chaumeil, épousa Catherine de Cornet par contrat du 6 août 1536. On ignore si on doit identifier ce Jean de Chaumeil avec le personnage du même nom qui fut anobli en 1483 ou avec un autre Jean de Chaumeil, probablement fils cadet du précédent, qui fut l'auteur de la branche existant de nos jours en Auvergne. Michel de Chaumeil, fils de Louis et de Catherine de Cornet, vint se fixer en Rouergue où il avait été nommé capitaine du château de Vallon. Il épousa par contrat du 10 janvier 1573 Françoise de Dienne, issue d'une très ancienne famille noble d'Auvergne dont une branche naturelle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Il en eut un fils, François de Chaumeil, qui joignit à son nom celui de la famille de Dienne, conservé depuis lors par ses descendants, et qui épousa le 1^{er} mai 1621 Jeanne de Soulagnes. Celui-ci fut père de Jean de Chaumeil de Dienne qui fut maintenu dans sa noblesse le 5 mai 1668 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, et grand-père de Jacques de Chaumeil de Dienne qui fut maintenu dans sa noblesse le 6 juin 1699 par jugement de le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban. Pierre de Chaumeil de Dienne prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Villefranche-de-Rouergue. Sa descendance subsiste.

La famille de Chaumeil n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : de Dienne 1573, de Greils de Messillac, de Moly, de Scorrailles, du Bois de Saint-Etienne, d'Espinchal 1628, de Bar 1593, de Brezons, etc.

CHAUMEIL de STELLA.

Un décret du 27 mars 1846 a autorisé M. Joachim CHAUMEIL, capitaine dans la Légion étrangère, à joindre à son nom celui de : DE STELLA.

CHAUMEILS-LACOSTE (Bouchareinc de). Voyez : BOUGHAREINC DE CHAUMEILS-LACOSTE.**CHAUMEL du PLANCHAT.** Armes : *d'argent à un chameau au naturel passant ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Ancienne famille bourgeoise du Périgord.

Pierre-Vincent Chaumel, avocat, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bordeaux) : *d'argent à un chameau passant de sable et un chef d'azur chargé de trois coquilles d'or.*

Pierre de Chaumel, Sgr du Planchat et de Fareyrie, était sous Louis XVI conseiller en la sénéchaussée et au siège présidial de Périgueux.

La famille CHAUMEL DU PLANCHAT subsiste dans une situation modeste. Un de ses représentants est pharmacien à Paris.

CHAUMELLE (Curé de la). Voyez : CURÉ DE LA CHAUMELLE.**CHAUMONERIE (de Saulieu de la).** Voyez : SAULIEU DE LA CHAUMONERIE (DE).**CHAUMONT (Bouchet de).** Voyez : BOUCHET DE CHAUMONT.**CHAUMONT (de Vauchaussade de).** Voyez : VAUCHAUSSADE DE CHAUMONT (DE).**CHAUMONT de SAINT-PAUL (Leray de).** Voyez : LERAY DE CHAUMONT DE SAINT-PAUL.**CHAUMONT-QUITRY (de).** Armes : *fascé d'argent et de gueules de huit (aliàs de six) pièces.* — La maison de Chaumont-Quitry écartèle souvent ses armes des suivantes qui sont ses anciennes armoiries : *d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lambel de trois pendants d'argent.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Furibundi Calvimontenses.*

La maison DE CHAUMONT-QUITRY, originaire du Vexin Français, est une des plus anciennes et une des plus illustres de l'Ile-de-France. Elle a eu pour berceau la petite ville de Chaumont, située non loin de

Gisors, sur les confins de la Normandie, dont elle possédait la seigneurie dès le ^x^e siècle. La tradition la fait descendre des anciens comtes du Vexin. Le Père Anselme et la Chesnaye des Bois en ont donné des généalogies et on trouvera sur elle d'abondants renseignements dans les *Dossiers bleus*.

Robert l'Eloquent, Sgr de Chaumont, en Vexin, vidame de Gerberoy, en Beauvaisis, périt au cours du ^x^e siècle d'une chute de cheval. On lui attribue pour fils un Otmond le Vieux, Sgr de Chaumont, qui fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Brenin et qui se retira sur la fin de ses jours en l'abbaye de Saint-Germer de Flaix. Cet Otmond de Chaumont avait épousé dans les dernières années du ^x^e siècle N....., fille et héritière de Nicolas, Sgr de Quitry, ou Guitry. Il fut père de Guillaume, Sgr de Chaumont et de Quitry, qui fut fait prisonnier par les Anglais en 1119 et dont le château de Quitry fut rasé en 1137 par ordre du roi d'Angleterre. L'*Histoire généalogique des grands officiers de la Couronne*, du Père Anselme, ne fait remonter la filiation qu'à un Robert de Chaumont, dit le Roux, Sgr de Chaumont en partie, de Quitry et de Saint-Cler, petit-fils présumé du précédent, dont le fils Guillaume, Sgr des mêmes domaines, confirma diverses donations faites en 1179 par son père à l'abbaye de Saint-Wandrille et fit lui-même en 1213 et 1220 diverses donations à l'abbaye de Gomer-Fontaine du consentement de sa femme Mathilde. Celle-ci est mentionnée comme veuve dans un acte de 1237. Toutefois la filiation ne paraît être rigoureusement établie que depuis Renaud de Chaumont, Sgr de Quitry, commandant le château d'Ambleville en 1359, qui représente le ^{vii}^e degré de la généalogie donnée par le Père Anselme. Ce gentilhomme avait épousé Jeanne de Beaumont, dame de Boissy-les-Bois. Il fut père de Richard de Chaumont, Sgr de Quitry, conseiller et chambellan du roi Charles VI, décédé en 1390, grand-père de Guillaume, dit Lionel, de Chaumont, Sgr de Quitry, conseiller et chambellan du même prince, qui fit son testament le 20 mars 1402, et bisaïeul de Guillaume de Chaumont, chevalier, Sgr de Quitry, chambellan du Roi, souverain maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France, qui épousa par contrat du 16 juillet 1408 N..... de Mello, héritière des seigneuries de Rigny-le-Féron et de Vitry-le-Croisé. Guillaume de Chaumont, Sgr de Quitry, au bailliage de Gisors, marié le 9 juillet 1512 à Adrienne de l'Isle, héritière de la seigneurie d'Athieules, en eut, entre autres enfants, deux fils, Antoine, Sgr de Quitry et de Bertichères, marié en 1544 à Jeanne d'Assy, et Louis, Sgr d'Athieules, tué à la bataille de Saint-Quentin, en 1567, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

C'est à la branche cadette, dite des seigneurs d'Athieules, qu'ap-

partenaient Jean de Chaumont, bibliothécaire du Cabinet du Roi, conseiller d'État, décédé en 1667, et son fils Paul-Philippe de Chaumont, évêque de Dax en 1671, membre de l'Académie française en 1654, démissionnaire en 1684, décédé à Paris en 1697. Cette branche a eu pour derniers représentants les deux neveux de ce prélat, Hugues, maréchal de camp, décédé en 1691, et Alexandre, dit le marquis de Chaumont, capitaine de vaisseau, major de la marine, ambassadeur à Siam, décédé en 1710, et le fils du second d'entre eux, Alexandre-Charles, marquis de Chaumont, maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, décédé sans postérité.

L'auteur de la branche aînée, Antoine de Chaumont, Sgr de Quitry, mourut en 1582. Il laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° Jean de Chaumont, Sgr de Quitry, de Bertichères, etc., chevalier de l'Ordre du Roi, lieutenant général de ses armées en 1590, chambellan du duc d'Alençon ; 2° Abdias de Chaumont, Sgr de Bertichères, gouverneur d'Aigues-Mortes. L'aîné de ces deux frères fut père de Philippe de Chaumont, Sgr de Quitry, maréchal de camp, qui fut blessé mortellement au combat de Poligny en 1638, et grand-père de Guy, connu sous le titre de marquis de Chaumont-Quitry, qui fut nommé en 1669 grand maître de la garde-robe du Roi et qui périt en 1672 au passage du Rhin, sans avoir été marié. Abdias de Chaumont, second fils d'Antoine, fut père d'Henri de Chaumont, baron de Lecques et de Courdon, maréchal de camp, décédé en 1678, et grand-père de Guy de Chaumont, marquis d'Orbec, né en 1641, marié à Jeanne de Caumont-la-Force, qui recueillit la seigneurie de Quitry après la mort de son cousin, en 1672, et qui fut dès lors connu sous le titre de marquis de Chaumont-Quitry, conservé par ses descendants. Jacques-Henri, marquis de Chaumont-Quitry, petit-fils de Guy, épousa en 1758 M^{lle} de Margeot. Il en eut, entre autres enfants, deux fils qui furent complètement ruinés par la Révolution : 1° Victor, marquis de Chaumont-Quitry, décédé en 1848, qui épousa en 1787 M^{lle} de Caraman, décédée en 1854, et qui continua la lignée ; 2° Guy-François, né en 1771, dont le fils, François, marié en 1846 à M^{lle} Vieyra-Molina, n'en a eu que trois filles, M^{mes} Ponsignon, Clicquot de Mentque et de Girardin. Guy-Jacques, marquis de Chaumont-Quitry, né en 1787, fils unique de Victor, épousa en 1827 Marie-Stéphanie de Tascher de la Pagerie, créée comtesse de l'Empire par décret du 1^{er} février 1808, dont le premier mariage avec le duc d'Arenberg avait été annulé par jugement du 29 avril 1816 et par sentence de l'officialité de Paris du 27 mars 1817. Etant devenu veuf en 1832, il se remaria l'année suivante avec Adélaïde de Bourbon-Condé, fille naturelle du prince de Condé et veuve du comte de Rully, décédée sans postérité en 1874.

Il eut du premier lit un fils, Odon-Joseph, marquis de Chaumont-Quitry, né en 1827, député de la Sarthe, chambellan de Napoléon III, marié en 1851 à M^{lle} de Balleroy, décédé en 1867, qui, par arrêté ministériel du 30 juin 1852, fut autorisé à relever le titre de comte conféré à sa mère en 1808. Le marquis Odon-Joseph a laissé deux fils, dont le second a des enfants, et deux filles, la marquise de Lubersac et la baronne de la Grange.

La maison de Chaumont-Quitry fut admise aux honneurs de la Cour le 9 novembre 1754 et le 17 avril 1784.

Elle a donné plusieurs chevaliers à l'Ordre de Malte.

Principales alliances : de Beaumont, de Fours, de Montagu, d'Auxy, de Mello, Martel, du Fay, de Gaudechart 1494, d'Isque, Motier de la Fayette, de Camprond 1567, de Carbonnel, de Conti d'Argicourt 1636, de Genas 1708, du Refuge, de Coesmes, de Caumont-la-Force, de Castéras-la-Rivière, de la Pallu, de Barral 1744, de Fuchseberg d'Amblimont 1754, de Margeot 1758, de Tascher de la Pagerie 1827, de Bourbon-Condé 1833, de la Cour de Balleroy 1851, Riquet de Caraman 1786, de Lubersac 1876, de Bonnault de Villemenard 1879, de Cacqueray 1598, de Bailleul 1614, du Bois des Cours 1618, de Champagne, etc.

Il a existé dans la noblesse française un certain nombre d'autres familles de Chaumont, toutes éteintes aujourd'hui. Une de ces familles, celle des CHAUMONT DE LA GALAISIÈRE, s'est perpétuée jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Elle portait pour armes : *d'argent à une montagne de sable, issant de la pointe de l'écu, du sommet de laquelle sort une flamme de gueules jetant deux fumées au naturel, retombant vers la base de la montagne.* Son auteur, Antoine Chaumont, né à Namur en 1671, vint se fixer à Paris, réalisa une fortune considérable, obtint en août 1719, avec sa femme, Marie-Catherine Barré, des lettres patentes de naturalisation, fut pourvu cette même année de la charge anoblissante de secrétaire du Roi au Grand collège et mourut en 1753. Il fut père d'Antoine-Martin de Chaumont, Sgr d'Ivry-sur-Seine, connu sous le titre de marquis de la Galaisière, qui fut nommé maître des requêtes en 1720 et qui épousa en 1724 M^{lle} Orry, fille d'un président à mortier, chancelier du roi de Pologne. Les trois fils du précédent, Antoine, chevalier, marquis de la Galaisière et de Bayon, comte de Neuilly, conseiller ès Conseils du roi de France, intendant de justice, police, finances, troupes et fortifications de Lorraine et Barrois, Barthélemy-Louis, abbé commendataire de Saint-Mihiel, vicaire général de Toulouse, plus tard, en 1777, évêque de Saint-Dié, et Antoine-Louis, sieur de la Millière, comte de Lucé, avocat général du Roi en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, furent déclarés

gentilshommes par arrêt du Conseil d'État de Lorraine du 16 juin 1764 et par lettres patentes du roi Stanislas du 18 suivant, après avoir produit une généalogie qui les faisait descendre de Gilles de Chaumont, lieutenant-colonel au service d'Espagne, tué au siège de Bréda en 1624. Le comte de Chaumont de la Galaisière mourut en 1847 à l'âge de 87 ans ; sa veuve, née Durney, mourut en 1851. Jeanne de la Galaisière, décédée en 1851, avait épousé en 1806 le baron le Pelletier d'Aunay.

CHAUMONTEL (de). Armes : d'argent à une fasce de sable accompagnée de trois merlettes de gueules, deux en chef, une en pointe.

La famille DE CHAUMONTEL appartient à l'ancienne noblesse de Basse-Normandie. Elle a pour premier auteur connu Louis de Chaumontel qui en 1393 était écuyer de l'écurie du duc d'Orléans. Un tableau généalogique conservé dans le *Cabinet d'Hozier* en fait remonter la filiation à Robert de Chaumontel, écuyer, qui reçut le 17 octobre 1416, le 26 mai 1430, le 12 février 1431 et le 13 décembre 1440 des aveux d'héritages tenus de son franc-fief, terre et seigneurie d'Andrieu. Aufray de Chaumontel, fils du précédent, demeurant en la paroisse d'Andrieu, dans l'élection de Caen et la sergenterie de Cheux, fit reconnaître sa noblesse lors de la célèbre recherche de Montfaut, en 1463. De son mariage avec Catherine de Méhérenc, il eut six fils dont l'un, Vigor, Sgr d'Andrieu, épousa Marguerite Thioult et continua la descendance. Vigor eut lui-même six fils. Trois de ces fils, Robert de Chaumontel, Sgr d'Andrieu, marié à Marie Fouquet, Guillaume de Chaumontel, Sgr du Thuit, marié en 1562 à Françoise du Fayel, et François de Chaumontel, Sgr du Camp, furent les auteurs de trois grandes branches. Les représentants de ces trois branches furent maintenus dans leur noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de Chamillart, intendant de Caen, comme issus d'une vieille race déjà maintenue par Montfaut en 1463. Antoine de Chaumontel, Sgr du Mesnil, demeurant à Carentan, chef d'une quatrième branche dont le point de jonction avec la souche est mal connu, fut maintenu à la même époque par jugement du même intendant ; ce jugement le fait descendre d'un Michel de Chaumontel qui avait épousé Jeanne de Gaalon et dont le fils, François, épousa en 1599 Léonarde Quérue.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un représentant de la troisième branche, dite des seigneurs du Camp, Louis-André-Hubert de Chaumontel, gendarme de la garde ordinaire du Roi, marié à Caen en 1749 à M^{lle} Foucques du Ménil, fit en 1775 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille Hélène, née

en 1763 à Bréville, près de Caen, et l'admission à l'école de la Flèche de son fils, Attiré, né en 1766.

André-Jean-Thomas de Chaumontel prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du grand bailliage de Caen ; un M. de Chaumontel prit part cette même année à celles du bailliage de Falaise.

La famille de Chaumontel a fourni des officiers distingués.

On attribue d'ordinaire à son chef le titre de comte.

Principales alliances : de Gaalon, du Fayel 1562, de Fontaines 1643, de Pierrepont 1716, de Baudre 1618, Clérel, de Labbey, de la Buno dière 1910, Coste de Bagneaux 1890, Lenteigne de Logivière, de Cussy, etc.

CHAUNAC-LANZAC (de). Armes : *d'argent à un lion de sable, couronné, armé et lampassé de gueules.* — Supports : *deux chimères.* — Devise : *Fides.*

La maison DE CHAUNAC-LANZAC, originaire des confins du Quercy, du Bas-Limousin et du Sarladais, appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de cette région. On en trouvera une généalogie complète dans les manuscrits de l'abbé de Lespine, au Cabinet des Titres ; on trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin. Elle paraît avoir eu pour berceau un château de Chaunac, aujourd'hui ruiné, qui est situé dans les environs de Brives, en Bas-Limousin. C'est avec ses armes qu'on a inscrit aux Salles des croisades du musée de Versailles le nom d'un Jean de Chaunac qui se croisa en 1190.

Le vicomte de Chaunac-Lanzac fut admis aux honneurs de la Cour le 15 mars 1787. Le rapport de Chérin fils, chargé de vérifier les preuves de noblesse qu'il fit en cette circonstance, commence en ces termes : « Cette famille... est ancienne et paraît avoir pris son « nom du lieu de Chaunac, situé au diocèse de Limoges, ce qui « annonce la pureté de son origine. Adhémar de Chaunac, cheva- « lier de la ville de Rocamadour, uni à Léonard, son frère, passa la « veille des nones de mars 1265, n'étant alors que damoiseau, un « acte d'échange avec l'abbé et les religieux de Saint-Benoit de Tulle, « au diocèse de Limoges, fit son testament avant le samedi de la « fête de saint Étienne 1275 et est nommé dans celui de Bertrande « de la Valade, sa femme, de cette même année. Il eut de cette « alliance Adhémar de Chaunac qui fut institué par lui son héritier « universel et dont le sort est ignoré. Vers la même époque et dans « les mêmes lieux on trouve un autre Adhémar de Chaunac, de la « ville de Roquemadour, lequel, n'étant âgé que de 18 ans en 1316, « ratifia, le lundi après la Pentecôte de cette dernière année, une em-

« phythéose consentie par messire Bertrand de Gramat, chevalier,
 « son tuteur. Il obtint depuis, en 1319, une sentence arbitrale qui lui
 « adjugea l'exercice de la basse justice qu'il possédait dans la paroisse
 « de Lanzac et lui donna la qualification de damoiseau. Il reçut avec
 « la même qualité divers aveux et hommages des années 1329, 1341
 « et 1350. Il ne paraît plus depuis cette dernière époque. On ne lui con-
 « naît d'autre enfant que Raymonde, mariée avant 1333 à Raymond
 « de Labringuière, damoiseau d'Alhac. Après Adhémar vient dans
 « l'ordre chronologique Géraud de Chaunac, damoiseau, qui reçut
 « en 1327 de messire Hugues de Gautier, chevalier de Campagnac,
 « une quittance d'une partie de la dot de Marguerite, aliàs Agnès, de
 « Chaunac, sa fille et femme dudit chevalier. Indépendamment de
 « Marguerite de Chaunac, Géraud fut encore père de Guillaume de
 « Chaunac, damoiseau, lequel fit son testament à Avignon le 17 no-
 « vembre 1352 et prend dans cet acte la qualité de sergent d'armes
 « du Pape. Le testateur institue son héritière universelle Marie, sa
 « fille, mariée à Pons de Chaunac, damoiseau, à condition qu'ils por-
 « teraient l'un et l'autre son nom et ses armes. On trouve ensuite
 « noble Adhémar de Chaunac, damoiseau, présent le pénultième de
 « juillet 1393 au contrat de mariage d'égrège et puissant homme
 « messire Guichard de Comborn, chevalier, Sgr de Treignac, depuis
 « lequel la filiation est prouvée sans interruption. Le même Adhémar
 « de Chaunac, Sgr de la Gauleyrie et en partie de Chaunac, rendit
 « hommage le 13 janvier 1414 à noble et puissant homme Nicolas de
 « la Roche, Sgr des châteaux de la Roche et de Châteauneuf, et était
 « mort avant le 17 septembre 1418 après avoir laissé de noble Lucie
 « Gistard, aliàs de la Gouleyrie, sa femme, entre autres enfants, noble
 « Antoine de Chaunac, Sgr de Lanzac, au diocèse de Cahors, lequel
 « épousa par contrat passé le 27 octobre 1448 noble Soubiranne de
 « Veyrac et fit son testament le 1^{er} février 1462..... » Le généalogiste
 Berthier envoya ce rapport au duc de Coigny le 9 mars 1787; il y joi-
 gnit une lettre dans laquelle il s'exprime en ces termes : « J'ai l'hon-
 « neur de vous envoyer, en exécution de vos ordres, un mémoire
 « composé par M. Chérin fils sur la famille de Chaunac de Lanzac,
 « en Périgord. Elle est connue depuis 1265 et prouve sa filiation
 « depuis 1393; mais on y voit peu de services et de très petites pos-
 « sessions et elle n'a qu'une seule alliance de marque. »

Raymond de Chaunac, Sgr de Lanzac, petit-fils d'Antoine et de Soubiranne de Veyrac, fut archer de la garde du Roi. Il épousa d'abord le 24 juillet 1518 Étienne de Rajaud, puis le 28 février 1537 Comtesse de Gras. Il eut de sa première union un fils, Béraud de Chaunac, Sgr de Lanzac, qui épousa le 28 février 1537 Clémence du

Pouget et dont la descendance s'éteignit avec ses deux petites-filles, Antoinette, héritière de la seigneurie de Lanzac, mariée à Armand de Gontaut de Saint-Geniez, et Françoise, mariée en 1605 à Laurent de Beaumont, Sgr du Repaire. Il eut de sa seconde union deux autres fils, tous deux appelés Jean, qui furent les auteurs des deux grandes branches actuellement existantes de la maison de Chaunac.

Le vicomte de Bonald a donné une généalogie de la branche aînée dans ses *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue*. L'auteur de cette branche, noble Jean de Chaunac, écuyer, Sgr de Lanzac, en Quercy, gentilhomme des gardes du Roi, épousa par contrat du 13 avril 1578 Jacqueline de Peyronnenc de Saint-Amarant. Son fils, Raymond de Chaunac, Sgr de Lanzac et de Cazals, vint se fixer en Auvergne par le mariage qu'il contracta le 27 octobre 1609 avec Anne de Tessières, héritière des fiefs de Montlauzy (plus tard Montlogis) et de Morfonds, situés en *Garladais*. Il fut plus tard mestre de camp d'infanterie et gouverneur de la ville de Gourdon, en Quercy, puis de celle de Domme, en Périgord. Il fut père d'Antoine de Chaunac, écuyer, Sgr de Montlauzy, en la paroisse de Ladinhac, dans la prévôté de Maurs, marié par contrat du 17 avril 1639 à Olympe de Lusignan, qui fut maintenu dans sa noblesse avec ses quatre fils le 3 octobre 1666, sur preuves remontant à 1478, par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, et grand-père de Raymond de Chaunac, Sgr de Montlogis, qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 24 février 1707 par jugement de M. le Blanc, un des successeurs de M. de Fortia. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que Jean de Chaunac, Sgr de Montlauzy, un autre des fils d'Antoine, marié en 1682 à Gabrielle Pagez, fit en 1696 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille Gabrielle, née à Aurillac en 1687. François de Chaunac, fils aîné d'Antoine et d'Olympe de Lusignan, épousa Marie-Judith de Lur-Saluces et continua la lignée. Son arrière-petit-fils, Pierre-Honoré de Chaunac, connu sous le titre de baron de Montlogis, décédé en 1864, vint se fixer à Espalion, en Rouergue, par le mariage qu'il contracta avec M^{lle} Ayrat du Bourg dans les premières années du xix^e siècle. Il fut père de Léon de Chaunac-Lanzac, baron de Montlogis, qui a eu trois fils de son mariage en 1854 avec M^{lle} de Roquefeuil du Bousquet.

L'auteur de la seconde branche, Jean de Chaunac, Sgr de Libeaumont, épousa Anne de la Pierre par contrat du 5 février 1562. Il fut pourvu le 15 juin 1577 de la charge de commissaire ordinaire de l'artillerie et mourut peu de temps après. Il laissa deux fils, Jean et Jacques, qui laissèrent tomber en désuétude le nom patronymique de Chaunac pour ne garder que celui de Lansac, ou Lanzac. Le second

de ces fils, Jacques, épousa en 1604 Souveraine de Solminihac. Il fut père de Jean de Lansac, sieur de Cernet, qui fut maintenu dans sa noblesse le 28 octobre 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, et grand-père de Jean de Lanzac de Chaunac, qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 23 avril 1698 par jugement rendu à Bordeaux de M. de Bezons, un des successeurs de Pellot. Le chef de cette branche, Jean, marié en 1718 à Marie de Clermont-Touchebœuf, reprit le nom de Chaunac-Lanzac qui depuis lors a été conservé par ses descendants. Son fils, Jean-Baptiste, né en 1721, connu sous le titre de comte de Chaunac-Lanzac, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Quercy. Il avait épousé d'abord en 1755 Marie d'Aymérique, puis en 1781 la marquise de Sourdis, née Beudet. Il laissa quatre fils dont l'aîné, Louis, né du premier lit en 1769, fit en 1781 des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord, épousa en 1808 M^{lle} de Montalembert et fut l'aïeul des divers représentants actuels de cette branche et dont le plus jeune, Antoine-René, né en 1785, décédé sans postérité en 1871, fut confirmé le 17 mars 1869 par décret de Napoléon III dans la possession du titre de vicomte sous lequel il était connu.

La maison de Chaunac a fourni de nombreux officiers, deux demoiselles de Saint-Cyr en 1696 et 1743, etc.

Principales alliances : de Coustin 1518, du Pouget (de Nadaillac) 1597, de Peyronnenc 1578, de Teyssières (en Auvergne) 1609, de Durfort, de Lusignan, de Calvimont, de Grave, de Lur-Saluces 1735, de Roquefeuil du Bousquet 1854, de Lauzières de Thémines, de Solminihac 1604, de Touchebœuf-Clermont 1580, 1718, 1854, de Montalembert 1808, de Laulanié de Sainte-Croix, de Mesnard-Maynard vers 1850, de Pichon-Longueville 1869, de Cacqueray-Valmenier, de Narbonne-Lara, de Gironde 1664, de Gontaut de Saint-Geniez, de Vassal, de Beaumont du Repaire 1604, de Caors, etc.

CHAUNAC des FARGES (Teyssier de). Voyez : TEYSSIER DE CHAUNAC DES FARGES.

CHAUNY (Mallet de). Voyez : MALLET DE CHAUNY.

CHAURAND. Armes : *d'azur à une croix de gueules, encadrée d'or, accostée de deux fleurs de lys du même; à la plaine d'argent chargée d'une croisette pattée de sable, suivie des lettres S. P. Q. R., le tout rangé en fasce.* — Couronne : *de Baron.* — Supports : *une branche d'olivier et une branche de chêne.* — Devise : *Salus Deo Nostro.*

M. Benoit d'Entrevaux donne, dans son *Armorial du Vivarais*, d'intéressants détails sur la famille CHAURAND. Cette famille a eu pour berceau la paroisse de Payzac, en Vivarais, où elle est connue dès le commencement du xvii^e siècle. A cette époque maître André Chaurand, praticien, fils de maître Jean Chaurand, procureur juridictionnel au mandement de Cornilhon, et de feu Antonie de Bayssac, de la paroisse de Payzac, épousa demoiselle Antonie de Blachère, fille de sieur Étienne Blachère, écuyer, du lieu de Saint-Jean de Pourcharresse.

Jean Chaurand était sous Louis XVI avocat au Parlement de Toulouse. Son fils, Bruno Chaurand, vint se fixer à Lyon et fut nommé en 1829 président du tribunal civil de cette ville. Il fut père de Jean-Bruno-Armand Chaurand, avocat à Lyon, député de l'Ardèche à l'Assemblée nationale en 1871, qui reçut le titre héréditaire de baron par bref de S. S. Pie IX. Le baron Chaurand avait épousé successivement Julie Serre et Athénaïs Malot. Il a eu du premier lit deux fils, qui servirent parmi les zouaves pontificaux, et trois filles. L'aîné des fils, Vincent, baron Chaurand, a épousé M^{lle} Marguerite de Crécy, d'une des plus illustres familles chevaleresques de Bourgogne; le second, Bruno Chaurand, a épousé M^{lle} Levaivre de Rigny, décédée.

Principales alliances : de Crécy, Chaix de Lavarène, Levaivre de Rigny, de Milhau 1859, etc.

Une famille Chaurand appartenait au xviii^e siècle au grand commerce de Nantes. Elle portait pour armes : *d'azur à un lion d'or posé sur une terrasse de sinople et accompagné à dextre d'un chat d'or*. Honoré Chaurand du Chaffaud, juge consulaire à Nantes en 1758 et 1773, fut pourvu en 1751 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bretagne. Il obtint des lettres d'honneur en 1771. Son fils, Louis Chaurand, né en 1749, négociant, marié à M^{lle} Libault de Beaulieu, fut un des 132 Nantais que Carrier envoya au tribunal révolutionnaire de Paris; il fut acquitté.

CHAUSSADE de JOLIMONT (de). Armes : *d'argent à trois chevrons de gueules, au chef d'azur chargé d'une croizette d'or*¹.

La famille DE CHAUSSADE, aujourd'hui près de s'éteindre, appartient à la noblesse du Périgord et du Libournais. Elle remonte par filiation à Jacques Chaussade qui vivait dans la seconde moitié du xv^e siècle et qui avait épousé Antoinette de Pompadour. Antoine Chaussade, petit-fils du précédent, résidait en 1553 à Mussidan, en Périgord. Il embrassa le protestantisme que ses descendants professèrent pen-

¹ Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud.

dant longtemps. Son fils, Hélié Chaussade, eut plusieurs fils dont trois, Pierre, Jean et autre Pierre, furent les auteurs de trois branches.

Le chef de la branche aînée, noble Guillaume Chaussade, Sgr de Chandos et de Lambertie, capitaine, obtint en novembre 1657 des lettres patentes d'anoblissement en récompense des longs services militaires de son père, feu Pierre Chaussade de Lambertie. Il fut maintenu dans sa noblesse le 24 juin 1669 par arrêt des commissaires généraux, bien qu'un édit de 1664 eût annulé tous les anoblissements concédés depuis 1611 ; mais il négligea de faire enregistrer cet arrêt qui pour ce motif fut annulé. Son descendant, Jérôme-Luc Chaussade, Sgr de Chandos, demanda en mars 1766 à régulariser sa situation nobiliaire. Chérin, chargé d'examiner sa requête, adressa un mémoire fort défavorable au ministre Bertin. M. de Chaussade de Chandos n'en prit pas moins part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Libourne. Cette branche s'éteignit dans les premières années du XIX^e siècle.

Jean, auteur de la seconde branche, fut connu sous le nom de capitaine Chaussade. L'aîné de ses fils, Jacques Chaussade, Sgr de Pommiers, décédé dans la suite sans avoir été marié, obtint le 12 juin 1667 des lettres patentes de relief de noblesse. Pierre Chaussade, sieur de la Roche et de Jolimont, neveu du précédent, obtint le 9 mars 1669 de nouvelles lettres patentes qui l'autorisaient à bénéficier du privilège accordé à son oncle par les lettres de 1667. Ces lettres de 1669 furent entérinées le 1^{er} juin 1702 et les fils de leur obtenteur payèrent en 1738 la somme de 700 livres pour droit de confirmation de noblesse. Cette branche de la famille de Chaussade, ayant été de nouveau inquiétée dans sa noblesse, la fit définitivement reconnaître le 4 avril 1757 par un arrêt du Parlement de Bordeaux. Elle n'est plus représentée que par M. Jean-Washington de Chaussade de Jolimont qui n'a pas eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} d'Alesme de Meycourby, aujourd'hui décédé.

Pierre Chaussade, auteur de la troisième branche, dite des seigneurs de la Fuye, épousa en 1633 Marguerite de Reyssac. Son fils, François Chaussade, garde du corps, marié en 1682 à Claire de Maspault, fille du baron de Longa, obtint le 8 novembre 1671 des lettres de relief de noblesse. Cette branche est aujourd'hui éteinte.

La famille de Chaussade a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Cosson 1626, de Bonneau, du Reclus 1671, de Chabans 1620, d'Allard 1796, Déalis, de Latané 1745, Drillholle-Mercadé 1791, de la Rivière 1807, d'Alesme, etc.

La famille dont il vient d'être parlé a toujours revendiqué une origine commune avec une famille de Chaussade, éteinte sous Louis XIV, qui a appartenu à la noblesse de l'Agenais et qui portait à peu de chose près les mêmes armoiries : *d'argent à trois chevrons de gueules ; au chef d'azur chargé d'une croix pommetée de douze points d'or*. Cette famille, qui a possédé, entre autres biens, la baronnie de Calonges et les seigneuries de Roquefère et de Lavau, avait pour auteur un Jacques de Chaussade, procureur général au Parlement de Bordeaux en 1480, dont le petit-fils, dit le capitaine Calonges, fut un des plus vaillants chefs protestants de la seconde moitié du xvi^e siècle.

CHAUSSANDE (de). Armes : *d'azur à trois bandes d'or ; au chef d'argent chargé d'une étoile de sable*.

La famille DE CHAUSSANDE appartient à la noblesse du Comtat Venaissin.

Jean Chaussande fut nommé troisième consul de Carpentras en 1488 et 1501. Il était d'usage dans cette ville de choisir le premier consul, ou syndic, parmi les avocats, le deuxième exclusivement parmi les membres de la noblesse et le troisième exclusivement parmi les bourgeois et les marchands. Jean Chaussande n'appartenait donc pas à la noblesse à cette époque : mais il dut peu de temps après s'agrèger à cet ordre ou être anobli car on trouve qu'il fut deuxième consul de la même ville en 1512 et 1518. Pierre de Chaussande, écuyer, fut encore élu deuxième consul de Carpentras en 1556, 1564, 1570 et 1576. Plusieurs autres représentants de la famille de Chaussande furent appelés aux fonctions de deuxième consul de Carpentras : Gabriel de Chaussande, écuyer, en 1594, 1608 et 1616 ; Pierre de Chaussande, Sgr de Saint-Roman de Malegarde, en 1683, décédé cette même année ; messire François de Chaussande de Cheylus, en 1743 et 1754 ; messire Joseph de Chaussande, chevalier de Saint-Louis, en 1759. Gabrielle de Baroncelli-Javon, née en 1725, femme de Thomas-Augustin de Chaussande, baron de Malijay, fut guillotinée à Orange le 23 juin 1794 avec sa fille Gabrielle. Elle avait eu cinq fils dont l'aîné, Thomas-Alexandre, fut massacré à Carpentras le 11 janvier 1791.

La famille de Chaussande a donné quatre chevaliers à l'ordre de Malte : Esprit de Chaussande de Saint-Romain en 1681, Pierre de Chaussande de Saint-Romain en 1682, Alexandre de Chaussande en 1788 et Joseph de Chaussande en 1789.

Son chef a reçu au cours du xviii^e siècle le titre héréditaire de baron par bref du Souverain pontife, alors souverain d'Avignon.

Principales alliances : de Coehorn, de Baroncelli-Javon, de Planta-Wildenberg, Demange 1870, etc.

CHAUSSECOURTE (de). Armes : *parti emmanché d'azur et d'argent (aliàs d'or)*.

La famille DE CHAUSSECOURTE est une des plus anciennes de la noblesse du centre de la France. Elle est originaire du pays de Combrailles, dans la Basse-Auvergne, d'où ses branches se sont répandues dans la Haute-Auvergne. Elle a pour premier auteur connu un Raoul de Chaussecourte (Radulfus Chaussecorta) qui fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Bonlieu le 16 août 1195. Geoffroy de Chaussecourte fut témoin de deux donations faites à la même abbaye le 16 août 1195 et le 29 septembre 1206. D'après le *Dictionnaire historique, généalogique et biographique* de la Haute-Marche, de Tardieu, la filiation suivie remonterait à un Raoul de Chaussecourte, damoiseau, qui est mentionné dans des actes de 1240 et de 1249. Un autre Raoul de Chaussecourte vivait en 1300. Le nom de la famille de Chaussecourte figure dans de nombreuses chartes des xiv^e et xv^e siècles. Noble homme Jean de Chaussecourte (Callige Curte), damoiseau, Sgr de Cherdon, en la paroisse des Mars, et des Farges, donna le vendredi de la Saint-Michel 1396 quittance de la dot de sa femme, Catherine Potet, damoiselle. Louis de Chaussecourte fut inscrit en 1450 à l'Armorial d'Auvergne. Louis de Chaussecourte fut appelé en 1493 à la rédaction de la coutume du Bourbonnais. D'après le vicomte Révérend, qui, dans son *Annuaire de la noblesse* de 1896, a consacré une courte notice à la famille de Chaussecourte, la filiation ne serait rigoureusement établie que depuis un Gabriel de Chaussecourte, Sgr de Monfloux, en la paroisse de Tardes, dans la Marche, qui est mentionné dans un acte de 1490 avec sa femme Marguerite de Monfloux. La descendance de ce gentilhomme s'est partagée en un certain nombre de branches dont, faute de renseignements suffisants, on ne peut indiquer ici le point de jonction. Quatre de ces branches se perpétuèrent jusqu'au xviii^e siècle : celle des seigneurs de Cherdon, celle des seigneurs de Monfloux, celle des seigneurs de Lépinas et de Gartempe et celle des seigneurs de la Jarrige.

La branche des seigneurs de Cherdon est aujourd'hui éteinte. Elle avait pour chef au xviii^e siècle messire Charles de Chaussecourte qui avait épousé le 1^{er} août 1710 Marie de Bosredon. François-Edme de Chaussecourte, Sgr du Bost, fils du précédent, fut capitaine au régiment de Picardie et épousa en 1744 M^{lle} Malet de Vandègre. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il fit dans la suite pour obtenir l'admission parmi les pages du comte de Pro-

vence de son fils, Charles-François, né en 1758 au diocèse de Lyon. Ces preuves donnent la filiation de cette branche depuis Blaise de Chaussecourte dont le fils, Antoine, Sgr de Chier-Redon, épousa en 1545 Marguerite de Moussy et dont le petit-fils, Blaise, épousa en 1589 Marguerite de Chaslus.

La branche des seigneurs de Monfloux est également éteinte. Elle était représentée sous Louis XV par Gaspard de Chaussecourte, chevalier, Sgr de Monfloux et de la Jarrige, qui avait épousé Jeanne d'Audebrand et dont le fils, Jean-Louis, chevalier, Sgr des mêmes domaines, épousa à l'âge de 25 ans le 31 mai 1785 Jeanne-Françoise de Vauchaussade.

La branche des seigneurs de Lépinas et de Gartempe, également éteinte, était représentée au commencement du xviii^e siècle par Godefroy, qui se qualifiait comte de Lépinas et de Gartempe et qui mourut à l'âge de 50 ans le 29 mai 1709. Ce gentilhomme laissa de son mariage avec M^{lle} de Tronchet de Vayres un fils, Louis de Chaussecourte, baptisé le 16 mars 1704, que l'on croit être mort jeune.

La branche des seigneurs de la Jarrige subsiste. On trouvera une partie de sa généalogie dans le supplément du *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud. Ce travail donne la filiation à partir d'Ursin de Chaussecourte, Sgr du Chier, marié à Jeanne de Montaignat, qui rendit aveu au Roi en 1669 pour son fief de la Jarrige. Ce gentilhomme fut père de Sébastien de Chaussecourte, Sgr de la Jarrige, qui épousa le 5 mai 1699 Rosalie de Mousebrot, grand-père de Paul de Chaussecourte, Sgr de la Jarrige, du Breuil, etc., chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1747 Marie du Peyroux, dame de Pujaud, et bisaïeul de Louis de Chaussecourte, Sgr de Pujaud, né en 1749. Un descendant de celui-ci, M. Henri de Chaussecourte, a été nommé en 1895 conseiller général du canton de Chénerailles (Creuse).

Louis de Chaussecourte, Sgr de Pujaud, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Guéret.

La famille de Chaussecourte n'est pas titrée.

Elle a donné à l'ordre de Malte trois chevaliers, Jacques-Léonor et Louis en 1617, et Louis en 1660. Elle a encore fourni des chanoinesses comtesses du chapitre de Laveine, un des plus difficiles de France, des officiers distingués, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : Malet de Vandègre 1744, de Bosredon 1684, 1710, de Salers 1657, de Selves 1683, de Chalus 1689, 1765, de Moussy 1545, du Peyroux 1748, d'Hautefort 1595, de Montaignac 1676, de Vauchaussade 1785, de Beaune de Beaurie 1643, de Durat 1587, du Ligondès, etc.

CHAUSSÉE (Vivier de la). Voyez : VIVIER DE LA CHAUSSÉE.

CHAUSSÉE (Mousseron de la). Voyez : MOUSSERON DE LA CHAUSSÉE.

CHAUSSÉE (de la), en Poitou. Armes : *écartelé de sable et d'argent.* — Aliàs : *écartelé d'argent (ou quelquefois d'or) et de sable.* — *L'écu en bannière.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions au naturel.*

Il existait au moyen âge dans la noblesse du Poitou plusieurs familles DE LA CHAUSSÉE. La seule de ces familles qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours paraît avoir eu pour berceau une terre de son nom située à trois lieues au sud-est de Loudun. On en trouvera des généalogies dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans le quatrième volume des *Archives de la noblesse* de Lainé et dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau.

Ce dernier auteur mentionne une Amélie de la Chaussée, qui, d'accord avec ses enfants, passa un contrat de vente en 1104; Payen et Guillaume de la Chaussée, qui assistèrent en 1126 à une donation faite par Pierre de Mons au chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers; un Aimery de la Chaussée, qui fut témoin d'une donation faite en 1135 à l'abbaye de Fontevrault; un Geoffroy de la Chaussée, qui fit une donation vers 1140; et un grand nombre de gentils-hommes du nom de la Chaussée qui sont cités dans des chartes des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. Mais on ignore si ces personnages, qu'on ne peut relier entre eux, appartenaient à celle des familles de la Chaussée qui donne lieu à cette notice.

Un Huguet de la Chaussée, Sgr de Bournezeau, est rappelé comme défunt dans un acte de 1329. Il fut vraisemblablement père, ou grand-père, d'un Guillaume de la Chaussée, écuyer, Sgr de Bournezeau, qui fit un acquêt par acte passé le 6 février 1380 devant notaire à Mirebeau et auquel Beauchet-Filleau et Lainé font remonter la filiation suivie de la famille de la Chaussée actuellement existante. Guillaume de la Chaussée laissa d'une alliance inconnue, entre autres enfants, un fils, Jean de la Chaussée, écuyer, Sgr de la Chaussée, d'Ambrette, de Bournezeau, écuyer tranchant de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui obtint en 1420 des lettres de rémission pour Jean de Tinières, chevalier, frère de sa femme, et qui fournit le 10 mai 1432 au seigneur de Parthenay dénombrement de sa maison noble de la Chaussée. On trouve ensuite un Jean de la Chaussée, Sgr de la Chaussée, de Louen et de Bournezeau, qui épousa vers 1430 Catherine de Parthenay et qui

rendit un aveu le 26 août 1446. Lainé et Beauchet-Filleau croient que ce Jean de la Chaussée était fils du précédent tandis que d'après la Chesnaye des Bois ces deux Jean de la Chaussée auraient été non pas le père et le fils, mais un seul et unique personnage. La généalogie est très régulièrement établie à partir de Jean de la Chaussée, chevalier, Sgr de la Chaussée et de Bournezeau, fils de Jean et de Catherine de Parthenay, qui épousa successivement Jeanne de Beaumont-Bressuire et Françoise Renaud, qui rendit des aveux le 25 septembre 1469 et le 24 septembre 1470 et dont les enfants partagèrent la succession par acte du 16 février 1493. C'est à ce gentilhomme que les jugements de maintenue de noblesse du XVII^e siècle font remonter la filiation suivie. Son descendant, Jacob de la Chaussée, Sgr du Lac et de Baincy, fut maintenu dans sa noblesse le 5 novembre 1624 par sentence de Denis Amelot, commissaire départi par Sa Majesté pour le régallement des tailles en Poitou. Il fut père d'Hilaire de la Chaussée, Sgr de la Chaussée, du Lac, de Champmargou, etc., qui fut maintenu dans sa noblesse le 22 août 1667 par jugement de Barentin, intendant de Poitiers, et grand-père de René de la Chaussée, Sgr de Champmargou, dont les fils moururent sans postérité, et de François de la Chaussée, Sgr du Pin de Rouvre, qui épousa en 1697 Marie Faidy et qui fut maintenu dans sa noblesse le 20 février 1715 par jugement de Quentin de Richebourg, intendant de Poitiers. François de la Chaussée laissa de Marie Faidy plusieurs fils dont deux, Jacques-Gabriel et Charles, furent les auteurs de deux grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, Jacques-Gabriel de la Chaussée, chevalier, Sgr du Pin de Rouvre et de la Terraudière, épousa le 5 juin 1732 Anne Isambard, fille d'un receveur au bureau des finances de Surgères. Il en eut un fils, Jacques, Sgr des Albertiers, né en 1734, qui épousa en 1784 Marie Gaboriau et qui continua la descendance, et une fille, Angélique-Anne, qui fit en 1755 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Cette branche, assez obscure, était représentée de nos jours par M. Jean-Auguste de la Chaussée de Chantemerle, né en 1839, officier de l'administration de la marine, puis juge de paix à la Trimouille, qui a eu plusieurs enfants de son mariage, en 1877, avec M^{lle} Boucherie.

L'auteur de la seconde branche, Charles de la Chaussée, chevalier, Sgr de Saint-Aubin, chevalier de Saint-Louis, fut nommé en 1748 major des ville et citadelle de Montreuil-sur-Mer. Il se fixa définitivement dans le nord de la France par le mariage qu'il contracta le 3 juillet 1750 avec M^{lle} Moullart de Vilmarest. Il eut de cette union deux fils et une fille, Marie-Josèphe, qui fut admise à Saint-Cyr en 1766.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son fils aîné, Charles, né à Montreuil en 1755, fit en 1769 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie et celles que son second fils, Charles-Joseph, né à Montreuil en 1756, décédé dans la suite sans postérité, fit en 1766 pour être admis à l'École militaire. L'aîné de ces deux frères vint se fixer en Flandre après le mariage qu'il contracta en 1787 avec M^{lle} de Bourgogne d'Herbaumez. Il a été le bisaïeul de M. Daniel de la Chaussée, secrétaire d'ambassade.

La famille de la Chaussée a fourni de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : du Vergier, de Parthenay, de Beaumont-Bressuire, de Marconnay, Ysoré 1566, du Chilleau 1592, de Laurière, Prévost-Sansac 1748, Aymer 1790, de Clervaux, de Vasselot 1722, Moullart de Vilmarrest 1750, de Bourgogne 1787, 1838, Ranfray de la Bajonnière 1854, de Portes d'Amblérieu 1880, Collinet de la Salle, etc.

On a vu plus haut qu'il avait existé en Poitou d'autres familles de la Chaussée. Ces familles s'éteignirent toutes antérieurement au xvi^e siècle.

Il subsistait au xviii^e siècle dans le restant de la France plusieurs autres familles nobles du nom de la Chaussée.

La famille DE LA CHAUSSÉE D'EU, la plus en vue de ces familles, portait pour armes : *d'azur semé de croissants d'argent, à trois besants d'or brochants*. Elle tirait son nom du fief de la Chaussée d'Eu qu'elle avait possédé aux portes de la ville d'Eu, en Haute-Normandie, et se croyait issue des anciens comtes d'Eu. Elle était connue dès le xii^e siècle. Guillaume de la Chaussée d'Eu assista en 1415 à la bataille d'Azincourt. François de la Chaussée d'Eu, Sgr d'Arcts, gouverneur de Joinville, fut surintendant de la maison du duc de Guise, comte d'Eu, auquel il rendit foi et hommage en 1556. Sa descendance alla se fixer dans la Haute-Picardie. Laurent de la Chaussée d'Eu, baron de Rogy, en l'élection de Clermont, fut maintenu dans sa noblesse le 14 février 1667, sur preuves remontant à 1489, par jugement de Dorieu, intendant de Soissons. Deux représentants de cette famille, Antoine et Jérôme de la Chaussée d'Arrest, furent admis dans l'ordre de Malte en 1555 et 1672. Laurent de la Chaussée d'Eu, comte d'Arrest, Sgr de Rogy, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Amiens). Cette famille paraît avoir eu pour dernière représentante Marie-Anne-Joséphine de la Chaussée d'Eu, vicomtesse héréditaire et perpétuelle du comté

d'Eu, qui épousa vers 1718 François-Louis Barandiéry, vicomte de la Gorge, général de l'artillerie du roi de Sardaigne, et dont les enfants relevèrent le nom de la Chaussée d'Eu.

La famille DE LA CHAUSSÉE DE BOISVILLE ET DE LA LUCAZIÈRE portait pour armes : *d'azur à trois losanges d'argent, 2 et 1; au chef d'or chargé d'un lion passant de gueules*. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Cabinet d'Hozier*. Elle était originaire de la Beauce et avait pour premiers auteurs connus Etienne et Guy de la Chaussée vivant en 1208. La filiation suivie remontait à Pierre de la Chaussée, Sgr de Thoury, en Beauce, décédé en 1412, qui avait épousé Perrette la Gautière, décédée en 1422, et dont le fils Pierre, émancipé en 1411, épousa le 1^{er} mars 1460 Jeanne Goret. Louis de la Chaussée, Sgr de la Lucazière, demeurant en l'élection de Verneuil, fut maintenu dans sa noblesse le 25 mars 1641 par jugement des commissaires généraux du Conseil départis par le Roi pour le régiment des tailles dans la généralité d'Alençon, puis en 1668 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon. Cette famille de la Chaussée alla plus tard se fixer en Picardie où elle possédait une seigneurie de Boisville. Un de ses membres, Eustache-Armand de la Chaussée de Boisville, né en 1687 au diocèse de Laon, fut admis en 1703 parmi les pages de la Petite Écurie. Un autre, Constantin-Alexandre de la Chaussée de Boisville fut nommé en 1724 chevalier des Ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Deux demoiselles de la Chaussée, nées au diocèse de Chartres, furent admises à Saint-Cyr en 1697 et 1699.

CHAUSSEGROS de LIOUX et de LÉRY (d'Estienne de). Voyez ESTIENNE DE CHAUSSEGROS DE LIOUX ET DE LÉRY (d').

CHAUSSEPIERRE (Rivet de). Voyez RIVET DE CHAUSSEPIERRE.

CHAUSSIVERT de VISUZENNE.

Famille de haute bourgeoisie.

CHAUSSON-LASSALLE et de COURTILLOLES d'ANGLEVILLE. Armes : (d'après le règlement d'armoiries d'octobre 1698) : *d'or à un lion morné d'azur; au chef de gueules chargé de trois besants d'argent*. — L'écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or, d'azur, d'argent et de gueules. — Supports : *deux lions*. — Devise : *Fais bien et laisse dire*. — Autre devise : *Non nobis nascimur*.

La famille CHAUSSON est anciennement connue dans les environs d'Alençon, en Normandie. On trouve que dès 1458 un de ses membres, Jean Chausson, rendit aveu pour sa vavassorie des

Orgeries, relevant en partie du fief de la Renaudière. Colas Chausson épousa vers 1550 Anne de Sourdives, dite Hébert; il en eut, entre autres enfants, deux fils, honorables hommes Thomas et Guillaume Chausson, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée était représentée sous Louis XIV par Jacques Chausson, Sgr des Orgeries, né le 29 août 1646, qui avait épousé Françoise Gravelle et qui résidait en la paroisse de Saint-Germain de Clairfeuille, au diocèse de Lisieux. Jacques Chausson fut pourvu en 1698 de la charge de piqueur au premier vol pour la corneille et commensal du Roi en sa grande fauconnerie; il fut anobli au mois de septembre de cette même année par lettres patentes dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier* et obtint au mois d'octobre suivant le règlement de ses armoiries. Il acquit, en outre, en 1718, l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi près le Parlement de Normandie. Il avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Argentan). Il laissa deux fils : 1° Pierre Chausson, qui continua la descendance; 2° Jacques-Paul Chausson du Saussay, né en 1682, lieutenant général au bailliage et siège présidial d'Exmes, dont le fils, Jacques Chausson du Saussay, lieutenant civil et criminel au bailliage d'Alençon pour les vicomtés d'Argentan, d'Exmes et de Trun, mourut sans postérité en 1782. Pierre Chausson, Sgr des Orgeries et de Saint-Rigomer, épousa le 3 février 1715 Marie-Madeleine Hébert, fille d'un procureur en l'élection d'Alençon, et mourut en 1721. Ce fut lui qui acheta au Châtelet de Paris, en 1717, la seigneurie de Courtilloles dont ses descendants ont conservé le nom. Son fils unique, François-Louis Chausson, Sgr de Courtilloles, des Orgeries, etc., premier président au siège présidial d'Alençon, marié à M^{lle} de Fleuriel, décédé en 1791, fut autorisé, par lettres patentes d'avril 1766, à substituer au nom de Chausson celui de sa seigneurie de Courtilloles. Il fut confirmé dans sa noblesse, ainsi que son cousin germain, Jacques Chausson du Saussay, par lettres patentes du 9 mai 1772. Ce même François-Louis de Courtilloles, Sgr de Courtilloles et de Saint-Rigomer-des-Bois, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Maine et à celles du bailliage d'Exmes. Il laissa deux fils, François-Louis et Alexandre-François-Louis de Courtilloles, qui furent les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

L'auteur du premier rameau, François-Louis de Courtilloles, né en 1747, lieutenant général au bailliage d'Alençon en 1780, marié à M^{lle} de Vaucelles, reçut le titre de baron, sur promesse d'institution de majorat, par ordonnance du roi Louis XVIII du 28 sep-

tembre 1820; mais il mourut le 29 mai 1822 avant d'avoir pu constituer son majorat et avant d'avoir reçu les lettres patentes, qui ne furent jamais délivrées. Sa descendance possède encore le château de Courtilloles, dans le département de la Sarthe. Elle n'est pas titrée.

L'auteur du second rameau, Alexandre-François-Louis de Courtilloles, né en 1754, était officier au régiment de Condé-Infanterie quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Mans. Sa descendance est connue sous le nom de Courtilloles d'Angleville. Elle n'est pas titrée.

Cette branche a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de la Légion d'honneur, etc.

La branche cadette est demeurée non noble. On en trouvera un tableau généalogique dans le tome XIX du *Bulletin de la Société historique de l'Orne* (année 1900). L'auteur de cette branche, Guillaume Chausson, avait épousé dans les dernières années du xvi^e siècle honorable fille Françoise Gorge. Leur petit-fils, Olivier Chausson, marié en 1667 à Sainte du Bois, recueillit par héritage d'un oncle le domaine de la Salle dont sa descendance a conservé le nom. Il fut père de Jacques Chausson, sieur de la Salle, qui épousa en 1690 Catherine Hébert, grand-père de Jacques Chausson, sieur de la Salle, qui épousa Marguerite Boughier, fille d'un chirurgien d'Exmes, et bisaïeul de Guillaume Chausson de la Hullinière qui épousa vers 1750 Marie Lecesne de la Crétinière, fille d'un marchand de Bernay. Celui-ci laissa quatre fils : 1^o Guillaume-Jean Chausson-Lassalle, marchand, dont la descendance subsistait en 1900; 2^o Jacques-François Chausson-Lassalle, qui eut une fille, M^{me} du Mesnil; 3^o Jacques-Louis Chausson-Lassalle, qui eut un fils; 4^o Jean Chausson-Lassalle, né en 1768, qui mourut sans postérité en 1836.

Principales alliances : de Fleuriel, de Vaucelles, Guesdon de Beuchêne, de Jourdan de Savonnières 1854, Douineau de Charantais, de Préaulx, Pichot de la Marandais, Bonin de la Bonninière de Beaumont 1907, Veyrier du Muraud 1891, de Luret de Feix 1893, Avril de Pignerolles 1894, etc.

CHAUTAN de VERCLY. Armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef à dextre d'un soleil rayonnant d'or et en pointe d'une fleur du même.*

La famille CHAUTAN, ou CHAUTANT, appartient à l'ancienne bourgeoisie de Metz. Elle joint à son nom celui du village de Vercly qui, au xviii^e siècle, faisait partie de la banlieue de cette ville. Elle descend de Jean-Antoine Chautant, Sgr de la Haute-Bevoie, de Vercly et de Béville, entrepreneur général des fortifications de Metz et de

Thionville, qui mourut à Metz le 29 mars 1721 à l'âge de 67 ans et dont la veuve, Marie Séné, mourut dans la même ville le 12 septembre 1742 à l'âge de 75 ans. Ce même Jean-Antoine Chautant ne porte d'autre qualification que celle de maître tailleur de pierres dans l'acte de baptême de sa fille Catherine, du 26 octobre 1684. Il laissa plusieurs fils. Un de ces fils, Henri Chautan de Vercly, baptisé à Metz en 1708, décédé dans la même ville le 3 décembre 1779 sans avoir été marié, fut substitut du procureur général près le Parlement de Metz. Un autre, François Chautan de Vercly, baptisé à Metz le 27 février 1693, entrepreneur général des fortifications de Metz et de Toul, épousa Anne Poincelot et continua la descendance.

Plus récemment Antoine-Adolphe Chautan de Vercly, né à Metz en 1804, décédé à Nancy en 1891, a été général de brigade d'artillerie et grand officier de la Légion d'honneur. N. Chautan de Vercly, colonel d'état-major dans la garde impériale, décédé en 1856, avait épousé en 1846 Amélie de Metz. Il en a laissé un fils, Xavier Chautan de Vercly.

CHAUTON (de), dans les Landes. Armes (d'après Rietstapp) : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois tortues de même.*

On n'a pu se procurer que peu de renseignements sur la famille DE CHAUTON, anciennement connue dans les Landes.

Arnaud Chauton, bourgeois de Tartas, eut son blason enregistré à l'Armorial général de 1696 (Dax) : *de sable à un sautoir d'argent* ; il y fut inscrit sur le registre réservé aux personnes non nobles.

La famille de Chauton ne figure pas au nombre de celles qui ont pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Ses représentants ne font, du reste, précéder leur nom de la particule DE que depuis le milieu du XIX^e siècle.

Charles Chauton avait épousé sous Louis XVI Jeanne Tournié ; il en laissa quatre fils : 1^o Octave Chauton, prêtre ; 2^o Bernard Chauton, marié en 1815, dont le fils, Léon de Chauton, n'a laissé que trois filles, M^{mes} de Laborde d'Arbrun, de Cardaillac et de Tavernier ; 3^o Achille Chauton, marié à Adèle Labat, dont le fils aîné, Adrien, a laissé un fils ; 4^o Benjamin Chauton, marié en 1813 à M^{lle} de Cauna, dont le fils, Alexandre, marié à sa parente, Marie Chauton, en a eu une nombreuse postérité.

Principales alliances : de Cardaillac 1884, de Tavernier 1880, de la Borde d'Arbrun, Labat, Domenger, Dulaurens, de Cabanes de Cauna, etc.

CHAUVAISSAINES (Chasseloup de). Voyez : CHASSELOUP-LAUBAT (DE) ET CHASSELOUP DE CHAUVAISSAINES.

CHAUVASSAIGNES. Armes : *d'azur à une chauve-souris d'or ; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout d'argent.* — Couronne : *de Comte.*

La famille CHAUVASSAIGNES, originaire de la petite ville de Vodaple, en Auvergne, est connue de toute ancienneté dans la haute bourgeoisie de sa région. D'après la tradition, un de ses membres, Louis Chauvassaignes, aurait forcé vers 1360 le prince Noir à lever le siège de Vodaple. La famille Chauvassaignes a fourni onze générations de baillis de Vodaple et d'Antoingt. Jean Chauvassaignes, ancien lieutenant général de Vodaple, était en 1777 juge de la ville et baronnie de Thiers. La famille Chauvassaignes compte encore parmi ses membres un échevin de Clermont-Ferrand en 1749, administrateur des hospices de cette ville, un subdélégué de l'intendant à Thiers de 1780 à 1790, des châtelains de Vodaple, des conseillers généraux du Puy-de-Dôme, des chevaliers de la Légion d'honneur, des officiers, etc.

Principales alliances : Peghoux de Merdogne, d'Épinay, etc.

CHAUVEAU des ROCHES (Prieur-). Voyez : PRIEUR-CHAUVEAU DES ROCHES.

CHAUVEAU de BOURDON. Armes (d'après l'*Annuaire de la noblesse de 1894*) : *d'azur à une aigle éployée et couronnée d'argent (aliàs d'or) ; à la bordure cousue de gueules chargée de huit besants d'argent.* — Aliàs (d'après Rietstapp) : *d'argent au lion de gueules.* — Devise : *Vis et amor.*

La famille CHAUVEAU DE BOURDON est originaire de l'Auvergne où elle possédait au XVIII^e siècle une terre de Bourdon. Elle n'est pas mentionnée dans les nobiliaires de ce pays et on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement. Mais le vicomte Révérend lui a consacré une courte notice dans son *Annuaire de la noblesse de 1894*.

Joseph Chauveau, Sgr de Bourdon, en Auvergne, était garde du corps du comte d'Artois à l'époque où éclata la Révolution. Il fut exécuté le 28 nivôse an VI. De son mariage avec Anne-Paule d'Escurolles de la Vernière d'Anglard il laissa un fils unique, Joachim Chauveau de Bourdon, décédé en 1840, qui fut chef d'escadron et qui épousa le 3 janvier 1834 M^{lle} Tabouret de Crespy, décédée en 1891. Joseph-Edmond Chauveau de Bourdon, fils unique des précédents, fut promu en 1893 au grade de général de brigade. Il est décédé en 1895 laissant de son mariage, en 1869, avec M^{lle} Patouillet de Déservillers une fille unique, M^{me} Fraboulet de Kerléadec.

CHAUVEAU de KERNAERET. Armes : *d'azur à un léopard d'or ; au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.*

La famille CHAUVEAU DE KERNAERET est anciennement et honorablement connue à Carhaix, en Basse-Bretagne, sans toutefois qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement. On trouvera sur elle quelques renseignements dans l'*Armorial de la France* de M. de Magny et dans le *Recueil généalogique* du vicomte de la Messelière.

La filiation suivie remonte à noble homme Antoine Chauveau qui demeurait à Carhaix en 1640 et dont le fils, Alain Chauveau, sieur de Neufmaison, procureur et priseur au siège royal de ladite ville, épousa au cours du xvii^e siècle Catherine le Roux, héritière du domaine de Kernaeret, en la paroisse de Plougues-Carhaix. Jacques Chauveau, fils d'Alain, était sous Louis XV procureur au siège royal de Carhaix. Son fils, Joseph-Guillaume Chauveau de Kernaeret fut le dernier sénéchal de Carhaix. Il avait épousé Jeanne le Gallic de Kergouval qui mourut à Quimper en 1832 dans un âge avancé. Désiré-Théophile Chauveau de Kernaeret, fils des précédents, officier d'artillerie distingué, décédé à Landebec en 1823, avait épousé pendant la période révolutionnaire Hyacinthe-Anne de Trédern qui appartenait à une des plus vieilles familles de la noblesse de Bretagne. Il en eut un fils, Joseph-Hyacinthe, né à Quimper en 1798, qui continua la descendance, et une fille qui épousa en 1822 Pierre le Bastard de Mesmeur. Joseph-Hyacinthe Chauveau de Kernaeret fut chef de bataillon et officier de la Légion d'honneur; il épousa sa cousine, Adamine de Trédern, qui lui survécut jusqu'en 1896. Il en laissa deux enfants qui ont été les derniers représentants de leur famille : 1^o Jules Chauveau de Kernaeret, né en 1841 à Corte, en Corse, prélat romain, camérier de Sa Sainteté, doyen de la Faculté de théologie de l'Université catholique d'Angers; 2^o Adélaïde, mariée au comte le Bihannic de Tromenec.

La famille Chauveau de Kernaeret revendique une origine commune avec une famille Chauveau de la Mulonnière qui portait les mêmes armoiries et qui, au xvii^e siècle, occupait à Nantes un rang distingué. Un représentant de cette famille, Mathurin Chauveau, Sgr de la Mulonnière, en la paroisse de la Chapelle-sur-Erdre, gentilhomme servant chez la Reine, marié à Françoise Charette, fut anobli par lettres patentes en 1663 et se fit maintenir dans sa noblesse en 1669 par arrêt des commissaires chargés de la recherche des faux nobles. La famille Chauveau de la Mulonnière s'éteignit peu de temps après.

On trouve qu'un Jacques Chauveau, conseiller secrétaire du Roi, était en 1733 receveur des consignations à Nantes.

CHAUVEAU (de). Armes : *d'azur à un léopard d'or ; au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.*

Charles-Louis-Honoré CHAUVEAU, capitaine d'artillerie territoriale, né en Champagne d'une famille de condition modeste, fut créé comte romain à la suite du mariage qu'il contracta avec la princesse Zénaïde Narischkine, veuve du prince Boris Youssouloff et héritière d'une fortune considérable. Il fit alors précéder son nom de la particule DE et adopta le blason de la famille Chauveau de la Mulonnière dont il a été parlé dans la notice précédente. Le comte de Chauveau fut conseiller général du Finistère et mourut prématurément en 1889 sans laisser de postérité légitime. Sa veuve a fait don au département du Finistère du magnifique château de Kériolet qu'il avait fait construire près de Concarneau.

Par décret du 26 juin 1899, homologué le 12 décembre 1900 par jugement du tribunal de la Seine, les mineurs Anne-Marie-Bathilde, née à Paris le 14 décembre 1885, et Victor-Charles-Yves, né à Paris le 27 septembre 1883, aujourd'hui connu sous le titre de comte de Chauveau, furent autorisés à porter le nom de : CHAUVEAU.

CHAUVEAU-LAGARDE. Armes : *d'argent à une branche de lys et à une branche de chêne au naturel passées en sautoir.*

L'illustre avocat Claude-François CHAUVEAU-LAGARDE, né à Chartres le 21 janvier 1756, appartenait à une famille modeste. Son père, Pierre-François Chauveau, natif de Mer, en Orléanais, exerçait la profession de perruquier et avait épousé à Chartres le 8 novembre 1746 Madeleine Lagarde, fille d'un perruquier de cette ville. A l'époque où éclata la Révolution, Chauveau Lagarde était un des plus brillants avocats du barreau de Paris. Il se signala par son courage pendant la Terreur et accepta la tâche périlleuse de défendre devant le Tribunal révolutionnaire la reine Marie-Antoinette et Madame Élisabeth. Ce fut lui qui, en 1814, fut chargé par le barreau parisien de féliciter Louis XVIII de son rétablissement sur le trône de France. Il reçut de ce prince, le 20 janvier 1815, des lettres patentes d'anoblissement, fut nommé en 1828 conseiller à la Cour de cassation et mourut à Paris en 1841. Il laissait trois filles et deux fils. L'aîné de ceux-ci, Pierre-Urbain Chauveau-Lagarde, né en 1798, fut juge au tribunal de la Seine et mourut en 1881 sans avoir été marié. Le puîné, François-Léon Chauveau-Lagarde, né en 1801, est décédé en 1884 laissant une fille, M^{me} Babin de Lignac.

CHAUVEAU de QUERCIZE. Armes (d'après le *Dictionnaire de la noblesse contemporaine* de Bachelin-Deflorenne) : *d'azur à un*

chevron d'or accompagné en chef de deux branches de chêne entrelacées de même.

On n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants sur la famille CHAUVEAU DE QUERCIZE, honorablement connue en Bourgogne. On suppose qu'elle a eu pour auteur Jacques Chauveau, originaire de Dijon, avocat à la Cour, qui fut pourvu le 9 mars 1700 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi au grand Collège. Jacques Chauveau, né à Dijon en 1690, fils du précédent, lui succéda dans son office en 1722 et le conserva jusqu'à sa mort, en 1745. Ces deux secrétaires du Roi portaient pour armes (d'après l'*Annuaire de la noblesse* de 1907) : *d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois sautoirs de sinople.*

Jean Chauveau, prêtre, curé de la paroisse de Champignolle, avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Dijon) : *de gueules à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'une billette de même.* Jacques Chauveau, conseiller du roi ès-bailliage, chancellerie et présidial de Semur-en-Auxois, fit enregistrer au même Armorial les armes suivantes : *d'argent à l'ancre de sable surmontée de trois étoiles de gueules.*

Guy Chauveau de Quercize, Sgr d'Amancey, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Autun.

La famille Chauveau de Quercize n'est pas titrée.

Principales alliances : Ducret de Lange, de Caters 1909, Chaper, etc.

CHAUVEL du RUMAIN.

Famille de haute bourgeoisie.

M^{me} Céline-Françoise le Bihan-Durumain, veuve de M. Chauvel, née en 1821 à Pont l'Abbé, demeurant à Rennes, et ses deux fils, Arthur-Timoléon et Charles Gustave Chauvel, nés à Quimper, l'un en 1840, l'autre en 1846, demandèrent le 6 juin 1883 l'autorisation de joindre régulièrement au nom de CHAUVEL celui de la famille LE BIHAN-DURUMAIN. Il ne semble pas que cette autorisation leur ait été accordée.

La famille le Bihan-Durumain paraît être distincte de la famille le Bihan de Pennelé (voyez ce nom), qui appartient à l'ancienne noblesse de Bretagne.

Il a existé en Haute-Bretagne et en Anjou une famille de Chauvel qui portait pour armes : *d'argent à trois feuilles de scie de sable posées en chevron brisé.* M. de Farcy, dans sa *Recherche de la noblesse dans la généralité de Tours en 1666*, attribue aussi à cette famille les armes suivantes : *de sinople à trois fascés d'argent.* Jérôme Chauvel, sieur des Nouettes, procureur des bourgeois de Rennes en 1603, fut anobli en 1606 par lettres du roi Henri IV. Il

avait épousé Françoise Blandin, qui se remaria en 1621 à Pierre de la Forest d'Armaillé, conseiller au Parlement de Bretagne. Son fils, Ignace Chauvel, né en 1619 à la Boullaye, en la paroisse de Betton, près de Rennes, alla se fixer en Anjou, fut procureur du Roi à Angers et épousa Renée Grimaudet. Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, Ignace Chauvel, Sgr de la Boullaye, baptisé à Angers en 1643, fils du précédent, fit le 9 juillet 1667 la déclaration qu'il n'était pas noble. Il fut nommé en 1672 conseiller au Parlement de Bretagne en remplacement de son oncle, François Grimaudet de Rochebouet, et eut pour successeur dans sa charge, en 1701, son fils Ignace Chauvel de la Boullaye, baptisé à Angers en 1677, marié en 1701 à Renée Lezineau, décédé en 1733. Eugène Chauvel de la Boullaye prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angers.

A la même souche se rattachait peut-être une famille Chauvel qui possédait la seigneurie de Launay, au ressort de Rennes, et qui se désista de ses prétentions nobiliaires en 1668.

Une famille de Chauvel, de l'élection de Bernay, en Normandie, fut maintenue dans sa noblesse le 9 avril 1666 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Elle portait pour armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef à dextre d'un croissant d'argent, à sénestre d'une molette d'éperon du second émail et en pointe d'une rose du même.*

Pierre Chauvel, né en Normandie, major du régiment royal de cuirassiers, fut anobli en décembre 1719 par lettres patentes rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *de gueules à une épée et un espadon d'argent passés en sautoir, la pointe de l'épée en haut, la lame de l'espadon en bas, les gardes et les poignées d'or et une cuirasse d'argent brochant sur le tout.*

Il a existé à Bourges une famille Chauvel de la Martinière qui portait pour armes : *d'argent (aliàs de sable) à une croix échiquetée d'or et de gueules contournée de quatre têtes humaines chauves de sable (aliàs d'argent).* L'auteur de cette famille, Nicolas de Chauvel, fut pourvu en 1642 de la charge anoblissante de trésorier de France à Bourges. Son fils, Nicolas Chauvel, sieur de la Martinière, était en 1656 trésorier général du marc d'or. Il eut lui-même deux fils, Nicolas et Jean, qui furent officiers. Jean-Pierre Chauvel de la Martinière, mestre de camp de cavalerie, bailli d'épée d'Orléans, fut nommé en 1717 chevalier des Ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

François-Alexandre Chauvel, né à Honfleur en 1766, général de

brigade, décédé sans postérité en 1832, fut créé baron de l'Empire par lettres du 20 juillet 1808. Il reçut les armes suivantes : *d'azur à un chien courant d'argent, bouclé et bande d'or, accompagné à dextre d'un casque du même; au franc-quartier des barons militaires.*

CHAUVELIN (de). Armes : *d'argent à une tige de chou de cinq feuilles arrachée de sinople, au serpent d'or tortillé à l'entour, la tête en haut.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions debout.*

La maison DE CHAUVELIN a occupé un rang considérable dans la noblesse de robe française. On a longtemps cru qu'elle avait eu pour berceau le bourg de Moulins-Engilbert, en Nivernais, mais il est aujourd'hui établi qu'elle vient du Vendômois. André Chauvelin, avocat au Parlement, bailli aux grands jours du Vendômois, auquel remonte la filiation suivie, avait épousé dans les premières années du xvi^e siècle Gabrielle Hénault qui, étant devenue veuve, se remaria à Jean Gimardez. Il en eut quatre fils : 1^o Toussaint, qui continua la descendance ; 2^o Mathieu, qui n'eut pas d'enfants ; 3^o Pierre, qui épousa Louise Justin et dont la descendance se perpétua en Vendômois pendant plusieurs générations ; 4^o Christophe, avocat, bailli de Montmartre, près de Paris, décédé en 1578, qui épousa successivement Catherine Jacquelot et Madeleine du Monceau et dont la descendance s'éteignit dans la seconde moitié du xvii^e siècle après avoir donné plusieurs baillis de la Montagne-Sainte-Geneviève, près de Paris. Toussaint Chauvelin, fils aîné d'André, fut procureur au Parlement de Paris, puis procureur général de la reine Catherine de Médicis, et mourut en 1564. Il épousa d'abord, par contrat du 11 février 1539, Geneviève de Brée, fille d'un procureur au Parlement de Paris, puis le 20 juin 1555 Marie Malingre. Il laissa lui-même quatre fils : 1^o François, né du premier lit, qui fut l'auteur de la branche aînée ; 2^o Alexandre, également né du premier lit, qui fut reçu maître des comptes en 1579 et dont le fils, Alexandre, contrôleur général de l'artillerie, secrétaire du Roi en 1607, mourut sans postérité en 1621 ; 3^o Toussaint, né du second lit, célèbre avocat au Parlement de Paris, procureur général de la reine Catherine de Médicis, qui n'eut que des filles ; 4^o Jacques, également né du second lit, qui fut l'auteur de la branche cadette.

La branche aînée est aujourd'hui éteinte. Son auteur, François Chauvelin, d'abord procureur au Parlement de Paris, puis procureur général de la reine Marie de Médicis, épousa Marie Charmolue. Il en laissa, entre autres enfants, deux fils, Sébastien et Louis, qui furent les auteurs de deux rameaux, et une fille, Claude, qui épousa le

4 juillet 1599 Michel le Tellier, procureur général près la Cour des aides, et qui fut la mère du célèbre chancelier le Tellier.

Sébastien Chauvelin, auteur du premier rameau de la branche aînée, fut reçu en 1597 conseiller au Parlement de Paris. Il fut père de Sébastien Chauvelin, mestre de camp de cavalerie, qui fut tué à l'ennemi en Piémont en 1630, grand-père de François Chauvelin, Sgr de Garencières, près de Montargis, capitaine de cavalerie, qui périt dans les guerres de la Fronde, en 1650, et bisaïeul de Philippe de Chauvelin, colonel du régiment de Mérimville, commandeur de Saint-Lazare, qui périt en 1690 à la bataille de Fleurus. Ce rameau s'est éteint avec Charles de Chauvelin, Sgr de Garencières, neveu du précédent, qui mourut sans postérité dans la première moitié du XVIII^e siècle.

Le second rameau jouit d'un vif éclat. Son auteur, Louis Chauvelin, receveur général des domaines et bois de la généralité de Paris, décédé en 1654, était seigneur de Crisenoy, dans la Brie. Il fut le grand-père de Louis Chauvelin, Sgr de Crisenoy, décédé en 1719 à l'âge de 79 ans, qui fut successivement conseiller au Parlement de Paris, intendant de Picardie, intendant de Franche-Comté et enfin conseiller d'État. Celui-ci laissa deux fils. L'aîné de ces fils, Louis, Sgr de Crisenoy, avocat général au Parlement de Paris, commandeur et grand trésorier des Ordres du Roi en 1713, eut un fils unique, Louis, président à mortier au Parlement de Paris, qui mourut sans postérité en 1754. Le puîné, Germain-Louis Chauvelin, Sgr de Grosbois, né en 1685, décédé en 1762, jouit de la confiance du cardinal de Fleury, fut président à mortier au Parlement de Paris, garde des sceaux de France en 1725, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères et secrétaire commandeur des Ordres du Roi et contribua beaucoup à la signature du traité de Vienne, en 1736. Il avait obtenu, par lettres patentes de mars 1734, l'érection en marquisat, sous le nom de Grosbois, de ses seigneuries réunies de Grosbois, Boissy-Saint-Léger et Villeneuve, près de Paris. Il avait eu un fils qui fut tué en duel en 1750, sans avoir été marié, et trois filles dont l'aînée épousa successivement le marquis de Colbert-Maulévrier et le comte de l'Aigle et dont les deux plus jeunes furent la comtesse de Chamillart de la Suze et la comtesse de la Rochefoucauld Surgères.

L'auteur de la seconde branche, Jacques Chauvelin, décédé en 1609, fut trésorier général de la marine du Ponant, puis trésorier de l'Écurie du Roi. Il épousa Cécile Boyer, fille d'un valet de chambre du Roi, par contrat du 8 mai 1584, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Quatre de ses fils, Jacques, Vincent, Pierre et Louis, furent les auteurs d'autant de rameaux.

Jacques de Chauvelin, Sgr de Luzeret, auteur du premier rameau, fut d'abord abbé de Saint-Clerc-de-Melun, aumônier du Roi et conseiller clerc au Parlement. Il se démit en 1655 de sa charge et de ses bénéfices pour épouser Edmée de Bridiers, ci-devant abbesse de Saint-Rémy-des-Landes. Sa descendance s'éteignit avec ses petits-enfants.

Le second rameau, dit des seigneurs de Beauregard, s'est perpétué jusqu'à nos jours. Beauchet-Filleau en a donné la généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Son auteur, Vincent Chauvelin, écuyer, sieur de Beauséjour, épousa par contrat du 23 janvier 1617 Louise-Honorine Couraud de la Rochechevreux; il fut dans la suite chevalier de l'Ordre du Roi, en 1626, et écuyer de la Grande Écurie, acquit par acte du 14 août 1634 la seigneurie de Beauregard, en Poitou, et mourut le 2 avril 1650. Il fut père de Jacques Chauvelin, Sgr de Beauregard, écuyer de la Grande Écurie, chevalier de l'Ordre du Roi, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Péronne, en Picardie, qui épousa en 1654 Anne de Bridiers et qui fut maintenu dans sa noblesse le 1^{er} avril 1670 par jugement de M. de Machault, intendant de Soissons, et grand-père de Jacques Chauvelin, Sgr de Crespy, en Laonnais, et de Beauregard, en Poitou, qui épousa en 1688 Anne Augron et qui, sur le vu du jugement rendu par M. de Machault en 1670, fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 3 mars 1715 par jugement de Quentin de Richebourg, intendant de Poitiers. Ce jugement de 1715 est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Jacques de Chauvelin, chevalier, Sgr de Beauregard, capitaine au régiment des chasseurs de Normandie, petit fils du précédent, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers et à celles tenues au Dorat. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il avait faites en 1765 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Marie-Jacques, né à Poitiers en 1754. Celui-ci vint se fixer en Blésois par le mariage qu'il contracta en 1785 avec M^{lle} de Regnard; il fut sous la Restauration maire de Blois et conseiller général de Loir-et-Cher. Son fils, Joseph, né en 1786, marié en 1834 à M^{lle} de la Rochejaquelein, fut connu sous le titre de marquis de Chauvelin après la mort, survenue en 1832, du dernier représentant du quatrième rameau. Il fut père d'Henri, marquis de Chauvelin, né en 1843, qui a laissé une nombreuse postérité de son mariage en 1875 avec M^{lle} Brabant. Deux représentantes de ce rameau furent admises à Saint-Cyr, l'une en 1733, l'autre en 1769.

L'auteur du troisième rameau, Pierre Chauvelin, Sgr de Luzeret, en Berry, fut gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère du Roi, et

premier maître de la garde-robe de Madame. Il se fixa dans la Marche par le mariage qu'il contracta le 7 février 1633 avec Jeanne de Bouex et fut maintenu dans sa noblesse le 15 novembre 1669 par arrêt du Conseil sur preuves remontant à 1538. Il fut père de Jean de Chauvelin, Sgr de Richemont, en la paroisse de Lourdoueix, dans la Marche, et grand-père d'autre Jean Chauvelin, Sgr de Richemont, qui fut maintenu dans sa noblesse le 20 septembre 1712 par jugement rendu à Limoges de l'intendant Boucher d'Orsay. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que Jacques de Chauvelin, fils du précédent, né en 1702 au diocèse de Limoges, fit en 1717 pour être admis parmi les pages de la Petite Ecurie. Ce gentilhomme fut tué à la bataille de Fontenoy, en 1745. Il était le dernier représentant de son rameau.

Louis Chauvelin, auteur du quatrième rameau de la branche cadette, mourut en 1683. Son fils, Bernard Chauvelin, Sgr de Beauséjour, décédé en 1755 à l'âge de 93 ans, fut conseiller au Parlement de Paris, intendant de Tours, de Bordeaux et d'Amiens et conseiller d'État. Il avait épousé en 1700 M^{lle} Martin, fille d'un capitoul de Toulouse, et en laissa plusieurs fils. L'aîné de ces fils, Jacques-Bernard Chauvelin, Sgr de Beauséjour, né en 1701, conseiller au Parlement de Paris, inspecteur général de la librairie, intendant d'Amiens en 1731, conseiller d'État en 1751, intendant des finances en 1753, décédé en 1767, laissa de son mariage avec M^{lle} Oursin trois filles, M^{lle} de Monsures, M^{lle} Boutin et la marquise de Biencourt. Bernard-Louis de Chauvelin, frère puîné du précédent, jouit d'une grande faveur auprès du roi Louis XV, fut lieutenant général des armées en 1749, commandeur de Saint Louis en 1751, ambassadeur à Turin en 1753 et maître de la garde-robe du Roi. Il mourut subitement d'apoplexie en 1773, à la table de jeu du Roi. Il avait été admis aux honneurs de la Cour le 29 décembre 1765 sous le titre de marquis de Chauvelin. Il laissait un fils, Bernard-François, et deux filles, les marquises d'Imécourt et de la Bourdonnaye. Bernard-François, marquis de Chauvelin, né à Paris en 1766, maître de la garde-robe du Roi, admis aux honneurs de la Cour le 2 avril 1785, embrassa avec ardeur les idées révolutionnaires. Après l'exécution de Louis XVI, il dut quitter précipitamment l'Angleterre où il remplissait les fonctions d'ambassadeur de la République française. Il se rallia à l'Empire, fut successivement préfet de la Lys, conseiller d'État et intendant général de la Catalogne et reçut le titre de baron par lettres patentes du 10 avril 1811. Député de la Côte-d'Or sous la Restauration, il siégea parmi les plus violents adversaires de la monarchie. Il fut le dernier représentant de son rameau et mourut

du choléra en 1832 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} le Tavernier, décédée en 1857.

Principales alliances : le Tellier, de Rogues de Champignelle, Cahouet 1718, Colbert de Maulévrier 1747, des Acres de l'Aigle 1763, Chamillart de la Suze 1748, de la Rochefoucauld 1752, de Thiard de Bissy 1712, de Grouchy 1715, Talon 1724, de Bridiers 1655, de Barbançois, de Menon de Turbilly 1684, Boutin 1755, de Biencourt 1770, de Vassinac d'Imécourt 1778, de la Bourdonnaye 1787, de Bouex de Villemort 1633, Couraud de la Rochechevreaux 1617, de Nuchèze 1718, de Bridieu 1752, de Beaumont 1808, du Vergyer de la Rochejaquelein 1834, de Durfort-Civrac 1899, Garnier des Garets 1907, de Piolenc 1907, etc.

CHAUVENET (de). Armes : *de gueules à deux gerbes d'or rangées en fasce*. — La branche cadette, dite des seigneurs de Bellenglise, porte : *de gueules à deux gerbes d'or rangées en fasce, accompagnées de trois cors de chasse de même, 2 et 1*. — Couronne : *de Marquis*. — Tenants : *deux sauvages*. — Devise : *Ex labore fructus*.

La famille DE CHAUVENET, originaire de Bourgogne d'après la tradition, appartenait au milieu du xvii^e siècle à la haute bourgeoisie de la ville de Saint-Quentin. On en trouvera une généalogie complète dans les manuscrits de Chérin. Antoine Chauvenet, auquel ce travail fait remonter la filiation, eut deux fils, Milan et Georges Chauvenet, qui furent les auteurs de deux branches. Ces deux frères furent simultanément anoblis par lettres d'août 1662; mais ils ne jouirent pas longtemps de la faveur qui leur avait été accordée, car, en 1664, un édit du roi Louis XIV révoqua tous les anoblissements concédés depuis 1611.

L'auteur de la branche aînée, noble homme Milan Chauvenet, capitaine d'une compagnie de gens de pied, puis gouverneur de Saint-Quentin pour le Roi, épousa d'abord Catherine le Sergent, puis, par contrat passé à Saint-Quentin le 15 mars 1643, Jeanne Desjardins, fille d'un élu en l'élection de Péronne. Son fils, Alexandre Chauvenet, était cheveu-léger de la garde du Roi quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Saint-Quentin). Il se fit accorder en septembre 1696 de nouvelles lettres d'anoblissement qu'il fit enregistrer en la Chambre des comptes de Paris et dans lesquelles étaient mentionnées les lettres de 1662, alors révoquées. Mais ces lettres de 1696 se trouvèrent rentrer à leur tour dans la catégorie de celles qui furent révoquées par un nouvel édit rendu en août 1715. Louis et Antoine-Alexandre de Chauvenet, fils d'Alexandre, s'adressèrent alors au Conseil d'État et en obtinrent le

20 septembre 1721 un arrêt qui exceptait de cette révocation les lettres obtenues par leur père en 1696 et qui les maintenait dans leur noblesse.

L'auteur de la seconde branche, Georges Chauvenet, Sgr de Bellenglise, cheveu-léger de la garde du Roi, fut père de Louis Chauvenet, Sgr de Bellenglise, cheveu-léger de la garde du Roi, qui épousa Marguerite-Louise d'Artois, et grand-père de Charles-Joseph de Chauvenet, Sgr de Bellenglise, né à Saint-Quentin le 2 juin 1710, capitaine de cavalerie, cheveu-léger de la garde, qui épousa en 1750 Elisabeth de Hesselin. Celui-ci régularisa la situation nobiliaire de sa branche en se faisant accorder en 1759 des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin. Il fut père de Joseph-Louis de Chauvenet, né en 1752, qui obtint en 1766 le certificat de noblesse nécessaire pour être admis parmi les chevau-légers. Cette branche a conservé jusqu'à nos jours la terre de Bellenglise dans le département de l'Aisne.

MM. Chauvenet de Bellenglise, Chauvenet de Parthenay, et Chauvenet de Lesdins prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Quentin.

La famille de Chauvenet n'est pas titrée.

Elle a fourni un grand nombre d'officiers de mérite dont l'un a été nommé général de brigade en 1890, un président du tribunal de Saint-Quentin (père du général), des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : Sieyès 1873, 1879, de Coussemaker, de Moucheton de Gerbrois, de Lannoy, de France 1895, Drouin de Bouville 1900, Aubé de Bracquemont 1859, Rivière de Vauguérin 1890, de Bertoult d'Hauteclouque, etc.

Il a existé en Bourgogne une famille de Chauvenet qui peut avoir eu dans le passé une origine commune avec celle dont il vient d'être parlé. Le chef de cette famille, Jean de Chauvenet, demeurant à Chaudenay-la-Ville, au bailliage d'Arnay-le-Duc, fut condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse par arrêt du 25 août 1666 de Bouchu, intendant de Bourgogne. Emilian de Chauvenet, prêtre, curé de Vignoble, au bailliage de Beaune, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *de gueules à une tête d'homme chauve d'argent, posée de front, accompagnée en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant aussi d'argent, un bâton pastoral d'or brochant sur le tout.*

CHAUVERON (de). Armes : *d'argent à un pal bandé d'or et de sable*
— Couronne : *de Marquis.*

La famille DE CHAUVERON appartient à l'ancienne noblesse du Limousin. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. L'abbé Lecler a aussi donné une généalogie de la branche existante dans le supplément du *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud. La Thaumassière, enfin, a donné dans son *Histoire du Berry* une généalogie de la branche des seigneurs de la Motte.

Un membre de cette famille, connu sous le titre de marquis de Chauveron, sollicita sous Louis XV la faveur d'être admis aux honneurs de la Cour. Le généalogiste des Ordres du Roi, Clairambault, chargé d'examiner les preuves de noblesse qu'il fit en cette circonstance, envoya en février 1757 au maréchal de Richelieu un rapport qui commence en ces termes : « On ignore l'origine de ce nom qui, « semblant n'être qu'un sobriquet, n'en paraît pas moins ancien. La « filiation est bien prouvée depuis Audouin et Jean Chauveron, frères, « dont les père et mère n'ont pas été jusqu'à présent connus ». M. de Chauveron, ayant dû sur ces entrefaites quitter Paris pour rejoindre son régiment, ne put être présenté au Roi. Il sollicita en 1777 la présentation à la Cour de sa femme. Chérin adressa à ce sujet le 24 mai 1777 à M. de Vergennes une lettre dans laquelle il s'exprime en ces termes : « J'ai l'honneur de vous envoyer le « mémoire de M. le marquis de Chauveron. J'y joins une copie de « celui que fit en 1757 M. de Clairambault, mon prédécesseur, pour « la présentation au feu Roi et qu'il adressa le 25 février de cette « même année à M. le maréchal de Richelieu. Ce mémoire fut com- « posé sur les extraits que je fis dans le temps des originaux qu'il « avait produits et qui sont conservés dans le cabinet de l'Ordre du « Saint-Esprit. M. de Chauveron, monseigneur, m'ayant fait part, il « y a un mois, du dessein qu'il avait de demander au Roi l'honneur de « la présentation à Sa Majesté de la dame son épouse, je lui dis que, « depuis la suppression du règlement sur les preuves des honneurs « de la Cour, je n'avais ni titre, ni caractère pour certifier son mé- « moire et que d'ailleurs il n'avait pas produit son contrat de mariage « qui devait le faire connaître ainsi que la dame son épouse. Pour « lever cette dernière difficulté, il m'a fait écrire par M. le comte de « Périgord, son parent, le 2 de ce mois qu'il était fils de M. le comte « de Chauveron et de M^{lle} de Taillefer, qui sont les deux derniers « sujets nommés au mémoire de M. de Clairambault, et que son « épouse est de la maison de Regnauld de la Soudière, en Poitou. Le « nom de Chauveron est déjà ancien, bien allié et a des services. « A l'égard de son origine de Touraine, je n'en vois nulle apparence. « Je suis avec un profond respect.... » Le marquis de Chauveron fut lui-même admis aux honneurs de la Cour le 21 avril 1784.

La famille de Chauveron a pour premiers auteurs connus deux frères, Audouin et Jean Chauveron, qui vivaient dans la seconde moitié du xiv^e siècle et qui avaient épousé deux sœurs, Gaillane et Marie Vigier. L'aîné de ces deux frères, Audouin, qualifié noble et puissant chevalier, fut prévôt de Paris de 1361 à 1388, fut armé chevalier en 1384 et mourut avant 1400 ; il laissait une fille unique, Marguerite, qui épousa le 27 octobre 1394 Jean d'Aubusson, Sgr de la Borne. Il avait acheté de la famille de Châteauneuf le 14 mai 1388, pour le prix de 2.000 livres, l'importante seigneurie de la Motte-sur-Indre, en Berry. Noble et puissant Jean Chauveron, frère d'Audouin, fut seigneur du Ris, de la Motte-sur-Indre et de Laurière, en Limousin, par la donation que lui en fit son frère, fut créé en 1388 bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon et fit son testament le 4 décembre 1421. Il laissa plusieurs fils : 1^o Louis, dont la fille unique, Marguerite, héritière des domaines de Ris et de Laurière, épousa en 1453 Jean de Pompadour ; 2^o Audouin, qui mourut sans postérité, prisonnier des infidèles ; 3^o Pierre, Sgr de Dussac et de Parthenie, qui épousa Isabelle de Pierrebuffière par contrat du 5 juillet 1440 et qui fut l'auteur de la branche aînée ; 4^o Jean, dit Antoine, Sgr de la Motte, en Berry, qui épousa le 5 juillet 1436 Françoise Dubois et qui fut l'auteur de la branche cadette ; 5^o Jean, qui fut chevalier de Rhodes.

Pierre de Chauveron, auteur de la branche aînée, fut père de Robert de Chauveron, Sgr de Dussac, de Parthenie, etc., qui épousa par contrat du 6 janvier 1476 Marguerite de Gontaut, fille du seigneur de Biron, et grand-père de Pierre de Chauveron, Sgr de Dussac, qui épousa successivement Dauphine de Journiac et Isabeau de Ségur et qui fit son testament le 5 novembre 1558. Celui-ci laissa plusieurs fils. L'aîné de ces fils, Antoine, Sgr de Journiac, fut chevalier de l'Ordre du Roi et député de la noblesse du Haut-Limousin aux États de Blois, en 1576, fit son testament à Limoges le 21 octobre 1596 et ne laissa pas de postérité. Deux autres, Roland, Sgr de Benquet, né du premier lit, marié le dernier novembre 1578 à Anne de Benquet, et Bernard, né du second lit, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, marié en 1564 à Jacqueline d'Abzac, furent les auteurs de deux grands rameaux.

L'auteur du premier rameau, Roland, laissa un fils, Jacques, marié en 1606 à Galliane de Gentil de Lajonchart, qui fut légataire universel de son oncle Antoine et qui recueillit ainsi, entre autres biens, la seigneurie de Journiac, dans l'élection de Limoges. Ce rameau fut maintenu dans sa noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, et un de ses représentants,

François de Chauveron, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Limousin. Il était représenté de nos jours par M. Emmanuel de Chauveron, né en 1812, marié en 1838 à M^{lle} Blanc-Campagnac, et par leur fils, Audouin.

Le second rameau alla se fixer en Périgord. Son chef, noble François de Chauveron, écuyer, sieur de Saint-Mayme, marié le 4 décembre 1647 à Isabeau du Mas, fut maintenu dans sa noblesse d'abord le 4 février 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, puis le 7 janvier 1699 par jugement de M. de Bezons, un des successeurs de Pellot. Il laissa trois fils : 1° Annet, marié en 1686 à Catherine Bodin de la Guillermie, qui fut l'aïeul du marquis de Chauveron, admis aux honneurs de la Cour en 1784 ; 2° Alain, marié en 1687 à Catherine Noël ; 3° Adrien, marié en 1687 à Adrienne Bonnet. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'une de ses descendantes, Marguerite de Chauveron, née en 1764, fit en 1774 pour être admise à la maison d'éducation de l'Enfant-Jésus. Le marquis de Chauveron, Sgr de Saint-Laurent-de-Céris, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers. Ce rameau compte peut-être encore des représentants dans une situation modeste.

Jean, dit Antoine, Chauveron, Sgr de la Motte, auteur de la branche cadette, fut père de Louis Chauveron, Sgr de la Motte et de la Prugne-Chauveron, qui épousa le 28 juin 1475 Anne de Lentilhac, et grand-père de Déode de Chauveron, Sgr de la Motte, conseiller au Parlement de Paris, qui épousa Barbe de Malleville. Le chef de cette branche, Jean-Louis Chauveron, Sgr de la Motte, Puydoré, Ruzé, etc., demeurant au château de la Motte, paroisse de Villebernin, en Touraine, fut maintenu dans sa noblesse le 29 août 1669 par jugement de l'intendant de Moulins. Il avait épousé en 1660 Magdeleine de Villelongue qui, étant veuve, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bourges). Il en eut un fils, François. Cette branche paraît s'être éteinte antérieurement à la Révolution. On ne voit pas, en tout cas, qu'elle ait été représentée en 1789 aux assemblées de la noblesse du Berry.

La famille de Chauveron a donné quatre chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Jean, François et Léon de Chauveron de la Motte en 1500, 1640 et 1651, et Alexandre-Ange de Chauveron, en 1778. Elle a encore fourni un sénéchal de la Marche, de nombreux officiers, etc.

Principales alliances : d'Aubusson 1394, 1621, de Pompadour 1453, de Lentilhac 1475, de Berruyer 1577, d'Aux, de Pierre-

buffière 1440, de Gontaut-Biron 1476, de Tournemire, de Ségur, de Gentil de Lajonchapt 1606, de Maignac 1640, de Ribeyreix 1716, Descubes, du Mas de Paysac 1647, d'Abzac 1564, de Cugnac, de Taillefer 1724, de Regnaud de la Soudière, de Fornel 1671, etc.

CHAUVET des POISSONNAIS. Armes : (d'après l'*Armorial d'Anjou de Denais*) : écartelé aux 1 et 4 d'argent à l'aigle éployée de sable ; aux 2 et 3 d'azur à un chevron brisé d'argent, au chef d'or chargé d'une couronne de sable accompagnée de deux étoiles de même.

Originaire de Loudun, en Poitou, la famille CHAUVET appartient à l'ancienne bourgeoisie de sa région. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie assez incomplète dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Ce travail fait remonter la filiation à maître Jean Chauvet dont les deux fils, Charles et Jean, partagèrent la succession par acte du 22 octobre 1526. L'aîné de ces deux frères, Charles Chauvet, procureur du Roi sur le fait des aides, paraît avoir été père de Louis Chauvet, grand-père de Charles Chauvet, lieutenant civil au bailliage de Loudun, et bisaïeul de Guy Chauvet, baptisé en 1603, qui épousa en 1641 N... Clément et qui continua la descendance. Le puîné, Jean Chauvet, avocat à Loudun, fut père de Guy Chauvet, Sgr de Bélebat, brillant avocat au Parlement de Paris, qui, par son testament du 17 février 1610, légua la somme de 30.000 livres pour fonder un collège à Loudun. La famille Chauvet s'est partagée en plusieurs branches. La seule de ces branches qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours joint à son nom, depuis les premières années du XVIII^e siècle, celui du domaine des Poissonnais qu'elle a possédé sur le territoire de la paroisse de Basses.

La famille Chauvet a fourni un grand nombre de conseillers au présidial et de procureurs en l'élection de Loudun, des avocats distingués, etc.

Principales alliances : Montault 1750, Aubineau, Bedeau de l'Écochère 1895, etc.

La famille Chauvet des Poissonnais est distincte d'une famille CHAUVET DU THEIL qui au XVIII^e siècle appartenait à la noblesse du Poitou. Cette famille portait pour armes : d'argent à un cor de sable, lié de gueules, accompagné de trois losanges de gueules, 2 et 1. Beauchet-Filleau en donne la filiation depuis Pierre Chauvet qui dans les dernières années du XVII^e siècle était notaire royal à Poitiers. Pierre Chauvet, sieur du Theil, fils du précédent, marié en 1710 à Louise Babinet, était conseiller en l'élection de Poitiers quand il fut nommé, en 1717, échevin de cette ville. Il fit alors la déclaration qu'il entendait jouir de la noblesse héréditaire attachée à ces

fonctions. Son fils, Pierre Chauvet du Theil, né en 1718, échevin de Poitiers en 1776, laissa un fils, qui fut prêtre, et plusieurs filles.

Il a existé dans la Basse-Marche, sur les confins du Poitou, une famille de Chauvet qui portait pour armes : *d'argent à trois (aliàs quatre) fasces d'azur, accompagnées de neuf (aliàs dix) merlettes de sable (aliàs de gueules), posées 3, 3, 2, 1 (aliàs 3, 2, 2, 2, 1)*. Beauchet-Filleau fait remonter la filiation de cette famille à un Pierre Chauvet, chevalier, Sgr de Frédaigue, vivant en 1391, qu'il croit avoir été père d'un Louis Chauvet, Sgr de Frédaigue, chambellan du comte d'Angoulême, mentionné dans un acte du 4 octobre 1449. La famille de Chauvet se partagea en plusieurs branches qui furent maintenues dans leur noblesse en 1668 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Elle s'éteignit dans la première moitié du XVIII^e siècle.

CHAUVET (de), en Bordelais. Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'azur à un léopard d'or; au chef d'argent chargé de trois soleils de gueules*.

La famille DE CHAUVET, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse de robe bordelaise¹.

Jean Chauvet, marié en 1654 à Marguerite de Bonneau, était notaire et bourgeois de Bordeaux. Son fils, Pierre Chauvet, né en 1670, marié en 1697 à Marie-Françoise de Marbotin, fut pourvu par lettres du 8 avril 1695 de la charge anoblissante de trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux; il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut père d'André-Pierre Chauvet, né en 1712, marié en 1751 à M^{lle} Dubergier de Favars, qui fut à son tour président trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux, et grand-père de Jean-Baptiste de Chauvet, Sgr de Mège, né en 1755, marié en 1788 à Marie Dumas, qui fut reçu en 1779 conseiller au Parlement de Bordeaux et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. Jean-Baptiste de Chauvet fut un économiste distingué; il envoya à la Constituante, en 1791, le projet d'un expédient pour rétablir dans les vingt-quatre heures la circulation du numéraire. Son fils, Adrien-Raymond de Chauvet, né à Bassens en 1792, marié en 1829 à M^{lle} Ducasse, est décédé en 1854 laissant trois enfants qui ont été les derniers représentants de leur famille : 1^o Henri, né en 1832, décédé sans alliance; 2^o Pauline, née en 1830; 3^o Louise-Marie,

¹ Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Pierre Meller.

mariée en 1852 au baron Duroy de Suduiraut et décédée à Pauillac en 1900.

Principales alliances : de Marbotin, Dubergier de Favars, Dumas, de Villemillot, de Rivière, Duroy de Suduiraut, etc.

On ignore si c'est à cette famille que l'on doit rattacher un Jean Chauvet qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bordeaux) : *d'azur à un cœur d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.*

CHAUVIGNÉ (Bucher de). Voyez : **BUCHER DE CHAUVIGNÉ.**

CHAUVIGNY (Liger de). Voyez : **LIGER DE CHAUVIGNY.**

CHAUVIGNY de BLOT (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules; aux 2 et 3 d'or à trois bandes de gueules.*

Originaires du Bourbonnais, fixée plus tard en Auvergne, la maison DE CHAUVIGNY DE BLOT appartient à l'ancienne noblesse de ces deux provinces.

La Chesnaye des Bois en a donné au XVIII^e siècle une généalogie qui est fort incomplète et qui est, en outre, fort inexacte, au moins pour les premiers degrés. Elle sollicita sous Louis XV la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour. Le généalogiste des Ordres du Roi, chargé de vérifier les preuves de noblesse qu'elle dut faire en cette circonstance, composa un mémoire qui fut envoyé successivement au comte d'Argenson en 1748, au duc de Gèvres en 1749 et au comte de Vergennes en 1784. Ce mémoire, conservé dans les manuscrits de Chérin, commence en ces termes : « Cette « maison paraît être d'ancienne chevalerie. On n'a pu reconnaître « si le premier nom était celui de Blot ou celui de Chauvigny; l'un et « l'autre sont fort anciens et sont noms de terres connues. Jean de « Chauvigny, chevalier, Sgr de Blot, était un des chambellans du roi « Charles VI l'an 1422. La filiation est bien prouvée depuis Hugues « de Chauvigny, chevalier, Sgr de Blot, sénéchal d'Auvergne en « 1458, dont il se trouve un sceau de l'an 1466 portant les mêmes « armes et écartelures ci-dessus rapportées. Il épousa Catherine « de la Fayette et fut l'auteur de toutes les branches de cette mai- « son... » On trouvera encore des renseignements sur la famille de Chauvigny de Blot dans le *Nouveau d'Hozier*, au mot Chovigny, dans les ouvrages du docteur de Ribier, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* de 1905 et spécialement dans une très intéressante étude que le commandant du Broc de Segange a fait paraître à Moulins, en 1900, sous le titre suivant : *Les Chauvigny de Blot.*

Ce dernier travail est malheureusement à peu près introuvable et n'existe pas à la Bibliothèque de la rue Richelieu à Paris¹.

La maison de Chauvigny de Blot paraît être distincte d'une famille de Chauvigny, éteinte en 1502, qui a occupé un rang considérable dans la noblesse du Berry et qui portait pour armes : *d'argent à cinq fusées de gueules mises en fasce*. Elle a eu pour berceau la seigneurie de Chouvigny, située sur les bords de la Sioule, aujourd'hui commune du département de l'Allier, où elle possédait au moyen âge un château dont les ruines subsistent. Elle a pour premier auteur connu Guillaume qui, dans les dernières années du XIII^e siècle, était seigneur du château de Chauvigny, ou Chouvigny. Bertrand, damoiseau, possesseur du château de Chauvigny, auquel le commandant du Broc de Segange fait remonter la filiation suivie, avait épousé Agnès, dame de Sauzet et de Chazeuil, près de Varennes-sur-Allier, avec laquelle il vivait en 1300 et qui mourut entre 1333 et 1335. Il laissa au moins deux fils, Guillaume et Guillemain.

La descendance de Guillaume, l'aîné de ces deux frères, se partagea en plusieurs rameaux, tous éteints avant la fin du XV^e siècle, qui possédèrent les seigneuries de Nades, de Saint-Gérand, de Vaux, etc., et dont le principal eut pour dernière représentante Isabeau de Chauvigny, dame de Nades, mariée le 3 novembre 1409 à Pierre de Montmorin.

Guillemain, second fils de Bertrand, posséda la seigneurie du Vivier, également située sur les bords de la Sioule, dans la paroisse de Saint-Gal, aujourd'hui commune du département du Puy-de-Dôme. Il épousa dans les premières années du XIV^e siècle Catherine de Blot, dernière représentante d'une puissante famille de la Basse-Auvergne que la tradition faisait descendre de celle des premiers sires de Bourbon. Cette dame lui apporta le château de Blot, situé sur les bords de la Sioule, dont il existe encore des ruines importantes, et la seigneurie de Blot-l'Église, aujourd'hui commune du département du Puy-de-Dôme. Les descendants de Guillemain de Chauvigny et de Catherine de Blot furent indistinctement connus sous le nom de Chauvigny ou sous celui de leurs deux seigneuries de Blot. Guillemain de Chauvigny laissa quatre fils appelés Jean, Guillaume, Thévenin et Bertrand. L'aîné de ces quatre frères, Jean, continua la descendance. Il a souvent été confondu, notamment dans un tableau généalogique conservé dans le *Nouveau d'Hozier*, avec son cousin Jean de Chauvigny, Sgr de Saint-Géraud, qui vivait à la même époque et qui avait épousé Marguerite de Bourbon, fille d'Hugues, Sgr de Montmort. Il eut un

¹ L'auteur de cet ouvrage tient à exprimer ici ses remerciements à M. Philippe Tiersonnier qui a bien voulu lui communiquer la brochure du commandant de Segange.

fils, Jean de Chauvigny, Sgr de Blot, qui fut tué au siège de Carthage en 1390. Celui-ci avait épousé Catherine de Bressolles, dame de Montmorillon, qui se remaria à un autre Jean de Chauvigny, dernier représentant mâle du rameau des seigneurs de Nades. Catherine de Bressolles était de nouveau veuve quand elle passa un acte le 11 janvier 1423; dans cet acte elle cite ses trois fils, noble homme messire Jehan de Chovigny, actuellement chevalier et seigneur de Blot, Guillaume, décédé, et Hugues, abbé de la Chaise-Dieu. L'aîné de ces trois frères, Jean, Sgr de Blot, avait épousé, par contrat sans filiation du 6 avril 1406, Dauphine de Bonnebaud, fille de noble et puissant messire Jehan, chevalier, Sgr de Bonnebaud, et de dame Isabelle de Montmorin; il était en 1422 chambellan du roi Charles VI. On ignore quel était son degré de parenté avec un Roger de Chauvigny dont le fils Hugues, Sgr de Blot, sénéchal d'Auvergne en 1458, puis conseiller et chambellan du Roi, fut nommé par lettres du 19 mai 1466 capitaine de la Bastille-Saint-Antoine, à Paris¹. Cet Hugues de Chauvigny, seigneur, ou baron, de Blot, à partir duquel seulement la filiation est rigoureusement établie, avait épousé à une date inconnue² Catherine, fille du maréchal de la Fayette et héritière de la seigneurie de Saint-Agoulin (Puy-de-Dôme). Leur fils, Gilbert de Chauvigny, baron de Blot, grand veneur du duc de Bourbon en 1521, épousa le 14 avril 1478 Catherine Loup de Beauvoir dont il eut une nombreuse postérité. Trois de ses fils, Jean de Chauvigny, Sgr de Blot-le-Château, marié à Gabrielle des Forges, ou des Farges, rappelé comme défunt dans un acte de 1548, Antoine de Chauvigny de Blot, Sgr du Vivier et de Saint-Agoulin, chambellan du duc de Bourbon, marié en 1511 à Françoise du Gué de Persenat, et Pierre de Chauvigny, Sgr de Nassigny et de Mirebeau, baron de Blot-l'Église, un des cent gentilshommes du Roi, marié d'abord le 1^{er} février 1531 à Françoise de Murol, veuve de Gilbert de Chaslus, puis en 1544 à Isabeau de Bourbon-Busset, veuve de Jean de la Queuille, furent les auteurs de trois branches.

Les représentants de ces trois branches furent maintenus dans leur noblesse le 30 septembre 1667 par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins, puis le 29 juillet 1700 par jugement de M. de Nointel, également intendant de Moulins.

La branche aînée, dite des seigneurs de Blot-le-Château, fut assez obscure. Elle s'éteignit avec Gasparde, héritière de la baronnie de Blot-le-Château, qui fut la seconde femme d'Amable de Chauvigny,

¹ D'après le commandant de Segange, cet Hugues aurait été fils de Jean et de Dauphine de Bonnebaud.

² En février 1445, d'après le commandant de Segange.

baron de Blot-l'Église, décédé en 1717, chef de la troisième branche.

Cette troisième branche, dite des barons de Blot-l'Église, est également éteinte aujourd'hui. Son auteur, Pierre, baron de Blot-l'Église, eut de sa seconde union un fils, Claude de Chauvigny, baron de Blot-l'Église, marié en 1576 à Claude de Veyny d'Arbouze, veuve de Claude de Saint-Quentin; qui fut élu député de la noblesse de Basse-Auvergne aux États généraux de 1614, Claude de Chauvigny, baron de Blot-l'Église, eut à soutenir en 1606 un curieux procès contre son cousin Gilbert de Chauvigny, baron de Blot-le-Château, chef de la branche aînée. Celui-ci lui contestait le droit de signer du nom de Blot tout court sans y ajouter celui de l'Église et de porter les armes pleines de la famille. Just de Tournon, sénéchal d'Auvergne, devant qui l'affaire fut portée, rendit le 11 avril 1607 un arrêt qui interdisait à Claude de Chauvigny de prendre le nom de Blot sans y joindre celui de l'Église et qui le contraignait à charger ses armoiries d'une brisure. Claude de Chauvigny, baron de Blot-l'Église, né vers 1605, un des petits-fils du précédent, fut chambellan du duc d'Orléans, acquit un certain renom comme poète licencieux et mérita le surnom de Blot-l'Esprit; il mourut à Blois vers 1660 sans avoir été marié. Son neveu, Amable de Chauvigny, baron de Blot-l'Église, décédé en 1717, commanda en 1697 le ban et l'arrière-ban de la province d'Auvergne. Il réunit les deux baronnies de Blot par le second mariage qu'il contracta avec sa cousine, Gasparde de Chauvigny, fille et héritière du dernier baron de Blot-le-Château. Il avait eu d'une première union un fils, Gilbert de Chauvigny, baron de Blot-l'Église, qui épousa en 1710 M^{lle} de Damas-Cormailon. Cette branche s'est éteinte avec le fils de celui-ci, Gilbert de Chauvigny, connu sous le titre de comte de Blot, lieutenant général des armées du Roi en 1780, grand-croix de Saint-Louis en 1781, décédé en 1785, qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1749 avec M^{lle} Charpentier d'Ennery, dame d'honneur de la duchesse d'Orléans. Cet officier général avait eu plusieurs sœurs dont l'une, Marguerite-Agnès, épousa en 1731 Hugues de Champs. Son neveu, François-Charles de Champs, possédait à l'époque de la Révolution les ruines du château de Blot-le-Château, qui appartiennent encore à ses descendants, et le château de Blot-l'Église. Vers 1810 il vendit ce dernier château à la comtesse de Beaufranchet d'Ayat, née Kempfer, qui y mourut en 1832 après l'avoir aliéné. Depuis 1785, la famille de Champs joint à son nom celui du château de Blot.

La seconde branche s'est seule perpétuée jusqu'à nos jours. Son auteur, Antoine de Chauvigny de Blot, Sgr du Vivier et de Saint-Agoulin, laissa, entre autres enfants, deux fils : 1^o Gilbert, qui continua la lignée; 2^o Robert, Sgr de Saint-Agoulin, qui épousa Marie du Saix,

veuve de Gilbert de Bayard, et dont la descendance, après avoir fourni trois pages de la Grande Écurie en 1670, 1673 et 1694, s'éteignit avec Pierre-François de Chauvigny de Blot, chanoine comte de Lyon en 1723, abbé de Cellefrouin, prieur commendataire de Longjumeau, et avec ses deux sœurs, M^{mes} de Rochefort d'Ally et de Barton de Montbas. Gilbert de Chauvigny, baron du Vivier, Sgr de Jayet, de Chenet et de Bosron, fils aîné d'Antoine, fut chevalier de l'Ordre du Roi et épousa le 21 août 1554 Suzanne de Chaugy, héritière de la terre d'Urbise, en Forez. Son fils, Jean de Chauvigny, baron du Vivier, se distingua en 1590 à la bataille d'Issoire. Il épousa le 20 novembre 1591 Guyonne d'Alègre et en eut, entre autres enfants, deux fils, Gilbert de Chauvigny, baron du Vivier, qui épousa le 16 août 1616 Éléonore de Thomassin-Montmartin, et Blain de Chauvigny, Sgr d'Urbise, en Forez, et de Beaudéduit, en Auvergne, qui épousa le 3 février 1630 Jeanne de Peschin, dame de Salles. Ces deux frères furent les auteurs de deux grands rameaux.

L'auteur du premier rameau, Gilbert, eut un fils, Charles de Chauvigny, baron du Vivier, qui épousa en 1678 sa cousine Marie-Diane de Chauvigny de Blot, fille du baron de Blot-l'Église. Charles eut lui-même deux fils, Gilbert de Chauvigny de Blot, connu sous le titre de comte du Vivier, qui épousa en 1723 M^{lle} Estienne, et Amable, connu sous le titre de comte de Chauvigny de Blot, qui épousa en 1730 M^{lle} de Cotignon, héritière de la seigneurie du Deffant, en Nivernais. Louis de Chauvigny de Blot, comte du Vivier, fils de Gilbert, épousa en 1760 sa cousine, Marie-Marguerite de Champs, nièce par sa mère du dernier représentant de la branche des barons de Blot-l'Église. Il en eut deux filles, dont l'une fut duchesse d'Aumont, et deux fils dont le plus jeune entra dans les ordres. Il fit en 1772 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils aîné, Gilbert, né en 1762. Celui-ci émigra lors de la Révolution et épousa en Russie en 1802 Anne-Charlotte de Sayn-Wittgenstein, fille d'un premier lit de cette comtesse de Beaufranchet d'Ayat, née Kempfer, dont il a été parlé plus haut et qui acheta vers 1810 le château de Blot-l'Église. Il en eut un fils unique, Henri, comte de Chauvigny de Blot, qui n'a pas laissé de postérité de son mariage en 1844 avec M^{lle} Escot. Pierre de Chauvigny de Blot, Sgr du Deffant, fils d'Amable et de M^{lle} de Cotignon, fut lieutenant-colonel du régiment de Beauvais et mourut à Paris en 1801. Il avait épousé en 1779 M^{lle} de Guillebon, dame des Fontaines. Leur fils, Amable, comte de Chauvigny de Blot, marié en 1826 à M^{lle} de la Celle, en a eu une fille, dernière représentante de son rameau, qui a épousé le comte de Loubens de Verdalle.

L'auteur du second rameau, Blain, laissa deux fils : 1° Gilbert de Chauvigny, Sgr de Salles, qui épousa en 1670 Éléonore le Long de Chenillac et qui continua la lignée; 2° Gilbert de Chauvigny, qui épousa en 1685 Catherine de Champfeu et dont la descendance paraît s'être éteinte en la personne de ses deux petits-fils, François, né en 1720, et Pierre, né en 1722. Claude-Gilbert de Chauvigny de Blot, né en 1732, un des petits-fils de Gilbert et d'Éléonore le Long de Chenillac, fut admis en 1746 parmi les pages de la Petite Écurie. Il avait eu plusieurs frères. L'un de ces frères, Gilbert-Michel-Joseph, marié à Marie Valette de Bosredont, fut père de Gilbert-Louis de Chauvigny de Blot, qui mourut en émigration sans avoir eu d'enfants de son mariage en 1789 avec M^{lle} de Fontaine de Biré, et d'Alexandre-Henri de Chauvigny de Blot, né à Saint-Gal en 1751, évêque de Lombez en 1788, décédé en 1804. Un autre, Sébastien de Chauvigny de Blot, Sgr de Châteauvert et de la Presle, né en 1737, marié à M^{lle} de la Boulaye, décédé en 1771, fut père de Charles-Joseph, comte de Chauvigny de Blot, né en 1761, qui épousa Anne-Marie Purseigle et dont la descendance se perpétue obscurément en Bourbonnais, de Gilbert-Joseph de Chauvigny de Blot, qui fut chanoine comte de Brioude, et de Paul-Fortuné, comte de Chauvigny de Blot, maréchal de camp en 1827, dont la fille unique épousa en 1821 le comte de la Tour d'Auvergne-Lauragais. Un représentant de ce rameau, Joseph, a épousé à Sézanne en janvier 1909 M^{lle} le Dieu de Ville.

Un membre de la famille de Chauvigny de Blot eut un fils naturel qui fut baptisé en 1718 à l'église Saint-Eustache, à Paris, et qui alla se fixer en Hollande. François de Chauvigny de Blot, probablement fils de ce bâtard, mourut à Amsterdam en 1783 à l'âge de 34 ans. Il avait épousé en 1782 une française, M^{lle} de Rivery. Il en eut un fils, Félix de Chauvigny de Blot, qui alla se fixer à Java où sa descendance subsiste avec distinction.

Deux membres de la famille de Chauvigny de Blot furent admis aux honneurs de la Cour l'un le 20 septembre 1753, l'autre le 1^{er} mars 1767. La comtesse de Blot jouit de la même faveur le 14 novembre 1753.

La famille de Chauvigny de Blot a donné trois chevaliers à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1541, 1560 et 1571.

Principales alliances : de Montmorin 1409, de Blot, de Bressoles, Motier de la Fayette, d'Alègre 1591, de Bosredon 1740, de Cotignon, de Champs 1760, de Bourbon-Busset 1544, de Veyny d'Arbouze, Olivier de Leuville, de Brugier du Rochain, de Damas-Cormailon 1710, de Champfeu 1685, de Fradel 1719, de la Tour de Saint-Paulet 1821, de la Celle 1826, de la Roche-Aymon 1678, du Maine du Bourg, de Murol,

de Sayn-Wittgenstein 1802, de Rochefort d'Ally, de Barton de Montbas 1717, d'Aumont, de Fougères, etc.

CHAUVIN (Feuilhade de). Voyez : FEUILHADE DE CHAUVIN.

CHAUVIN des ORIÈRES. Armes : *de gueules à neuf besants d'argent, 3, 3, 3 ; au chef d'hermines.*

Le nom de Chauvin a été porté au diocèse de Nantes, en Bretagne, par une famille noble et distinguée. Les armoiries primitives de cette famille étaient : *d'argent à trois croissants de gueules, 2 et 1, ce dernier la pointe en bas.* Plus tard elle les abandonna pour adopter celles de la famille de la Musse dont elle avait relevé le nom : *de gueules à neuf besants d'argent (aliàs d'or), 3, 3, 3,* avec pour devise : *Auro micante refulget.* Kerviler la fait descendre d'un Olivier Chauvin qui, en 1351, était écuyer de Jean de Beaumanoir. Elle peut être la même que celle de Perrot Chauvin de la Multaye et de Jehan Chauvin, de la paroisse de Mordelles, et de Jehan Chauvin, de la paroisse de Bains, au diocèse de Rennes, qui figurèrent à la réformation de 1427. Jehan Chauvin, licencié ès lois, argentier et miseur de la dépense de l'hôtel en 1416, fut nommé en 1423 président en la Chambre des comptes de Bretagne. Guillaume Chauvin, sieur du Bois, président en la Chambre des comptes de Bretagne en 1451, fut chancelier de Bretagne sous les ducs Pierre II et François II, fut nommé chevalier de l'Hermine en 1466 et conclut le traité de Luxeuil en 1477 ; il fut plus tard disgracié, fut emprisonné en 1481 dans les tours du château de Vannes et y termina ses jours. Jean Chauvin, fils du précédent, fut chevalier de l'Hermine en 1451, puis chambellan du roi Louis XI et capitaine de Dol ; il épousa en 1459 Françoise de la Musse-Ponthus et en eut deux fils, René, lieutenant du château de Nantes en 1488, et Pierre, capitaine d'Ancenis, qui adoptèrent le nom et les armes de la famille de leur mère. Bonaventure Chauvin de la Musse, chambellan du Roi, présida en 1583 les États de Nantes. David Chauvin de la Musse fut condamné en 1622 par arrêt du Parlement de Paris à avoir son château de Ponthus rasé et ses bois coupés à hauteur d'homme pour avoir assisté à l'assemblée que tinrent à la Rochelle les protestants rebelles. La famille Chauvin de la Musse fut maintenue dans sa noblesse par arrêt de 1668 ; elle paraît s'être éteinte peu de temps après.

La famille CHAUVIN DES ORIÈRES, anciennement connue à Nantes, revendique une origine commune avec la famille Chauvin de la Musse. Elle portait dès le xvii^e siècle, avec de légères modifications, le blason de la famille de la Musse, adopté au siècle précédent par les Chauvin de la Musse. Elle fut déboutée de ses prétentions à la

noblesse par arrêt de 1670 faute d'avoir produit des preuves suffisantes et depuis lors est demeurée non noble. Elle compte parmi ses membres Jean Chauvin de la Touche, procureur au présidial de Nantes, qui fut échevin de cette ville en 1655, 1657, 1658, et Mathurin Chauvin des Couétils, conseiller au présidial de Nantes en 1687, doyen de cette Cour en 1696. Elle était représentée de nos jours par M. Ernest Chauvin des Orières, décédé en 1893, qui a laissé quatre enfants de son mariage en 1861 avec M^{lle} de Silguy.

Alain Chauvin, sieur des Couétis, conseiller du Roi et doyen du présidial de Nantes, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Principales alliances : Onfroy de la Rosière, Sauveur de la Chapelle, de Silguy 1861, Carré de la Gasnerie 1886, Dandolo de Kérouallan 1890, etc.

CHAUVINIÈRE (Dufresne de la). Voyez : DUFRESNE DE LA CHAUVINIÈRE.

CHAUVOT de BEAUCHÊNE. Armes. : écartelé aux 1 et 4 d'or à un chevron de sable accompagné en chef de deux étoiles d'azur; aux 2 et 3 d'azur à un agneau pascal d'argent. — Couronne : de Comte. — Supports : deux levriers.

La famille CHAUVOT DE BEAUCHÊNE, d'honorable bourgeoisie, est originaire du lieu de Tucy, en Bourgogne. M. de Magny en a donné une généalogie dans son *Nobiliaire universel*. Il en fait remonter la filiation à François Chauvot qui vivait dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Edme-Claude Chauvot, né en 1715, fils d'Edme-François, chirurgien royal, et d'Anne Arrault, receveur de l'abbaye des Écharlés, près de Sens, acquit en Blésois le domaine de Beauchêne dont, suivant l'usage du temps, ses enfants joignirent le nom à celui de Chauvot. Son fils, Edme-Pierre Chauvot de Beauchêne, né en 1749, était sous Louis XVI médecin des Écuries de Monsieur; il fut dans la suite médecin de l'École normale et du Corps législatif, puis premier médecin consultant des rois Louis XVIII et Charles X, fut membre de l'Académie de médecine et mourut en 1824. Il fut père d'Edme-François Chauvot de Beauchêne, né en 1784, médecin des rois Louis XVIII et Charles X, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Antoine, membre de l'Académie de médecine, décédé en 1831, et grand-père d'Edme-Gustave Chauvot de Beauchêne, né en 1824, chef d'escadron de gendarmerie, officier de la Légion d'honneur, qui a eu trois fils.

Principales alliances : Delamalle, Gaillard, de Langle, etc.

CHAUX (Bouquet des). Voyez : BOUQUET DES CHAUX, DE LINIÈRES, DE LA GRYE ET D'ESPAGNY, au tome VI et aux Additions du tome VII.

CHAUX (Daignan-Fornier de la). Voyez : DAIGNAN-FORNIER DE LACHAUX.

CHAVAGNAC (de). Armes : *de sable à trois (aliàs deux) fasces d'argent (aliàs d'or) accompagnées en chef de trois roses de même.* — La branche cadette a longtemps porté les armes suivantes : *d'argent à deux fasces de sable ; au chef d'azur chargé de trois roses d'or.* — Couronne : *de Marquis.*

Le nom de CHAVAGNAC a été porté en Auvergne par plusieurs familles nobles distinctes. Celle de ces familles qui donne lieu à cette notice, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, n'a cessé depuis le moyen âge d'occuper dans sa région un rang considérable. Elle a eu pour berceau un château fort de son nom, situé sur une haute montagne, qui dépendait de la paroisse d'Auriac, non loin de Blesle, au diocèse de Saint-Flour. On trouve que dès 1220 un Guillaume de Chavagnac était chanoine du chapitre de Brioude. Le nom de la maison de Chavagnac figure dans un certain nombre de chartes du XIII^e siècle.

D'après un titre de la collection Courtois, Guillaume de Chavagnac se croisa en 1248 à la suite d'Alphonse, comte de Poitiers. Le nom de ce gentilhomme a été inscrit aux Salles des croisades du musée de Versailles avec les armes de la famille de Chavagnac actuellement existante.

Le jugement de maintenue de noblesse rendu en 1667 par l'intendant Fortia en faveur de la branche aînée de la maison de Chavagnac fait remonter la filiation à un Pierre de Chavagnac, chevalier, qui en 1291 renouvela la foi-hommage au sire de Mercœur. Ce même noble et puissant seigneur Pierre, Sgr de Chavagnac, conclut en 1326 avec l'abbesse de Blesle une transaction dans laquelle il mentionne son fils, Pierre, alors décédé, et son petit-fils, également appelé Pierre. Celui-ci succéda à son grand-père, mais, étant entré dans les ordres, céda ses droits à Hugues, son frère puîné. Hugues, Sgr de Chavagnac, passa en 1332 une transaction relative à la succession de son grand-père, rendit hommage en 1338 au dauphin Béraud I^{er}, comte de Clermont, sire de Mercœur, assista le 22 juin 1335 au traité de mariage du dauphin Béraud II et fut nommé en 1356 exécuteur testamentaire de ce seigneur. Il laissa d'une alliance inconnue un fils, Bertrand, qui en 1394 rendit hommage au dauphin Béraud, comte de Clermont, pour la seigneurie de Chavagnac et qui est mentionné dans de nombreuses chartes de la seconde moitié du XIV^e siècle soit seul, soit avec ses deux fils, Béraud et Hugues. Ce dernier était en 1394

vicaire général de Saint-Flour. Son frère, Béraud de Chavagnac, damoiseau, est cité dans un acte de 1403 avec sa femme Mahaut de Bonneroché, fille de Guillaume, chevalier. La filiation paraît n'être rigoureusement établie que depuis un Pierre de Chavagnac, Sgr dudit lieu, que l'on croit avoir été fils de Béraud et qui passa diverses reconnaissances en 1409. Ce gentilhomme obtint en 1435 de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, l'autorisation de donner à cens les terres qu'il possédait au Bousquet et à Marvejols. Il avait épousé noble Delphine de Veveyroux avec laquelle il est mentionné dans le contrat de mariage de leur fils, Jean de Chavagnac. Celui-ci épousa Jeanne de la Volpillière par contrat du 21 novembre 1476. Il en eut deux fils, Claude et Pierre, qui furent les auteurs des deux grandes branches actuellement existantes de la maison de Chavagnac.

Quelques auteurs, notamment Moréri, lui ont attribué un troisième fils nommé Maurice; ce fils aurait été gouverneur du Limousin pour le roi Charles VIII, aurait suivi ce prince en Italie, aurait été fait par Louis XII gouverneur du château de Naples et aurait épousé Jeanne de la Rochefoucauld; il aurait eu un fils qui, après s'être fait protestant, aurait abandonné sa femme, Henriette de Biron, pour enlever une demoiselle de Montgon, religieuse de Blesle, et qui aurait eu de celle-ci plusieurs enfants avec lesquels il se serait réfugié à Genève. L'existence de Maurice de Chavagnac a été vivement contestée par d'Hozier et plus récemment par Bouillet, dans son *Nobiliaire d'Auvergne*. C'est, en tout cas, par erreur que, dans ses Mémoires, Gaspard de Chavagnac, mentionné plus bas, s'en est dit issu.

L'auteur de la branche aînée, Claude de Chavagnac, écuyer, Sgr dudit lieu, épousa par contrat du 23 octobre 1498 Antoinette Boulier du Chariol. Sa descendance fut particulièrement brillante. Son petit-fils, Christophe, Sgr de Chavagnac, lieutenant du roi en Auvergne et en Gévaudan, marié le 24 avril 1583 à Catherine d'Andredieu, veuve de Charles du Bourg de Saillans, fut un des plus intrépides défenseurs de la Réforme; il s'illustra en soutenant courageusement dans Issoire, en 1577, un siège de vingt-deux jours contre une puissante armée commandée par le duc d'Anjou, frère du roi Henri III. Josué, Sgr de Chavagnac, fils du précédent, marié en 1606 à Gillette de Calvisson, fut chambellan du duc d'Orléans; il fut impliqué dans la conjuration de Cinq-Mars, dont il était l'ami, et fut emprisonné de 1642 à 1644; Richelieu parle de lui dans ses Mémoires comme d'un homme capable et entreprenant. Il laissa plusieurs fils. L'un de ces fils, Gaspard, Sgr du Bousquet, connu sous le titre de comte de Chavagnac, né à Blesle en 1624, fut un des plus célèbres généraux de son temps; maréchal de camp en 1652, il passa peu

après au service de l'Empereur qui le nomma lieutenant-général de ses armées, rentra en France après la paix de Nimègue et mourut en 1695 au château du Bousquet sans avoir eu de postérité ; on a publié ses *Mémoires*. François de Chavagnac, frère aîné du précédent, nommé gouverneur de Furnes en 1648, prit le parti des Princes contre la Cour et fut fait prisonnier à Sarlat, où il commandait, après un combat dans lequel périt sa première femme, Charlotte d'Estaing. Il se remaria en 1659 à Anne Blanc du Bos et fut maintenu dans sa noblesse le 17 mars 1667 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Son fils, Henri-Louis de Chavagnac, marié en 1708 à Julienne des Nos de Champmeslin, fut un brillant officier de marine, conquit en 1706 l'île de Saint-Christophe et fut promu en 1728 au grade de chef d'escadre. En récompense de ses services, il obtint, par lettres patentes de février 1720, la réunion de ses seigneuries de Chavagnac, de Blesle et du Brues et leur érection en marquisat sous le nom de Chavagnac. Il laissa un fils, Gilles, marquis de Chavagnac, né en 1709, marié en 1728 à M^{lle} de Froullay-Tessé, qui fut admis aux honneurs de la Cour en 1739. Le marquis de Chavagnac alla plus tard se fixer à Saint-Domingue et y fut maintenu dans sa noblesse en 1742 par arrêt du Conseil supérieur de l'île. Gilles, marquis de Chavagnac, fils du précédent, épousa en 1761 M^{lle} des Escotais de Chantilly. Il en eut deux fils, Anne-Frédéric, marquis de Chavagnac, marié en 1784 à M^{lle} de Montécler, et Henri, comte de Chavagnac, marié à Célestine de Chavagnac, issue de la branche cadette, qui ont été les auteurs des deux rameaux actuellement existants de la branche aînée.

L'auteur de la seconde branche, noble homme Pierre de Chavagnac, écuyer, Sgr d'Albepeyre, au diocèse de Saint-Flour, épousa Gabrielle Guillième par contrat du 4 août 1494. Son arrière-petit-fils, Pierre de Chavagnac, se fixa en Champagne après le mariage qu'il contracta en 1623 avec Jeanne Blanchet de la Bresle. Le fils de celui-ci, Antoine de Chavagnac, marié le 8 août 1648 à Diane Forget, fut maintenu dans sa noblesse en 1669, sur preuves remontant à 1326, par jugement de M. de Caumartin, intendant de cette province. Il laissa, entre autres enfants, deux fils : 1^o Camille, Sgr de la Molière et de Chauffour, né en 1651, qui épousa en 1689 Hilaire Magnier, 2^o Paul, qui épousa en 1695 M^{lle} de Fradel et qui vint se fixer en Bourbonnais à la suite de ce mariage. Ces deux frères furent les auteurs de deux rameaux. Le premier rameau s'est éteint en la personne de Jean-Edme, connu sous le titre de comte de Chavagnac, décédé à Roanne en 1882. Le second rameau compte encore des représentants. Son chef, Claude-Ladislas, marié à M^{lle} Espierre, décédé en 1871, a été

connu, comme le chef de la branche aînée, sous le titre de marquis de Chavagnac porté après lui par son fils, Pierre-Gaspard, marié en 1880 à M^{lle} d'Alvimare de Feuquières.

La maison de Chavagnac a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un nombre considérable d'officiers de mérite, deux chevaliers de Malte en 1569 et 1775, dix chanoines comtes de Brioude, un page de la Grande Écurie en 1667, etc.

Principales alliances : de Bouillé du Chariol 1498, d'Estaing 1647, de Forget 1648, Guillouet d'Orvilliers 1773, des Nos 1708, de Froullay-Tessé 1728, des Escotais de Chantilly 1761, de Montécler 1784, Jehannot de Bartillat 1846, de Champagné, de Lespinay, le Gonidec de Traissan 1859, Pourroy de l'Auberivière de Quinsonas 1902, de Quatrebarbes 1886, du Fou, de Saint-Mauris-Chastenois 1841, de la Coudre de la Bretonnière, de Boisjourdan, de Montesquiou-Fezensac 1894, le Saige de la Villesbrune, Leroy de Valanglart 1878, de Poulpiquet du Halgouet, de Grasse 1737, de Rorthays, de Fradel 1695, de Reclesne 1732, d'Espinchal 1721, de Montboissier 1702, d'Estampes 1679, Cat de Cocural, de Charpin de Gennetines 1699, d'Aurette 1397, etc.

On a vu plus haut qu'il avait existé dans la noblesse d'Auvergne plusieurs familles de Chavagnac distinctes de la grande maison dont il vient d'être parlé. Une de ces familles s'est perpétuée jusque dans les premières années du XVIII^e siècle. Elle portait pour armes : *d'argent à une aigle à deux têtes de sable, becquée et membrée de gueules, surmontée d'une étoile de même*. Elle avait pour nom primitif celui de Suat. Au XVI^e siècle elle laissa tomber ce nom en désuétude et conserva seulement celui d'une seigneurie de Chavagnac qu'elle possédait près de Paulhaguet. Claude de Suat de Chavagnac était en 1535 chanoine comte de Brioude. François-Claude de Chavagnac, Sgr de Terrisse, en l'élection de Brioude, marié en 1651 à Marie de Rayraud du Viallar ; et son cousin issu de germains, Jean de Chavagnac, Sgr de Meyronne, en Gévaudan, marié à Marie-Louise d'Apchier, furent maintenus dans leur noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Ce jugement établit leur descendance de Jean de Chavagnac, Sgr dudit lieu, en l'élection de Brioude, qui fit son testament le 5 septembre 1570 et dont le fils, également appelé Jean, épousa Jeanne de Janzac par contrat du 11 septembre 1542. Le rameau des seigneurs de Terrisse se fonda en 1708 dans la maison de la Fayette ; celui des seigneurs de Meyronne se fonda en 1710 dans la famille de Chalvet de Rochemonteix. Une branche de cette famille possédait d'importants domaines en Gévaudan ; son chef, Pierre de Chavagnac, fut maintenu dans sa noblesse le 13 janvier 1670 par jugement de M. de Bezons,

intendant du Languedoc, après avoir prouvé sa filiation depuis Antoine de Chavagnac, Sgr de Coursac et de Condilhac, Cogn de la baronnie de Tournel, qui épousa Louise de Cardaillac par contrat du 12 février 1556. Une autre branche avait conservé le nom primitif de Suat ; son chef, Maurice de Suat, Sgr d'Oradour, en l'élection de Brioude, fut maintenu dans sa noblesse le 7 août 1667 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, après avoir prouvé sa descendance de François de Suat, Sgr de Freissenet, dont le fils Claude fit en 1560 une donation à sa femme, Alix de Rouget de la Fayette.

CHAVAGNEUX (Bernascon de) Voyez : BERNASCON DE CHAVAGNEUX.

CHAVAILLE (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1776) : *d'azur à une étoile d'argent accompagnée de trois cœurs d'or, deux en chef et un en pointe.*

La famille DE CHAVAILLE est originaire d'Uzerche, en Limousin, où dès la fin du xvi^e siècle elle occupait un rang distingué. Pierre Chavaille, lieutenant général d'Uzerche, fut nommé député du Tiers-État du Limousin aux États généraux tenus à Paris en 1614. Son fils, Jacques Chavaille, sieur de Fougeras et du Pouget, né en 1593, lieutenant général d'Uzerche, décédé le 22 janvier 1670, publia en 1648 des *Observations morales et politiques en forme de maximes sur les vies des hommes illustres*. Cet ouvrage, d'une réelle valeur, le fit en son temps comparer à Plutarque. Il avait épousé Victoire de Cardaillac, décédée en 1683, qui appartenait à une illustre famille noble du Quercy. Il en laissa plusieurs fils : 1^o Jean, qui continua la descendance ; 2^o François, Sgr de Fougeras, conseiller au Parlement de Bordeaux, marié d'abord en juin 1664 à Catherine de Castaigne, puis à Antoinette des Cordes, qui paraît avoir eu une fille unique, née du premier lit et mariée en 1695 à Joseph de Puget, président à mortier au Parlement de Toulouse ; 3^o Henri-Victor, sieur des Prats, conseiller en la Cour des aides de Cahors, qui épousa en avril 1668 Isabeau de la Coste et qui en eut une fille née à Uzerche en 1669. L'aîné de ces trois frères, Jean de Chavaille, Sgr de Saint-Maurice et de Saint-Sernin, vint se fixer à Bordeaux par le mariage qu'il contracta dans cette ville en novembre 1656 avec Marie de la Serre. Son descendant, Pierre Chavaille, cleric secrétaire de la ville de Bordeaux, fut anobli par lettres patentes en 1752. Pierre-François Chavaille, frère du précédent, lui succéda dans sa charge de cleric secrétaire de la ville de Bordeaux et se fit accorder à son tour en janvier 1776 des lettres patentes d'anoblissement dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier* ; il obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Ce même Pierre-François Chavaille, sieur du Parc,

prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux.

Étienne de Chavaille, né en 1773 au château du Parc, à Mérignac, fut nommé en 1812 président du tribunal des douanes à Bordeaux.

La famille de Chavaille subsiste obscurément en Bordelais.

Son chef est connu sous le titre de comte.

Étienne de Chavaille, doyen de l'église cathédrale de Limoges, avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à l'étoile d'argent accompagnée de trois cœurs d'or; écartelé de gueules à un lion d'argent, couronné d'or, accompagné de treize besants posés sur une bordure aussi d'argent.*

Principales alliances : de Cardaillac, des Cordes, de Canolle 1775, de Marbotin 1778, d'Aux-Lescout, de Verthamon 1611, de Carles 1808, Ducasse du Mirail 1723, etc.

CHAVANAT (de). Armes : *d'azur à une croix d'argent cantonnée de quatre étoiles d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.*

La famille DE CHAVANAT, OU DE CHAVAGNAT, aujourd'hui éteinte, était originaire de la Marche d'où elle vint se fixer dans le pays de Combrailles, en Basse-Auvergne. Saint-Allais, qui lui a consacré de courtes notices dans les tomes XI et XVI de son *Nobiliaire universel*, lui attribue un certain nombre de personnages qui appartenaient à la maison de Chavagnac, de la même région. Elle a longtemps possédé la seigneurie de Montgour, située près d'Auzances, en Combrailles. Jacques de Chavanat, chevalier, Sgr de Montgour, reçut en 1511 de la ville d'Auzances donation de diverses terres avoisinant son château en récompense des services qu'il avait rendus à ladite ville.

Antoine de Chavagnat, écuyer, Sgr de Montgour, en la paroisse de Mars, au diocèse de Limoges, et de Lauhierre, fils de défunt Sébastien de Chavagnat, Sgr des mêmes terres, et de Gilberte des Bourdons, sa veuve, épousa Anna de Touthville, veuve de François de Chaumes, écuyer, par contrat passé le 24 août 1633 devant notaire à Saint-Germain-Lembron. Anne de Touthville était veuve quand elle fut maintenue dans sa noblesse avec ses enfants mineurs, Robert, Gilbert et Isabeau, par jugement de l'intendant Lambert d'Herbigny rendu à Moulins le 16 décembre 1667. Robert de Chavanat épousa dans la suite, en 1698, Antoinette de Fricon et continua la descendance. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son petit-fils, Annet de Chavagnat, Sgr de Montgour, marié en 1752 à sa cousine Claire de Fricon, fit en 1777 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Gabriel de Chavanat de Montgour, né

en 1766 à Auzances, au diocèse de Limoges, plus tard colonel d'État-major de la garde nationale de Paris. Annet fut connu dans la suite sous le titre de marquis de Chavanat. Il eut trois autres fils dont deux, Alexandre et Antoine-Louis, furent chanoines comtes de Brioude et dont le plus jeune, Alexandre-François, était sous la Restauration inspecteur de l'Académie de Bordeaux. Ce dernier fut connu sous le titre de marquis de Chavanat après la mort de ses frères ; il avait épousé M^{lle} Testard. La famille de Chavanat paraît avoir eu pour dernier représentant mâle son fils, Louis-Gabriel, marquis de Chavanat, qui épousa à Bordeaux en 1835 Léontine de la Faye, née en 1816, décédée en 1866, et dont une fille, M^{me} Lobel, née Chavanat, vivait encore en 1899.

CHAVANE et CHAVANE de DALMASSY. Armes de la famille de Dalmassy : *d'azur à une oie d'argent tenant dans son bec une givre du même et surmontée de trois étoiles d'argent, 1 et 2.*

Famille de haute bourgeoisie.

François-Joseph CHAVANE épousa vers 1820 M^{lle} Victoire-Anne Falatieu, fille du baron Falatieu qui fut député des Vosges sous la Restauration ; il a été le grand-père de M. Paul Chavane dont une fille a épousé à Dijon le 12 décembre 1894 M. Ludovic du Bessey de Contenson.

M. Édouard-Xavier Chavane, issu de la même famille, épousa en 1843 M^{lle} Marie-Adélaïde de Dalmassy. Il mourut en 1896 au château de Richecourt (Haute-Saône) laissant trois fils qui ont joint à leur nom celui de la famille de leur mère et qui ont été connus sous le nom de CHAVANE DE DALMASSY.

Principales alliances : Falatieu, du Bessey de Contenson, de Dalmassy, Bailod, etc.

La famille Dalmassy, plus tard de Dalmassy, appartenait sous Louis XVI à la haute bourgeoisie de Langres, en Champagne. Elle descendait d'Honoré Dalmassi qui était venu du comté de Nice s'établir dans cette ville et qui avait obtenu en octobre 1757 des lettres patentes de naturalisation. Jean-Baptiste Dalmassy, né à Langres en 1759, fils de monsieur Honoré Dalmassy et de dame Louise-Pierrette Henry, d'abord avocat dans sa ville natale, était chef de division au ministère de la guerre quand il fut élu en 1813 député de la Haute-Marne au Corps législatif. Il se rallia à Louis XVIII et reçut de ce prince le titre héréditaire de baron, sur promesse d'institution de majorat, par lettres patentes du 12 février 1820. Il obtint le 13 mars suivant de nouvelles lettres patentes qui le confirmaient dans la possession de son titre et qui stipulaient que le majorat pourrait n'être

institué que par ses successeurs. Le baron Dalmassy mourut à Paris en 1828. Son fils, Charles-Xavier, baron de Dalmassy, né à Paris en 1799, conseiller général de la Haute-Saône, est décédé en 1896 au château de Richecourt. De son mariage avec M^{lle} Walckenaer il laissait une fille unique, M^{me} Chavane.

CHAVANIS. Armes : *d'azur à une bande d'argent accompagnée de deux étoiles de même.*

La famille CHAVANIS est une des plus anciennes de la bourgeoisie du Beaujolais. Elle paraît avoir eu pour berceau la petite ville de Cublize où elle est connue depuis le xvi^e siècle. Pierre Chavanis (1672-1756) fut greffier de la juridiction de Cublize. Anne-François Chavanis était en 1791 colonel de la garde nationale de Cublize. Claude Chavanis (1762-1820) fut administrateur du département de Saône-et-Loire.

Principales alliances : Caquet d'Avaize, Morand de Jouffrey, Brossette, Reynard de la Rochette, Chesnard de Mauzerand, Regnauld de Bellescize, etc.

CHAVANNE (Charrost-Borré de la). Voyez : CHARROST-BORRÉ DE LA CHAVANNE.

CHAVANNE (Daresté de la). Voyez : DARESTÉ DE LA CHAVANNE.

CHAVANNE, ou CHAVANNE de la FÉRANDIÈRE (de).

Famille sur laquelle on n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants.

M. Philippe-Joseph CHAVANNE, né à Strasbourg en 1817, inspecteur des forêts en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Bar-le-Duc, demanda le 22 mars 1881 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE LA FÉRANDIÈRE que portait son bisaïeul.

On trouve que M. Jacques-Henri de Chavannes de la Giraudière, employé de commerce, a épousé à Paris en 1910 M^{lle} Couvreur.

CHAVANNES (Puis de). Voyez : PUIS DE CHAVANNES.

CHAVANNES (de Boutechoux de). Voyez : BOUTECHOUX DE CHAVANNES (DE) et GRAND-BOUTECHOUX DE CHAVANNES.

CHAVAUDON (Guillaume de). Voyez : GUILLAUME DE CHAVAUDON.

CHAVE-LACHAVE (anciennement DE LA CHAVE, ou DE LA CHAVA). Armes (d'après d'anciens cachets) : *parti au 1 d'azur à une bande d'or chargée d'un listel vivré, ou lame de scie, de sable et accompagnée de deux croissants d'or, un en chef, l'autre en pointe, qui est de Chave ;*

au 2 d'argent à un lion de gueules, au chef échiqueté d'azur et d'argent, qui est de Giraud de la Chavas.

La famille CHAVE est anciennement connue en Vivarais. M. Benoît d'Entrevaux lui a consacré une notice dans son *Armorial du Vivarais*. D'après cet auteur, elle aurait eu pour berceau la ville de Montfaucon, en Velay, et remonterait par filiation à Jean Chave qui fut pourvu en 1498 de la judicature de Saint-Ferréol, en Forez. Sébastien Chave, fils du précédent, fut juge de Saint-Étienne de Furens et épousa en 1549, par contrat passé devant notaire à Montfaucon, Jeanne Fouilhac, héritière du fief du Col, en la paroisse de Preaulx, en Haut-Vivarais. Il fut père de Jean Chave, sieur du Col, docteur ès droits, qui épousa en 1595 Paule Allier de la Fressange, et grand-père de Jean Chave, sieur du Col, qui épousa par contrat du 1^{er} mars 1620 Jacqueline d'Angères, fille d'Hector et d'Antoinette Giraud de la Chavas et héritière du fief de la Chavas. Jean Chave, sieur de la Chava, fils de ce dernier, épousa le 16 août 1659 Françoise de Sauzée, d'une vieille famille bourgeoise d'Annonay. Il fut vraisemblablement le même personnage qu'un Jean de Chave, sieur de Lebrat, demeurant à Annonay, qui, lors de la recherche des faux nobles commencée en 1666, fut condamné à payer comme usurpateur une amende de 2.000 livres, modérée dans la suite à 100 livres. Il peut aussi avoir été le même personnage qu'un Jean de Chave, sieur du Col, de Satilieu, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. On peut voir dans l'*Armorial du Vivarais* qu'il fut relevé de la dérogeance de son père, Jean de Chave, par lettres patentes du 19 mars 1684, enregistrées le 7 juin 1686 à la Cour des aides de Montpellier. Son petit-fils, Alexandre de Chave, sieur de la Chava, marié en 1743 à M^{lle} de Lermuzières, décédé en 1805, acquit en 1753 la baronnie d'Ay. Il fut vraisemblablement père d'Alexandre-Bernardin de la Chava, baron d'Ay, Sgr de Lermuzières, décédé sans alliance en 1806, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Annonay.

Un rameau de cette famille, connu sous le simple nom de Lachave, subsiste au château de Vaneilles, à Alissas (Ardèche).

CHAVERIBIÈRE (ou CHAVERIÈRE) de SAL.

Famille de haute bourgeoisie du Bas-Limousin.

L'abbé DE CHAVERIBIÈRE, chanoine de l'église de Limoges, mourut au séminaire de cette ville en août 1761.

M. Léonard Chaverière de Sal, né en 1833 à Salons (Corrèze), avocat ; décédé en 1907, fut nommé en 1886 sénateur de la Corrèze.

Principale alliance : de Bruchard 1907.

CHAVIGNÉ (Davy de). Voyez : DAVY DE CHAVIGNÉ, DE CUSSE ET DE BALLOY.

CHAVIGNERIE (Bellier de la). Voyez : BELLIER DE LA CHAVIGNERIE.

CHAVIGNY (le Roy de). Voyez : LE ROY DE CHAVIGNY¹.

CHAVIGNY (de Bouthillier-). Voyez : BOUTHILLIER-CHAVIGNY (DE).

CHAVIGNY (Bonnemère de). Voyez : BONNEMÈRE DE CHAVIGNY.

CHAVIGNY de PLANCHOURY (Desmé de). Voyez : DESMÉ DE CHAVIGNY DE PLANCHOURY.

CHAVOY (Payen de). Voyez : PAYEN DE CHAVOY.

CHAYLA (Blanquet du). Voyez : BLANQUET DE ROUVILLE ET DU CHAYLA (DE).

CHAYLAN de MORIÉS (de). Armes : d'or à un cœur de gueules duquel sort une pensée de sinople.

La famille DE CHAYLAN (OU CHAILAI) DE MORIÉS appartient à la noblesse de la Haute-Provence.

Barcilon lui a consacré les lignes suivantes dans sa célèbre *Critique du Nobiliaire de Provence de Robert de Briançon* : « La famille « de Chailan est originaire de Mouriés dont elle a acquis la seigneurie, gros bourg dans les montagnes de Provence du meilleur pâturage. Jean Chailan en est la tige. J'ai trouvé dans les vieux registres « de Mouriés et des lieux voisins que ce Jean Chailan avait jusqu'à « 4000 bêtes à laine qu'il envoyait paître dans les montagnes du « voisinage... On le trouve qualifié dans les actes de l'année 1418 « jusqu'en l'an 1431 noble et puissant pâtre... Les Chailan devinrent « si riches par leur négoce qu'ils devinrent seigneurs de Mouriés. « Leur condition était notoire... »

Artefeuil a donné au XVIII^e siècle une généalogie de la famille de Chaylan qui a été reproduite dans le *Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye des Bois*. Son travail paraît être assez fantaisiste, au

¹ Il a existé en Brie une famille de Chavigny, de noblesse ancienne, qui portait pour armes : d'argent à une croix de gueules, endentée de sable et alaisée, surmontée d'un lambel de trois pendants, aussi de sable. La Chesnaye des Bois fait remonter la filiation de cette famille à Charles de Chavigny, écuyer, Sgr de Chavigny, homme d'armes des ordonnances du Roi en 1546, qui épousa Anne de Seisson par contrat du 11 juillet 1541. Antoine de Chavigny, Sgr de Courbois et de Neuilly, fut maintenu dans sa noblesse le 5 août 1706 par jugement de Phélyppeaux, intendant de Paris; il fit en 1735 de nouvelles preuves de noblesse pour obtenir l'admission de sa fille Marie-Eléonore à la maison d'éducation de l'Enfant-Jésus. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Philippe de Chavigny, né en 1770, fit en 1786 pour être admis à l'École militaire et celles qu'Edme-Vincent de Chavigny, né en 1774, fit en 1789 pour être admis parmi les pages de la Grande Ecurie. Six demoiselles de Chavigny furent admises à Saint-Cyr au cours du XVIII^e siècle.

moins pour les premiers degrés. Geoffroy de Chaylan, auquel il fait remonter la filiation, aurait rendu hommage le 12 octobre 1399 pour sa terre de Lambruisse à Louis II, roi de Sicile et comte de Provence, et aurait passé une transaction le 5 juin 1419 avec Bertrand de Chaylan, Sgr de Clumane et Cogn du Castellet. Geoffroy de Chaylan eut, toujours d'après Artefeuil, trois fils : 1^o Mathieu, sur lequel on ne sait rien et qui aurait continué la descendance ; 2^o Jean, qui aurait eu plusieurs fils ; 3^o Guillaume, qui aurait été chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, mais dont le nom ne figure sur aucune liste connue des chevaliers de cet Ordre. Pierre de Chaylan, dont on fait un fils de Mathieu, fit un partage le 8 juillet 1448 avec son cousin germain Monet, fils de Jean de Chaylan. Il aurait été père d'un Valentin de Chaylan, Sgr de Lambruisse et du Castellet-la-Robine, qui, d'après Artefeuil, rendit hommage au Roi le 23 juin 1488. La filiation ne paraît être rigoureusement établie que depuis Pierre de Chaylan, petit-fils du précédent, qui épousa le 23 juillet 1548 Anne d'Oraison et qui fit son testament le 25 juillet 1572. Ce Pierre de Chaylan laissa trois fils, Antoine, Cogn de Lambruisse, de Moriés et du Castellet-la-Robine, marié le 8 avril 1570 à Jeanne de Gombert, Paul, Cogn des mêmes terres, lieutenant particulier à Draguignan en 1572, reçu le 16 décembre 1575 conseiller au Parlement de Provence, marié à Jeanne d'Estienne du Bourguet, décédé à Aix en 1627, et Daniel, marié en 1592 à Anne d'Ailhaud, qui furent les auteurs de trois branches. Les représentants de ces trois branches furent maintenus dans leur noblesse le 27 mai 1667, le 2 juillet 1667 et le 20 décembre 1668 par divers arrêts des commissaires du Roi chargés de la recherche des faux nobles en Provence. La troisième branche ne tarda pas à s'éteindre. Les deux autres subsistaient à l'époque de la Révolution.

Jacques de Chaylan, Charles-François de Chaylan de Moriés, Jean-Baptiste de Chaylan, Pierre-François-Charles de Chaylan et Auguste de Chaylan de Moriés furent admis dans l'Ordre de Malte en 1645, 1739, 1772, 1774 et 1784.

Pierre de Chaylan, Sgr de Moriés, chef de la branche aînée, marié en 1765 à Cécile de Glandevès, et Jean-Baptiste de Chaylan, Sgr en partie de Moriés, chef de la seconde branche, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Castellane.

M. Casimir-Célestin de Chaylan, né à Pierrefitte-sur-Sauldie (Loir-et-Cher), fourrier au 8^e chasseurs à cheval, demanda en décembre 1866 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : DE MORIÉS qu'avaient porté son père, son grand-père et ses ancêtres.

La famille de Chaylan de Moriés a fourni trois conseillers au Parlement de Provence en 1575, 1627 et 1656, des officiers de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis, un vicaire général de Glandevés, etc.

Principales alliances : d'Oraison 1548, de Gombert 1570, de Demandolx 1642, d'Amalric, de Jassaud, de Blacas-Carros 1657, 1759, de Flotte d'Agoult 1652, 1686, d'Arbaud 1718, de Glandevés 1765, d'Agoult d'Olières 1625, de Monier 1665, de Joannis, de Fabre de Mazan vers 1780, de Grasse 1716, etc.

CHAYLARD de la FLEUNIE et de la SALLE (du). Armes : *d'azur à deux tours rangées d'argent, maçonnées de sable, accompagnées en cœur d'un vol d'émerillon de sable.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions assis.*

La famille DU CHAYLARD appartient à l'ancienne noblesse de Périgord. Elle ne doit pas être confondue avec une famille du Cheylard (voyez ce nom), éteinte en 1880, qui appartenait à la noblesse du Vivarais.

Elle paraît avoir eu pour berceau un fief de son nom qu'elle a possédé dans les environs de Montignac-le-Comte. Elle est connue depuis la seconde moitié du xiv^e siècle. Saint-Allais, qui a donné dans son *Nobiliaire Universel* une généalogie de la famille du Chaylard, en fait remonter la filiation suivie à un noble Elie du Chaylard qui, en novembre 1428, fit son testament en faveur de son fils, noble Jean du Chaylard. Celui-ci fit à son tour son testament le 27 juin 1483 en faveur de son fils Antoine. Noble Antoine du Chaylard, Sgr dudit lieu et de Laquérie, fils du testateur de 1483, épousa Marguerite Foucauld de Lardimalic par contrat du 22 février 1499 et fit son testament le 23 mai 1523. Il laissa deux fils : 1^o Jean, Sgr du Chaylard, dont la descendance s'éteignit avec sa petite-fille Jeanne, mariée en 1579 à son cousin Jean du Chaylard, Sgr de Laquérie ; 2^o Antoine du Chaylard, Sgr de Laquérie, qui fit son testament le 20 février 1589 et qui continua la descendance. Les trois arrière-petits-fils de celui-ci, Sylvain, Antoine et Jean du Chaylard, furent maintenus dans leur noblesse, le 10 juin 1667, par jugement de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux. Les deux aînés de ces trois frères périrent au service sans avoir contracté d'alliance. Le plus jeune, Jean du Chaylard, Sgr de Laquérie, épousa le 17 janvier 1680 Marie de Vins, dame de la Fleunie. Il fut le grand-père de Guy du Chaylard, Sgr de Laquérie et de la Fleunie, qui épousa en 1734 Marquise du Bois du Fresne de Libersac. Les deux fils de celui-ci, François du Chaylard, Sgr de la Fleunie, marié successivement à Claire d'Amelin et à Anne de la Coste, et

Jean du Chaylard, Sgr de la Salle, marié successivement à Marguerite de Sénailiac et à sa cousine, Jeanne du Chaylard de Laquérie, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux. Le second d'entre eux, Jean, avait fait en 1787 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Elisabeth du Chaylard de la Quérie, née en 1779 à Saint-Avet de Vialard, au diocèse de Périgueux, mariée dans la suite à M. d'Abzac de Trévis.

La famille du Chaylard compte encore des représentants.

Elle a fourni de nombreux officiers dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, un conseiller à la Cour de Limoges, etc.

Principales alliances : de Royère 1622, du Bois du Fresne 1734, de Foucauld de Lardimalie 1499, d'Amelin 1759, de Sénailiac, d'Abzac, de Salviac de Vielcastel, etc.

CHAZAL. Armes : *d'azur à deux branches d'oranger au naturel, posées en sautoir, nouées d'azur ; au franc-quartier de gueules à la muraille crénelée d'argent, surmontée d'une branche de chêne du même, qui est des barons préfets.*

La famille CHAZAL, aujourd'hui naturalisée en Belgique, est originaire de la petite ville de Pont-Saint-Esprit, en Languedoc. Son auteur, Jean-Pierre Chazal, né dans cette ville en 1766, était fils de Pierre Chazal et de Rose Carmand. Il exerçait la profession d'avocat quand en septembre 1792 il fut élu député du Gard à la Convention ; il siégea dans cette assemblée parmi les Girondins, mais n'en vota pas moins la mort du Roi avec sursis. Il entra plus tard au Conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte après le Coup d'État de Brumaire, fut nommé préfet des Hautes-Pyrénées, puis des Hautes-Alpes et fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 13 août 1810. Exilé comme régicide après les événements de 1815, il se retira en Belgique et mourut à Bruxelles en 1840. Le baron Chazal avait épousé en 1799 M^{lle} de la Ville de Mirmont, décédée en 1863. Leur fils aîné, Pierre-Félix, baron Chazal, né à Tarbes en 1808, aide de camp du roi des Belges, lieutenant général de ses armées, ministre de la guerre de Belgique, obtint du roi Léopold le 12 août 1857 des lettres patentes qui le confirmaient dans son titre de baron avec transmissibilité à ses quatre fils et à leur descendance par ordre de primogéniture. Le second de ces fils, Jules-Ernest, baron Chazal, né en 1835, capitaine au service de l'empereur Maximilien, fut tué pendant la guerre du Mexique, en 1865.

Principale alliance : de Ferrier du Chatelet 1909.

Une famille CHAZAL DE LA CHASSAGNE a occupé aux xvii^e et xviii^e siècles un rang distingué en Bourbonnais. Cette famille portait pour armes :

d'azur à un lion d'or, armé et lampassé de gueules. On lui attribue aussi les armes suivantes : de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de deux griffons de même et en pointe d'une main d'argent, vêtue d'or, tenant une épée aussi d'argent, la pointe en haut et passant par-dessus le chevron, la garde et la poignée d'or. Elle descendait d'un Durand de Chazal qui avait épousé vers 1610 Dauphine de la Chassagne. Claude Chazal, sieur de la Chassagne, en Bourbonnais, fils des précédents, né le 23 juillet 1616 à Vicq, au diocèse de Clermont, obtint en 1644 des lettres d'anoblissement dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Ces lettres se trouvèrent malheureusement rentrer dans la catégorie de celles qui furent révoquées par un édit d'août 1664. Leur obtenteur était capitaine au régiment de Normandie quand, ayant été inquiété dans sa noblesse, il obtint du Conseil d'État le 20 septembre 1666 un arrêt interdisant de le poursuivre. Cet arrêt est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. François Chazal, sieur de la Chassagne, frère de Claude, épousa en 1639 honnête fille Jacqueline Joint. Il fut père de Louis Chazal de la Chassagne, qui épousa en 1671 Antoinette d'Estisal, et grand-père de messire Denis-Jacques-André Chazal de la Chassagne, né le 10 janvier 1693 à Paris, paroisse Saint-Roch, qui, étant capitaine au régiment de Bretagne, en garnison à Barcelonnette, épousa le 7 février 1728 Jeanne Caignet de Friancourt, demeurant à Augicourt, au bailliage de Senlis. Marie-Anne Chazal de la Chassagne, née de cette union en 1730, fut refusée à Saint-Cyr en 1740, faute d'avoir pu faire les preuves de noblesse prescrites par les règlements.

Il a existé à l'île de France aux XVIII^e et XIX^e siècles une famille DE CHAZAL DE CHAMARELLE qui paraît être distincte de celle dont il vient d'être parlé. Lainé, dans ses *Archives de la noblesse* (généalogie Carpentier de Changy), et après lui Rietstapp ont attribué à cette famille les armes suivantes : de gueules à un sautoir d'or. Dans son *Armorial de la France*, M. de Magny la dit originaire de l'Auvergne, où elle aurait possédé le fief de Maynial, et lui attribue un Antoine de Chazal qui en 1652 était consul et avocat en l'élection de Tulle. On ne voit pas qu'il ait jamais existé en Auvergne, ni en Limousin, de famille noble du nom de Chazal. Un représentant de cette famille, François de Chazal, était sous Louis XVI membre du Conseil supérieur de l'île de France. Un autre, Charles-Antoine de Chazal de Chamarelle, décédé en 1829 au château de la Sablonnière, à Bonny (Loiret), avait épousé vers 1800 M^{lle} de Saint-Félix de Mauremont. Leur fille, décédée en 1876 à Port-Louis (île Maurice), épousa successivement le comte de Changy et M. Perrot (de Chamarelle).

On ignore à quelle famille on doit rattacher un Pierre de Chazal,

Sgr de Lande et de Villeneuve, qui sous Louis XVI était vice-président au Conseil d'État et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse des bailliages de Gien et de Montargis.

On ignore également à quelle famille on doit rattacher un M. de Chazal qui épousa en 1756 M^{lle} de Cazenove de Lérison, qui fut nommé maréchal de camp en 1780 et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Libourne.

Il existe, enfin, de nos jours à Paris une famille de Chazal sur laquelle on n'a pu se procurer de renseignements.

CHAZAL, en Velay.

Il existe en Velay une famille CHAZAL, de très ancienne bourgeoisie, qui est distincte des familles du même nom mentionnées dans la notice précédente. Au xviii^e siècle les membres de cette famille joignaient souvent à leur nom, suivant l'usage du temps, celui de leurs domaines de la Bastide, de Mauriac, etc. M. Villain a donné une généalogie de la famille Chazal dans le premier volume de la *France moderne*. Cet auteur en fait remonter la filiation à Augustin Chazal, notaire royal, lieutenant de Mouredon, qui mourut le 28 avril 1679. Jean Chazal, fils du précédent et de Jeanne Laville, décédée en 1689, fut juge de Saint-Paulien et bailli de Saint-Romain et épousa en 1678 Marie Galien d'Adiac. Son descendant, Claude-Augustin Chazal de Mauriac, marié en 1773 à M^{lle} Durif de la Roche de Grangeac, était sous Louis XVI, lieutenant des maréchaux de France à Saint-Paulien. Il laissa deux fils, Laurent Chazal, né en 1780, notaire à Saint-Paulien, marié à M^{lle} de Collangettes, et Barthélemy Chazal, né en 1784, marié à M^{lle} Liogier, qui ont l'un et l'autre laissé postérité masculine.

Principales alliances : Jourda de Vaux, Exbrayat, de Brye 1762, Durif, Liogier, etc.

CHAZAN (de).

Famille sur laquelle on n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants.

Bénigne DE CHAZAN était secrétaire des commandements de Monsieur, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII; son frère, Claude de Chazan, marié à Éléonore du Buisson, fut secrétaire du même prince. L'un de ces deux frères fit représenter en 1627 une pièce qui eut à cette époque un vif succès, *la Supercherie d'amour*.

M. François-Antoine de Chazan, peut-être issu de cette famille, épousa à Paris en 1868 M^{lle} Agostini, de l'île de la Trinité, aux Antilles. Un M. de Chazan est décédé à Paris en 1908 à l'âge de 80 ans.

CHAZAUD (de) et **CHAZAUD**, en Angoumois et en Poitou. Armes :

d'azur à un lion couronné d'or, surmonté de trois étoiles de même rangées en chef.

La famille CHAZAUD, anciennement DE CHAZAUD, originaire des environs de Confolens, en Angoumois, appartenait dès le commencement du xvii^e siècle à la haute bourgeoisie de sa région.

Un de ses membres, Pierre de Chazaud, sieur du Cluseau, fut maire de Poitiers de 1683 et 1686, c'est-à-dire à une époque où ces fonctions avaient momentanément cessé d'être anoblissantes.

Ce même Pierre de Chazaud, écuyer, sieur du Cluseau, conseiller au présidial de Poitiers, et N... de Chazaud, sous-chantre de Sainte-Radegonde de Poitiers, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Pierre de Chazaud, sieur de Hécany, conseiller du Roi au présidial de Poitiers ; Madeleine de Chazeau, femme de Jean Poussineau, écuyer, sieur de Boussay, et feu Constant de Chazaud eurent leur blason enregistré d'office au même Armorial.

Jean-François Chazaud de Baignée était sous Louis XV conseiller en l'élection de Confolens. Son fils, Jean-François-Simon Chazaud, né à Confolens en 1748, nommé en 1768 avec dispense d'âge conseiller en l'élection de cette ville, fut élu député de la Charente à la Législative, puis à la Convention, siégea parmi les Montagnards et vota la mort de Louis XVI ; il fut plus tard receveur général à Auch et à Poitiers. M. Chazaud, décédé en 1868, fils du précédent fut après lui receveur général du département de la Vienne. Un de ses fils, Achille-Pierre, né à Poitiers en 1808, fut élu en 1849 député de la Vienne à la Législative. Un autre, Léonard-Augustin, décédé en 1876, fut receveur général des départements du Gard, du Pas-de-Calais, etc. ; il avait épousé en 1838 M^{lle} Aymé de la Chevrelière dont il laissa une fille unique mariée au comte de Ranchicourt.

C'est vraisemblablement à cette famille que l'on doit rattacher un M. François-Arthur Chazaud, ou de Chazaud, qui avait épousé M^{lle} Potier de Courcy et dont le fils, François-Pol, officier de cuirassiers, a épousé en 1898 une fille du comte Beugnot.

On trouve aussi qu'un Jacques Chazaud-Dutheil, né en 1748 à Saint-Maurice, en Angoumois, fils de Jean Chazaud, conseiller du Roi, et de Jeanne Dutheil, fut nommé général de brigade le 6 brumaire an IV.

Principales alliances : de Saint-Martin de Bagnac, de Couhé de Lusignan 1693, de Cléray, Girard de Pindray, Aymé de la Chevrelière 1838, d'Amiens de Ranchicourt, Beugnot, etc.

Il a existé en Périgord une famille Chazeau, ou du Chazeau, qui portait pour armes : *d'or à un lion de gueules tenant de la patte dextre un coutelas d'argent.* L'auteur de cette famille, Joseph Cha-

zeaud, sieur de la Jeffrerie et de la Renaudie, était gentilhomme ordinaire de la grande vénerie du Roi quand il fut anobli par lettres patentes de juillet 1700. Ces lettres, dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*, sont conçues dans les termes les plus flatteurs et rappellent que les ancêtres de Joseph Chazeaud ont rempli avec honneur diverses charges au Parlement de Guienne. Armand du Chazeau, écuyer, sieur de la Rénerie, et Joseph du Chazeau, écuyer, sieur de la Fleunie, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Gabriel de Chazeau, chevalier, Sgr de la Rénerie, près de Verteillac, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux. Cette famille est éteinte et ne doit pas être confondue avec la famille Bertaud du Chazaux, aujourd'hui fixée dans la même région.

CHAZAUX (Bertaud du). Voyez : BERTAUD DU CHAZAUX.

CHAZEUX (de Fages de). Voyez : FAGES DE CHAZEUX, DE CHAULNES ET DE LA TOUR DE ROCHEMURE (DE).

CHAZEUX (ou CHAZAUX) de MONTJUVIN (de). Armes : *de gueules à une bande d'or accompagnée en chef d'une colombe passante d'argent, surmontée de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux chats, la tête contournée, enflammés de gueules.* — Devise : *Courage, pardon.* — Cri de guerre : *Saint-Claude, Montjuvin !*

La famille DE CHAZEUX (OU DE CHAZAUX) DE MONTJUVIN appartient à la noblesse du Velay.

M. de Mailhol, qui lui a consacré un assez long article dans son *Dictionnaire historique et héraldique de la noblesse française*, dit qu'elle est originaire du Poitou, qu'elle vint vers le milieu du xvi^e siècle se fixer dans la petite ville de Lapte, située près d'Yssingeaux, en Velay, et qu'elle construisit à deux kilomètres de cette ville un château auquel elle donna son nom. D'après le même auteur elle aurait porté primitivement les armoiries suivantes : *d'azur à un chat d'argent, au chef de même.* Ces armes sont celles qui furent attribuées d'office, dans l'Armorial général de 1696, registre de Poitiers, à Madeleine de Chazeau, femme de Jacques Poussineau, écuyer, Sgr de Boussay. Cette dame paraît avoir appartenu à la famille Chazaud, anciennement connue à Confolens et à Poitiers, à laquelle a été consacrée la précédente notice.

On trouvera des renseignements sur les Chazeaux du Velay dans les manuscrits de Chérin, dans l'*Armorial de la noblesse du Languedoc* de M. de la Roque et dans la *France moderne* de M. Villain.

Le jugement de maintenue de noblesse rendu en leur faveur en 1670 ne parle pas de cette origine poitevine; il fait remonter la filiation à Claude Pichon, dit Chasaus, dont le fils Antoine Pichon, dit Chasaux, épousa le 25 juin 1546 Françoise le Roux et dont le petit-fils, Bertrand de Chazeaux, Sgr de Montjuvin, en la paroisse de Lapte, épousa Miracle de Rieu par contrat du 7 janvier 1570. Noble Louis de Chazeaux, Sgr de Montjuvin, petit-fils de Bertrand, marié le 20 novembre 1646 à Marie de Lagrevol, fut d'abord condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse par jugement du 12 juin 1669 de M. de Bezons, intendant du Languedoc, mais fit reconnaître sa noblesse dès le 21 mars de l'année suivante par un nouveau jugement du même magistrat. Il fit son testament le 7 août 1678 et laissa un fils, Claude, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Jacques de Montjuvin de Chazeaux, né le 21 janvier 1709, épousa Isabeau de Combladour, fille d'Hugues et d'Anne Bollon, et en eut un grand nombre d'enfants. Un de ses fils, Jean-Baptiste de Chazeaux, né en 1740 au diocèse du Puy, alla se fixer à la Guadeloupe et obtint le 13 novembre 1770 l'enregistrement de ses titres de noblesse au Conseil supérieur de l'île.

M. de Chazeaux fils, M. de Chazeaux de Montjuvin et M. de Chazeaux de Lapte prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Puy.

La famille de Chazeaux a conservé jusqu'à nos jours le château de Chazeaux, en Velay.

Son chef est aujourd'hui connu sous le titre de comte.

Principales alliances : de Burine 1612, de Lagrevol 1646, Liogier, Daurier de Piessac, etc.

HAZELLE (Perrot de). Voyez : PERROT DE HAZELLE.

HAZELLES (Bérard de). Voyez : BÉRARD DE HAZELLES.

HAZELLES (Teilhard-Rancilhac de). Voyez : TEILHARD-RANCILLAC DE HAZELLES.

HAZELLES (de), en Périgord et en Poitou. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, 2 et 1.*

La famille DE HAZELLES, fixée en Poitou au cours du XVIII^e siècle, est originaire du Périgord où dès la fin du XVI^e siècle elle exerçait l'industrie de la verrerie. On en trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau.

Pierre de Hazelles, écuyer, Sgr de la Quintanne, auquel ce travail fait remonter la filiation, fit son testament le 6 mars 1569

et demanda dans cet acte à être inhumé dans l'église paroissiale de Mareuil, au tombeau de ses prédécesseurs. De son mariage avec Jeanne Fréquand il laissa un fils, Jean de Chazelles, écuyer, Sgr dudit lieu, qui épousa Anne Boutin par contrat du 1^{er} octobre 1576 et qui continua la descendance. Au xviii^e siècle la famille de Chazelles était représentée par deux frères, Léonard et Daniel. L'aîné d'entre eux, Léonard de Chazelles, qualifié chevalier, Sgr de la Boisge et du Theillet, paraît n'avoir pas eu d'enfants du mariage qu'il contracta à Libourne le 3 avril 1758 avec Jeanne-Marie de Limousin, fille du major de cette ville. Le puîné, Daniel de Chazelles, Sgr de la Forie, vint se fixer en Poitou et y fonda en 1749, dans la paroisse de Béruges, une verrerie qu'il dut abandonner au bout de quelques années. Il avait épousé Elisabeth de Clément par contrat passé le 10 mai 1718 à Montbron, en Angoumois. Son fils, Bertrand de Chazelles, Sgr de la Faurie, marié en 1770 à Marie-Anne Frappin, fonda à son tour une verrerie à la Chapelle-Seguin, en Gatine. Il ne fut pas plus heureux que son père et dut renoncer à son entreprise après y avoir englouti la plus grande partie de sa fortune. Il mourut en 1804 survivant à son fils aîné, Bertrand, né en 1774, tué dans la guerre de Vendée. Son second fils, François, né en 1777, a été père de M. Samuel-Léon de Chazelles, né en 1812, marié à Niort en 1840 à M^{lle} de Jouslard, et grand-père de M. François-Georges de Chazelles, né en 1841, percepteur à Niort.

On ne connaît pas à la famille de Chazelles de principe d'anoblissement. Bien que ses membres aient toujours porté les qualifications nobiliaires, on ne voit pas qu'elle ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse. On ne voit pas non plus qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

Principales alliances : de Juglard 1627, 1601, de Salignac, Bonnin, de Jouslard 1840, etc.

Il a existé en Provence une famille de Chazelles dont le blason différait peu de celui des Chazelles du Périgord et du Poitou : *d'azur à une fasce d'argent accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe*. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse, lors de la grande recherche, par jugement de 1667.

CHAZELLES (de), en Lyonnais et en Lorraine. Armes : *d'or semé de trèfles de sinople sans nombre*.

Cette seconde famille DE CHAZELLES est originaire du Forez où sous Louis XIV elle occupait un rang distingué dans la bourgeoisie.

Antoine de Chazelles, avocat en Parlement, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Saint-Etienne) les armes sui-

vantes : d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de trois trèfles d'argent et en pointe d'un croissant de même. N... de Chazelle, notaire royal à Roanne, fit enregistrer au même Armorial les armes suivantes : d'azur à un chevron d'or chargé d'un trèfle de gueules.

Jean-Mathieu de Chazelles, né à Lyon en 1657, décédé en 1710, fut un astronome de grande valeur et fut admis en 1695 à l'Académie des sciences.

La branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours vint se fixer à Metz dans la seconde moitié du xvii^e siècle. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Documents généalogiques sur Metz* de l'abbé Poirier et dans l'*Histoire du Parlement de Metz* de M. Michel.

Imbert Chazelles, commis au bureau de la messagerie de Metz, était âgé de 45 ans quand il mourut le 7 août 1690. De son mariage avec Jeanne Alléon, décédée à Metz en 1728, il laissa trois fils. L'aîné de ces fils, Henri, receveur des domaines du Roi à Verdun, décédé en 1751, ne paraît pas avoir laissé de postérité. Les deux plus jeunes, Laurent et Jean, furent les auteurs de deux rameaux.

Laurent Chazelles, né en 1672, acquit en 1731 la seigneurie de Lorry-devant-le-Pont; il fut pourvu de la charge anoblissante de conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement et receveur général des finances en la généralité de Metz et mourut dans cette ville le 30 juin 1752. Il avait épousé Anne Le Liepvre, décédée en 1761. Il en eut, entre autres enfants, deux fils dont l'aîné, Louis de Chazelles, né en 1722, reçu en 1744 conseiller au Parlement de Metz, mourut dès 1751 sans laisser de postérité mâle. Laurent de Chazelles, né en 1724, second fils de Laurent, fut président à mortier au Parlement de Metz, conserva sa charge jusqu'à l'époque de la suppression des Parlements, lors de la Révolution, et mourut à Metz en 1808. Il fut un horticulteur de grand mérite et fit paraître en 1789 une traduction du *Dictionnaire des Jardiniers* de l'anglais Miller auquel il ajouta deux volumes de supplément. Il avait épousé d'abord M^{lle} France, fille d'un secrétaire du Roi, puis en 1772 M^{lle} Besser, veuve du conseiller au Parlement Georquin de Mardigny. Il eut de sa première union deux fils, Claude, né en 1755, décédé sans alliance en 1781, et Georges, né en 1762, marié à M^{lle} Pierre, décédé en 1828, qui furent l'un et l'autre conseillers au Parlement de Metz. Joseph de Chazelles, fils de Georges, était sous la Restauration officier des grenadiers de la garde du Roi. Il paraît être demeuré célibataire et avoir été le dernier représentant de son rameau.

L'auteur du second rameau, Jean Chazelles, d'abord marchand magasinier et receveur du grenier à sel de Metz, fut pourvu de la charge anoblissante de conseiller secrétaire du Roi, maison et cou-

ronne de France en la chancellerie près le Parlement de Metz et mourut en 1746 à l'âge de 67 ans. Il avait épousé en 1718 Marie Goguille dont il laissa un très grand nombre d'enfants. Un de ses fils, Antoine de Chazelles, capitaine au régiment d'Orléans, eut plusieurs enfants de son mariage en 1775 avec M^{lle} Lecomte d'Humbe-paire ; un autre, Jean-Baptiste-Henry, premier capitaine au régiment de Berry, chevalier de Saint-Louis, eut également plusieurs enfants de son mariage en 1784 avec M^{lle} Lajeunesse ; le plus jeune de tous, Claude, décédé sans postérité, fut secrétaire du Roi près la Cour des aides de Montauban, puis près la Cour des monnaies de Lyon et enfin près le Parlement de Metz. M. de Chazelles de Prisy, doyen des présidents à mortier au Parlement de Metz, fut massacré aux Tuileries le 10 août 1792. Ce rameau est également éteint.

Quatre membres de la famille de Chazelles prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Metz.

Principales alliances : Alléon, Besser, d'Argent, Georges de Lemud, de Fouquet, de Lorme, etc.

La famille dont il vient d'être parlé et qui a fourni au xviii^e siècle plusieurs secrétaires du Roi est distincte de celle d'un Nicolas Chazelle, secrétaire des aides de Poissy, près de Paris, dont le fils, Nicolas Chazelle, né à Poissy en 1696, fut pourvu le 24 juillet 1750 de l'office de secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances.

CHAZELLES (de), en Auvergne et à la Guadeloupe. Armes : *d'azur à une tête de léopard d'or lampassée de gueules ; au chef cousu de même chargé d'une étoile et d'un croissant d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Toujours prêt à servir et à s'effacer quand il a servi.*

Le nom de Chazelles était porté au moyen âge par deux fiefs de la Haute-Auvergne. L'un de ces fiefs, situé dans la paroisse d'Auriac, appartenait dès les temps les plus reculés à la maison de Chavagnac qui en rendit hommage en 1291. L'autre fief de Chazelles est aujourd'hui une commune du canton de Ruines, près de Saint-Flour. Ce dernier fief paraît avoir été le berceau d'une famille DE CHAZELLES, de très ancienne noblesse de la Haute-Auvergne, dont plusieurs rameaux se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Bouillet mentionne dans son *Nobiliaire d'Auvergne* un Géraud de Chazelles, qui vivait en 1266, et un Pierre de Chazelles qui vivait en 1333. Bertrand et Jacques de Chazelles étaient chanoines comtes de Brioude dans la première moitié du xiv^e siècle. Philippe de Chazelles fut admis dans le même chapitre en 1472.

Le jugement de maintenue de noblesse rendu par M. de Fortia en faveur de la famille de Chazelles en fait remonter la filiation à Pierre de Chazelles, écuyer, qui est mentionné dans un acte de 1441 avec sa femme, demoiselle Isabelle de Bonnamy. Celle-ci fit son testament le 24 avril 1488. Guillaume de Chazelles, fils du précédent, était marié en 1475 avec demoiselle Ponchette, ou Poncette, Clauche et fit le 14 mars 1507 une transaction avec son frère Antoine. Il fut père d'Antoine de Chazelles, qui épousa demoiselle Françoise de Meynadon, et grand-père d'Antoine de Chazelles qui épousa Valence de Laire par contrat du 19 janvier 1541. Deux des fils de ce dernier, Guillaume de Chazelles, marié successivement le 21 mars 1580 à Antoinette de Chambeuil et le 10 janvier 1585 à Jeanne de la Roque, et Claude de Chazelles, marié à Jeanne de Gorce, furent les auteurs de deux branches.

Le chef de la branche aînée, Gilbert de Chazelles, Sgr d'Œillet, en la paroisse d'Ussel, dans l'élection de Saint-Flour, marié en 1651 à Jeanne de Lestrade; son frère, Paul-Tristan de Chazelles, sieur de Saint-Loup; et leurs trois cousins germains, Jacques de Chazelles, sieur de Bagnes, Guillaume de Chazelles, sieur du Suc, et Louis de Chazelles, sieur de Pouzols, furent maintenus dans leur noblesse le 6 octobre 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Léonard de Chazelles, Sgr d'Œillet, fils de Gilbert, et son cousin germain, Jean de Chazelles, fils de Paul-Tristan, furent encore maintenus dans leur noblesse le 6 mars 1706 par jugement de M. Le Blanc, un des successeurs de M. de Fortia. Messieurs de Chazelles de Rochesallesse et de Chazelles de Courdes prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Flour. Cette branche est représentée de nos jours par deux rameaux dont l'un est allé se fixer à la Guadeloupe et dont l'autre est demeuré en Auvergne. Aucun de ces rameaux n'est titré.

Jean de Chazelles, fils de Claude et chef de la seconde branche, fut maintenu dans sa noblesse en 1666 avec les représentants de la branche aînée. Il était devenu seigneur de Beauregard, en Rouergue, par son mariage avec M^{lle} de Lavayssière. Sa descendance s'éteignit avec François-Charles de Chazelles de Beauregard, officier au régiment de Bourgogne, qui émigra à l'époque de la Révolution.

La famille de Chazelles, plus ancienne qu'illustre, a produit peu de personnages marquants. Elle ne doit pas être confondue avec la famille Bérard de Chazelles qui appartient à la noblesse de la même province.

Principales alliances : de Lavayssière de Cantoinet, de Sartiges, de la Majorie-Soursac, de Gaches, de Diene 1519, d'Yzarn de Fressinet 1711, d'Auzolles, de Lestrade, de la Roque, de Laire, etc.

Une terre de Chazelles, située dans la Basse-Auvergne, sur les confins du Bourbonnais, avait au moyen âge des seigneurs à la famille desquels elle donna son nom. Cette famille de Chazelles paraît s'être éteinte dès le ^{xiv}^e siècle.

CHAZELLES-LUNAC (de), en Languedoc. Armes primitives (enregistrées à l'Armorial général de 1696) : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux molettes d'argent et en pointe d'un lion d'or, armé et lampassé de gueules.* — Armes adoptées au ^{xviii}^e siècle : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur à une tête de léopard d'or, au chef cousu de gueules chargé à dextre d'une étoile d'argent et à sénestre d'un croissant de même, qui est de Chazelles, en Auvergne ; aux 2 et 3 d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux molettes d'argent et en pointe d'un lion d'or, armé et lampassé de gueules.* — Armes concédées sous le Premier Empire : *écartelé : au 1 d'azur à une tête de lion d'or, allumée et lampassée de gueules, au comble du même chargé à dextre d'une étoile et à sénestre d'un croissant, le tout d'argent ; au 2 de gueules à une branche de chêne, en bande, d'argent, qui est des barons membres du collège électoral ; au 3 de gueules à un casque taré de profil, traversé en barre d'une épée d'argent ; au 4 d'azur à une montagne à trois coupeaux d'or, sommée de trois tiges de laurier du même et surmontée en chef à dextre d'une croisette et à sénestre d'une croix à huit pointes d'or.*

La famille DE CHAZELLES-LUNAC revendique une origine commune avec la vieille souche auvergnate à laquelle a été consacrée la précédente notice. Elle portait au ^{xvii}^e siècle le nom de CHAZEL et appartenait simplement à cette époque à la haute bourgeoisie du diocèse de Nîmes, en Languedoc.

Trois de ses membres, Pierre Chazel, conseiller du Roi et son procureur en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes ; Jean-Pierre Chazel, conseiller du Roi, lieutenant en la même sénéchaussée et siège présidial ; et Guillaume Chazel, docteur ès droits, lieutenant de viguier de la ville et viguerie royale de Roquemaure, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Monsieur maître Pierre Chazel, plus tard seigneur de la Boissière, reçu docteur le 23 septembre 1653, était docteur et avocat des pauvres en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes et de Beaucaire quand il épousa, par contrat du 1^{er} juin 1662, demoiselle Isabelle de Termin, fille du sieur Termin. Il fut père de Raymond Chazel, de Nîmes, et probablement aussi de Jérôme Chazel, également de Nîmes, qui furent reçus l'un en 1682, l'autre en 1684, docteurs en droit civil de l'Université d'Avignon. Le premier de ces deux jeunes gens, monsieur maître

Raymond de Chazel, docteur et avocat en la Cour présidiale de Nîmes, âgé d'environ 26 ans, épousa demoiselle Alix de Boisson de Caveirac par contrat du 10 février 1691 dans lequel il est ainsi désigné. Il fut père de monsieur maître Jacques de Chazel, conseiller procureur du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes, qui épousa, avec dispense à cause de la parenté, par contrat passé à Montpellier le 22 novembre 1721, sa cousine Catherine de Fages, fille unique de Jean de Fages, conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et de Jeanne de Chazel et petite fille de monsieur maître Jean-Pierre Chazel, conseiller au présidial de Nîmes, mentionné plus haut.

Madame de Fages, belle-mère et cousine de Jacques de Chazel, avait eu deux frères, Henri et François de Chazel, tous deux décédés sans postérité, qui avaient occupé de brillantes situations. L'aîné d'entre eux, Henri, décédé en 1726, avait été intendant du Canada ; le second, François, décédé en 1712, avait été colonel d'un régiment de son nom, mestre de camp et maréchal général des logis de l'armée d'Espagne.

Jacques de Chazel reçut du Roi, en 1726, une gratification de 50.000 livres en récompense des services de ces deux oncles de sa femme ; la lettre qui accompagna cette gratification dit que le sieur de Chazel, qui en est l'objet, alors procureur du Roi au présidial de Nîmes, est issu d'une famille attachée depuis plusieurs générations au service du Roi tant dans les emplois de la robe que dans ceux de la guerre. Jacques de Chazel paraît avoir le premier cherché à s'agrèger à la noblesse ; il prit dans les dernières années de sa vie, avec le nom de Chazelles, les armoiries des Chazelles d'Auvergne. Il laissa une fille, Marie, mariée en 1749 au comte de Rochemore, lieutenant général des armées navales, et deux fils, Augustin et Jacques-Scipion de Chazelles. L'aîné de ceux-ci, Augustin, acquit en 1746 la charge anoblissante de conseiller maître en la Chambre des comptes, aides et finances de Montpellier, devint dans la suite président du Conseil supérieur de Nîmes, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montpellier avec les qualifications de comte de Chazelles et de Chusclan, Sgr de Sauves, Marthan, Luc, Saint-Émery, etc., et mourut sans postérité. Le puîné, Jacques-Scipion de Chazelles, né le 12 octobre 1735, était major du régiment d'Angoumois et chevalier de Saint-Louis, domicilié à Montauban, et se qualifiait déjà baron de Chazelles quand il épousa, par contrat du 16 décembre 1776, Jeanne-Thérèse de Monlauseur, héritière du château de Lunac, en Rouergue ; il devint dans la suite maréchal de camp.

Augustin et Jacques-Scipion de Chazelles, désirant régulariser leur

situation nobiliaire, s'adressèrent à la Chambre des comptes, aides et finances de Montpellier. Ils en obtinrent le 24 avril 1784 un arrêt, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, qui les maintenait dans leur ancienne noblesse, remontée à leur huitième aïeul, et qui les rattachait aux Chazelles de l'Auvergne. D'après cet arrêt, Pierre de Chazel marié en 1662 à Isabeau de Termin, dont il a été parlé plus haut, aurait été fils de noble Raimond Chazel, docteur ès droits, avocat en la Cour du sénéchal de Beaucaire et Nîmes, marié le 14 mai 1618 à demoiselle Anne de Boucher, fille du sieur Pierre Boucher, petit-fils de noble Pierre Chazel, baptisé en 1549, habitant de Roquemaure, au diocèse d'Avignon, qui aurait épousé le 12 janvier 1578 Isabeau de Devèze et qui aurait été dans la suite juge royal de la ville de Roquemaure, et arrière-petit-fils de noble Raymond de Chazel, habitant de la ville de Roquemaure, qui aurait épousé le 9 janvier 1534 Marguerite de Brés. Ce dernier aurait été lui-même fils de noble Pierre de Chazelles, écuyer, demeurant au lieu d'Ussel, au diocèse de Saint-Flour, qui serait venu se fixer à Roquemaure, en Languedoc, par le mariage qu'il contracta le 9 janvier 1510 avec Anne de Cartier, et petit-fils de noble Guillaume de Chazelles, demeurant à Ussel, qui aurait épousé noble Poncette Cleuche par contrat du 12 février 1480. On a vu dans la notice consacrée aux Chazelles d'Auvergne que Guillaume de Chazelles était déjà marié en 1475 avec Poncette Clauche. L'arrêt de 1784 contient le passage suivant qui étonnera tant soit peu les personnes habituées aux questions nobiliaires : « Il est vrai que plusieurs ont « pris quelquefois la seule qualité de monsieur maître à cause de la « qualité d'avocat, de docteur en droit ou d'officier de justice; mais « les mêmes ont aussi pris la qualité de noble ou celle de messire dans « d'autres actes, ce qui suffit d'autant plus que les frères de ceux qui « n'ont pris que la qualité de monsieur maître et qui n'étaient pas dans « la robe ont pris celle de noble ou de messire, ce qui prouve que la « famille était reconnue pour noble. »

Jacques-Scipion de Chazelles laissa une fille, qui épousa le vicomte de Lastic-Saint-Jal, et un fils, Augustin-Jean-Baptiste de Chazelles-Lunac, né au château de Lunac en 1779. Sur le vu de l'arrêt de maintenance de noblesse de 1784, ce fils fut admis en 1790 à l'École militaire; il fut sous-préfet sous le Premier Empire et fut créé baron, sur institution de majorat, par lettres du 13 avril 1811. Sous la Restauration il prit le titre de comte qu'avait déjà porté son oncle, fut préfet du Morbihan de 1818 à 1830, gentilhomme de la chambre du Roi et commandeur de la Légion d'honneur. Il avait épousé d'abord M^{lle} de Lezan, puis M^{lle} de Jolyclerc. Du premier lit il eut un fils, Eugène-Scipion, comte de Chazelles, né en 1801, gen-

tilhomme de la chambre du roi Charles X, dont le fils, Louis-François, baron de Chazelles, décédé avant lui, a laissé deux filles de son mariage avec M^{lle} Savalette. Du second lit il eut deux autres fils, Raoul, né en 1850, et Urbain, né en 1853.

Principales alliances : de Rochemore 1749, de Monlauseur 1776, de Prondre de Ravenel 1827, de Cacqueray-Valolive 1880, Chalmeton de Croy, de Gourgues 1849, de Baroncelli-Javon 1868, de Lastic-Saint-Jal, etc.

CHAZETTES-BARGUES (de). Armes : *d'azur à un chevron brisé d'or, accompagné de trois têtes de chien d'argent.*

La famille DE CHAZETTES, originaire des environs de Mauriac, dans la Haute-Auvergne, est honorablement connue dans cette région depuis la fin du xv^e siècle. Bouillet mentionne dans son *Nobiliaire d'Auvergne* un Antoine de Chazettes qui fut archiprêtre de Mauriac de 1493 à 1530 et qui en 1526 acquit de Hugues et de Naudin de Valens des rentes aux lieux de Bouisses et de Mainterolles, sur le territoire de la paroisse d'Anglars.

Peut-être est-ce à cette souche que l'on doit rattacher un Antoine de Chazettes, chevalier, Sgr de Maurie, qui fut en 1571 trésorier de France en Guienne, et un Charles de Chazettes qui en 1583 était conseiller au Parlement de Toulouse.

Antoine de Chazettes, fils de Pierre, fit foi hommage au Roi en 1669 à cause d'une portion de domaine et de rentes nobles à prélever sur le lieu de Pont, en la paroisse de Saint-Paul de Salers, et sur celui de Bargues, en la paroisse de Saint-Cernin. Jacques de Chazettes, avocat en Parlement et juge ordinaire à Salers, agissant au nom de sa mère, Catherine Salvage, remplit la même formalité en 1672. Jacques-André de Chazettes, qualifié écuyer, la renouvela en 1723.

La famille de Chazettes ne figure pas au nombre de celles d'Auvergne qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et ses membres ne furent pas, du reste, avec les qualifications nobiliaires dans les actes des xvi^e et xvii^e siècles. Elle s'agrégea à la noblesse, comme tant d'autres, au cours du xviii^e siècle sans qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement régulier. Un de ses membres, M. de Chazettes de Bargues, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Flour.

La famille de Chazettes n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers de mérite, des magistrats distingués.

Principales alliances : de Fénis de Saint-Victor, Salvage, de la Garde de Saignes 1826, de Selve de Sarran 1860, Coppin de Miribel 1897, de Cazes de Fresquières, Roy de l'Écluse, etc.

CHAZOT, ou CHASOT, (de). Armes : d'azur à un chêne d'argent, terrassé de même, accosté de deux lions d'or, la tête contournée, attachés au fût de l'arbre par une chaîne d'argent. — La famille de Chazot écartèle souvent ces armes des suivantes : d'azur à une fasce d'argent chargée de trois roses de gueules et accompagnée de trois étoiles, deux en chef et une en pointe. — Couronne : de Comte.

La famille DE CHAZOT, OU DE CHASOT, fixée en Normandie au cours du XVII^e siècle, est originaire de Bourgogne. La Chesnaye des Bois en a donné au XVIII^e siècle une généalogie dans son *Dictionnaire de la noblesse*. Cet auteur attribue aux Chazot une noblesse très ancienne ; il les fait descendre d'un Jean-Worle de Chasot qui, en 1273, commandait pour Robert II, duc de Bourgogne, une compagnie de 50 hommes dans le château de Salives, près de Dijon, et qui, en récompense de son mérite et de ses talents militaires, reçut de ce prince donation des droits de tierce et de dime sur différents cantons voisins de Salives. Jean-Worle de Chasot aurait épousé, toujours d'après la Chesnaye des Bois, une dame appelée Rébecca ; il aurait été père d'un Jean de Chasot, qui lui aurait succédé comme capitaine du château de Salives, et grand-père d'un Bénigne de Chasot qui aurait fait son testament en 1362.

Le travail de la Chesnaye des Bois est une œuvre de pure imagination, au moins pour la partie antérieure au XVII^e siècle. La famille Chazot, d'origine assez obscure, n'appartenait encore à l'époque des guerres de religion qu'à la bourgeoisie de sa région. Elle était alors représentée par plusieurs branches dont on ne connaît pas le point de jonction et qui ne tardèrent pas à s'élever à la faveur des troubles de la Ligue.

On trouvera dans l'*Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, de M. d'Arbaumont, des renseignements sur une de ces branches qui a été omise par la Chesnaye des Bois. Le chef de cette branche, Pierre Chasot, fils de Jean Chasot et d'Odette N..., veuve en premières noces de Guillaume Lefebvre, était secrétaire ordinaire de la chambre du roi Henri IV quand il fut pourvu, par lettres de ce prince du 31 octobre 1590, de l'office de conseiller maître en la Chambre des comptes de Dijon. Il mourut le 8 mai 1616 laissant son office à son fils, Jean Chasot, qui s'en démit avant d'avoir été reçu. Bénigne Chasot, fils de Jean, fut contrôleur général des finances à Caen. Il eut une fille unique, héritière de sa branche, qui épousa le 24 septembre 1676 François Demange, Sgr de Villebois, demeurant à Arc-en-Barrois.

On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un membre de la branche actuellement existante fit en 1757 pour

4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Valable pour une seule branche détachée du tronc principal au XV^e siècle qui dérogea vers 1600, et s'éleva au XVIII^e.

40 les Archives de Bourgogne, qui citent : du XI^e au XVII^e siècle, des personnages de ce nom, sont plusieurs officiers de la cour des ducs depuis Odo de Chasot miles, témoin de plusieurs chartes du duc 1189.

*Erreur:
Il la fait
remonter à
Jean Chasot
le dernier qui
épouse Jean
Chasot. Acte de
1540.
Bibl. Nationale
Jeunes de la
Bibliothèque
de la ville de
Paris.*

*Erreur
il n'est pas
cette charge
qu'il occupe
Jean de la
Bibliothèque
Chasot fut
noblesse en 1642
sans l'aide
d'aucune
charge
noblesse.*

être admis parmi les pages de la Grande Écurie. Ce travail fait remonter la filiation à un Bénigne Chasot qui avait épousé Marguerite Siredey et qui vendit divers héritages par acte passé le 3 décembre 1558 devant notaire à Châtillon-sur-Seine. D'après le travail de la Chesnaye des Bois ce Bénigne Chasot aurait été homme d'armes des ordonnances du Roi et aurait été fils d'un Bernard de Chasot, grand gruyer de Bourgogne, marié à Christine de Rebillier, qui, en 1556, aurait fondé une chapelle dans l'église de l'ancien château de Salives. Ce fut maître Bernard Chasot, Sgr de Grandbois, fils de Bénigne, qui vint se fixer en Normandie; il était conseiller du Roi, lieutenant général des gabelles à Caen quand il épousa, par contrat du 13 juin 1630, Elisabeth le Tenneur, fille de Jean, écuyer, sieur de Langrune, et héritière des domaines de Vary et d'Escorches; il fut pourvu dans la suite de la charge anoblissante de receveur-général des finances à Caen et se fit maintenir dans sa noblesse le 10 mai 1642 par arrêt du Conseil d'État. Il laissa deux fils: 1° Jean de Chazot, écuyer, conseiller du Roi, premier président au bureau des finances de la grande généralité de Caen, qui épousa le 3 avril 1673 Catherine Hue et qui continua la descendance; 2° Marc-Antoine de Chazot, qui demeura célibataire. Le second de ces deux frères, Marc-Antoine, fut condamné par défaut à cent livres d'amende comme usurpateur de noblesse par jugement du 15 février 1669 de Chamillart, intendant de Caen; il interjeta appel de cette condamnation devant le Conseil d'État qui le maintint dans sa noblesse, ainsi que son frère, par arrêt rendu à Paris le 27 janvier 1673. Jean de Chazot eut de son mariage avec Catherine Hue, entre autres enfants, deux fils: 1° Thomas-Louis de Chazot, écuyer, Sgr et patron de Vary et d'Escorches, capitaine de grenadiers au régiment de Louvigny, qui épousa le 27 février 1709 Claude de Prépetit et qui continua la descendance; 2° Jean-Pierre de Chazot, qui épousa en 1710 Françoise Martin, veuve de Jean Onfroy, et qui fut le grand-père de Jean-François de Chasot, né à Caen en 1739, général de division en 1792, suspendu comme noble dès l'année suivante, admis à la retraite le 17 germinal an III. Thomas-Louis de Chazot laissa plusieurs fils dont l'aîné, Gervais-Thomas de Chasot, épousa en 1739 Catherine de Coifferel, héritière de la seigneurie de Méheudin, et continua la descendance. Un des cadets, Isaac-Edmond de Chazot, alla se fixer en Prusse, devint lieutenant général des armées du roi de Danemark et grand-croix de l'ordre de Saint-Stanislas de Pologne, épousa en 1760 Marie-Camille, comtesse de Torelli, et en eut deux fils qui moururent sans postérité. Ce fut René-Antoine de Chazot d'Escorches, né en 1742, second fils de Gervais-Thomas, qui fit en 1757 les preuves de noblesse dont il a

été parlé plus haut pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie. Son frère aîné, Claude-Jean de Chazot, né à Argentan en 1740, connu sous le titre de marquis de Chazot, marié à Paris en juin 1771 à Louise Plaimpol de Prébois, fit à son tour des preuves de noblesse devant d'Hozier pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, René-Camille, né en 1776. Un M. de Chazot prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Caen. Paul de Chasot, né à Mortagne en 1802, décédé en 1880, fut député de l'Orne sous le Second Empire. Cette branche compte encore des représentants.

*même
branche
que celle de
la Chambre
des Comptes*

Joseph Chasot, chef d'une troisième branche, était sous Louis XIII substitut du procureur général près le Parlement de Dijon ; il avait épousé Suzanne Blondeau. Leur fils, Isaac Chasot, né à Dijon en 1626, vint se fixer à Metz auprès de son cousin germain, Claude de Bretagne, président au Parlement de cette ville, fut nommé en 1651 conseiller et en 1676 président à mortier audit Parlement, fut anobli par ses fonctions et mourut en 1688. Il avait épousé Marie-Thérèse Bossuet, décédée en 1702. Il fut père de Bénigne Chasot, Sgr de Congy et de Brousse, premier président au Parlement de Metz, décédé en 1728, et grand-père de Louis-Bénigne de Chazot, né en 1704, premier président au Parlement de Metz, décédé en 1751. Celui-ci avait épousé en 1732 M^{lle} de Montholon ; il en laissa une fille unique, héritière de cette branche, qui épousa en 1761 René Choppin, Sgr d'Arnouville.

Principales alliances : de Vignerai 1648, de Morant 1654, de Prépetit 1709, de Piédoue 1734, de Livet de Barville, 1763, de Giverville 1770, du Bouzet, Guyon de Quigny 1812, Torelli 1760, Bossuet, de Montholon 1732, Choppin d'Arnouville 1761, etc.

CHAZOTTE de CLAVIÈRES (du Rouchet de). Voyez : BLACHIER ET BLACHIER DU ROUCHET, DU ROUCHET DE CHAZOTTE ET DU ROUCHET DE CHAZOTTE DE CLAVIÈRES aux Additions du tome IX.

CHAZOTTE (de), anciennement GIBERT de CHAZOTTE. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent.* — Couronne : *de Comte.*

La famille GIBERT DE CHAZOTTE est originaire de la petite ville de Montfaucon, en Velay, où dès le xvii^e siècle elle occupait un rang distingué. M. Villain en a donné une généalogie dans le premier volume de la *France moderne*.

Vital Gibert, Sgr de Chazotte, auquel remonte la filiation, était sous Louis XIV conseiller au bailliage de Montfaucon. Il épousa successivement Marie de Sagnard de Canson et Jeanne de Solmes. Son fils,

Jean-Baptiste Gibert, Sgr de la Pervençère et de Chazotte, avocat au Parlement, épousa en 1708 Marie-Anne de Lagrevol. Il fut lui-même père de Claude-Vital Gibert de Chazotte qui épousa en 1749 Madeleine de Figon et qui continua la descendance.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la famille de Chazotte, ou Gibert de Chazotte, et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : Germain de Montauzan, Balay, Brunel de Moze, Coste, de Thézan 1899, etc.

CHÉ (*Leulier de la Faverie du*). Voyez : LEULIER DE LA FAVERIE DU CHÉ.

CHÉBROU du PETIT-CHATEAU, de la ROULIÈRE et de LESPINATZ.

Armes : d'azur à un cerf (anciennement un chevreau) grimpant d'argent. — Aliàs : écartelé : aux 1 et 4 d'or à une croix pattée et alaisée d'azur, cantonnée de quatre flammes de gueules ; aux 2 et 3 d'azur à un cerf grimpant d'argent. — Couronne : de Marquis. — Supports : deux lions, celui à sénestre ayant la tête contournée.

La famille CHEBROU est originaire de Niort, en Poitou, où dès le XVII^e siècle elle occupait un rang distingué. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin et dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Ce dernier travail fait remonter la filiation à un Nicolas Chébrou qui avait épousé Françoise Garnault et dont le fils, Laurent Chébrou, sieur de la Brosse, décédé en 1698 à l'âge de 75 ans, fut nommé maire de Niort en 1674. Laurent Chébrou avait épousé Renée Couprie, fille d'un bourgeois de Niort. Leur fils, Laurent Chébrou, marié en 1682 à Françoise-Louise Gerbier, fille d'un marchand de Niort, était conseiller et avocat du Roi en la sénéchaussée du Poitou, au siège royal et ressort de Niort, ancien maire, capitaine et échevin en ladite ville, quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut plus tard subdélégué général de l'intendance de Bretagne et mourut à Rennes en octobre 1733. On s'explique mal comment ce même monsieur maître Laurent Chébrou, conseiller, avocat du Roi de la sénéchaussée de Poitou et ressort de la ville de Niort, reçut pour lui et pour ses fils en mai 1736, c'est-à-dire plus de deux ans après sa mort, des lettres d'anoblissement dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Ses deux fils, monsieur maître Jean-Madeleine Chébrou, sieur du Petit-Château, baptisé à Niort en 1683, et Jean-Victor Chébrou, sieur de la Roulière, né à Niort en 1686, chevalier de Saint-Louis en 1724, anoblis en même temps que leur père, firent enregistrer ces lettres de noblesse au

Parlement de Paris le 4 avril 1737. Ces deux frères furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée s'est éteinte en la personne de Laurent-Charles Chébrou, Sgr du Petit-Château, né en 1770, qui épousa successivement en 1801 M^{lle} de Réals-Mornac et en 1827 M^{lle} de Beaucorps et qui mourut en 1858 sans laisser de postérité.

Jean-Victor Chébrou, Sgr de la Roulière, auteur de la seconde branche, fut nommé en 1744 lieutenant-colonel du régiment de Mestre de camp général-dragons et mourut à Niort en 1765. Son fils, Antoine-Jean-Laurent Chébrou, Sgr de la Roulière, né à Niort en 1726, chevalier de Saint-Louis, épousa en 1757 M^{lle} Pastours de Neuville, fille d'un receveur des tailles ; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans sa ville natale et mourut en 1804. Il avait eu trois fils dont le second mourut à Hambourg en 1797, pendant l'émigration, et dont les deux autres, Jean-Victor-Madeleine Chébrou de la Roulière, né en 1768, et Jean-Victor Chébrou de Lespinatz, né à Niort en 1773, ont été les auteurs de deux rameaux.

Jean-Victor-Madeleine Chébrou de la Roulière, auteur du premier rameau, épousa en 1806 M^{lle} Bourasseau de la Renollière ; il fut sous la Restauration maire de Niort et président du Conseil général des Deux-Sèvres. Il eut un fils, dont la descendance subsiste, et plusieurs filles dont l'une, décédée en 1875, fut supérieure du Sacré-Cœur de Toulouse.

Jean-Victor Chébrou de Lespinatz, auteur du second rameau, avait demandé en 1786 à être admis à l'École militaire ; sa demande fut rejetée parce qu'il lui manquait un degré de noblesse, son bisaïeul étant mort avant l'expédition des lettres d'anoblissement qui lui avaient été accordées. Mais une lettre de M. de Vergennes, datée du 26 juin 1786 et conservée dans les manuscrits de Chérin, apprend qu'en raison de cette circonstance spéciale le Roi autorisa le jeune Lespinatz à être admis dans les emplois militaires sans avoir le certificat du généalogiste des Ordres de Roi. Ce jeune homme devint dans la suite inspecteur général des haras, fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 19 juin 1813 et mourut en 1838. Il avait épousé en 1797 M^{lle} de Rocques, fille d'un maréchal de camp. Il fut père d'Antonin Chébrou de Lespinatz, directeur du haras de Pompadour en 1834, qui a laissé un fils, né à Limoges en 1836.

Principales alliances : de la Laurencie 1764, Savatte de la Plissonnière 1806, de Boscal de Réals-Mornac 1801, de Beaucorps 1827, d'Aviau de Piolant 1838, de Lespinay 1846, de Meckenheim 1875, de Crozé, de Tudert 1876, de Rocques 1797, de Forestier 1838, le Bourguignon-Duperré de l'Isle 1911, de Lastic-Saint-Jal 1901, Bailloud de Masclary 1906, etc.

CHEFDEBIEN (Dubois de). Voyez : DUBOIS DE CHEFDEBIEN.

CHEFDEBIEN d'ARMISSAN et de ÇAGARRIGA (de). Armes : d'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef d'un lion léopardé d'or, armé et lampassé de gueules, et en pointe d'un lion léopardé, contourné de même. — Couronne : de Vicomte. — Supports : deux lions armés et lampassés de gueules. — Devise : *Dux fui, sum et ero.* — Cri de guerre : *Virtute!* — Le rameau qui a relevé le nom de la famille de Çagarriga porte les armoiries mentionnées plus haut sur celles des Çagarriga qui sont : écartelé : au 1 d'argent à trois vols abaissés de gueules, qui est d'Aleman, mi-parti d'or à quatre pals de gueules, qui est d'Aragon moderne ; au 2 d'or à une souche de chêne terrassée de sinople, qui est de Çagarriga ; au 3 d'or au cerf passant d'azur, qui est de Nouvellan ; au 4 d'azur à un pont à deux arches d'argent sur lequel est un chevalier armé, monté sur un cheval d'argent, la lance abaissée contre une tour de même, au flanc droit, qui est de la Puente. — L'écu posé sur une aigle d'Empire.

La famille DE CHEFDEBIEN appartient à la noblesse du Languedoc où elle a possédé, entre autres biens, l'importante seigneurie d'Armissan, située au diocèse de Narbonne. On en trouvera des généalogies dans le *Dictionnaire de la noblesse* de M. de Courcelles et dans le premier volume de l'*Armorial du Languedoc* de M. de la Roque. D'après la tradition, elle serait originaire de Bretagne ; de ce pays elle serait venue se fixer en Poitou au commencement du xvi^e siècle et René de Chefdebien aurait établi sa résidence en Languedoc après le mariage qu'il contracta le 27 octobre 1574 avec Marguerite de Bandinel. D'après le travail de M. de la Roque ce René de Chefdebien aurait été baron de Chavenay en Poitou ; d'après ce même auteur il aurait été fils d'un Charles de Chefdebien, baron de Chavenay, Sgr de Pamparé, qui aurait épousé le 25 décembre 1542 Martine de Noyelles, et petit-fils d'un Robert de Chefdebien, Sgr de Chavenay et de Pamparé, en Poitou, qui aurait épousé Mathurine Lemoyne.

On ne voit pas qu'il ait jamais existé ni en Bretagne, ni en Poitou, de famille noble du nom de Chefdebien. Kerviler mentionne cependant dans son *Répertoire de biobibliographie bretonne* que François Myron, général des finances en Bretagne, maire de Nantes en 1578, avait épousé Renée Chefdebien, décédée à Nantes le 25 novembre 1581. Beauchet-Filleau mentionne d'autre part que, par acte passé le 10 décembre 1596 devant Leriche, notaire à Saumur, René de Chefdebien vendit à Éléonore de Bourbon, abbesse de Fontevrault, le fief de Chavenay qu'il possédait en la paroisse de Vézières (Vienne).

Dans la réalité la famille de Chefdebien est connue en Languedoc

antérieurement à 1574 et paraît tirer sa noblesse des charges que ses membres exercèrent au bureau des finances et à la Cour des aides de Montpellier. Un François de Chefdebien, qui n'est pas mentionné dans le travail de M. de la Roque, fut reçu en 1553 trésorier général des finances de France au bureau des finances de Montpellier. René de Chefdebien, mentionné plus haut, fut reçu le 24 mai 1558 conseiller au Grand-Conseil et fut de 1578 à 1592 premier président en la Cour des aides de Montpellier. Ce fut lui qui acquit en Languedoc les seigneuries de Puisserguier et d'Armissan. Son fils, Jean-François Chefdebien, Sgr d'Armissan, marié le 1^{er} septembre 1622 à Marguerite de Vieu, fut nommé en 1613 président en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier ; d'après le travail de M. de la Roque il aurait été gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Il laissa quatre fils, Henri, Étienne, mestre de camp de cavalerie, Gilbert et César, qui furent maintenus dans leur noblesse le 14 janvier 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. L'aîné de ces quatre fils, Henri, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1651, avait obtenu, par lettres patentes du mois de décembre de cette même année, l'érection en vicomté de sa seigneurie d'Armissan ; il laissa deux fils qui n'eurent pas de postérité mâle. Un des puînés, Gilbert de Chefdebien, Sgr de l'Haute, capitaine de chevau-légers, épousa en 1677 Marie-Isabeau d'Audéric de Lastours et continua la descendance. François de Chefdebien, Sgr de l'Haute et de Bizanet, petit-fils du précédent, capitaine au régiment de Piémont, chevalier de Saint-Louis, marié en 1758 à Gabrielle de Solas, releva le titre de vicomte d'Armissan qui avait été conféré à son grand-oncle. Il eut cinq fils qui furent tous cinq admis dans l'Ordre de Malte. L'aîné de ces cinq frères, François-Marie de Chefdebien, vicomte d'Armissan, colonel de chasseurs au service de l'Ordre de Malte, épousa le 8 mai 1792 Eulalie de Çagarriga (ou Zagarriga), dernière représentante d'un rameau de l'ancienne famille de Çagarriga, encore existante, à laquelle il a été en son lieu consacré une notice. Il en eut lui-même deux fils, Roch de Chefdebien, vicomte d'Armissan, magistrat démissionnaire en 1830, marié en 1828 à M^{lle} de Raynaud, et Paul de Chefdebien, connu sous le titre de baron de Çagarriga, officier de marine démissionnaire en 1830, marié en 1833 à M^{lle} de Richard de Gaix, qui ont été les auteurs de deux rameaux.

François-Anne, vicomte de Chefdebien d'Armissan, Sgr de Bizanet, chevalier de Saint-Louis ; sa femme, Gabrielle de Solas, vicomtesse de Chefdebien, dame des fiefs de Leitière et de Montlaurés ; et leur fils aîné, François-Marie de Chefdebien d'Armissan, chevalier de Malte, major de chasseurs au service du Roi, prirent

part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Carcassonne.

La famille de Chefdebien a fourni de nombreux officiers dont l'un fut tué à Rosbach en 1757, des magistrats de grand mérite, etc.

Principales alliances : de Ponte d'Albaret, d'Audéric de Lastours 1677, de Chambert 1686, 1711, de Çagarriga 1792, de Richard de Gaix 1833, de Balanda, de Baderon de Maussac, d'Yzarn de Valady 1911, etc.

CHEF-d'HOSTEL de BEAULIEU (de). Armes (d'après le *Dictionnaire historique des communes du département de l'Eure*, de Charpillon) : d'or à deux lions rampants de gueules, affrontés sur un tertre de sinople ; au chef d'azur chargé d'une tête d'homme au naturel entre deux étoiles d'argent.

La famille DE CHEF-d'HOSTEL est anciennement et honorablement connue dans la bourgeoisie de la Haute-Normandie.

Haag mentionne dans sa *France protestante* un sieur Chef-d'Hostel de Beaulieu, de Rouen, qui, lors de la révocation de l'édit de Nantes, prit la fuite avec sa femme Suzanne Boulenger, abandonnant leurs trois filles. Le même auteur mentionne encore Philippe Chef-d'Hostel de Beaulieu, bourgeois de Rouen, qui, vers la même époque, sollicita l'autorisation de vendre ; M. de la Bourdonnaye, intendant, fit observer à ce sujet qu'il serait dangereux de se relâcher avec les nouveaux convertis.

Louis Chef-d'Hostel, né à Rouen, négociant, décédé le 7 mai 1799 à Colletot (Eure), s'occupa avec distinction des sciences physiques et météorologiques et fit partie de l'Académie de Rouen.

La terre de Beaulieu, dont la famille Chef-d'Hostel joint le nom au sien, est située dans la commune d'Étreville (Eure). Elle était en 1772 la propriété du marquis d'Estampes.

Principales alliances : Thomas de Bosmelet, Quesnel, de la Rocques, etc.

CHEFFONTAINES (de Penfétényo de). Voyez : PENFÉTÉNYO DE CHEFFONTAINES ET DE KERVÉRÉGUEN (DE).

CHÉGOIN (de).

La famille DE CHÉGOIN appartient à la haute bourgeoisie du Nivernais. Elle a été représentée en 1789 aux assemblées du Tiers État de cette province.

Elle a fourni un médecin distingué, Nicolas-Joseph-Hervez de Chégoïn, né en 1791 à Entrains (Nièvre), officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris en 1877.

Principales alliances : de Violaine, de Chégoïn 1875 et vers 1840, etc.

CHEISES (Baret des). Voyez : BARET DES CHEISES ET DU COUDERT.

CHEISSERIE (de Trémolet de la). Voyez : TRÉMOLET DE LA CHEISSERIE (DE).

CHÉLAS (de Rémond du). Voyez : RÉMOND DU CHÉLAS (DE).

CHELLET de KERDRÉAN (de). Voyez : CHALLET (OU CHELLET) DE KERDRÉAN (DE) au tome IX et aux Additions du tome X.

CHÉLERS (Quarré de). Voyez : QUARRÉ DE CHÉLERS.

CHÉMELLIER (Petit de). Voyez : PETIT DE CHÉMELLIER.

CHÉMERAULT (Gilbaud de). Voyez GILBAUD DE CHÉMERAULT.

CHEMIN de CHASSEVAL (du). Voyez : DUCHEMIN DE CHASSEVAL.

CHEMIN de VAUBERNIER et des CÉPEAUX (du). Voyez DUCHEMIN DE VAUBERNIER ET DES CÉPEAUX.

CHEMINEAU. Armes : *coupé : au 1 parti de sable à un lévrier rampant d'or et de gueules à l'épée d'argent, garnie d'or, posée en pal, qui est des barons militaires ; au 2 d'azur à un palmier terrassé d'or.*

Jean CHEMINEAU, né à Angoulême en 1771, fils d'autre Jean Chemineau et de Catherine Campot, était colonel au 76^e de ligne quand il fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 26 octobre 1808. Il fut dans la suite général de division, commandant de la place de Strasbourg, commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis et mourut à Poitiers en 1852. Le général Chemineau avait eu deux fils. L'aîné de ceux-ci, Jean-Jacques-Alfred, baron Chemineau, né en 1811, conseiller à la Cour de Poitiers, puis à la Cour de cassation, décédé en 1878, a lui-même laissé un fils.

CHENAUX des ROSIERS-DURUP de BALAINE. Voyez : ROSIERS-DURUP DE BALAINE (DES).

CHENAY (Paillard du). Voyez : PAILLARD DU CHENAY.

CHÈNE (Mabille du). Voyez : MABILLE DE LA PAUMELIÈRE ET DU CHÈNE.

CHENECEY (de Pilot de). Voyez : PILLON DE CHENECEY, DE COLIGNY-CHATILLON ET DE CHANTRANS (DE).

CHÊNE-DOLLÉ (Lioult de). Voyez : LIOULT DE CHÊNE-DOLLÉ.

CHENELETTE (Agniel de). Voyez : AGNIEL DE CHENELETTE.

CHENELIÈRE (Ernout de la). Voyez : ERNOULT DE LA CHENELIÈRE.

CHÉNERILLES (d'Isoard-). Voyez : ISOARD-CHÉNERILLES (D').

CHENEST de MONTAUDIN.

Famille de haute bourgeoisie.

M. Ernest Chenest fut connu sous le nom de CHENEST DE MONTAUDIN après le mariage qu'il contracta vers 1860 avec M^{lle} Caroline-Louise Brière de Montaudin. Leur fille a épousé en 1882 M. André Collas de Gournay.

CHÉNEVARIN (Delamare de la Villenaïse de). Voyez : DELAMARE DE LA VILLENAÏSE DE CHÉNEVARIN.

CHÉNEVIÈRE (Robert de). Voyez : ROBERT DE CHÉNEVIÈRE.

CHÉNIER du CHARPREAU. Armes : *d'argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux branches de chêne pèries en chevron, les tiges en bas, garnies de trois feuilles de sinople et d'un gland d'or, et en pointe d'un lévrier courant de sable, langué de gueules.*

La famille CHÉNIER DU CHARPREAU, aujourd'hui fixée en Bordelais, est originaire du Poitou où, dès le xvii^e siècle, elle occupait un rang honorable dans la bourgeoisie. On trouvera sur elle quelques renseignements dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Ignace Chénier du Charpreau, avocat au présidial de Poitou, était le 6 mai 1643 sénéchal des baronnies de Puybelliard, Chantonay et Sigournay. Adrien Chénier, fermier, fut nommé en 1639 consul des marchands de Poitiers ; il fut élu en 1648 premier consul et en 1651 juge. Adrien Chénier du Charpreau, marié en 1689 à Radegonde Belhoir, fut conseiller au présidial de Poitiers en 1693 et l'était encore en 1723. On doit sans doute l'identifier avec un Adrien Chénier, conseiller au présidial de Poitiers, qui fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armoiries telles qu'elles sont décrites en tête de cet article et telles que la famille les porte encore de nos jours. Charles Chénier, greffier des rôles de la paroisse de Fiose, et Jean Chénier, curé de Coullon, eurent leurs armes inscrites d'office au même Armorial. Grégoire Chénier du Charpreau était en 1760 bourgeois de la maison commune de Poitiers. L'abbé Chénier du Charpreau fut de 1775 à 1781 vicaire à Jazeneuil.

A la même souche paraît avoir appartenu un Pierre-Jean Chénier qui fut pourvu le 17 août 1785 de la charge de contrôleur général alternatif du bureau des finances de la généralité de Poitiers.

La famille Chénier du Charpreau était représentée de nos jours à Bordeaux par M. Adrien Chénier du Charpreau, marié en 1857 à M^{lle} Bouyer, aujourd'hui décédé, et par son fils, André.

CHÉNIER (de). Armes : *d'argent à un chêne de sinople fruité de trois*

glands d'or, naissant d'une terrasse de sinople et accosté de trois coupeaux de sable issant de la terrasse.

La famille à laquelle appartenaient les célèbres poètes Joseph et André DE CHÉNIER était originaire du Poitou comme la famille Chénier du Charpreau. Malgré la différence des armoiries elle était vraisemblablement une branche de cette famille détachée de la souche à une époque inconnue. On trouvera sur elle des renseignements dans *l'Annuaire de la noblesse de 1881*.

Elle descendait de Claude Chénier, bourgeois, demeurant à Chalandray, en Poitou, qui avait épousé Françoise de Pelletier dans la première moitié du xvii^e siècle. Pierre Chénier, fils de Claude, vint se fixer en Languedoc après le mariage qu'il contracta à Carcassonne en 1658 avec Marie de Ricardou, fille de Nicolas, marchand de cette ville. Louis Chénier, ou de Chénier, né à Montfort, près de Toulouse, décédé le 26 mai 1796, fut consul général de France, puis chargé d'affaires au Maroc. Il avait épousé à Constantinople, en 1759, une grecque d'une rare beauté, nommée Elisabeth Santi-Lomaca. Il en eut quatre fils, Constantin, Louis, André et Joseph de Chénier, qui prirent les qualifications nobiliaires bien que leur famille n'ait jamais eu de principe d'anoblissement bien régulier. L'aîné de ces quatre frères, Constantin de Chénier, fut consul général de France et mourut en 1837 sans laisser de postérité. Le second, Louis de Chénier, né à Constantinople en 1761, cadet gentilhomme au régiment de Bassigny, fut père de Gabriel de Chénier, né en 1800, avocat à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Jouy-en-Josas en 1880, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui de son mariage avec M^{lle} Frémaux, décédée en 1892, eut un fils unique décédé en 1869. Tout le monde sait que le troisième, André de Chénier, né à Constantinople en 1762, guillotiné à Paris le 25 juillet 1794, fut un des plus brillants poètes de son temps. Joseph de Chénier, né à Constantinople en 1764, le plus jeune des quatre frères, fut également un poète distingué. Il joua un rôle politique important, embrassa avec ardeur les idées révolutionnaires, fut nommé député de Seine-et-Oise à la Convention où il vota la mort de Louis XVI, fut président du Conseil des Cinq-Cents, puis membre du Tribunat, fut disgracié sous le Premier Empire et mourut en 1811 sans laisser de postérité ; il avait été admis à l'Institut le 19 brumaire an IV.

CHENNEVIÈRES (de). Armes : *d'argent à une merlette de sable en abîme et huit étoiles de gueules en orle.* — Aliàs : *de gueules à un écusson d'argent chargé d'une merlette de sable et un orle de huit étoiles d'argent.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DE CHENNEVIÈRES appartient à la noblesse de Normandie. Elle a eu pour auteur Guyot de Chennevières qui fut anobli aux francs-fiefs en 1471. Jacques de Chennevières, issu du précédent, demeurant en la paroisse de Durcet, dans l'élection de Falaise, fut anobli à nouveau par arrêt de 1523. La souche se partagea en un certain nombre de branches dont le point de jonction est mal connu.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin un tableau généalogique de la branche des seigneurs de Nointel, actuellement existante. Ce travail fait remonter la filiation à un Thomas de Chennevières qui avait épousé Guillemine Hainard et dont les fils partagèrent la succession par acte du 26 juin 1520. L'un de ces fils, Olivier, sieur de la Saulsaye, laissa lui-même deux fils, Thomas de Chennevières et François de Chennevières, sieur de la Saussaye, qui obtinrent le 26 novembre 1550 une sentence de l'élection de Falaise. Ces deux frères furent les auteurs de deux rameaux.

Thomas de Chennevières, écuyer, auteur du premier rameau, épousa Anne Drieu. Il en eut lui-même deux fils : 1° noble homme Thomas de Chennevières, sieur de Saint-André, marié en octobre 1558 à Gilonne de Logey, qui continua la descendance ; 2° Jacques de Chennevières, sieur de la Valonnière, marié successivement en 1567 à Françoise du Merle et en 1573 à Claude le Verrier, dont le petit-fils, Louis de Chennevières, sieur de la Valonnière, marié en 1649 à Marie Billard de Champeaux, fut maintenu dans sa noblesse le 15 mai 1667 avec ses trois fils par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon. François de Chennevières, sieur de la Couture, fils de Thomas et de Gilonne de Logey, épousa en mai 1588 Françoise de la Forge. Il fut père de Jacques de Chennevières, Sgr et patron de Nointel, qui épousa successivement en 1613 Françoise des Rotours et en 1641 Jacqueline d'Harcourt, grand-père de Jacques de Chennevières, Sgr de Nointel, qui épousa en 1651 Charlotte Viel et qui fut maintenu dans sa noblesse en même temps que ses cousins, le 15 mai 1667, par jugement de M. de Marle, et bisaïeul de Charles de Chennevières, Sgr de Nointel, qui épousa le 11 janvier 1680 Françoise de Corday. Philippe-Charles-Alexandre de Chennevières, arrière-petit-fils de ce dernier, né en 1759 au château de Nointel, au diocèse de Sées, fit en 1777 ses preuves de noblesse pour être admis parmi les chevau-légers. Il fut père de Charles-Philippe, connu sous le titre de marquis de Chennevières-Nointel, membre de l'Institut, directeur des Beaux-Arts, qui est décédé en 1899 à l'âge de 78 ans laissant trois enfants de son mariage en 1849 avec M^{lle} Lafontan, et grand-père d'Henri, marquis de Chennevières, qui a épousé en 1890 M^{lle} Sangnier, petite-fille du célèbre avocat Lachaud et sœur de M. Marc Sangnier, fondateur du *Sillon*.

Le rameau cadet, issu de François, sieur de la Saussaye, fut maintenu dans sa noblesse le 13 août 1666 par jugement de M. de Marle. On en trouvera un tableau généalogique dans les *Dossiers bleus*.

La branche des seigneurs de la Boisgètière était représentée sous Louis XIV par Isaac de Chennevières, demeurant à Mutrécy, en l'élection de Caen, marié en 1656 à Rolande Rouault, qui, lors de la recherche de 1666, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de l'intendant Chamillart après avoir justifié qu'il était fils de Louis, petit-fils d'autre Louis et arrière-petit-fils de Georges de Chennevières.

Une autre branche fut maintenue dans sa noblesse le 8 août 1667 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon, après avoir justifié sa filiation depuis Jean de Chennevières mentionné dans un acte de 1503.

MM. de Chennevières et de Chennevières de Saint-Denis prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Falaise.

La famille de Chennevières a fourni un page de la Grande Écurie en 1756, de nombreux officiers, etc.

Principales alliances : des Rotours 1613, le Doulcet de Pontécoulant 1722, d'Orglandes, d'Harcourt 1641, Billard de Champeaux 1649, 1667, de Vanssay 1706, du Merle 1567, Testu de Balincourt, de Corday 1680, de Trémaudan 1872, de la Haye d'Ommoy 1810, de Vaucelles 1621, etc.

CHENON (Desmier de). Voyez : DESMIER DE CHENON, DE GROUBOUST, DE LIGOUYER, D'OLBREUSE, DU ROC ET DE SAINT-SIMON D'ARCHIAC.

CHENON de LÉCHÉ. Armes : d'azur à trois canes d'argent, 2 et 1. — Couronne : de Comte.

Ancienne famille du Berry.

Luc Chenon (de Plancheron) possédait dès 1708 le fief noble de Léché dont ses descendants ont conservé le nom.

Étienne-Luc CHENON, bourgeois de Saint-Janvrin, épousa dans les dernières années du XVIII^e siècle M^{lle} Légier de la Chassigne, fille d'un lieutenant aux bailliage et comté de Chateameillant et héritière des anciens fiefs nobles d'Aire et de Bord que leur descendance a conservés jusqu'à nos jours.

On ne connaît pas à la famille CHENON DE LÉCHÉ de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Berry.

Principales alliances : Légier de la Chassigne, d'Haranguier de Quincerot, Goubault de Lavallas, etc.

La famille Chenon de Léché paraît n'avoir aucun rapport avec celle

de Gabriel-François Chenon de Beaumont, né en 1741, conseiller élu en l'élection du Mans, décédé en 1819, qui fut député du Tiers Etat du Maine aux États généraux de 1789.

On trouve aussi qu'un Gabriel Chenon, Sgr de Brulon, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Mans.

CHENU. Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'azur à deux griffons affrontés d'or, posés sur une terrasse de sinople ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

Famille de haute bourgeoisie, originaire de Vienne, en Dauphiné.

François CHENU, capitaine de la milice bourgeoise de Vienne, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

L'abbé Chenu était en 1867 aumônier et professeur de logique au collège de Vienne.

CHENU-LAFITTE.

Famille de haute bourgeoisie, originaire de Bourg-sur-Gironde.

Antoine-Paul CHENU, né dans cette ville en 1837, décédé à Paris en 1882, fut un viticulteur distingué. Il avait épousé M^{lle} LAFITTE dont il joignit le nom au sien. Leur fils, Paul-Auguste-Roger Chenu, né à Bordeaux le 7 avril 1866, récemment décédé, demanda le 15 novembre 1889 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de Lafitte sous lequel il était connu. Il reçut le titre héréditaire de comte romain par bref de S. S. Léon XIII du 25 mai 1899. Il avait épousé M^{lle} Péan, fille de l'illustre chirurgien.

Principales alliances : de Barberin 1845, Péan.

CHENU de PIERRY.

M. Pierre-Léon CHENU, ancien inspecteur des forêts à Briey, demanda le 23 juin 1863 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : DE PIERRY que portaient ses père, aïeul et bisaïeul. Il exerçait les mêmes fonctions à Saint-Étienne quand il renouvela sa demande le 10 février 1865.

CHENU de MANGOU et de THUET. Armes primitives : *de... à une main dextre soutenue d'une nuée de... ; au chef de... chargé de trois coquilles de...* — Dès la fin du xvii^e siècle ces armes avaient été remplacées par celles de la famille Chenu de Charentonnay, originaire de la même province, qui était alors fixée en Bourgogne : *d'or à un chevron d'azur accompagné de trois hures de sanglier de sable, allumées et défendues d'argent, deux en chef et une en pointe.*

La famille CHENU DE MANGOU appartient à la noblesse du Berry. Elle ne doit pas être confondue avec la famille Corbin de Mangou, de

la même province, qui s'est également perpétuée jusqu'à nos jours. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. au Cabinet des Titres.

Étienne Chenu, docteur en médecine, auquel remonte la filiation, mourut en 1537. Son fils, Claude Chenu, marchand à Bourges, embrassa le protestantisme et fut tué en 1568. Il fut père de Jean Chenu, né en 1559, célèbre avocat, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence, décédé en 1627.

Jean Chenu, sieur de Mangou, marchand à Bourges, ayant été élu en 1644 échevin de cette ville, fit la déclaration qu'il voulait vivre noblement et jouir de la noblesse héréditaire attachée à ses fonctions. De son mariage avec Marie Hémeré, il laissa deux fils, noble Pierre Chenu, sieur de la Jonchère, marié le 27 février 1639 à honnête fille Gabrielle Chevalier, et Charles Chenu, sieur de Mangou, marié le 10 janvier 1652 à honnête fille Catherine le Rasle, qui furent les auteurs de deux rameaux. Lors de la grande recherche des faux nobles, commencée en 1666, ces deux frères déclarèrent vouloir maintenir la qualité d'écuyer comme fils de Jean Chenu, sieur de Mangou, échevin de Bourges, qui avait acquis par cet emploi ladite qualité tant pour lui que pour ses successeurs. Ils furent renvoyés devant le Conseil d'État et contraints par arrêt de 1670 de payer une taxe pour jouir de la confirmation des privilèges de leur noblesse. Leur parent, Claude Chenu, demeurant à Bourges, fut, lors de la même recherche, condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse.

Le premier rameau paraît être aujourd'hui éteint. Son auteur, Pierre, fut père de Robert Chenu, écuyer, Sgr de la Grange-Bertrand, né à Bourges, qui épousa à la Martinique en 1687 Madeleine Fizet. Cette dame était veuve quand elle demanda en 1726 au Conseil supérieur de la Martinique l'enregistrement de ses titres de noblesse. Elle laissa trois fils, Jean-Baptiste, né en 1699, Claude, sieur de Prémorand, né en 1700, et Michel, sieur de la Jonchère, né en 1706. L'aîné de ceux-ci, Jean-Baptiste-Claude Chenu de Mangou, obtint le 7 mai 1753 l'enregistrement de ses titres de noblesse au Conseil supérieur de l'île.

Charles Chenu, sieur de Mangou, auteur du second rameau, fut père de Jean Chenu de Mangou, écuyer, Sgr de Thuet, demeurant à Bourges, qui épousa le 10 octobre 1682 Catherine Ragneau, fille d'un avocat à la Cour, grand-père de Joseph Chenu de Mangou, Sgr de Thuet, capitaine au régiment de la marine, qui épousa à Bourges en 1725 Catherine de Saint-Père, et bisaïeul de Jean Chenu de Mangou, chevalier, Sgr de Thuet, chevalier de Saint-Louis, qui épousa à Vierzon en 1770 Marie-Thérèse du Teil, fille d'un chevalier de Saint-

Louis. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un fils de ce dernier, Adrien-Jean Chenu de Mangou, né à Vierzon en 1770, fit en 1784, pour être admis à l'École militaire. Ce rameau subsiste en Berry. Il n'est pas titré.

André Chenu, écuyer, conseiller du Roi au présidial de Bourges ; sa femme, Françoise Chenu ; Marie Busson, veuve de Charles Chenu, écuyer, sieur de Mangou ; Jean Chenu, écuyer, sieur de Mangou et de Thuet, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

MM. Chenu de Mangou, sieur de la Boullais, et Chenu de la Motte prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Berry.

La famille Chenu de Mangou a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur.

Principales alliances : Ajasson de Grandsaigne, le Gouz de Saint-Seine 1896, Triboudet de Mainbray vers 1835, etc.

Il avait existé dans la même province une autre famille Chenu, de noblesse plus ancienne, qui avait possédé, entre autres biens, la seigneurie de Charentonnay. La Thaumassière a donné une généalogie de cette famille dans son *Histoire du Berry*. Il en fait remonter la filiation à Louis Chenu, sieur de Charentonnay, marié à Robine Aubert, dont le fils Jean Chenu, sieur de Charentonnay, demeurant à Bourges, est mentionné dans des actes de 1481 et de 1488. Jean Chenu, Sgr de Charentonnay, fils, ou petit-fils, du précédent, laissa deux fils, Jean et Louis, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette, demeurée en Berry, s'éteignit avec Charles de Chenu, Sgr d'Autry-la-Ville et de Corpoy, qui épousa d'abord en 1586 Madeleine Prévost, dame de Sanzay, puis Anne de Prie, et qui n'eut que deux filles, une de chaque lit, mariées dans les familles Turpin de Crissé et de Ligniville.

La branche aînée a été omise par la Thaumassière, mais la Chesnaye des Bois en a donné une généalogie. L'auteur de cette branche, Pierre de Chenu, Sgr de Charentonnay, épousa en deuxièmes noces, en 1543, Avoye de Saily. Il en eut un fils, François de Chenu, qui vint se fixer en Bourgogne par le mariage qu'il contracta en 1574 avec Marguerite de la Rivière. La famille de Chenu fut admise en 1622 aux États de ce pays. Jacques de Chenu, Sgr de Souliaux et de Gastine, arrière-petit-fils de François et de Marguerite de la Rivière, fut maintenu dans sa noblesse le 26 mars 1667 par arrêt du Conseil d'État ; il eut un fils unique qui mourut sans postérité. Son frère, Jean de Chenu, né en 1640, marié le 13 mai 1672 à Jeanne de Marçay, demeurant à Branches, au diocèse de Sens, laissa trois fils : Alexandre, Sgr en partie de Gastine, né en 1673, marié à Marie Grandjean ; Edme, Sgr du Souchet, marié en 1738 à Marie-Madeleine

Piot, et Charles, Sgr de Boyeron, marié à Jeanne Michau. Ces trois frères furent les auteurs de trois rameaux qui subsistaient à l'époque de la Révolution et dont plusieurs représentants firent sous Louis XVI des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Jeanne-Suzanne de Chenu du Souchet, issue du second rameau, fit en 1783 pour être admise à Saint-Cyr. MM. de Chenu, père et fils, et M. de Chenu du Souchet prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Auxerre.

On ignore si c'est à cette souche que l'on doit rattacher M. Louis-Auguste Chenu de Corgy qui avait épousé Marguerite Guérin d'Hormery, décédée en 1863, et dont la fille, Marie-Augustine, née en 1823 à Saligny-le-Vel, en Berry, épousa à Quincy en 1846 le baron Chevalier d'Almont.

Il a existé en Anjou une famille Chenu, de noblesse ancienne, qui portait pour armes : *d'hermines à un chef losangé d'or et de gueules de deux tires*. Une branche de cette famille a possédé au xv^e siècle la seigneurie, ou principauté, d'Yvetot, en Haute-Normandie. Une autre branche, qui possédait en Bretagne les seigneuries de Landormière et de Clairmont, fut maintenue dans sa noblesse d'extraction au diocèse de Nantes par arrêt du 19 janvier 1669. La branche des seigneurs du Bas-Plessis, en la paroisse de Chaudron, en Anjou, eut pour dernière héritière Renée Chenu, dame du Bas-Plessis, mariée en 1668 à François de Villoutreys. La famille de Villoutreys possède encore la terre du Bas-Plessis, aujourd'hui Plessis-Villoutreys. Georges et Charles Chenu du Bas-Plessis furent admis dans l'Ordre de Malte en 1597 et 1599.

CHÉPPE (de). Armes : *d'argent à un chevron d'azur chargé de cinq larmes d'or et accompagné de trois coupes de gueules*.

La famille DE CHÉPPE, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse de Lorraine. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin et dans les notes de la *Chambre des comptes du duché de Bar*, l'ouvrage de C.-P. de Longeaux publié en 1907 par le baron de Dumast.

La filiation remonte à Pierre de Cheppe, ancien conseiller en l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, décédé en 1679. Honorable homme Claude de Cheppe, marchand, fils du précédent, décédé à Bar en 1692, fut dans les dernières années de sa vie receveur municipal et conseiller de l'Hôtel de Ville de cette ville. Son fils, Pierre Cheppe, né en 1668, marchand, maire de Bar-le-Duc, marié en 1692 à Antoinette Vaultier, fut anobli le 1^{er} avril 1721 par lettres patentes du duc de

Lorraine et obtint le 5 du même mois un arrêt de la Chambre des comptes de Bar ordonnant l'enregistrement de ses titres de noblesse. Il mourut à Bar l'année suivante laissant un fils, Jean-François de Cheppe, écuyer, Sgr de Morville, Grostherme, etc., né en 1697, marié en 1722 à Jeanne Magot, décédé en 1778, qui fut conseiller du Roi en ses Conseils et qui fut nommé en 1734 son avocat général en la Chambre des comptes de Bar. Jean-François de Cheppe eut, entre autres enfants, trois fils : 1° Charles de Cheppe, Sgr de Broussay, né à Bar en 1726, conseiller au Parlement de Metz en 1753, décédé dans sa ville natale en 1812, qui ne laissa que des filles ; 2° Jean-François de Cheppe, né à Bar en 1728, chanoine de Saint-Pierre, qui fut député du clergé de Bar à l'assemblée des notables en 1787 ; 3° Sébastien-Augustin de Cheppe, Sgr de Morville, né à Bar en 1735, conseiller au Parlement de Metz en 1764, avocat général en la Chambre des comptes de Bar en 1772, décédé dans cette ville en 1784, qui épousa en 1772 M^{lle} André, fille d'un receveur des finances à Bar, et qui continua la descendance. Sébastien-Augustin de Cheppe eut à son tour deux fils : 1° Claude de Cheppe, nommé en 1784, n'ayant pas encore dix ans, avocat général en la Chambre des comptes de Bar en remplacement de son père, plus tard percepteur à Schelestadt et chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1847, dont le fils demeura célibataire ; 2° Charles de Cheppe de Morville, né à Bar en 1776, capitaine à l'armée des Princes, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1860, qui épousa en 1803 M^{lle} de Rouyer. Ce dernier laissa un fils, François de Cheppe, né en 1806, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui mourut en 1887 sans avoir été marié. Il eut aussi deux filles, M^{me} Gossin, décédée en 1838, et M^{me} Génin, décédée à Nancy en 1889.

Claude de Cheppe, avocat général en la Chambre des comptes de Bar, Charles de Cheppe et Marie de Cheppe de Morville prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bar ; Charles Cheppe, Sgr de Broussay et de Rollecourt, conseiller au Parlement de Metz, prit part à celles tenues à Saint-Mihiel.

Principales alliances : Colin de Contrisson 1711, Boucher de Morlaincourt 1752, de Marion 1760, Geoffroy de Flévy 1786, le Fauchoux de Montrond 1790, de Blair 1789, Martin de Julvécourt 1791, de Billaut 1763, d'Herpont 1767, Beudet de Morlet 1795, de Rouyer 1803, etc.

CHÉRADE de MONTBRON (de). Armes : *d'azur à trois losanges d'or, 2 et 1.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*

La famille DE CHÉRADE DE MONTBRON appartient à la noblesse de

l'Angoumois. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin, dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* et dans *l'Annuaire de la noblesse* de 1908.

Clément Chérade, auquel remonte la filiation, était au milieu du xvii^e siècle marchand de drap de soie à Angoulême ; il réalisa tant dans son commerce que dans la banque une fortune considérable. Il avait épousé le 4 novembre 1642 Marguerite (aliàs Madeleine) Cladier qui, étant devenue veuve, vendit pour le prix de 1.500 livres le fonds de commerce de son mari. Il en eut, entre autres enfants, deux fils dont l'aîné, Étienne, continua la descendance et dont le second, Clément, lieutenant de maire d'Angoulême en 1701, eut au moins une fille mariée en 1730 à Joseph de Jarnac. L'aîné de ces deux frères, Étienne Chérade, baptisé à Angoulême en 1662, était écuyer, conseiller du Roi, lieutenant général d'Angoumois et maire perpétuel d'Angoulême quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut anobli par la mairie d'Angoulême et fut, en outre, pourvu le 16 janvier 1712 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi au Grand Conseil. Puissamment riche, il acquit successivement de la maison de Loménie de Brienne en 1699, pour le prix de 150.000 livres, le comté de Montbron, un des plus beaux domaines de l'Angoumois, de la maison de la Rochefoucauld les baronnies de Blanzac et de Marthon et enfin en 1704 d'Anne d'Aumont, veuve de Gilles Fouquet, la terre seigneuriale de Clervaux. Il avait épousé en 1694 Madeleine Husson, d'une famille de Saintonge, qui lui survécut et qui se remaria en octobre 1715 à Armand de Saint-Martin, conseiller au Parlement de Paris. Son fils, Adrien-Étienne Chérade, connu sous le titre de comte de Montbron, lieutenant général d'Angoulême en 1730, décédé dans cette ville en 1744, avait épousé en 1735 Louise Deval. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Adrien-Alexandre-Étienne et Pierre-Étienne, qui furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Adrien-Alexandre-Étienne Chérade de Montbron, connu sous le titre de marquis de Clervaux, né en 1731, marié à Angoulême en 1759 à sa cousine Élisabeth le Musnier, veuve de Jean de Lageard, marquis de Cherval, grand sénéchal d'Angoumois, obtint par lettres patentes de décembre 1766 l'érection en comté de sa seigneurie de Montbron. Il laissa lui-même deux fils, Étienne-Pierre Chérade, comte de Montbron, connu sous le titre de marquis de Montbron, né en 1762, conservateur des chasses du comte d'Artois, maréchal de camp en 1823, marié à la Rochelle en 1787 à M^{lle} Harouard, décédé en 1841 en son château de Clervaux, et Joseph Chérade, connu sous le titre de comte de Montbron, né en 1768, député de Bellac de 1820 à 1830, marié en 1802 à Louise de Cali-

gnon, décédé en 1852 en son château de Montagrier, qui furent les auteurs de deux rameaux actuellement existants. Ces deux frères avaient fait en 1783 les preuves de noblesse prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant. La descendance de l'aîné d'entre eux était représentée de nos jours par Alexandre-Édouard de Chérade, comte de Montbron, né à la Rochelle en 1846, conseiller général de la Charente-Inférieure, qui a eu trois fils de son mariage en 1871 avec M^{lle} des Méloizes.

L'auteur de la seconde branche, Pierre-Étienne de Chérade de Montbron, décédé en 1804 au château de Drouille, avait épousé en 1760 M^{lle} de Jovion de la Chassagne. Sa descendance était représentée de nos jours par trois frères : 1^o Alexandre, baron de Montbron, décédé à Poitiers en 1881 sans avoir eu d'enfants de son mariage en 1867 avec M^{lle} Ranson ; 2^o Joseph-Auguste, né en 1833, chanoine honoraire de Poitiers ; 3^o Charles.

La famille de Chérade de Montbron a pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'Angoumois, de la Saintonge, de la Basse-Marche et du Poitou.

Elle a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : de Jarnac 1730, de Sartre, des Ruaux de Rouffiac 1751, Fé de Boisragon 1745, Prévost-Sansac de Touchimbert 1770, Personne de Songeons, Drouyn de Lhuis 1813, Renaud d'Avesne des Méloizes 1871, de Cressac 1901, Picot de Moras 1895, Green de Saint-Marsault 1899, de Calignon 1802, du Burguet de Chauffaille 1830, de Martin du Tyrac de Marcellus 1863, 1891, de Rolland de Blomac 1884, de Sarcus 1906, Gay de Nexon 1892, etc.

CHERBONNERIE (Hardy de la). Voyez : HARDY DE LA CHERBONNERIE.

CHÈRE (de la).

Famille sur laquelle les renseignements font défaut.

On trouve que N... de la Chère, écuyer, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Agen) : *d'argent à un lion de sable, couronné de gueules.*

M. Bertrand-François-Julien DE LA CHÈRE est décédé à Paris en août 1880 à l'âge de 66 ans laissant quatre enfants de son mariage avec M^{lle} Mathéus, décédée en 1890.

Principales alliances : de Cassin 1883, Mathéus.

CHÈREIL de la RIVIÈRE. Armes : *d'azur à un sautoir engreslé et alésé d'argent.*

On trouvera une généalogie détaillée de la famille CHÈREIL DE LA RIVIÈRE dans les *Tableaux de la parenté de mes enfants* du baron de

Saint-Pern. Cette famille est honorablement connue depuis le *xv^e* siècle dans l'ancien diocèse de Rennes, en Bretagne. Son nom primitif était celui de Chérel. Jean Chérel, sieur de la Motte, auquel remonte la filiation suivie, avait épousé vers 1542 Jeanne Beccan. Son arrière-petit-fils, Mathurin Chérel, sieur des Vergers, avocat à la Cour, marié à Jacqueline Lévesque, résidait en 1642 dans sa maison de la Rivière-Trélan, aujourd'hui la Rivière-Chérel, sur le territoire de la paroisse de Bourg-des-Comptes, que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom. Lors de la grande recherche des faux nobles il se désista de ses prétentions nobiliaires par acte du 10 septembre 1668. Il laissa deux fils dont l'aîné, Mathurin, continua la descendance et dont le plus jeune, Hyacinthe, religieux dominicain, mourut en odeur de sainteté à Rennes le 31 janvier 1714. Mathurin Chérel, sieur de la Rivière et de Réauté, né à Bourg-des-Comptes en 1652, décédé à Rennes en 1735, fut conseiller du Roi au présidial de Rennes, procureur général syndic de cette ville en 1687, subdélégué de l'intendant et député des États de Bretagne en 1715. Il avait épousé en 1681 Jeanne Drouet, d'une vieille famille bretonne, anoblie dans la suite, qui est aujourd'hui connue sous le nom de Drouet de Montgermont. Leur fils, André-Mathurin Chérel, Sgr de la Rivière et de Réauté, né à Rennes en 1682, conseiller au siège présidial de cette ville, marié en 1720 à Perrine-Mathurine Gouin, régularisa la situation nobiliaire de sa famille par l'acquisition qu'il fit en 1738 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bretagne. Il conserva cette charge jusqu'à sa mort arrivée à Rennes en 1754. Mathurin-Pierre Chérel, Sgr de la Rivière, de la Réauté et de Pléhéban, fils du précédent, né à Rennes en 1721, décédé en 1782, fut nommé en 1753 président en la Chambre des comptes de Bretagne. Il résigna cette charge en 1778 en faveur de son fils aîné. Il avait épousé à Saint-Malo en 1751 M^{lle} Banchereau. Il en eut deux fils, Mathurin-Paul Chérel, Sgr de la Rivière et de Pléhéban, né à Rennes en 1752, président en la Chambre des comptes de Bretagne en 1778, marié à Lausanne à M^{lle} Pascal, décédé à Bourg-des-Comptes en 1811, et Paul-François Chérel de la Rivière, né à Rennes en 1767, marié dans cette ville en 1791 à M^{lle} Pinczon du Sel, décédée à l'île de France en 1805, qui furent les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

La famille Chérel de la Rivière fut maintenue dans sa noblesse en 1777 par arrêt du Conseil d'État.

Elle a fourni des officiers, un garde du corps sous la Restauration, un sous-préfet à la même époque, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : Drouet de Montgermont 1681, 1707 et vers 1785, de Saint-Pern 1715, Guyot d'Asnières 1805, de Vaucouleurs de Lanjamet 1834, de Freslon de la Freslonnière 1831, du Breil de Pontbriand 1870, Pinczon du Sel 1791, du Fos de Méry vers 1830, de Kermarec 1827, de Kerret 1861, de Truchis 1893, de Villèle 1903, etc.

Il a existé au diocèse de Rennes, dans la même province, une autre famille Chérel qui a possédé, entre autres biens, une seigneurie de Mainteniac. Cette famille portait pour armes : *de sable à un demi-vol de vair*. Elle se désista de ses prétentions nobiliaires par acte du 17 décembre 1668 et paya une amende de cent livres. Un de ses membres, Thomas Chérel, fut reçu secrétaire du Roi en 1648; il résigna sa charge en 1666.

CHÉRER de CABANES.

M. François Chérel, fils de Ferdinand Chérel et de Jeanne de Cabanes, marié en 1861 à M^{lle} d'Arjuzon, fut adopté par sa parente, M^{lle} Sabine de Cabanes, et se trouva ainsi en possession régulière du nom de CHÉRER DE CABANES.

CHÉRET (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un lion passant d'argent, armé et lampassé de gueules*.

L'auteur de cette famille, Jean-Baptiste-François CHÉRET, était sous Louis XVI marchand orfèvre à Paris. Il avait épousé, vers 1755, M^{lle} Grouvelle, fille d'un autre marchand orfèvre. Leur fils, Louis-Jean-Baptiste Chéret, né en 1760, propriétaire, marié à sa cousine, M^{lle} Grouvelle, fut anobli le 17 février 1815 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Il laissa plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Achille de Chéret, était en 1843 capitaine adjudant du palais des Tuileries; il n'eut que des filles dont l'une, Zoé-Caroline, épousa en 1847 M. Pierre Delaval. M^{me} Delaval, née Chéret, eut à Saint-Germain-en-Laye, le 5 novembre 1857, un fils, Achille-Gaston, qui, ayant été désavoué par M. Delaval, fut inscrit à l'état civil, par jugement rectificatif du 5 août 1859, sous le nom de : de Chéret, appartenant à la famille de sa mère. Mais, par décret du 27 décembre 1879, ledit Achille-Gaston de Chéret, alors instituteur, fut autorisé à substituer à son nom celui de VALRAN.

CHERFILS. Armes : *d'azur à une fasce d'or, chargée d'un croissant de gueules, accosté de deux étoiles d'azur, et accompagnée en chef de trois arbres d'argent, posés 2 et 1, et en pointe d'un cerf passant du même*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lévriers d'argent, colletés de gueules*. — Devise : *Paratus sum*.

Famille d'honorable bourgeoisie de la Haute-Normandie dont on

trouvera une généalogie détaillée dans le *Nobiliaire universel* de M. de Magny. Cet auteur attribue aux CHERFILS une très ancienne origine et mentionne un Thomas Cherfils qui, en 1449, était archer des ordonnances du Roi. Il fait remonter la filiation à Jean-Baptiste Cherfils de Saint-Adam qui, dans la première moitié du xvii^e siècle, fut capitaine des chasses du Roi à la Meilleraie, puis à Bosville, près de Cany.

Maître Jean-Baptiste Cherfils, né à Bosville en 1705, marié successivement à Anne Dufour et à Marie Delaune, était sous Louis XV notaire et procureur au bailliage de Cany. Son fils du second lit, Jean-Baptiste-Michel Cherfils, né en 1737, avocat, pourvu en 1772 de la charge de procureur du Roi aux bailliage et vicomté de Cany, fut élu député du Tiers État du bailliage de Caux aux États généraux de 1789 ; il laissa un fils, Auguste-Victor, né en 1764. Jean-Baptiste Cherfils, né en 1731 du premier mariage de Jean-Baptiste avec Anne Dufour, épousa à Rouen en 1772 M^{lle} Guérard. Il fut l'arrière-grand-père de Jean-Baptiste-Alphonse Cherfils, né à Rouen en 1836, qui a épousé en 1856 M^{lle} Brindejone de Bermingham. Jean-Baptiste-Christian Cherfils, fils des précédents, a épousé en 1882 M^{lle} Lafargue de Grangeneuve.

CHERGÉ (de). Armes : *d'azur à une fasce d'argent chargée de trois étoiles de gueules.* — Devise : *Recté semper.*

Le château de Chargé, en latin de Carriaco, situé sur le territoire de la paroisse de Razines, dans l'ancienne baronnie de Faye-la-Vineuse, en Touraine, avait au moyen âge des seigneurs à la famille desquels il donna son nom. Cette famille de Chargé, dont le nom est mentionné dans un assez grand nombre de chartes des xiii^e et xiv^e siècles, portait pour armes : *de sable semé d'étoiles d'argent, au lion du même.* On lui attribue aussi les armes suivantes : *d'argent à un chef de gueules.* D'après la tradition elle fut la souche d'un certain nombre de familles de Chargé, ou DE CHERGÉ, qui ont appartenu à la noblesse de l'Angoumois et du Poitou et dont Beauchet-Filleau a donné la généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou.*

La seule de ces familles qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours porte les armoiries décrites en tête de cet article. Elle est connue en Angoumois depuis la fin du xv^e siècle. Elle possédait dès cette époque l'hôtel de Chergé, en la paroisse de Mornac. Pierre de Chergé, écuyer, auquel remonte la filiation, avait épousé Jeanne de Chambes, ou de Jambes, qui reçut une donation de ses parents par acte du 15 février 1489. Il passa un bail à rente le 10 novembre 1523. Il fut

père de Louis de Chergé, écuyer, Sgr de Chergé et de Mornac, mentionné dans un certain nombre d'actes du milieu du xvi^e siècle, qui épousa Jeanne Seguin par contrat du 26 septembre 1532, grand-père de Charles de Chergé, écuyer, Sgr de Chergé, qui épousa le 15 octobre 1571 Françoise Ribier, et bisaïeul de Cybard de Chergé, Sgr dudit lieu, qui épousa à Jarnac en 1597 Élisabeth de Montalembert. Jean de Chergé, Sgr dudit lieu et de Mornac, l'aîné des petits-fils de ce dernier, vint se fixer en Poitou après le mariage qu'il contracta à Poitiers, en 1661, avec Marie Fourestier; il fut maintenu dans sa noblesse le 6 août 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de la province; il laissa un fils, Robert, qui paraît être mort sans alliance, et deux filles, dont l'aînée, héritière de la seigneurie de Chergé, épousa successivement N... Audouard, écuyer, Sgr du Pain, et N... Navarre. Son frère puîné, Jacques de Chergé, demeura fixé en son logis de Mornac, en Angoumois; il épousa d'abord en 1668 Antoinette Desmier, puis en 1674 Jeanne Jourdain, fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants le 19 décembre 1697 par jugement de M. de Bernage, intendant de Limoges, et mourut le 3 mai 1716. Il laissa deux fils, François de Chergé, né du premier lit, marié successivement en 1695 à Marie Reynaud et en 1706 à Catherine Petit, et Jean de Chergé, Sgr dudit lieu et de Marbœuf, né du second lit, marié successivement en 1708 à Marie-Madeleine David, dont il n'eut pas d'enfants, et en 1738 à Jeanne Regnaud. Ces deux frères ont été les auteurs de deux rameaux qui se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Charles de Chergé, Sgr de Villognon, chef du rameau aîné, et son frère, François de Chergé, sieur de Fonbaillon, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angoulême; le second d'entre eux prit également part à celles tenues à Poitiers.

La famille de Chergé n'est pas titrée.

Elle a fourni de nombreux officiers et un historien distingué, M. Charles de Chergé, né en 1814, issu du second rameau, décédé en 1885.

Principales alliances : de Lubersac 1573, Fouchier vers 1625, de Montalembert 1597, d'Arcemalle 1645, Desmier 1668, d'Angély de la Salle et de Rochebrune 1733 et 1808, de Fleury 1755, 1760, de Lauzon 1776, de Beaupoil de Saint-Aulaire 1810, du Chassaing de Ratevout 1839, Dumas de Champvallier 1818, de Juglart 1838, de Manny 1845, de Villedon 1784, de Chevreuse 1817, de la Porte du Theil 1843, de la Fare 1874, de Ladmirault 1841, de Jouvenel 1868, 1875, Doé de Maindreville 1901, de Lasteyrie du Saillant 1906, etc.

On a vu plus haut qu'il avait existé en Poitou et en Angoumois

plusieurs autres familles de Chargé, ou de Chergé. Malgré la différence des armoiries ces familles paraissent avoir eu dans le passé une origine commune avec celle dont il vient d'être parlé et descendre comme elle de celle des anciens seigneurs de Chargé, en Touraine.

La plus en vue de ces familles a possédé les seigneuries de la Brochetière, de la Rivière-Marteau, de la Martinière, du Ruau-Persil, etc., situées sur les confins du Poitou et de la Touraine. Elle portait pour armes : *d'argent au chef de gueules*. Beauchet-Filleau en donne la filiation depuis le milieu du xv^e siècle. Elle était représentée au commencement du xviii^e siècle par deux rameaux. L'un de ces rameaux, maintenu dans sa noblesse le 1^{er} septembre 1666 par jugement de Voysin de la Noiraye, intendant de Tours, eut pour derniers représentants Louis-Jean de Chergé, Sgr de la Martinière, baptisé en 1713, et son frère, Jean-Nicolas, Sgr de la Brochetière, baptisé en 1714. L'autre rameau s'éteignit en la personne de René de Chergé, Sgr de la Mansellière, qui fut maintenu dans sa noblesse le 30 septembre 1751 par jugement de M. de Chauvelin, intendant de Tours, et qui mourut peu de temps après laissant plusieurs filles.

Une famille de Chargé, ou de Chergé, a possédé la seigneurie de Langle, en Poitou. Beauchet-Filleau en donne la filiation depuis Huguet de Chergé, écuyer, Sgr de Langle, qui reçut un aveu le 5 décembre 1477. Cette famille paraît avoir eu pour dernier représentant Armand-Jean de Chergé, Sgr de Langle, qui mourut à l'âge de 57 ans le 17 avril 1742.

Une autre famille de Chergé a possédé les seigneuries de Buxeuil-sur-Creuse et de la Noraye. Cette famille portait pour armes : *d'argent à un chef de sinople chargé de trois étoiles d'or*. Beauchet-Filleau en fait remonter la filiation à Jean de Chergé, Sgr de Buxeuil, dont le fils, Georges, fit un partage le 1^{er} novembre 1490 avec son oncle, Jean, le jeune, de Chergé, Sgr de la Noraye. Cette famille paraît s'être éteinte avec Pierre de Chargé, ou de Chergé, Sgr de la Noraye, dont la fille, Élisabeth-Madeleine, épousa le 22 janvier 1641 Louis de Couhé de Lusignan.

CHÉRISEY (de). Armes : *coupé d'or et d'azur, le premier chargé d'un lion issant de gueules, armé, lampassé et couronné de même*. — Couronne : *de Marquis*. — Cimier : *un lion issant de gueules, couronné de même*. — Supports : *deux lions*. — Devise : *Toujours tout droit*.

La maison DE CHÉRISEY est une des plus considérables de l'ancienne noblesse chevaleresque de la Lorraine. Elle tire son nom d'une terre

importante située en Barrois, sur les confins de la Lorraine et de l'évêché de Metz. Elle n'a jamais cessé de posséder cette terre depuis les temps les plus reculés du moyen âge jusqu'à nos jours.

Une tradition, qui ne s'appuie, du reste, sur aucune preuve, fait descendre la maison lorraine de Chérisey d'une famille de Chérisy qui a occupé au moyen âge un rang brillant dans la noblesse du Laonnais. Gérard de Chérisy, Sgr de Quierry, après s'être distingué à la première croisade, fut assassiné le 12 janvier 1110 dans la cathédrale de Laon. Cette famille de Chérisy portait pour armes : *d'or à une fasce d'azur*. Elle s'éteignit avec Clémence de Chérisy qui épousa en 1308 Erard de Montmorency.

Henri, Sgr de Chérisey, et son fils Renaud suivirent à la troisième croisade Henri II, comte de Bar, et Hugues III, duc de Bourgogne, qui se rendirent caution pour eux, le premier à Messine en 1190, le second à Saint-Jean-d'Acre en 1191. Le nom et les armes de ces deux gentilshommes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles.

Le marquis de Chérisey fut admis aux honneurs de la Cour le 5 janvier 1767. Le généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner les preuves de noblesse qu'il dut faire en cette circonstance, fit un mémoire qui est conservé dans les manuscrits de Chérin. Ce mémoire commence en ces termes : « Cette maison a pris son nom d'une terre
 « située au diocèse de Bar qu'elle a conservée en franc-alleu jusqu'à
 « l'année 1400 et à ce caractère de possessions qui prouve l'illustra-
 « tion de son origine, elle réunit les avantages de l'ancienne
 « chevalerie. Elle est connue depuis Renaud de Chérisey, chevalier,
 « que Henri V, comte de Salm, qualifie monseigneur dans un acte
 « de l'année 1276 et qui fut père d'Henri de Chérisey, chevalier, qui
 « fit hommage au comte de Bar de l'avouerie de Chérisey en 1323.
 « Dès lors cette maison était partagée en plusieurs branches. La
 « filiation de celle qui fait le sujet de ce mémoire est établie depuis
 « Perrin, surnommé le Lombard, dont le fils Jean II fit hommage au
 « duc de Lorraine le 15 mars 1400 de ce qui lui appartenait en cette
 « terre qu'il déclara avoir été tenue jusque-là en franc-alleu. Il
 « mourut avant l'année 1441 laissant de Catherine de Warney Chris-
 « tophe de Chérisey, Sgr en partie de Chérisey, lequel épousa
 « 1° Marie de Florainville ; 2° avant l'année 1467 Marie de la Tour. Il
 « eut de celle-ci, entre autres enfants, Varin de Chérisey, Sgr de
 « Chérisey, qualifié honoré seigneur, qui était marié en 1528 avec
 « Anne de Montormontier. De ce mariage vinrent Jean de Chérisey,
 « qui suit, et deux filles religieuses à Saint-Pierre et à Sainte-Marie de
 « Metz. Jean de Chérisey, Sgr de Chérisey, etc., épousa en premières

« noces Antoinette de Bassompierre, grand-tante du maréchal de
 « Bassompierre, et en secondes Nicole de Housse, fille de Robert,
 « Sgr de Fermont, et de Marguerite d'Espinal. Il mourut avant l'an-
 « née 1574 laissant de sa deuxième épouse Christophe, qui suit, et
 « Nicolas, Sgr du Mesnil-la-Tour, qui commanda une compagnie
 « de cheval-légers sous M. le duc de Guise et eut de Catherine d'Ys-
 « soncourt René de Chérisey, reçu chevalier de l'Ordre de Malte en
 « 1619 et depuis commandeur de Chalon-sur-Saône... »

Charles de Chérisey, petit-fils de Christophe, fut commandant de la compagnie des gardes du duc de Lorraine ; il s'apparenta brillamment par son mariage avec Françoise d'Ernecourt, fille du baron de Montreuil. Son fils, Louis, né à Metz en 1667, décédé en 1750, fut connu le premier sous le titre de marquis de Chérisey qui depuis lors a été conservé par le chef de la maison de Chérisey. Il eut une belle carrière militaire, fut lieutenant général des armées du Roi et grand-croix de Saint-Louis et commanda toutes les maisons du Roi pendant la campagne de 1743-1744. Il était gouverneur du fort Saint-Jean de Marseille ; ses descendants conservèrent cette charge jusqu'à l'époque de la Révolution. Il laissa deux fils et une fille qui épousa successivement deux représentants de l'illustre maison du Lau d'Allemans. Son petit-fils, Charles-Louis, marquis de Chérisey, lieutenant général des armées du Roi, grand-croix de Saint-Louis, gouverneur du fort Saint-Jean, à Marseille, décédé en 1827, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Pont-à-Mousson. Il avait épousé en 1781, par contrat signé du Roi et de la Famille Royale, Anne le Sénéchal, sœur de la marquise d'Audiffret et de la comtesse de Meffray, décédée à Metz en 1854. Il en eut deux fils, Prosper, marquis de Chérisey, maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur, marié en 1818 à M^{lle} Leroy de Lisa de Chateaubrun, décédé en 1837, et Victor, comte de Chérisey, officier de la Légion d'honneur, marié en 1820 à M^{lle} Cottin de Joncy, décédé en 1873, qui ont été les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

La maison de Chérisey a fourni des lieutenants généraux des armées du Roi, des maréchaux de camp, des chambellans des ducs de Lorraine, des chanoinesses des chapitres nobles de Bouxières, de Saint-Louis de Metz, de Remiremont, etc.

Principales alliances : d'Anglure, de Saint-Astier, de Chamisso, du Chatelet, d'Ernecourt, du Lau d'Allemans, de Bassompierre, d'Hunolstein 1789, de Ludre, de Ligniville, de Rarécourt de la Vallée de Pimodan, de Gournay, van der Straten-Ponthoz 1840, O'Gorman 1890, de Fontanges 1846, de Grasse, de Fayet 1891, du Hautoy, de Lannoy 1902, etc.

CHERRIER (de). Armes : *d'or à une bande losangée de gueules et d'argent, accompagnée en chef d'une étoile de gueules, surmontée de deux roses du même, et en pointe d'un lévrier de sable, la patte appuyée sur la poignée d'une épée de sable posée en pal.*

L'auteur de cette famille, Jean-Claude CHERRIER, né en 1752 à Neufchâteau, en Lorraine, était fils de monsieur Claude-Joseph Cherrier, avocat du Roi, et d'Anne-Françoise Pollier. Il était depuis 1780 lieutenant général civil et criminel au bailliage de Neufchâteau quand il fut élu député aux États généraux de 1789 par le Tiers État du bailliage de Mirecourt. Il fut plus tard élu député suppléant des Vosges à la Convention et fut admis à siéger dans cette assemblée après l'exécution du conventionnel Noël. Il fut encore député des Vosges sous le Premier Empire et sous la Restauration, fut anobli le 3 septembre 1814 par lettres patentes du roi Louis XVIII et mourut à Neufchâteau en 1823. De son mariage avec Marthe Henri de Beaumont il avait eu une fille, M^{me} Saulnier, décédée en 1854, qui fut mère de la comtesse de Melfort, et deux fils, Claude-Hyacinthe et Claude-Joseph. Ceux-ci furent confirmés dans la noblesse accordée à leur père, l'aîné par lettres patentes du roi Charles X du 29 avril 1826, le second par lettres patentes du même prince du 7 juillet 1825. Claude-Hyacinthe de Cherrier, né en 1783, marié en 1811 à M^{lle} de Pampelonne, eut un fils, Paul, né en 1819, décédé en 1870, qui fut inspecteur de première classe des eaux et forêts en Algérie et qui a laissé plusieurs filles. Son frère, Claude-Joseph de Cherrier, né en 1785, officier démissionnaire en 1830, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres en 1854, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1872, ne paraît pas avoir laissé de postérité de son mariage avec M^{lle} Buret. Paul Cherrier, mentionné plus haut, avait été autorisé le 2 novembre 1865 par décret de Napoléon III à faire régulièrement précéder son nom de la particule DE.

CHÉRUBINI.

L'illustre compositeur de musique Louis-Zenobi-Salvatore CHÉRUBINI était né en 1760 à Florence où son père était professeur de musique. Il vint en 1788 se fixer en France, y épousa, le 23 germinal an II, Cécile Tourette, fut nommé en 1816 surintendant de la musique du Roi, fut admis à l'Institut et mourut à Paris le 15 mars 1842. Il avait eu deux filles et un fils. Celui-ci, Salvatore-Louis Cherubini, était né le 29 brumaire an X au Conservatoire de musique de la rue Bergère, à Paris; il fut inspecteur des Beaux-Arts, épousa en 1844 M^{lle} Marcotte de Quivières et mourut à Neuilly en 1869 laissant deux fils, aujourd'hui l'un et l'autre décédés.

CHERVILLE (Pécou de). Voyez : PÉCOU DE CHERVILLE.

CHÉRY (Capdepon de Bigu de). Voyez : CAPDEPON DE BIGU DE CHÉRY.

CHÉRYE (Quecq de la). Voyez : QUECQ DE LA CHÉRYE ET D'HENRIPRET.

CHÈSE (Lanoaille de la). Voyez : LANOAILLE DE LACHÈSE.

CHESNAIS (Houitte de la). Voyez : HOUITTE DE LA CHESNAIS.

CHESNARD de BOUSSEY (de). Armes : *d'azur à trois marmites d'or, 2 et 1.*

La famille DE CHESNARD DE BOUSSEY appartient à la noblesse de l'ancien diocèse d'Évreux, en Normandie. Elle a pour premier auteur Jean Chesnard qui, en 1449, était notaire juré du Roi. Noble homme Éloi Chesnard était en 1581 maréchal des logis de la vénerie du Roi.

M. de Chesnard, sieur de Beauregard et des Gast, en l'élection d'Évreux, fut maintenu dans sa noblesse le 26 octobre 1666 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen.

Antoine de Chesnard, écuyer, Sgr de Bousse, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Évreux).

M. Chesnard du Bousse se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Pont-Audemer.

Jacques-Louis de Chesnard, officier de la maison du Roi en 1814, marié à M^{lle} de Guenet, fut connu le premier sous le titre de comte de Bousse, conservé depuis lors par le chef de la famille.

Jacques-René de Chesnard, comte de Bousse, né en 1829, marié en juillet 1861 à M^{lle} de Keating, avait vainement demandé le 30 juillet 1860 l'autorisation de joindre à son nom celui de : LORRAINE.

Il a existé en Mâconnais une famille Chesnard, fort distinguée, qui portait pour armes : *d'argent à un chêne de sinople englanté d'or, les branches entrelacées et passées en sautoir ; au chef d'azur chargé de trois coquilles d'or.* Cette famille a possédé, entre autres biens, la seigneurie de Layé. Elle descendait de Benoit Chesnard qui, en 1535, était prévôt de Saint-André-le-Désert. Plusieurs de ses représentants, Pierre Chesnard, Sgr de Salornay, colonel de la milice bourgeoise de la ville de Mâcon ; Salomon Chesnard, Sgr de Saint-Léger et de Faisé, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Mâcon ; Philibert Chesnard, chantre et chanoine de l'église de Mâcon ; Claude Chesnard de Montrouge, écuyer, gentilhomme de la vénerie du Roi, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Un autre, Louis Chesnard, fut pourvu le 2 septembre 1718 de la charge de secrétaire du Roi près la Chambre des comptes de

Dôle. Pierre Chesnard, baron de Layé et de Vinzelles, fut président à mortier au Parlement de Dijon dans la seconde moitié du xviii^e siècle ; sa fille, Antoinette, épousa vers 1765 Ferdinand, marquis de Moyria-Châtillon, maréchal de camp en 1788. Pierre-Anne Chesnard de Layé, Sgr de Fuissé et de la Tour de Romanèches ; Pierre-Elisabeth Chesnard de Layé, baron de Vinzelles ; Emmanuel-Aimé Chesnard de Montrouge ; Abel-Michel Chesnard de Layé, chevalier de Saint-Louis, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mâcon. Cette famille paraît s'être éteinte en la personne de Gabrielle-Sidonie Chesnard de Vinzelles mariée en 1819 à Charles-Jérôme Béraud de Resseins.

CHESNARDIÈRE (Couyer de la). Voyez : COUYER DE LA CHESNARDIÈRE.

CHESNAY (Berthelot du). Voyez : BERTHELOT DU CHESNAY ET DES VERGERS.

CHESNAYE (Leron de la). Voyez : LERON DE LA CHESNAYE.

CHESNAYE (d'Ennery de la). Voyez : D'ENNERY DE LA CHESNAYE.

CHESNAYE (de la), en Poitou. Armes : *d'argent à trois chevrons de sable.* — Aliàs : *de sable (ou d'azur) à trois chevrons d'argent (ou d'or).*

La famille DE LA CHESNAYE, complètement éteinte en 1887, appartenait à l'ancienne noblesse du Poitou. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie complète dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*.

Cet auteur la croit originaire des environs de Saumur et lui attribue pour premier auteur connu un Jean de la Chesnaye, chevalier, qui, vers 1270, échangea avec Eustache Doré, bourgeois de Saumur, un fief situé à Mestré, près de Montreuil-Bellay. Henri-René et Jean de la Chesnaye furent présents à une montre de la noblesse d'Anjou réunie à Chemillé le 18 décembre 1470. Beauchet-Filleau fait remonter la filiation suivie à Pierre de la Chesnaye, écuyer, qui donna un bail à ferme le 24 août 1444 et qui obtint le 27 janvier 1459 des lettres royaux de sauvegarde. Ce gentilhomme avait épousé Jeanne Augour dont il eut plusieurs enfants. L'aîné de ses fils, Etienne de la Chesnaye, qui continua la descendance, rendit aveu de ses terres le 10 décembre 1467 et passa un acte le 8 juin 1487 conjointement avec sa femme, Jeanne d'Orvau. Il fut l'arrière-grand-père d'Hector de la Chesnaye, écuyer, Sgr de la Ripaudière et de Launay, qui épousa le 9 janvier 1534 Madeleine Scollin et auquel seulement les jugements de maintenue du xvii^e siècle font remonter la filiation suivie. Gilles de la Chesnaye, écuyer, Sgr de Barré, fils aîné du précédent, sortait des

pages de la duchesse de Savoie et était âgé de 24 ans quand il obtint du roi Charles IX des lettres de rémission pour un meurtre qu'il avait involontairement commis. Il fut lui-même père de Florimond de la Chesnaye, Sgr de Barré, des Pins et de Galery, qui épousa en 1596 Anne du Bec. Celui-ci laissa quatre fils : 1° Roland, Sgr des Pins, au bailliage de Blois, dont la veuve, Catherine Lecomte, fut maintenue dans sa noblesse le 6 décembre 1667 par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans ; 2° Henri, Sgr de la Roche des Pins, demeurant en l'élection de Richelieu, qui fut maintenu dans sa noblesse le 21 mai 1669 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours ; 3° Jacques ; 4° autre Jacques, Sgr du Gué, né en 1609, qui épousa en 1630 Renée de Gréaume et qui continua la lignée.

Un descendant de ce dernier, Louis-Charles de la Chesnaye des Pins, Sgr de la Bonnière, du Clouzeau, etc., prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Châtellerault.

Pierre-François de la Chesnaye, fils du précédent, décédé en 1843, avait épousé à Châtellerault en 1790 M^{lle} de Bruce. Il en eut trois enfants qui furent les derniers représentants de leur famille : 1° Jules-René, né en 1794, décédé sans alliance ; 2° Clémence, née à Londres en 1797, mariée à M. de la Loge de Saint-Brisson, décédée à Poitiers en 1874 ; 3° Athénaïs, mariée à Étienne de David, baron de Saint-Hilaire, décédée à Tours en 1887. Son petit-fils, M. Georges de la Loge de Saint-Brisson, marié à M^{lle} de Gaudechart, puis en 1893 à M^{lle} Malvezzi, a relevé le nom de la famille de la Chesnaye.

La branche des seigneurs de Puymorin fut maintenue dans sa noblesse le 14 août 1700 par jugement de M. de Maupeou, intendant de Poitiers, et s'éteignit peu de temps après. Elle paraît avoir eu pour auteur un Antoine de la Chesnaye, Sgr des Mées, qui était fils cadet d'Hector de la Chesnaye et de Madeleine Scollin, mentionnés plus haut.

La famille de la Chesnaye a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : Quirit, de Montgomery 1512, de Menou 1669, Gaborit de la Brosse, de Bruce 1790, de la Loge de Saint-Brisson, de David de Saint-Hilaire, de Vasselot 1637, etc.

Il a existé au diocèse de Vannes, en Bretagne, une famille de la Chesnaye qui portait pour armes : *d'argent à trois roses de gueules et une feuille de chêne de sinople en abîme*. Cette famille avait eu pour berceau une seigneurie de son nom située dans la paroisse de Sérent. Elle figura de 1426 à 1536 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Vannes et fut maintenue dans sa noblesse d'extraction, par arrêt du 6 septembre 1670, sur preuves de neuf générations. Elle paraît avoir eu pour dernier représentant Jacques-

Joseph de la Chesnaye d'Estimbrieuc, baptisé en 1751 à la Trinité-Porhoet.

Il a existé aussi en Normandie une famille de la Chesnayé qui portait pour armes : *d'argent à une bande d'azur chargée de trois croisants d'or et accompagnée de trois glands de sinople, 2 et 1*. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse le 20 avril 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen, après avoir justifié sa descendance de Guillaume de la Chesnaye, sieur des Hayes, demeurant à Rouen, qui fit son testament le 14 décembre 1497 et dont le fils, noble homme Guérin de la Chesnaye, homme d'armes de la compagnie de messire Jean Martel, Sgr de Bouqueville, épousa le 14 décembre 1495 Marguerite le Conchois.

CHESNE de FLAIGY.

M. CHESNE, juge au tribunal de Gray, demanda le 24 janvier 1865 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : DE FLAIGY sous lequel il était connu et qu'avaient porté ses ancêtres. Un M. Chesne de Flaigey, peut-être le même que le précédent, épousa en 1864 M^{lle} Marguerite-Adélaïde de Rehez de Sampigny d'Issoncourt.

Cette famille Chesne, ou Chesne de Flaigey, sur laquelle on n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants, paraît être distincte d'une famille Chesne qui, sous Louis XIV, occupait un rang distingué en Bourgogne. Cette dernière famille portait pour armes : *écartelé : aux 1 et 4 d'argent à un chêne de sinople surmonté de trois étoiles de gueules : aux 2 et 3 d'argent à trois corbeaux de sable tenant chacun par le bec et les pattes une cigale de sinople*. Elle avait pour auteur Nicolas Chesne, servant près la personne du duc de Mercœur, gouverneur de Provence, qui fut anobli par lettres de mai 1656 en récompense des services qu'il avait rendus dans cette province pendant les troubles de la Fronde. Un édit d'août 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, la famille Chesne se fit accorder en 1668 des lettres de confirmation de noblesse. Elle fut admise en 1671 aux États de Bourgogne. Plusieurs de ses représentants, Henriette Lambert, veuve de Jean Chesne, avocat à la Cour ; Jacques Chesne, bourgeois de Saint-Jean-de-Laone, Jean-Bernard Chesne, avocat, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Dijon). La famille Chesne paraît s'être éteinte au cours du XVIII^e siècle et ne figure pas au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Bourgogne.

CHESNE (de Ferron du). Voyez : FERRON DU CHESNE, DE LA VAIRIE, DE L'ES-CHAPT ET DE LA SIGONNIÈRE (DE)

CHESNE (Chesnier du). Voyez : CHESNIER DU CHESNE.

CHESNE (du). Armes : *d'azur à un chevron d'hermines accompagné en chef à dextre d'une branche de lis de jardin et à sénestre d'une branche de chêne d'or et en pointe d'un chien braque couché d'argent.*

La famille DUCHESNE, aujourd'hui DU CHESNE, descend d'Étienne Duchesne, avocat au Parlement, qui avait épousé vers 1775 Anne-Agathe Berthier. Étienne Duchesne, fils des précédents, né en 1777 à Nemours, maire de Saint-Pierre-lès-Nemours, membre du collège électoral de Seine-et-Marne, décédé à Gien en 1828, fut anobli le 11 juin 1816 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Il avait épousé M^{lle} de Rancourt. Il en laissa une fille, M^{me} de Parseval, et un fils, Étienne-Alcime du Chesne, né à Nemours en 1803, page du Roi, marié successivement en 1834 à M^{lle} de Saint-Albin et en 1836 à M^{lle} des Francs, qui a laissé une nombreuse postérité.

Principales alliances : de Rancourt vers 1806 et 1861, de Parseval 1824, Raguenet de Saint-Albin 1834, Colas des Francs 1836, Faure de Lilate, Béthery de la Brosse 1910, etc.

Une autre famille Duchesne, puis du Chesne, fut anoblie sous la Restauration. Cette famille portait pour armes : *de gueules à un chêne terrassé d'argent, englanté de sinople, le fût chargé d'un chien assis et accolé d'or, et adextré d'un lis d'argent mouvant de la terrasse.* Elle appartenait au xvii^e siècle à la haute bourgeoisie du Blésois et descendait d'Étienne Duchesne qui en 1727 était conseiller au présidial de Blois. Étienne-Marin Duchesne, petit-fils du précédent, né à Blois en 1780, sous-préfet, décédé en 1853, fut anobli par lettres patentes du 20 janvier 1815 et reçut le titre héréditaire de chevalier par nouvelles lettres du 12 octobre 1816. Il laissa trois fils : 1^o Eugène-Gaston du Chesne, né en 1815, décédé à Nantes en 1866, qui eut une fille de son mariage avec M^{lle} des Merliers de Longueville ; 2^o Louis-Paulin du Chesne, curé de Notre-Dame-des-Champs, à Paris, décédé en 1871 ; 3^o Henri du Chesne, né en 1822, consul de France en Chine, décédé sans alliance en 1884.

CHESNE de COURCY et de BEAUMANOIR (du). Voyez : DUCHESNE DE COURCY ET DE BEAUMANOIR.

CHESNE de GILLEVOISIN de CONÉGLIANO (du). Voyez : DUCHESNE DE GILLEVOISIN DE CONÉGLIANO.

CHESNE de VAUVERT et de SAINT-LÉGER (du). Armes : *d'azur à trois glands d'or, 2 et 1.*

La famille DU CHESNE DE VAUVERT ET DE SAINT-LÉGER, dont les branches demeurées françaises sont aujourd'hui près de s'éteindre, a occupé un rang distingué dans la noblesse du Poitou. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. On trouvera aussi dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1719 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie.

La famille du Chesne a pour premiers auteurs connus Jean du Chesne, Sgr du château de la Rochette, en Angoumois, et Pierre du Chesne, Sgr de Vauvert, en l'élection de Saint-Maixent, en Poitou, qui servaient comme nobles au ban de 1467. Les jugements de maintenance de noblesse du xvii^e siècle et le travail de Beauchet-Filleau font remonter la filiation à François du Chesne, écuyer, Sgr de Vauvert et de la Rochette, qui acquit divers héritages par acte passé le 17 juin 1502 devant notaire en la cour de Cherveux. Ce gentilhomme laissa d'une alliance inconnue plusieurs enfants qui partagèrent sa succession par acte du 5 septembre 1551. L'aîné de ses fils, René du Chesne, écuyer, Sgr de Vauvert, marié à Françoise Vergereau, est mentionné dans des actes de 1532, 1540, 1541, 1551. Il fut lui-même père de François du Chesne, écuyer, Sgr de Vauvert et de Rufane, qui épousa le 3 janvier 1556 Antoinette Roigne. Deux des fils de celui-ci, Louis du Chesne, Sgr de Vauvert et de Rufane, marié le 15 février 1588 à Marguerite Perrouin, maintenu dans sa noblesse le 22 décembre 1604 par sentence de M. de la Parisière, commissaire départi pour les vérifications de noblesse, puis le 6 novembre 1624 par jugement de M. Amelot, intendant de Poitiers, et René du Chesne, écuyer, Sgr de Saint-Léger, en la paroisse de Saint-Mandé, marié en 1586 à Anne Audouyn, furent les auteurs de deux branches.

Le chef de la branche aînée, Jean du Chesne, Sgr de Vauvert, né en 1647, fut maintenu dans sa noblesse le 17 septembre 1667 par jugement de Barentin, intendant de Poitiers. Il abjura en 1692 la religion réformée, mais n'en fut pas moins emprisonné au château d'Angoulême comme suspect de protestantisme. De son mariage contracté en 1667 avec Elisabeth Chalmot, il eut plusieurs fils dont l'un, Jonas, Sgr de Vauvert et du Bois de Roche, épousa en 1725 Anne David et continua la descendance en France. Les autres allèrent se réfugier à l'étranger lors de la révocation de l'Édit de Nantes : la descendance de l'un d'eux subsistait en Suède il y a quelques années¹. Jean Duchesne, Sgr de Vauvert, fils de Jonas, prit part en

¹ Beauchet-Filleau croit que cette branche suédoise de la famille du Chesne de Vauvert descend non pas de Jean, né en 1647, mais de son frère puîné, François, né en 1656.

1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Maixent ; il mourut dans la prison d'Angoulême pendant la Terreur. Sa descendance était représentée de nos jours par ses trois petits-fils : 1° Jean-Augustin du Chesne de Vauvert, né en 1803, décédé en 1859, qui de son mariage, en 1830, avec M^{lle} de Brémond d'Ars n'a eu que trois filles, M^{mes} de Liniers, Masse et de Mélier de Labarthe ; 2° Pierre-Léopold, qui de son mariage, en 1831, avec M^{lle} de Lescours a eu un fils, Boleslas, demeuré célibataire, et une fille, M^{me} de Gourville ; 3° Charles-Jules, décédé sans alliance en 1881.

Samuel du Chesne, écuyer, Sgr de Saint-Léger, chef de la seconde branche, marié en 1667 à Jacqueline Aymer, fut maintenu dans sa noblesse le 1^{er} septembre de cette même année par jugement de M. de Barentin. Il fut père d'Isaïe-René du Chesne, Sgr de Saint-Léger, qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 16 février 1715 par jugement de Quentin de Richebourg, un des successeurs de Barentin, et grand-père de Jean-Isaïe du Chesne de Saint-Léger, né en 1702, qui fut admis en 1719 parmi les pages de la Grande Écurie. Cette branche a eu pour dernier représentant mâle M. Théotime-Hilaire du Chesne de Saint-Léger, né en 1810, auteur de plusieurs ouvrages philosophiques, qui est décédé à Poitiers en 1886 laissant une fille mariée au vicomte de Rochebouet.

La famille du Chesne de Saint-Léger a fourni de nombreux officiers, plusieurs chevaliers et un commandeur de Malte au xviii^e siècle, etc.

Principales alliances : Janvre de la Bouchetière 1637, Jouslard 1640, 1766, 1726, Chalmot 1667, Avice de Surimeau 1801, d'Auzy 1801, de Lescours 1831, de Brémond d'Ars 1830, de Liniers, Aymer 1667, de Pontbriand 1725, Poignant, Hugueteau de Gourville 1809, de Rechignevoisin 1817, Grimaudet de Rochebouet 1874, Gilbert de Gourville, etc.

CHESNE de DENANT (du). Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'or à trois glands de sinople, 2 et 1.* — La famille du Chesne de Denant adopta au xviii^e siècle les armes suivantes qui sont celles de la famille du Chesne de Vauvert et de Saint-Léger : *d'azur à trois glands d'or, 2 et 1.*

La famille DU CHESNE DE DENANT appartenant à la noblesse du Poitou comme la précédente, dont elle avait adopté les armoiries. On en trouvera des généalogies dans le *Cabinet d'Hozier* et dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Elle paraît être originaire du Perche.

Maître Isaye du Chesne, chirurgien, auquel remonte la filiation, est mentionné dans un acte de 1642. Il fut père de scientifique personne

Isaïe du Chesne, écuyer, sieur du Mesnil, docteur en médecine, conseiller et médecin du Roi, demeurant à Nogent-le-Béthune, dans le Perche, qui est mentionné dans un acte de 1646, grand-père de Jean du Chesne, écuyer, sieur du Mesnil, qui épousa Michelle Cléreau, et bisaïeul de François du Chesne, écuyer, avocat en Parlement, commissaire des vivres des armées du Roi, qui épousa le 4 février 1695 Marie de Morienne, demeurant à Fontenay-le-Comte, en Bas-Poitou. Ce dernier obtint du roi Louis XIV, en décembre 1696, des lettres patentes d'anoblissement sur le vu desquelles il fut maintenu dans sa noblesse le 13 juin 1715 par jugement de Quentin de Richebourg, intendant de Poitiers. Son fils, François-Fleurant du Chesne, écuyer, Sgr du Mesnil, un des 200 gens d'armes ordinaires de la garde du Roi, écuyer d'honneur de M^{lle} de la Roche-sur-Yon, épousa le 31 juillet 1730 Marie-Jacqueline de Mesnard, issue d'une des plus illustres familles du Bas-Poitou. Il acquit vers la même époque de la famille de la Cropte de Bourzac la terre importante et le château de Denant et fut dès lors connu sous le titre de baron de Denant, conservé par ses descendants. Son petit-fils, Nicolas-Dominique Duchesne, baron de Denant, né en 1753, lué en juin 1794 à l'armée des Princes, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers. La famille du Chesne de Denant s'est éteinte dans les mâles avec un petit-fils du précédent, Ferdinand, baron de Denant, né à Angers en 1819, qui est décédé dans la même ville en 1891 sans avoir été marié.

La famille du Chesne de Denant avait fourni de nombreux officiers et un écuyer de la duchesse de Berry, mère de M. le comte de Chambord. Elle s'était signalée à l'époque de la Révolution par son dévouement à la cause royaliste.

Principales alliances : de Mesnard 1748, Brunet de Montreuil, d'Hillerin du Boistissandeau, Gontard 1798, de la Corbière 1830, du Bois de Maquillé 1840, Brossaud de Juigné 1847, de Vathaire, etc.

A la même souche appartenait peut-être noble homme Pierre Duchesne, premier médecin du duc de Bourgogne, qui reçut en novembre 1700 des lettres patentes d'anoblissement. Pierre Duchesne obtint en même temps le règlement de ses armoiries : d'*azur à trois glands d'or, 2 et 1*. Il fut père de Jacques du Chesne, Sgr de Jouy, chevalier de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, major de Philippeville, en Champagne, grand-père de Pierre-Jacques du Chesne, Sgr de Jouy, né à Philippeville en 1691, et bisaïeul de Louis-Roland du Chesne, chevalier, né à Jouy, au diocèse de Reims, qui épousa en 1760 Françoise de Rimbert de Châtillon. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un fils de ce dernier, Grégoire-Alexandre du Chesne, né en 1762 au Han-les-Moines, au

diocèse de Reims, fit en 1771 pour être admis à l'École militaire.

CHESNE de la SICOTIÈRE (du). Armes : *d'argent à trois glands de sinople accompagnés en chef d'une étoile de gueules.*

La famille DU CHESNE, OU DUCHESNE, DE LA SICOTIÈRE occupait dès le XVIII^e siècle un rang distingué à Alençon. Elle a eu pour berceau le bourg de Moulins-la-Marche où un de ses auteurs, Louis Duchesne, exerçait en 1653 les fonctions de tabellion royal. On en trouvera une généalogie complète dans le *Bulletin de la Société historique de l'Orne* de l'année 1899. Ce travail donne la filiation depuis Alexandre du Chesne, sieur de la Crémudière, né à Moulins-la-Marche le 16 octobre 1673, marié le 12 février 1703 à Marie-Catherine du Hamel, qui, étant venu se fixer à Alençon, fut nommé élu en l'élection de cette ville par lettres patentes du 26 septembre 1700. Alexandre du Chesne fut dans la suite procureur et fermier général du duc de Montmorency pour son marquisat de Lonray et mourut à Lonray en 1740. Son fils, Denis du Chesne de Chédouet, procureur du Roi au bureau des finances, chambre des domaines, et voyer d'Alençon, marié à Catherine du Mesnil de Villiers par contrat passé à Pacé le 13 juin 1740, recueillit la terre de la Sicotière, à Bur-sard, par héritage de son cousin Pierre Brunet des Portes. Il est qualifié ancien trésorier de France au bureau des finances d'Alençon dans son acte de décès du 24 avril 1786. Il fut père de Jacques-Étienne du Chesne de la Sicotière, né en 1742, garde du corps, chevalier de Saint-Louis, qui épousa, par contrat passé le 6 juillet 1772 au Chesnay, près de Versailles, Marie-Josèphe Menjaud, fille d'un contrôleur de la maison de madame la comtesse de Provence, et qui mourut en 1797, pendant l'émigration. Celui-ci laissa trois fils : 1^o Jacques-Antoine, marié à Jeanne le Sage du Parc de la Dormie ; 2^o Jérémie-Pierre, baptisé à Alençon en 1781 ; 3^o Pierre-Alexandre, baptisé à Alençon en 1785, vélite des grenadiers de la garde impériale, mort en 1807 à l'hôpital de Friedstatt, en Prusse. Léon-François Duchesne de la Sicotière, fils de Jacques-Antoine, né à la Dormie en 1812, député de l'Orne à l'Assemblée nationale de 1871, puis sénateur inamovible, décédé à Alençon en 1895, a publié plusieurs ouvrages très estimés sur l'histoire de la Normandie pendant la période révolutionnaire.

Principales alliances : de Faudoas 1797, Courtin de Torsay 1859, Lecomte de la Verrerie 1892, Hurel du Campart, etc.

CHESNE de la MOTTE (du). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois glands de même.*

La famille DU CHESNE DE LA MOTTE est originaire d'Abbeville, en Picardie, où elle était honorablement connue dès la seconde moitié du xvi^e siècle. Jean du Chesne fut échevin de cette ville en 1576. Un de ses fils, Jean Duchesne, marié à Anne Gaillard, échevin d'Abbeville en 1609 et 1620, fut père d'autre Jean Duchesne, échevin de la même ville en 1635 et 1644. Un autre, Adrien Duchesne, consul-mayeur d'Abbeville, fut père d'autre Adrien Duchesne, maire d'Abbeville en 1671. Thomas du Chesne fut échevin d'Abbeville de 1581 à 1603. François Duchesne, bourgeois d'Abbeville, et autre François Duchesne, avocat en la sénéchaussée de Ponthieu et siège présidial d'Abbeville, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Maître François Duchesne, avocat au présidial, conseiller du Roi aux traites d'Abbeville, fut anobli par la mairie d'Abbeville qu'il exerça en 1718. Jean-Claude Duchesne, écuyer, Sgr de Courcelles et de la Motte, mari de Jeanne-Catherine Blanquart, fut à son tour maire d'Abbeville en 1751; il fut, en outre, pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi. Jean-François Duchesne, écuyer, sieur de la Motte-Bulleux et de Feuquières, chevau-léger, était en 1779 conseiller-assesseur à Abbeville.

Jean du Chesne, chevalier, Sgr de la Motte-Bulleux et de Feuquières, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Amiens.

Jean-Jules du Chesne de la Motte épousa en 1822 M^{lle} de Buissy d'Yvrencheux. Il en laissa une fille, M^{lle} Callaud, et un fils, Jean-Paul du Chesne de Lamotte, qui épousa M^{lle} Dursus de Courcy et qui mourut en 1870. Les deux fils de ce dernier, Jean, marié en 1892 à M^{lle} de la Teillais, et Etienne, marié successivement à M^{lle} de Salverte et à M^{lle} de Douglas, sont connus sous les titres de comte et de vicomte de la Motte.

Principales alliances : de Buissy 1822, Callaud, Dursus de Courcy, Beauvariet de Moismont, Chevalier de la Teillais 1892, Baconnière de Salverte 1894, de Douglas 1903, Blanquart, etc.

CHESNE de BELLECOURT (du). Armes : *d'argent à trois cœurs de gueules couronnés d'or, 2 et 1.*

Les armes décrites en tête de cet article sont celles d'une famille du Chesne, éteinte au commencement du xix^e siècle, qui appartenait à la vieille noblesse de l'ancien diocèse de Saint-Malo. On trouvera des renseignements sur cette famille dans les ouvrages de Potier de Courcy, de Kerviler, du marquis de l'Estourbeillon et de M. Saulnier. Elle avait eu pour berceau une terre du Chesne, située sur le territoire de la paroisse de Guer. Elle était connue dès la première

moitié du ^{xiv}^e siècle, figura de 1427 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Saint-Malo et fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 31 mai 1669. Cet arrêt en fait remonter la filiation à un Robin du Chesne qui figura à la réformation de 1427. Julien du Chesne, Sgr de Vieilleville, qui représente le cinquième degré de la filiation, épousa en 1517 Julienne de Porcaro. On lui attribue deux fils : 1^o Julien II du Chesne, Sgr de Vieilleville, qui continua la lignée et de la descendance duquel il sera parlé plus bas ; 2^o maître Jean Duchesne, notaire royal à Romorantin, marié à Georgine Larcher, dont un fils, Pierre du Chesne, Sgr du Chesnot, fut nommé en 1572 conseiller au Parlement de Bretagne et dont les petits-fils Guillaume, Sgr de l'Abbaye, Jean, sieur de Penguilly, et Gilles, Sgr de Chesnot, furent maintenus dans leur noblesse en 1669 et ne paraissent pas avoir laissé de postérité.

François du Chesne, Sgr du Tay et de Boislesné, petit-fils de Julien II, épousa Françoise Charpentier ; il en eut trois fils qui partagèrent sa succession par acte de 1646 : 1^o Mathurin, Sgr de Vieilleville et de Boislesné, qui continua la descendance ; 2^o Jean, Sgr de la Noe, qui fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de 1669 et qui n'eut pas d'enfants ; 3^o Yves, Sgr de la Bouexière, qui fut maintenu dans sa noblesse avec son frère par arrêt de 1669 et dont la descendance s'éteignit avec Jacquette du Chesne de la Bouexière mariée vers 1750 à maître Yves le Rouzic, notaire à Rohan. Étienne du Chesne du Tay, fils de Mathurin, fut maintenu dans sa noblesse avec ses oncles en 1669 et épousa en 1677 Marie de Saint-Malon. Sa descendance s'éteignit avec Laurent-François du Chesne du Tay qui épousa vers 1803 M^{lle} de Gouyon-Coypel et qui n'en eut pas d'enfants.

Il existe de nos jours une famille DU CHESNE DE BELLECOURT qui revendique une origine commune avec la vieille souche bretonne dont il vient d'être parlé et qui en a adopté les armoiries. L'auteur de cette famille, Jacques Duchesne, sieur de Bellecourt, vint dans la seconde moitié du ^{xvii}^e siècle se fixer à la Guadeloupe et y épousa Marie Strabert, veuve de Louis Lefort, de Saint-Malo. Dans son *Livre d'or de la noblesse*, M. de Magny en fait, mais sans preuves à l'appui, le propre frère d'un Jean du Chesne, sieur de Penguilly, qui fut maintenu dans sa noblesse par l'arrêt de 1669 mentionné plus haut. Ce frère, en tout cas, est passé sous silence par les auteurs mentionnés en tête de cette notice et ne fut pas compris dans l'arrêt de maintenue de 1669. On ne voit pas que sa descendance ait jamais régularisé sa situation nobiliaire et la famille du Chesne de Bellecourt ne figure pas au nombre de celles qui, au cours du ^{xviii}^e siècle, firent

enregistrer leurs titres de noblesse au Conseil supérieur de la Guedeloupe.

Principale alliance : de Chabrier vers 1825.

CHESNEAU de la DROURIE. Armes : *d'azur à deux gerbes d'or accompagnées en chef d'une étoile et en pointe d'un croissant de même.*

La famille CHESNEAU DE LA DROURIE, éteinte de nos jours, était originaire du Maine¹.

Elle descendait de Louis (aliàs François) Chesneau qui avait épousé Marie de Faye et dont le fils, Guillaume Chesneau, épousa à Lassay, en 1496, noble demoiselle Jeanne de Vieuxmont. Jean Chesneau de Vieuxmont, fils de Guillaume, fut de 1531 à 1545 garde des sceaux de Mgr le duc d'Orléans. Guy-Macé (aliàs Mathieu) Chesneau de Vieuxmont, descendant des précédents, épousa à Lassay, en 1604, Françoise Pottier, dont le père avait été anobli en 1594 par lettres du roi Henri IV. Il fut père de Mathieu Chesneau des Portes de Vieuxmont, avocat au siège présidial du Mans, qui épousa dans cette ville, en 1641, Marie Bodereau. Celui-ci laissa un grand nombre d'enfants. Quatre de ses fils furent les auteurs de quatre rameaux : celui des Chesneau de Vieuxmont, sieurs de Fontenelle et de Vouvereau ; celui des Chesneau des Portes, sieurs de Lauberdière ; celui des Chesneau de Montgond, sieurs de la Picannière ; et celui des Chesneau de la Drourie.

Les trois premiers rameaux ne tardèrent pas à s'éteindre.

Le chef du quatrième rameau, Marin-Dominique Chesneau de la Drourie, né en 1706, marié à Madeleine Rahier, fut officier de S. A. le duc d'Orléans et fut nommé en 1761 échevin du Mans. Il fut père de Marin-François-Dominique Chesneau de la Drourie, avocat au Parlement de Paris, puis receveur des tailles en l'élection d'Alençon, qui épousa dans cette ville, en 1753, Françoise-Julienne Suard, et grand-père de Marin-René Chesneau de la Drourie, baptisé à Alençon en 1757, maire de cette ville sous la Restauration, qui épousa en 1786 M^{lle} de Villiers d'Hesloup. Ce rameau, éteint dans les mâles en 1890, n'est plus représenté (1911) que par M^{lle} Alix de la Drourie, née en 1830, demeurant à Alençon.

On ne connaît pas à la famille Chesneau de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Cependant il est incontestable que sous Louis XVI ses membres portaient les qualifications nobiliaires et que

¹ Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Souancé.

pendant la période révolutionnaire plusieurs d'entre eux furent inquiétés comme ci-devant nobles.

Principales alliances : de Villiers d'Hesloup, Binet de Boisgiroult de Sainte-Preuve, Fromont de Bouailles, etc.

CHESNEAU de la HAUGREMIÈRE. Armes (d'après le *Dictionnaire historique de la noblesse française* de M. de Mailhol et d'autres Armoriaux contemporains) : d'argent à trois chiens de sable, 2 et 1 ; au chef cousu d'or chargé d'une croix de Jérusalem de gueules. — Aliàs (d'après Rietstapp) : d'azur semé de besants d'argent, au chevron d'or brochante.

Les armes décrites en tête de cet article et attribuées par plusieurs auteurs à la famille CHESNEAU DE LA HAUGREMIÈRE sont celles d'une famille Chesneau qui a appartenu à la noblesse du Poitou et de la Touraine et dont on trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois. Cette famille possédait dès le milieu du xvi^e siècle une seigneurie de Champeaux, située dans la paroisse de Pouzioux, près de Chauvigny, en Poitou. Elle était représentée à cette époque par deux frères, Jean et François Chesneau, fils de Mathurin, qui furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Jean Chesneau, Sgr de Champeaux, maître d'hôtel de Renée de France, duchesse de Chartres, douairière de Ferrare, tante du roi Charles IX, fut anobli en mai 1566 par lettres patentes de ce prince ; il fut plus tard nommé chevalier de l'Ordre du Roi. Son petit-fils, Jérôme Chesneau, Sgr de la Rousselière, en la paroisse d'Usseau, en Saintonge, fut maintenu dans sa noblesse en 1668 par jugement de d'Aguesseau, intendant de Limoges. Cette branche paraît s'être éteinte avec Marie-Dorothée Chesneau de la Rousselière, petite-fille du précédent, qui épousa le 8 octobre 1713 François Normand, chevalier, Sgr de Chermont et du Temple.

La branche cadette fit fabriquer au xviii^e siècle une généalogie fantastique qui la rattachait à la maison ducale de la Vieuville. Dans la réalité cette branche ne s'agrégea à la noblesse que dans la seconde moitié du xvi^e siècle, après l'anoblissement de la branche aînée. Son chef, Nicolas de Chesneau, Sgr de Boisdelée, demeurant en l'élection d'Amboise, marié à Marie Chassin par contrat passé le 8 février 1695 à Montrichard, en Blésois, fut maintenu dans sa noblesse le 23 juin 1700, sur preuves remontant à 1546, par jugement de M. de Miromesnil, intendant de Tours. Nicolas du Chesneau de la Vieuville, écuyer, petit-fils du précédent, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tours. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il avait faites en 1784 pour obtenir l'admission

à l'École militaire de son fils, Nicolas Chesneau de la Vieuville, né en 1773 à Villechauve, en Touraine.

On ignore si c'est à cette souche que l'on doit rattacher une famille CHESNEAU DE LA HAUGREMIÈRE fixée de nos jours dans le département de la Sarthe. Cette famille a contracté des alliances avec les familles de Grateloup, en 1854, de la Rue du Can, en 1899, etc. On n'a pu se procurer sur son origine que des renseignements très insuffisants et son nom ne figure pas aux assemblées de la noblesse de 1789.

CHESNELONG.

Famille de haute bourgeoisie.

Pierre-Charles CHESNELONG, né à Orthez en 1820, était fils d'un grand fabricant de drap. Député des Basses-Pyrénées au Corps législatif, puis à l'Assemblée nationale, sénateur inamovible en 1876, Chesnelong fut un des membres les plus actifs du parti légitimiste et fut un des délégués qui, en 1873, se rendirent à Salzbourg auprès de monsieur le comte de Chambord pour négocier le rétablissement de la monarchie. Un de ses fils est actuellement (1911) évêque de Valence.

La famille Chesnelong actuelle n'a aucun rapport avec celle d'un Alexandre Chesnelong qui, en 1700, était secrétaire du Roi, commis au greffe du Conseil.

CHESNES (Froger des). Voyez : FROGER DES CHESNES.

CHESNES (Thomas des). Voyez : THOMAS DES CHESNES.

CHESNEZ (Martineau des). Voyez : MARTINEAU DES CHESNEZ.

CHESNIER du CHESNE. Armes concédées en 1809 au chevalier de l'Empire : *tiercé en fasces : d'azur à deux épées en sautoir d'argent ; d'or au chêne terrassé de sinople ; et de gueules au signe des chevaliers légionnaires.*

La famille CHESNIER DU CHESNE appartenait au XVIII^e siècle à la haute bourgeoisie de la Saintonge. On trouvera sur elle des renseignements dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* de 1889. Elle peut être la même que celle d'une Perrette Chesnier qui épousa vers 1520 André Bionneau, un des auteurs de la famille Bionneau d'Eyragues. On trouve aussi qu'un Jean Chesnier était en 1694 chirurgien à Rochefort.

Beauchet-Filleau donne la filiation, dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, à partir d'Alexandre Chesnier du Chesne, ancien juge de la Bourse, qui mourut à Saintes le 12 avril 1762 à l'âge de 67 ans. François-Alexandre Chesnier du

Chesne, fils du précédent, fut avocat en Parlement et juge bailli de l'évêché de Saintes. Il épousa Jeanne Laplanche de la Chapelle et en laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° François-Ambroise, dit Claude, qui continua la descendance ; 2° Alexandre, né en 1773, colonel d'infanterie en 1812, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance à Saintes en 1840, qui fut créé chevalier de l'Empire par décret impérial du 15 août 1809 et qui obtint en même temps une rente de 2.000 francs sur le Trasimène. François-Ambroise, dit Claude, Chesnier du Chesne, né en 1769, joua un rôle assez important dans les guerres de Vendée, fut premier aide de camp et adjudant général de Charette, fut chargé par lui de plusieurs missions en Angleterre et obtint la croix de Saint-Louis en 1795. Il fut condamné à mort le 14 décembre 1805 par une commission militaire séant à Nantes, mais réussit à s'échapper. Le gouvernement de la Restauration ne voulut lui reconnaître que le grade de colonel, bien qu'il eût rempli en plusieurs circonstances les fonctions de maréchal de camp. Il mourut en 1829. Il avait, paraît-il, été anobli par une ordonnance du roi Louis XVIII du 6 décembre 1814 ; il ne semble pas que cette ordonnance ait été suivie de lettres patentes et, en tout cas, la famille Chesnier du Chesne n'est pas mentionnée dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, l'ouvrage pourtant si complet du vicomte Révérend. François-Ambroise Chesnier du Chesne laissa trois fils : 1° Camille, né d'un premier mariage en 1798, officier supérieur, dont le fils, Camille-Joseph, né en 1832, longtemps administrateur du journal *l'Union*, mourut sans alliance en 1889 ; 2° Alexandre, né d'un second mariage, qui mourut à la Louisiane en 1871 laissant une nombreuse postérité ; 3° Romain, né en 1816, qui mourut en 1886 à Bône, en Algérie, laissant trois enfants.

CHESNON de CHAMPMORIN du JARROSEY. Armes : d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un lion, le tout de même.

La famille CHESNON DE CHAMPMORIN est originaire de l'Île-Bouchard, en Touraine. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres.

Urbain Chesnon, né vers 1570, auquel remonte la filiation, fut conseiller au siège royal et ordinaire de Chinon. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Urbain II et François Chesnon. Le second de ceux-ci, François, laissa lui-même deux fils : 1° Jacques Chesnon, sieur du Petit-Bois, conseiller du Roi, lieutenant de l'élection d'Amboise, qui eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 et dont la fille unique épousa son cousin, Pierre-Jean Chesnon de Champ-

morin ; 2^o Armand Chesnon, décédé sans postérité, qui fut pourvu de l'office anoblissant de président trésorier de France au bureau des finances de Poitiers et qui le vendit à Claude de Cambray par acte passé à Tours le 7 mai 1711. Urbain II Chesnon succéda à son père, Urbain I^{er}, dans sa charge de conseiller au siège royal et ordinaire de Chinon. Il fut père de François Chesnon, sieur de Champmorin, né en 1650, assesseur et premier élu en l'élection de Chinon, procureur du Roi au grenier à sel de la même ville, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Celui-ci avait épousé Marie Deshayes ; il en eut deux fils : 1^o Pierre-Jean Chesnon de Champmorin, président en l'élection de Tours, qui épousa sa cousine, Madeleine Chesnon du Petit-Bois, et qui en eut un fils, Pierre, receveur des tailles à Mortagne ; 2^o Félix Chesnon de Champmorin, officier d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui épousa à Lille une demoiselle Van der Linde et qui en eut deux fils, tous deux officiers.

On peut voir dans le *Nouveau d'Hozier* que Pierre Chesnon, receveur des tailles à Mortagne, et ses deux cousins germains, MM. Chesnon de Champmorin, officiers, demandèrent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle à régulariser leur situation nobiliaire. On ignore quel fut le résultat de leur requête.

On trouve que Pierre Chesnon de Baigneux, né en 1749 à Cinais, en Touraine, décédé au même lieu en 1831, fils de Pierre Chesnon et de Marguerite de Lamotte, maire de Chinon en 1783, fut élu député du Tiers État de Touraine aux États généraux de 1789.

Félix-Pierre Chesnon, chevalier, Sgr de Champmorin, la Chatonnière, Livonnière, Varenne, etc., né à Chinon en 1736, un des fils de Félix et de Marie-Thérèse-Julie Van der Linde, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tours ; il fut nommé maréchal de camp en septembre 1792, suspendu comme noble en juillet 1793, réintégré dans l'armée le 25 prairial an III avec le grade de général de division et destitué de nouveau le 11 brumaire an IV.

Il a existé une famille Chesnon qui possédait la seigneurie de Talchère, sur le territoire de la paroisse de Beignon, au diocèse de Saint-Malo, en Bretagne. Le chef de cette famille, Jean Chesnon, fut condamné à 400 livres d'amende comme usurpateur de noblesse par arrêt du 17 juillet 1669.

CHESSEL (de), en Savoie. Armes : *de sable à deux bandes d'argent chargées chacune d'une rose de gueules.*

La famille DE CHESSEL, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse de Savoie. On en trouvera une généalogie dans l'*Armorial de Savoie* du comte de Foras.

Elle paraît être originaire du lieu de Chessel, en Bas-Valais, d'où elle serait venue à une époque très reculée se fixer à Champagne, en Savoie.

Elle remontait par filiation à honorable homme Antoine Chessel, demeurant à Champagne, dont le fils, noble Jacques de Chessel, curial de Feterne en 1575, fut anobli par lettres patentes données à Turin le dernier février 1594. Jacques de Chessel mourut en 1614. Il fut père de noble Michel de Chessel qui épousa Jeanne-Antoinette de Bracorens. Jacques de Chessel, fils de celui-ci, paraît avoir perdu sa noblesse par dérogeance ; il figure, en effet, dans certains actes avec la simple qualification d'égrège, dans d'autres avec celle d'honorable. Son fils, respectable Jacques-Louis Chessel, avocat au Sénat, ne figure dans aucun acte avec la qualification de noble. Il fut lui-même père de noble et respectable François-Ambroise de Chessel, né en 1723, et grand-père de Michel de Chessel, qui fut le dernier représentant de sa famille et qui mourut en 1841 ne laissant que trois filles. L'aînée de ces filles mourut dès 1844 ; la seconde, Clémentine, épousa en 1861 Charles de Juge de Pénillet ; la troisième, Madeleine, entra en religion.

Principales alliances : de Bracorens, de Genève de Boringe 1815, etc.

CHEUX (de). Armes : *d'argent à une croix ancrée de sable.*

La famille DE CHEUX, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à l'ancienne noblesse de Normandie. Elle avait eu pour berceau une paroisse de son nom, située dans l'élection de Caen, dont elle possédait la seigneurie dès le xv^e siècle. Elle avait pour premier auteur connu Robert-Onfroy de Cheux, écuyer, qui vivait en 1426. Jean de Cheux, de la paroisse et de la sergenterie de Cheux, fut maintenu dans sa noblesse lors de la célèbre recherche de Montfaut, en 1463. Richard de Cheux, écuyer, Sgr et patron de la paroisse de Cheux, et son cousin germain, Nicolas de Cheux, furent maintenus dans leur ancienne noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de Chamillart, intendant de la généralité de Caen.

MM. de Cheux prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Caen ; M. de Cheux de Banneville et M^{me} veuve d'Oilliamson, née de Cheux, prirent part cette même année à celles tenues à Falaise ; un M. de Cheux, enfin, prit part à celles tenues à Honfleur.

Le chef de la famille de Cheux fut contre-amiral sous la Restauration ; il était connu sous le titre de baron. Son fils unique fut page de Louis XVIII et garde du corps de Charles X. Il fut le dernier représentant de son nom et mourut en octobre 1884 à l'âge de 81 ans sans laisser de postérité. Il légua sa grosse fortune à un de ses parents,

Georges de Banville, né en 1865, à charge de relever son nom, son titre et ses armes ; mais ce jeune homme mourut prématurément dès 1892 et le nom de la famille de Cheux se trouva définitivement éteint.

Un cadet de la famille de Cheux, Jean, vint se fixer en Bretagne par le mariage qu'il contracta en 1570 avec Jacqueline Biet, aliàs du Buat, de la paroisse de Gevrezé. Il fut père de Jean de Cheux, Sgr de la Garenne, qui épousa en 1616 Jacqueline d'Angennes. Un des descendants de celui-ci fut maintenu dans sa noblesse le 7 novembre 1668 par arrêt de la chambre de réformation. Mais un représentant de la même famille, Gabriel de Cheux, de la paroisse de Sougeal, au diocèse de Rennes, fut condamné comme usurpateur de noblesse à une amende de 400 livres par un autre arrêt de ladite chambre de réformation du 21 janvier 1669. Ce rameau breton de la famille de Cheux paraît s'être éteint dès la fin du xvii^e siècle. On en trouvera un tableau généalogique très sommaire dans les *Dossiers bleus*.

La famille de Cheux a fourni des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : Hébert de Beauvoir, de Percy 1821, de Cordouen, de Malherbe 1679, de Mons 1651, le Marchand de Louvagny 1781, de Gautier de Fleuriel, etc.

CHEVAL de FONTENAY, aujourd'hui de **FONTENAY**. Armes : d'azur à un cheval passant d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

La famille CHEVAL DE FONTENAY, aujourd'hui DE FONTENAY, appartient à la noblesse de Bourgogne. On en trouvera des généalogies dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois et dans *l'Armorial de la Chambre des comptes de Dijon* de M. d'Arbaumont.

Elle paraît être la même que celle d'un Oudot Cheval, notaire à Dijon, dont le fils, Guillaume Cheval, licencié ès lois, secrétaire du duc Charles le Téméraire, fut nommé en 1473 procureur de celui-ci au bailliage de Dijon. Guillaume Cheval fut maintenu dans son office après la réunion de la Bourgogne au domaine royal, fut conseiller du Roi et maître des requêtes de son hôtel, puis procureur général du Roi sur le fait de ses domaines et finances dans le duché et le comté de Bourgogne et mourut en 1508. M. d'Arbaumont croit qu'il ne laissa qu'une fille. La Chesnaye des Bois, au contraire, lui attribue pour fils un Louis Cheval, docteur ès droits, conseiller de l'archiduc Philippe, qui serait venu en 1518 s'établir en Charolais et qui y aurait épousé Marguerite Choux, et pour petit-fils un Guillaume Cheval, licencié ès lois, qui aurait épousé Françoise Alixans.

M. d'Arbaumont ne considère la filiation comme rigoureusement

établie qu'à partir d'un Humbert Cheval qui, dans les dernières années du xvi^e siècle, résidait à Perrecy, en Charolais, et qui fonda, avec sa femme, Pierrette Janvier, un anniversaire dans l'église de ce lieu. D'après la Chesnaye des Bois Humbert Cheval aurait été licencié ès lois et aurait épousé Pierrette Janvier en 1569. Son fils, noble et sage maître Prudent Cheval, Sgr de Beaudésir, près de Gueugnon, en Beaujolais, fut avocat en Parlement et lieutenant criminel au bailliage de Montcenis et épousa en 1597 Pierrette Berthault, fille d'un vierg d'Autun. Il fut père de Pierre Cheval de Beaudésir, prévôt et lieutenant de police de la châtellenie de Montcenis, qui épousa en 1621 Antoinette Pelletier, et grand-père de Philibert Cheval, bailli et juge de police en la baronnie de Montcenis, qui épousa le 5 décembre 1671 Claudine Durand. André Cheval, fils de ce dernier, était avocat quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Autun). Il fut dans la suite receveur au grenier à sel de Montcenis et vierg d'Autun de 1713 à 1723 et de 1736 à 1740, fut pourvu de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Metz et fut autorisé, par lettres patentes de 1725, à substituer à son nom celui de : DE FONTENAY sous lequel ses descendants ont été exclusivement connus. Il avait épousé d'abord en 1703 Marguerite Charleut, puis en 1731 Pierrette Machereau. Deux de ses fils, Lazare, né du premier lit, et Anne-Paul, né du second lit, ont été les auteurs de deux branches actuellement existantes.

L'auteur de la branche aînée, Lazare de Fontenay, Sgr de Chevanes, receveur des impositions des bailliages d'Autun, Montcenis et Bourbon-Lancy, épousa en 1739 Marie-Huguette de la Goutte. Il fut père de Marc-Antoine de Fontenay, trésorier particulier des États de Bourgogne au département des bailliages d'Autun, de Montcenis et de Bourbon-Lancy, qui épousa en 1777 Anne-Pierrette de Cercy, veuve de M. Dubled, et qui continua la descendance, et d'André-Étienne de Fontenay, chanoine d'Autun, vicaire général de Chartres. Cette branche n'est pas titrée. Un de ses représentants, Harold de Fontenay, archiviste paléographe, épousa en 1870 M^{lle} Marie-Jeanne Changarnier, parente du général Changarnier; il en eut un fils, François-Théodule de Fontenay, né à Autun en 1871, marié en 1901 à M^{lle} de Chevagny, qui, par décret du 9 mai 1884, fut autorisé à joindre à son nom celui de la famille Changarnier.

L'auteur de la seconde branche, Anne-Paul Cheval de Fontenay, Sgr de Sommant, Noiron, Frangey, etc., né en 1732, marié en 1760 à M^{lle} Mollerat, puis en 1769 à M^{lle} Darest de Mazier, était lieutenant général aux bailliage et siège présidial d'Autun quand il fut élu député suppléant de la noblesse dudit bailliage aux États généraux de 1789;

il mourut dès 1790 sans avoir eu l'occasion de siéger. Il avait eu de sa seconde union deux fils : 1° Jean-Andoche de Fontenay, né à Autun en 1771, député et conseiller général de Saône-et-Loire, maire de Sommant, marié à M^{lle} de Joursanvault, décédé à Beaune en 1849, dont la descendance subsiste et n'est pas titrée ; 2° Anne-Louis-Gabriel de Fontenay, né à Autun en 1784, ministre plénipotentiaire, grand-officier de la Légion d'honneur, marié à miss Sumter, fille d'un ambassadeur des États-Unis, décédé en 1856, qui reçut le titre personnel de vicomte par lettres patentes du roi Charles X du 12 juillet 1830. François-Antoine, vicomte de Fontenay, né en 1829, fils de ce dernier, a été consul général de France et officier de la Légion d'honneur. Il a laissé plusieurs enfants de son mariage avec sa cousine, M^{lle} de Fontenay, issue de la branche aînée.

Principales alliances : de la Chaise, Berthault de Noiron 1597 et vers 1800, de la Goutte 1739, Mollerat (du Jeu) 1760, Dareste 1769, de Foudras 1781, Gagnare de Joursanvault, de Bèze 1855, de Ladmirault 1857, de Rochefort, Pichon, de Froissard-Broissia, Trocul d'Argil 1898, Changarnier 1870, de Champeaux, de Ganay 1908, etc.

CHAVALARD (Souchon du). Voyez : SOUCHON DU CHEVALARD.

CHEVALEAU de BOISRAGON (de). Armes : d'azur à trois roses d'argent, 2 et 1, quelquefois accompagnées d'un chef cousu de gueules.

La famille DE CHEVALEAU DE BOISRAGON, aujourd'hui éteinte en France, appartenait à l'ancienne noblesse du Poitou. On en trouvera une généalogie complète dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau. Cet auteur mentionne un Arnaud Chevaleau (Arnaudus Chavalels) qui fut témoin d'une donation faite vers 1180 à l'abbaye de l'Absie ; un Guillaume Chevaleau, mentionné dans un acte de 1212 ; un Jean Chevaleau, mentionné dans un acte de 1317 ; un Gilles Chevaleau, écuyer, de la châtellenie de Niort, qui en 1446 fut compromis dans une rixe suivie de mort d'homme.

La filiation suivie remonte à Jean Chevaleau, écuyer, Sgr de Boisragon, en la paroisse de Breloux, et de la Tiffardière, en la paroisse de Saint-Liguaire, près de Niort, qui servait comme archer au ban du Poitou en 1467 et qui servait au ban de 1488 avec trois brigandiniers. Ce gentilhomme avait épousé Jeanne Rogre. Leur fils, Jean Chevaleau, écuyer, Sgr de la Tiffardière, de la Chevalerie, etc., acquit de Jean Buor un domaine par acte du 14 décembre 1503 et fut nommé le 9 avril 1505 exécuteur testamentaire de Louis Mainstrolle. Il avait épousé, par contrat passé le 21 avril 1494 devant notaire à Niort,

Louise de Saint-Gelais qui se remaria dans la suite à Gervais Yver, bourgeois de Niort. Il fut père de Claude Chevaleau, Sgr de Boisragon, de la Tiffardière, de la Chevalerie, etc., qui épousa le 27 novembre 1515 Marie Grignon et qui continua la descendance. Celui-ci se rendit coupable en 1526 du meurtre de son beau-père, Gervais Yver, qu'il accusait de maltraiter sa mère. Il fut pour ce motif condamné à des amendes tellement fortes que ses terres et seigneuries furent mises sous séquestre. Ce fut seulement le 15 avril 1541 que son fils encore mineur, Claude Chevaleau, obtint la mainlevée de cette saisie.

L'arrière-petit-fils de celui-ci, Jean Chevaleau, chevalier, Sgr de Boisragon, né le 31 décembre 1615, baptisé au temple protestant de Saint-Maixent, fut maintenu dans sa noblesse en 1667 par un jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Il avait épousé en 1652 Catherine de Marconnay. Il en laissa, entre autres enfants, trois fils, Jean, né en 1656, Louis, né en 1666, et Charles, né en 1667, qui furent les auteurs de trois branches.

La branche aînée revint au catholicisme. Son auteur, Jean Chevaleau, Sgr de Boisragon, épousa en 1688 Perside de Laste dont il eut trois fils. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que le plus jeune de ces fils, Charles, décédé dans la suite sans postérité, fit en 1710 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie. Les deux aînés, Alexandre, marié en 1723 à M^{lle} de Razilly, et Armand, dit le chevalier de Boisragon, furent les auteurs de deux rameaux. Le premier rameau s'est éteint en la personne d'Armand-Alexandre de Chevaleau, connu sous le titre de marquis de Boisragon, né en 1761, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Maixent et à celles tenues à Sedan et qui mourut à Poitiers en 1839 sans avoir eu d'enfants de son mariage en 1809 avec M^{lle} des Montiers-Mérinville ; d'après Beauchet-Filleau ce gentilhomme aurait eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi ; son nom ne figure cependant sur aucune liste connue des seigneurs ayant joui des honneurs de la Cour. Le second rameau de la branche aînée s'est éteint avec Jean-Lubin de Chevaleau, chevalier de Boisragon, né vers 1780, qui demeura célibataire et qui fut le dernier représentant de sa famille en France, et avec sa sœur, Marie-Élisabeth, née en 1776, élève de Saint-Cyr en 1785, qui mourut vers 1800 au château de la Chesnaye sans avoir été mariée. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que deux représentants de cette branche firent en 1755 et en 1770 pour être admis à l'École militaire.

L'auteur de la seconde branche, Louis de Chevaleau de Boisragon,

connu sous le titre de chevalier de la Chesnaye, quitta la France après la révocation de l'Édit de Nantes, alla se réfugier en Hollande, puis en Angleterre, fut nommé en 1715 lieutenant-colonel au régiment de Nassau et mourut en 1829. Il avait épousé à Londres, en 1713, Marie-Henriette de Rambouillet de la Sablière, fille d'un conseiller d'État du roi de Danemark ; il en eut deux fils qui furent l'un et l'autre majors dans l'armée anglaise. Le plus jeune de ces fils, Gédéon-Charles, marié à miss Mary Patterson, fut père d'Henri-Charles Chevaleau de Boisragon qui épousa en 1803 miss Mary Feushaw et dont la descendance se perpétue avec distinction en Angleterre.

L'auteur de la troisième branche, Charles de Chevaleau de Boisragon, passa en Hanovre lors de la révocation de l'édit de Nantes et fut officier dans les troupes du duc de Brunswick-Zell. Il avait épousé M^{lle} Alibert, d'une famille de Grenoble, et en eut plusieurs enfants dont on ignore la destinée.

La famille de Chevaleau de Boisragon a fourni un grand nombre d'officiers de mérite tant au service des rois de France qu'à celui des rois d'Angleterre, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Saint-Gelais 1494, des Francs, de la Béraudière 1572, de Vallée 1604, de Marconnay 1652, du Chilleau 1698, de Chasteigner 1691, d'Auzy 1691, de Razilly 1723, du Breuil-Hélion de la Guéronnière 1754, de Mondion 1781, des Monstiers-Mérinville 1809, de Magne 1775, 1784, de Rambouillet de la Sablière 1713.

CHEVALERIE (Aymer de la). Voyez : **AYMER DE LA CHEVALERIE.**

CHEVALIER de la TEILLAIS. Armes : *de gueules à un cheval gai, effaré d'argent ; au chef échiqueté d'or et d'azur.*

Famille de Haute-Bretagne sur laquelle on trouvera quelques renseignements dans le *Répertoire de bibliographie bretonne* de Kerviler.

Un Julien Chevalier exerça de 1660 à 1674 les fonctions de sénéchal du lieu de la Teillais. Sa descendance posséda le domaine de la Havardière et produisit plusieurs procureurs du Roi à Bazouges-la-Pérouse.

Jean-Baptiste Chevalier, né à Tremblay le 8 août 1794, fils d'Anne-François Chevalier et de Jeanne-Marie Mignot, avocat à Fougères, décédé à Vitré en 1832, avait épousé dans cette ville en 1823 Anne-Bénigne Loychon. Leur fils, Jules Chevalier, né à Vitré en 1825, maire d'Acigné en 1868, décédé en 1878, fut autorisé par décret du 25 juillet 1860 à joindre à son nom celui de : **DE LA TEILLAIS** et à s'appeler **CHEVALIER DE LA TEILLAIS**. Il avait épousé d'abord M^{me} Perrot de Chazelle, née Gallois, puis M^{lle} de Poléon, aujourd'hui connue sous le

titre de comtesse de la Teillais. Il a laissé de ces deux unions plusieurs enfants.

Principales alliances : Pascaud de Poléon, du Chesne de Lamotte 1892, Gravier, etc.

Les armoiries adoptées par la famille Chevalier de la Teillais sont à peu de chose près les mêmes que celles d'une famille Chevalerie, puis de la Chevalerie, possessionnée dans la même région, à laquelle divers ouvrages contemporains, notamment le *Dictionnaire biographique d'Ille-et-Vilaine*, ont cherché à la rattacher. Cette famille portait, en effet, le blason suivant : *de gueules à un cheval gai, effaré d'argent*. Elle était originaire de l'Anjou et possédait aux xvi^e et xvii^e siècles d'importants domaines dans les environs de Vitré et de Laval. Son auteur, Georges Chevalerie, riche marchand de Vitré, fut anobli par lettres de 1547. Il fut père de Georges Chevalerie, Sgr de l'Éperonnière, en la paroisse de Livré, et grand-père de Michel de la Chevalerie, Sgr de l'Éperonnière, décédé en 1597, qui furent des huguenots militants. Les divers membres de cette famille furent maintenus dans leur noblesse le 18 septembre 1668 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, et le 27 août 1669 par arrêt de la Chambre de réformation de Bretagne. La famille de la Chevalerie paraît avoir eu pour derniers représentants François-Daniel de la Chevalerie, marié vers 1690 à Élisabeth-Charlotte du Buat, et sa sœur Françoise-Charlotte, mariée en 1704 au sieur Davrillé, négociant.

Il existait en Bretagne lors de la grande recherche du xvii^e siècle plusieurs familles distinguées du nom de Chevalier.

La plus ancienne de ces familles possédait, entre autres biens, la seigneurie du Portal, en la paroisse de Langan, au diocèse de Dol. Elle portait pour armes : *de sable à trois annelets d'or ; au chef cousu de gueules chargé d'un lion d'argent*. Elle fut d'abord condamnée comme usurpatrice par jugement du 31 août 1668, puis maintenue dans sa noblesse par un nouveau jugement du 31 août 1669 après avoir justifié sa descendance de Pierre Chevalier vivant en 1408. Elle paraît s'être éteinte dès la fin du xvii^e siècle.

Une famille Chevalier a possédé au diocèse de Nantes les seigneuries du Hil, de la Devoriais, de la Haye, etc. Elle portait pour armes : *d'azur à deux lances guidonnées d'argent en sautoir, accompagnées en chef d'un croissant du même*. Elle figura de 1440 à 1513 aux réformations et montres de la paroisse de Fougeray. Lors de la grande recherche du xvii^e siècle son chef, Sulpice Chevalier de la Haye, juge criminel à Rennes, se désista de ses prétentions à la noblesse par acte du 10 décembre 1668 ; il n'eut qu'une fille mariée au conseiller au Parlement Huart de la Bourbansais.

Une famille Chevalier de la Salle et de Portzangoff, du diocèse de Saint-Malo, fut déboutée, faute de produire, par arrêt de la chambre de réformation du 22 février 1670.

Une famille Chevalier a possédé près de Morlaix les seigneuries de la Ville-David et de Vréville. Son chef, Jean Chevalier, docteur en médecine, se désista de ses prétentions à la noblesse par acte du 4 juin 1669 en payant une amende de cent livres. Une représentante de cette famille était en 1793 directrice de l'hôpital de Morlaix.

CHEVALIER du BOISCHEVALIER. Armes : *de gueules à trois clefs d'or, les gardes en haut ; à la bordure d'azur.* — Couronne : *de Marquis.*

Cette famille a eu pour auteur Hugues-Olivier Chevalier, sieur du Bois-Chevalier, en la paroisse de Légé, sur les confins du Poitou et de la Bretagne, conseiller au présidial de Nantes, échevin de cette ville en 1652, sous-maire en 1654, qui fut maintenu dans sa noblesse par arrêts du 27 août 1669 et du 15 juillet 1670 comme ayant été anobli par l'échevinage de Nantes et moyennant le paiement de 1.000 livres. Charles-César Chevalier, sieur du Boischevalier, fils du précédent, marié en 1674 à Jeanne-Françoise de Guichardi, fut nommé maire de Nantes en 1676. Charles-Olivier Chevalier du Boischevalier obtint en 1715, comme noble d'extraction, d'être dégrevé d'une taxe de 4.000 livres.

Charles-Jean Chevalier du Bois, chevalier, Sgr du Bois, et Charles-Florent-Jacques Chevalier du Bois, chevalier, Sgr du Pont, Saint-Colombain, la Griffaire, etc., prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse des Marches communes de Poitou et de Bretagne séant à Montaigu.

D'après Beauchet-Filleau, la famille Chevalier du Boischevalier compterait encore des représentants ; mais cet historien la confond peut-être avec la famille Lepage du Boischevalier, de la même région.

Les armoiries adoptées au xvii^e siècle par la famille Chevalier du Boischevalier sont celles d'une famille CHEVALIER DE LA COINDARDIÈRE ET DE LA FRAPPINIÈRE qui occupait à cette époque un rang distingué dans la noblesse du Poitou. Cette famille était originaire de la ville de Saint-Maixent où dès la fin du xiii^e siècle elle était honorablement connue dans la bourgeoisie. Elle s'agrégea à la noblesse vers la fin du siècle suivant. Hugues Chevalier, écuyer, Sgr du Fief-Grignon, auquel Beauchet-Filleau fait remonter la filiation suivie, avait épousé vers 1420 Marie Pichier, héritière de la seigneurie de la Frappinière, en la paroisse de Nanteuil. Deux de ses fils, Jean, Sgr de la Coindardièrre, marié le 13 juillet 1456 à Marie de la Chaussée, et Léonnet, Sgr des Granges et

de la Frappinière, marié vers 1465 à Marguerite Parthenay, furent les auteurs de deux grandes branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 10 décembre 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers. La branche aînée s'est éteinte avec Charles Chevalier de la Coindardière, né en 1730, page de la Grande Écurie, décédé en 1800 au château de la Coindardière, et avec ses deux filles, la marquise de Beufvier et la comtesse de Gourjault. La branche cadette était représentée au XVIII^e siècle par François Chevalier de la Frappinière, né en 1705, page de la Grande Écurie en 1719, qui épousa en 1726 M^{lle} Foucher de Circé, puis vers 1760 M^{lle} Durand. Ce gentilhomme laissa un très grand nombre d'enfants dont on connaît mal la destinée. Deux de ses fils, Jean-Placide et Louis-Maur, furent admis en 1760 parmi les pages du Roi. Un autre, Alexandre-Antoine Chevalier de la Frappinière, né en 1730, épousa à Fécamp en 1763 une simple couturière, Catherine Jouen ; on trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que leur fils, Philippe-Frédéric, né à Fécamp en 1768, fit pour être admis à l'École militaire. Louis Chevalier de la Frappinière prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers.

Il a existé en Poitou d'autres familles nobles du nom de Chevalier. Deux de ces familles, celle des seigneurs de la Resnière et de la Fuye et celle des seigneurs du Pontreau, subsistaient en 1789.

La famille CHEVALIER DE LA RESNIÈRE ET DE LA FUYE avait pour auteur Henri Chevalier, décédé en 1755, qui fut pourvu en 1725 de l'office anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de Poitiers et qui eut pour successeur en 1751 son fils, Henri Chevalier, Sgr de la Resnière. Elle s'est éteinte avec le petit-fils de celui-ci, Mathias Chevalier de la Fuye, décédé en 1856 à l'âge de 81 ans.

La famille CHEVALIER DU PONTREAU portait pour armes : *d'azur à un porc-épic d'or*. Ses représentants furent maintenus dans leur noblesse en 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, le 14 août 1669 par jugement rendu à Bourges de l'intendant Tubeuf et en 1715 par jugement de M. de Richebourg, un des successeurs de M. de Barentin. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un de ses membres, Charles-Bonaventure Chevalier du Pontreau, né le 13 août 1770, fit sous Louis XVI pour être admis parmi les cheveu-légers.

CHEVALIER d'ALMONT (de). Armes : *d'argent à une fasce d'azur chargée d'une molette d'or et accompagnée de trois roses de gueules*. — Aliàs : *d'azur à une fasce d'or chargée d'une molette de gueules et accompagnée de trois roses d'argent*. — Aliàs : *écartelé : aux 1 et 4 d'ar-*

gent à une fasce d'azur, au bâton de sable brochant sur le tout ; aux 2 et 3 de gueules à trois roses d'argent. — Couronne : de Comte. — Supports : deux lions ou deux licornes. — Cimier : un buste de chevalier tenant de la main droite une épée à lame d'argent garnie d'or. — Devise : *Honor et fides*.

Étienne Chevalier, marié en 1449 à Catherine Budé, jouit d'un grand crédit auprès des rois Charles VII et Louis XI. Il fut successivement trésorier général de France, conseiller au Grand Conseil, ambassadeur en Angleterre et auprès du Souverain Pontife. Ce fut lui qui fut l'exécuteur testamentaire d'Agnès Sorel.

Les généalogistes ont cherché à rattacher à ce puissant personnage un certain nombre de familles distinguées du nom de Chevalier.

La famille CHEVALIER D'ALMONT, la seule, semble-t-il, de ces familles qui compte encore des représentants, appartient à la noblesse de l'Orléanais. On en trouvera des généalogies dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1858 et dans l'*Armorial général de d'Hozier*, volume supplémentaire, publié en 1873 par la maison Firmin-Didot. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin.

Les jugements de maintenue de noblesse du xvii^e siècle font remonter la filiation suivie à Jehan Chevalier, écuyer, Sgr en partie d'Almont, ou d'Allemont, en la paroisse d'Erceville, qui assista le 3 avril 1518 avec sa femme, Colombe de Harville, au contrat de mariage de son fils, autre Jehan Chevalier, écuyer, et de Michelle de Sainxe et dont les enfants partagèrent la succession par acte du 16 octobre 1534. Cet acte de partage de 1534 n'est pas mentionné dans le travail de Chérin ; mais une note de ce généalogiste apprend que le contrat de mariage de 1518 est faux par l'écriture, qui est de la fin du xvii^e siècle, par le style et par le parchemin qui a été gâté exprès. D'après le travail publié par la maison Firmin-Didot ce Jehan Chevalier aurait été en 1472 lieutenant particulier au duché d'Orléans et en 1482 auditeur des comptes de la duchesse d'Orléans.

Des généalogistes modernes ont fait de ce personnage un fils cadet, passé sous silence par les auteurs anciens, de Thomas Chevalier, Sgr d'Aunay, lieutenant du Roi à Châtillon-sur-Marne, qui était lui-même fils d'Étienne Chevalier et de Catherine Budé. D'autres généalogistes modernes en ont fait le fils d'un Pierre Chevalier, Sgr de Donnay et d'Allemont, lieutenant général au duché d'Orléans en 1460, décédé en 1479, inhumé en l'église Saint-Hilaire d'Orléans, qui aurait été un frère aîné, également passé sous silence par les auteurs anciens, d'Étienne Chevalier. Ces mêmes généalogistes font de ce dernier, mais sans aucune preuve à l'appui, le fils d'un Jean Che-

valier, Sgr de Donnay et d'Allemont, qui aurait été procureur général du duc d'Orléans en 1420 et secrétaire du roi Charles VII en 1423, le petit-fils d'un Pierre Chevalier, Sgr de Donnay, qui aurait été valet de chambre du Roi en 1373, et l'arrière-petit-fils d'un Herbert Chevalier, Sgr de Donnay, en la généralité d'Alençon, intendant de justice, de police et de finances du Maine, qui aurait été nommé en mai 1334 commissaire et député du roi Philippe VI pour connaître les usurpateurs de noblesse dans cette province.

Léon Chevalier, écuyer, Sgr d'Almont, dont les jugements de maintenance de noblesse du xvii^e siècle font un fils de Jehan et de Michelle de Sainxe, rapportés plus haut, épousa Marguerite de la Lande par contrat du 16 novembre 1572. Il fut père de Lancelot Chevalier, écuyer, Sgr d'Almont, qui épousa Jehanne de Westrebourg par contrat du 19 mai 1621 et qui fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du 22 juin 1634, et grand-père d'Hilaire et de René Chevalier qui furent maintenus dans leur noblesse le 29 novembre 1667 par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans. Le second de ces deux frères, René Chevalier, Sgr d'Almont, demeurant en la paroisse de Salbris, dans l'élection de Chartres, avait épousé Anne de Passac par contrat passé le 21 février 1661 devant notaire à Orléans. Son fils, Charles Chevalier, Sgr d'Almont, né en 1669, marié à Marie de Bouchault du Boury par contrat passé le 4 juin 1701 devant notaire à Cléry, près d'Orléans, fut imposé au rôle des tailles en 1716 et 1717 par les habitants de la paroisse de Salbris ; il se fit alors à son tour maintenir dans sa noblesse le 13 décembre 1718 par arrêt de la Cour des aides de Paris. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse que son petit-fils, Charles Chevalier d'Almont, né en 1747, fit en 1766 pour être admis parmi les cheveu-légers. Ce même Charles Chevalier d'Almont, chevalier, Sgr de Thou, garde de la porte du Roi, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse des bailliages réunis de Blois et de Romorantin. Il avait épousé Marguerite de Foucault par contrat passé en 1771 devant notaire à Bourges. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il fit à son tour en 1787 pour obtenir l'admission à l'École militaire d'un de ses fils, Sylvain, né à Salbris en 1778. Ce jeune homme mourut en 1802 et ce fut son frère cadet, Louis-Théodore, né à Romorantin en 1791, marié en 1813 à M^{lle} Berton de Monnot, qui continua la descendance.

La famille Chevalier d'Almont a fourni de nombreux officiers, des commandants de places fortes, des chevaliers de Saint-Louis, des chanoinesses de Remiremont au xvii^e siècle, une demoiselle de Saint-Cyr (Anne, née en 1745), etc.

Son chef est connu de nos jours sous le nom de vicomte d'Almont.

Principales alliances : de Tarragon 1727, de Cosne de Rouvray 1736, de la Chapelle 1741, de Foucault 1771, Chenu de Corgy 1846, de Mauvise 1874, de Bonneval, d'Arcemale, de Hallot 1648, de Passac 1661, etc.

Une famille CHEVALIER D'ENFRENEL ET DE MONTIGNY se disait issue de ce même Étienne Chevalier, marié en 1449 à Catherine Budé, auquel les auteurs contemporains ont voulu rattacher la famille Chevalier d'Almont. Elle avait réussi à faire admettre ses prétentions par la Chesnaye des Bois et avait adopté le blason d'Étienne Chevalier : *d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef d'une molette et en pointe de deux glands tigés et feuillés, le tout d'or*. Ce sont ces armes qu'un de ses membres, Philippe-Antoine Chevalier, receveur général des fermes à Reims, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696. Dubuisson lui attribue les armes suivantes : *d'azur à une tête de licorne d'argent, au chef de même chargé de trois demi-vols de sable*. Aufauvre, dans son *Histoire de Nogent-sur-Seine*, lui attribue d'autres armoiries : *de gueules à trois clés d'or, 2 et 1, les deux du chef adossées*. La souche se partagea en plusieurs branches qui avaient pour auteur commun Claude Chevalier, conseiller au présidial de Reims, lieutenant au bailliage de cette ville, décédé en 1627. Aucune de ces branches ne fit reconnaître sa noblesse par l'intendant Caumartin lors de la grande recherche commencée en 1666. La branche aînée s'éteignit avec Joachim Chevalier, Sgr de Saint-Hilaire, qui fut tué en 1693 à la bataille de Nerwinden. L'auteur de la seconde branche, Nicolas Chevalier, vint se fixer à Nogent-sur-Seine et y mourut en 1667. Il laissait, entre autres enfants, trois fils qui furent anoblis par leurs charges : 1° Jacques Chevalier, Sgr de Courtavant, baron d'Enfrenel, receveur général des finances de Metz, dont le fils Jacques, baron d'Enfrenel, conseiller en la Cour des aides, puis grand-maître des eaux et forêts de Picardie, d'Artois et de Flandre, mourut en 1748 survivant à sa fille unique mariée en 1731 à François le Conte de Nonant, marquis de Néry ; 2° Claude Chevalier, Sgr d'Isle, receveur des finances à Metz, décédé en 1684, dont les enfants ne paraissent pas avoir laissé de postérité ; 3° Louis Chevalier, Sgr de Saint-Hilaire, puis de Montigny, près de Metz, secrétaire du Roi, receveur général des finances à Metz, fermier général, décédé en 1715. Le plus jeune de ces trois frères laissa lui-même, entre autres enfants, deux fils : 1° Louis, Sgr de Montgeroult, près de Pontoise, président en la seconde chambre des enquêtes du Parlement de Paris en 1704, décédé en 1756, dont le fils fut conseiller au Parlement de Paris ; 2° Philibert-Antoine, receveur général des finances à Metz en 1704, dont les fils

moururent sans postérité et dont la fille, née en 1705, se maria successivement dans les familles Cadot de Sébeville et de Preissac.

On trouvera dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois la généalogie d'une autre famille Chevalier qui, elle aussi, revendiquait pour auteur Étienne Chevalier vivant au xv^e siècle. Cette famille portait pour armes : *d'or à trois chaudrons de sable*. Des branches cadettes, éteintes au xvii^e siècle, avaient adopté les armes suivantes portées plus récemment par la famille Chevalier de Caunant : *d'azur à une tête de licorne d'argent ; au chef de même chargé de trois demi-vols de sable*. Nicolas Chevalier, décédé en 1633, dont, malgré l'éloignement des dates, on fait un petit-fils d'Étienne Chevalier, fut conseiller au Parlement de Paris. Deux de ses fils, Jacques et Nicolas, furent conseillers au même Parlement ; un troisième, Simon, fut maître des Comptes. Le plus jeune de tous, Antoine, Sgr du Coudray, marié en 1625 à Marie Fraguier, fut conseiller du Roi en ses Conseils et contrôleur général de l'extraordinaire des guerres. Cette famille était représentée sous Louis XVI par Antoine-Louis Chevalier du Coudray, né en 1766.

CHEVALIER de CAUNANT. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1825) : *d'azur à une tête de licorne d'argent ; au chef du même chargé de trois demi-vols de sable*.

Cette famille a eu pour auteur Jean-Baptiste CHEVALIER, gouverneur des établissements français du Bengale sous Louis XVI, qui fut nommé maréchal de camp en 1787. Jean-Baptiste Chevalier prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Blois et Romorantin où il possédait la seigneurie de CAUNANT. Il laissa un fils et une fille. Celle-ci, née à Chandernagor en 1776, épousa en 1798 le marquis de Broc. Son frère, Armand Chevalier, né à Chandernagor en 1778, préfet, décédé à Versailles en 1863, reçut le titre personnel de baron par lettres patentes du roi Charles X du 22 janvier 1825, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et fut autorisé, par ordonnance du 9 février 1827, à ajouter à son nom celui de sa terre de Caunant. Il avait épousé en 1821 Élisabeth-Joséphine Oudinot, fille du maréchal duc de Reggio, qui lui survécut jusqu'en 1882. Il en avait eu une fille unique, la vicomtesse de Broc, décédée en 1864.

CHEVALIER de la PETITE-RIVIÈRE. Armes (d'après le *Billet de part* de mars 1911) : *d'argent à deux épées de... , mises en sautoir*.

Famille honorablement connue en Anjou.

Joseph-Alfred CHEVALIER, banquier à Angers, avait demandé le

3 septembre 1862 l'autorisation de joindre à son nom celui de : de la Petite-Rivière; sous lequel il était connu, et de s'appeler régulièrement CHEVALIER DE LA PETITE-RIVIÈRE.

M. Anatole-Jules Chevalier de la Petite-Rivière, né en 1823, marié en 1858 à M^{lle} d'Arboval, est décédé en 1903 laissant un fils, Marcel, officier d'infanterie, et plusieurs filles.

Principales alliances : de Maynard de la Claye 1850, Hurtrel d'Arboval 1858, Arago 1890, Devay de la Fleuriaye, le Chauff de Kerguéneec 1897, le Dauphin, etc.

CHEVALIER de VESLES de WATTIGNY et de BUZEROLLES d'URCEL.

Armes : *d'azur à une tête de licorne d'argent; au chef cousu de gueules chargé de deux palmes d'or passées en sautoir.*

La famille CHEVALIER DE VESLES ET DE BUZEROLLES, aujourd'hui complètement éteinte, a occupé un rang distingué en Laonnais.

Elle était originaire de Coulommiers, dans la Brie, et descendait de Sébastien Chevalier, marchand de cette ville, qui avait épousé vers 1550 Nicole Guinet. Guillaume Chevalier, fils des précédents, vint se fixer à Laon, y exerça les fonctions de notaire et de procureur du Roi, épousa en 1594 Antoinette de Mange et mourut en 1611. Il fut père de Claude Chevalier, receveur des deniers, puis capitaine de la ville de Laon, et grand-père de Pierre Chevalier, conseiller du Roi, lieutenant assesseur au bailliage et siège présidial de Laon. Ce dernier fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il avait épousé en 1669 Marie Poussin, héritière de la seigneurie de Chastillon, et en eut une nombreuse postérité. Un de ses fils, Claude Chevalier, Sgr des Aublains, marié en 1704 à Anne-Élisabeth de Blois d'Hauterive, fut pourvu de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Soissons. Deux autres, Nicolas Chevalier, Sgr de Chastillon et de Vesles, prévôt de la ville de Laon, marié en 1703 à Marie-Anne de Poulet, dame de Vesles, et Jean-Pierre Chevalier, sieur de Buzerolles, lieutenant criminel au bailliage de Vermandois, à Laon, furent les auteurs de deux branches. On ne connaît pas à ces branches de principe d'anoblissement et on ne voit pas que leurs représentants aient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de leur région.

La branche aînée, connue sous le nom de Chevalier de Vesles, puis sous celui de Chevalier de Wattigny, s'est éteinte en la personne de Pierre Chevalier de Vesles de Wattigny, né en 1782, qui mourut sans postérité en 1867.

La branche cadette acquit au xviii^e siècle la vicomté d'Urcel. Elle s'éteignit avec Jean-Joseph Chevalier de Buzerolles, vicomte d'Urcel,

né en 1779, qui mourut en 1860 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} de Sars¹.

CHEVALIER d'ARBEC.

M. Jean-Louis-Léonce CHEVALIER demanda vainement le 19 août 1866 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : d'ARBEC sous lequel il était connu.

CHEVALIER-le MORE. Armes (d'après le *Billet de Part*) : d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois têtes de more de sable, 2 et 1.

Famille de haute bourgeoisie originaire d'Yssingeaux, en Velay.

Antoine CHEVALIER était sous Louis XVI notaire dans cette ville. Son fils, Gaspard Chevalier, né à Yssingeaux en 1768, était président du tribunal civil de sa ville natale quand il fut élu député de la Haute-Loire en 1816 ; il conserva son mandat jusqu'en 1831, fut conseiller à la Cour de Paris et chevalier de la Légion d'honneur et mourut en 1838. Il était connu sous le nom de CHEVALIER-LE MORE depuis son mariage avec M^{lle} le More, fille d'un conseiller à la Cour de cassation. Il avait eu de cette union cinq fils dont le plus jeune, Adrien, directeur des postes et télégraphes, marié à Jenny du Buysson, a continué la descendance.

La famille Chevalier-le More a fourni des magistrats, des officiers supérieurs, deux directeurs des postes et télégraphes, des membres de la Légion d'honneur, etc.

On trouvera sur elle des renseignements dans le premier volume de la *France moderne* de M. Villain.

Principales alliances : le More, Viénot de Vaublanc, du Buysson, de Vissaguet 1838, de Lisle, Trotté de la Roche, de Lajamme de Belleville, de Postel des Minières 1909, etc.

CHEVALIER de SAINT-ROBERT.

Famille de haute bourgeoisie.

Jean-Louis-Marcel CHEVALIER, né à Grenoble en 1816, décédé à Paris en 1889, était secrétaire de légation à Copenhague quand il obtint, par décret du 25 juin 1860, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : DE SAINT-ROBERT sous lequel il était exclusivement connu.

La famille Chevalier de Saint-Robert est peut-être la même que

¹ Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le vicomte de Hennezel d'Ormois.

celle de Jean-Pierre Chevalier de Rivoire qui, sous Louis XVI, se qualifiait écuyer, conseiller du Roi, vibailly du Viennois, lieutenant général civil et criminel d'épée au bailliage et siège présidial de Vienne.

Il a existé dans la même région, mais sur la rive droite du Rhône, en Vivarais, une famille CHEVALIER DE MONTROND dont on trouvera une généalogie dans le tome II de la *France moderne* de Villain. Cette famille, de très honorable bourgeoisie, remontait par filiation à Barthélemy Chevalier, habitant de Rochemaure, qui épousa en 1590 Marie Teuale et qui testa en 1616. Antoine Chevalier, lieutenant de la judicature de Rochemaure, épousa en 1703 Anne Caseneuve, fille de Jean et de Jeanne Gallet de Mondragon. Son fils, Louis-Aimé Chevalier de Montrond, décédé en 1799, fut receveur des fermes du Roi à Ancone. Cette famille s'est éteinte en la personne de Joseph-Frédéric Chevalier de Montrond, décédé sans alliance en 1865.

CHEVALIER (ou CHEVALLIER) de SINARD (de). Armes : d'azur à un chevron d'or. — Couronne : de Comte. — Support : deux licornes. — Devise : *Je ne suis point répréhensible.*

La famille DE CHEVALIER (OU CHEVALLIER) DE SINARD appartient à la noblesse du Dauphiné. Elle a eu pour berceau le pays de Trièves où elle est fort anciennement connue. On est en droit de supposer avec Guy Allard, mais sans en avoir la preuve, qu'elle est la même que celle de Béranger Chevalier, célèbre jurisconsulte qui en 1278 et 1282 était professeur de droit civil en l'Université de Grenoble. Martin de Chevalier, fils présumé du précédent, vivait en 1331.

Guy Allard a donné au xvii^e siècle une généalogie de la famille de Chevalier que M. de Magny a reproduite de nos jours dans son *Nobiliaire Universel*. Ce travail fait remonter la filiation à Ponet de Chevalier, damoiseau, qui rendit un hommage au dauphin Humbert le 24 février 1345. Guigues de Chevalier, fils du précédent, exerça, quoique noble, la profession de notaire à Sinard, profession qui fut exercée après lui par son fils Guillaume et par son petit-fils Raymond. Il reconnut en 1386 tenir de la directe du seigneur de Clermont, en Trièves, quelques censures dans la paroisse de Sinard. Il fut père de Guillaume Chevalier qui combattit en 1430 à la bataille d'Anthon. Un des fils de celui-ci, Guillaume Chevalier, était vers 1451 receveur-trésorier général du Dauphiné. Deux autres, Raymond et François, furent compris, dans une revision des feux faite en 1450, au nombre des nobles de la paroisse de Clermont, en Trièves. L'aîné de ces trois frères, Raymond de Chevalier, écuyer, épousa le 19 septembre 1449 Madeleine de Blosset ; il vivait encore en 1502. C'est à lui qu'un jugement de maintenue de noblesse

rendu le 22 juillet 1667 par l'intendant Dugué en faveur de ses descendants fait remonter la filiation. Il fut père de Pierre Chevalier, qui épousa le 1^{er} mai 1493 Guigonne Robert et qui continua la descendance, et d'Humbert Chevalier qui en 1474 était gouverneur de Loriol.

Georges de Chevallier, Sgr des Hoches et de Sinard, capitaine au régiment de Montclar, épousa le 1^{er} mars 1636 Marie de Rachais, d'une des plus anciennes familles nobles de la province. Son fils, Georges Chevalier, Sgr des Hoches et de Sinard, conseiller au Parlement de Grenoble en 1698, fit à la même époque enregistrer son blason à l'Armorial général ; il avait épousé sa parente, Anne Chevalier, fille de Gaspard, Sgr d'Istras. Il fut le grand-père de Jacques-François de Chevallier, Sgr d'Istras et de Sinard, conseiller au Parlement de Grenoble en 1771, décédé en 1806, qui épousa en 1769 M^{lle} de Plan de Sieyès et de qui descendent les représentants actuels.

La famille de Chevalier de Sinard a conservé jusqu'à nos jours le château de Sinard dans le département de l'Isère.

Son chef est connu depuis la Restauration sous le titre de comte de Sinard.

En dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice elle a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : d'Abon, de Rachais 1636, de Blosset 1449, de Chambrier, Odde de Boniot, de Plan de Sieyès 1769, de Bouffier, d'Abzac de Cazenac 1818, etc.

Il a existé en Provence une branche de la famille de Chevalier de Sinard dont le point de jonction avec la souche n'est pas connu. Cette branche portait pour armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'une aigle de même ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent*. On en trouvera des généalogies dans le supplément de l'*Histoire héroïque de la noblesse de Provence* d'Artefeuil et dans le *Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye des Bois*. Ces travaux en donnent la filiation depuis Jean Chevalier dont le fils, Étienne de Chevalier, Sgr de Saint-Martin, obtint du roi Louis XIII en janvier 1623, en récompense de ses services militaires, des lettres de relief de dérogeance. Cette branche provençale de la famille de Chevalier fut maintenue dans sa noblesse en 1667 par arrêt des commissaires du Roi chargés de la recherche des faux nobles. Elle était représentée au xviii^e siècle par Jean de Chevalier, marié en 1729 à Ennemonde de Laugier, et par leur fils, Jean-Louis de Chevalier, demeurant à Trots, marié vers 1765 à M^{lle} de Ferri.

CHEVALIER d'ESCAGES (de). Armes : *d'azur à un cheval effrayé d'argent*.

La famille DE CHEVALIER D'ESCAGES, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à la noblesse de l'Agenais. On trouvera sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin et dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France* de 1895.

Les jugements de maintenue de noblesse rendus au xvii^e siècle en faveur de la famille de Chevalier en font remonter la filiation au 3 octobre 1353, date à laquelle Raymond de Chevalier, écuyer, épousa Catherine Jaubert. Mais les Chevalier sont connus dans la noblesse de leur région dès une époque bien antérieure. Laurent de Chevalier, écuyer, Sgr d'Escages, petit-fils de Raymond, épousa Anne de Bacalan par contrat passé le 17 avril 1636 au château de Maison-neuve devant notaire à Gontaud. Il fut maintenu dans sa noblesse le 15 mai 1668, sur preuves remontant à 1553, par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Son fils, Samuel de Chevalier, Sgr d'Escages, abjura solennellement le protestantisme le 22 septembre 1685, un mois avant la révocation de l'édit de Nantes. Il résidait rue des Ayres, à Bordeaux, quand il épousa sa cousine, Marie-Anne de Bacalan, par contrat passé dans cette ville le 18 juin 1695. Il fut lui-même maintenu dans sa noblesse le 18 mars 1698 par jugement de M. de Bezons, successeur de Pellot. Il laissa un fils, Timothée de Chevalier, écuyer, Sgr d'Escages, qui épousa sa cousine germaine, Marie de Bacalan, par contrat passé le 6 novembre 1744 devant notaire à Gontaud et qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 27 juin 1758 par arrêt de la Cour des aides de Bordeaux. Le fils de celui-ci, Timothée de Chevalier, écuyer, Sgr d'Escages, en la paroisse de Saint-Pierre de Nogaret, dans la juridiction de Gontaud, obtint en 1768 le certificat de noblesse nécessaire pour être admis parmi les chevau-légers. Il épousa d'abord en 1769 sa cousine germaine, Marie-Anne de Chevalier de Lalanne, se remaria à M^{lle} des Mesures de Rauzan par contrat passé en 1787 à Margaux, en Médoc, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen et mourut en 1792. Il avait eu de son premier mariage un fils unique, Jean, né en 1772, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui mourut pendant l'émigration sans avoir contracté d'alliance; il eut de sa seconde union trois filles en la personne desquelles s'éteignit définitivement la famille de Chevalier d'Escages : 1^o Marie-Anne, née en 1789, mariée à François de Gascq de la Roche; 2^o Marguerite-Célinie, née en 1791, mariée à M. Pierre-Hippolyte Campagne; 3^o Catherine-Jacquette, née posthume à Bordeaux le 20 septembre 1792, mariée à M. Pierre Mérac de Duchossy. Le château d'Escages appartient actuellement à la famille Campagne.

Principales alliances : de Bacalan 1636, 1695, 1744, de Montalembert 1772, des Mesures de Rauzan, de Gascq, etc.

Il a existé dans la même région, en Périgord, une autre famille de Chevalier qui portait pour armes : *d'or à un dextrochère mouvant du côté sénestre de l'écu, tenant une masse d'armes de sable en pal, le manche d'azur ; au chef de sable chargé de trois coquilles d'argent.* Cette famille fut maintenue dans sa noblesse le 10 février 1708, sur preuves remontant à 1541, par jugement de M. de Lamoignon, intendant de Bordeaux. Une de ses représentantes, Marie-Élisabeth Chevalier de Cablan, née à Périgueux en 1748, fut admise à Saint-Cyr en 1760. Les preuves de noblesse qu'elle fit en cette circonstance font remonter la filiation à noble Jean Chevalier, damoiseau, Sgr de Puygombert, qui rendit un hommage le 26 août 1463. Anne-Pierre-Basile de Chevalier, Sgr comte de Saint-Mayme, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux.

CHEVALIER du FAU. Armes : *d'argent à un chevron de gueules accompagné en pointe d'un croissant de même ; au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent.*

Famille de haute bourgeoisie d'Auvergne représentée de nos jours (1898) par un avoué à Clermont-Ferrand.

Principales alliances : de Lapisse, d'Auzac de la Martinie, de Ribier 1842, etc.

On trouve qu'un sieur Chevalier, avocat à Riom, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à un chevron d'or accompagné de deux trèfles de même en chef et d'une croix d'argent en pointe.*

CHEVALIER de LAUZIÈRES.

Famille de haute bourgeoisie

M. Octave CHEVALIER demanda le 18 octobre 1861, tant pour lui que pour son fils mineur, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : DE LAUZIÈRES sous lequel il était connu et qu'avaient déjà porté son père et son aïeul. Il ne semble pas que sa demande ait été agréée.

CHEVALLEREAU. Armes (d'après un ancien cachet) : *d'or à deux chevrons de gueules.*

Le nom de CHEVALLEREAU, très répandu en Poitou, y est porté de nos jours par plusieurs familles de très haute bourgeoisie dont Beauchet-Filleau a donné la généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou.*

Celle de ces familles qui donne lieu à la présente notice a donné une série de sénéchaux à la petite ville de Sainte-Hermine, en Bas-

Poitou. Beauchet-Filleau en fait remonter la filiation à Jean Chevallereau, sieur du Sep, domicilié en la paroisse de Thouarsais, qui avait épousé Marie Martineau et dont le fils, Guillaume Chevallereau, sieur de la Séguinière, épousa en 1616 Hélène Crochet. François-Honoré Chevallereau, né en 1818, décédé en 1889, fit partie pendant plus de trente ans du Conseil général de la Vendée pour le canton de Sainte-Hermine. Il a laissé un fils, Paul-Gustave Chevallereau, marié en 1878 à M^{lle} Angibaud.

C'est vraisemblablement à un rameau de cette famille, omis par Beauchet-Filleau, que l'on doit rattacher un Jacques-René Chevallereau de la Gauberdière, né en 1750, lieutenant général civil au siège de Fontenay-le-Comte, qui fut élu député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents.

Principales alliances : Bouhier 1684, Barbier 1708, Marchegay 1817, 1824, etc.

CHEVALLEREAU et CHEVALLEREAU de la CHAUVÉRIE.

Cette seconde famille CHEVALLEREAU, distincte de la précédente, appartient comme elle à la haute bourgeoisie du Poitou. Peut-être est-elle la même que celle d'un Philippe Chevallereau, maître chirurgien à Champdeniers, qui eut son blason inscrit d'office à l'Armorial général de 1696 : *de sinople à cinq burelles d'or et un cheval de sable brochant.*

Jacques-François Chevallereau, sieur de la Guérinière et de la Boninière, décédé au Beugnon en 1800, auquel Beauchet-Filleau fait remonter la filiation, fut avocat du Roi à Parthenay. Il laissa deux fils, François Chevallereau, sieur de la Boninière, maire de Neuvy, décédé en 1825, et Charles Chevallereau de la Chauverie, marié à M^{lle} Hugueteau de Chaillé, qui ont l'un et l'autre laissé postérité. L'aîné de ces deux frères a été le grand-père du docteur Pierre-Ferdinand Chevallereau, né en 1840, membre du Conseil général des Deux-Sèvres, décédé à Parthenay en 1892.

Principales alliances : Hugueteau de Chaillé, de Siméon, de Hillerin 1864, Chabot, etc.

CHEVALLEREAU de SÉLY.

La famille CHEVALLEREAU DE SÉLY, aujourd'hui éteinte, appartenait à la haute bourgeoisie du département des Deux-Sèvres. Elle avait eu vraisemblablement dans le passé une origine commune avec celle à laquelle a été consacrée la précédente notice.

Elle s'est éteinte en la personne de deux frères, M. Louis Chevallereau de Sély, né en 1790, qui est décédé à Parthenay en 1881 sans

laisser de postérité de son mariage avec M^{lle} Serin, et M. Isidore-Casimir Chevallereau de Sély, né à Verrières en 1794, qui est décédé à Poitiers en 1878 sans avoir eu de postérité de son mariage avec M^{lle} de la Fontenelle de Vaudoré.

CHEVALLERIE (Hunault de la). Voyez : HUNAUT DE LA CHEVALLERIE.

CHEVALLET (d'Abel du). Voyez : ABEL DU CHEVALLET (D').

CHEVALLIER-RUFIGNY et CHEVALLIER.

La famille CHEVALLIER appartient à la haute bourgeoisie du Poitou. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Ce travail donne la filiation depuis Jacques Chevallier, bourgeois de Poitiers, marié à Marie de Bourdeaux, dont le fils, autre Jacques Chevallier, sieur de Raveneau, ou de Rouvereau, procureur tiers référendaire à Châtelleraut, épousa le 14 octobre 1635 Marie Contant.

René Chevallier, premier échevin de Châtelleraut en 1700, que l'on croit avoir appartenu à cette famille, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à une fasce d'argent chargée de trois besants de sable*.

La famille Chevallier avait pour chef sous Louis XVI Jacques Chevallier, docteur régent et ancien recteur de l'Université de Poitiers, décédé en 1788. Celui-ci avait épousé à Saint-Maixent, en 1749, Jeanne-Catherine Bonneau dont il laissa trois fils. L'aîné de ces fils, Jacques Chevallier, né en 1753, professeur de droit romain à l'Université d'Orléans en 1777, puis à celle de Poitiers en 1779, conseiller général de la Vienne en 1809, professeur émérite à la Faculté de droit de Poitiers en 1810, mourut sans postérité en 1828. Les deux autres, Jean Chevallier-Rufigny, né à Poitiers en 1755, officier, marié en 1784 à M^{lle} Savin de Verge, et Joseph-Ambroise Chevallier, baptisé en 1765, marié en 1790 à M^{lle} Martin, ont été les auteurs de deux rameaux actuellement existants. L'aîné de ces deux rameaux est connu sous le nom de CHEVALLIER-RUFIGNY.

La famille Chevallier a fourni de savants professeurs, des docteurs en médecine, des officiers, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : Bonneau 1749, Vexiau de la Touche 1773, Savin de Verge 1784, Tandonnet 1891, Desmier du Roc, etc.

CHEVALLIER (ou CHEVALIER) de SINARD (de). Voyez : CHEVALIER DE SINARD (DE).

CHEVALLIER de la BIGOTTIÈRE. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses de même, 2 et 1*.

La famille CHEVALLIER DE LA BIGOTTIÈRE, aujourd'hui éteinte, était originaire de la petite ville de Vernon, dans le département de l'Eure, où elle occupait au XVIII^e siècle un rang honorable dans la bourgeoisie.

Jean-Louis Chevallier, Sgr de la Haye, marié vers 1770 à Marie Huvé, était sous Louis XVI avocat au Parlement, bailli, juge civil, criminel et de police du bailliage de Vernon, maître particulier des eaux et forêts du duché de Gisors. Son fils, Jacques-Rose Chevallier, né à Vernon en 1774, se signala à l'époque de la Révolution dans l'insurrection vendéenne; puis dans les guerres de la chouannerie, fut nommé à la Restauration chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis, fut anobli par lettres patentes du 9 octobre 1824, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et mourut en 1858 en son château de la Bigottière (Eure). Il avait été autorisé, par ordonnance du roi Louis XVIII du 26 juin 1822, à joindre régulièrement à son nom celui de ce château. Il avait épousé en 1817 M^{lle} Hureau de Sénarmon. Il en eut un fils, Louis-Léopold Chevallier de la Bigottière, né à Dreux en 1818, capitaine de lanciers, chevalier de la Légion d'honneur, qui n'a pas laissé de postérité de son mariage avec M^{lle} de Langle.

CHEVALLIER-CHANTEPIE.

Famille de haute bourgeoisie honorablement connue dans le département de la Mayenne.

Jean-Noël CHEVALLIER-CHANTEPIE, né à Saint-Poix en 1769, négociant à Laval, fut longtemps juge au tribunal de commerce de cette ville.

Principale alliance : de Quatrebarbes 1899.

CHEVANDIER de VALDRÔME. Armes (d'après le *Dictionnaire historique et héraldique de la noblesse de France* de M. de Mailhol) : d'argent à un arbre terrassé de sinople; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. — Couronne : de Comte.

La famille CHEVANDIER DE VALDRÔME est originaire des environs de Die, en Dauphiné, où le nom de Chevandier est assez répandu. Dès la fin du XVII^e siècle elle occupait un rang très honorable dans la bourgeoisie de cette région. M. Villain en a donné une généalogie sommaire dans le tome II de sa *France Moderne*.

Pierre Chevandier était en 1691 châtelain épiscopal du lieu de Valdrôme, près de Die. Antonin Chevandier, né en 1668, exerça les mêmes fonctions. Il épousa vers 1705 Marie Gache, fille de René Gache, notaire royal et procureur du Roi à Die, et en eut un grand nombre d'enfants. Le plus jeune de ses fils, Jean-François-René Chevandier, né en 1729, acquit en 1750 de la famille de Léotaud de Montauban

une partie de ses droits sur la seigneurie de Valdrôme. Il fut dès lors connu sous le nom de Chevandier de Valdrôme qui a été conservé par ses descendants. Il avait épousé Louise de Vilhet, d'une vieille famille de Mérindol, et en eut plusieurs fils. L'aîné de ces fils, René Chevandier, Cogr de Valdrôme, né en 1761, sous-lieutenant des gendarmes du Roi, périt à Paris sur l'échafaud révolutionnaire en 1794 sans avoir été marié. Le second, François Chevandier, né en 1767, juge de paix à Die, décédé en 1851, fut père d'Alexandre-René Chevandier de Valdrôme, président du tribunal de Die, décédé en 1867, qui n'eut que deux filles, M^{mes} Montlahuc et Pascal. Un troisième, Jean-Auguste Chevandier de Valdrôme, né à Lyon en 1781, alla se fixer en Lorraine, fut maître de verreries à Saint-Quirin, fut élu conseiller général, puis député de la Meurthe, fut créé pair de France en octobre 1837 et mourut en 1865 au château de Sainte-Catherine (Meurthe). Il avait épousé à Saint-Quirin en 1805 M^{lle} Guaita, née en 1782 à Francfort-sur-le-Mein. Il en eut trois fils : 1^o Georges, décédé sans postérité en 1887 ; 2^o Eugène, né à Saint-Quirin en 1810, directeur de la manufacture de glaces de Cirey, conseiller général et député de la Meurthe, membre correspondant de l'Institut en 1857, commandeur de la Légion d'honneur en 1869, ministre de l'intérieur en janvier 1870, décédé en 1878, qui de son mariage avec M^{lle} Goethe eut deux filles, M^{mes} Husson de Prailly et Bouvier ; 3^o Paul, peintre distingué, chevalier de la Légion d'honneur, qui a été père de M. Armand-Auguste Chevandier de Valdrôme, secrétaire d'ambassade.

CHEVANNE (Robert de). Voyez : ROBERT DE CHEVANNE.

CHEVARDIÈRE de la GRANDVILLE (de la). Armes : *d'argent à une branche de fougère de sinople.*

La famille DE LA CHEVARDIÈRE, originaire du Rethélois, appartient à l'ancienne noblesse de Champagne. Elle a possédé dans cette province les seigneuries de la Grandville, de Fresty, de Novion, de Provisy, de Mesmont, etc. On trouvera sur elle des renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres.

La filiation suivie remonte à Thomas de la Chevardièrre, écuyer, lieutenant général au bailliage de Rethélois, qui est ainsi désigné dans deux jugements rendus par lui le 16 mai 1520 et le 1^{er} août 1526. Thomas de la Chevardièrre eut d'une alliance inconnue plusieurs fils dont deux, Simon, écuyer, Sgr de Jumont et de la Motte, et David, écuyer, Sgr de Chambrettes, furent les auteurs de deux branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur

noblesse le 12 janvier 1699 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne. La branche cadette, issue de David, paraît s'être éteinte antérieurement à la Révolution. L'auteur de la branche aînée, Simon, rendit hommage le 3 juillet 1542 pour son fief de Lagrange. Il épousa successivement Antoinette de Gruet et Marguerite du Trep et passa un contrat de vente conjointement avec cette dernière le 18 mars 1556. Marguerite du Trep fit son testament le 4 octobre 1556 en faveur du fils du premier lit de son mari, Nicolas, alors page de M. le duc de Ferrare. Nicolas de la Chevardière, Sgr de Jumont et de Fresty, épousa dans la suite Jacqueline de Pavant. Il fut nommé gouverneur du château de Rozoy le 15 mai 1586 par provisions du duc de Nivernais et de Rethélois. Il fut père de Jean-Jacques de la Chevardière, écuyer, Sgr de Mesmont et de Fresty, qui épousa Jeanne de Sandras par contrat passé le 17 septembre 1595 devant notaire en la prévôté de Sainte-Menehould. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que son descendant, Jean de la Chevardière, Sgr de Jumont, fit en 1688 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille Désirée, née en 1679 à Rocquigny, au diocèse de Reims. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un autre de ses descendants, Antoine-César-François de la Chevardière, Sgr de la Grandville, marié le 6 février 1762 à Marie-Thérèse de la Mock de Botassard, fit en 1781 pour obtenir l'admission parmi les pages de la Reine de son fils, Charles-Félix, né en 1767. N... de la Chevardière de la Grandville, né au duché de Bouillon le 12 août 1768, fut admis le 13 octobre 1783 à l'École militaire de Pont-à-Mousson après avoir fait les preuves de noblesse prescrites par les règlements.

Antoine-François de la Chevardière de la Grandville, Sgr en partie du lieu, capitaine au régiment de Bouillon, chevalier de Saint-Louis, et Guillaume-François de la Chevardière de Bohan, Sgr en partie de Cons-la-Grandville, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Sedan.

La famille de la Chevardière de la Grandville a conservé jusqu'à nos jours le château de Cons-la-Grandville, situé près de Mézières (Ardennes).

Elle n'est pas titrée.

Elle a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de Milleret, d'Aspremont, de Flahault 1582, de Beffroy, de Robaulx de Beaurieux, de Mengin de Fondragon 1871, Loisson de Guinaumont 1903, de Roucy 1730, de Rostaing, etc.

CHEVARRIER (de). Armes (d'après un règlement d'armoiries accordé par d'Hozier le 28 mars 1786) : *d'argent à une fasce de gueules chargée de trois cœurs d'or et accompagnée de trois lions coupés de sable et d'hermines, armés et lampassés de gueules.* — L'écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or, d'argent et de sable.

La famille DE CHEVARRIER, originaire de l'Auvergne, appartenait aux XVII^e et XVIII^e siècles à la haute bourgeoisie de cette province. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1887.

Toussaint Chevarrier était sous Louis XIII conseiller du Roi et greffier en chef de l'élection de Gannat.

Son descendant, Jean-Joseph Chevarrier d'Idogne, demeurant à Gannat, acheta le 2 mai 1783 de la famille le Roux du Châtelet la charge anoblissante de secrétaire du Roi contrôleur en la Chancellerie d'Artois. Il fut exécuté à Lyon pendant la Terreur. Il laissait un fils unique, Claude Chevarrier, qui s'apparenta à une partie de la noblesse de sa région par le mariage qu'il contracta en 1814 avec M^{lle} Louise-Constance le Normand de Flaghac. Celui-ci eut une fille, la vicomtesse de Fougainville, et deux fils. Le plus jeune de ces fils, Ludovic-Philibert de Chevarrier, né en 1820, demeura célibataire. L'aîné, Alphonse de Chevarrier, né en 1817, lieutenant-colonel au 4^e chasseurs, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1881, épousa Marie de Pène d'Argagnon, décédée à Biarritz en décembre 1899, sœur du journaliste Henri de Pène. Il en laissa un fils unique, M. Ernest de Chevarrier, né en 1855, qui n'a pas eu d'enfants de son mariage, en 1897, avec M^{lle} de Carbuccia, aujourd'hui décédée.

Principales alliances : de Pène d'Argagnon, Legendre de Fougainville, Lenormand de Flaghac, de Carbuccia, etc.

CHEVASNERIE (Libault de la). Voyez : LIBAULT DE LA CHEVASNERIE.

CHEVEIGNÉ (Leriche de). Voyez : LERICHE DE CHEVEIGNÉ ET DE BREUIL-PONT.

CHEVEISAILLES de LAVÉVRIE et des PERRIGNES (de). Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même ; au chef d'or.*

La famille DE CHEVEISAILLES est anciennement connue dans le Perche. Elle a toujours été fort obscure. On trouvera cependant sur elle dans les *Carrés d'Hozier* quelques renseignements, malheureusement assez confus.

Noble Louis de Cheveisailles, écuyer, et dame Gilberte de Bois-

ron, son épouse, de la paroisse de Saint-Maurice-sur-Huisne, sont mentionnés dans un acte du 3 juin 1548. Noble homme Louis de Cheversailles, écuyer, demeurant en la paroisse de Courcevaut, passa un acte le 7 septembre 1555. Noble Martin de Cheveisailles, écuyer, fils de défunt noble Louis de Cheveisailles, vivant écuyer, et de défunte Gilberte de Boisron, passa un acte le 7 avril 1603. Des notes de d'Hozier apprennent que ces actes de 1548, de 1555 et de 1603 sont faux.

Maître Louis Cheveisaille fut nommé secrétaire ordinaire de la Reine par lettres du 4 août 1632. Il passa un acte le 30 janvier 1638 au nom de sa mère, dame Anne Gouennot, veuve de noble homme Martin de Cheveisaille, vivant écuyer, vivant à Saint-Morice; mais une note de d'Hozier apprend que cet acte est faux. Ce même noble homme Louis de Cheveisailles était quelques années plus tard conseiller du Roi, président des gabelles de Vendôme. Il fut nommé par lettres patentes de mars 1646 grand-maître enquesteur et général réformateur héréditaire des eaux et forêts au département de Touraine, Maine et Anjou. Il figure dans un acte authentique de 1653 avec les qualifications de chevalier, Sgr des Vergers, conseiller du Roi en ses Conseils. Il avait épousé Catherine Charles dont il eut un grand nombre d'enfants. Une de ses filles, Anne, baptisée le 31 août 1645, eut pour parrain monsieur Jean de Cheveisailles, élu en l'élection de Mortagne. Un de ses fils, Nicolas de Cheveisailles, écuyer, ingénieur ordinaire du Roi, capitaine au régiment de Champagne, âgé de trente ans, épousa Marie Blondeau par contrat du 3 mai 1675 dans lequel il est ainsi désigné. A la même époque vivait monsieur Jean Cheveisailles, écuyer, sieur de la Gorlie, qui épousa Madeleine d'Achon par contrat sans filiation passé à Paris le 23 janvier 1645.

Catherine de Chersailles, femme de Joachim de Fontenay, écuyer, sieur de la Boudue, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Mortagne).

Joachim de Cheveisailles, Sgr des Perrignes, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Perche.

La famille de Cheveisailles n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

Elle a conservé jusqu'à nos jours la terre des Perrignes, dans le département de l'Orne.

Principale alliance : de Fontenay au xvii^e siècle et vers 1810.

CHEVENON de BIGNY (de). Armes primitives : *d'argent à une fasce de gueules accompagnée en chef de trois quintefeuilles de même et en pointe d'un cœur d'azur.* — Ces armoiries furent remplacées plus tard

par celles de la famille de Bigny : *d'azur à un lion d'argent accompagné de cinq poissons de même, mis en orle*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux sirènes*. — Cimier : *une tête de cheval*.

La famille DE CHEVENON DE BIGNY, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à l'ancienne noblesse chevaleresque du Berry. Elle était en instance pour obtenir les honneurs de la Cour quand la Révolution survint et l'empêcha de jouir de cette faveur. Mais on trouvera dans les manuscrits de Chérin la généalogie détaillée qu'elle envoya dans cette circonstance, en 1790, au Cabinet des Ordres du Roi. On en trouvera aussi des généalogies dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne* du Père Anselme, dans l'*Histoire de Berry* de la Thaumassière et dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois.

La famille de Chevenon de Bigny a eu pour berceau l'importante seigneurie de Chevenon, située en Berry. Le travail conservé dans les manuscrits de Chérin en fait remonter la filiation à un Guillaume de Chevenon qui fit des acquisitions en 1264 et 1269 conjointement avec son frère Jean. Ce gentilhomme avait épousé une dame nommée Marguerite. Il en eut deux fils, Guillaume, chevalier, Sgr de Chevenon, et Jean, chevalier, Sgr de Bigny, qui partagèrent sa succession par acte de 1294. La descendance de l'aîné de ces deux frères, Guillaume, s'éteignit avec Guillaume de Chevenon, capitaine du château de Vincennes, qui périt en 1415 à la bataille d'Azincourt, et avec Bernard de Chevenon, décédé en 1420, qui fut évêque de Saintes, puis de Beauvais. Le puîné, Jean, avait épousé Marguerite de Neilhac ; ce fut celle-ci qui lui apporta, suppose-t-on, l'importante seigneurie de Bigny, également située en Berry. Jean de Chevenon, Sgr de Bigny, reçut une reconnaissance en 1306, fit une acquisition en 1310, acheta en 1317 le manoir du Bois-Sire et mourut avant 1329.

La filiation paraît n'être rigoureusement établie que depuis le 10 juillet 1432, date à laquelle Jean de Chevenon, écuyer, Sgr de Bigny, fils d'autre Jean de Chevenon, Sgr de Bigny et de Guillemette de Milly, épousa Marguerite de Montespédon, fille de Jean, valet de chambre du Roi, maître des eaux et forêts de Berry, et de Drouette de Bar. Ce gentilhomme fut panetier du Roi. Ce fut lui qui laissa tomber en désuétude le nom de Chevenon, que ses descendants ne reprurent que peu de temps avant la Révolution, pour ne garder que celui de sa seigneurie de Bigny. Il laissa trois fils qui jouirent d'un grand crédit auprès du roi Louis XI : 1° Jean, Sgr de Bigny, échanson du Roi en 1462 aux gages de 27 livres, dix sols, par mois, puis capitaine de la ville et du château de Mehun-sur-Yèvre, qui n'eut pas d'enfants ; 2° Charles, Sgr de Bigny, de Valenay et de Cresinçay, premier écuyer du corps et grand-maître de l'écurie du Roi, qui

épousa le 26 mars 1464 Jeanne Aramite, dame de la Gorce, et qui continua la descendance; 3° Renaud-Amanieu de Bigny, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Lormeteau et de Saint-Paul en 1460. Claude de Bigny, Sgr dudit lieu, d'Ainay-le-Vieil, etc., fils de Charles, fut varlet tranchant du Roi, maître des eaux et forêts de Berry et gouverneur de la Bastille, à Paris, acquit le 30 juin 1514 la seigneurie de Préveranges et épousa, par contrat du 21 mai 1505, Jacqueline de l'Hôpital, fille du seigneur de Choisy. Il fut père de Gilbert de Bigny, Sgr dudit lieu, d'Ainay-le-Vieil, de Préveranges et de Saint-Amand, écuyer tranchant, puis maître d'hôtel de la reine Catherine de Médicis, qui épousa en 1531 Charlotte l'Orfèvre, fille du seigneur d'Ermenonville, et grand-père de Philippe de Bigny, Sgr d'Ainay-le-Vieil, de Préveranges et du Breuil des Barres, chevalier de l'Ordre du Roi, qui épousa le 2 février 1563 Antoinette de Saint-Père et qui fit son testament le 9 mars 1602. Ce dernier laissa trois fils : 1° Jean de Bigny, Sgr d'Ainay-le-Vieil, marié en 1593 à Anne Papillon, dont la descendance fut maintenue dans sa noblesse le 1^{er} octobre 1667 par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Bourges et de Moulins, et s'éteignit en 1692; 2° Claude de Bigny, Sgr de Chandion, des Barres, de Valenay et de Cresinçay, marié le 13 septembre 1610 à Gasparde de Courtenay, dont la descendance ne s'est éteinte que de nos jours; 3° Gilbert de Bigny, Sgr et baron de Préveranges, marié en 1608 à Louise de Choiseul, dont les fils furent maintenus dans leur noblesse l'un le 28 mars 1669 par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans, l'autre le 19 mars 1667 par arrêt du Conseil d'État et dont le petit-fils mourut sans postérité.

Henri de Bigny, chevalier, Sgr de Bigny, petit-fils de Claude, et sa femme, Éléonore-Charlotte de Gamaches, qu'il avait épousée en 1677, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bourges).

Cet Henri de Bigny fut connu plus tard sous le titre de marquis de Margival auquel son petit-fils Claude, marié en 1747 à M^{lle} de Beausson, substitua plus tard celui de marquis de Bigny, conservé depuis lors par le chef de la famille.

Deux des petits-fils de ce dernier, Claude, né en 1773, et Pierre-Balthazar, né en 1744, massacré à Quiberon en 1795, furent admis parmi les pages du roi Louis XVI. Leur frère, Jean-Baptiste, marquis de Bigny, né en 1775, marié en 1802 à Françoise le Groing de Treignat, en eut deux fils qui furent les derniers représentants de leur famille. L'aîné de ceux-ci, Paul-Balthazar, marquis de Bigny, né en 1803, mourut dès 1837 sans avoir eu de postérité de son mariage

avec Caroline de Montrichard, décédée en 1893. Le puîné, Jean-Baptiste-Aimé-Anatole, comte, puis marquis de Bigny né en 1813, propriétaire des châteaux de Bigny et d'Ainay-le-Vieil, mourut en 1872. Il avait épousé M^{lle} Aubertot dont il n'eut que trois filles mariées dans les familles de Berthier-Bizy, de Tulle de Villefranche et de Vigan. Un de ses petits-fils, M. Jean-Joseph de Vigan, né en 1871 au château d'Ainay-le-Vieil (Cher), a demandé le 30 juillet 1898 l'autorisation de joindre à son nom celui de Bigny.

M. de Chevenon de Bigny prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Berry.

La famille de Chevenon de Bigny a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, plusieurs chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, des officiers de mérite, etc.

Principales alliances : de Montespèdon 1432, de Rochechouart 1494, de Bonnay, de l'Hôpital 1505, de Choiseul 1608, de Crèveœur 1669, de Thianges, de Bertrand de Boueix 1598, de Saint-Julien 1660, d'Albon 1609, du Bellay 1621, de Châteaubodeau 1656, de Barbançois, de Montmorin de Saint-Hérem 1684, de l'Aubespine 1681, de Courtenay 1610, de Longueval, Rouault de Gamaches 1677, du Peyroux, de Bosredon 1767, de Boucher de Milly, d'Arthuys de Charnisay, de Digoine, le Groing 1802, de Montrichard 1835, de Tulle de Villefranche 1873, de Vigan 1868, de Berthier-Bizy 1861, de Charry 1663, etc.

CHEVERRY (de). Armes : *écartelé : aux 1 et 4 de gueules à trois billettes d'argent ; aux 2 et 3 d'argent à une tête de maure de sable, tortillée d'argent.* — On attribue à Pierre de Cheverry, capitoul de Toulouse en 1704 et 1705, les armes suivantes : *d'argent à trois chardons de gueules, tigés et feuillés de sinople, posés 2 et 1 ; au chef cousu d'or.*

La famille DE CHEVERRY appartient à la noblesse toulousaine. M. de la Roque en a donné un tableau généalogique très sommaire dans son *Armorial de la noblesse du Languedoc (généralité de Toulouse)*.

Elle a eu pour auteurs deux frères, Arnaud et Jean Cheverry, natifs de Pampeline, qui vinrent se fixer en France dans la première moitié du xvi^e siècle. Les noms de Cheverry et d'Etcheverry, très répandus en Navarre et dans le Pays basque, y sont portés par des familles de conditions sociales très variées. Rien ne prouve donc que ces deux frères aient appartenu, comme on l'a avancé, à la même souche que Bertrand et Andrion Cheverry, ou Etcheverry, qui firent partie d'une montre, ou revue, de nobles passée à Bayonne le 17 août 1496.

Arnaud Cheverry fut l'auteur d'une branche sur laquelle on n'a

que peu de renseignements et dont un membre, Louis de Cheverry d'Arthaunis, conseiller du Roi, commissaire des guerres à Saint-Jean-Pied-de-Port, fut maintenu dans sa noblesse le 10 août 1717 par jugement de Legendre, intendant de Montauban. C'est à cette branche que paraissent avoir appartenu Pierre-Louis de Cheverry, écuyer, marié à Bordeaux en 1727, et Clara de Cheverry mariée en 1828 à Charles-Antoine d'Avout, frère du maréchal prince d'Eckmühl.

Pierre de Cheverry, fils de Jean Cheverry, paraît avoir été anobli par les charges considérables dont il fut revêtu. Il fut successivement trésorier général des finances en 1540, chevalier de l'Ordre du Roi en 1557, commissaire du Roi aux États du Languedoc tenus à Carcassonne en 1576 et président des trésoriers de France en 1583. Il se qualifiait baron de Saint-Michel, Sgr de la Réole et d'Ardizac, et avait épousé, le 24 juin 1559, Bourguine du Faur de Saint-Jory. Un de ses fils, Charles de Cheverry, baron de Saint-Michel-de-Lannes, Sgr de Prunet et de Lasbordes, lui succéda dans sa charge de trésorier général de France. Deux autres, François de Cheverry, qualifié vicomte de Montcla, Sgr de Salvagnac, marié à Anne d'Hébrail, héritière de la baronnie de Rivière, et Michel de Cheverry, qualifié baron de Saboulies et de la Réole, Sgr de Saint-Étienne, Mauvaisin et Ardissas, docteur-avocat, capitoul en 1599, marié en 1588 à Jeanne de Mansencal de Miremont, furent les auteurs de deux branches.

Michel de Cheverry, auteur de la branche cadette, fut père de François de Cheverry, baron de Saboulies et de la Réole, qui épousa en 1628 Catherine de la Rochefoucauld-Montendre, et de Pierre de Cheverry de la Réole, qui fut admis dans l'Ordre de Malte en 1607. Cette branche est aujourd'hui éteinte. Son chef, Hippolyte de Cheverry, Sgr de Mourgat, fut maintenu dans sa noblesse le 14 mars 1670, en vertu du capitoulat, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Charles de Cheverry, Sgr de la Réole, et sa femme, Madeleine de Chabange, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

François de Cheverry, auteur de la branche aînée, laissa plusieurs fils. L'aîné de ces fils, Michel de Cheverry, baron de Rivières, au diocèse d'Albi, fut maintenu dans sa noblesse le 7 janvier 1670, sur preuves remontant à 1557, par jugement de M. de Bezons. Un représentant de cette branche, Jean-Bernard-Louis de Cheverry, Sgr de Lasbordes, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse ; un autre, Jean-François-Joseph de Cheverry, Sgr de Prunet, prit part cette même année à celles tenues à Castelnaudary. Jean-Pierre de Cheverry, Cogr de Prunet, ancien garde du corps du roi Louis XVI, épousa en 1813 Françoise de Villeneuve. Trois de

ses fils, Henri, marié à M^{lle} Ruffié, Louis, marié à M^{lle} de Lostanges, et Paulin, marié à M^{lle} de Lalanne, ont laissé postérité masculine.

La famille de Cheverry a fourni des officiers.

Principales alliances : du Faur de Saint-Jory 1559, d'Assézat, de Varagne de Bélestat, de Pechpeirou de Beaucaire, d'Hébrail, du Laurens, de Villeneuve, de Lostanges, du Cos de la Hitte 1662, de la Rochefoucauld 1628, de Rochechouart, de Bellissen. etc.

Il a existé en Poitou une famille de Chevery qui portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'or à un oiseau de sable ; aux 2 et 3 d'azur à un lévrier courant d'argent, accolé de gueules*. Le chef de cette famille, François de Chevery, Sgr de Sérigny, de la paroisse de Commequiers (Vendée), fut maintenu dans sa noblesse le 9 août 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers.

CHEVERUS (Lefebvre de). Voyez : LEFEBVRE D'ARGENCÉ, DE CHEVERUS, DE CHAMPORIN, etc.

CHEVESTRE des CHAPELLES (de). Armes : *d'azur à trois hiboux d'or, 2 et 1, ceux du chef surmontés d'une étoile du même*.

Le nom de CHEVESTRE est celui d'une ancienne famille noble de Normandie sur laquelle on n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants.

Maître Simon Chevestre, docteur en décret, était vers 1458 chanoine prébendé de Sainte-Colombe et doyen d'Évreux. Il fit don au chapitre d'Évreux du fief de Saint-Germain-des-Angles ; il fit également don à la cathédrale d'Évreux d'une statue de la Vierge, en argent.

Jacques de Chevestre épousa vers 1560 Marie de Mauvoisin, héritière de l'importante seigneurie de Cintray, dans l'élection de Verneuil. Il était veuf quand, en 1577, il fit, au nom de sa défunte épouse, une présentation au bénéfice de Cintray. D'après un tableau très sommaire conservé dans les *Dossiers bleus*, tableau qui malheureusement n'est accompagné d'aucune date, ce Jacques de Chevestre aurait été fils d'Étienne de Chevestre et de Thomasse Guercy, petit-fils de Jean de Chevestre et arrière-petit-fils de Robert de Chevestre. Il laissa un fils, Charles de Chevestre, marié à Françoise de Houetteville, qui en 1605 était seigneur en partie de Cintray. Tanneguy de Chevestre, Sgr de Cintray, marié à Marie de Caruel, fut maintenu dans sa noblesse le 26 août 1666 avec ses fils, Charles et Nicolas, par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon. Il eut aussi une fille, Françoise, qui épousa Jean-Louis de Montmorency, comte de Laval, né en 1629. Charles de Chevestre, chevalier, Sgr de Cintré, fit enregistrer son

blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Verneuil). Cosme, Abraham et Claude de Chevestre, écuyers, firent enregistrer leur blason au même Armorial (registre d'Andely). Au XVIII^e siècle le domaine de Cintray appartenait à la famille de Lombellon des Essarts ; il fut décrété et vendu en 1764 à Cyprien-Robert Roussel, sieur de la Plesse.

Une branche de la famille de Chevestre a possédé la seigneurie de Beauchesne, dans l'élection de Gisors.

Plusieurs représentants de la famille de Chevestre de Cintray furent admis dans l'ordre de Malte : Nicolas, en 1630 ; Alexandre, en 1657 ; Jean-François, en 1685 ; Alexandre, en 1692 ; et Jean-Charles, en 1696.

On retrouve de nos jours en Normandie une famille DE CHEVESTRE DES CHAPELLES sur laquelle on n'a aucun renseignement, mais qui vraisemblablement est une branche de la vieille souche normande dont il vient d'être parlé.

Cependant il a existé dans cette région des familles Chevestre qui n'appartenaient pas à la noblesse. Le représentant d'une de ces familles, maître Robert Chevestre, était en 1629 avocat en la vicomté de Beaumont-le-Roger.

CHEVIGNÉ de MONCEY (Bourlon de). Voyez : BOURLON D'ARRIGNY, D'HAI-RONVILLE, DE CHAVANGES, DE SARTY, DE ROUVRE ET DE CHEVIGNÉ DE MONCEY.

CHEVIGNÉ (de). Armes : *de gueules à quatre fusées d'or accolées en fasce et accompagnées de huit besants du même, quatre en chef et quatre en pointe.* — Couronne : *de Marquis.*

La maison DE CHEVIGNÉ, qui s'est distinguée au XIX^e siècle par l'éclat de ses alliances et par son dévouement à la monarchie légitime, appartient à l'ancienne noblesse de Bretagne. Elle a longtemps possédé une seigneurie de son nom située sur le territoire de la paroisse de Coesmes, au diocèse de Rennes. D'après une tradition fort ancienne, mais qui ne s'appuie sur aucune preuve, elle serait originaire du Lancashire, en Angleterre, et aurait pour auteur un François de Chevigné, gentilhomme anglais, qui se serait fixé en France au cours du XII^e siècle à la suite de son mariage avec Catherine de Chateaubriand, héritière de la seigneurie de Coesmes, et qui aurait construit dans cette seigneurie un château auquel il donna son nom.

La maison de Chevigné sollicita au XVIII^e siècle la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour. Le généalogiste des Ordres du Roi, chargé de vérifier les preuves de noblesse qu'elle fit dans cette circonstance, envoya en 1774 au comte du Muy le rapport suivant, conservé dans les manuscrits de Chérin : « La maison de Chevigné a
« pris son nom d'une terre située au diocèse de Rennes, en Bretagne.

« A cet avantage, qui annonce son ancienneté, elle joint celui d'avoir
« comparu dans les réformations de la noblesse de cette province
« faites dans les xv^e et xvi^e siècles, comparutions qui, suivant les
« maximes de la même province, suffisent pour marquer le rang des
« maisons qui ont été comprises dans l'ordre de la bonne noblesse.
« Elle s'est partagée dès le xiii^e siècle en diverses branches dont la
« jonction n'est point prouvée. Celle des seigneurs de Chevigné,
« qui était l'aînée, a formé des alliances avec les maisons de Mont-
« boucher et de Châteaugiron et s'est éteinte avant 1420. D'autres ont
« donné un grand nombre de sujets distingués par leur fidélité à leurs
« souverains et par leurs services dans leurs armées tels que : Samson
« de Chevigné, qui servait en qualité d'écuyer dans la compagnie
« d'Alain de la Houssaye, en 1373 ; Guillaume de Chevigné, cheva-
« lier, l'un de ceux qui en 1379 firent une association en faveur du
« duc Jean IV pour empêcher l'invasion du Duché ; Gayot de Che-
« vigné, l'un des écuyers de la compagnie de Bertrand de Dinan,
« maréchal de Bretagne en 1424 ; Guillaume de Chevigné, homme
« d'armes de celle de Louis de Beauvau, sénéchal d'Anjou en 1450 ;
« Jean de Chevigné, qui servait en 1454 à la garde de la ville de Brest ;
« et Guillaume de Chevigné, capitaine, c'est-à-dire gouverneur,
« d'Auray en 1464. La branche qui fait le sujet de ce mémoire paraît
« avoir pour auteur Morin de Chevigné, qualifié varlet dans un acte
« de 1298, lequel épousa Jeanne des Forges, dame de Liessart ; mais
« elle n'établit sa filiation que depuis Girard de Chevigné, premier
« du nom, écuyer, Sgr de Liessart, nommé dans des actes de 1370 et
« 1373, lequel mourut au mois de janvier 1407 laissant d'Henriette
« de Chasteigner, de l'ancienne maison de ce nom, en Poitou, Girard
« de Chevigné, deuxième du nom, Sgr de la même terre de Liessart
« et de celle d'Anetz, qui fut compris dans la réformation de la
« noblesse de cette dernière terre en 1427... » Dans une lettre
adressée au comte du Muy à la date du 4 septembre 1774, Chérin
dit encore de la maison de Chevigné que : « ses services et ses
« alliances ont un caractère de distinction marqué ».

Comme on l'a vu plus haut la maison de Chevigné s'était partagée au moyen âge en plusieurs branches dont on connaît mal le point de jonction.

La branche aînée était représentée dans la seconde moitié du xv^e siècle par Guillaume de Chevigné, mentionné plus haut, qui fut gouverneur d'Auray en 1464. Ce gentilhomme laissa un fils, dernier représentant de sa branche, qui porta l'oriflamme à la bataille de Pavie, en 1525, et dont la fille se maria dans la maison de Beaucaire.

La seconde branche, aujourd'hui seule existante, fut maintenue dans

sa noblesse d'extraction par arrêt du 5 décembre 1668. Son chef, Christophe de Chevigné, chevalier, Sgr de la Sicaudais, en la paroisse d'Arthon, au diocèse de Nantes, fut nommé chevalier de l'Ordre du Roi par brevet du 14 mars 1570. De son mariage avec Claude le Bouteiller, il laissa deux fils : 1° Arthur de Chevigné, chevalier, Sgr de la Sicaudais, marié en 1594 à Aliénor Gautier, dont la descendance s'éteignit avec Louis de Chevigné, chevalier, marié en 1739 à Anne de Cadaran, et avec sa fille unique mariée dans la famille de Tressay ; 2° René de Chevigné, chevalier, Sgr du Boischollet, en la paroisse de Saint-Aignan, qui épousa Guyonne de la Boucherie par contrat du 23 janvier 1595. Les trois fils de ce dernier, Pierre, Christophe et Henri, furent les auteurs de trois grands rameaux.

Pierre de Chevigné, auteur du premier rameau, fut seigneur de l'Hébergement et épousa Olympe Goheau par contrat du 21 décembre 1637. Son arrière-petit-fils, Anne-Jean-Baptiste de Chevigné, chevalier, Sgr de l'Hébergement, de Saint-Thomas, etc., né à Nantes en 1722, capitaine d'infanterie, marié en 1744 à Marie-Lucrèce Luzeau de la Touchelais, en eut trois fils : 1° Arthur-Luc, né en 1747, connu sous le titre de marquis de Chevigné, sous lequel il fut admis aux honneurs de la Cour le 11 avril 1786, dont le fils, Arthur-François, marquis de Chevigné, né en 1796 à Berbiguières, en Périgord, marié en 1834 à M^{lle} de Saisseval, décédé à Paris en 1879, reçut le titre héréditaire de vicomte, sur institution d'un majorat en rentes, par lettres patentes du 26 mai 1827, et dont le petit-fils, Louis-Xavier, marquis de Chevigné, n'a pas eu d'enfants de son mariage, en 1882, avec M^{lle} de Campagne ; 2° Jacques-Antoine, vicomte de Chevigné, admis aux honneurs de la Cour le 29 avril 1785, qui épousa la comtesse de Nadaillac, née Barral, et qui ne laissa qu'une fille naturelle, M^{me} Guillemau ; 3° Louis, comte de Chevigné, né en 1758, conseiller général de la Loire-Inférieure, colonel de la division royaliste de la Loire-Inférieure en 1815, qui a laissé une nombreuse postérité de son mariage avec M^{lle} Gaudin de la Bérillais. Un des petits-fils de ce dernier, le comte Olivier de Chevigné, né en 1837, a été secrétaire particulier de M. le comte de Chambord.

L'auteur du second rameau ¹, Christophe de Chevigné, Sgr de Boischollet, épousa le 16 avril 1635 Renée le Febvre. Sa descendance s'est éteinte en la personne de trois frères : 1° Augustin-René, comte de Chevigné du Boischollet, né en 1737, page du Roi en 1753, maréchal de camp en 1788, général de division en 1792, suspendu comme

¹ Ce rameau serait l'aîné d'après Saint-Allais qui a donné une généalogie de la maison de Chevigné dans son *Nobiliaire Universel*.

noble l'année suivante, qui mourut à Nantes en 1805 sans avoir eu d'enfants de son mariage, en 1773, avec la marquise de Bragelongne, née Titon de Villegenon ; 2^o Hilarion-François de Chevigné, né à l'Hébergement en 1746, évêque de Séez, décédé à Nantes en 1812, qui fut créé baron de l'Empire, par lettres patentes du 18 mars 1809, avec faculté de transmettre son titre à un de ses neveux ; 3^o Aimé-Pascal, comte de Chevigné, marié à M^{lle} de Causans, dont la fille unique épousa en 1830 le marquis de Gras de Preigne.

L'auteur du troisième rameau, Henri de Chevigné, Sgr de Preigné, épousa le 30 janvier 1645 Louise Louer, qui, étant veuve, fut maintenue dans sa noblesse le 24 septembre 1667 avec ses deux fils, Henri et Pierre, par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers. L'aîné de ces fils, Henri de Chevigné, Sgr de Preigné, épousa le 2 septembre 1675 Marguerite Fumée, héritière de la seigneurie de la Grassière. Son petit-fils, Joseph-Alexandre de Chevigné, Sgr de la Grassière, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Poitou. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il avait faites en 1760, 1764 et 1767 pour obtenir l'admission à l'École militaire de trois de ses fils, Alexandre-Louis, Louis-Augustin et Louis-Jean de Chevigné de la Grassière, tous trois nés au diocèse de Luçon. L'un de ces trois frères, Louis-Augustin, comte de Chevigné, épousa M^{lle} du Chaffault qui mourut dans les prisons du Mans pendant la Terreur. Il en eut une fille, M^{me} Urvoy de Saint-Bédan, et un fils, Louis-Joseph, comte de Chevigné, né à la Grassière en 1793, décédé en 1876, qui fut un poète distingué, auteur des célèbres *Contes rémois*. Louis-Joseph de Chevigné fut le dernier représentant de son rameau ; il s'était fixé à Reims après le mariage qu'il contracta avec M^{lle} Clicquot, une des plus riches héritières du grand commerce de cette ville. Il n'eut qu'une fille, la comtesse Louis de Mortemart, décédée en 1877, qui laissa elle-même une fille unique, M^{me} la duchesse douairière d'Uzès.

La maison de Chevigné a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers distingués, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des pages des rois de France, etc.

On trouvera un résumé très complet de sa généalogie dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1900.

Principales alliances : de Montbourcher, de Chateaugiron, de Clisson, de Rosmadec, de Goulaine, Hay 1456, de Chasteigner, de l'Esperonnière 1505, de la Tousche-Limousinière 1528, 1611, le Bouteiller, de Cadaran 1739, de la Boucherie 1595, Boux 1667, de Bar, d'Aymar de Châteaurenard, de Biré, de Barral, de Coustin de Bour-

zolles, de Ferrières 1812, de Saisseval 1834, de la Rochefontenilles-Rambures 1859, de Sainte-Aldegonde 1863, 1876, de la Borie de Campagne 1882, de Bouillé 1846, de Lestang 1850, de Croy-Solre 1887, de Durfort-Civrac 1869, de Sade 1877, Hurault de Vibraye 1863, de Forbin des Issarts 1889, de Reviers de Mauny 1887, du Chaffault, Urvoy de Saint-Bedan, de Rochechouart-Mortemart 1839, de Vincens de Causans, de Gras de Preigne 1830, Espivent de la Villeboisnet 1789, de la Tousche d'Avrigny 1900, etc.

CHEVIGNY (de Boissonneaux de) Voyez : BOISSONNEAUX DE CHEVIGNY (DE).

CHEVILLY (Hatte de). Voyez : HATTE DE CHEVILLY.

CHEVILLY (d'Humilly de). Voyez : HUMILLY DE CHEVILLY (D').

CHEVREAU-CHRISTIANI. Armes (d'après le règlement d'armoiries du 25 juin 1840) : *parti : d'or à trois chevrons d'azur et de gueules à l'épée en pal d'argent.*

Louis-Joseph CHRISTIANI était négociant à Strasbourg dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il laissa plusieurs fils. L'un de ces fils, Henri Christiani, né à Strasbourg en 1760, professeur de droit public et d'histoire, membre du directoire de Strasbourg en 1791, fut élu l'année suivante député du Bas-Rhin à la Convention où il siégea parmi les modérés. Un autre, Charles-Joseph Christiani, né à Strasbourg en 1772, général de brigade, inspecteur général de l'infanterie, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1840, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 14 février 1810. Le général baron Christiani n'eut pas d'enfants du mariage qu'il contracta avec Marie-Antoinette Pistorius, décédée en 1857, qui était veuve en premières noces de Nicolas-Michel Chevreau, capitaine. Mais il adopta son beau-fils, Jacques-Oscar Chevreau, né à Strasbourg en 1812. Celui-ci fut confirmé dans la possession du titre de baron Christiani par lettres patentes du roi Louis-Philippe du 25 juin 1840, obtint en même temps le règlement de ses armoiries, fut plus tard procureur impérial et chevalier de la Légion d'honneur et mourut à Paris en 1895 laissant deux fils de son mariage avec M^{lle} Arséneieff, décédée en 1893. Le second de ces fils, le baron Fernand Christiani, a été mêlé en 1899 à un procès politique retentissant.

CHEVREAU.

La famille CHEVREAU est originaire du Poitou où elle était honorablement connue au XVIII^e siècle.

Elle est peut-être une branche de celle qui fut illustrée au

xvii^e siècle par Urbain Chevreau, né à Loudun en 1613, fécond littérateur, secrétaire des commandements de la reine de Suède Christine, précepteur du duc du Maine, décédé dans sa ville natale le 15 février 1701.

Jean-Henri Chevreau, né en 1794 à Airvault (Deux-Sèvres), professeur distingué, décédé à Nantes en 1854, fut élu en 1852 député de l'Ardèche. Il laissa une fille, la comtesse Bégouen, et deux fils, Henri et Léon Chevreau, qui eurent une brillante carrière politique. Henri Chevreau, né en 1823 à Belleville, près de Paris, fut sénateur en 1865, puis ministre de Napoléon III ; il a laissé une fille, mariée au baron Gourgaud, et un fils, Urbain, qui a été créé comte romain par bref de 1891 à l'occasion de son mariage avec M^{lle} de Cholet. Son frère, Léon Chevreau, né à Saint-Mandé en 1827, décédé en 1910, fut préfet de police sous Napoléon III, puis député de l'Oise et commandeur de la Légion d'honneur. De son mariage avec M^{lle} Élisabeth Alisse, il a eu une fille unique mariée en 1881 à M. Ladislas de Kronenberg et mère de la comtesse Joseph de Maistre.

Il a existé en Poitou plusieurs autres familles distinguées du nom de Chevreau. La plus marquante de ces familles portait pour armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'un chevreau de même en pointe*. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Cabinet d'Hozier* et dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Mathieu Chevreau, auquel ce dernier travail fait remonter la filiation suivie, fut procureur du Roi au siège de Loudun et mourut en 1623. Il laissa deux fils. L'aîné de ces fils, Charles Chevreau, président au bailliage de Loudun, intendant de l'abbaye de Fontevault, fut anobli par lettres patentes d'avril 1648 ; sa descendance s'éteignit avec son arrière-petite-fille, Françoise-Claire, dame de la Guérinière, mariée en 1717 à Louis-Melchior de Razilly, chevalier. François-Odet Chevreau, second fils de Mathieu, d'abord président au grenier à sel de Cholet, puis intendant du duc de Roannais, acquit le 24 mai 1656 la charge anoblissante de secrétaire du Roi et épousa l'année suivante Catherine Syonnière, fille d'un élu en l'élection de Rozoy-en-Brie. Un de ses fils, Joseph-François Chevreau, Sgr d'Ancourt, fut trésorier de France au bureau des finances de Toulouse. Un autre, Odet Chevreau, Sgr de Bois-Sablon, né à Paris en 1672, chevalier de Saint-Louis, fut maintenu dans sa noblesse le 30 décembre 1700 par jugement de Phélyppeaux, intendant de Paris ; il fut le grand-père de Joseph-François Chevreau, Sgr de Boissablon et de Vaudouleurs, né en 1741, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Étampes et qui paraît avoir été le dernier représentant de sa famille.

CHEVREL de FRILEUSE. Armes : *de gueules au chef d'argent ; au lion d'or brochant sur le tout.*

On trouvera sur la famille CHEVREL DE FRILEUSE beaucoup de renseignements dans les *Documents généalogiques d'après les registres des paroisses d'Alençon* publiés en 1907 par le comte de Souancé.

Nicolas Chevrel, procureur au Parlement de Paris, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *parti : au 1 d'or à une chèvre rampante et contournée de sable ; au 2 d'azur à un demi-vol d'argent et un chef de sable brochant sur le parti.* Il avait épousé Marie de Lépine. Leur fils, Nicolas Chevrel, avocat au Parlement, conseiller du Roi, receveur au grenier à sel d'Alençon, épousa dans cette ville, le 4 mars 1710, Françoise de Villebois, fille d'un conseiller du Roi, trésorier de France au bureau des finances et chambre des domaines. Cette dame est vraisemblablement la même qu'une M^{me} Chevrel, d'Alençon, de la religion prétendue réformée, qui, d'après la *France protestante*, fut enlevée par ordre avec ses deux filles en 1730. Son mari, Nicolas Chevrel, fut dans la suite conseiller du Roi, trésorier de France au bureau des finances d'Alençon, grand voyer de Normandie et fut anobli par ses fonctions. Son fils, Nicolas-François Chevrel, baptisé à Alençon le 20 octobre 1711, eut pour parrain Nicolas Chevrel, procureur au Parlement de Paris. Il fut plus tard sieur de Frileuse, président trésorier de France au bureau des finances et chambre des domaines, épousa Françoise-Renée de Culant et fut inhumé le 19 avril 1769 en l'église Saint-Léonard d'Alençon.

La famille Chevrel de Frileuse n'est pas titrée.

Principales alliances : de Culant, de Tilly 1781, de Faudoas-Sérillac, Senot de la Londe 1872, de Lamolère 1876, de Gillebert d'Haleine, etc.

Il existait au xvii^e siècle au diocèse de Rennes, en Bretagne, une famille Chevrel qui possédait une seigneurie de Beaumanoir et qui portait pour armes : *d'or fretté d'azur.* Les représentants de cette famille furent déboutés de leurs prétentions nobiliaires par arrêt du 12 septembre 1668.

CHEVRELIÈRE (Aymé de la). Voyez : **AYMÉ ET AYMÉ D'AQUIN ET DE LA CHEVRELIÈRE.**

CHEVREUL.

La famille CHEVREUL, d'ancienne et honorable bourgeoisie, est originaire de l'Anjou.

Elle a été illustrée par Michel Chevreul, né à Angers en 1754, chirurgien du plus grand mérite, membre de l'Académie de médecine

en 1825, décédé en 1845, et surtout par le grand savant, Michel-Eugène Chevreul, fils du précédent, né à Angers en 1786, membre de l'Académie des sciences en 1826, directeur du Muséum d'histoire naturelle jusqu'en 1879, grand-croix de la Légion d'honneur en 1875, mort centenaire.

Principales alliances : le Compasseur de Crèqui-Montfort de Courtivron 1881, Languet de Sivry, Mégret de Devise 1906, Petit de Leudeville 1909, de Champ, etc.

CHEVREUSE (d'Albert de Luynes de). Voyez : ALBERT DE LUYNES, DE CHEVREUSE ET DE CHAULNES (D').

CHEVREUSE (Jacquesson de la). Voyez : JACQUESSON DE LA CHEVREUSE.

CHEVREUSE (de), en Angoumois et en Poitou. Armes : *de gueules à un sautoir d'or, cantonné de quatre quintefeuilles (ou molettes) du même ; au lambel de trois pendants aussi du même.*

La vallée de Chevreuse, située dans l'Île-de-France, avait au moyen âge des seigneurs fort puissants à la famille desquels elle donna son nom. Ces seigneurs portaient pour armes : *d'argent à une croix de gueules cantonnée de quatre lionceaux d'azur.* Le Père Anselme mentionne un Milon de Chevreuse qui fut témoin d'une charte de confirmation donnée par le roi Robert le 4 février 1029. Guy III, sire de Chevreuse, assista en 1191 à la prise de Saint-Jean-d'Acre. On admet généralement que la famille des seigneurs primitifs de Chevreuse s'éteignit, au moins dans sa ligne directe, vers le milieu du xiv^e siècle dans la maison de Montmorency. On ignore si c'est à cette famille que l'on doit rattacher un Pierre de Chevreuse, chevalier, sire de Chevreuse, trésorier de France, maître d'hôtel du Roi, qui donna des quittances le 6 avril 1363 et le 31 mai 1375. Le sceau de ce personnage porte des armoiries qui rappellent beaucoup celles de la famille de Chevreuse actuellement existante : *un sautoir cantonné de quatre trèfles (ou quatre roses) et chargé d'un lambel.* La baronnie de Chevreuse fut érigée en duché en 1545 en faveur de Jean de Brosse, duc d'Etampes, et de sa femme, Anne de Pisseleu. Cette érection fut confirmée en 1555 en faveur du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims. On sait que Marie de Rohan, veuve du connétable de Luynes, se remaria en 1622 à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, recueillit à la mort de celui-ci le duché de Chevreuse et le transmit à son fils du premier lit, le second duc de Luynes, dont la descendance le possède encore.

La famille DE CHEVREUSE qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, est honorablement connue depuis le commencement du xvi^e siècle dans

la noblesse de l'Angoumois ; une tradition constante, mais qui ne s'appuie sur aucune preuve, la fait descendre de celle des sires de Chevreuse, dans l'Île-de-France, mentionnés plus haut. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud, dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Fileau, dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1890, etc. On trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, les preuves de noblesse qu'un de ses membres, Gabriel de Chevreuse, né en 1770 au diocèse d'Angoulême, fit en 1787 pour être promu au grade de sous-lieutenant.

La famille de Chevreuse, en Angoumois, a pour premier auteur connu Antoine de Chevreuse, écuyer, Sgr de la Motte-Caille, qui avait épousé Anne de Beluzier et dont les deux fils, Martial et Jean, partagèrent la succession par acte du 14 octobre 1518. Ces deux frères furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Martial de Chevreuse, écuyer, Sgr de la Motte-Caille et des Forges, épousa Françoise de Chemisson par contrat du 9 février 1506 et fit son testament le 2 décembre 1548. Sa descendance posséda, entre autres biens, la seigneurie du Vallon, ou des Vallons, en la paroisse d'Escuras, dans l'élection d'Angoulême, fut maintenue dans sa noblesse, d'abord, lors de la recherche de 1666, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, puis par jugement du 13 janvier 1704 et paraît s'être éteinte avec M. de Chevreuse, chevalier, Sgr du Vallon, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angoulême.

L'auteur de la seconde branche, Jean (alias Pierre) de Chevreuse, écuyer, Sgr de Montizon, transigea le 31 août 1534 avec Godefroy Chasteigner, Sgr du Lindois. On ignore le nom de sa femme. Son fils, François de Chevreuse, écuyer, Sgr de Montizon, épousa Françoise de Lavault par contrat du 15 janvier 1540. Ayant été inquiété dans sa noblesse par les habitants de la paroisse de Roussines à cause de sa qualité de maître de forges, il se fit reconnaître comme gentilhomme par sentence des élus d'Angoulême du 31 octobre 1556. Il laissa plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Jacques de Chevreuse, marié à Jeannette de Marcirion, en eut, entre autres enfants, deux fils, Jean et Jacques, qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier rameau, Jean de Chevreuse, Sgr de Tourteron, épousa en 1609 Jeanne de Chièvres, veuve de Siméon de la Quintinie. Leur fils, Annet, marié en 1651 à sa cousine, Françoise de Chièvres, abjura cette même année la religion protestante. Il fut maintenu dans sa noblesse le 11 octobre 1668 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, puis le 26 juin 1670 par jugement de M. Rouillé

du Coudray, intendant de Poitiers. Un de ses descendants, Alexandre de Chevreuse, chevalier, Sgr de Lugeat, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angoulême. Un autre, Louis de Chevreuse, né en 1814 à Thorigné (Deux-Sèvres), se signala, malgré sa jeunesse, dans l'insurrection vendéenne de 1832 et prit part à l'héroïque combat de la Pénissière. On ignore s'il s'est marié et s'il a eu postérité.

L'auteur du second rameau, Jacques de Chevreuse, écuyer, Sgr de l'Estang, épousa le 25 juillet 1605 Jeanne de Montvolland. Ses descendants furent maintenus dans leur noblesse le 5 mai 1699 et le 11 mai 1715 par jugements successifs de MM. de Maupeou et Quentin de Richebourg, tous deux intendants de Poitiers. Le chef de ce rameau, Jean de Chevreuse écuyer, Sgr de Salignac et de Guidiers, en la paroisse de Coutures, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Poitou. Il mourut en 1827 laissant une fille, la marquise de Moneys d'Ordières, décédée à Coutures en 1852, qui paraît avoir été la dernière représentante de ce rameau.

La famille de Chevreuse a fourni des officiers distingués.

Principales alliances : de Lubersac 1638, de Mascureau 1612, de Chièvres 1607, 1651, 1681, de Pons, de Boisse, d'Anché 1674, de Barbezières 1773, de Villedon 1642, de Ponthieu 1667, Préveraud de Sonnevillle vers 1740, d'Asnières vers 1774, de Moneys d'Ordières, de Chergé 1817, etc.

CHEVREUX d'AGEL.

Famille de haute bourgeoisie qui joint à son nom celui de son domaine d'Agel, dans l'Hérault.

Il a existé en Angoumois et en Poitou une famille DE CHEVREUX qui portait pour armes : *d'azur à une chèvre passante d'argent, accompagnée de deux étoiles du même, une en chef, l'autre en pointe*. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un membre de cette famille, Jean de Chevreux de Lascoux, né en 1737, fit sous Louis XV pour être admis parmi les pages de la Reine.

CHEVRIERS (Fischer de). Voyez : FISCHER DE CHEVRIERS.

CHEVRIGNY (du Temple de). Voyez : TEMPLE DE CHEVIGNY ET DE ROUGEMONT (DE).

CHEVRON-VILLETTE (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or chargé d'un chevron de gueules et accompagné de trois lionceaux d'or, deux en chef affrontés et un en pointe*. — Couronne : *de Comte* — Cimier : *un bouc, ou chevron, issant de sable, accolé d'une couronne ducal*. — Devise : *In arduis*. — Autre devise : *Altissima quæro*.

La maison DE CHEVRON-VILLETTE est à la fois une des plus antiques et une des plus illustres de la noblesse de Savoie. On lui a attribué le pape Nicolas II, élu au concile de Sienne, le 28 décembre 1058, couronné le 18 janvier 1059, décédé en 1061. M. de Foras, qui a donné dans son *Armorial de la noblesse de Savoie* une très intéressante généalogie de la maison de Chevron-Villette, fait judicieusement observer que l'histoire de ce pontife antérieurement à son avènement est à peu près inconnue et que l'on sait seulement qu'il avait le prénom de Gérard, qu'il était allobroge, ou bourguignon, et qu'il était évêque de Florence.

La maison de Chevron-Villette paraît avoir eu pour berceau la baronnie de Villette, située en Tarentaise. Les premiers degrés de sa généalogie sont fort embrouillés. Des preuves de noblesse faites en 1770 devant la Chambre des comptes de Turin en font remonter la filiation à un Thibaud de Villette qui vivait en 1150 et dont les deux fils, Guillaume et Humbert de Villette, auraient épousé en 1189 deux sœurs, Wilhelmine et Julienne de Chevron, dernières représentantes de leur maison et héritières de la seigneurie de leur nom, une des quatre anciennes baronnies de la Savoie. D'autre part, le comte de Foras, dont le travail a été composé à l'aide des archives du château de Giez, près de Faverges, possédé depuis six cents ans par les Chevron-Villette, fait remonter la filiation à Humbert de Chevron, dit de Villette, un des deux frères mentionnés plus haut, qui est cité dans des actes des années 1191 et 1197. D'après de vieilles généalogies, ce seigneur aurait épousé Béatrix, dame de Giez ; d'autres il aurait épousé Julienne, héritière de la baronnie de Chevron. On en a fait, mais sans aucune preuve à l'appui, le fils d'un gentilhomme appelé Thibaud qui aurait eu lui-même un père appelé Amédée. On ignore son degré de parenté avec un Pierre de Chevron qui, en 1132, fit avec ses frères donation à l'évêque de Tarentaise des terrains destinés à la fondation de l'abbaye de Tamié. Humbert laissa un fils, Humbert II de Chevron-Villette, chevalier, Sgr de Giez, de Chevron, de Montmeillour, etc., qui fit en 1247 une donation à l'abbaye de Tamié et qui fit son testament le 16 décembre 1248. Dans cet acte Humbert II cite sa femme, Antoinette de la Chambre. D'après certains auteurs, il aurait été bailli du Chablais. Un de ses fils, Humbert, fut évêque d'Aoste en 1263. Un autre, Henri de Chevron-Villette, se rendit acquéreur du vidamat de Rumilly. Ce dernier fut père d'Humbert III, qui était seigneur de Chevron en 1273, et d'Amédée, Sgr de Chevron et de Villette, qui fut substitué à son frère, qui épousa Philippine Allamand et qui continua la descendance. Humbert IV, chevalier, Sgr de Chevron, de Giez, de Vil-

lette, etc., fils du précédent, est mentionné dans un grand nombre de chartes du commencement du xiv^e siècle. Il fut père d'Humbert V, châtelain d'Évian en 1342, qui épousa par contrat du 13 décembre 1328 Analésie, fille unique du vidomne de Sion, sur le nom de famille de laquelle les généalogistes ne sont pas d'accord. A partir de ce contrat de 1328 la filiation de la maison de Chevron-Villette est très rigoureusement établie. Quelques années plus tard, en 1335, le château de Villette fut pris d'assaut et démoli par Hugues, dauphin de Viennois, baron de Faucigny. Humbert et Pierre, chevaliers, fils d'Humbert V, furent vidomnes et sénéchaux de Sion, en Valais. Le second d'entre eux, Pierre, qui continua la descendance, fit son testament le 28 octobre 1411.

Rolet de Chevron-Villette figure au nombre des grands barons de Savoie qui rendirent hommage au Duc en 1430. François de Chevron-Villette, grand sénéchal de Sion et général des troupes suisses en 1528, fut ambassadeur du duc de Savoie auprès de la Cour de France.

Amédée de Chevron, conseiller et maître d'hôtel, chambellan et majordome de Son Altesse, ambassadeur en Suisse, surintendant général des mines de Savoie, marié le 22 novembre 1579 à Marguerite de Pingon, fut créé baron de Villette par lettres du 1^{er} avril 1604. C'est de lui que descendent les représentants actuels. Le chef de la maison de Chevron-Villette portait au xviii^e siècle le titre de comte de Montjoye. Il est aujourd'hui connu sous le titre de comte de Chevron-Villette.

Charles-Albert, comte de Chevron-Villette, né en 1843, filleul du roi de Sardaigne, marié en 1875 à M^{lle} de Saint-Charles, a été élu en 1873 conseiller général du canton de Faverges.

La maison de Chevron-Villette a fourni un évêque d'Aoste en 1171, trois archevêques de Tarentaise en 1378, 1483, 1628, des ambassadeurs, des gentilshommes de la chambre et des pages des ducs de Savoie et des rois de Sardaigne, des chevaliers de Malte, etc.

Principales alliances : de Menthon 1550, 1572, 1904, de Dampierre 1804, d'Angennes de Rambouillet 1803, de Chabod 1774, de Bellegarde 1779, Batthyani 1816, de Viry 1836, de Valperga, du Bouéxic de Pinieux 1881, Patek de Prawdzic 1876, de Chastellux, et .

CHEVRY (Langlois de). Voyez : LANGLOIS DE CHEVRY.

CHEYLARD (Vallentin du). Voyez : VALLENTIN DU CHEYLARD.

CHEYLARD (du). Armes : *d'azur à une bande d'or chargée de trois billettes de gueules ; parti d'argent à cinq mouchetures d'hermine*

de sable, 3 et 2, surmontées d'un guidon d'azur, emmanché de même (aliàs de sable), qui est de Baysse. — Couronne : de Marquis.

La famille DU CHEYLARD, complètement éteinte en 1882, appartenait à l'ancienne noblesse du Vivarais. Elle ne doit pas être confondue avec la famille du Chaylard, encore existante, qui appartient à la noblesse du Périgord. M. Raymond de Gigord en a donné une généalogie dans *La noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg aux États généraux de 1789*.

On trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin la généalogie que la famille du Cheylard envoya au Cabinet des Ordres du Roi lorsque, en 1763, la marquise du Cheylard sollicita la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour. Berthier, chargé d'examiner cette généalogie, envoya en 1763 au duc de Duras un rapport qui commence en ces termes : « La maison du Cheylard paraît avoir pris
« son nom de la terre du Cheylar, située en Vivarais, où elle est
« recommandable par son ancienneté dans l'ordre de la
« noblesse. La filiation est établie depuis Hébrard du Cheylar,
« premier du nom, qualifié chevalier, lequel fit hommage en 1287 à
« Aimar de Poitiers, troisième du nom, comte de Valentinois, de
« divers héritages et était mort le 12 mai 1308 laissant pour fils
« Hébrard du Cheylar, deuxième du nom, damoiseau, lequel reçut
« aveu en 1304 de quelques biens situés à Genestelle, près de
« Boulogne, et rendit hommage en 1309 à la manière des nobles
« à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, du mas de la Chau,
« au mandement de Boulogne.... » D'autre part Chérin s'exprime en ces termes dans une lettre adressée au duc de Coigny le 23 janvier 1782 : « J'ai l'honneur de vous envoyer, en exécution de vos
« ordres, deux mémoires, le premier sur la maison du Cheylard,
« noblesse ancienne et pure du Vivarais, qui remonte sa filiation à
« Hébrard du Cheylard, chevalier, vivant en 1287. Ce mémoire a
« été composé par M. de Beaujon. »

La famille du Cheylard a eu pour berceau les environs d'Aubenas. Le travail de M. de Gigord en fait remonter la filiation, mais sans preuves à l'appui, à un Raymond du Cheylard qui vivait dans la seconde moitié du XIII^e siècle et qui aurait été le père d'Hébrard du Cheylard, chevalier, mentionné plus haut. François du Cheylard, ou du Chailar, Sgr d'Aubignas et en partie de Saint-Pons, en Vivarais, marié le 3 janvier 1665 à Gabrielle-Marie de Blanchard, fut maintenu dans sa noblesse le 3 janvier 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Ce jugement fait remonter la filiation seulement à Amédée du Cheylard, fils puîné d'Hébrard, Sgr de Lachamp, qui épousa le 14 février 1521 Catherine de Tholon et dont le fils,

Claude, Sgr de Feugères, épousa le 12 février 1551 Blanche Pérot, dame d'Aubignas.

Jean-Antoine du Cheylard, Sgr d'Aubignas, né en 1724, épousa en 1747 Marie-Gasparine de Grammont-Vachères, héritière de la seigneurie de Châtillon-Guyot, en Franche-Comté, dont il obtint l'érection en marquisat par lettres patentes de 1754. Étant devenu veuf sans enfants, il se remaria en 1758 avec Anne-Claude de Rochechouart. Ce fut celle-ci qui sollicita en 1763 les honneurs de la Cour ; mais elle se brouilla sur ces entrefaites avec la marquise de Pompadour et ne put être présentée qu'en 1768. Le marquis du Cheylard mourut en 1770. Il avait eu de sa seconde union un fils, Louis, né à Besançon en 1764, dont il va être parlé, et une fille, Louise-Parfaite, née à Besançon en 1767, qui épousa successivement en 1785 le marquis de Lambertye et en 1791 le marquis de la Vieuville, pair de France sous la Restauration. Louis, second marquis du Cheylard, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Villeneuve-de-Berg. Il perdit toute sa fortune à l'époque de la Révolution et était simple receveur de l'octroi à Montélimart quand il mourut en 1829. Il avait épousé une demoiselle Moulin et en avait eu trois enfants qui furent les derniers représentants de leur famille : 1^o Ehrard, marquis du Cheylard, décédé en 1880 sans avoir eu de postérité de son mariage avec une Américaine ; 2^o M^{me} Convers, décédée sans postérité ; 3^o Edwige, née en 1810, décédée à Paris en 1882 sans avoir été mariée.

La famille du Cheylard avait fourni des officiers de mérite.

Principales alliances : de Vogüé vers 1370, d'Aleyrac 1598, de Vesc 1627, d'Aigalliers, de Grammont 1747, de Rochechouart 1758, de Lambertye 1785, Baude de la Vieuville 1791, etc.

CHEYLUS (Gaillard de). Voyez : GAILLARD DE CHEYLUS.

CHEYNIER de VEZEL et CHEYNIER-le JOUHAN de NOBLENS. Armes : *d'argent à un chêne de sinople, englanté d'or, mouvant d'une terrasse de sinople et accosté de deux rochers de trois coupeaux de sable.* — Devise : *Restitit haud inflexa.* — La branche qui a relevé le nom de la famille le Jouhan de Noblens écartèle ses armes de celles de cette famille : *de gueules à un chevron d'or accompagné en pointe d'un lion d'argent ; au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Noble en tous jours serai.*

La famille CHEYNIER résidait au xviii^e siècle dans la petite ville de Chasteau, en Bas-Limousin, où elle occupait un rang honorable dans

la bourgeoisie. D'après la tradition elle aurait eu pour berceau le Poitou et aurait eu dans le passé une origine commune avec celle qui fut illustrée par les deux poètes André et Joseph Chénier.

Jean Cheinier, auquel remonte la filiation, se qualifiait en 1690 bourgeois de Chasteau. Il fut père de François Cheynier, né en 1714, médecin distingué, et grand-père de Bernard Cheynier, ou Cheynier de Crochet, docteur en médecine, qui épousa vers 1790 Louise Vital. Deux des fils de celui-ci furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée, connue sous le nom de Cheynier de Vezel, est aujourd'hui près de s'éteindre.

L'auteur de la branche cadette, François Cheynier, né en 1794, chef d'escadron de gendarmerie, épousa à Bourg-en-Bresse en 1843 M^{lle} le Jouhan de Noblens, dernière héritière avec sa sœur d'une famille noble de Bourgogne. Il mourut à Bourg en 1861 laissant une fille, M^{me} de la Perrière, et un fils, Paul Cheynier, né à Bourg en 1847. Celui-ci était encore mineur quand sa mère sollicita pour lui, le 21 mars 1867, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de la famille le Jouhan de Noblens. Il a été dans la suite lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de l'École d'artillerie de Tarbes et officier de la Légion d'honneur et a eu un grand nombre d'enfants de son mariage, en 1877, avec M^{lle} West.

Principales alliances : de la Perrière, le Jouhan de Noblens, Magon de la Cyclais 1911, etc.

La famille LE JOUHAN DE NOBLENS était originaire de la petite ville de Cordesse, en Franche-Comté. Jacques-Antoine le Jouhan, né à Chalon-sur-Saône le 25 décembre 1658, marié à Lyon le 4 janvier 1699 à Jeanne Bottu, fut receveur des droits et péages de la souveraineté de Dombes et mourut à Trévoux en 1737. Son fils, Jean-Christophe le Jouhan, né à Trévoux en 1704, marié à Lyon en 1737 à Marie-Reyne de Ville, fut pourvu en 1736 de l'office anoblissant de conseiller de Son Altesse Sérénissime et son premier avocat général au Parlement de Dombes, obtint des lettres d'honneur le 26 janvier 1757, fut confirmé dans sa noblesse le 15 août 1772 par lettres patentes du roi Louis XV, nonobstant l'édit d'octobre 1771 qui avait supprimé le Parlement de Dombes, et mourut en 1778. Il avait acquis en 1751 la seigneurie de Noblens, située sur le territoire de la paroisse de Villereversure, en Bresse. Il fut père de Marie-Roch le Jouhan, écuyer, Sgr de Noblens, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Bresse. La famille le Jouhan de Noblens s'est éteinte avec les deux petites-filles de celui-ci, M^{me} Moreau d'Argelaine, mariée en 1838, qui n'a pas eu d'enfants, et M^{me} Cheynier.

CHEYRON du PAVILLON et de BEAUMONT (du). Armes actuelles : *d'azur à trois rocs d'échiquier d'argent, 2 et 1.* — Au xvii^e siècle la famille de Cheyron ajoutait à ces armoiries *un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions couchés, celui de sénestre en baroque.* — Cimier : *une aigle naissante au vol éployé tenant dans son bec une branche de laurier.* — Devise : *Cœlum, non solum.*

La famille DU CHEYRON occupe un rang particulièrement distingué dans l'aristocratie du Périgord. On verra toutefois au cours de cette notice que jusqu'au commencement du xviii^e siècle sa noblesse fut souvent contestée et que plusieurs de ses membres durent, pour régulariser leur situation nobiliaire, se pourvoir de charges anoblissantes. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et un de ses membres, M. Joseph du Pavillon, en a publié en 1909 une intéressante et très consciencieuse généalogie.

Les du Cheyron possédaient dès la première moitié du xvi^e siècle une maison noble de leur nom, située dans la chatellenie de Chalus¹. On ignore s'ils tiraient leur nom de cette maison noble ou s'ils lui avaient donné le leur. Le travail de M. Joseph du Pavillon, d'accord avec un jugement de maintenue de noblesse qu'obtint en 1713 la branche de Beaumont et dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*, fait remonter la filiation suivie à un Guinot du Cheyron, écuyer, Sgr dudit lieu et de la Malétie, qui fit son testament le 1^{er} février 1538. D'après O'Gilvy ce Guinot du Cheyron aurait épousé en 1496 Jeanne de Fages et aurait eu pour frère un Antoine du Cheyron tué à la bataille de Pavie, en 1525. M. Joseph du Pavillon croit que ce dernier personnage n'a existé que dans l'imagination du trop célèbre généalogiste. Guinot du Cheyron fut père de Bernard du Cheyron, Sgr dudit lieu, qui épousa en 1551 Marguerite Brunet, et grand-père de Théophile du Cheyron, Sgr dudit lieu, qui épousa le 21 juillet 1595 Marguerite du Chassain, et de maître Pierre du Cheyron, ainsi qualifié dans un édit rendu en 1582 par la Chambre de l'édit de Guienne. Théophile laissa deux fils, Jean et Léonard du Cheyron, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, Jehan du Cheyron, Sgr dudit lieu et de la Durguarie, fut avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux et épousa, par contrat passé à Périgueux le 5 février 1616, Jeanne de Madranges, fille d'un docteur en médecine. Il laissa deux fils : 1^o Théophile, qui continua la descendance ; 2^o Jean, Sgr de la Combe, baptisé

¹ Cette maison noble, située dans la commune de Sarliac, est encore aujourd'hui la propriété de la famille du Cheyron du Pavillon dont un membre possède dans la même commune le beau château de la Dulgare.

en 1626, conseiller au présidial de Périgueux, condamné comme usurpateur de noblesse par jugement de 1667 avec la plupart de ses collègues du présidial, qui épousa en 1655 Anne Vincenot, fille d'un receveur des tailles, et dont la descendance s'éteignit en la personne de son petit-fils, dom Jean-Baptiste du Cheyron, bénédictin, sous-prieur de l'abbaye royale de Brantôme, âgé de 75 ans en 1790. Théophile du Cheyron, Sgr de la Loubarie, maire de Périgueux en 1666, épousa en 1647 Diane de Vincenot, sœur de sa belle-sœur. D'après le jugement de maintenue de noblesse de 1713 mentionné plus haut, il aurait été maintenu noble le 29 août 1667 par un jugement de l'intendant Pellot dont la famille du Cheyron ne put, du reste, produire qu'une copie collationnée et dont l'authenticité, par conséquent, doit être considérée comme très douteuse. Il laissa plusieurs fils dont deux, Bernard et Jacques du Cheyron, furent les auteurs des deux rameaux de la branche aînée.

L'auteur du premier rameau, Bernard du Cheyron, Sgr dudit lieu et de la Loubarie, né en 1659, maire de Périgueux en 1721, marié en 1697 à Jeanne du Cluzel de la Chabrerie, régularisa sa situation nobiliaire par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux. Il fut maintenu dans sa noblesse le 14 septembre 1705, en vertu du privilège de cette charge, par jugement de M. de la Bourdonnaye, intendant de Bordeaux. Mais cette charge fut supprimée en 1715 et Bernard du Cheyron, qui n'avait pas accompli le délai de vingt années nécessaire pour acquérir la noblesse héréditaire, fut taxé à 1 800 livres pour avoir la faculté de jouir durant vingt années de ses biens nobles sans être astreint à payer le droit roturier des francs-fiefs. Il s'adressa alors au Conseil d'État qui, par arrêt du 12 avril 1720, le maintint dans sa noblesse comme issu de famille noble. Un de ses descendants, le chevalier du Cheyron, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Libourne. Un autre, Pierre du Cheyron, né en 1740, servit avec distinction à l'armée des Princes et reçut en 1798 du roi Louis XVIII le grade de maréchal de camp. Ce rameau s'est éteint avec Alfred du Cheyron, né à Bordeaux en 1826, général de brigade en 1885, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1888 sans avoir été marié, et avec sa sœur, la comtesse de Baritault, décédée en 1883.

Jacques du Cheyron, auteur du second rameau de la branche aînée, naquit en 1671 et épousa à Périgueux en 1707 sa cousine Jeanne de Montagut. Son fils, Théophile du Cheyron, Sgr de Palenque et de la Rivière, né à Saint-Front en 1716, marié en 1750 à Marie de Bonmartin, ayant été inquiété dans sa noblesse par les habitants de Saint-Aigne, qui voulaient le soumettre à la taille, se fit maintenir noble d'abord

le 9 juillet 1764 par sentence des élus de Sarlat, puis le 26 mars 1765 par arrêt de la Cour des aides. Il mourut en 1784 ne laissant que des filles.

L'auteur de la branche cadette, Léonard du Cheyron, Sgr de la Durguarie, d'abord avocat au Parlement de Bordeaux, fut nommé en 1629 conseiller au présidial de Périgueux. Il épousa Sabine du Cluzel par contrat passé à Périgueux le 12 avril 1624 et en eut, entre autres enfants, deux fils, Pierre-Joseph et Pascal, qui furent les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie du premier rameau. L'auteur de ce rameau, monsieur maître Pierre du Cheyron, écuyer, Sgr de la Dugarie, était conseiller du Roi, magistrat présidial au siège de Périgueux quand il fut pourvu, le 8 juillet 1677, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi audiencier en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux. Il obtint le 3 juillet 1712 des lettres d'honneur lui permettant de jouir des privilèges, droits et franchises attachés à son office et fit son testament le 17 mai 1720 en son château de la Borie de la Gaubertie. Il avait épousé, par contrat passé à Périgueux le 23 août 1660, Jeanne Gontier, demoiselle de Biran, issue d'une famille d'honorable bourgeoisie qui fut illustrée dans la suite par le philosophe Maine Gontier de Biran. Étant devenu veuf, il se remaria à Clermont le 25 juin 1685 à Jeanne de la Gaubertie de Véra, veuve de M. de Rochon et héritière du château de la Gaubertie que sa descendance a conservé jusqu'à nos jours. Jacques-Joseph du Cheyron, chevalier, Sgr du Pavillon, de la Dugarie, etc., né de cette seconde union en 1694, épousa en 1720 Marguerite de Féletz et continua la lignée. Ce fut un des fils cadets de celui-ci, Jean-Joseph du Cheyron, chevalier du Pavillon, né à Saint-Front en 1730, officier de marine des plus distingués, blessé à mort en avril 1782 au combat des Saintes, sans avoir été marié, qui inventa les signaux de marine connus sous le nom de pavillon. Deux des frères du précédent, Raymond du Cheyron, chevalier, Sgr du Pavillon, de la Gaubertie, etc., né en 1727, marié en 1771 à M^{lle} du Reclus de Gageac, et Joseph du Cheyron du Pavillon, Sgr de Banes, du Maine, etc., né en 1734, marié en 1769 à M^{lle} de Banes de Maleffe, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord. Le premier d'entre eux avait fait en 1787 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission dans la marine de son fils unique, François, né en 1774 au château de la Gaubertie, plus tard député de la Dordogne, marié à Toulouse en 1799 à M^{lle} de Souillac, décédé en 1831. Le second fit des preuves de noblesse en 1783 pour obtenir l'admission dans la marine de son second fils, Jean-François, né en 1773, plus tard lieutenant-colonel, marié à Péri-

gueux en 1813 à M^{lle} de Cremoux, décédé à Périgueux en 1861. Le fils aîné de Joseph et de M^{lle} de Banes, Louis du Pavillon, né en 1771, chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 25 janvier 1809 et reçut en même temps les armes suivantes : *de sable au chevron cousu de gueules, chargé du signe des chevaliers légionnaires, accompagné en chef de deux épées hautes en pal d'argent et en pointe d'un pavillon déployé d'or* ; il périt en 1812 dans la guerre d'Espagne sans avoir été marié. Le chef de ce rameau, Paul du Cheyron du Pavillon, né à Bordeaux en 1839, petit-fils de François et de M^{lle} de Souillac, fut honoré du titre de comte romain par bref de Pie IX du 16 janvier 1866 à l'occasion de son mariage avec M^{lle} de Couhé de Lusignan ; il est décédé en 1894 au château de la Gaubertie laissant plusieurs enfants.

L'auteur du second rameau, Pascal du Cheyron, écuyer, Sgr de Ribeyrolles, demeurant à Périgueux, épousa Marguerite Chassarel par contrat du 18 juillet 1654. Son fils, Héli-Joseph du Cheyron, Sgr de Beaumont, né à Saint-Front en 1671, marié en 1693 à Élisabeth de Banes, obtint le 17 mars 1713 de M. de Lamoignon, intendant de Bordeaux, le jugement de maintenue de noblesse dont il a été parlé plus haut. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un des petits-fils de celui-ci, Joseph-Pascal du Cheyron de Beaumont, né en 1751, plus tard chevalier de Saint-Louis, fusillé à Quiberon en 1795, fit en 1762 pour être admis à l'École militaire. Joseph du Cheyron de Beaumont, frère du précédent, né en 1752, lieutenant-colonel, décédé à Périgueux en 1844, épousa en 1789 M^{lle} du Rieu de Marsaguet ; sa descendance subsiste.

Principales alliances : Bessot de Lamothe 1671, 1810, de Laulanié 1685, du Cluzel 1624, 1697, de Bodin de Saint-Laurent 1772, de Chasteigner 1811, du Périer de Larsan 1800, de Baritault 1850, de Froidefond des Farges 1645, de la Gaubertie 1685, de Féletz 1720, du Reclus de Gageac 1771, de Souillac 1799, de Bellot 1833, des Cubes du Chatenet 1868, de Couhé de Lusignan 1866, de Bragelongne 1897, de Liénard 1905, O'Byrne 1903, de Lestranges 1828, de Foucauld 1849, d'Arche 1856, de la Crompe de la Boissière 1873, de Boussiers 1890, de Kermel 1894, de Cremoux 1813, 1876, Bachelier de Bercy 1849, Fauchon de la Bardonnie 1841, Grant de Luxolière de Bellussière 1870, du Mas de la Fougère 1905, de Chassarel 1654, de Banes 1693, du Rieu de Marsaguet 1789, de Moulinard, d'Abzac de la Douze 1886, etc.

CHEYSSAC (de), ou **CHEYSSAC**. Armes (d'après des pièces d'argenterie) : *de... au sautoir de...*

La famille CHEYSSAC, ou DE CHEYSSAC, est anciennement et honora-

blement connue dans les environs de Bergerac, en Périgord. Daniel Cheyssac, sieur de Fongrave, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 : *vairé d'argent et de gueules*. Bien qu'au xviii^e siècle ses membres aient fréquemment porté les qualifications nobiliaires, on ne connaît pas à la famille Cheyssac de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Elle a fourni des officiers de mérite dont plusieurs chevaliers de Saint-Louis. De nos jours un de ses membres, fixé à Paris, est rédacteur à la *Revue catholique*¹.

Principale alliance : Gontier de Biran 1774.

CHEYSSERIE (de Trémolet de la). Voyez : TRÉMOLET DE LA CHEYSSERIE (DE).

CHÈZE de MUREL (de la). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1815) : *parti : au 1 de sable à cinq barres d'or, au chef de gueules ; au 2 d'azur à une bande d'argent chargée de cinq mouchetures de sable et accompagnée de trois besants d'or, 2 et 1*. — Devise : *Deo et Regi sidis impavida*.

La famille DE LA CHÈZE occupait sous l'ancien régime un rang distingué dans la bourgeoisie du Haut-Quercy. Elle figure dans quelques actes sous le nom de la Chièze et est vraisemblablement une branche détachée à une époque très reculée de la famille de la Chièze de Briance (voyez ce nom), qui est comme elle originaire de la petite ville de Martel.

Monsieur Julien-Annet de Lachèze, marié à demoiselle Françoise de Vaucelle, était sous Louis XV avocat au Parlement et juge au bailliage de Martel. Son fils, Pierre-Joseph de Lachèze-Murel, né en 1744 à Martel (Lot), pourvu en 1770 de la charge de lieutenant général civil et criminel en la sénéchaussée de cette ville, fut élu en 1789 député du Tiers-État du Quercy aux États généraux, siégea à la droite de cette assemblée, prit part à la défense du château des Tuileries lors de la journée du 10 août 1792, fut plus tard conseiller général et député du Lot, fut autorisé par ordonnance du 18 février 1815 à joindre à son nom celui de MUREL, fut anobli par lettres patentes du 6 décembre suivant, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et mourut à Paris en 1835. Il avait épousé M^{lle} Dumoulin de Paillart, fille d'un trésorier de France au bureau des finances de Soissons. Il fut père de Pierre-Julien de la Chèze de Murel, né en 1786, président à la Cour d'appel d'Aix en 1829, et grand-père

¹ Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud.

de Pierre-Joseph de la Chèze de Murel, né vers 1823, qui a eu des enfants de son mariage avec M^{lle} Marie-Thérèse de la Pannonie de Saint-Cyr.

CHÉZEAUX (de), ou **DECHÉZEAUX**. Voyez : DECHÉZEAUX.

CHÉZEL (Regnard de). Voyez : REGNARD DE CHÉZEL.

CHÉZELLE (Lhéritier de). Voyez : LHÉRITIER DE CHÉZELLE.

CHÉZELLES (le Sellier de). Voyez : LE SELLIER DE CHÉZELLES.

CHÉZELLES (Perrot de). Voyez : PERROT DE CHÉZELLES.

CHIAPPINI. Armes : *parti de pourpre et d'azur au château d'argent brochant sur le tout, accompagné en chef d'une merlette aussi d'argent.* — Couronne : *de Comte.*

La famille CHIAPPINI, anciennement connue en Corse, est originaire du bourg de Létia, dans la province de Vico. Dans son *Armorial corse* le comte Colonna de Césari-Rocca mentionne une tradition qui la fait descendre d'un Vitellio Chiappino, général au service d'Aragon. Le même auteur cite un Jérémie Chiappini, qui fut chanoine, et un Carlone Chiappini, qui fut évêque.

La famille Chiappini ne figure pas au nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse lors de la grande recherche des faux nobles ordonnée par Louis XV après l'annexion de la Corse. On ne voit pas non plus qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'île.

CHIARONI. Armes : *coupé : au 1 d'or à trois étoiles accompagnées à dextre d'un soleil et à sénestre d'une lune et soutenues d'une comète, le tout au naturel ; au 2 de gueules à un glaive et à une hache d'argent posés en sautoir et liés d'un ruban duquel meut une croix d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : *Devotus amicis, hostibus atrox, omnibus clarus.*

La famille CHIARONI est anciennement et honorablement connue en Corse. Dans son *Armorial corse* le comte Colonna de Césari-Rocca la dit originaire d'Aullène. De même que la précédente, elle ne figure pas au nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse après l'annexion de l'île. On ne voit pas non plus qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

Principales alliances : de Poli, d'Ornano, Lanfranchi, etc.

CHIAVARI (de). Armes : *d'or à un lion couronné de sable, armé et lampassé de gueules.* — La famille de Chiavari a souvent écartelé ces

armes de celles des Chiavari de Gênes : d'or à deux colonnes de gueules.

La famille DE CHIAVARI appartient à la noblesse de la Provence, où elle vint de Gênes se fixer à la fin du xv^e siècle. Le baron du Roure en a donné une très intéressante généalogie dans le bel ouvrage qu'il a intitulé *Les Meyran et leurs alliances*.

Il a existé à Gênes une famille de Chiavari très distinguée qui, après avoir longtemps occupé une grande situation dans la bourgeoisie, fut inscrite vers le milieu du xvi^e siècle au Livre d'or de la noblesse de la République et produisit deux doges, Jérôme Chiavari, en 1583, et Luc, fils du précédent, en 1627. La famille provençale de Chiavari s'est toujours considérée comme ayant eu dans le passé une origine commune avec cette famille. Elle en obtint, du reste, des reconnaissances de parenté en 1623 et en 1642. Trophime de Mandon a bien avancé dans ses *Mémoires* manuscrits qu'elle avait pour nom primitif celui de Bernardos et qu'elle avait pris plus tard celui de Chiavari parce qu'elle était originaire du village de Chavario, dans les États de Gênes ; mais cette opinion ne s'appuie sur aucune preuve.

Discret (ou honorable) homme Jean de Clavaro (*sic*), marchand génois, auquel remonte la filiation, était agent d'affaires à Avignon et à Arles des du Pont et de Louis Doria. Celui-ci par son testament, passé à Marseille le 13 novembre 1482, lui légua cent florins pour le récompenser de son zèle. Jean de Clavaro avait acheté à Arles la maison de Louis Doria et, après la mort de celui-ci, fit pour son compte le commerce des laines. Il avait épousé à Arles, vers 1480, Marie Desvignes, fille de Jean, dit Blanc, travailleur de cette ville. Il passa le 21 août 1486 une reconnaissance à Baptiste du Pont et dut mourir très peu de temps après car on trouve que dès l'année suivante sa femme était remariée à Bernard de Sève, marchand génois, habitant d'Arles. Son beau-père, Jean Desvignes, fit son testament à Arles le 14 mars 1494-5 en faveur de son petit-fils, Jacques de Chiavari ; par cet acte il lui légua, entre autres biens, une maison située à Arles, paroisse Saint-Julien, qui est encore actuellement la résidence de la famille de Chiavari. Ce Jacques de Chiavari, conseiller bourgeois de la ville d'Arles de 1509 à 1514, fut anobli par lettres patentes du roi Louis XII données à Saint-Denis en novembre 1514, puis par nouvelles lettres données à Paris le 10 janvier suivant, avec annexes du 15 février 1515. Il fut consul d'Arles en 1534, 1539 et 1548 et épousa, par contrat du 10 novembre 1505, Françoise de Sève, fille de son beau-père et de Charlotte de Lagnel, sa première femme. Il fit son testament le 1^{er} janvier 1551-2, conjoin-

tement avec sa femme. Deux de ses fils, Jean et Robert de Chiavari, furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Jean de Chiavari, Sgr de Montredon, épousa Lucrèce de Vintimille par contrat passé à Riez le 10 octobre 1560. Il laissa deux fils, Nicolas de Chiavari, Sgr de Montredon, marié en 1604 à Catherine de Merles, et Etienne de Chiavari, marié en 1600 à Jeanne de Cavaillon de Cabassolle, qui furent les auteurs de deux rameaux. Les représentants de ces deux rameaux furent maintenus dans leur noblesse d'abord le 3 septembre 1667 par jugement des commissaires de S. M. chargés de la recherche des faux nobles en Provence, puis le 12 septembre 1700 par jugement de Cardin le Bret, premier président au Parlement de Provence. Le premier rameau fut encore maintenu dans sa noblesse le 13 octobre 1697 par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, et s'éteignit avec Joseph de Chiavari de Montredon, qui mourut à Arles en 1771 à l'âge de 91 ans sans laisser de postérité de son mariage avec Thérèse de Garsonnet, décédée à Aix en 1779. Le rameau cadet fut longtemps connu sous le nom de Chiavari-Cabassolle. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un de ses représentants, Pierre-Jean-Baptiste-Joseph de Chiavari-Cabassolle, né à Arles en 1769, fit en 1782 pour être admis dans l'ordre de Malte, en qualité de page du grand-maître. Ce gentilhomme paraît devoir être identifié avec un M. de Chiavari, fils, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Arles. Il épousa dans cette ville en 1799 M^{lle} Eymin et fut le grand-père d'Henri, connu sous le titre de marquis de Chiavari, né vers 1860, qui est aujourd'hui le seul représentant mâle de sa famille.

L'auteur de la branche cadette, Robert de Chiavari, épousa le 19 mai 1567 Louise de Meyran. Sa descendance s'éteignit avec Miracle de Chiavari qui épousa le 24 août 1679 Trophime Serrier, fille d'un médecin, et avec leur fils, Christophe.

Jacques de Chiavari, baptisé en 1608, fut commandeur de l'ordre de Malte. La famille de Chiavari a encore fourni des consuls d'Arles, des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Lestang-Parade 1570, 1756, de Cavaillon-Cabassolle 1600, de Combes de Barjac, de Meyran (de Lagoy) 1567, 1595, de Vintimille 1560, de Puget (de Barbantane) 1591, de Merles 1604, de Latil d'Entraigues 1643, d'Aiminy 1668, de Raoux (de Raousset) 1679, d'Antonelle 1632, de Ricaudy 1830, de Salvador 1832, de Sade 1662, etc.

CHIC de ROQUAING et d'ARCAMONT (de, ou du). Armes : *parti* : au 1

d'azur à trois fasces d'or; au 2 de gueules à un lion d'or, armé et lampassé de sable.

La famille DU (OU DE) CHIC DE ROQUAING ET D'ARCAMONT appartient à la noblesse de la Gascogne. D'Hozier, qui en a donné une généalogie détaillée, en fait remonter la filiation suivie à noble Pierre du Chic, Sgr de Boulin, son premier auteur authentique connu, lequel épousa d'abord Esquine du Puy, puis Anne de Cassagnet. Pierre de Chic fit son testament le 25 juillet 1502. Dans cet acte il demanda à être inhumé soit à Condom dans le tombeau de son père, dont le nom est inconnu, soit à Montréal dans celui de sa mère, dont le nom est également inconnu. Il laissa de sa seconde union un fils, noble François de Chic, écuyer, Sgr de Boulin, qui épousa successivement noble Catherine de la Roque et noble Marie de Luppé. Noble Jean de Chic, Sgr de Boulin et en partie de la Roque-Fimarçon, né de la première union, acheta en 1533 la seigneurie de Roquaing. Il laissa deux fils, nobles Aimery et Gaspard de Chic, qui furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Aimery de Chic, marié en 1573 à Catherine de Mauléon, fut connu sous le nom de capitaine Roquaing. Son petit-fils, noble Hector de Chic, écuyer, Sgr de Roquaing, Cogr de Larroque-Fimarçon, marié le 5 septembre 1643 à demoiselle Marguerite de Sorberisse, fille d'un conseiller du Roi enquêteur au siège de Condom, fut maintenu dans sa noblesse le 18 août 1668 par jugement de Pellet, intendant de Bordeaux. Jean de Chic de Roquaing prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nérac. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il avait faites en 1777 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Jean-Hector de Chic de Roquaing, né à Nérac en 1767. Cette branche, peut-être éteinte aujourd'hui, comptait encore des représentants dans les dernières années du XIX^e siècle. M^{lle} Gabrielle de Chic de Roquaing a épousé vers 1880 M. Roger du Bernet de Garros.

La branche cadette a adopté l'orthographe du Chic. Son auteur, noble Gaspard du Chic, Sgr d'Aumenssan, mentionné dans des actes du 16 janvier 1559 et du 6 mars 1561, épousa, par contrat du 14 janvier 1572, Anne de la Fitte, héritière de l'importante seigneurie d'Arcamont, près d'Auch. Il fut père de Samson du Chic, Sgr d'Arcamont, qui épousa en 1599 Jeanne de Rapin, et grand-père de noble Pierre du Chic, Sgr d'Arcamont, qui épousa en 1627 Andrée de Gélas et qui fut maintenu dans sa noblesse le 11 septembre 1666 par jugement de M. de Rabasteins, subdélégué de Pellet, intendant de Bordeaux, puis en 1667 par jugement de M. de Lartigue, subdélégué de l'intendant de Montauban. L'arrière-petit-fils de Pierre, noble Jean-François-Joseph-

Claude du Chic, fut connu le premier sous le titre de marquis d'Arcamont, conservé depuis lors par le chef de cette branche. Il épousa d'abord le 16 septembre 1755 Marguerite du Faure de Lalanne, puis en 1764 Claire Popon de Maucune. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il fit, en 1773 et en 1779, pour obtenir l'admission parmi les pages de la Grande Écurie de ses deux fils, Gabriel-Joseph, né du premier lit à Lectoure en 1758, et François, né du second lit à Auch en 1764. Le marquis et le comte d'Arcamont prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Lectoure. Cette branche a conservé jusqu'à nos jours la terre et le château d'Arcamont.

La famille du Chic a fourni des officiers distingués, des chevaliers de Saint-Louis, un vicaire général du diocèse de Gap en 1764, etc.

Principales alliances : de Mauléon 1573, de Luppé 1521, de la Fitte, de Batz 1635, de Gélas-Lautrec 1627, Popon de Maucune 1764, de Fau-doas, de Rouillan 1719, de Rapin, du Bernet de Garros, de Cambon 1738, de Batz 1635, etc.

CHICHILIANNE (Caire de). Voyez : CAIRE DE CHICHILIANNE.

CHICOURT (Richard de). Voyez : RICHARD DE CHICOURT.

CHICOYNEAU de la VALETTE. Armes : *d'azur à une bande d'argent chargée d'une étoile de gueules (quelquefois d'azur), placée entre deux croissants du même.* — Aliàs (armes enregistrées à l'Armorial général de 1696) : *d'or à une bande d'azur chargée d'une étoile d'or entre deux croissants d'argent.* — Couronne : *de Baron.* — Supports : *deux lions.*

On trouvera d'intéressants renseignements sur la famille CHICOYNEAU dans le *Bulletin de la Société héraldique* de février 1886, dans le *Bulletin héraldique de France* de septembre 1897, dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de M. de la Roque, dans les *Généalogies de parlementaires* conservées au Cabinet des Titres, etc.

La famille Chicoyneau est originaire du Blésois où elle occupait au xvii^e siècle un rang distingué dans la bourgeoisie. Un de ses membres, Michel Chicoyneau, né à Blois, vint en 1652 se fixer à Montpellier où un de ses cousins, Martin-Richer de Belleval, d'une vieille famille de Picardie encore existante, exerçait brillamment la profession de médecin. Il fut reçu docteur en médecine, devint chancelier de l'École de médecine de Montpellier et succéda à son cousin, en 1664, dans les fonctions d'intendant du Jardin des Plantes de la même ville. Il fut pourvu en 1678 d'une charge de conseiller en la Cour des comptes,

aides et finances de Montpellier qui lui donna la noblesse au premier degré et fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il laissa trois fils qui furent des savants de premier ordre. Le second de ces fils, François Chicoyneau, chancelier de l'Université de médecine de Montpellier, épousa une demoiselle Chirac, parente et vraisemblablement sœur du célèbre médecin Pierre Chirac, né en Auvergne en 1650, fixé à Montpellier, et continua la descendance. Il était conseiller médecin du Roi, professeur anatomique, botanique, chancelier et juge de l'Université de médecine de Montpellier, quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Son fils, François II Chicoyneau, reçu en 1701 conseiller maître en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, chancelier de l'Université de médecine et intendant du Jardin des Plantes de la même ville, s'illustra par son dévouement lors de la peste de Marseille, en 1722. Il fut nommé successivement conseiller d'État, chevalier de Saint-Michel, médecin des Enfants de France et enfin, en 1743, premier médecin du Roi. Il mourut à Versailles en 1752 à l'âge de 80 ans. De son mariage avec Catherine Fournier il avait eu une fille, qui se maria dans la famille du Bois des Cours de la Maisonfort, et deux fils, François et Jean-Joseph, qui furent les auteurs de deux rameaux.

François III Chicoyneau, l'aîné de ces deux frères, fut chancelier de l'Université de Montpellier, intendant du Jardin des Plantes de la même ville, conseiller en la Cour des comptes, aides et finances, etc. Il avait épousé en 1737 M^{lle} Rouzier de Souvignargues. Il en eut un fils, Jean-François, qui mourut dès 1758, et une fille, Yolande, qui épousa Jean de Pas de Beaulieu, conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et qui se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville.

Jean-Joseph Chicoyneau, né le 28 janvier 1720, second fils de François II et de Catherine Fournier, vint se fixer à Paris à la suite de son père et fut reçu en 1739 conseiller au Parlement de cette ville ; il abandonna plus tard la magistrature pour entrer dans les fermes du Roi, fut connu sous le titre de baron de la Valette et mourut en 1776. Il avait épousé très jeune, en 1739, M^{lle} Herman, fille d'un célèbre médecin, dont il n'eut pas d'enfants. Il se remaria plus tard à M^{lle} Jogues de Martinville et en eut un fils, Jean-Baptiste Chicoyneau, baron de la Valette, qui continua la descendance. Un des descendants de celui-ci, Joseph-Octave Chicoyneau, baron de la Valette, né en 1834, marié à M^{lle} du Coetlosquet, a été général de division et commandeur de la Légion d'honneur.

Principales alliances : de la Chapelle-Beaujeu 1710, Chirac, Pas de Beaulieu, Herman, Boutault de Russy vers 1640, Quarré de Verneuil,

de Postel 1871, du Coetlosquet 1866, Grandin de l'Éprevier, des Mares de Trébons, Dubois de Villers, Picerron de Mondésir, de Farcy 1905, du Breil de Pontbriand 1907, etc.

Pierre Chicoyneau, greffier des rôles de la ville de Meung, et Michel Chicoyneau, marchand bourgeois de Tours, eurent leur blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696.

CHIEUSSE de COMBAUD (de). Armes anciennes (enregistrées à l'Armorial général de 1696) : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux lis, chacun fleuri de trois fleurs d'argent, tigés et feuillés d'or, et en pointe d'une rose d'argent, tigée et feuillée d'or.* — Armes actuelles : *parti : au 1 d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un rosier de même ; au chef d'argent, qui est de Chieusse ; au 2 d'or à trois bandes de gueules.*

La famille DE CHIEUSSE DE COMBAUD est originaire de la petite ville de Lorgues, en Provence. Artefeuil en a donné au XVIII^e siècle une généalogie qui a été reproduite par la Chesnaye des Bois.

Cet auteur fait remonter la filiation à un Jacques de Chieusse, sieur de Taulane, qui aurait épousé Marguerite de Chabert et dont le fils, noble Antoine de Chieusse, écuyer, aurait épousé Madeleine Boyer par contrat de novembre 1536. Le travail d'Artefeuil ne doit être accepté qu'avec beaucoup de réserve, au moins pour les premiers degrés, et la famille Chieusse de Combaud paraît simplement descendre d'un Michel Chieusse, marchand à Lorgues, qui épousa Catherine Féraud par contrat du 28 octobre 1576.

Jean Chieusse, de la ville de Lorgues, à partir duquel la filiation est très nettement établie, fit son testament le 26^e avril 1652. Il figure avec la qualification de noble dans le contrat de mariage, passé en 1647, de son fils aîné, François. Il laissa quatre fils, François, Honoré, Jean et Joseph. On trouve que, lors de la recherche de 1666, le second de ceux-ci, Honoré Chieusse, de la ville de Lorgues, paya volontairement une amende de 67 livres pour avoir usurpé la qualification d'écuyer. Le troisième, Jean Chieusse, était courtier royal à Marseille quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Le plus jeune, Joseph Chieusse, sieur de Martigny, eut une belle carrière militaire, fut lieutenant-colonel, gouverneur de Lorgues et chevalier de Saint-Louis et mourut en 1711 au Puy-en-Velay au moment où, d'après Artefeuil, il allait être nommé brigadier des armées du Roi. L'aîné des quatre frères, François Chieusse, né en 1626, épousa Claire Barry par contrat du 11 novembre 1647 ; il était conseiller du Roi, juge de Lorgues, quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Draguignan). Son fils,

André Chieusse, né en 1654, était avocat en la Cour du Parlement de Provence quand il épousa, par contrat du 25 novembre 1680, Honorate Raymond, héritière de la seigneurie de Combaud dont sa descendance a conservé le nom et pour laquelle il rendit hommage à la Chambre des comptes de Provence le 6 juin 1696. Ayant été inquiété, ainsi que ses oncles, Jean et Joseph, par les commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Provence, il se désista avec eux volontairement de ses prétentions et paya l'amende. Son fils, François Chieusse, Sgr de Combaud, né à Lorgues en 1681, marié le 14 mars 1705 à Françoise de Carles de Bartholle, héritière de la seigneurie de Roquebrune, fut nommé gouverneur de Lorgues le 8 février de cette même année. Il fut maintenu dans sa noblesse le 19 mars 1708, par jugement rendu à Aix du premier président Cardin le Bret, sur le vu d'un édit d'août 1696 par lequel le Roi créait des gouverneurs héréditaires dans les villes closes du royaume et ordonnait que ces gouverneurs jouiraient de tous les privilèges de la noblesse. François de Chieusse fut encore maintenu dans sa noblesse le 17 octobre 1729 par jugement de M. le Bret, fils, intendant de la province, sur preuves remontant cette fois à 1536. Son fils, Louis-André de Chieusse, Sgr de Combaud et de Roquebrune, né à Lorgues le 29 mars 1719, fut premier consul, puis maire de cette ville, et épousa en 1748 Anne d'Escalis. Ayant à son tour été inquiété dans sa noblesse, il s'adressa au Conseil d'État et en obtint le 10 août 1755 un arrêt, enregistré à la Cour des aides le 24 novembre suivant, qui le maintenait dans sa noblesse *sans qu'il soit tenu de rapporter la preuve de ladite qualité depuis le temps fixé par les édits et déclarations, de laquelle preuve Sa Majesté l'a dispensé*. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il fit en 1777 pour obtenir l'admission à l'École militaire d'un de ses fils, Fortuné-Rogatien de Chieusse de Combaud, né en 1767 à Lorgues, au diocèse de Fréjus.

M. Chieusse de Combaud prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Draguignan.

La famille de Chieusse de Combaud n'est pas titrée.

Elle était représentée de nos jours par M. Jean de Combaud, officier des haras, marié en 1902 à M^{lle} Thénard, et par ses sœurs, les comtesses de Castéras et de la Serraz.

Principales alliances : d'Escalis, de Castéras de Villemartin, de Salteur de la Serraz 1890, Thénard, etc.

CHIEUSSE de VILLEPEYS (de). Armes anciennes (enregistrées à l'Armorial général de 1696) : *d'azur à un chevron d'or accompagné en*

chef de deux lis, chacun fleuri de trois fleurs d'argent, tigés et feuillés d'or, et en pointe d'une rose d'argent, tigée et feuillée d'or. — Armes actuelles : d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un rosier de même, au chef d'argent.

La famille DE CHIEUSSE DE VILLEPEYS, originaire de la petite ville de Lorgues, en Provence, est une branche détachée à une époque inconnue de la famille de Chieusse de Combaud à laquelle a été consacrée la notice précédente.

La filiation suivie remonte à Honoré de Chieusse qui avait épousé Madeleine Sicolle et dont le fils, Charles de Chieusse, épousa Marthe de Moriès par contrat du 12 février 1668. Ce même Charles de Chieusse, avocat en la Cour, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Draguignan). Son petit-fils, François de Chieusse, né à Lorgues en 1709, épousa, par contrat du 10 mars 1744, Marie de Brunès, héritière de la seigneurie de Villepeys dont sa descendance a conservé le nom. Ayant été assigné à payer comme non noble le droit de franc-fief pour cette seigneurie, François de Chieusse s'adressa à l'intendant de la province qui le maintint dans sa noblesse par jugement du 23 mars 1747.

François-Charles de Chieusse de Villepeys, marié à Charlotte de Garnier de Fontblanche, demanda inutilement le 13 mars 1853 pour son fils aîné, Charles-Maxime, l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE FONTBLANCHE. Il laissa deux fils : 1° Charles-Maxime, marié en 1857 à M^{lle} Cucurny, dont la fille unique, héritière de la terre de Fontblanche, a épousé en 1884 le comte Édouard-Albert de Chantérac, son cousin germain; 2° Anatole, qui a eu un fils de son mariage avec Marguerite Maurin.

Principales alliances : Garnier de Fontblanche, de la Cropte de Chantérac 1845, 1884, etc.

CHIÈVRES (de). Armes : *d'argent à une aigle éployée de sable.*

La famille DE CHIÈVRES appartient à la noblesse de l'Angoumois. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie très complète dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*.

D'après une tradition très ancienne, mais qui ne s'appuie sur aucune preuve, la famille de Chièvres serait une branche détachée à une époque très reculée de la puissante maison princière de Croÿ qui a, en effet, possédé pendant quelque temps une seigneurie de Chièvres, en Bourgogne. Dans la réalité les Chièvres paraissent avoir eu pour berceau le Périgord. Tous leurs anciens titres ont été anéantis quand leur château de la Vallade fut saccagé par les Ligueurs, en février 1598. Par suite de cette circonstance on ne sait rien sur l'his-

toire de leur famille antérieurement au 24 avril 1509, date à laquelle Pierre de Chièvres, écuyer, Sgr de la Vallade et du Gazon, épousa Marie de la Fontaine par contrat passé devant notaire à Marthon, en Angoumois. C'est à cette date de 1509 que le travail de Beauchet-Filleau et les jugements de maintenue de noblesse du xvii^e siècle font remonter la filiation suivie. Pierre de Chièvres laissa un fils, autre Pierre de Chièvres, Sgr des mêmes domaines, qui épousa en 1541 Jeanne Audebert, qui fit son testament le 11 novembre 1588 devant Blanchard, notaire en Angoumois, qui ajouta à ce testament un codicille le 16 octobre 1589 et dont les trois fils partagèrent la succession par acte du 25 mars 1594. L'aîné de ces fils, Pierre III, continua la descendance. Un des cadets, Jacob de Chièvres, Sgr du Petit-Moulin, marié en 1601 à Jeanne Gouidin, fut père de François de Chièvres, Sgr du Petit-Moulin, maître particulier des eaux et forêts de Civray et de Fontenay, dont le fils, Louis, né en 1641, ne paraît pas avoir eu de postérité. Pierre III de Chièvres, écuyer, Sgr de la Vallade et du Breuil-Salignac, était avocat au présidial d'Angoulême quand il épousa, par contrat du 25 octobre 1582, Françoise Brivet, fille d'un procureur pour le Roi à Jarnac. Il eut de la succession paternelle, lors du partage de 1594, la terre de la Vallade avec ses forges et ses fourneaux. Peu de temps après il abjura le protestantisme, ce qui n'empêcha pas les ligueurs de saccager sa maison de la Vallade sous prétexte que sa conversion n'était pas sincère. Pierre de Chièvres fit son testament le 14 février 1617. Il laissa trois fils, Jacob, Pierre et Marc, qui furent les auteurs de trois branches. Ces trois frères furent attaqués dans l'exercice de leurs privilèges nobiliaires par les habitants de la paroisse de Buxerolles qui voulaient les soumettre à la taille ; ils durent s'adresser à la Cour des aides qui les maintint dans leur noblesse par arrêt du 23 mars 1632. Leurs descendants furent maintenus dans leur noblesse d'abord le 23 mars 1668 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, puis les 16 et 17 mai 1699 par jugements de Bégon, intendant de la Rochelle.

L'auteur de la branche aînée, Jacob de Chièvres, Sgr de Guitres et de la Vallade, en Angoumois, épousa le 13 novembre 1613 Jeanne de Lescours. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son descendant, Pierre-Jacques-Gaspard de Chièvres, né en 1769 à Aujac, en Saintonge, fit en 1783 pour être admis à l'École militaire ; ce gentilhomme servit à l'armée des Princes, échappa au désastre de Quiberon, fut plus tard receveur des finances à Rouen, puis député de Saint-Jean-d'Angély, et mourut en 1831. Jacques-Émile de Chièvres, né en 1791, fils du précédent, marié

en 1826 à M^{lle} Aymer de la Chevalerie, prit part en 1832 à l'insurrection de la Vendée, fut fait prisonnier, traduit devant la Cour d'assises et acquitté ; il est décédé en 1860 laissant un fils. Son cousin germain, Joseph-Paul de Chièvres, né en 1807, marié en 1829 à M^{lle} de la Roche-Saint-André, décédé en 1889, a été connu le premier sous le titre de comte ; il a laissé un fils, le comte Abel de Chièvres, marié en 1877 à M^{lle} de la Rocque-Latour. M^{me} de Chièvres d'Aujac avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Jean-d'Angély.

La seconde branche est aujourd'hui éteinte. Son auteur, Pierre de Chièvres, Sgr de Rouillac, en Angoumois, épousa en 1627 Éléonore de Montalembert. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que sa petite-fille, Jeanne, née en 1676, fit en 1686 pour être admise à Saint-Cyr. Le petit-neveu de celle-ci, Pierre de Chièvres, chevalier, Sgr de Chalignac, Curton, la Montagne, etc., chevalier de Saint-Louis, épousa en 1775 M^{lle} Venault de Lardinière. Il prit part en 1789, à cause de son fief de Curton, aux assemblées de la noblesse tenues à Saintes. Il laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° Achille de Chièvres, né en 1785, dont le fils, Louis-Amédée, est décédé à Poitiers en 1876 sans laisser de postérité ; 2° Pierre-Adolphe de Chièvres, né en 1786, marié en 1813 à M^{lle} de Coral, dont les deux fils n'ont pas eu de postérité masculine.

L'auteur de la troisième branche, Marc de Chièvres, Sgr d'Aubanie, épousa en 1620 Agnès Lériget, fille d'un avocat en Parlement. Sa descendance ne tarda pas à s'éteindre.

La famille de Chièvres a fourni de nombreux officiers, dont deux ont péri à la bataille de Fontenoy, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de la Porte, de Lubersac, de Lescours 1613, de Moneys d'Ordières 1656, de Chevreuse 1607, 1651, 1681, 1700, de Montagnac 1646, de Bonnefoy de Brétauville 1679, de Vernou 1679, Robert de Lézardière, Taveau de Mortemer 1706, de Barras, Turpin 1762, de Mallevault 1789, Aymer de la Chevalerie 1826, Denys de Bonnaventure 1858, de Nuchèze 1884, Castin de Guérin de la Madeleine 1798, de la Roche-Saint-André 1829, de Larocque-Latour 1877, de Montalembert 1627, Bonneau du Chesne 1756, Vénault 1775, de Vieillechèze 1815, de Coral 1813, de Blondel de Joigny 1839, de Hillerin, d'Asnières, de Mascureau 1623, etc.

CHIÈZE de BRIANCE (de la). Armes : écartelé : aux 1 et 4 d'or à trois bandes de gueules (aliàs de gueules à trois bandes d'or) ; aux 2 et 3 d'azur à deux lévriers d'argent courant l'un au-dessus de l'autre.

La famille DE LA CHIÈZE DE BRIANCE appartient à la noblesse du Haut-Quercy. Elle a eu pour berceau la petite ville de Martel et a vraisem-

blement eu dans le passé une origine commune avec la famille de la Chèze de Murel (voyez ce nom), anoblie en 1815, qui est anciennement connue dans la même ville et qui figure dans quelques actes avec le nom de la Chièze. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans les *Carrés d'Hozier*.

La filiation remonte au 3 mars 1545, date à laquelle fut baptisé François de la Chièze, fils de monsieur Jean de la Chièze, écuyer, et de demoiselle Anne de Piconal. Ce même monsieur maître François de la Chièze, licencié en droit, avocat au siège de Martel, épousa en août 1570 Catherine de Maubuisson ; il devint dans la suite procureur du Roi en la sénéchaussée de Martel. Son fils, monsieur maître François de la Chièze, écuyer, procureur du Roi au siège de la ville de Martel, épousa en 1615 Isabelle Damadieu. Il fut père de noble François de la Chièze, écuyer, sieur de la Malvinie, avocat au Parlement de Bordeaux, puis conseiller du Roi, lieutenant particulier au siège de Martel, qui épousa en 1642 Anne de la Borie, et grand-père de noble Joseph-Ignace de la Chièze, chevalier, Sgr de Briance, avocat en la Cour, lieutenant des maréchaux de France en la province de Quercy, en 1707, qui épousa le 24 mai 1671 Marguerite, fille de monsieur maître Jean Dalon, écuyer, avocat en la Cour du Parlement et citoyen de Bordeaux. Bien que ces divers personnages figurent dans un certain nombre d'actes avec la qualification d'écuyer et même avec celle de chevalier, leur situation nobiliaire paraît avoir été fort douteuse et la famille de la Chièze ne figure pas au nombre de celles de sa région qui firent reconnaître leur noblesse lors des recherches, cependant si complètes, ordonnées par Louis XIV. Mais Antoine-Philippe de la Chièze, Sgr de Briance et de Saint-Sozy, fils de Joseph, marié en 1717 à Marie, fille de monsieur maître Jean Castanet, avocat au Parlement, et de demoiselle Jeanne de Verninac, se fit accorder le 23 décembre 1733 par les lieutenants généraux, assesseurs, conseillers, procureur du Roi et consuls de la ville de Martel un certificat attestant que sa famille avait toujours été considérée comme noble. Sur le vu de ce certificat il obtint en 1738 l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Marie, née à Martel en 1726.

La famille de la Chièze de Briance prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Quercy.

Elle a conservé jusqu'à nos jours le château de Briance.

Son chef est aujourd'hui connu sous le titre de comte.

Principale alliance : de Gironde 1803 et vers 1775.

CHIFFLET d'ORCHAMPS (de). Armes : écartelé : aux 1 et 4 de gueules à un sautoir d'argent, accompagné en chef d'un serpent arrondi du même,

se mordant la queue ; aux 2 et 3 parti de gueules à la bande engreslée d'or et aussi de gueules fretté d'or de six pièces, qui est d'Orchamps. — Cimier : un dragon issant au naturel. — Supports : deux béliers au naturel.

La famille CHIFFLET, aujourd'hui éteinte, avait occupé un rang brillant dans la noblesse de robe de Franche-Comté. Elle figure dès le xiv^e siècle dans le patriciat de Besançon dont Gérard Chifflet était cogouverneur en 1314.

La filiation suivie remonte à Laurent Chifflet, recteur de l'Université de Dôle, député de Besançon aux diètes de Worms et de Spire, conseiller au Parlement de Dôle, ambassadeur et conseiller aulique de l'empereur Charles-Quint, qui fut anobli par lettres patentes de ce prince données à Thionville le 5 novembre 1552. Laurent Chifflet fut père de Claude Chifflet, né à Besançon en 1541, célèbre professeur de droit à Dôle, décédé dans cette ville en 1580, et de Jean Chifflet, décédé vers 1610, qui fut l'un des plus savants médecins de son temps. Celui-ci laissa, entre autres enfants, quatre fils : 1^o Jean-Jacques Chifflet, né à Besançon en 1588, médecin et historien distingué, décédé en 1660 ; 2^o Pierre-François Chifflet, né en 1592, jésuite, savant antiquaire, que Colbert fit venir à Paris pour lui confier la direction du Cabinet des médailles du Roi ; 3^o Philippe Chifflet, né en 1597, grand-vicaire de l'archevêque de Besançon, auteur d'un ouvrage très estimé sur le Concile de Trente : *Concilio Tridentini canones et decreta* (Anvers, 1640) ; 4^o Laurent Chifflet, né en 1598, jésuite, qui fut un des prédicateurs les plus réputés de son temps. L'aîné de ces quatre frères, Jean-Jacques, fut lui-même père de Jules Chifflet, abbé de Balerne, chancelier de la Toison d'Or, décédé vers 1676, dont les curieux *Mémoires* ont été édités par l'Académie de Besançon, et de Jean Chifflet, décédé à Tournay en 1666, auteur d'un savant ouvrage pour réfuter l'existence de la prétendue papesse Jeanne : *Judicium de fabulâ Johannæ papissæ* (Anvers, 1666).

Henri-Thomas Chifflet fut au xvii^e siècle chapelain de la reine Christine de Suède. Philippe Chifflet, général de l'ordre des Carmes déchaussés, abbé de Balerne, prieur de Bellefontaine, fut aumônier de l'archiduchesse Isabelle et de l'infant Ferdinand d'Espagne.

Philippe-Eugène Chifflet, conseiller vétéran au Parlement de Besançon, et sa femme, N... Monnier de Noironte ; Claude-Nicolas Chifflet, conseiller du Roi audit Parlement, et sa femme, Baptiste d'Orchamps ; Catherine Chifflet, femme de Christophe de Chaillot, conseiller au même Parlement, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Étienne-Jean-François-Xavier Chifflet d'Orchamps, chevalier, né à

Besançon en 1717, décédé en septembre 1782 en son château des Barres, près de sa ville natale, fut conseiller du Roi en tous ses Conseils et premier président au Parlement de Franche-Comté en 1771, puis à celui de Metz en 1775. Il avait épousé Marie-Marthe de Berbis de Rancy qui mourut à Metz en 1782 à l'âge de 53 ans. Leur fils, Nicolas-Xavier Chifflet, né à Besançon en 1766, premier président à la Cour d'appel de cette ville, décédé en 1835, joua un rôle politique important sous la Restauration, fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 5 novembre 1827, constitua un majorat de pairie au titre de baron et reçut le titre personnel de vicomte, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du 28 juillet 1828. Il avait épousé M^{lle} de Grivel, décédée en 1840. Il en laissa un fils, François-Fidèle, vicomte Chifflet d'Orchamps, qui fut le dernier représentant de sa famille et qui mourut en 1879 sans laisser de postérité de son mariage avec M^{lle} Roy de la Chaise. Celle-ci a longtemps survécu à son mari.

La famille Chifflet avait fourni de nombreux conseillers au Parlement de Besançon, des savants et des magistrats distingués, etc.

Principales alliances : d'Orchamps, de Monnier, de Berbis de Rancy, de Vaulchier, de Grivel, Boquet de Courbouzon, Camus de Recologne, Picot de Moras d'Aligny, etc.

CHIGHIZOLA-VICINI. Armes : *de gueules à une galère d'argent ; au chef cousu d'azur chargé d'une étoile d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux licornes.* — Devise : *Leale.*

La famille CHIGHIZOLA a eu pour berceau la Ligurie, en Italie. Quoiqu'il ait pu en dire M. de Magny, qui lui a consacré dans son *Nobiliaire universel* une pompeuse notice, on ne voit pas qu'elle ait appartenu à la noblesse antérieurement à la Révolution.

Jean Chighizola épousa le 22 novembre 1771 Marguerite Vicini. Leur fils, Jean-Baptiste Chighizola, originaire de Zoagli, près de Gênes, joignit à son nom celui de la famille de sa mère. Il vint s'établir en France, épousa Marie-Thérèse-Joséphine Allègre, d'une famille de Marseille, et obtint la naturalisation en 1831. Son fils, Alfred, connu sous le titre de comte Chighizola-Vicini, directeur de la succursale de la Banque de France à Marseille, a épousé en 1877 M^{lle} de Bonfils de Lapeyrouse. Il en a eu, entre autres enfants, un fils marié en 1902 à M^{lle} de Navailles.

Principales alliances : de Bonfils de la Peyrouse, de Navailles, Pinault de la Touche 1905, etc.

CHILHAUD de la RIGAUDIE. Armes (d'après le règlement d'armoiries du 25 juillet 1822) : *de gueules à un lion d'or tenant un caducée*

d'argent et accompagné de trois besants de même, deux en chef et un en pointe.

La famille CHILHAUD DE LA RIGAUDIE appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie du Périgord. Elle ne doit pas être confondue avec une famille de Larigaudie, encore existante, qui appartient à l'ancienne noblesse de la même province.

Monsieur Jean Chilhaud avait épousé vers 1745 dame Marie Giry. Leur fils, Pierre Chilhaud de la Rigaudie, né le 17 novembre 1749 à Cherval, en Périgord, fut nommé en 1776 conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Périgueux, puis en 1786 greffier garde-minutes et expéditionnaire des lettres et actes de la Chancellerie près le même siège présidial. Député de la Dordogne sous le Premier Empire et sous la Restauration, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux en 1811, puis à la Cour de cassation en 1815, il fut anobli le 28 juillet 1822 par lettres patentes du roi Louis XVIII et mourut à Paris en 1834. Il avait épousé sa cousine, M^{lle} Giry. Il en laissa une fille, M^{me} de Valbrune, et deux fils, François, né à Périgueux en 1785, marié successivement en 1823 à M^{lle} de Fontenelle et en 1832 à M^{lle} de Valbrune, et Antonin, né à Périgueux en 1792, qui paraissent être morts l'un et l'autre sans laisser de postérité.

La famille Chilhaud de la Rigaudie s'était fait attribuer par le règlement d'armoiries du 25 juillet 1822 le blason d'une famille de Chillaud des Fieux, de la même province, qui venait de s'éteindre et avec laquelle, d'après la tradition, elle avait eu dans le passé une origine commune. On croit que cette famille portait primitivement les armes suivantes : *d'azur à trois moutons d'argent*. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Carrés d'Hozier* et dans le *Nouveau d'Hozier*. Elle avait pour auteur Pierre Chillaud, licencié, avocat au siège de Périgueux, marié à Catherine Chalup, qui fit son testament le 10 mai 1549. Pierre Chillaud laissa deux fils, Jean, maire de Périgueux en 1582, marié le 28 mars 1569 à Marie du Proux, et Antoine, qui furent simultanément anoblis en 1584 par lettres patentes dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Jean-Hélie de Chillaud d'Effieux, écuyer, Sgr de Charonsac, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bergerac) : *de gueules à un lion d'or tenant un caducée d'argent, autour duquel sont entrelacés deux serpents d'or, et accompagné de trois besants d'argent*. La famille de Chillaud des Fieux fut maintenue dans sa noblesse le 16 novembre 1666 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, et le 23 avril 1698 par jugement de M. de Bezons, un des successeurs de Pellot. Une de ses représentantes, Jeanne, née en 1726, fut admise à Saint-Cyr en 1732. Pierre de Chillaud des Fieux,

né en 1718, frère de la précédente, fut admis la même année parmi les pages de la Reine. Jacques-Justin de Chillaud, né en 1753, fut admis en 1770 parmi les pages de la Petite Écurie. La famille de Chillaud a donné à la ville de Périgueux plusieurs maires aux xvi^e et xvii^e siècles.

CHILLAZ (de Machard de), en Savoie. Voyez : MACHARD DE CHILLAZ (DE).

CHILLOUX. Armes : *d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois étoiles de même, 2 et 1.*

La famille CHILLOUX, aujourd'hui éteinte, appartenait à la haute bourgeoisie de l'Angoumois. Elle descendait de François Chilloux, marchand à Tusson, qui avait épousé Anne Bonnet des Prez et dont le fils, François Chilloux, épousa Marie Carmignac des Combes par contrat passé à Ruffec le 22 octobre 1729. François Chilloux, petit-fils de celui-ci, juge suppléant à Ruffec, décédé en 1868, avait épousé à Poitiers, en 1806, M^{lle} Arnault de la Ménardière. Il en eut trois filles qui furent les dernières représentantes de leur famille : 1^o Marie-Anne, mariée à M. Arnault de la Ménardière, décédée en 1891 ; 2^o Zoé-Suzanne, mariée à M. de Mondion, maire de Ruffec, décédée en 1888 ; 3^o Marie-Françoise, née en 1815, mariée à M. Aubin-Fay, doyen de la Faculté de droit de Poitiers, décédée en 1899.

D'après la tradition, l'auteur de cette famille, François Chilloux, mentionné plus haut, aurait embrassé la profession de marchand à la suite de revers de fortune ; il aurait été fils d'un Henri de Chilloux, écuyer, sieur des Merceron, qui épousa Marguerite Mauranguier par contrat passé à Angoulême le 14 avril 1667. Henri de Chilloux appartenait à une famille Chilloux des Fontenelles qui aux xvii^e et xviii^e siècles appartenait à la noblesse de la même région. Cette famille portait pour armes : *d'azur à une croix ancrée d'argent*. Elle avait pour auteur Guillaume Chillou, ou Chilloux, marchand, pair de l'échevinage d'Angoulême en 1614, conseiller de ville le 14 novembre 1642, décédé en 1651, qui acquit la terre de Fontenelles, en la paroisse de Champniers, et qui fit le 13 septembre 1647 au greffe du présidial la déclaration de vouloir vivre noblement. Étienne de Chillou, fils aîné du précédent, marié en 1639 à Fleurique Mongin, fut maintenu dans sa noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Il fut père, ou aïeul, d'un Geoffroy de Chilloux, écuyer, sieur de Fontenelles, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Angoulême) : *d'azur à une croix d'argent*, et qui mourut le 10 janvier 1700. François de Chilloux, fils cadet de Guillaume, épousa

Louise Guillaumeau ; il fut père d'Henri de Chilloux, sieur des Mercurons, marié en 1667, dont il a été parlé plus haut. Cette famille de Chilloux était représentée au XVIII^e siècle par quatre frères qui paraissent en avoir été les derniers représentants. L'un de ces frères, Noël de Chilloux, écuyer, sieur de Churet, né en 1731, épousa successivement Anne de la Tour et en 1755 Marie de Verneuil.

CHILLY (de). Armes : *d'argent à une fleur de pensée au naturel, tigée de sinople, posée sur une terrasse de même ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Ancienne famille de Haute-Picardie.

Pierre et Simon DE CHILLY, prêtres, chanoines de l'église de Noyon, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Anne de Chilly était dans les premières années du XVIII^e siècle femme de Simon de Hagues, procureur du Roi à Chauny. Gabriel-François de Chilly était sous Louis XVI chapelain du chapitre de Saint-Quentin. Charles de Chilly, né en 1807 à Stenay (Meuse), artiste dramatique distingué, prit en 1856 la direction du théâtre de l'Ambigu-Comique, à Paris, et fut nommé en 1866 directeur de celui de l'Odéon ; il mourut le 11 juin 1872.

La famille de Chilly a produit des officiers de mérite, dont l'un périt dans la guerre de 1870, des membres de la Légion d'honneur, etc.

On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

CHILOUP (Durand de). Voyez : DURAND DE CHILOUP.

CHIMAY (Riquet de Caraman-). Voyez : RIQUET DE CARAMAN ET DE CARAMAN-CHIMAY.

CHIN (de Sourdeau de). Voyez : SOURDEAU DE CHIN (de).

CHINIAC de la BASTIDE.

La famille CHINIAC DE LA BASTIDE appartenait au XVIII^e siècle à la haute bourgeoisie du Limousin.

Mathieu Chiniac de la Bastide, né en 1739, décédé en 1802, a laissé des ouvrages de littérature estimés. Son frère, Pierre Chiniac de la Bastide du Claud, né en 1741 à Alassac, près de Brives, avocat au Parlement de Paris, puis lieutenant général civil en la sénéchaussée d'Uzerche, nommé en 1796 président du tribunal criminel de la Seine, décédé en 1802, a également écrit plusieurs ouvrages estimés.

La famille Chiniac de la Bastide a vraisemblablement eu dans le passé une origine commune avec une famille Chiniac de la Morélie

qui au xviii^e siècle occupait en Périgord un rang distingué. Cette famille portait pour armes : *d'argent à une salamandre d'or, couronnée de même, entourée de flammes de gueules*. Son chef, Jérôme Chiniac, sieur de la Morèlie, conseiller au présidial de Périgueux, obtint en mars 1750 des lettres patentes d'anoblissement dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Ces lettres disent que la famille Chiniac était honorablement connue en Périgord depuis trois siècles.

CHINOT de FROMESSENT (de) Armes : *d'argent à trois molettes d'éperon de gueules, 2 et 1*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *un lion à dextre, un griffon à sénestre*. — Cimier : *une tête de licorne*. — Devise : *Laus Deo semper*.

La famille DE CHINOT DE FROMESSENT appartient à la noblesse du Boulonnais. Saint-Allais en a donné une généalogie dans le tome XIX de son *Nobiliaire Universel*. On trouvera aussi sur elle d'intéressants renseignements dans les *Dossiers bleus*, dans le *Cabinet d'Hozier*, dans les *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines* de M. de la Gorgue-Rosny, etc.

La filiation suivie remonte au 2 août 1460, date à laquelle Philippe Chinot, écuyer, homme d'armes, fils de Jérôme Chinot, écuyer, pensionnaire du duc de Bourgogne, épousa, par contrat passé à Montreuil, en présence de son oncle Flour Chinot, écuyer, demoiselle Isabeau de Bainctun, fille de Pierre de Bainctun, écuyer. D'après un mémoire de famille, le père du nouveau marié, Jérôme Chinot, résidant à Fauquembergue, avait épousé Jacqueline le Caron de la Massonnière, du comté de Saint-Pol, et était lui-même fils d'un autre Jérôme Chinot, militaire au service du duc de Bourgogne, fixé en Boulonnais vers 1380, qui, en 1420, fit donation de ses biens à son fils. Nicolas Chinot, sieur du Val, d'Ormoy, etc., fils de Jérôme et d'Isabeau de Bainctun, fut nommé échevin de Boulogne en 1492 et épousa Marie Leest, sœur de Jean Leest, abbé de Saint-Wulmer, auteur d'une *Histoire du Boulonnais*. Il laissa deux fils : 1^o Louis Chinot, sieur de Pincheberg, lieutenant général de la sénéchaussée de Boulonnais en 1531, qui épousa Madeleine du Moulin et dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre ; 2^o Jean Chinot, sieur du Val, d'Hesdème, etc., pair de Fouquehove, échevin et maïeur de Boulogne, qui épousa le 2 mars 1524 Marguerite du Tertre, d'une famille noble de la région, et qui continua la descendance.

Le jugement de maintenue de noblesse obtenu en 1697 par la famille Chinot en fait remonter la filiation à noble personne Antoine Chinot, sieur d'Hesdème, du Val, pair, sieur de Fouquehove et du Quesnoy,

qui épousa Jacqueline Dostove par contrat du 29 mars 1557. Ce personnage était un fils de Jean Chinot et de Marguerite du Tertre, mentionnés plus haut ; il fut garde du scel, lieutenant civil, puis lieutenant général de la sénéchaussée de Boulonnais, fut anobli, en considération de ses services, par lettres patentes du roi Henri IV du 4 août 1591 et fit son testament le 21 avril 1610. Il fut père de Claude de Chinot, écuyer, sieur du Quesnoy, qui fut nommé le 24 février 1610 gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et qui épousa le 4 juillet 1611 Benoîte de Caboche, fille d'un lieutenant au gouvernement des ville et citadelle de Calais, et grand-père de Louis de Chinot, chevalier, Sgr du Quesnoy, capitaine au régiment de Navarre, qui épousa Françoise de Brunel par contrat passé le 14 janvier 1659 devant notaire royal à Ferrière, en Gâtinais. Françoise de Brunel était veuve quand elle fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 avec celui de son second fils François. Le plus jeune de ses fils, Jacques, fut tué à l'ennemi en Allemagne en 1688. Les deux aînés, François de Chinot, écuyer, sieur du Val, capitaine au régiment de Picardie, âgé de 37 ans, et Claude de Chinot, sieur de Chailly, capitaine au même régiment, furent maintenus dans leur noblesse le 21 décembre 1697 par jugement de Bignon, intendant d'Amiens. On trouvera dans les *Dossiers bleus* le texte de ce jugement. Claude de Chinot était lieutenant pour le Roi en la ville et gouvernement de Bapaume quand il épousa, le 15 mai 1705, Marie-Thérèse Drouart. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que son fils aîné, Jean-Baptiste-Claude-Joseph Chinot, né à Bapaume en 1706, fit en 1714 pour être admis au Collège Mazarin. Ce jeune homme devint dans la suite colonel d'infanterie des troupes boulonnaises. Il épousa, par contrat du 27 janvier 1745, Charlotte de Guizelin, héritière de la seigneurie de Fromessent, et fut connu dès lors sous le titre de vicomte de Fromessent, conservé depuis cette époque par le chef de la famille. Ses deux fils, Charles Chinot de Fromessent et Augustin-Benoît Chinot de Chailly, tous deux capitaines au régiment de Royal-Vaisseau, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Boulogne-sur-Mer. L'aîné d'entre eux, Charles de Chinot, vicomte de Fromessent, chevalier de Saint-Louis, épousa en 1798 M^{lle} de Moullart de Torcy. Il en eut trois fils : 1^o Frédéric, vicomte de Fromessent, marié en 1835 à M^{lle} de Béthune, dont le fils unique, Gaston-Antoine, vicomte de Fromessent, a laissé de son mariage en 1871 avec Amélie de Villiers de la Noue, aujourd'hui sa veuve, une fille unique, la comtesse Emmanuel de MacMahon ; 2^o Édouard de Fromessent, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, marié en 1836 à M^{lle} Lamy, qui n'a eu que deux filles ; 3^o Théobald,

qui fut connu sous le titre de comte de Fromessent après son mariage, en 1838, avec Charlotte du Tertre, comtesse d'Hust et du Saint-Empire, et dont la descendance masculine est aujourd'hui près de s'éteindre.

Principales alliances : du Tertre 1524, 1838, 1902, de Dixmude de Montbrun 1546, Blondel de Joigny de Bellebrune, du Blaisel, de Guizelin 1745, de Moullart de Torcy 1798, de Béthune-Hesdigneul 1835, de Villiers de la Noue 1871, de Mac-Mahon 1892, de Brossard 1876, Testu de Balincourt 1901, Lefebvre de Plinval 1865, etc.

CHIPILLY (Thiérion de). Voyez : THIÉRION DE CHIPILLY.

CHIRAC, ou **CHIRAC** (de). Armes : d'azur à une aigle de profil d'argent, le vol levé, regardant un soleil d'or posé à l'angle dextre du chef de l'écu.

La famille CHIRAC est une des plus anciennes de la haute bourgeoisie d'Auvergne.

Une tradition, qui naturellement ne s'appuie sur aucune preuve, la fait descendre de celle des seigneurs de Chirac, en Gévaudan, qui fut fort puissante au moyen âge. Bouillet, dans son *Nobiliaire d'Auvergne*, mentionné un Lordel de Chirac, chevalier, qui assista en 1286 à un accord conclu entre Engès et Richard de Mostuéjous, et un Bérenger de Chirac, chevalier, qui était en 1393 coseigneur d'Alègre.

Si la famille Chirac actuellement existante descend de celle des anciens seigneurs de Chirac, elle a, en tout cas, perdu sa noblesse par dérogeance dès une époque très reculée. Elle compte au nombre de ses premiers auteurs connus : Jean Chirac, Sgr d'Agrain, de Paladines, etc., notaire royal, châtelain de Pompignac, marié en 1525 à Charlotte Coutel, et leur fils, Claude Chirac, notaire royal, châtelain de Pompignac, marié en 1569 à Agnès Cathela. Une demoiselle Chirac épousa au commencement du xviii^e siècle M. d'Aurelle, Sgr du Crouzet, et lui porta la seigneurie de Paladines dont sa descendance porte encore le nom.

La famille Chirac a été illustrée par Pierre Chirac, né en 1650 à Conques, en Rouergue, surintendant du Jardin des Plantes de Montpellier en 1715, qui fut un des plus célèbres médecins de son temps. Chirac obtint en 1728 des lettres patentes d'anoblissement, fut admis en 1716 à l'Académie des sciences, fut nommé en 1730 premier médecin du roi Louis XV et mourut à Marly en 1732 ; il ne paraît pas avoir laissé de postérité. Il était conseiller du Roi, professeur en la Faculté de médecine de Montpellier quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Amet Chirac fut de 1734 à 1751 échevin de Clermont-Ferrand.

Plusieurs branches de la famille Chirac se sont perpétuées jusqu'à nos jours en Auvergne et en Gévaudan. Quelques-uns de ses représentants font précéder leur nom de la particule DE. L'un d'eux, M. Florimond de Chirac, inspecteur d'assurances, marié en 1900 à M^{lle} Ogier de Baulny, joint à son nom celui de la famille d'Apchier dont il descend vraisemblablement en ligne féminine.

La famille Chirac a fourni des officiers, des notaires, des avocats, des juges de paix, des littérateurs, etc.

Principales alliances : d'Aurelle, Gaultier de Biauzat 1750, Chicoyneau, Barge 1883, Ogier de Baulny, etc.

Il a existé à Toulouse une autre famille Chirac qui portait pour armes : *de gueules au mont de trois coupeaux d'argent, celui du milieu plus élevé, accosté de deux lions affrontés, posés sur les coupeaux bas et sciant avec une scie celui du milieu.* Un membre de cette famille, Jean-Baptiste de Chirac, écuyer, fut capitoul de Toulouse en 1761 et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville.

CHIRAT de SOUZY et du VERNAY. Armes : *d'azur à un lion rampant contre un chirat (ou montagne) de pierres d'argent.*

La famille CHIRAT DE SOUZY ET DU VERNAY, éteinte dans les mâles en 1880, appartenait à la noblesse du Lyonnais. M. Henri de Jouvencel en a donné une généalogie complète dans son *Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en 1789.*

Jean Chirat, bourgeois de Lyon, auquel remonte la filiation, épousa successivement en 1608 Anne Dizier et en 1638 Marguerite Fébure et laissa de ces deux unions un très grand nombre d'enfants. Jacques Chirat, bourgeois de Lyon, né du second lit en 1639, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il avait épousé à Lyon en 1673 Marguerite Simonet, fille d'un banquier et joaillier ordinaire du Roi dans cette ville. Son petit-fils, Jean-Antoine Chirat, sieur de Souzy, marié à Lyon en 1752 à Marie-Françoise Caillat, fut anobli par l'échevinage de cette ville qu'il exerça en 1778. Il laissa plusieurs fils dont deux, Jean-Pierre-Antoine Chirat et Charles-Bernardin Chirat du Vernay, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lyon. L'aîné de ces deux frères, Jean-Pierre-Antoine, avait épousé en 1789 sa cousine germaine, Jeanne-Charlotte Chirat ; il fut élu en 1791 député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative et mourut à Souzy en 1838 laissant un fils unique qui fut prêtre. Le puîné, Charles-Bernardin, marié en 1789 à M^{lle} Berlié, fut président du tribunal de commerce de Lyon et député du Rhône en 1810 et 1814.

La famille Chirat de Souzy et du Vernay s'est éteinte avec son fils, Charles-Aimé Chirat du Vernay, qui est décédé à Souzy en 1880 laissant trois filles de son mariage, en 1851, avec sa cousine, M^{lle} de Révérony.

Principales alliances : de Montherot 1713, Gayot 1713, de Révérony 1791, 1830, 1851, Guichard vers 1790, Comarmond, etc.

La famille Chirat de Souzy et du Vernay paraît avoir eu pour berceau la Bourgogne. Elle peut avoir eu dans le passé une origine commune avec une famille Chirat qui a occupé dans cette province un rang distingué. Les Chirat de Bourgogne portaient pour armes : *d'azur à un lion d'or*. Jean Chirat fut pourvu en 1556 de l'office de garde des livres et papiers de la Chambre des comptes de Dijon. Condamnée comme usurpatrice de noblesse par arrêt de 1665, la famille Chirat n'en fut pas moins admise en 1724 aux États de Bourgogne; elle prouva dans cette circonstance trois degrés de noblesse remontant à Annibal Chirat qualifié écuyer en 1603. Elle a fourni un prévôt général des armées navales sous les rois Louis XIII et Louis XIV, un prévôt des maréchaux de France dans le Châlonnais en 1655, un gentilhomme du duc d'Orléans, maître d'hôtel ordinaire du Roi, un mestre de camp de cavalerie au xviii^e siècle, etc.

CHIRAT de MONTROUGE. Armes : *d'azur à trois roses d'argent, 2 et 1; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or*.

La famille CHIRAT DE MONTROUGE est fort anciennement et fort honorablement connue en Forez. Elle est distincte de la famille lyonnaise Chirat de Souzy et du Vernay à laquelle a été consacrée la précédente notice ¹.

Pierre Chirat, auquel remonte la filiation, était en 1478 notaire à Sury-le-Comtal et viguier de Saint-Romain-le-Puy. Un de ses arrière-petits-fils, Geoffroy Chirat, ayant été nommé avocat au bailliage de Montbrison, vint dans les dernières années du xvi^e siècle se fixer dans cette ville. La famille Chirat acquit peu de temps après dans la banlieue de Montbrison la terre seigneuriale de Montrouge qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Un de ses représentants, Étienne Chirat, était en 1629 lieutenant de la châtellenie de Feurs.

François Chirat de Montrouge, conseiller du Roi au bailliage de Montbrison, et Antoine Chirat, sieur de Montrouge, ancien conseiller du Roi au bailliage et sénéchaussée de Montbrison, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Le premier d'entre eux

¹ Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Raoul de Clavière.

portait les armoiries décrites en tête de cet article. Le second portait les armes suivantes : *d'azur à un chevron d'argent, chargé d'un croissant d'azur.*

Un cadet de cette famille, François-Louis Chirat de Montrouge de Bellair, marié en 1707 à Catherine Bernard, étant venu se fixer en Lorraine, y fut anobli le 1^{er} avril 1713 par lettres patentes du Duc. Il laissa un fils, Jean-Baptiste, qui épousa en 1740 Catherine Vaultrin et qui ne paraît pas avoir eu de postérité.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la branche qui s'est perpétuée en Forez jusqu'à nos jours. Son chef, noble Antoine-François Chirat de Montrouge, Sgr de Montrouge et de la Pommière, conseiller du Roi au bailliage et sénéchaussée de Forez, fils de noble Antoine, sieur de Montrouge, et de dame Anne Ravat, épousa en 1693 Jeanne Montaigne, d'une vieille famille forézienne dont le chef est aujourd'hui connu sous le titre de comte de Poncins. Jeanne Montaigne, étant veuve, rendit hommage le 9 juin 1722 pour son fief de Montrouge. Elle fut mère de Jean Chirat de Montrouge, Sgr des mêmes terres, conseiller du Roi au bailliage et sénéchaussée de Forez, qui épousa en 1727 Marie-Catherine Boyer de Montorcier, et grand-mère de Jean Chirat de Montrouge, marié en 1771 à Simone Duguet, qui, en 1789, était lieutenant criminel honoraire au bailliage du Forez. Un fils de celui-ci, Antoine Chirat de Montrouge, fut nommé en 1783 chevalier servant de l'ordre de Malte¹. Un autre, Jean Chirat de Montrouge, président du tribunal criminel de la Loire, épousa en l'an V Marie Reymond-Dubouchet.

La famille Chirat de Montrouge est aujourd'hui près de s'éteindre.

Elle a fourni des officiers et des magistrats de mérite.

Principales alliances : Montaigne (de Poncins) 1693, Chassain, Sylvestre de la Noérie vers 1760, Boyer de Montorcier 1727, Duguet de Bullion 1771, 1819, etc.

CHIRÉ (de). Armes : *d'azur à trois coquilles d'or, 2 et 1.* — Supports : *deux lions.*

Les armoiries décrites en tête de cet article sont celles d'une famille JACQUES, ou JACQUES DE CHIRÉ, qui a appartenu à la noblesse du Poitou.

Cette famille remontait par filiation suivie au 18 novembre 1539, date à laquelle Jean Jacques, écuyer, fit une transaction relative aux biens de son père, François Jacques. Ce même Jean Jacques figure

¹ On appelait chevaliers servants ceux qui n'avaient pas la noblesse requise pour être admis dans l'Ordre au rang de chevalier.

dans un acte de 1560 comme étant le plus ancien magistrat pour le Roi au présidial de Poitiers. Il fut père de Joachim Jacques, écuyer, Sgr de la Clielle, qui épousa Marie de Juye par contrat du 14 décembre 1574, et grand-père de Jacques Jacques, écuyer, Sgr de la Bellotière, qui, après avoir justifié sa filiation par titres depuis 1539, fut maintenu dans sa noblesse le 20 janvier 1599 par jugement rendu à Poitiers des commissaires généraux pour le régallement des tailles. Ce fut ce dernier personnage qui épousa, par contrat du 17 janvier 1615, Catherine de Péréfixe, héritière de la seigneurie de Chiré sous le nom de laquelle ses descendants ont été à peu près exclusivement connus. Il en eut un fils, Jean Jacques, écuyer, Sgr, de Chiré, en l'élection de Poitiers, qui épousa le 24 octobre 1644 Marguerite de Foy et qui fut maintenu dans sa noblesse le 30 août 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers. Jean Jacques, écuyer, Sgr de Chiré, un des fils du précédent, épousa en 1710 Élisabeth Thibault et continua la descendance.

Jean Jacques, écuyer, sieur de Chiré; Nicolas Jacques, écuyer, sieur de Souvigny-Chiré; N... Jacques, fille; Marguerite Jacques, veuve de N... Beugnon; et N..., femme de N... de Chiré, écuyer, firent enregistrer leur blason ou l'eurent enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Poitiers).

Marguerite-Françoise Jacques de Chiré, née le 8 janvier 1699 à Chiré, en la paroisse de Montreuil, fille de Nicolas Jacques et de Françoise-Thérèse Guinon, fit en 1706 des preuves de noblesse pour être admise à la maison de Saint-Cyr. Elle épousa dans la suite d'abord en 1722 Louis-Samuel de Goulaine-Laudouinière, puis en 1737 Jacques-Laurent d'Escars-Loges. Son cousin, Jean-Baptiste-Louis Jacques de Chiré, né en 1734, petit-fils de Jean et d'Élisabeth Thibault, mentionnés plus haut, fut admis en 1750 parmi les pages de la Petite Écurie.

Il existe de nos jours en Normandie une famille de Chiré qui croit être la même que la famille Jacques, ou Jacques de Chiré, dont il vient d'être parlé et qui en porte les armoiries. On n'a pu se procurer sur cette famille que des renseignements insuffisants. M. de Magny lui a conservé une notice très courte et très vague dans le tome VII de son *Nobiliaire universel*.

Jean-René de Chiré, né en 1760, marié à M^{lle} Blondel de Moulines, était sous Louis XVI avocat au Parlement de Normandie. Son fils unique, Jean-Auguste de Chiré, capitaine d'infanterie, tué en 1814 à la bataille de la Fère-Champenoise, fut père de Georges-Hippolyte de Chiré, né en 1807, qui a laissé une nombreuse postérité de son mariage avec M^{lle} Rose-Zénaïde Boué de Lagrange.

Principales alliances : Boué de Lagrange, de Courseulles 1854, du Merle 1860, etc.

CHIROL de la BROUSSE. Armes : *d'azur à une montagne de vingt et un coupeaux d'or; au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.* — Couronne : *de Comte.*

La famille CHIROL DE LA BROUSSE est fort anciennement connue en Auvergne. Tardieu, qui lui a conservé une notice dans son *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*, dit qu'elle avait pour nom primitif celui de Chirols et lui attribue pour premier auteur connu un Guillaume de Chirols, écuyer, Sgr de Chirols et de Beaufort, qui fut convoqué en 1543 à l'arrière-ban d'Auvergne.

Blaise-Gilbert Chirol de la Brousse était en 1698 officier de vénerie de Monsieur, frère du Roi. Jean-Antoine-Annet Chirol de la Brousse servait en 1767 dans les chevau-légers.

On ne connaît pas à la famille Chirol de la Brousse de principe d'anoblissement bien que ses membres aient pris les qualifications nobiliaires dans un certain nombre d'actes des xvii^e et xviii^e siècles. Elle ne figure, en tout cas, ni au nombre de celles qui ont été maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni au nombre de celles qui ont pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse d'Auvergne; on ne voit pas qu'elle ait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Jean-Antoine Chirol de la Brousse, inspecteur des domaines à Riom, épousa en 1794 M^{lle} de Chapt de Rastignac-Messillac. L'aîné de ses trois fils, Jacques-Joseph, a été conseiller à la Cour de Riom.

La famille Chirol de la Brousse a fourni des avocats, des magistrats, des officiers, des médecins, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de Chapt de Rastignac-Messillac 1794, Chassaingne, Toyras de Grandval, etc.

CHIRON de la CAZINIÈRE, du BROSSAY et de KÉRALAY. Armes de la branche de la Cazinière : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois dauphins de même, les deux du chef adossés.* — Armes de la branche du Brossay : *d'argent à un chevron (aliàs d'après Kerviler, à un croissant) d'azur accompagné de trois cœurs de gueules.*

La famille CHIRON est originaire de Nantes où, dès le milieu du xvii^e siècle, elle occupait un rang distingué dans la bourgeoisie. Elle était déjà à cette époque partagée en plusieurs branches, dont, faute de renseignements suffisants, on ne peut indiquer ici le point de jonction.

L'une de ces branches s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de **CHIRON DE LA CAZINIÈRE**. Un de ses membres, Nicolas Chiron de la Cazinière, négociant, deuxième consul de Nantes en 1682, fut nommé en 1684 échevin de la même ville et fut délégué en 1686 pour aller jusqu'au Temple au-devant des ambassadeurs siamois ; il eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696. Joseph Chiron, sieur de la Cazinière, fut pourvu en 1690 de la charge de conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Nantes ; il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. François-Nicolas Chiron, sieur de la Cazinière, fut pourvu de la même charge en 1734. Cette branche était représentée au XIX^e siècle par Victor-Clair Chiron de la Cazinière, décédé à Nantes en 1892, et par Charles-Henri Chiron de la Cazinière, né en 1850, blessé à l'ennemi en 1870, plus tard capitaine d'infanterie et chevalier de la Légion d'honneur.

Une autre branche, qui s'est également perpétuée jusqu'à nos jours, est connue sous le nom de **CHIRON DU BROSSAY**. D'après Potier de Courcy et Kerviler cette branche aurait fourni un échevin de Nantes en 1630. Un de ses représentants, Jacques-Yves-Bernard Chiron du Brossay, né le 19 mai 1765 à Blain, au diocèse de Nantes, fils de maître Jean Chiron, notaire et procureur, et de demoiselle Jeanne Guillemot, d'abord avocat, puis juge à Savenay, fut élu en 1815 député de la Loire-Inférieure à la Chambre des Cent Jours. M. Marcellin-Maurice Chiron du Brossay, né à Blain en 1798, fut longtemps juge de paix à Pontchâteau. Son fils, Emmanuel Chiron du Brossay, né en 1839, a été nommé en 1891 directeur de l'enregistrement au Puy.

La famille **CHIRON DE KÉRALY** paraît être une troisième branche de la même famille. Un de ses membres était en 1813 garde d'honneur à Nantes. Un autre a épousé à Neuilly en 1893 M^{lle} de Vauchaussade de Chaumont.

Il avait existé au moyen âge dans la même province une famille Chiron qui portait pour armes : *de gueules à un croissant d'argent ; au chef de même chargé de trois coquilles de sable*. Cette famille résidait dans la paroisse de Maroué, au diocèse de Saint-Brieuc, lors de la réformation de 1423. Elle paraît s'être éteinte peu de temps après.

On trouve qu'Elie Chiron, avocat au Parlement de Paris, et Sébastien Chiron, procureur au siège présidial de Quimper, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Quimper) : *d'azur à un pal d'argent, éclaté à sénestre, accompagné de six glands d'or rangés l'un sur l'autre, trois de chaque côté*.

CHISEUIL (Maublanc de). Voyez : MAUBLANC DE CHISEUIL.

CHISSÉ (de). Armes : *parti d'or et de gueules, à un lion de sable armé, villené et lampassé de gueules brochant sur le tout*. — Devise : *Toujours !*

La maison DE CHISSÉ, aujourd'hui éteinte dans les mâles, était une des plus considérables de l'ancienne noblesse chevaleresque de Savoie. M. de Foras, qui en a donné une généalogie dans son *Armorial de Savoie*, commence son travail en ces termes : « Après la famille « souveraine du nom et de la province de Faucigny et les rameaux qui « en sont issus, la race de Chissé est certainement la plus illustre de « cette contrée ».

La maison de Chissé a eu pour berceau la seigneurie de son nom située aux environs de Sallanches, dans le Haut-Faucigny. Elle est connue dans cette région de toute ancienneté.

Ennemond de Chissé fut un des membres du conseil nommé par le dauphin Humbert II pour administrer le Dauphiné pendant son expédition en Terre-Sainte. Jean de Chissé, évêque de Grenoble de 1337 à 1350, contribua beaucoup à la cession du Dauphiné au roi de France. Rodolphe de Chissé lui succéda sur le siège épiscopal de Grenoble et l'occupa jusqu'en 1381. Aymon de Chissé, évêque de Grenoble de 1388 à 1427, fonda en 1418 l'hôpital de cette ville. Un autre Aymon de Chissé, nommé évêque de Nice en 1422, fut nommé évêque de Grenoble en 1427. On attribue aussi à la maison de Chissé un François de Chissé qui fut archevêque d'Arles à la fin du xiv^e siècle.

La filiation est présumée depuis un Jordan de Chissé qui est mentionné dans des actes de 1188 et 1199 et dont le fils, Albert de Chissé, vivait en 1200. Henri de Chissé, chevalier, que l'on suppose avoir été l'arrière-petit-fils de celui-ci, épousa d'abord Elynode de Lucinge, puis Humberte de Bardonnenche, mentionnée dans un acte de 1370. Ce gentilhomme laissa trois fils légitimes : 1^o Raymond de Chissé, chevalier, né du premier lit, qui fut l'auteur de la branche aînée, demeurée savoisiennne ; 2^o Rolet de Chissé, chevalier, né du second lit, que l'on croit avoir été l'auteur de la branche des seigneurs de la Marcousse et des Jaillets, fixée en Dauphiné ; 3^o Humbert de Chissé, chevalier, également né du second lit, que l'on croit avoir été l'auteur de la branche des seigneurs de Servoz et de Sainte-Hélène, éteinte dès la fin du xv^e siècle. Il eut aussi un fils naturel, Pierre, bâtard de Chissé, dont quelques auteurs ont voulu faire l'auteur de la branche des seigneurs de Fillinge.

Raymond, auteur de la branche aînée, épousa Babelle, héritière de la seigneurie de Pollinge, au comté de Genevois, et fut père de Jean de Chissé, Sgr de Pollinge, jurisconsulte, conseiller d'État, qui épousa Jeannette de Thoyre. Sa descendance s'est éteinte de nos

jours avec François de Chissé, né en 1832, percepteur à Aix-les-Bains, qui est décédé en 1879 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Olympe Dullin, avec ses sœurs, Anne, née en 1825, mariée au comte Martin d'Arves, et Sophie, née en 1828, et avec leur cousin, Jean-Georges de Chissé de Pollinge, né en 1812, décédé en septembre 1890, qui de son mariage, en 1846, avec M^{lle} de la Chavanne a eu, outre plusieurs enfants morts jeunes, une fille, Marie-Philiberte, née en 1847.

La seconde branche alla se fixer en Dauphiné où elle posséda, entre autres biens, les seigneuries de la Marcousse, de Poliéna, des Jaillets, etc. Un de ses membres, Pierre de Chissé, marié en 1549 à Louise de Baronnat, fille du seigneur de Poleymieux et de Poliéna, fut gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de son Ordre et gouverneur de Romans. Claude de Monteynard, veuve de Michel de Chissé, acquit vers 1590 une partie de la seigneurie de Poliéna de sa sœur Laurence de Monteynard, veuve de Gaspard de Baronnat, gouverneur de Moirans. Cette branche s'éteignit sous Louis XIV avec cinq frères, brillants officiers dont le dernier mourut en 1680, et avec leur sœur mariée à Claude de Chaulnes, président au bureau des finances de Grenoble.

Perceval de Chissé, auteur de la branche des seigneurs de Fillinges, est mentionné dans des actes de 1343, 1344 et 1345 et fit son testament en 1361. On a dit qu'il était fils de Pierre, bâtard de Chissé, mentionné plus haut. Il eut pour fils Guillaume de Chissé, qui est mentionné avec lui dans un acte de 1345 et dont la veuve, Catherine de Bieux, fit son testament le 12 février 1392. Cette branche s'éteignit avec Jean-Baptiste de Chissé, Sgr de Fillinges, baptisé en 1605, et avec sa fille, Nicolaïde, mariée à Charles des Andans.

La famille de Chissé a fourni un chevalier de Malte en 1600 (Guillaume de Chissé), de nombreux officiers, etc.

Principales alliances : de Monteynard, de Baronnat, de la Croix de Chevières, de Menthon, de Bardonnenche 1370, du Breul, de Diesbach, de Viry, Charrost-Borré de la Chavanne 1846, de Beaumont de Saint-Quentin, de Bérenger du Gua 1497, de Bellegarde, Capré de Mégève 1682, de Buttet, etc.

La famille savoisiennne de Chissé ne doit pas être confondue avec une famille de Chissey qui appartenait à l'ancienne noblesse chevaleresque de Franche-Comté. Cette famille portait pour armes : *d'argent au chef de sable denché de trois pièces et chargé de trois quintefeuilles d'or rangées en fasce*. Elle avait eu pour berceau le village de son nom situé dans le département actuel du Jura. Son antiquité est constatée par un vieux dicton comtois : *Quand les Vergy se gîtèrent en Comté, ils y trouvèrent les fous de Chissey et les pauvres*

de Crosey. Un Chissey prit part aux Croisades. Hugues de Chissey, auquel remonte la filiation suivie, vivait en 1310. Sa descendance se partagea en plusieurs branches dont l'une alla se fixer au duché de Bourgogne et y occupa un rang brillant. La dernière de ces branches s'éteignit à la fin du xvii^e siècle.

Il a existé dans le duché de Bourgogne une autre famille de Chissey qui portait pour armes : *d'azur à trois tours d'or maçonnées de sable*. Cette famille avait eu pour berceau un village des environs d'Autun. Elle descendait de Barthélemy de Chissey, décédé avant 1371, qui fut héritier de son beau-frère, Guillaume de Varanges. Jean de Chissey, fils du précédent, décédé entre 1404 et 1410, fut maître d'hôtel du duc de Bourgogne. Antoine de Chissey, Sgr de Varanges, était en 1561 lieutenant pour le Roi au château de Dijon. Cette famille de Chissey fut admise aux États de Bourgogne en 1557. Elle est depuis longtemps éteinte.

CHITRAY (le Motheux de). Voyez : LE MOTHEUX DE CHITRAY.

CHIVRÉ (de). Armes : *d'argent à un lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules*. — Couronne : *de Marquis*.

La maison DE CHIVRÉ, aujourd'hui fixée en Normandie, est de très ancienne noblesse chevaleresque. Elle est originaire de l'Anjou où elle possédait dès les premières années du xiii^e siècle la seigneurie importante du Plessis-Chivré, située sur le territoire de la paroisse d'Échiré, près de Baugé, aux confins du Maine.

Guillaume de Chivré fit en 1221 un accord avec l'abbé de la Roë relativement à certaines dîmes des paroisses de Daon et de Saint-Michel de Fimes où se trouvait le lieu seigneurial de Chivré. Geoffroy de Chivré, varlet, neveu de l'évêque de Rennes, était en 1248 seigneur du Plessis-Chivré. Geoffroy de Chivré fut du nombre des gentilshommes qui protestèrent en 1301 contre les prétentions de Charles de Valois. Guillaume de Chivré, écuyer, servait en 1378 dans la compagnie de Jean de Landivy. Jean de Chivré, petit-fils de Charles de Chivré, Sgr du Plessis-Chivré, et de Jeanne de Valleaux, épousa en 1494 Jacqueline de Marigné, héritière de la seigneurie de la Guenaudière, située sur le territoire de la paroisse de Bierné, dans l'arrondissement actuel de Château-Gontier. Cette seigneurie prit le nom de la Barre et devint la principale résidence de la famille de Chivré. Hector de Chivré, chevalier, Sgr du Plessis-Chivré, fut gentilhomme de la chambre du roi François I^{er}. Son fils, Jacques de Chivré, chevalier, Sgr du Plessis-Chivré, maître d'hôtel de Mgr le duc d'Alençon, frère du Roi, épousa en 1553 Jeanne de Bouillé, dame d'honneur de

la duchesse de Bar. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, François et Jacques, qui eurent l'un et l'autre postérité masculine.

L'aîné de ces deux frères, François de Chivré, Sgr du Plessis, épousa en 1579 Marie Charles. Il en eut un fils, Hector de Chivré, connu sous le titre de comte du Plessis, qui jouit d'un grand crédit et qui fut chevalier des Ordres du Roi et ambassadeur près la Sublime-Porte. De son mariage, en 1607, avec Marie de Conan, Hector de Chivré laissa, entre autres enfants, une fille, Françoise-Marguerite, héritière de la seigneurie du Plessis-Chivré et des autres grands biens de sa maison, qui épousa en 1634 le maréchal duc de Gramont et qui mourut en 1689. Après la mort de la maréchale de Gramont la seigneurie du Plessis-Chivré passa à sa fille, Henriette-Catherine, alors veuve depuis 1681 d'Alexandre de Canouville, marquis de Raffetot. La famille de Canouville vendit en 1780 cette terre qui appartient de nos jours à la famille de Quatrebarbes.

Jacques II de Chivré, Sgr de la Barre, fils puîné de Jacques I^{er} et de Jeanne de Bouillé et auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, fut un zélé protestant. Il avait épousé en 1584 Cécile de Monceau, dame d'honneur de Catherine de Bourbon, sœur du roi Henri IV. Leur fils, haut et puissant seigneur messire Henri de Chivré, fut conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé et lieutenant général d'artillerie. La Chesnaye des Bois et la plupart des généalogistes le font mourir en 1654. Cependant, d'après le *Dictionnaire historique et biographique de la Mayenne* de l'abbé Angot, il aurait été tué sur ses pièces à la bataille de Rocroi dès 1643. Il portait le titre de marquis de la Barre et tous les généalogistes ont avancé qu'il avait obtenu, par lettres patentes de juin 1633, l'érection en marquisat de sa seigneurie de la Barre. Mais, d'après le *Dictionnaire* de l'abbé Angot, on n'a jamais connu l'acte authentique de cette érection en marquisat et en 1665 le procureur du Roi à Château-Gontier en niait la réalité. Henri de Chivré avait épousé en 1619 Antoinette de Carbonnel, d'une illustre famille de Normandie. Deux de leurs fils, Anne et Henri, furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier rameau, Anne de Chivré, marquis de la Barre, épousa en 1645 Anne Vallée de Chenailles, fille d'un conseiller au Parlement de Paris ; il fut député de la noblesse d'Anjou aux États généraux de 1651 et mourut au château de la Barre en 1652. Ses fils, Henri de Chivré, marquis de la Barre, marié le 17 juin 1665 à Marguerite Bodin, décédé à Maestricht en 1675, et Gédéon de Chivré, Sgr de Mélian, furent maintenus dans leur noblesse le 19 août 1687, sur preuves remontant à 1524, par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours. Marguerite Bodin quitta la France avec ses filles

lors de la révocation de l'édit de Nantes et alla se fixer en Hollande. Elle avait eu un fils, Henri de Chivré, marquis de la Barre, mestre de camp de cavalerie, qui mourut au château de la Barre en 1699 sans avoir été marié et qui fut le dernier représentant de son rameau.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie du second rameau. L'auteur de ce rameau, Henri de Chivré, Sgr de Marensaing, s'était fixé en Normandie par le mariage qu'il contracta à Bayeux le 20 août 1652 avec Anne de Couvert. On trouvera dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux et dans la *Vie de nos pères en Basse-Normandie* de M. des Diguères de curieux détails sur les circonstances dans lesquelles ce mariage fut célébré. Henri de Chivré, de la religion prétendue réformée, était âgé de 41 ans et résidait à Sottevast quand il fut maintenu dans sa noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de Chamillart, intendant de Caen. Il fut père de Gédéon-Artus de Chivré, Sgr et patron de Sottevast, Blagny, etc., marié le 6 juillet 1682 à Élisabeth de Montfiquet, qui recueillit le marquisat de la Barre, en Anjou, après l'extinction du rameau aîné, en 1699, et grand-père de Louis-Gabriel-Henri de Chivré, Sgr de Marensin, Sottevast, Sainte-Suzanne, etc., marié en 1711 à Françoise Viel, qui, par brevet royal du 23 juillet 1720, fut autorisé à vendre la terre de la Barre à la famille de Colbert de Torcy. Cette famille en obtint l'érection en comté par lettres patentes d'octobre 1735. Après diverses vicissitudes la terre de la Barre a été rachetée en 1892 par la famille de Chivré. Louis-François de Chivré, né à Bayeux en 1766, petit-fils de Louis-Gabriel-Henri, obtint en 1784 le certificat de noblesse nécessaire pour être admis dans les cheveu-légers. Louis-Henri de Chivré, Sgr de Sottevast, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Valognes. Ce rameau se perpétue avec beaucoup de distinction. Son chef est connu sous le titre de marquis de Chivré. Un de ses représentants, le vicomte Gonzalve de Chivré, a été tué à l'ennemi pendant la guerre de 1870.

Principales alliances : de Brie-Serrant 1455, de Poillé 1489, d'Andigné, de Bouillé 1553, de Gramont 1634, de Carbonnel de Canisy 1619, Doynel de la Sausserie 1845, Péan de Pontilly 1864, de Martimprey 1910, etc.

CHIZY (Canat de). Voyez : CANAT DE CHIZY.

CHOCQUEUSE (le Caron de). Voyez : LE CARON DE CHOCQUEUSE.

CHOCQUIN de SARZEC. Armes : d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois rases de gueules, posées 2 et 1.

La famille CHOCQUIN (quelquefois CHOQUIN) DE SARZEC, originaire des environs de Montmorillon, fixée plus tard à Poitiers, est anciennement et honorablement connue en Poitou. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie complète dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*.

Savin Chocquin, auquel ce travail fait remonter la filiation, résidait sous Louis XIII au village d'Antigny et avait épousé Anne Dubois. Deux de ses fils, Pierre Chocquin, baptisé à Antigny en 1622, sergent royal de la sénéchaussée de Montmorillon, et René Chocquin, né à Antigny en 1624, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée s'éteignit avec Louis Chocquin, né en 1696, sergent royal de la sénéchaussée de Montmorillon, notaire de la châtellenie de Saint-Savin, qui mourut en 1743 ne laissant que des filles.

René Chocquin, auteur de la branche cadette, fut père de Jean Chocquin, né à Antigny en 1676, marié en 1703 à Florence Brin, qui vint se fixer à Poitiers, qui fut d'abord procureur au présidial de cette ville, qui fut nommé en 1721 greffier de l'hôtel des monnaies, qui devint dans la suite caissier du même hôtel et qui mourut en 1757. François Chocquin, né en 1711, fils du précédent, fut avocat au présidial de Poitiers et fut chargé pendant plusieurs années de la régie des biens des religionnaires émigrés. Il laissa quatre fils : 1° Jean-François Chocquin, né en 1751, conseiller du Roi en l'élection de Poitiers, dont la descendance s'est éteinte en la personne de sa petite-fille, M^{me} Pays-Mellier, décédée à l'âge de 30 ans en 1848; 2° Félix Chocquin, né en 1752, lieutenant de la grande louverie de France, décédé sans postérité en 1790; 3° Alexandre-Pierre Chocquin de Sarzec, né en 1759, membre du Collège général de la Vienne, décédé à Vivonne en 1819, qui épousa en 1795 M^{lle} Aubineau d'Insay et qui continua la descendance; 4° Thomas Chocquin, avocat. Alexandre-Gustave Chocquin de Sarzec, né en 1799, fils d'Alexandre-Pierre, fut élève de l'École polytechnique. Son fils, Gustave-Ernest Chocquin de Sarzec, né à Rennes en 1832, consul de France, membre correspondant de l'Institut, fut chargé à trois reprises, en 1877, 1881 et 1882, par le gouvernement français de missions scientifiques importantes en Chaldée pour fouiller les ruines de Ninive et a eu l'honneur de donner son nom à deux salles du musée du Louvre. Il a eu un fils de son mariage, en 1879, avec M^{lle} Guillet de Saint-Vincent.

Principales alliances : Cuisinier, Pallu 1779, Montault, Pays-Mellier 1838, Aubineau d'Insay 1795, d'Escravayat de la Barrière 1822, de Gennes 1845, Noblet de Beaulieu 1831, Guillet de Saint-Vincent 1879, etc.

CHODERLOS de LACLOS. Armes : *d'argent à deux piques renversées de sable, passées en sautoir, accompagnées de quatre flammes de gueules; au chef d'azur semé de neuf billettes d'or, 5 et 4.*

La famille CHODERLOS DE LACLOS est originaire de Péronne, en Picardie, où dès le xvii^e siècle elle occupait un rang honorable dans la bourgeoisie. Elle se partagea à cette époque en deux branches principales dont l'une demeura en Picardie et dont l'autre alla se fixer en Franche-Comté.

La branche de Picardie paraît être aujourd'hui éteinte. Un de ses représentants, Jean-Baptiste Choderlos, exerçait la charge anoblissante de secrétaire du Roi, maison et couronne de France, quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Paris). Cette branche a été tristement illustrée par Pierre-Ambroise-François Choderlos de Laclos, né à Amiens en 1741, auteur du célèbre roman des *Liaisons dangereuses*, qui fut un des écrivains les plus licencieux de la seconde moitié du xviii^e siècle. Attaché au duc d'Orléans en qualité de secrétaire, Choderlos de Laclos fut à l'époque de la Révolution un des agents les plus actifs de ce prince. Il était capitaine d'artillerie quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la section du Palais-Royal, à Paris, fut promu en septembre 1792 au grade de maréchal de camp, fut nommé le 1^{er} pluviôse an X inspecteur général d'artillerie à l'armée de Naples et mourut à Tarente en 1802. Il avait épousé en 1786 Marie-Solange Duperré, fille d'un trésorier de la guerre et propre sœur de l'amiral baron Duperré.

La branche de Franche-Comté a eu pour auteur Thomas Choderlos, ou Choderlos de Laclos, qui, dans les dernières années du xvii^e siècle, fut nommé trésorier de l'extraordinaire des guerres de la province du comté de Bourgogne, qui vint alors établir sa résidence à Besançon et qui y fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Louis-Hubert Choderlos de Laclos, fils du précédent, exerça d'abord la même charge et fut pourvu ensuite de l'office anoblissant de secrétaire du Roi. Cette branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec distinction. Elle n'est pas titrée.

La famille Choderlos de Laclos a fourni des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : Mareschal de Longeville, Prieur de la Comble 1874, 1907, Richard d'Ivry, Roux de Rochelle, de Siffrédy, d'Entraigues 1795, Baradat de Lacaze, Duperré, de Montméja 1872, etc.

CHODRON d'ORLY et de COURCEL. Armes : *de gueules à trois chau-*

drons ronds d'or, les anses de même, posés 2 et 1. — La famille Chodron a aussi porté les armes suivantes, aujourd'hui tombées en désuétude : d'or à quatre chaudrons de gueules; au franc quartier d'azur chargé d'un arc encoché d'argent, accompagné de quatre billettes du même.

La famille CHODRON, originaire de Metz, fixée à Toul au cours du xvi^e siècle, appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie de cette ville. On en trouvera une généalogie très complète dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1891.

Nicolas Chauldron, nommé en 1628 premier enquêteur de Toul, fut chargé par le cardinal de Lorraine, évêque de cette ville, de rassembler les archives de ses prédécesseurs. Son travail, demeuré manuscrit et connu sous le nom de *Livre des enquêteurs de Toul*, est précieusement conservé aux archives de la ville.

La filiation suivie remonte à François Chodron, décédé en 1692, qui fut de 1661 à 1687 député de la paroisse Saint-Jean à l'assemblée des notables de Toul. Joseph Chodron, né en 1744, arrière-petit-fils du précédent, contrôleur général des domaines du prince de Condé en Lorraine, servit avec distinction à l'armée des Princes. Son frère aîné, Claude Chodron, né en 1727, fut greffier en chef au bailliage et siège présidial de Toul, syndic receveur électif des derniers patrimoniaux et d'octroi de la même ville. Il avait épousé, en 1756, Françoise Masson, issue d'une vieille famille bourgeoise, originaire de Nancy, dont une branche a été autorisée de nos jours à relever le nom de la famille Bachasson de Montalivet. Il en laissa trois fils. L'un de ceux-ci, François Chodron de Sanzey, officier de la Légion d'honneur, décédé sans postérité en 1859, fut nommé en 1814 commandant de la place de Toul qu'il défendit héroïquement contre les armées alliées. Un autre, Joseph-Noël Chodron, lieutenant de cavalerie, périt en 1812 au passage de la Bérésina. Claude-François Chodron, ou Chodron d'Orly, né à Toul en 1755, fils aîné de Claude, vint se fixer à Paris, fut doyen et président de la chambre des notaires de cette ville, chevalier de Saint-Michel et officier de la Légion d'honneur. Il laissa deux fils dont l'aîné, Claude-Adophe, connu sous le nom de Chodron d'Orly, né en 1802, marié en 1831 à M^{lle} Lupin, eut un fils unique qui mourut à Paris en 1888 sans avoir été marié. Louis-Jules Chodron, né à Paris en 1804, second fils de Claude-François, entra dans la diplomatie sous les auspices de M. de Talleyrand, dont il avait été secrétaire, épousa en 1834 M^{lle} Boulay de la Meurthe, fut autorisé par décret du 7 mai 1852 à joindre régulièrement à son nom celui de : DE COURCEL, sous lequel il était connu, et mourut en 1870. Il laissait trois fils qui ont

été les auteurs de trois rameaux. L'aîné de ces fils, Alphonse Chodron de Courcel, né à Paris en 1835, sénateur, grand-croix de la Légion d'honneur, a eu une brillante carrière diplomatique et a été ambassadeur de la République Française auprès de plusieurs Cours étrangères. Il avait reçu le titre héréditaire de baron, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes de l'empereur Napoléon III du 6 mars 1867.

Principales alliances : Masson 1756, Lupin 1831, Boulay de la Meurthe 1834, Lorin 1872, Bacot, Baudon de Mony 1896, Lambert-Champy 1907, de Lasteyrie du Saillant 1908, de Chastellux 1910, etc.

CHOIN de MONTCHOISY, de MONTCHOISY de MONTGAY et du DOUBLE

(de). Armes (d'après le règlement d'armoiries du 17 août 1820) : *écartelé : au 1 coupé de gueules à trois besants d'argent rangés en fasce et d'azur à l'étoile d'or ; au 2 de gueules à l'épée haute en pal d'argent ; au 3 d'or au lion de sable ; au 4 de gueules à trois merlettes d'argent, 2 et 1.* — Armes anciennes : *d'azur à une étoile d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois besants d'argent.*

La famille DE CHOIN appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie du Dauphiné. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Anoblissements, titres et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend.

M. de Rivoire de la Batie mentionne dans son *Armorial du Dauphiné* que Jean Choin, vice-mistral d'Annibal de Falcoz, châtelain de Vourey, épousa la fille unique de ce gentilhomme et lui succéda comme mistral en 1630. Jean-François Choin, de la paroisse de Vourey, fut élu en 1790 président d'âge de l'assemblée des électeurs de l'Isère tenue à Moirans.

Jean-François Choin, sieur de Montgay, fut sous Louis XV avocat, puis procureur au Parlement de Grenoble. Il épousa à Moras le 26 mai 1740 Marie-Claire Goudard de Martinais. Il en laissa, entre autres enfants, quatre fils : 1° Louis-Antoine Choin de Montchoisy, dont il sera parlé plus bas ; 2° André-Victor Choin, sieur du Fayard, né à Grenoble en 1744, retraité maréchal de camp, qui épousa M^{lle} Compagnon de Ruffieu et dont le fils, Antoine-Victor, né à Moras en 1775, a laissé postérité ; 3° Abel-Zacharie Choin, sieur du Double, né en 1750, capitaine de dragons, qui épousa Jeanne-Claude Périer du Palais et dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de CHOIN DU DOUBLE ; 4° Pierre Choin, sieur du Vernay, né à Grenoble en 1754, qui mourut dans un âge avancé sans laisser, semble-t-il, de postérité. Louis-Antoine Choin de Montchoisy, né à Grenoble en 1747, géné-

ral de brigade en 1793, général de division en 1795, commandant de la ville de Lyon, puis commandant de la division militaire de Gênes, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1814, fut créé baron de l'Empire sous la dénomination de MONTGAY par lettres patentes du 3 février 1813. De son mariage avec Louise-Catherine de Malon, il laissa deux fils. L'aîné de ces deux fils, Joseph-Antoine Choin de Montchoisy, né à Moras en 1784, colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, décédé sans postérité en 1847, fut à nouveau créé baron héréditaire, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du roi Louis XVIII du 17 août 1820. Le puîné, Abel-Louis Choin de Montchoisy, connu sous le titre de baron de Montchoisy, né à Moras en 1790, lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, épousa d'abord en 1820 M^{lle} Martin, puis en 1851 la comtesse de la Baume-Pluvinel, née Murard, qui se remaria en troisièmes noces à M. Meyer. Il eut du premier lit un fils, Eugène-Abel de Choin, baron de Montchoisy, né à Paris en 1821, qui a eu postérité de son mariage, en 1842, avec M^{lle} Decouz.

Principales alliances : Compagnon de Ruffieu, de Murard 1851, Decouz, Arrighi de Casanova 1907, de Villars 1907, etc.

CHOISEUL-BEAUPRÉ, DAILLECOURT, GOUFFIER et PRASLIN (de).

Armes : *d'azur à une croix d'or cantonnée de dix-huit billettes de même, cinq posées en sautoir dans chaque canton du chef, quatre en carré dans chaque canton de la pointe.* — La branche de Stainville, aujourd'hui éteinte, portait *vingt billettes* au lieu de dix-huit, *cinq dans chaque canton*, et chargeait en cœur *d'une croix ancrée de queues.* — La branche de Gouffier porte en cœur les armes de Gouffier qui sont : *d'or à trois jumelles de sable.* — Couronne : *Ducale.* — Manteau de pair de France. — Devise : *Virtutis fortuna comes.* — Cri de guerre : *Bassigny !*

La maison DE CHOISEUL est une des plus anciennes et une des plus illustres races de la noblesse française. On trouvera sur elle d'énormes dossiers dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. Qu'il suffise de mentionner ici la lettre suivante, non datée, conservée dans les manuscrits de Chérin, que le célèbre généalogiste adressa au roi Louis XV et dans laquelle sont résumées en quelques lignes les gloires de cette puissante famille : « Sire, le comte de Choiseul a « rempli toutes les formalités prescrites par les statuts de l'ordre du « Saint-Esprit ; il est le septième de son nom destiné à porter les « marques du même ordre. Le rang que la maison de Choiseul tient « dans l'ordre de la noblesse de votre royaume depuis sept cents ans

« et le sentiment unanime de la nation et des historiens sur son ancien-
 « neté, son illustration, ses alliances et ses services me dispensent d'en
 « donner ici le détail à Votre Majesté. Il suffit de remarquer qu'on y
 « voit une grandeur toujours plus sensible à proportion qu'elle se rap-
 « proche de sa source et qu'elle avait des comtes pour vassaux dès
 « le xi^e siècle (Renaud, comte de la Ferté), qu'après avoir figuré pen-
 « dant deux cents ans avec les plus illustres maisons du royaume,
 « elle eut l'honneur de former avant 1220 une alliance directe avec
 « l'auguste Maison Royale de France en la personne de Rainard III,
 « sire de Choiseul, qui épousa Alix de Dreux, petite-fille de Robert
 « de France, comte de Dreux, sixième fils du roi Louis-le-Gros, que
 « de ce mariage est sortie une nombreuse postérité qui a soutenu le
 « lustre de son origine par de grandes possessions et par des
 « alliances avec les plus illustres races du royaume et des pays
 « étrangers...»

La maison de Choiseul tire son nom de l'ancienne baronnie de Choiseul qu'elle possédait dès le xi^e siècle dans le petit pays de Bassigny, en Champagne. Elle remonte par filiation suivie à Rainier, Sgr de Choiseul, qui en 1060 était premier vassal du comte de Langres. Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine de ce seigneur. Quelques-uns ont avancé, sans preuves à l'appui, qu'il appartenait à une branche cadette de la puissante maison des comtes de Bassigny et l'ont fait descendre d'Hugues, comte de Bassigny et de Nogent-sur-Marne en 937. D'autres, notamment le savant abbé Le Laboureur, l'ont rattaché à la famille des comtes de Langres et, à défaut de preuves rigoureuses, ont appuyé leur opinion d'arguments historiques qui ne sont pas sans valeur.

Roger, Sgr de Choiseul, fils de Rainier, dont il vient d'être parlé, et de sa femme Hermengarde, prit part en 1095 à la première croisade. Son nom et ses armes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles.

Raynard, Sgr de Choiseul, arrière-petit-fils de Roger, fut compris, avec les comtes de Brienne, de Rethel, de Noyers et de Chiny, dans un catalogue des grands vassaux de la Couronne, chevaliers bannerets, dressé en 1214. Ce fut son fils unique, également appelé Raynard, qui s'apparenta de très près à la Maison de France par le mariage qu'il contracta vers 1215 avec Alix de Dreux, dame de Salins et de Traves, veuve de Gautier de Bourgogne, dit de Vienne, sire de Salins, et fille de Robert II, comte de Dreux, dont le père, Robert I^{er}, comte de Dreux, était un fils puîné du roi Louis-le-Gros et de la reine Alix de Savoie. Rainard assigna en 1221 à Alix de Dreux pour son douaire le château et la moitié de la seigneurie de Choiseul. Il en avait eu deux

filz dont l'aîné, Jean, sire de Choiseul, continua la ligne directe et dont le second, Robert, sire de Traves, de Grandville, etc., marié à Isabelle de Rougemont, fut l'auteur de la branche des seigneurs de Traves.

Cette branche, qui, pendant plusieurs générations, fut exclusivement connue sous le nom de sa seigneurie de Traves, se partagea en plusieurs rameaux. Le rameau aîné ne tarda pas à s'éteindre dans la famille de Toulangeon qui recueillit la terre de Traves. Le dernier rameau s'éteignit avec Francois-Éléonor de Choiseul-Traves, comte de Vauteau, né au diocèse d'Autun en 1673, page de la Petite Écurie, mestre de camp, décédé en 1718, qui épousa en 1699 une sœur du maréchal de Villars et qui en eut une fille unique mariée en 1721 à Charles-Joseph d'Andigné, comte de Vezins, et décédée en 1786.

Jean, sire de Choiseul, fils aîné de Rainard et d'Alix de Dreux, se rendit caution du traité de mariage arrêté en octobre 1249 entre Marguerite, fille de Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, et Ferry, fils du duc de Lorraine, et s'obligea à 200 marcs d'argent pour les conventions. Il s'engagea, par lettres d'août 1253, à faire la guerre pour Hugues, comte palatin de Bourgogne, contre le comte de Champagne. Il avait épousé Berthemette, dite Alix, héritière de la seigneurie d'Aigremont. Leur fils, Jean II, sire de Choiseul et d'Aigremont, décédé en mai 1308, laissa deux fils, Jean III, sire de Choiseul, décédé en 1336, et Régnier de Choiseul, Sgr d'Aigremont, qui épousèrent deux sœurs, Alix et Isabelle de Grancey, et qui furent les auteurs de deux grandes lignes.

L'auteur de la ligne aînée, Jean III, sire de Choiseul, fut père de Guy, sire de Choiseul et de Montaiguillon, qui mourut en 1365. Celui-ci laissa deux fils : 1° Amé, sire de Choiseul, de Noyers en partie, de Montaiguillon, etc., chambellan du duc de Bourgogne, dont la fille unique, Jeanne, héritière des seigneuries de Choiseul et de Montaiguillon, épousa d'abord en 1420 Étienne, sire d'Anglure, chambellan du roi d'Angleterre, puis Jean de Blaisy et enfin Jacques de Louan ; 2° Girard de Choiseul, qui épousa Roline de Clémont et dont les deux arrière-petits-fils, Pierre, baron de Clémont, premier chambellan du duc de Bretagne, décédé en 1505, et Philibert, Sgr de Lanques, chambellan du roi Charles VIII et gouverneur de Langres, décédé en 1504, furent les auteurs de deux rameaux. Le premier rameau s'éteignit avec René de Choiseul, baron de Clémont, comte de Martigny, décédé en 1621. Le second rameau s'éteignit avec Victor-Amé de Choiseul, marquis de Lanques, mestre de camp de cavalerie, qui épousa Anne de la Fitte de Pellepore et dont la fille unique épousa en 1721 Jacques-Auguste de la Tour de Gouvernet, marquis de la Charce.

La seconde ligne s'est seule perpétuée jusqu'à nos jours. Son auteur, Régnier I^{er} de Choiseul, fut père de Régnier II de Choiseul, Sgr d'Aigremont, décédé en 1339, et grand-père de Régnier III de Choiseul, Sgr d'Aigremont, qui épousa Isabelle, fille du comte de Salm et héritière de la seigneurie de Chéry. C'est en raison de cette alliance que la maison de Choiseul a émis à plusieurs reprises des prétentions sur le comté de Salm. De son mariage avec Isabelle de Salm Régnier III laissa deux fils : 1^o Renaud de Choiseul, Sgr d'Aigremont, de Maulonne, de Chéry, etc., tuteur de ses enfants en 1386, dont la descendance s'éteignit en la personne de deux sœurs, Charlotte, mariée à Milan en 1702 au prince Gonzaga-Luzzara, décédée en 1734, et Catherine, mariée à Louis de Maillart, baron d'Hanesse, décédée en 1763 ; 2^o Pierre de Choiseul, Sgr d'Aigremont, d'Armoncourt et de Fresnoy, décédé en 1401, qui épousa sa cousine Alix, fille de Guy, sire de Choiseul. Le fils de celui-ci, Pierre II, dit Gallehaut, de Choiseul, Sgr d'Aigremont, de Fresnoy et de Doncourt, épousa Richarde d'Oiselet et mourut en 1465. Il laissa lui-même deux fils, Jean, Sgr d'Aigremont et de Meuse, et Pierre, Sgr de Doncourt et de Fresnoy, qui furent les auteurs des deux grandes branches actuellement existantes de la maison de Choiseul.

L'auteur de la branche aînée, Jean de Choiseul, Sgr d'Aigremont et de Meuse, épousa sa cousine Isabeau de Choiseul, fille du seigneur de Clémont, et mourut en 1485. Son fils, Pierre de Choiseul, baron d'Aigremont et de Meuse, décédé en 1527, épousa Anne de Saint-Amadour, héritière de la seigneurie de Beaupré. Il en eut deux fils : 1^o Philibert de Choiseul, baron d'Aigremont et d'Ambonville, chevalier de l'Ordre du Roi, qui épousa Antoinette Foucher de Favérieux et dont la descendance s'éteignit au commencement du xviii^e siècle ; 2^o René de Choiseul, baron de Meuse et de Beaupré, chevalier de l'Ordre du Roi, qui épousa Mahaut, dame de Francières. Ce dernier laissa à son tour trois fils : 1^o Chrétien de Choiseul, Sgr et baron de Beaupré, marié successivement à Antoinette de Dinteville et en 1591 à Françoise d'Anglure, tué en 1593 en défendant le château de Montclair contre les Ligueurs ; 2^o Maximilien de Choiseul, baron de Meuse et de Meuvy, Sgr de Sorcy et de Germiny, en Lorraine, marié en 1591 à Catherine du Châtelet ; 3^o Jean de Choiseul, baron de Francières, gouverneur de Langres, marié en 1607 à Anne de Sautour, veuve de Jean de Rochefort. Ces trois frères furent les auteurs des trois grands rameaux de la branche aînée actuelle de la maison de Choiseul.

L'auteur du premier rameau, Chrétien, baron de Beaupré, laissa à son tour deux fils, Louis-François de Choiseul, baron de Beaupré, né du premier lit, marié en 1610 à Claude de Brauback, et Antoine de

Choiseul-Beaupré, Sgr de Daillecourt, né du second lit, marié en 1627 à Marie de Ravenel, blessé mortellement à la bataille de Lens en 1648, qui furent les auteurs de deux sous-rameaux actuellement existants.

François-Joseph de Choiseul, baron de Beaupré, connu sous le titre de comte de Choiseul, petit-fils de Louis-François et de Claude de Brauback et chef du premier sous-rameau, fut gouverneur de Saint-Domingue et périt en 1711 dans un combat naval. Il avait épousé Nicole de Stainville. Leur fils unique, François-Joseph de Choiseul, baron de Beaupré, ministre plénipotentiaire du duc de Lorraine auprès du roi d'Angleterre, puis auprès du roi de France, chevalier de la Toison d'Or, marié en 1717 à M^{lle} de Bassompierre, décédé en 1769, fut institué héritier universel de son oncle maternel, le comte de Stainville, feld maréchal des armées impériales, à charge de porter son nom et ses armes et fut dès lors connu sous le titre de marquis de Choiseul-Stainville. Il laissa deux filles, dont l'une fut abbesse de Saint-Louis, à Metz, et dont l'autre épousa en 1759 le duc de Gramont, et trois fils qui furent de puissants personnages : 1^o Étienne-François, né en 1719, ambassadeur à Rome et à Vienne, lieutenant général des armées du Roi en 1759, chevalier de ses Ordres, chevalier de la Toison d'Or, créé duc héréditaire de Choiseul par lettres patentes d'août 1758 et pair de France au mois de décembre de la même année, ministre de la guerre, puis des affaires étrangères, disgracié en 1770, qui fut un des hommes d'État les plus éminents de son temps et qui mourut sans postérité en 1785 ; 2^o Léopold-Charles, né en 1724, successivement évêque d'Évreux, archevêque d'Albi, archevêque duc de Cambrai, décédé en 1781 ; 3^o Jacques-Philippe, connu sous le titre de comte de Stainville, lieutenant général des armées du Roi, qui épousa en 1761 M^{lle} de Clermont d'Amboise et qui n'en eut que deux filles mariées, l'une à Claude-Gabriel de Choiseul, plus tard comte de Stainville, puis duc de Choiseul, l'autre en 1782 au prince Joseph de Monaco. Le comte François-Joseph de Choiseul, décédé en 1711, dont il a été parlé plus haut, eut un frère puîné, Antoine, connu sous le titre de marquis de Choiseul-Beaupré, qui fut brigadier des armées du Roi, qui épousa en 1715 M^{lle} d'Yvetot de Marcheville et qui mourut en 1727. Ce frère laissa deux fils dont l'aîné, Antoine-Nicolas, marquis de Choiseul-Beaupré, né en 1716, épousa en 1737 M^{lle} de Beauval et continua la descendance et dont le second, François-Martial, comte de Choiseul-Beaupré, lieutenant général des armées du Roi, mourut sans postérité. Charles-Étienne, marquis de Choiseul-Beaupré, Sgr de Sommeville, né en 1739, fils d'Antoine-Nicolas, fut lieutenant général des armées du Roi et épousa en 1775 M^{lle} Walsh. Il laissa plusieurs fils. L'un de ces fils, Louis-

César, né en 1781, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 22 octobre 1810 et mourut sans laisser de postérité. Un autre, Xavier, marquis de Choiseul-Beaupré, né en 1787, marié à M^{lle} de Sesmaisons, a été le grand-père de Charles, marquis de Choiseul-Beaupré, né en 1864, aujourd'hui chef de nom et d'armes de toute la maison de Choiseul, qui tout récemment s'est cru en droit de relever le titre de duc de Choiseul. Celui-ci est le dernier représentant mâle de son sous-rameau et n'a pas eu d'enfants de son mariage, en 1891, avec miss Claire Coudert, de New-York.

Antoine de Choiseul-Beaupré, Sgr de Daillecourt, auteur du second sous-rameau, fut père de Jacques-François de Choiseul, Sgr de Daillecourt, connu sous le titre de marquis de Beaupré, maréchal de camp, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Champagne, décédé en 1689, qui épousa en 1656 Anne-Marie du Châtelet de Fresnières, grand-père d'Antoine-Clériadus de Choiseul, marquis de Beaupré, Sgr de Daillecourt, lieutenant général des armées du Roi, lieutenant général au gouvernement de Champagne, bailli de Chaumont, décédé en 1726 au château de Daillecourt, en Champagne, qui épousa en 1695 M^{lle} de Barillon de Morangis, bisaïeul de Charles, marquis de Choiseul-Beaupré, Sgr de Daillecourt, lieutenant général au gouvernement de Champagne, décédé en 1768, qui épousa en 1728 M^{lle} de Bassompierre, et trisaïeul de Gabriel-Florent, comte de Choiseul-Beaupré, lieutenant général des provinces de Champagne et de Brie, décédé à Strasbourg en 1753, qui épousa en 1749 M^{lle} Lallemand de Betz. Celui-ci laissa deux fils : 1^o Gabriel-Auguste, né en 1752, qui continua la descendance ; 2^o Michel-Victor, connu sous le titre de comte de Choiseul-Daillecourt, né posthume en 1754, député de la noblesse du bailliage de Chaumont aux États généraux de 1789, lieutenant général des armées du Roi en 1814, marié en 1777 à M^{lle} Rouillé de Boissy du Coudray, décédé en 1815, dont la postérité vient de s'éteindre en la personne de M^{me} la comtesse d'Hinnisdal, née Choiseul-Daillecourt. Gabriel-Auguste de Choiseul fut connu sous le titre de comte de Choiseul-Gouffier après le mariage qu'il contracta le 23 septembre 1771 avec Adélaïde de Gouffier d'Heilly, décédée à Paris en 1816, dernière représentante de l'illustre maison de Gouffier. Il fut un des personnages les plus en vue de son temps, fut admis en 1779 à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, puis en 1782 à l'Académie française, fut ambassadeur à Constantinople, se retira en Russie à l'époque de la Révolution, fut nommé sous la Restauration ministre d'État et membre du Conseil privé, fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 17 août 1815 et mourut en 1817 quelques mois après son second mariage avec la

princesse Hélène de Bauffremont. Son fils, Antoine-Octave de Choiseul-Gouffier, s'était fixé en Russie où il avait épousé successivement en 1801 la comtesse Victoire Potocka, qui divorça et qui se remaria au général Bakmetcheff, et en 1818 la comtesse Sophie-Victoire Tiesenhausen. Il fut pair de France par droit héréditaire après la mort de son père, fut confirmé, par lettres patentes du 29 mai 1819, dans la possession du titre de comte attaché à cette pairie et mourut à Florence en 1840 laissant de ses deux unions une nombreuse postérité. Un de ses petits-fils, le comte Alfred de Choiseul-Gouffier, né en 1855, s'est cru en droit de relever le titre de duc de Roannais qui avait appartenu à une branche de la maison de Gouffier; il a très récemment substitué à ce titre celui de duc de Stainville. Claude-Clériadus de Choiseul, né à Paris en 1733, second fils de Charles, marquis de Choiseul-Beaupré, Sgr de Daillecourt, et d'Anne-Marie de Bassompierre, mentionnés plus haut, chambellan du roi de Pologne, lieutenant général des armées du roi de France, fut connu sous le titre de comte de Choiseul-la Baume après le mariage qu'il contracta en 1755 avec Diane-Gabrielle de la Baume de Montrevel. Son fils, Claude-Gabriel de Choiseul, né à Nancy en 1760, prit le titre de comte de Choiseul-Stainville après le mariage qu'il contracta en 1778 avec sa cousine, Marie-Stéphanie de Choiseul-Stainville, nièce et héritière du duc de Choiseul. Il fut autorisé en 1785 à relever le titre de duc et la dignité de pair de France de celui-ci, se signala pendant la période révolutionnaire par son dévouement à la Famille Royale, n'émigra qu'après la chute de la royauté, fut nommé en 1814 lieutenant général des armées du Roi, fut à la même époque rappelé à la Chambre des pairs, fut confirmé dans son titre de duc et dans sa dignité de pair de France par lettres patentes du 20 décembre 1817, se rallia à Louis-Philippe qui en fit son aide de camp et qui le nomma gouverneur du Louvre et mourut en 1838. Le duc de Choiseul survécut à ses fils et ne laissa qu'une fille mariée au marquis de Marmier. Par ordonnance du 15 mai 1818 celui-ci fut substitué au titre de duc et à la pairie de France héréditaire de son beau-père.

Le chef du second rameau de la branche aînée, Henri-Louis de Choiseul, marquis de Meuse, fut nommé en 1738 lieutenant général des armées du Roi et en 1745 chevalier de ses Ordres. Il avait épousé en 1712 Honorée-Françoise, comtesse de Zurlauben; il en laissa deux fils dont les fils moururent sans postérité, derniers représentants de leur rameau.

Le troisième rameau de la branche aînée a été illustré par son dernier représentant, Claude, marquis de Francières, connu sous le titre de comte de Choiseul, né en 1633, qui fut un des plus grands hommes

de guerre de son temps, qui obtint en 1693 le bâton de maréchal de France et qui mourut à Paris en 1711, doyen des maréchaux de France, sans avoir eu d'enfants de son mariage, en 1658, avec M^{lle} de Renty.

L'auteur de la seconde branche actuelle, Pierre, dit Gallehaut, de Choiseul, Sgr de Doncourt et de Fresnoy, épousa, par contrat du 1^{er} juillet 1479, Catherine du Plessis, fille d'un premier chambellan du duc de Bourgogne et héritière de la seigneurie de Chevigny, en Auxois. Ses deux fils aînés, Jean de Choiseul, Sgr de Chevigny, de Doncourt, de Fresnoy, etc., et Nicolas de Choiseul, épousèrent le 14 mai 1504 deux sœurs, Anne et Alix de Choiseul-Lanques, et furent les auteurs des deux grands rameaux de la branche cadette.

Le chef du premier rameau, François de Choiseul, Sgr de Chevigny et de Fresnoy, gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de son Ordre, marié en 1578 à Françoise d'Esguilly, en eut à son tour deux fils : 1^o Jacques de Choiseul, qualifié comte de Chevigny, baron de Chassy, etc., chevalier de l'Ordre du Roi, qui épousa en 1617 Madeleine de Malain, baronne de Lux, et qui continua la descendance ; 2^o Jean de Choiseul, chevalier de l'Ordre du Roi, qui fut baron d'Esguilly, en Autunois, par héritage de son aïeul maternel, qui épousa en 1622 Anne de Franay et qui fut l'auteur du sous-rameau de Choiseul d'Esguilly éteint au xviii^e siècle. César-Gabriel de Choiseul, comte de Chevigny, né en 1712, arrière-petit-fils de Jacques et de Madeleine de Malain, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de ses Ordres, secrétaire d'État de la marine, chef du Conseil royal des finances, ambassadeur à Vienne, décédé en 1785, fut créé, par lettres patentes du 2 novembre 1762, duc héréditaire de Praslin et pair de France. Il avait épousé, en 1732, Anne-Marie de Champagne de la Suze. Il fut père de Renaud-Louis de Choiseul, deuxième duc de Praslin, pair de France, ambassadeur à Naples en 1766, maréchal de camp en 1770, député de la noblesse d'Anjou aux États généraux de 1789, décédé en 1791, qui épousa en 1754 Guyonne de Durfort, fille aînée du maréchal duc de Lorge. Le deuxième duc de Praslin laissa trois fils : 1^o Antoine-César de Choiseul, troisième duc de Praslin, pair de France, maréchal de camp en 1788, député suppléant de la noblesse du Maine aux États généraux de 1789, sénateur, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1808, qui épousa en 1775 Charlotte O'Bryen de Thomond, fille du comte de Clare, et qui continua la descendance ; 2^o César-Hippolyte de Choiseul, connu sous le titre de comte de Sainte-Suzanne, marié en 1780 à sa cousine Louise-Joséphine de Choiseul d'Esguilly, décédé en 1793, dont les deux fils, César et Albéric-Guy, ce dernier créé pair de France héréditaire.

ditaire en 1827, moururent sans postérité masculine ; 3^o Léon-René, dont le fils mourut sans postérité en 1867. Claude de Choiseul, quatrième duc de Praslin, pair de France, né en 1778, fils d'Antoine-César, fut chambellan de Napoléon 1^{er}, qui le créa comte de l'Empire par lettres patentes du 31 janvier 1810 et qui le nomma pair de France pendant les Cent-Jours ; il épousa en 1803 M^{lle} de Breteuil, qui lui survécut jusqu'en 1861, et mourut à Paris en 1841. Son fils, Théobald, cinquième duc de Praslin, né en 1805, député de Seine-et-Marne, où il possédait le célèbre château de Vaux, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, créé pair de France par Louis-Philippe en 1842, avait épousé en 1824 la fille unique du maréchal Sébastiani, petite-fille du duc de Coigny. On sait dans quelles conditions douloureuses le duc et la duchesse de Praslin moururent en août 1847. Ils avaient eu neuf enfants. Leur second fils, le comte Horace de Choiseul, né en 1837, a été député de Seine-et-Marne.

L'auteur du second rameau de la branche cadette, Nicolas, fut héritier de sa tante maternelle, Jeanne du Plessis, veuve sans enfants de Ferry de Grancey et de Mathelin de Balathier, et recueillit dans sa succession, entre autres grands biens, la seigneurie de Praslin, près de Bar-sur-Seine. Son fils, Ferri de Choiseul, Sgr de Praslin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son Ordre, tué en 1569 à la bataille de Jarnac, avait épousé Anne de Béthune. Il en eut plusieurs fils dont deux, Charles et Ferri, furent les auteurs de deux sous-rameaux.

L'aîné de ces deux frères, Charles de Choiseul, marquis de Praslin, décédé en 1626, fut un des plus brillants officiers généraux de son temps et obtint en 1619 le bâton de maréchal de France. Il laissa deux fils : 1^o Roger de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de camp, qui fut tué en 1641 à la bataille de la Marsée, près de Sedan, sans avoir été marié ; 2^o François de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de camp, décédé en 1690 au château de Praslin, dont la fille unique, héritière de Praslin, épousa successivement Jean-Gaston de Choiseul, comte d'Hostel, et Nicolas-Martial de Choiseul-Beaupré et laissa elle-même du premier lit une fille unique mariée en 1711 à Pierre de Pons, comte de Rennepont.

Ferri de Choiseul, second fils de Ferri et d'Anne de Béthune, fut comte du Plessis et d'Hostel, baron de Chitry, chevalier de l'Ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il épousa en 1593 Madeleine Barthélemy, fille d'un conseiller au Parlement de Paris, et en eut quatre fils : 1^o César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, célèbre officier général, maréchal de France en 1645, chevalier des Ordres du Roi en 1662, créé en 1665 duc héréditaire de Choiseul et

pair de France, décédé en 1675, dont la descendance s'éteignit en la personne de son plus jeune fils, César-Auguste, duc de Choiseul, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, décédé en 1705 ; 2° Gilles de Choiseul, comte d'Hostel, maréchal de camp, tué en 1644 au siège de Saint-Ya, en Piémont, sans avoir été marié ; 3° Ferri de Choiseul, comte d'Hostel, maréchal de camp, premier gentilhomme de la chambre de Gaston, duc d'Orléans, dont la descendance s'éteignit en la personne de son arrière-petite-fille, Charlotte-Françoise, dame de Praslin, mariée en 1711 à Pierre de Pons, comte de Rennepont, connu depuis son mariage sous le titre de marquis de Praslin ; 4° Gilbert, évêque de Comminges, puis de Tournay, décédé en 1689.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les illustrations de la maison de Choiseul. Qu'il suffise de rappeler que cette grande race a produit quatre maréchaux de France, un cardinal en 1761 (Antoine-Clériadus de Choiseul, archevêque de Besançon en 1754, décédé en 1774, fils cadet d'Antoine-Clériadus de Choiseul, marquis de Beaupré, Sgr de Daillecourt, et d'Anne-Françoise de Barillon de Morangis), plus de trente lieutenants généraux des armées du Roi ou maréchaux de camp, des chevaliers du Saint-Esprit, des ministres, des ambassadeurs, des membres de l'Académie française, etc., et que 28 de ses membres furent tués à l'ennemi sous le seul règne de Louis XIV.

Alliés directement vers 1215 à la Maison de France, les Choiseul ont encore contracté des alliances avec les familles de Grancey, de Joigny, d'Anglure, du Châtelet, de Bournonville 1464, de Jouvenel des Ursins 1482, de Livron 1517, de Haraucourt 1592, d'Amboise, de la Guiche 1548, de Vienne 1582, d'Aché 1610, de Sully 1487, de Vergy 1556, de Xaintrailles 1692, Bernard de Montessus 1677, de la Fitte de Pellepore, de la Tour de Gouvernet 1721, de Salm, de Chauvigny, de Ligniville, de Watteville, de Carondelet 1640, Gonzaga-Luzzara 1702, de Maillart, de Capizucchi-Bologne, de Dinteville, de Rosen, de Stainville, de Mauléon 1646, de Saucières de Tenance 1679, du Hamel 1714, de Bassompierre 1717, de Clermont d'Amboise 1761, de Gouyon-Matignon de Grimaldi de Monaco 1782, de Gramont 1759, 1848, Walsh de Serrant 1766, 1775, d'Orfeuille, de Sesmaisons, de Montalembert d'Essé, de Ravenel 1627, de Sommyèvre 1756, de Ludre 1698, de Gouffier 1771, Rouillé du Coudray 1777, de la Baume de Montrevel 1755, de Marmier 1805, de Bauffremont 1817, de Saulx-Tavannes 1786, de Fitz-James 1819, de Moreton de Chabrillan 1803, Potocki 1801, Galitzin, de Poli 1865, Koudacheff, de Louvel-Lupel 1880, de Faucigny-Lucinge 1903, d'Astorg 1813, de Froissard-Broissia 1835, Pourroy de l'Auberivière de Quinsonas, de Tulle de Villefranche 1822, de Talleyrand-Périgord 1807, 1857, de Diesbach 1867, d'Hinnisdal 1857, de

1775
 Reviers de Mauny 1859, de Lameth, de Machault d'Arnouville, le Viconte de Blangy 1832, d'Espinay-Saint-Luc 1858, Louys de la Grange, de Pons-Rennepont, de Zurlauben 1712, de Renty 1658, de Brichanteau 1503, de Brancion 1539, d'Esguilly 1578, de Saint-Belin 1608, de Lambertye 1691, de Beauvau 1531, 1711, 1815, 1864, de Champagne-la Suze 1732, de Durfort de Lorge 1754, O'Brien de Thomond 1759, de Mauconvenant de Sainte-Suzanne 1810, de Rougé, de la Croix de Castries 1832, de Nédonchel 1829, de Polignac 1847, d'Hautefort 1653, 1718, de Grollier 1797, le Tonnelier de Breteuil 1803, de Mercy-Argenteau 1863, d'Harcourt 1829, de Pontevés-Sabran 1833, de Calvière 1833, de Galard-Béarn 1833, Sébastiani 1824, de Cordero de Roburent 1845, de Chabannes 1851, d'Adda 1858, Asinari de Saint-Marsan 1908, de Villeneuve-Trans 1910, du Cluzel, d'Herbouville 1811, Brachet, de la Briffe, de Clugny 1722, 1752, de Foudras 1730, de Sérent 1781, de Monchy d'Hocquincourt, d'Estampes 1610, de Canouville de Raffetot 1629, de Guénégaud 1642, Malet de Graville 1620, de Maugiron 1653, de la Baume-le Blanc de la Vallière 1681, de Bouthillier-Chavigny 1699, Tornielli de Gerbévillers, de Custines 1684, de Toulangeon, de Damas, de Chastellux 1578, de Villars 1699, d'Andigné 1721, de Chalon, de Prie, etc. O'Brien le Thomond - 1775

CHOISNE (anciennement **LE CHOISNE**) de **TRICQUEVILLE** (de). Armes : *d'hermines à un lambel de sable. — L'écu timbré d'un casque d'argent à cinq grilles. — Devise : Sagesse et Justice.*

La famille DE CHOISNE, anciennement LE CHOISNE, est honorablement connue en Normandie depuis plusieurs siècles. Elle a eu pour berceau la paroisse de Saint-Georges du Bois-Besnart, en Cotentin. Elle revendique pour auteur un Thomas le Choisne qui fut anobli en 1461.

La famille le Choisne ne put faire reconnaître sa noblesse lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666. Ses représentants, Jacques, Pierre et René le Choisne, de la paroisse de Chérencé, en l'élection de Mortain ; Georges le Choisne, de la paroisse de la Chapelle-Cesselin, en l'élection de Vire ; Pierre-Étienne et Charles le Choisne, de la paroisse de Hambye, en l'élection de Coustances, furent à cette époque condamnés à l'amende comme usurpateurs par jugement de Chamillart, intendant de la généralité de Caen. D'après ce jugement, MM. le Choisne n'avaient pu prouver leur descendance de Thomas le Choisne, anobli en 1461 ; leur famille avait été condamnée comme usurpatrice dès 1559 par arrêt de la Cour des aides et imposée à la taille en 1588, 1610 et années suivantes jusqu'en 1615. Le même jugement rappelle que MM. le Choisne étaient parents de Guillaume le Choisne, de la paroisse de Ger, qui fut condamné

par arrêt de 1599 et dont les descendants, alors fixés dans la paroisse des Loges, étaient encore soumis à la taille.

La branche des seigneurs de Lonchamps, fixée en la paroisse de Romazy, au diocèse de Rennes et au ressort d'Antrain, fut également condamnée comme usurpatrice en 1670 par arrêt des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Bretagne. Cette branche fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 les armes suivantes : *d'argent à six mouchetures d'hermine*.

On trouvera dans le *Bulletin de la Société historique de l'Orne* des renseignements sur la branche des seigneurs de Tricqueville qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette branche descend de Jacques le Choisine, sieur de la Jaunière, conseiller du Roi en l'élection de Lisieux, qui mourut à Neuville, en 1716, à l'âge de 83 ans. Jacques-Léonor de Choisine, sieur de Tercey, né en 1675, fils du précédent, épousa le 12 mars 1701 Julie le Tellier, fille et héritière du seigneur de la paroisse de Tricqueville. Il fut un officier de mérite, obtint la croix de Saint-Louis et mourut en 1734 à Strasbourg où il était en garnison. Il était gendarme de la garde de Sa Majesté quand il obtint, le 6 juillet 1719, des lettres patentes d'anoblissement. Il obtint le 11 juillet de la même année un arrêt du Conseil d'État qui déclarait commun avec lui un jugement de maintenue de noblesse rendu le 9 août 1698 en faveur d'un de ses parents par les commissaires généraux. Il fut père de Jacques-Léonor de Choisine de Tricqueville, garde du corps, qui épousa en 1744 M^{lle} le Blanc de Folval, et grand-père de Frédéric-Auguste de Choisine de Tricqueville qui épousa M^{lle} de Mallevoue et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Orbec. Léopold-Éliacin de Choisine de Tricqueville, né en 1797, fils de ce dernier, épousa M^{lle} de Jupilles dont il a laissé une nombreuse postérité.

Principales alliances : de la Mariouze 1812, Neveu des Châteaux de Champrel, de Jupilles, etc.

CHOISY (Boyer de). Voyez : BOYER DE CHOISY.

CHOISY (Bunot de). Voyez : BUNOT DE CHOISY.

CHOISY (Soullier de). Voyez : SOULLIER DE CHOISY.

CHOISY (de). Armes (d'après un cachet du XVIII^e siècle) : *d'azur à un chevron d'or surmonté en chef d'une étoile de même et accompagné en chef de deux merlettes d'argent et en pointe d'un croissant de même*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux lions*.

La famille DE CHOISY, fixée en Périgord au XIX^e siècle, résidait avant

la Révolution en Agenais où elle possédait les seigneuries de Bruce et de Noselle. On n'a pu se procurer sur elle que des renseignements insuffisants et elle ne figure pas au nombre de celles de cette région qui en 1789 prirent part aux assemblées de la noblesse. Peut-être est-elle la même que celle d'une Marie-Madeleine de Choisy qui épousa à Bordeaux le 28 avril 1790 Jean Bonnet, marchand. M^{me} de Choisy, née de Roche d'Andrimot, fut condamnée pendant la Terreur à casser des cailloux sur la route de Castillonès à Villeréal. Pierre-Henri de Choisy, né en 1802 à Born-des-Champs, en Périgord, décédé en 1878, fut nommé en 1855 conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.

La famille de Choisy s'est éteinte dans les mâles il y a peu d'années. Son dernier représentant, marié à M^{lle} Élisabeth Mathias du Repaire, en avait eu quatre filles dont l'aînée, Louise, a épousé M. Pierre d'Abzac.

Il a existé plusieurs familles distinguées du nom de Choisy.

L'une de ces familles, qui subsistait au xviii^e siècle, portait pour armes : *d'azur à un sautoir engreslé d'or, cantonné d'un croissant et de trois besants d'argent*. Un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* en fait remonter la filiation à Jean Choisy, négociant en vins, qui épousa le 15 juin 1555 Opportune Bazannier, fille d'un procureur au Châtelet de Paris. De ce mariage naquirent deux fils, Jean et André de Choisy, qui furent les auteurs de deux rameaux. L'aîné de ces deux frères, Jean de Choisy, Sgr de Balleroy, en Normandie, fut secrétaire du Roi et conseiller d'État; son fils, autre Jean de Choisy, conseiller d'État, intendant du Languedoc en 1640, laissa trois fils qui paraissent avoir été les derniers représentants de leur rameau; un de ces fils, Paul Choisy, conseiller au Parlement de Toulouse en 1654, fut plus tard intendant en Lorraine; un autre, François-Timoléon de Choisy, né en 1644, fut le célèbre abbé de Choisy, membre de l'Académie française, décédé en 1724. L'auteur du second rameau, André Choisy, avocat en Parlement, contrôleur des traites foraines en Normandie, fut grand-père de Thomas de Choisy, né en 1632, lieutenant général des armées du Roi, marié à M^{lle} Brette, décédé en 1710, qui possédait la seigneurie de Moigneville, en Champagne, sur les confins de la Lorraine, et qui en obtint l'érection en marquisat par lettres d'avril 1692. Louis-Alexandre de Choisy, marquis de Moigneville, fils du précédent, épousa en 1704 M^{lle} de Lénoncourt. Il eut un fils qui épousa d'abord en 1744 M^{lle} de Puységur, décédée sans postérité en 1748, puis en 1751 M^{lle} d'Ourches. Charles-Gabriel de Choisy, marquis de Moigneville, Sgr de Contrisson, capitaine au régiment Royal-Roussillon, et Charles-Gabriel de Choisy, capitaine au régiment de la Reine-cavalerie, prirent part en 1789 aux

assemblées de la noblesse tenues à Bar-le-Duc, le second d'entre eux à cause de la part qu'il avait dans le marquisat de Moigneville.

La famille de Choisy de Thiéblemont portait pour armes : *d'azur au chef emmanché d'or*. Elle était originaire de Franche-Comté où elle était connue depuis 1363. Elle vint plus tard se fixer en Champagne où elle fut maintenue dans sa noblesse en 1669, par jugement de l'intendant Caumartin, après avoir justifié sa filiation depuis 1490. Elle fut admise en 1677 aux États de Bourgogne.

Une famille de Choisy a appartenu à la noblesse du Poitou. Elle portait pour armes : *d'azur à trois coquilles d'or*. Elle était connue dès le ^{xiv}^e siècle, mais paraît ne s'être agrégée à la noblesse qu'au commencement du siècle suivant. Jean Choisy, sieur de Brétenis, figure le premier avec la qualification de varlet, ou celle d'écuyer, dans des actes de 1405 et de 1419. Guillaume Choisy, sieur de la Jarrie, vaillant chef protestant, maire de la Rochelle en 1570 et en 1583, fut nommé en 1586 gouverneur de Marans par le prince de Condé. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse le 16 août 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, et le 7 février 1715 par jugement de M. de Richebourg, un des successeurs de M. de Barentin. Samuel de Choisy, ancien ministre à Loudun, était réfugié à Londres en 1702. César de Choisy, ancien capitaine du château de Chefboutonne, âgé de 67 ans, résidait dans la même ville en 1705. La famille poitevine de Choisy a eu pour dernier représentant, au moins en France, René de Choisy, chanoine de la cathédrale de Poitiers, qui fit son testament le 26 juillet 1773.

Il existe, enfin, de nos jours à Genève une famille Choisy, d'ancienne bourgeoisie, à laquelle les *Notices généalogiques sur les familles genevoises* de Galiffe, tome VI, attribuent le blason des Choisy de Moigneville.

CHOL de CLERCY. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1766) : *d'argent à deux fasces de gueules accompagnées en chef d'une tête de lion arrachée de même ; parti d'azur à une bande d'or chargée de trois aigles de sable volant l'une au-dessus de l'autre et accompagnée en chef d'une étoile d'or et en pointe d'un croissant de même.*

Ancienne famille du Lyonnais.

François Chol, marié vers 1700 à Jeanne Carra, fut contrôleur garde de la monnaie de Lyon.

Claude CHOL DE CLERCY, prévôt général de la maréchaussée de Lyon, chevalier de Saint-Louis, reçut, en récompense de ses services, des lettres patentes d'anoblissement qu'il fit enregistrer le 9 mars 1768.

Il avait obtenu en mars 1766 le règlement de ses armoiries. Il avait épousé Charlotte Dupuy dont il laissa plusieurs enfants.

François Chol de Clercy fut échevin de Lyon en 1779.

La famille Chol de Clercy subsiste.

Principales alliances : Boscary 1750, Dugas 1779, Morand de la Gennevraye 1874, de Jussieu 1728, Carra (de Vaux), etc.

La famille Chol de Clercy ne doit pas être confondue avec une famille Chol, ou du Chol, qui a existé dans la noblesse de la même province. Cette famille portait pour armes : *de gueules à deux fasces d'argent accompagnées en chef d'une tête de lion arrachée d'or, lampassée de gueules*. Elle fut maintenue dans sa noblesse le 25 janvier 1668 par jugement de l'intendant Dugué. Son chef, Jacques Chol de Torpanne, marié en 1727 à Jeanne Juillet, était dans la première moitié du XVIII^e siècle conseiller au Parlement de Paris. Une généalogie conservée dans les manuscrits de Chérin fait descendre ce magistrat d'un noble Martin Chol, marié à Antoinette de la Valette, qui était en 1287 seigneur de la Rochette et autres fiefs. Cette famille était représentée en 1790 par M. du Chol de Signac.

CHOLET (de), en Lorraine. Armes : *d'argent à un chevron d'azur chargé sur le chef d'une étoile d'or et accompagné de trois hures de sanglier de sable, deux en chef et une en pointe; au chef d'azur chargé d'une levrette d'argent colletée de sable*. — Cimier : *une levrette à demi-corps*.

La famille DE CHOLET, éteinte de nos jours, appartenait à la noblesse de Lorraine. On en trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois.

Elle a eu pour auteurs Gérard et Bertrand Cholet, frères, qui vinrent dans la première moitié du XV^e siècle établir leur résidence à Verdun. On connaît mal l'origine de ces deux personnages. C'est sans preuves qu'on a cherché à les rattacher à une famille de Cholet qui a occupé un rang distingué dans la noblesse de la Beauce. Le second d'entre eux, Bertrand, fut échevin de Verdun; il laissa plusieurs fils, Jean, Vatrín et Nicolas, qui ne paraissent pas avoir laissé de postérité. Son frère, Gérard, épousa Marguerite Milet, fille de Pierre Milet et petite-fille de Paquin Didier, maître échevin de Verdun. Gérard de Cholet, dit le jeune, fils du précédent, figure dans plusieurs actes avec les qualifications de noble homme, de chevalier et de citadin de Verdun. Il épousa sa cousine, Jacquette de Wassebourg, fille de Jean de Wassebourg et de Marguerite Milet, et fit son testament le 4 mars 1543. Il fut père de Vatrín de Cholet, qui alla se fixer à Ligny, en Barrois, après son mariage avec Marguerite d'Ernecourt et

qui fit son testament le 4 juillet 1577, et grand-père de Jean de Cholet, écuyer, qui épousa à Tréverey, en 1562, Mengeotte Hurault, descendante de Jean Hurault, de Ligny, anobli en 1504. Jean Cholet, ou Chollet, sieur de Longeaux, fils des précédents, marié par contrat du 10 septembre 1606 à Marguerite Bertrand, ayant été inquiété dans sa noblesse par le corps réuni des avocats des sièges de Bar et de Ligny et par le procureur général du Barrois, se fit accorder le 27 juin 1633 par le duc de Lorraine des lettres patentes d'anoblissement pour lui et pour ses trois fils, François, Charles, et Antoine. L'aîné de ces trois frères, François Chollet, écuyer, sieur de Longeaux, né à Ligny le 21 novembre 1608, épousa Madeleine Perrin par contrat passé devant notaire à Ligny, le 16 janvier 1637, en présence de son père, Jean Chollet, écuyer, sieur dudit Longeaux. Ayant été à son tour inquiété, il fit reconnaître sa noblesse par lettres patentes du duc de Lorraine du 8 mars 1665. Ces lettres le disent issu d'une ancienne et noble famille, originaire de Verdun. Il laissa un fils, Charles-Nicolas de Cholet, Sgr de Longeaux, né en 1649, qui épousa en 1681 Louise de Morand et qui continua la descendance. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'une arrière-petite-fille de celui-ci, Marguerite-Scholastique de Cholet de Longeaux, née à Longeaux en 1750, fit en 1759 pour être admise à Saint-Cyr ; Marie-Scholastique épousa dans la suite Henri-Gédéon de Condé d'Avocourt avec lequel elle fut guillotinée à Saint-Mihiel le 14 thermidor an II.

Jean-Henri, baron de Cholet de Clairey, chevalier, Sgr de Taillemont en partie, Sgr de Clairey-la Côte et de Jubainville, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toul. Antoine de Cholet, Sgr du fief de Longeaux, capitaine de cavalerie, Antoine de Cholet, Sgr de Mauvage, lieutenant-colonel d'infanterie, et M. de Chollet de Longeaux, capitaine de cavalerie, prirent part cette même année à celles tenues à Bar-le-Duc.

Charles-Adrien, baron de Cholet, né à Longeaux en 1779, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1868, fut sous la Restauration député et conseiller général de la Meuse.

La famille de Cholet s'est éteinte dans les mâles en 1888. M^{me} de Vellecour, née Cholet, est décédée en octobre 1900 à l'âge de 77 ans.

La famille de Cholet avait fourni de nombreux officiers dont l'un périt à Quiberon en 1795 et dont un autre arriva au grade de général, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Son chef était connu sous le titre de baron.

Principales alliances : Hurault 1562, de Condé 1768, 1774, de Bérauville 1776, Mousin de Romecourt 1722, de Beaulieu 1759, de Simony

de Brouthières 1681, 1826, de Sade, de Saluces, Turlure de Vellecour, etc.

La famille de Cholet, en Beauce, portait pour armes, d'après le Père Anselme : *bandé d'or et de sable de six pièces*. Elle se croyait originaire de l'Anjou et issue de celle des anciens seigneurs de la ville de Cholet. Elle se croyait aussi issue de celle, originaire d'Abbeville, qui fut illustrée au XIII^e siècle par le cardinal Jean Cholet, fondateur du collège des Cholet à Paris.

Cette dernière famille descendait d'André Cholet dont le fils, Hugues, fut échevin d'Abbeville en 1184 et 1192 et dont le petit-fils, Oudart, acquit la seigneurie de Nointel, en Beauvaisis. Celui-ci laissa trois fils qui entrèrent dans les ordres. L'un de ces fils, Jean, fut créé cardinal le 20 mars 1281. Le cardinal Cholet portait les armes suivantes qui sont à peu de chose près celles de la ville de Beauvais dont il était chanoine : *d'argent à une croix de gueules cantonnée de quatre clefs renversées*.

Les Cholet de Beauce remontaient par filiation à un Hugues de Cholet qui fut témoin d'une donation faite en 1199 à l'abbaye de Saint-Jean de Chartres et qui fit son testament le 1^{er} mars 1240. D'après la Chesnaye des Bois ce gentilhomme aurait été un propre frère puîné d'Hugues Cholet, échevin d'Abbeville en 1184, dont il a été parlé plus haut. Sa descendance se partagea en plusieurs branches. La principale de ces branches, celle des seigneurs de Dangeau, s'éteignit avec Marie de Cholet, dame de Dangeau, mariée le 1^{er} février 1472 à Geoffroy de Courcillon. Une branche cadette, celle des seigneurs de la Joubardière, en Touraine, se perpétua jusque vers le milieu du XVII^e siècle.

CHOLET (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries du 15 mars 1817) : *d'or à un pin de sinople, terrassé du même, et à un lion léopardé de sable brochant sur le pin; au chef retrait de gueules chargé de trois étoiles d'argent*. — Couronne : *de Comte*. — Manteau de pair de France.

Cette seconde famille DE CHOLET, distincte de la précédente, est originaire de Bordeaux. On en trouvera une intéressante généalogie dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend.

Pierre Cholet, né à Bordeaux en 1660, bourgeois de cette ville, négociant, puis receveur des décimes, marié successivement en 1698 à Elisabeth de Lavaud, puis à Marie David, fut de 1710 à 1718 directeur du commerce dans sa ville natale. Il eut, entre autres enfants, deux fils, Guy Cholet, né du premier lit à Bordeaux en 1704, qui con-

tinua la descendance, et Alexis Cholet, né du second lit, qui fut trésorier de la ville de Bordeaux. Guy Cholet fut juge de la Bourse, puis en 1737 directeur du Commerce et enfin en 1744 trésorier de la ville de Bordeaux ; il fut pourvu plus tard de la charge anoblissante de président-trésorier de France au bureau des finances de la même ville, charge qu'en 1789 il exerçait encore à titre honoraire. Il avait épousé en 1732 Marie-Angélique Ribail, fille d'un juge de la Bourse de Bordeaux. Son fils, François-Armand Cholet, né à Bordeaux en 1747, était procureur du Roi et de l'Amirauté quand il épousa à Bordeaux, le 11 mai 1784, Éléonore Casé, fille d'un professeur royal de médecine. Il fut élu député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents, joua dans cette assemblée un rôle important, fut un des promoteurs du coup d'État du 18 brumaire, fut appelé au Sénat le 4 nivôse an VIII, fut créé comte de l'Empire par lettres patentes du 24 avril 1808, vota la déchéance de l'Empereur, devint à la Restauration pair de France héréditaire, fut confirmé le 15 mars 1817 dans la possession héréditaire de son titre de comte par lettres patentes du roi Louis XVIII, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et mourut le 4 novembre 1826. Il était commandeur de la Légion d'honneur. Son fils, Jules, comte Cholet, né à Paris en 1798, décédé en 1884 au château de Beauregard, en Blésois, lui succéda par droit héréditaire à la Chambre des pairs et fut autorisé le 14 décembre 1859, par décret de Napoléon III, à faire régulièrement précéder son nom de la particule : DE. Il a lui-même eu deux fils, Henri, vicomte de Cholet, marié en 1863 à M^{lle} de Nadaillac, décédé avant lui en 1879, et Joachim, baron de Cholet, marié en 1865 à M^{lle} de Mieulle, décédé en 1892, qui ont été les auteurs de deux rameaux.

Principales alliances : David de Mataplane 1714, Dubergier vers 1740, Menoire 1724, Prévost d'Arincourt, Bletterie, de Mieulle 1865, du Pouget de Nadaillac 1863, Chevreau 1891, Bégouen 1890, de Chaubaud la Tour 1894, Reille 1896, de Monicault 1906, Mathieu de Vienne 1909, etc.

La famille dont il vient d'être parlé ne doit pas être confondue avec celle d'Antoine-Fabien Cholet qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 28 juillet 1809. Celui-ci était né à Paris le 12 septembre 1744 et était fils d'un marchand faïencier de cette ville ; il fut président du tribunal civil de Versailles, conseiller à la Cour de Paris, député de Seine-et-Oise au Corps législatif, et mourut en 1822. Le chevalier Cholet reçut les armes suivantes : *tranché d'azur aux tables de la loi d'argent et de sable à une balance d'or ; à la bordure de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

Octave-Ernest de Chollet, né en 1762 à Gray, en Franche-Comté,

fil de Godefroy-Ernest de Chollet, lieutenant-colonel de dragons, et de Jeanne Barberot d'Autet, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis, reçut le titre héréditaire de vicomte par lettres patentes du 16 décembre 1814. Il reçut en même temps les armoiries suivantes : *Tiercé en fasce : de gueules à trois étoiles d'argent, d'argent au croissant de sable et d'azur à la gerbe d'or.*

François-Henri Chollet de Lausseignan, du lieu de Layrac, en Gascogne, décédé sans postérité à Layrac en 1781, âgé de 87 ans, fut pourvu de la charge anoblissante de trésorier de France. Son neveu, Étienne Chollet de Lascalam, subdélégué de l'intendant à Layrac, laissa une fille, M^{me} de Métivier, et un fils, Jacques-Bertrand, né en 1765, qui ne paraît pas avoir eu de postérité.

CHOLIER de CIBEINS (de). Armes : *d'or à trois bandes de sable ; au chef d'azur chargé d'un lion passant d'or.*

La famille DE CHOLIER DE CIBEINS est une des plus distinguées de l'aristocratie du Lyonnais et des Dombes. M. de Jouvencel en a donné une généalogie très complète dans son *Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en 1789*. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1771 pour entrer au régiment du Roi.

La famille de Cholier produisit dans cette circonstance des lettres patentes en latin, données à Chambéry le 22 mars 1460, par lesquelles Philibert, duc de Savoie, affranchissait de toutes tailles, droits de main-morte et de serve condition Jean et Guillaume Cholier, frères, et leur postérité et les transférait dans l'état des hommes liges et francs. Les frères Cholier obtinrent le 14 mai 1492 la confirmation de ces lettres par nouvelles lettres de Philippe de Savoie, comte de Baugy, Sgr de Bresse, gouverneur et lieutenant général de Savoie pour le duc Charles-Jean-Amédée, son neveu.

Le travail conservé dans les *Carrés d'Hozier* ne donne la filiation comme rigoureusement établie qu'à partir du 15 février 1569, date d'un acte passé par honorable maître Marc-Antoine Cholier, receveur du taillon du Lyonnais et procureur de monseigneur de Montpensier, souverain des Dombes, au bailliage dudit pays, fils d'honorable homme maître Claude Cholier, greffier de Beaujolais et procureur aussi audit bailliage de mondit seigneur de Beaujolais, et de feu Guillemette Ailloud.

M. de Jouvencel donne la filiation à partir de ce même Claude Cholier dont il vient d'être parlé. Celui-ci avait acquis la seigneurie de la Colonge par acte du 21 juillet 1564 et était décédé en janvier 1578. Deux de ses fils, Aymé Cholier, greffier, puis président en l'élection

de Beaujolais, marié successivement le 28 juin 1551 à Catherine de Ponceton et à Villefranche le 12 octobre 1584 à Catherine Burignot, et Marc-Antoine Cholier, mentionné plus haut, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée s'éteignit avec Bonaventure Cholier, baptisé à Lyon le 20 août 1626, avocat général au Parlement de Dombes, décédé à Lyon en 1677, qui ne laissa que trois filles.

Marc-Antoine Cholier, auteur de la seconde branche, épousa, par contrat passé à Lyon le 14 février 1569, Claudine de Villars, fille d'un conseiller au Parlement de Dombes, fut nommé en 1576 garde de la monnaie de Trévoux et mourut en 1616 à l'âge de 75 ans. Son fils, noble monsieur maître Alexandre Cholier, baptisé le 24 mars 1574, était conseiller de Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, conseiller de Mgr le duc de Montpensier, prince de Dombes, en son Conseil privé et son procureur général au Parlement de Dombes quand il épousa, par contrat du 1^{er} février 1608, demoiselle Anne de Serracin, fille d'un visiteur général des gabelles en Lyonnais. Il fut nommé en 1618 échevin de Lyon et se fit délivrer le 21 juillet 1625 un certificat de son échevinage pour jouir du privilège de noblesse héréditaire qui y était attaché. Quand sa descendance fut devenue puissante les généalogistes lui cherchèrent une origine plus reculée et firent remonter la filiation à un Rostaing Cholier qui aurait été qualifié damoiseau dans un acte de 1297. Alexandre Cholier mourut à Lyon en 1633 laissant deux fils, Pierre et Alexandre, qui furent reçus l'un et l'autre conseillers au Parlement de Dombes, le premier en 1648, le second en 1644. L'aîné de ces deux frères, noble monsieur maître Pierre Cholier, baptisé à Lyon le 17 mai 1609, était conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon quand il épousa, par contrat du 12 juillet 1631, demoiselle Marie Johanin, veuve de noble Octavien Vachias, conseiller du Roi et receveur général des finances en la généralité de Lyon. Il fut plus tard échevin de Lyon, en 1647, et conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé et mourut à Lyon en 1678. Il fut père de Daniel Cholier, écuyer, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, qui épousa le 21 juillet 1663 demoiselle Geneviève Amyot. Pierre Cholier, fils du précédent, né à Lyon en 1664, marié en 1694 à Marie Baronnat, fut successivement conseiller d'honneur au Parlement de Dombes, président à la Cour des monnaies de Lyon en 1706, prévôt des marchands de cette ville de 1715 à 1723 et intendant de la généralité de Dombes en 1730. Il possédait près de Trévoux, dans la principauté de Dombes, la belle terre de Cibeins que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom. Il obtint l'érection de cette terre d'abord

en fief, le 3 mai 1707, puis en comté par lettres patentes du 10 juin 1721, enregistrées le 7 juillet suivant. On trouvera le texte de ces lettres dans les *Carrés d'Hozier*. Louis-Hector de Cholier, deuxième comte de Cibeins, fils de Pierre, fut président en la Cour des monnaies de Lyon et épousa en 1741 Antoinette Pianelli de la Valette. Ce fut son second fils, Louis-Alexandre de Cholier, chevalier de Cibeins, né en 1758, décédé sans postérité en 1834, qui fit en 1771 les preuves de noblesse dont il a été parlé plus haut.

Laurent-Hector-Gabriel de Cholier, comte de Cibeins, Sgr de Sainte-Euphémie et de Misérieux, fils aîné de Louis-Hector, marié en 1780 à M^{lle} de Drée, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lyon. Il prit part également à celles tenues à Trévoux avec son frère Louis-Alexandre, Sgr de Chazelles, Saint-Étienne et autres lieux.

Laurent-Hector-Gabriel, troisième comte de Cibeins, laissa deux fils : 1° Jean-Antoine, quatrième comte de Cibeins, décédé en 1843, qui n'eut qu'une fille, la baronne de Jerphanion ; 2° Adolphe, cinquième comte de Cibeins, décédé en 1852, qui épousa en 1817 M^{lle} d'Estampes et qui continua la descendance. Celui-ci laissa une fille, la comtesse Christine de Cibeins, chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière, décédée en 1897 au château de Cibeins, qui fut longtemps dame d'honneur de madame la comtesse de Chambord. Il eut aussi trois fils : 1° Hector-Christian, comte de Cibeins, décédé sans alliance ; 2° Pierre-Camille, comte de Cibeins, décédé en 1880, qui se maria contre le gré de sa famille et qui a laissé postérité ; 3° Laurent-Léonor, connu sous le titre de comte de Cibeins, propriétaire du château de Cibeins, marié successivement en 1861 à M^{lle} de Moyria-Chatillon et en 1873 à M^{lle} de Damas d'Antigny, décédé en 1897, qui a laissé un fils, né en 1875.

La famille de Cholier de Cibeins a fourni des officiers de mérite dont un brigadier des armées du Roi (François, né à Lyon en 1667, fils puîné de Daniel, décédé en 1742), des magistrats distingués, etc.

Principales alliances : de Villars 1569, le Vistede Briandas 1629, 1697, Bellet (de Tavernost), Dauphin de Verna 1743, Pianelli de la Valette 1741, Charrier de la Roche 1764, de Drée 1780, de Jerphanion 1834, d'Estampes 1817, de Moyria-Chatillon 1861, de Damas d'Antigny 1873, de Mailly-Nesle 1882, de Barrès 1909, etc.

CHOLLET du BOURGET. Armes : d'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent et surmonté d'une couronne du même. — Couronne : de Baron.

La famille CHOLLET DU BOURGET appartient à la noblesse de Savoie.

Le comte de Foras en a donné une généalogie dans son *Armorial de la Savoie*.

Elle est originaire d'Aix où dès le xvi^e siècle elle était honorablement connue.

Noble Étienne Chollet, conseiller d'État, nommé sénateur de Savoie le 17 octobre 1673, puis procureur général, fut anobli par ses charges. Il avait épousé, le 23 janvier 1678, Félicie Salteur, fille d'un sénateur et veuve de Claude-Louis Sarde. Il mourut peu de temps après laissant un fils posthume, Pierre-Antoine Chollet, né en juillet 1682. Celui-ci acheta le 16 mars 1727, conjointement avec la famille de Buttet, la baronnie du Bourget située sur les bords du lac du même nom. Il fut dès lors connu sous le titre de baron du Bourget qui depuis cette époque a été conservé par le chef de la famille. Il avait épousé le 26 juillet 1708 Catherine Reveyron, fille d'un sénateur. Son fils, Gaspard Chollet, baron du Bourget, capitaine au régiment de Chablais, épousa le 30 septembre 1739 Melchior de Mareste, fille du comte de Rochefort, sénateur. Il en eut, entre autres enfants, trois fils dont l'aîné, Jean-Jacques, baron du Bourget, mourut en 1815 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} du Noyer et dont les deux plus jeunes, Victor-Catherin, né en 1742, et Mathieu-Clément, né en 1752, furent les auteurs de deux rameaux.

Victor-Catherin Chollet, baron du Bourget, fut lieutenant-colonel au service d'Autriche et chambellan de l'Empereur. Il épousa la comtesse Jeanne Kaldsmith, d'une famille noble de Moravie. Il fut père de Victor-Camille Chollet, baron du Bourget, né en 1806, gentilhomme de la chambre du roi Charles-Albert, chevalier des Saints-Maurice et Lazare, qui mourut à Chambéry en 1881 laissant de son mariage avec M^{lle} de Parcieu une fille unique mariée en 1856 au marquis de la Serraz.

Mathieu-Clément Chollet du Bourget, le plus jeune fils de Gaspard, épousa Marie Greyffié de Bellecombe. Il fut père de Francisque Chollet, baron du Bourget, né en 1817, receveur général de la Haute-Savoie, qui épousa en 1845 Joséphine, comtesse Festetics de Tolna, veuve du comte Chrétien de Wurtemberg, et grand-père de M^{me} de Tavel et de Clément Chollet, baron du Bourget, né en 1853, officier de cavalerie.

La famille Chollet du Bourget a fourni des officiers de mérite dont l'un fut tué à l'ennemi sous le Premier Empire.

Principales alliances : Salteur de la Serraz 1678, 1856, Kaldsmith, Regnault de Parcieu, Greyffié de Bellecombe, Festetics de Tolna, de Tavel 1870, de Ferrari de Romans, etc.

CHOLLET BEAUFORT.

Famille de haute bourgeoisie, originaire d'Aigueperse, en Auvergne.

François CHOLLET-BEAUFORT épousa vers 1760 Antoine Culhat de Coreil. Leur fils aîné, Pierre Chollet-Beaufort, né à Aigueperse en 1762, décédé sans postérité en 1803, fut député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents, puis au Corps législatif. Le puîné, également appelé Pierre, épousa vers 1810 M^{lle} Geminet et en eut trois filles qui ont été les dernières représentantes de leur famille, M^{me} de Douhet de Villosanges, M^{lle} Clarisse Chollet-Beaufort et M^{me} Teillard d'Eyry.

CHOMART de KERDAVY (de). Armes : *d'or à une bande de gueules chargée de deux molettes et de deux gantelets d'argent rangés une molette et un gantelet.*

La famille DE CHOMART DE KERDAVY, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse de Bretagne. On en trouvera un tableau généalogique dans les *Dossiers bleus*.

Olivier Chomart, auquel ce travail fait remonter la filiation, était en 1424 seigneur des Houmeaux, en la paroisse de Mouzeil, et de la Riallays, en la paroisse de Marzac, au diocèse de Nantes. De son mariage avec Guillemette de Mauzon il laissa deux fils, tous deux appelés Guillaume, qui furent les auteurs de deux branches. Les représentants de ces deux branches figurèrent de 1426 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Nantes et furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction par arrêts des commissaires de la grande réformation en date des 1^{er} avril et 23 mai 1669.

L'auteur de la branche aînée, Guillaume Chomart, Sgr des Houmeaux, épousa Jeanne de la Roche. Sa descendance paraît s'être éteinte en la personne de René Chomart des Bretins, né en 1710.

L'auteur de la seconde branche, Guillaume Chomart, Sgr de la Riallais, épousa Guillemette le Vicomte. Il fut le trisaïeul de Bonabes Chomart, écuyer, né en 1527, dont les deux fils, Louis, sieur de Treslan, et Bertrand, sieur de la Primaudais, né en 1568, furent les auteurs de deux rameaux. François Chomart, petit-fils de Louis, fut nommé en 1653 grand-maître des eaux et forêts de Bretagne. Cette branche a possédé dans la paroisse d'Herbignac la seigneurie de Kerdavy dont ses derniers représentants portaient le nom. Un Chomart de Kerdavy fut compromis en 1718 dans la conspiration de Pontcallec. La famille Chomart s'est éteinte en la personne de Gustave de Chomart de Kerdavy qui est décédé à Herbignac le 27 décembre 1885 ne laissant que trois filles : M^{me} Libault de la Chevasnerie, décédée

en 1906 au château de Kerdavy, M^{me} Joseph de Kersauson de Penandreff et M^{lle} de Kerdavy, demeurée sans alliance.

Principales alliances : de Charette, de la Béraudière, du Boispéan 1590, Libault de la Chevasnerie, de Kersauson 1855, le Vicomte, etc.

CHOMEL et CHOMEL de JARNIEU. Armes : *d'or à une fasce d'azur chargée de trois billettes d'argent.* — Le rameau fixé à Saint-Didier ajoutait à ces armes *un chef d'azur chargé d'une comète à huit rayons d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Cimier : *un demi-sauvage tenant une massue haute.* — Supports : *deux sauvages tenant une massue baissée.* — Devise : *Ubique recté.*

La famille CHOMEL est une des plus anciennes, sinon la plus ancienne, de la haute bourgeoisie du Vivarais. Elle est, en effet, connue dans ce pays depuis la fin du XIII^e siècle. M. Villain en a donné une très intéressante généalogie dans le tome second de la *France moderne*.

Barthélemy Chomel, auquel cet auteur fait remonter la filiation suivie, possédait dans la première moitié du XV^e siècle des biens au lieu de Varagnes. Il eut au moins deux fils, Étienne et Vital, qui furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Étienne Chomel, laissa lui-même deux fils : 1^o Mondon Chomel de Varagnes, marié à Marguerite Léorat, qui fit son testament en 1532 et dont la descendance, après s'être partagée en plusieurs rameaux, paraît s'être éteinte en la personne de Jean Chomel, notaire à Boulieu dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ; 2^o Gabriel Chomel dont le fils, Étienne Chomel, vint se fixer à Saint-Didier. Étienne Chomel laissa à son tour deux fils : 1^o Claude, qui demeura à Saint-Didier et dont la descendance s'éteignit avec André-Christophe Chomel, maître des requêtes au Parlement de Dombes en 1732, et avec son fils, maître des requêtes au même Parlement ; 2^o Antoine, qui alla exercer le notariat au Puy-en-Velay et dont la descendance a donné à cette ville un grand nombre de notaires et de conseillers au présidial. Un représentant de cette branche, Jean Chomel, conseiller du Roi, son magistrat au sénéchal et présidial de la ville du Puy, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armoiries telles que la famille les porte encore de nos jours. Un autre, Christophe Chomel, avocat en Parlement, juge de la ville et juridiction de Saint-Didier, fit enregistrer au même Armorial les armes suivantes : *d'or à une fasce d'azur semée de billettes d'argent dont trois paraissent entières et rangées.*

L'auteur de la branche cadette, Vital Chomel, laissa, entre autres enfants, deux fils, Étienne, consul d'Annonay en 1541, et Barthélemy, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Étienne Chomel, auteur du premier rameau de la branche cadette, laissa à son tour deux fils : 1° Étienne Chomel, notaire royal, consul d'Annonay en 1558 et 1562, marié à Catherine Moureton, qui continua la lignée ; 2° Antoine Chomel, tanneur, consul d'Annonay en 1571, dont la descendance s'éteignit en la personne de deux sœurs, Anne, mariée vers 1695 à Jean Barou, marchand, et Marie-Madeleine, mariée en 1696 à son cousin Louis Chomel de Jarnieu, notaire. Pierre Chomel, fils d'Étienne et de Catherine Moureton, vint se fixer à Paris, fut trésorier général des lignes des Suisses et Grisons et épousa en 1598 Anne des Bugnond. Il eut plusieurs fils dont l'un, Pierre, nommé évêque de Saint-Flour, mourut en 1684 avant d'avoir été sacré et dont un autre, Antoine, maître des requêtes, conseiller d'État, décédé en 1654, fut anobli par ses charges. Ce dernier avait épousé en 1632 Charlotte Séguier de Saint-Brisson. Un de ses fils, Jean-Baptiste Chomel, premier chambellan de Monsieur, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'or à une fasce d'azur chargée de trois carreaux d'argent ; écartelé d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un mouton passant d'argent*. Il fut lui-même père de Louis-Armand Chomel, évêque d'Orange en 1721, démissionnaire en 1731, décédé en 1780. Ce rameau anobli de la famille Chomel s'est éteint avec ce prélat et avec son neveu, Jean-François Chomel, né en 1726, officier de cavalerie, marié en 1748 à M^{lle} de la Forest.

Barthélemy Chomel, auteur du second rameau de la branche cadette, fut père de Bernardin Chomel, tanneur, consul d'Annonay en 1555. Celui-ci laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° Antoine, dont la descendance, connue sous le nom de Chomel de Valgelas, s'éteignit dans la première moitié du xviii^e siècle en la personne d'Alexandre Chomel de Valgelas, banquier, bourgeois de Marseille ; 2° Barthélemy, né en 1555, consul d'Annonay en 1597, qui continua la lignée. Un descendant de celui-ci, Louis Chomel le Béat, né en 1697, décédé en odeur de sainteté en 1774, a laissé de nombreux travaux historiques, notamment les *Annales d'Annonay*. Jean Chomel, sieur de Jarnieu, frère du précédent, né en 1699, notaire royal, marié en 1727 à Marie-Anne Veyre, en eut, entre autres enfants, deux fils, Louis Chomel, sieur de Jarnieu, né en 1728, notaire royal, et Siméon Chomel, né en 1731, consul d'Annonay en 1772 et 1775, qui ont été les auteurs de deux sous-rameaux actuellement existants. Un des représentants du second sous-rameau, Paul, né en 1867, a repris le nom de Chomel de Jarnieu que plusieurs de ses ascendants avaient porté aux xvii^e et xviii^e siècles.

La famille Chomel a fourni un grand nombre de notaires, de méde-

cins, d'avocats, de consuls d'Annonay, des professeurs de médecine et de droit français à l'Université de Valence, etc. Un de ses représentants, Louis-Théodore Chomel, fut élu en 1792 député suppléant de l'Ardèche à la Convention ; il n'eut pas l'occasion de siéger.

Principales alliances : Dufaure de Citres, de Colonjon 1775, Lestra de Prandières 1884, Séguier 1632, de Bonnières de Guines 1725, Barou (de Canson), etc.

CHOMEL (de), à Marseille. Armes : *d'or à une fasce d'azur chargée de trois billettes couchées d'argent et accompagnée de trois trèfles de sinople ; au chef d'azur chargé d'une comète d'argent, la queue à sénestre.*

La famille DE CHOMEL, honorablement connue à Marseille depuis le milieu du xvi^e siècle, paraît être une branche détachée à une époque inconnue de la vieille souche du Vivarais à laquelle a été consacrée la précédente notice et dont elle a toujours porté à peu de chose près les armoiries. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin. M. Villain en a donné une généalogie dans la *France moderne* à la suite de celle qu'il a donnée des Chomel du Vivarais. Il en fait remonter la filiation à un Alexandre Chomel qui serait venu de Paris s'établir à Bordeaux en 1462 et dont le petit-fils, Pierre Chomel, avocat, marié à demoiselle de Gassendi, serait venu s'établir à Aix, en Provence, dans la première moitié du xvi^e siècle. La filiation ne paraît être régulièrement établie que depuis un Floris Chomel, avocat, fils du précédent, vivant en 1540, qui épousa demoiselle de Beaux et qui vint se fixer à Marseille.

Monsieur maître Jean de Chomel, docteur ès droits, avocat en la Cour, fils du sieur Amielh de Chomel, écuyer de la ville de Marseille, est ainsi dénommé dans son contrat de mariage passé le 6 décembre 1640. Il était chevalier du Saint-Office et doyen des avocats du siège de la ville de Marseille quand il fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armoiries telles que la famille de Chomel les porte encore de nos jours. Un Alexandre Chomel, marchand de la ville de Marseille, fit enregistrer au même Armorial les armes suivantes : *d'azur à trois billettes d'or, rangées en fasce.* Claude Chomel, né en 1653, fils de Jean mentionné plus haut, fut condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse par jugement du 29 mars 1702 du premier président Cardin le Bret ; en raison du mauvais état de ses affaires son amende fut modérée à 50 livres. Il fut père de Jean de Chomel, né en 1678, avocat, qui épousa Marguerite de Rémusat, grand-père de Jean-Pierre de Chomel, avocat, puis négociant, qui épousa Catherine Gay, et bisaïeul de Jean-Pierre de Chomel, né en 1740, lieutenant général

criminel en la sénéchaussée de Marseille en 1765, chevalier du Saint-Office en 1771, qui épousa en 1766 Louise Pasquier. Celui-ci se fit délivrer le 25 mars 1780 par cinq gentilshommes de Marseille un certificat attestant qu'il était noble d'extraction et que ses ancêtres vivaient noblement. Il se fit maintenir dans sa noblesse le 9 mars 1789 par arrêt du Conseil d'État, malgré un rapport défavorable de Chérin fils, et prit part cette même année aux assemblées de la noblesse tenues à Marseille. Il fut le bisaïeul de M. Esprit de Chomel et de M. Jean de Chomel, né en 1835, négociant à Marseille, qui ont l'un et l'autre postérité masculine.

La famille de Chomel n'est pas titrée.

Principales alliances : de Flotte de Roquevaire, de Rémusat, de Malijay, d'Espinassy, de Ferry-Duclaux, etc.

Il a existé à Paris une autre famille Chomel, très distinguée, qui portait pour armes : *d'or à l'aigle abaissée de sable, becquée et membrée de gueules, accompagnée en pointe de trois chardons tigés de sinople, fleuris d'azur, rangés en fasce*, avec la devise : *Qui ne me touche point je ne pique*. Cette famille, qui, d'après la tradition, avait eu dans le passé une origine commune avec celle des Chomel du Vivarais, descendait de Jehan Chomel, né en 1594, notaire royal et procureur à Gannat, en Bourbonnais. Jean-Baptiste Chomel, né en 1639, fils du précédent, fut médecin du Roi. Il fut père de Jean-Baptiste Chomel, né en 1671, médecin du Roi, doyen de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie des sciences. Ce dernier laissa trois fils : 1° Louis-Denis, né en 1708, anobli par l'échevinage de Paris, qui n'eut qu'une fille; 2° Jean-Louis, né en 1709, doyen de la Faculté de médecine de Paris; 3° Antoine, né en 1729, qui continua la descendance. Auguste Chomel, né en 1788, fils d'Antoine, fut membre de l'Académie de médecine. Il fut le dernier représentant de sa famille et mourut en 1858 survivant à sa fille, M^{me} de Lalain, et ne laissant qu'un petit-fils, Maurice de Lalain-Chomel.

CHOMEREAU de SAINT-ANDRÉ. Armes : *d'or à un chêne arraché de sinople ; au chef d'azur chargé d'un lion passant d'or*.

La famille CHOMEREAU est connue dès le xiv^e siècle dans la haute bourgeoisie de Joigny, en Bourgogne. Elle a donné à cette ville de nombreux échevins. Toutefois on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement. Elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région et on ne voit même pas qu'elle ait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. C'est par erreur que, dans son *État présent de la noblesse française*, Bachelin-Deflorenne lui attribue deux conseillers au Parlement de Dijon en 1660 et 1716.

La souche s'est partagée en plusieurs branches qui se sont distinguées par leurs surnoms terriens.

La branche des Chomereau de Saint-André compte encore des représentants. Elle a fourni de nos jours un général de brigade, Louis-Gaston de Chomereau de Saint-André, marié à M^{lle} de Bonnault de Villemenard et décédé en 1905 à l'âge de 79 ans.

A une autre branche appartenait M^{me} Huguet d'Étaules, née Chomereau de Brantigny, décédée à Avallon en 1897 à l'âge de 65 ans.

La famille Chomereau a fourni un très grand nombre d'officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Courten, de Brach 1895, de Bonnault de Villemenard, de Buyer 1899, Barré de Saint-Venant 1907, Huguet d'Étaules, etc.

CHONET de BOLLEMONT. Armes : *d'azur à quatre flèches de gueules se réunissant en sautoir et accompagnées en chef d'un aigle d'argent.* — Cimier : *un bras dextre, habillé de gueules, tenant les quatre flèches de l'écu liées de gueules.* — Devise : *Vis unita fit fortior.*

La famille CHONET DE BOLLEMONT appartient à la noblesse de Lorraine. Elle a eu pour auteur Jean Chonet, sieur de Moraigue, qui fut anobli le 18 juin 1716 par lettres patentes du duc de Lorraine. François Chonet, sieur de Moraigue et de Lépigneux, fils du précédent, fut prévôt, chef de police et gruyer d'Arrancy. Ayant pris à bail les forges de Lépigneux et celles de Longuyon, d'Ottange et de Villerupt, il fut considéré comme ayant perdu sa noblesse par dérogeance et dut pour la recouvrer se faire accorder par le Duc, le 2 novembre 1723, des lettres patentes de réhabilitation. Léopold-Dieudonné Chonet de Bollemont était vers le milieu du XVIII^e siècle lieutenant général civil et criminel au bailliage de Villers-la-Montagne. Son fils, François-Charles-Robert Chonet de Bollemont, né en 1749 à Arrancy (Meuse), décédé au même lieu en 1815, fut nommé général de division le 19 floréal an II, puis inspecteur général d'artillerie et fut élu en l'an X député de la Meuse au Corps législatif. Il avait pris part en 1789, avec la qualification de seigneur de Bellefontaine, aux assemblées de la noblesse du bailliage de Longuyon, en Lorraine. Son frère, Charles Chonet de Bollemont, écuyer, capitaine d'artillerie au régiment de Metz, marié à Metz en 1780 à Marie-Thérèse Raux, prit part aux mêmes assemblées.

La famille Chonet de Bollemont n'est pas titrée.

Elle a fourni de nombreux officiers, un conseiller à la Cour de Nancy, etc.

Principale alliance : de Malherbe.

CHOPIN

Famille de haute bourgeoisie, originaire de Romans, en Dauphiné.

Louis-Simon CHOPIN, né en 1768, fit avec distinction les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut nommé colonel en 1812, officier de la Légion d'honneur en 1813 et directeur de l'artillerie à Neuf-Brisach en 1814. Il mourut en 1848. Son petit-fils, M. Gabriel-Victor Chopin, né à Lyon en 1854, propriétaire à Génissieux, a épousé en 1879 M^{lle} de Chalendar.

Cette famille est distincte de celle d'Émiland Chopin, né en 1773 à Saint-Jean-de-la-Grotte (Saône-et-Loire), sous-inspecteur aux revues, qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 29 septembre 1809 et qui reçut en même temps les armes suivantes : *d'argent à une bande d'azur chargée d'une épée d'argent, la pointe à dextre, et accompagnée de deux têtes de more de sable, tortillées d'or, à la fasce de gueules brochant chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

CHOPIN de LIMOZIN de SAINT-MICHEL.

M. Émile-Louis CHOPIN, né à Besançon en 1815, chef d'escadron d'artillerie, fut autorisé par décret du 8 avril 1864 à joindre régulièrement à son nom celui de : DE LIMOZIN DE SAINT-MICHEL qui appartenait à la famille de son beau-père.

CHOPIN (aliàs **CHAUPIN**) de la **BRUYÈRE**. Armes : *coupé : au 1 d'azur à un lion d'or accompagné de trois mouchetures d'hermine ; au 2 de gueules à deux marmottes affrontées d'argent (aliàs d'argent à deux ours en pied, affrontés de sable).* — Couronne : *de Comte.*

La famille CHOPIN (OU CHAUPIN) DE LA BRUYÈRE occupe depuis plusieurs générations un rang distingué en Agenais. O'Gilvy, qui lui a consacré une courte notice dans son *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*, croit qu'elle vint d'Aunis se fixer dans ce pays au commencement du xviii^e siècle. Elle paraît plutôt devoir être identifiée avec une famille Chopis qui, dès le xvii^e siècle, était honorablement connue à Clairac, en Agenais.

Noble Jean de Chopin de la Bruyère, ancien mousquetaire de la garde du Roi, épousa en 1745 Jeanne de Loches. Celle-ci fit son testament en 1771. Son mari régularisa plus tard sa situation nobiliaire par l'acquisition de la charge anoblissante de secrétaire du Roi. Il se qualifie, en effet, secrétaire du Roi, maison et couronne de France dans son testament mystique du 6 août 1776. Il fut père d'Étienne Chopin, Sgr de la Bruyère, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen. Étienne devint dans la suite général de

division. Il fut père de Gabriel Chopin de la Bruyère, maire de Tonneins, conseiller général du Lot-et-Garonne, décédé en 1860, qui épousa en 1827 M^{lle} de Morin du Sendat, et grand-père de M. Paul-Henri Chopin de la Bruyère, conseiller général du Lot-et-Garonne, qui a eu trois enfants de son mariage, en 1860, avec M^{lle} Sol.

La famille Chopin de la Bruyère appartient au culte protestant¹.

Principales alliances : de Witt 1881, 1883, de Gervain, d'Amboix de Larbont 1894, etc.

CHOPPIN d'ARNOUVILLE. Armes : *d'azur à un cerf ailé d'or, passant sur un épien du même issant de la pointe.* — Supports : *deux levrettes blanches, colletées de gueules et bouclées d'or.*

La famille CHOPPIN d'ARNOUVILLE a occupé un rang distingué dans la noblesse de robe parisienne. La Chesnaye des Bois en a donné une généalogie et on trouvera sur elle des renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres.

Un tableau généalogique, conservé dans les *Dossiers bleus*, fait remonter la filiation à Mathurin Choppin qui était avocat à Angers en 1536 et qui avait épousé Guillemine Le Fèvre. Un autre tableau généalogique conservé dans le même recueil, tableau qui, du reste, ne s'appuie sur aucune preuve, fait de ce Mathurin Choppin le fils d'un autre Jean Choppin, né en 1476, qui aurait été lui-même le fils d'un autre Jean Choppin, né à Troyes, en Champagne, anobli par lettres patentes en 1446. François Choppin, fils de Mathurin, résidait au village du Bailleul, près de la Flèche, quand il épousa Renée Goussin, fille d'un docteur en médecine, par contrat passé à Angers le 21 mai 1536. Son fils, René Choppin, Sgr de Chaslon, en Anjou, né au Bailleul en 1537, vint se fixer à Paris, se fit recevoir avocat au Parlement de cette ville et devint bientôt un des orateurs les plus réputés de son temps. Il écrivit plusieurs ouvrages de jurisprudence, fut anobli en février 1578 par lettres patentes du roi Henri III et mourut le 30 janvier 1606. Il avait épousé le 26 avril 1563 Marie Baron, fille d'un procureur au Parlement de Paris et sœur d'un conseiller au même Parlement. Leur fils, noble homme Augustin Choppin, né en 1574, également avocat distingué au Parlement de Paris, acquit la seigneurie d'Arnouville, en la paroisse de Gommerville, au bailliage d'Étampes, en Beauce, dont sa descendance a conservé le nom. Il demeurait avec son père rue de la Harpe, à Paris, quand il épousa, par contrat du 7 mars 1605, demoiselle Marguerite Hués, fille d'un trésorier de

¹ Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. l'abbé Dubois.

France à Châlons. Il en eut deux fils, noble René Choppin, Sgr d'Arnouville, marié à Gabrielle Coqueley, et noble François Choppin, Sgr de Couzangré, qui furent maintenus dans leur noblesse le 28 mai 1668, par arrêt du Conseil d'État, sur le vu des lettres d'anoblissement accordées à leur aïeul en 1578. L'aîné de ces deux frères était avocat au Parlement de Paris; il obtint le 22 juin 1675 des lettres de bénéfice d'âge pour être pourvu de l'un des 32 offices de Conseiller au Parlement. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que son fils cadet, Augustin-Jean-Baptiste Choppin, Sgr de Couzangré, capitaine du guet de la ville de Paris, marié en 1694 à Marie-Thérèse de Béry d'Esserteaux, fit quelques années plus tard pour obtenir l'admission dans l'ordre de Malte de son fils, André Chopin. René Choppin, Sgr d'Arnouville, fils aîné de René et de Gabrielle Coqueley, fut conseiller du Roi en ses Conseils et lieutenant criminel de la ville, prévôté et vicomté de Paris. Il épousa, par contrat du 21 janvier 1684, Marie Foy, fille d'un président en l'élection de Beauvais. Il en laissa deux fils : 1° René Choppin, Sgr d'Arnouville, né en 1691, conseiller, puis président au Grand Conseil, décédé en 1767, qui épousa en 1728 Claire Morel, fille d'un président en la Cour des Aides, et qui continua la descendance; 2° Étienne-Alexandre Choppin, Sgr de Couzangré, né en 1698, conseiller du Roi en ses Conseils, premier président en la Cour des monnaies de Paris en 1727, dont le fils, Charles-Étienne Choppin, fut reçu en 1751 conseiller au Parlement de Paris. René Choppin, Sgr d'Arnouville, né en 1738, fils unique de René et de Claire Morel, marié en 1761 à M^{lle} de Chazot, fut conseiller au Grand Conseil, puis président en la Cour des Monnaies de Paris. Il laissa cinq fils : 1° René Choppin d'Arnouville, conseiller au Parlement de Paris en 1784, puis conseiller général d'Eure-et-Loir, décédé en 1834, qui reçut le titre héréditaire de baron, sur institution de majorat, par lettres patentes du 7 septembre 1826 et dont la descendance masculine s'est éteinte en 1901; 2° Mathieu, maréchal de camp en 1830, décédé à Paris en 1842, qui n'eut qu'une fille; 3° François, conseiller à la Cour de cassation, décédé en 1849, qui n'eut que deux filles; 4° Augustin, préfet, conseiller d'État, décédé en 1857, dont la descendance subsiste; 5° Antoine, dont la descendance est aujourd'hui éteinte.

Le président Choppin, Sgr d'Arnouville, Jodainville, Bierville, etc., prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Étampes.

La famille Choppin d'Arnouville a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre

de magistrats et d'officiers distingués et de nos jours un éminent avocat général près la Cour de Paris.

Son chef actuel, René Choppin d'Arnouville, marié en 1900 à M^{lle} de Grijalba, a relevé le titre de baron, éteint en 1901, qui avait été conféré en 1826 à son grand-oncle.

Principales alliances : de Béry d'Esserteaux, Morel (de Vindé) 1728, 1780, de la Vieuville 1749, de Chasot 1761, Parat de Montgeron 1730, de Vergès, de Pommereau, de Cosnac, Robert de Saint-Vincent, Mounier 1869, Amelot de la Roussille, de Beurges, Ruis de Grijalba 1900, etc.

CHOPPIN de JANVRY. Mêmes armes que la famille précédente. — Les représentants actuels écartèlent ces armes de celles de la famille Haudry de Janvry dont ils ont relevé le nom : *d'azur à une gerbe d'or accompagnée à sénestre d'une aigle de profil d'or fixant un soleil levant de même, issant de l'angle dextre de l'écu.*

La famille qui donne lieu à cette notice est honorablement connue en Auxerrois depuis la fin du xvi^e siècle. Elle a toujours été considérée comme une branche de la famille Choppin d'Arnouville dont elle porte les armoiries. La Chesnaye des Bois en a donné une généalogie à la suite de celle des Choppin d'Arnouville.

Jean CHOPPIN, auquel ce travail fait remonter la filiation, était en 1550 avocat en Parlement ; il vint des environs de la Flèche se fixer à Auxerre et fut père de François Choppin qui épousa demoiselle Ollivier par contrat du 20 février 1574. Ce Jean Choppin était vraisemblablement l'oncle de René Choppin, né en 1537, auteur de la famille Choppin d'Arnouville ; mais, étant donné le rapprochement des dates, il ne peut avoir été son frère comme l'a avancé la Chesnaye des Bois. Son fils, François Choppin, fut père de François Choppin, avocat au Parlement, dont la descendance s'éteignit après quelques générations, et de Jacques Choppin qui épousa demoiselle Lauverjat par contrat du 24 novembre 1619 et qui continua la lignée.

Jacques Choppin, procureur au présidial d'Auxerre, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 : *de sinople à une barre d'argent chargée d'un arc de sable.*

Cette famille a fourni un grand nombre d'avocats, des officiers en la maîtrise des eaux et forêts, des procureurs et des conseillers au présidial d'Auxerre, etc.

Un de ses représentants, M. Abel Choppin, avait épousé le 22 octobre 1863 Marie Haudry de Janvry, héritière d'une branche de la famille Haudry. Il en a eu plusieurs fils qui, pour se conformer aux

désirs testamentaires de leur aïeul maternel, ont joint à leur nom celui de : DE JANVRY.

Principales alliances : Haudry de Janvry 1863, Lefebvre-Charbonnier de Villequetout 1902, Moreau de Bellaing 1908, etc.

Il sera consacré une notice spéciale à la famille Haudry dont la branche aînée, connue sous le nom d'Haudry de Soucy, compte encore des représentants.

CHOPPIN de SÉRAINCOURT. Armes (d'après les *Dossiers bleus*) : écartelé : aux 1 et 4 d'azur à un chevron d'or surmonté d'une rose (aliàs d'une anémone) d'argent et accompagné de trois palmes d'argent ; aux 2 et 3 de gueules à un sautoir dentelé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys de même.

La famille CHOPPIN DE SÉRAINCOURT appartient à la noblesse de l'Île-de-France. On en trouvera un tableau généalogique dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres.

D'après ce travail elle serait originaire de la Rochelle, aurait été chassée de cette ville par les Calvinistes en 1625 et serait venue se réfugier en Champagne.

La filiation suivie remonte à Claude Choppin, avocat en Parlement, qui, en 1636, était notaire à Esclaron, près de Vitry, en Champagne. Claude Choppin laissa un grand nombre d'enfants. L'aîné de ses fils, Christophe Choppin, avocat en Parlement, prévôt d'Esclaron, eut trois fils qui moururent sans postérité. Deux autres, Claude et Joseph Choppin, furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier rameau, Claude Choppin, vint se fixer rue du Mail, à Paris, fut intéressé dans les affaires du Roi, acquit dans les dernières années du xvii^e siècle les seigneuries importantes de Rueil et de Séraincourt et fut pourvu, enfin, de la charge anoblissante de secrétaire du Roi. Il eut d'un premier mariage une fille, Marie, qui épousa en 1698 Jacques-Louis des Acres, marquis de l'Aigle, brigadier des armées du Roi. Il se remaria à M^{lle} de Flins, fille d'un lieutenant général des armées du Roi, et en eut plusieurs enfants. Un de ses descendants, Claude-Louis Choppin, Sgr de Séraincourt et de Rueil, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mantes. Un M. Choppin de Séraincourt, Sgr en partie du fief de Goenzville, prit part cette même année aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Étampes. Charles de Séraincourt, marié en 1809 à M^{lle} de Monthiers, fut assassiné à Bar-sur-Aube le 8 août 1830. Ce rameau compte encore des représentants. Son chef est connu sous le titre de comte de Séraincourt.

L'auteur du second rameau, Joseph Choppin, sieur de Lentille, en

Champagne, intéressé dans les affaires du Roi, mourut en 1711. Il laissait deux fils. Le second de ceux-ci, Christophe Choppin, sieur de Lentille, né en 1687, eut plusieurs enfants qui moururent en bas âge. L'aîné, Alexis Choppin, épousa M^{lle} Content, décédée en 1754. Il en eut un fils, Charles Choppin, décédé en 1747, qui laissa lui-même trois enfants : 1^o Christophe, né en 1742; 2^o Nicole; 3^o Charles, né en 1747. Ce rameau paraît être éteint. On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas que ses représentants aient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

Principales alliances : Aubourg de Boury 1829, des Acres de l'Aigle 1698, Aupépin de la Motte-Dreuzy 1865, de Kermellec 1825, de Montiers 1809, de Vélard 1802, Lescarre 1872, etc.

CHORIVIT de SAGARDIBURU (de). Armes (d'après un cachet de famille) : *écartelé : au 1 d'argent à un arbre de sinople sur une terrasse de même portant la date 1303 ; au 2 parti d'argent à une branche de sinople et d'or à..... ; au chef de gueules chargé de cinq étoiles d'argent, sur le tout ; au 3 d'azur à une barre d'or accompagnée en chef d'un arc d'argent ; au 4 de gueules à une roue d'argent*¹.

Famille originaire du Pays Basque espagnol, fixée en France au cours du xix^e siècle, sur laquelle on n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants.

Principales alliances : Porrat de Saint-Vidal, de Raymond, de Ferrari de Francavilla, etc.

Il a existé dans le Pays Basque français plusieurs familles Chorivit, ou Choribit².

Un capitaine Jean de Choribit, originaire de Garris, en Basse-Navarre, maréchal des logis de la princesse Catherine de Navarre, sœur du roi Henri IV, était mort depuis peu en 1597 ; sa fille unique, demoiselle Catherine de Choribit, épousa le sieur de Gurmençon, d'Oloron, et en eut une fille qui mourut sans postérité. Un Bernard de Choribit, sieur de la maison de Burugory (aliàs Muthicorena), résidait à Garris en 1606.

Jayme Choribit, marchand, était le 6 octobre 1745 sieur de la maison de Biacbaténia, à Hasparren, en Labourd.

Aucune famille de Chorivit n'appartenait en 1789 à la noblesse française.

CHOROT de BOISVERT. Armes : *d'azur à un chevreau passant*

¹ Communication de M. le comte de Saint-Saud.

² Les lettres b et v ont exactement la même valeur en basque.

d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

La famille CHOROT est anciennement et honorablement connue en Dauphiné. Elle a donné depuis la fin du xvi^e siècle plusieurs châtelains et maires de la ville de Veurey.

Un de ses membres, Claude Chorot, châtelain et maire de Veurey, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Grenoble) ses armoiries telles que la famille les porte encore aujourd'hui.

M. Chorot de Boisvert, aïeul des représentants actuels, fut pourvu en 1783 de la charge de conseiller correcteur en la Chambre des comptes de Grenoble. Il conserva cette charge jusqu'à sa suppression, lors de la Révolution.

CHOSSAT de MONTBURON, de SAINT-SULPICE et de MONTESSUY (de).

Armes : d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une rose de même.

La famille DE CHOSSAT appartient à la noblesse de la Bresse. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans le *Nobiliaire de Bresse et de Dombes* de M. Baux et dans la *Généalogie des Rivérieulx* de M. Paul de Varax.

Elle a eu pour auteur Jean Chossat, conseiller du Roi, président en l'élection de Bresse, qui fut pourvu, par lettres du 26 avril 1686, de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Paris et qui le conserva jusqu'à sa mort. Jean Chossat fit son testament le 17 mars 1694. Il avait épousé, par contrat passé à Bourg le 18 août 1656, Marguerite Guichard, veuve de maître Jean Bachand, docteur en médecine. Il laissa de cette union quatre fils qui furent maintenus dans leur noblesse, le 22 novembre 1698, par jugement de Ferrand, intendant de Bourgogne et de Bresse, sur le fondement de la charge de secrétaire du Roi exercée par leur père. Deux de ces fils, Claude et Jean-Baptiste, furent les auteurs de deux grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, monsieur maître Claude Chossat, était conseiller du Roi au présidial de Bourg quand il épousa, par contrat passé à Montrevel le 31 octobre 1692, Marie-Madeleine Chevrier, fille d'un trésorier des morte-paies en Bourgogne et Bresse. Il acquit dans la suite la seigneurie de Montburon, consistant en maison forte, avec justice moyenne et basse, et la maison noble de Saint-Sulpice, dépendance de ladite seigneurie de Montburon, et fut admis le 12 mars 1698 à l'assemblée générale des gentilshommes du pays de Bresse. Son fils, Jean-Philibert Chossat, Sgr de Montburon, marié en août 1724 à Charlotte Bernard, fille du seigneur des Écuyers, était

lieutenant général de Bresse quand il fit son testament le 17 août 1741. Il laissa une nombreuse postérité. Sa descendance est aujourd'hui représentée par deux rameaux qui se distinguent par les surnoms de Montburon et de Saint-Sulpice. Le chef du rameau cadet, Charles-Gabriel Chossat de Montburon, Sgr de Saint-Sulpice, capitaine au régiment de la Couronne, décédé en 1841, avait épousé en 1791 M^{lle} de Lippens. Il en eut une fille, M^{me} de Domsure, et trois fils dont l'aîné, Arthur, fut tué à la bataille de Dresde, en 1813, et dont le second, Charles de Chossat de Saint-Sulpice, décédé en 1867, épousa en 1828 M^{lle} de Montluzin de Gerland et continua la lignée.

L'auteur de la branche cadette, Jean-Baptiste Chossat, dit de Montessuy, avocat en Parlement, épousa en 1695 Marie-Louise Bruchet, fille d'un greffier au bailliage et siège présidial de Bresse. Il fut admis en 1698 aux assemblées de la noblesse de Bresse et fit son testament en août 1727. Il fut père de Jean-Baptiste Chossat de Montessuy, Sgr de Montessuy, Coralin et Montplaisant, demeurant à Bourg, qui épousa en 1730 Marie-Charlotte Garron, et grand-père de Charles-Joseph Chossat de Montessuy, chevalier, officier dans le régiment Lyonnais, qui épousa le 1^{er} mai 1767 Marguerite Hubert de Saint-Didier. Un des fils de celui-ci, Catherin-Victor de Chossat de Montessuy, officier de cavalerie, décédé en 1846, épousa en 1803 Gabrielle de Sautereau, veuve de son cousin Benoit Hubert de Saint-Didier. Il en eut, d'après le travail de M. de Varax, une fille, M^{me} Barbat du Clozel, et deux fils dont l'aîné, Charles, a laissé postérité et dont le second, Gabriel, marié à M^{lle} de Varenne de Fenille, décédé en 1882, a laissé deux filles, M^{mes} Morellet et Lacombe.

Marguerite Guichard, veuve de Jean Chossat, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances ; Jean-Baptiste Chossat, écuyer, sieur de Montessuy ; Jean Chossat, écuyer ; Jacques Chossat, écuyer ; et Claude-Philibert Chossat, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Bresse, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bourg).

Jean-Baptiste Chossat de Montburon, né à Bourg en 1761 ; Victor-Catherin Chossat de Montessuy, né à Bourg en 1768 ; et Basile-Hippolyte Chossat de Montessuy, frère du précédent, né en 1770, décédé à Lyon dès 1783, firent en 1781 devant Chérin les preuves de noblesse prescrites pour le service militaire.

Jacques Chossat, chevalier, Sgr de Montburon ; Louis Chossat du Soget, chevalier, Sgr du fief de Duiziat ; Claude-François de Chossat, chevalier, officier au régiment d'Auvergne ; et Jean-François-Gabriel de Chossat, chevalier, Cogr de Saint-Sulpice, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bourg-en-Bresse.

La famille de Chossat a fourni de nombreux officiers.

Aucune de ses branches n'est titrée.

Principales alliances : Hubert de Saint-Didier 1767, Sautereau, Barbat du Clozel, de Varenne de Fenille, Costa de Beauregard 1890, Bernard de Domsure, du Breul de Sacconey, Copin de Miribel, Garron de la Bévière 1730, de Toytot 1891, Puvis de Chavannes, etc.

CHOSSON du COLOMBIER. Armes : *de gueules (aliàs d'azur) à un lion d'or.*

La famille CHOSSON DU COLOMBIER, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse du Dauphiné.

Elle avait pour auteur François Chosson, sieur du Colombier, conseiller du Roi, qui fut pourvu en 1696 de l'office anoblissant d'avocat général près le Parlement de Grenoble. Claudine Garnier, femme de ce magistrat, et Dominique Chosson du Colombier, femme d'André Chaboud, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des comptes du Dauphiné, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

M. du Colombier prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'élection de Valence. Laurent Chosson du Colombier, vicaire général et grand archidiacre de l'église de Troyes, Sgr des fiefs de Clairenton, à Foolz, et de Planney, à Bourguignons, prit part cette même année à celles tenues à Bar-sur-Seine, en Champagne.

La famille Chosson du Colombier n'était pas titrée.

Elle a eu pour dernier représentant mâle M. Henri-Gabriel Chosson du Colombier, né en 1808, propriétaire du château du Pin, près de la Tour-du-Pin, qui de son mariage, en juin 1835, avec M^{lle} de Charrin n'a eu que trois filles, les comtesses Tardy de Montravel, du Parc de Locmaria et de Bellaing.

Principales alliances : Pasquier de Franclieu 1834, Drier de la Forte 1836, de Charrin 1835, Tardy de Montravel 1862, du Parc de Locmaria 1866, Moreau de Bellaing 1875, Garnier des Garets, Bernard (de la Vernet) 1724, etc.

CHOUDENS (de). Armes : *d'argent (quelquefois d'or) à trois cœurs de gueules, 2 et 1.*

La famille DE CHOUDENS est une des plus anciennes de la haute bourgeoisie de Genève. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans la *France protestante* de Haag et surtout dans le tome VII des *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, paru à Genève en 1895.

La famille de Choudens a eu pour berceau la petite ville de Thoiry, située près de Gex. Égrège Mathieu de Choudens fut notaire dans

cette ville de 1440 à 1478. Il paraît avoir été père de noble, égrègè et discret Pierre de Choudens qui était notaire de Thoiry dans la seconde moitié du xv^e siècle et auquel remonte la filiation suivie.

Noble et égrègè Louis de Choudens, Sgr d'Aire-la-Ville en 1534, fils aîné de Pierre, fut l'auteur d'une branche qui s'éteignit au xviii^e siècle. Son frère, noble et égrègè Claude de Choudens, de Thoiry, notaire et commissaire d'extentes de l'évêché de Genève, mort avant 1558, laissa cinq fils : 1^o noble et sire Pierre de Choudens, négociant en draps, reçu bourgeois de Genève en 1540, dont la descendance était représentée en 1720 par Frédéric-François de Choudens, capitaine au service de Prusse ; 2^o noble et égrègè Antoine de Choudens, dont les fils moururent sans enfants ; 3^o noble et égrègè Claude de Choudens, dont la descendance subsiste ; 4^o noble et égrègè Jean de Choudens, dont la descendance fut admise à la bourgeoisie de Genève en 1669 et s'éteignit au xviii^e siècle ; 5^o noble Nicolas de Choudens, décédé en 1590, dont la descendance paraît s'être éteinte au début du xix^e siècle. Claude, le troisième de ces cinq frères, fut père de maître Philippe de Choudens, d'Allemagne, qui, en 1623, était fermier de la Seigneurie de Genève pour le revenu de Mategnin. Deux des fils de celui-ci, Abraham de Choudens, né en 1592, et maître Antoine de Choudens, furent les auteurs de deux rameaux actuellement existants. Les représentants du premier rameau furent reçus bourgeois de Genève le 7 décembre 1701. C'est à ce rameau qu'appartient M. Antoine de Choudens, né en 1825, fixé à Paris, célèbre éditeur de musique. Le second rameau a longtemps été connu sous le nom de CHOUDENS-LA-TOUR.

La famille de Choudens a fourni un grand nombre d'officiers, de pasteurs, de professeurs, un membre de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg (Henri de Choudens, né en 1812), un compositeur de musique distingué, etc.

Principales alliances : de Gallatin 1722, Bordier 1753, Mestrézat 1668, de Luc, de Pesmes, Butini, de Fernex 1572, Sarasin 1645, de Chapeau-rouge, Chastel 1777, Pictet 1668, etc.

CHOUE de la METTRIE (de la). Armes : *d'argent à trois chouettes de sable, membrées et becquées de gueules, 2 et 1.*

La famille DE LA CHOUÉ appartient à la vieille noblesse de l'ancien diocèse de Saint-Malo, en Bretagne. Elle a toujours été assez obscure et on ne trouvera sur elle que peu de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres.

Dom Maurice, et après lui Potier de Courcy, lui attribuent pour premiers auteurs connus Robert de la Choue qui, en 1218, fonda une

rente de vingt minots de blé en faveur des prieurs du Pont, à Dinan ; et Pierre de la Choue qui était écuyer du Duc au siège de Pouancé, en 1379.

La famille de la Choue figura de 1448 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse des paroisses de Ploubalay, Trégon, Médréac et Créhon, toutes situées au diocèse de Saint-Malo. Elle était représentée lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666 par trois rameaux, celui des seigneurs de la Haute-Mettrie, en la paroisse de Trégon, celui des seigneurs de la Crochais et de la Brunays, en la paroisse de Créhen, et celui des seigneurs de Brandouet. Les représentants de ces trois rameaux furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, le 18 décembre 1668, par arrêt des commissaires de la réformation sur preuves de neuf générations remontant à Jean de la Choue, sieur de la Ville-au-Provost, en la paroisse de Ploubalay, qui avait épousé vers 1440 Jeanne le Gonidec.

Le rameau des seigneurs de la Mettrie s'est seul perpétué jusqu'à nos jours. Il possède encore le château de la Mettrie, situé près de Paramé. Un de ses représentants, Maurille-Alexis de la Choue de la Mettrie, signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne contre la convocation des États généraux. Son chef est connu sous le titre de comte de la Mettrie depuis les dernières années du XIX^e siècle.

La famille de la Choue a fourni dans ses divers rameaux des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur. Un de ses représentants, M. de la Choue de la Villedé, fut du nombre des volontaires qui se signalèrent au combat de Saint-Cast, en 1758. Un autre, ayant été fait prisonnier par des corsaires en 1759, eut à subir au Maroc une longue et pénible captivité.

Principales alliances : Maingard au XVI^e siècle, de Bouan, du Breil de Chalonge, de Cadaran, Magon de la Villehuchet 1865, Chauchart (du Mottay), de la Moussaye, Mouésan, Collas, le Bouétoux de Bréjerac 1905, de la Landelle 1823, de la Tousche-Limousinière 1851, de Bédée, de Ferron du Quengo, de Guernon 1897, de Vitton de Peyruis 1872, Besnard de la Vieuxville 1785, de la Guerrande, de Trémereuc, du Boisbaudry 1780, Gouro du Plessix, etc.

CHOULOT (de Lavenne de). Voyez : LAVENNE DE CHOULOT ET DE LA MONTOISE (DE).

CHOULY de PERMANGLE (de). Armes : *d'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef de trois lys au naturel (aliàs de trois fleurs de pavot d'argent) et en pointe d'une fleur de lys florencée (aliàs d'une feuille de châtaignier) d'or.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DE CHOULY DE PERMANGLE appartient à la noblesse du Limousin. Saint-Allais en a donné une généalogie dans son *Nobiliaire universel de France* et on trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud et dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, particulièrement dans le *Nouveau d'Hozier* et dans le *Cabinet d'Hozier*.

La famille de Chouly est originaire de la ville de Saint-Yrieix sur le territoire de laquelle elle a possédé la seigneurie de Permangle. Un tableau généalogique conservé dans le *Cabinet d'Hozier* en fait remonter la filiation au 11 mai 1512, date à laquelle noble Paul de Chouilly, écuyer, Sgr de Monchasty et de Permangle, fils de noble Jean Chouly, demeurant au château de Chaluts, aurait épousé Françoise Gentil, fille de Jean. Mais une note de d'Hozier apprend que ce contrat de mariage de 1512 est faux. D'après ce même tableau généalogique Paul de Chouly aurait eu pour fils Irieix Chouly, Sgr de Monchasty, conseiller du Roi, deuxième élu dans le Haut-Limousin par provisions du 5 octobre 1554, puis commissaire extraordinaire des guerres. Cet Irieix de Chouly, écuyer, Sgr de Monchasty et de Permangle, fils de Paul de Chouly, écuyer, Sgr de Permangle, et de demoiselle Françoise de Genty, aurait épousé, par contrat du 7 novembre 1551, demoiselle Françoise de Prouhet, fille de Jean de Prouhet, lieutenant général au siège de Limoges. Une note de d'Hozier apprend que ce contrat est faux et fait par un faussaire très ignorant. Ce même honorable homme monsieur maître Yrieix de Chouly, écuyer, Sgr de Monchasty, conseiller du Roi, son deuxième élu en Limousin, demeurant à Saint-Yrieix, fit son testament le 10 mars 1597 devant du Bourg, notaire à Saint-Yrieix ; dans cet acte il mentionne sa seconde femme, demoiselle Marguerite de Gimeil, aliàs de la Paluelle. Une note de d'Hozier apprend que ce testament n'est connu que par une copie collationnée en 1668. Yrieix de Chouly laissa deux fils, Jean, né du premier lit, et Paul, né du second lit, qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'aîné de ces deux frères, Jehan de Chouly, écuyer, conseiller du roi de Navarre et son secrétaire, épousa par contrat du 25 septembre 1584 demoiselle Isabeau de Magnanat ; il en eut un fils, Philippe de Prouhet de Chouly, sieur de Béchadie, qui épousa le 4 février 1639 Catherine de Chaumeix. Ce rameau est aujourd'hui éteint. On verra plus bas qu'une de ses représentantes épousa en 1753 le marquis de Permangle, chef du rameau cadet.

L'auteur du rameau cadet, Paul de Chouly, écuyer, Sgr de Permangle, gouverneur et commandant pour le Roi en la ville de Saint-Yrieix, épousa par contrat du 25 janvier 1595 demoiselle Françoise de

Gentil, fille du seigneur de Lajonchapt. Il en eut deux fils, Yrieix et Jacques, qui furent maintenus dans leur noblesse le 31 avril 1668 par arrêt du Conseil d'État. L'aîné de ces deux frères, Yrieix de Chouly, Sgr de Permangle, fut un brillant officier, fut lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de Limoges et mourut en 1679 sans laisser de postérité de son mariage, en 1639, avec Anne de Saint-Mathieu. Le puîné, messire Jacques de Chouly, écuyer, Sgr de la Prunie, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, capitaine des gardes de Mgr le duc de Nemours, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur pour le Roi des ville et château de Château-Landon, épousa, par contrat du 13 juin 1655, demoiselle Isabeau Roux, fille du seigneur de Reillac. Ce fut lui qui présenta en 1676 sa généalogie au Cabinet des Ordres du Roi pour obtenir l'admission parmi les pages de la Grande Écurie de son fils aîné, Yrieix-Junien, né en 1661. Il eut un fils cadet, Gabriel, qui fut lieutenant général des armées du Roi. Yrieix-Junien de Chouly fut connu le premier sous le titre de marquis de Permangle qui depuis lors a été conservé par le chef de la famille. Il épousa, par contrat du 7 juillet 1691, Marie des Prez, veuve du comte de Foucauld de Saint-Germain-Beaupré. Un de ses fils, Gabriel de Chouly marquis de Permangle, fut brigadier des armées du Roi. Un autre, Louis de Chouly, marquis de Permangle après la mort de son frère, lieutenant-colonel au régiment de Limousin, chevalier de Saint-Louis, épousa en 1753 sa cousine, Marie de Chouly de Béchadie. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que le fils de celui-ci, Philippe-Auguste de Chouly de Permangle, né en 1755 au château de Monchasty, en la paroisse de Dournazac, au diocèse de Limoges, fit en 1766 pour être admis à l'École militaire. Philippe-Auguste, marquis de Permangle, épousa en 1796 M^{lle} de Peters. Il en eut un fils, Lucien-Louis, marquis de Permangle, qui épousa M^{lle} Segaux et qui mourut en 1893 dans un âge avancé. Paul-Henri de Chouly, marquis de Permangle, fils du précédent, était conseiller de préfecture à Mont-de-Marsan quand il épousa en 1866 M^{lle} Anaïs Gautier. Il a été père de M. Lucien de Chouly de Permangle, lieutenant de chasseurs à cheval, qui a épousé à Cannes en 1906 M^{lle} Cor-miska.

La famille de Chouly de Permangle a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : de Gimel, d'Aguesseau, de Gentil de Lajonchapt, de Roux de Reillac 1655, de Ferrières-Sauvebœuf, d'Almay des Farges, etc.

CHOUMEILS de SAINT-GERMAIN. Armes : *parti : au 1 d'azur à trois barres d'argent ; au 2 échiqueté d'argent et de sable.*

La famille CHOUMEILS DE SAINT-GERMAIN est anciennement connue dans la bourgeoisie du Bas-Limousin. Des auteurs contemporains ont avancé qu'elle était originaire de l'Auvergne où elle aurait été anoblie par des charges de magistrature. Son nom ne figure dans aucun nobiliaire de ce pays et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse française.

Jean-François Choumeils de Saint-Germain, ancien contrôleur des contributions directes, mourut à Brives en 1823. Son petit-fils, Louis, né en 1826, d'abord avocat à Limoges, vint se fixer à Bordeaux et fut deux fois président de la chambre des avoués de cette ville. Il a laissé un fils, Étienne de Saint-Germain, né à Limoges en 1855, avoué à Bordeaux, qui a épousé M^{lle} Garros, fille de l'architecte bordelais. Louis de Saint-Germain, parent des précédents, était directeur des douanes dans la seconde moitié du xix^e siècle; son fils a épousé en 1892 M^{lle} de Wavrechin.

La famille Choumeils de Saint-Germain a encore fourni un greffier du tribunal de commerce de Brives, un juge de paix, des avocats, etc.

Principales alliances : Garros, Véron, de Wavrechin, Denucé 1819, de Morel, du Griffolet 1712 ou 1720, Laviaille 1816, Bachellerie, etc.

CHOUMOUROUX (de Saignard de). Voyez : SAIGNARD DE CHOUMOUROUX, DE LA FRESSANGE ET DE SASSELANGE.

CHOURY de la VIGERIE.

anobli par François I

Famille de haute bourgeoisie sur laquelle on n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants.

Pierre-Henri-Prosper CHOURY DE LAVIGERIE, né à Bordeaux le 10 mars 1812, décédé en 1893, fut nommé général de brigade en 1870. Son fils a épousé en 1887 M^{lle} de Billeheust d'Argenton.

Principales alliances : de Billeheust d'Argenton, Guilbert de la Tour 1889, Burdin de Saint-Martin, etc., *de Fresche de la Ville-Vrion*,

CHOUZY (Mesnard de). Voyez : MESNARD DE CHOUZY.

CHOVET de la CHANCE. Armes anciennes : *d'argent à deux arbres terrassés de sinople ; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.* — Armes concédées sous le Premier Empire : *écartelé : au 1 d'azur à un soleil rayonnant d'or ; aux 2 et 3 d'argent à la croix ancrée de gueules ; au 4 d'argent à deux arbres terrassés de sinople ; au franc-quartier des barons membres du collège électoral.*

*cf. Mertile
de Fresche
de la
Ville-Vrion*

La famille **CHOVET DE LA CHANCE**, récemment éteinte, appartenait à la noblesse du Forez. Le vicomte Révérend lui a consacré une notice dans son *Annuaire de la noblesse* de 1910 et on en trouvera une généalogie complète dans l'*Assemblée de la noblesse du bailliage de Forez en 1789* du comte de Jouvencel.

La famille Chovet paraît avoir eu pour berceau le lieu de Marthe. Elle est vraisemblablement la même que celle d'un Pierre Chovet, originaire de Saint-Étienne, qui fut pourvu en 1618 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi et qui la conserva jusqu'en 1653. Toutefois elle ne descend pas de ce magistrat.

Guillaume Chovet, auquel seulement remonte la filiation suivie, était marchand de soie à Lyon dans les dernières années du xvii^e siècle. Il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Son fils, Antoine Chovet, né à Saint-Étienne le 11 avril 1677, d'abord élu en l'élection de cette ville, fut pourvu, par lettres du 11 mars 1743, de la charge anoblissante de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France au Grand Collège. Il conserva cette charge jusqu'à sa mort survenue à Paris en mars 1762. Possesseur d'une grande fortune, il avait acquis la baronnie de la Faye, puis la seigneurie de la Chance, située dans la paroisse de Perreux, en Roannais, dont sa descendance a conservé le nom. Il avait aussi acquis dans la ville même de Saint-Étienne le fief de la Croix sur lequel il fit construire le château de Chantegrillet, aujourd'hui école des mineurs. Jean-Claude Chovet, Sgr de la Faye, de la Chance, etc., petit-fils du précédent, né à Saint-Étienne en 1750, acquit en 1782 du marquis de Langeron le comté et le château de Chevrières, situés près de Saint-Galmier. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montbrison, fut élu en 1803, puis en 1808, député de la Loire au Corps législatif, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 9 mars 1810, avec institution en majorat de sa terre de Chevrières, et mourut le 15 février 1812. Son fils aîné, Jean-Baptiste Chovet, baron de la Chance, décédé sans postérité en 1865, vendit vers 1820 la terre de Chevrières à la famille Neyrand. Joseph-Frédéric Chovet de la Chance, frère consanguin du précédent, épousa à Grenoble en 1818 M^{lle} Patras, fille d'un colonel au service de Hollande. Il en eut un fils, Louis-Albéric Chovet, baron de la Chance, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui mourut à Lyon en 1901 sans avoir été marié. Il eut aussi trois filles, M^{me} de Calamand, décédée, la baronne du Bourget, décédée en 1887, et M^{me} de Gantelet d'Anières.

Principales alliances : Bordeaux de Lurcy, Colomb d'Écotay 1728, Thiollière 1748, Imbert 1734, d'Assier de Luriecq 1750, de Genestet 1775, de Leyssin 1778, Baudet de Beauregard 1781, Clapeyron du

Milieu, Gardon de Calamand 1837, de Buttet du Bourget 1849, Capré de Mégève 1846, de Gantelet d'Anières 1860, etc.

CHRESTIEN de TRÉVENEUC. Armes : *de sinople à une fasce d'or accompagnée de trois heaumes de profil du même (aliàs d'argent).* — Devise : *En bon chrétien.*

La famille CHRESTIEN DE TRÉVENEUC appartient à la vieille noblesse de l'ancien diocèse de Saint-Brieuc, en Bretagne. On en trouvera un tableau généalogique dans les manuscrits de Chérin. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1904.

Hervé Chrestien se croisa en 1248 d'après un titre de la collection Courtois ; son nom a été inscrit aux Salles des Croisades du musée de Versailles avec les armes de la famille Chrestien de Tréveneuc. Dom Maurice mentionne un Guillaume Chrestien qui était écuyer de Beaumanoir en 1369. Raoulet (aliàs Roland) Chrestien était en 1380 écuyer de la garde du château de Lehon. Guy Chrestien était trésorier du Duc lors de la prise de possession de Saint-Malo, en 1394. François Chrestien, d'abord valet de chambre de François, fils du duc Jean V, était en 1444 bouteiller de la duchesse Yolande.

La famille Chrestien figure de 1440 à 1535 aux réformations et montres de la noblesse des paroisses de Maroué et de Tréveneuc, au diocèse de Saint-Brieuc. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 16 janvier 1669 sur preuves de huit générations.

Noble Pierre Chrestien, écuyer, Sgr de Pontmorio, auquel remonte la filiation suivie, était en 1458 conseiller et chambellan du duc de Bretagne François II. Il est rappelé comme défunt dans un acte de 1485 avec sa femme, Guillemette de la Motte-Rouge. Son fils, François Chrestien, qualifié vicomte de Pontmorio et de Tréveneuc, était procureur de la juridiction d'Auray quand il fut nommé, en 1481, chancelier de Bretagne. Il échangea cette charge en 1485 contre celle de maître d'hôtel du Duc et sénéchal de Rennes et fut un des exécuteurs testamentaires de la Duchesse douairière, Isabeau d'Écosse. Il obtint le 4 mai 1485 des lettres du Duc lui permettant d'avoir un receveur et un sergent dans sa paroisse de Tréveneuc avec exemption de tous fouages, aides, tailles, etc. De son mariage avec Françoise Hingant il laissa un fils, Vincent, et une fille qui partagèrent sa succession par acte du 17 novembre 1503. Son fils, Vincent Chrestien, Sgr de Pontmorio et vicomte de Tréveneuc, marié à Margélie Dolou du Pont, fut père d'autre Vincent Chrestien, Sgr de Kérouguer, qui épousa Marguerite le Cozic par contrat du 11 octobre 1521. Deux des fils de

celui-ci, René, Sgr de Pontmorio et de Tréveneuc, marié à Jeanne du Boisgelin, et Pierre, Sgr de la Villehélio, en la paroisse de Plourhan, marié à Françoise le Roux, puis en 1578 à Jeanne Guéhenneuc, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée s'est seule perpétuée jusqu'à nos jours. Un de ses représentants, René Chrestien de Kerabel, fut admis en 1664 dans l'Ordre de Malte. Deux autres, Jean et Pierre Chrestien de Tréveneuc, signèrent en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne contre la convocation des États généraux. Ferdinand Chrestien de Tréveneuc, né en 1824, décédé en 1873, fut député royaliste du Finistère à l'Assemblée nationale de 1871 ; il ne laissa qu'une fille, la comtesse René de Beaumont. Son frère aîné, Henri-Louis Chrestien, comte de Tréveneuc, né en 1815, marié à Nantes en 1850 à M^{lle} Sallentin, conseiller général, député et sénateur des Côtes-du-Nord, décédé en 1893, a été père de Robert Chrestien, comte de Tréveneuc, né au château de Tréveneuc en 1856, député, puis sénateur des Côtes-du-Nord, qui a eu deux enfants de son mariage, en 1892, avec M^{lle} de Barthélemy.

L'auteur de la seconde branche, Pierre Chrestien, Sgr de la Villehélio, laissa trois fils : 1^o Jean, Sgr de la Villehélio, qui n'eut qu'une fille ; 2^o Prigent, Sgr de la Masse, qui continua la lignée ; 3^o François, dont la descendance fut comprise dans le jugement de maintenue de 1669 et paraît s'être éteinte peu de temps après. Cette branche était représentée au xviii^e siècle par Alexandre-Jean Chrestien, Sgr de la Masse, né en 1670, qui épousa en 1705 Louise de Kérérault et qui en eut trois fils vraisemblablement décédés sans postérité. Alexandre-Jean Chrestien de la Masse eut aussi une fille, Guionne-Yvonne, née en 1710 à Carhaix, au diocèse de Quimper. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que celle-ci fit en 1718 pour être admise à Saint-Cyr.

La famille Chrestien de Tréveneuc a fourni, en dehors des personnages cités au cours de cette notice, des officiers de grand mérite dont l'un mourut en 1786 des suites de blessures reçues devant Madras, un chanoine de Toul, etc.

Principales alliances : de Boisgelin, de Lannion, du Breil de Rays 1720, 1777, Harscouet de Saint-Georges 1780, 1806, de Kergariou 1800, 1839, le Corgne de Launay 1805, de Geslin de Bourgogne 1810, de Perrien 1859, Bonin de la Bonninière de Beaumont 1882, de Quinemont 1894, Sauvaire de Barthélemy 1892, de Guéhenneuc 1578, de Courson, de la Motte-Rouge, etc.

Une famille Chrestien, qui possédait la seigneurie des Vallées, en la paroisse de Carfantain, au diocèse de Dol, se désista de ses prétentions nobiliaires le 11 septembre 1668. Un sieur Chrestien de

Gouaffanton, de la même province, fut condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse par jugement de 1699.

CHRESTIEN de POLY et de LIHUS. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1827) : d'azur à une bande d'argent accompagnée en chef de quatre étoiles et en pointe de trois roses tigées et feuillées, le tout d'argent. — Devise : *In Christo salus.*

La famille qui est aujourd'hui connue sous les noms de CHRESTIEN DE POLY et de CHRESTIEN DE LIHUS appartenait au commerce parisien dans la première moitié du XVIII^e siècle. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres, et le vicomte Révérend en a donné des tableaux généalogiques dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1896 et dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*.

Le sieur Jean-François Chrestien, auquel remonte la filiation, était marchand drapier, bourgeois de Paris, ancien garde du corps de la draperie quand il mourut le 20 février 1743, à l'âge de 57 ans, en sa maison de la rue des Chargeurs, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. De son mariage avec dame Marie Clicquot, il laissait deux fils. Le second de ceux-ci, Simon-Philibert Chrestien des Ruffais, né en 1734, négociant à Paris, puis avocat au Parlement de cette ville, fut pourvu le 21 mars 1785 de la charge anoblissante de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; il n'eut que trois filles dont l'aînée épousa M. Rousseau, secrétaire du Roi, et dont la seconde épousa Antoine-Henri Boulard, notaire à Paris. Son frère aîné, Pierre-Jean-François Chrestien, Sgr de Poly, de Lihus et de Chanteloup, baptisé à Paris le 1^{er} mars 1732, marié à Françoise le Bocquet de Kério, fut conseiller au Châtelet de Paris, puis, en 1757, à la Cour des aides de la même ville et acquit par ces charges la noblesse au premier degré. Il laissa deux fils, Jean-Prosper Chrestien de Poly, né en 1769, et Pierre-Augustin Chrestien de Lihus, qui ont été les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Jean-Prosper Chrestien de Poly, reçu le 23 mai 1789 conseiller au Châtelet, plus tard avoué à Amiens, puis juge au tribunal de la Seine, enfin, en 1823, conseiller à la Cour de Paris, marié à M^{lle} Auxcousteaux, obtint du roi Charles X, le 4 août 1827, des lettres patentes de confirmation de noblesse, comme fils d'un conseiller à la Cour des aides. Il laissa lui-même deux fils : 1^{er} Prosper-Félix Chrestien de Poly, né à Amiens en 1803, capitaine de corvette, officier de la Légion d'honneur, marié à M^{lle} de Bernard de la Fortelle, dont le fils aîné, Jules-Prosper, a été tué à l'ennemi en 1871 et dont le second fils, Antoine-Félix, né en 1853, propriétaire du châ-

teau de Lihus, dans l'Oise, conseiller général de ce département, a eu plusieurs filles de son mariage, en 1876, avec M^{lle} Bordas-Larribé ; 2° Louis-Prosper Chrestien de Poly, conseiller à la Cour d'Amiens, décédé sans postérité dans cette ville en 1869.

L'auteur de la branche cadette, Pierre-Augustin Chrestien de Lihus, reçu le 4 mars 1789 conseiller à la Cour des aides de Paris, épousa M^{lle} Brochant, fille d'un conseiller au Parlement. Ses trois fils, Alexandre-Pierre Chrestien de Lihus, né à Clichy en 1791, notaire à Paris, marié à M^{lle} Robelot, Amédée-Jean Chrestien de Lihus, receveur principal des contributions indirectes, décédé sans alliance, et André-Eugène Chrestien de Lihus, né au château de Lihus en 1797, décédé sans alliance, firent reconnaître leur noblesse par ordonnance royale du 2 juin 1827, puis furent compris dans les lettres de confirmation de noblesse accordées le 4 août suivant à leur oncle, M. Chrestien de Poly. L'aîné d'entre eux a laissé deux fils dont l'un a postérité masculine.

M. Chrestien de Lihus prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Beauvais pour ses fiefs de Poly, Chanteloup, etc.

Principales alliances : Boulard (de Vaucelles), Auxcousteaux, de Mython, de Monchy de Gillocourt, Cochet de la Motte, de Bernard de la Fortelle, Brochant (de Villiers), de Laffitte de Canson, de Blanc de Guizard 1858, Beauvarlet de Moismont 1881, le Taillandier de Gabory 1884, de France 1902, etc.

D'après une tradition la famille Chrestien de Poly et de Lihus aurait eu dans le passé une origine commune avec une famille Crétien, ou Chrestien, de Neuville et avec une famille Chrestien de Fumechon qui au xviii^e siècle occupaient l'une et l'autre un rang distingué en Normandie. D'après cette même tradition, qui ne s'appuie sur aucune preuve, ces trois familles descendraient d'un Guillaume Chrestien qui fut anobli par lettres de 1369.

Un tableau généalogique conservé dans le *Nouveau d'Hozier* fait descendre les familles Chrestien de Neuville et Chrestien de Fumechon d'un Jean Chrestien, général des aides, maître des comptes en 1383 et 1388, qui fut bailli de Rouen en 1400. Jean-Numa Chrestien, fils du précédent, aurait eu deux fils : 1° Robert Chrestien de Launay, conseiller en l'Échiquier en 1454, dont le petit-fils, Jacques Chrestien, lieutenant général des eaux et forêts de Pacy en 1575, aurait été lui-même grand-père de Jean Chrestien de Neuville, bailli de Saint-André-en-Marche en 1620 ; 2° Jean Chrestien, conseiller en l'Échiquier, qui aurait été l'auteur de la famille Chrestien de Fumechon.

La famille Chrestien de Fumechon portait pour armes : *d'azur à un griffon rampant d'argent tenant entre ses pattes une molette d'or.*

Jacques Chrestien, inspecteur général des manufactures de France, possédait en 1747 la seigneurie de Fumechon, en la paroisse de Thibouville, au diocèse d'Évreux. M. Chrestien de Fumechon fut pourvu en 1758 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi. M. Chrestien de Fumechon prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Rouen et à Beaumont-le-Roger. Jean-Amable Chrestien de Fumechon, né à Thibouville en 1757, conseiller au Parlement de Normandie, puis président à la Cour impériale de Rouen, député de l'Eure sous la Restauration et sous la Monarchie de Juillet, décédé à Rouen en 1841, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 19 juin 1813.

La famille Crétien (ou Chrestien) de Neuville, honorablement connue au diocèse d'Évreux, paraît être demeurée non noble. Elle s'est éteinte en 1834.

Un Gilles Chrestien, de l'élection de Mortagne, fut anobli par lettres de 1664.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin des renseignements sur une famille Chrestien, d'ancienne noblesse de Normandie, qui portait pour armes : *de gueules à trois huchets d'argent*. Pierre Chrestien, chevalier, sieur du Plessis, marié en 1626 à Marie de Malortie, fut maintenu dans sa noblesse le 16 avril 1643 par arrêt du Conseil. Il fut père de Pierre Chrestien qui épousa en 1656 Marguerite des Montiers de Boisroger.

CHRESTIEN de BEAUMINY. Armes : *d'or à deux épées d'azur, passées en sautoir, accompagnées en chef et en flancs de trois croissants du même et en pointe d'une rose de gueules*.

La famille CHRESTIEN DE BEAUMINY appartient à la noblesse du Beauvaisis.

Un de ses représentants, Pierre Crestien, sieur de Sainte-Berthe, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant de robe courte de Clermont, eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Clermont-en-Beauvaisis) : *d'azur à trois sautoirs d'argent, 2 et 1*.

Messire Claude Chrestien de Sainte-Berthe fut anobli au xviii^e siècle par une charge de conseiller du Roi, président en la Cour des monnaies de Paris. Il fut père de Philippe Chrestien de Beauminy, écuyer, licencié ès lois, dont une fille, Marie, épousa en 1771 Jean-François-Xavier Deu de Montigny, mousquetaire.

Jean-Pierre Chrestien de Beauminy, écuyer, Sgr de Watines, Parceval et Mairie de Chépoix ; Claude-François Chrestien de Sainte-Berthe, écuyer, Sgr en partie du fief de Molles ; Charles-François Chrestien de Sainte-Berthe, écuyer, avocat au Parlement, Sgr de

Limoges et d'Argillières ; et Martial Chrestien de Sainte-Berthe, fils mineur, écuyer, Sgr en partie du fief Cornet, sis à la Motte d'Ancourt, et Frayères, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Clermont.

La famille Chrestien de Beauminy n'est pas titrée.

Principales alliances : Tripier de Sennerville, Deu de Montigny 1771, de Bruc, Domet de Vorges 1900, etc.

CHRÉTIEN du SOUCHAY.

Ancienne famille bourgeoise de Bretagne sur laquelle on trouvera quelques renseignements dans le *Répertoire de biobibliographie bretonne* de Kerviler.

Joseph CHRÉTIEN DU SOUCHAY, né à Mouais en 1784, fut nommé en 1816 juge de paix du canton de Derval. Claude-Nicolas Chrétien du Souchay fut nommé en 1827 juge de paix du canton de Bains. L'abbé Joseph Chrétien du Souchay, né à Mouais en 1822, décédé à Derval en 1883, fut aumônier de l'Hôtel-Dieu de Nantes, puis du noviciat des Frères.

Principale alliance : Poinçon de la Blanchardière 1889.

CHRISTEN (de). Armes : *d'argent à une épée de sable posée en pal et en abîme un écu d'argent à la croix de gueules.* — Couronne : *de Comte.* — Cimier : *un agneau pascal portant une bannière d'argent à la croix de gueules.* — Devise : *Trene Ehre.*

La famille DE CHRISTEN, définitivement fixée en France depuis 1743, est originaire de l'Unterwald, en Suisse.

On n'a pu se procurer sur elle que des renseignements insuffisants bien que M. de Magny lui ait consacré dans son *Nobiliaire Universel* une notice, du reste assez vague.

Son chef est connu sous le titre de comte qui, d'après M. de Magny, lui aurait été concédé par le pape Clément VIII.

Sébastien-Joseph Christen, marié à Marie-Thérèse Scitz, était capitaine de grenadiers au régiment suisse de Pfiffer quand son fils, Antoine-Louis, fut baptisé à Metz le 12 septembre 1767.

La famille de Christen a fourni avant la Révolution un certain nombre d'officiers distingués au service de France. Charles-Jean de Christen, né en 1753 à Marckolsheim, en Basse-Alsace, marié à Sophie-Louise de Mouret de Montrond, fut officier supérieur de la garde suisse et obtint en 1825 la croix de Saint-Louis. Théodule, comte de Christen, né à Colmar en 1835, prit du service dans l'armée du roi de Naples, François II, dont il fut un des plus vaillants défenseurs. Il venait d'accepter, avec le grade de général, du

service dans l'armée française quand il mourut le 28 novembre 1870.

CHRISTI de la PALLIÈRE.

La famille **CHRISTI** (ou **CHRISTY**) **DE LA PALLIÈRE** est anciennement et honorablement connue en Basse-Normandie, où elle a possédé les seigneuries de la Pallière, de la Morinière et de Hauteville, et en Haute-Bretagne où elle a possédé la seigneurie des Douets, en la paroisse de Saint-Méloir-des-Ondes, au diocèse de Saint-Malo.

On n'a pu se procurer sur elle que des renseignements insuffisants et on ignore si on doit lui rattacher un Jean (aliàs Vincent) Christi, théologal du chapitre de Nantes, qui fut un fougueux ligueur et qui fut député de l'Ordre de l'Église aux États généraux de Paris, en 1593, pour l'élection d'un Roi très chrétien et catholique.

La famille Christi ne figure pas au nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement. On trouve cependant que demoiselle Marie-Charlotte Christy, fille mineure du sieur Christy de la Morinière, écuyer, Sgr de Hauteville, près la mer, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Coutances.

Anne-Marie Christy de la Pallière, colonel, décédé en 1794, avait épousé vers 1790 Marie-Adélaïde Cormier des Fosses qui se remaria en 1825 au comte Davous, pair de France, et qui ne mourut qu'en 1857.

Jean-Anne Christy de la Pallière, né à Dinan en 1755, marié à Lorient en 1804 à Françoise Kerléro de Rosbo, décédé à Toulon en 1829, fut capitaine de vaisseau et officier de la Légion d'honneur. Sa descendance subsistait à Lorient il y a peu d'années.

La famille Christy a fourni des officiers de terre et de mer distingués dont un chevalier de Saint-Louis en 1778.

Principales alliances : Cormier, Mottin, etc.

CHRISTIAN.

M. Christian-Charles-Marie Esterhazy, né le 2 décembre 1875 à Bourg-en-Bresse, demeurant à Beautiran, en Bordelais, demanda le 26 mars 1900, à la suite d'un procès célèbre, et obtint, par décret de 1901, l'autorisation de substituer à son nom patronymique d'Esterhazy celui de **CHRISTIAN**.

L'obteneur de ce décret est le fils de M. Paul Walsin, connu sous le titre de comte Esterhazy, ancien préfet, ancien adjoint au maire de Bordeaux, décédé en 1896, qui avait épousé en 1864 M^{lle} de Faultrier.

Il sera consacré en son lieu une notice à la famille Walsin-Esterhazy.

CHRISTIANI (Chevreau-). Voyez : CHEVREAU-CHRISTIANI.

CHRISTIANI (ou CRISTIANI) de RAVARAN. Voyez : CRISTIANI DE RAVARAN.

CHRISTIN. Armes : *coupé : au 1 d'argent à une croix potencée de sable ; au 2 d'azur à un cosaque d'or, la tête contournée, tenant de la sénestre une lance brisée d'argent et monté sur un cheval galopant de même, soutenu de sinople et sénestré d'un foudre de gueules mouvant du flanc ; au franc-quartier de gueules à l'épée haute en pal d'argent, qui est des barons militaires.*

La famille CHRISTIN est originaire de Saint-Claude, en Franche-Comté, où elle était honorablement connue au XVIII^e siècle.

Charles-Gabriel-Frédéric Christin, né à Saint-Claude en 1744, était avocat dans sa ville natale quand il fut élu député aux États généraux de 1789 par le Tiers-État du bailliage d'Aval ; il joua dans cette assemblée un rôle assez effacé, fut nommé à l'expiration de son mandat président du tribunal du district de Saint-Claude et mourut en 1799.

Antoine-Gabriel Christin, né à Saint-Claude en 1781, général du génie, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1844, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 18 août 1810, puis baron par nouvelles lettres du 19 janvier 1813. Il avait épousé en 1816 M^{lle} Gondouin, décédée en 1871. Il en eut trois filles dont l'aînée épousa le général Bousquet, dont la seconde épousa le général Hainglaise et dont la troisième épousa M. Eugène Gouin, maire de Tours, député et sénateur. Le général baron Christin eut aussi trois fils dont deux ont eu postérité masculine.

Principales alliances : Gouin, de Miollis 1859, etc.

CHRISTOL (de). Armes (d'après des cachets de famille) : *écartelé : au 1 d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois mouchetures d'hermine de sable ; au 2 d'or à l'arbre de sinople, terrassé de même ; au 3 bandé d'or et de gueules ; au 4 de.... à trois couronnes d'or ; sur le tout d'argent à un lion de sinople¹.*

La famille DE CHRISTOL est anciennement et honorablement connue

¹ Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Raoul de Clavière.

à Béziers, en Languedoc. On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement régulier et elle ne figure pas au nombre de celles de sa région qui se firent maintenir nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV ; elle paraît s'être, comme tant d'autres, agrégée petit à petit à la noblesse au cours du XVIII^e siècle.

La filiation suivie remonte à Jean Christol, écuyer, capitaine d'infanterie, qui épousa Madeleine Rat par contrat du 1^{er} août 1638. D'après un tableau généalogique, cet officier aurait été fils de Jean Christol, écuyer, habitant de Béziers, marié le 22 mai 1602 à Anne de Mercorant, et petit-fils de Guillaume Christol et de Jeanne Trouilhet.

N... Christol fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Castelnaudary) : *d'argent à un lion de sinople.*

Guirand de Christol, ancien capitaine d'infanterie garde-côte, arrière-petit-fils de Jean et de Madeleine Rat, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Béziers. Il avait épousé, le 19 mai 1750, Marguerite-Charlotte de Lautrec. Il en eut deux fils, Marc-Bruno, officier de marine, chevalier de Saint-Louis en 1817, marié en 1783 à M^{lle} Pellet, et Jean-Pierre-Gabriel, capitaine au régiment de Royal-Roussillon, marié en 1785 à M^{lle} de Trémisot, qui furent les auteurs de deux branches. Les divers représentants de ces deux branches furent autorisés le 4 février 1859, par jugement du tribunal civil de Montpellier, à faire rectifier les actes de l'état civil dans lesquels leur nom n'était pas précédé de la particule : DE.

La famille de Christol a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, un doyen de la Faculté des sciences de Dijon, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Kérourartz 1892, de Rolland 1900, de Bois-lève de Chamballan, de Lautrec, etc.

CHRISTOPHE, CHRISTOPHE de la MOTTE-GUÉRY et CHRISTOPHE de BRÉGEOT. Armes concédées au colonel baron Christophe de la Motte-Guéry par le règlement d'armoiries du 6 juillet 1816 : *coupé : au 1 parti à dextre d'or à un lion rampant et contourné de sable et à sénestre de gueules à l'épée haute en pal d'argent, qui est des barons militaires ; au 2 d'azur à une redoute d'or, mouvante du flanc dextre, soutenue du même, sommée d'une batterie, tirant de gueules et de sable, et sénestrée d'un cuirassier à cheval chargeant sur la batterie, le sabre à la main, le tout d'or.* — Armes concédées en 1809 au général baron Nicolas-François Christophe : *coupé : au 1 parti de sinople à une tête de cheval d'argent et de gueules à l'épée haute en pal d'argent, qui est des barons militaires ; au 2 d'argent à un dextro-*

chère au naturel, rebrassé de sinople, chargé de cinq chevrons du champ sur la manche et armé d'un sabre recourbé de gueules, le tout mouvant du flanc sénestre. — Armes concédées au colonel baron Jean-François Christophe par le règlement d'armoiries du 16 juin 1818 : parti : au 1 d'or à trois tubes de canon de sable, posés en pal ; au 2 d'argent à un dextrochère armé de sable, tenant une épée haute du même, le tout rehaussé d'or ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

La famille CHRISTOPHE appartenait au xviii^e siècle à la haute bourgeoisie de Nancy. Le vicomte Révérend en a donné un tableau généalogique dans ses *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*.

Nicolas-Denis Christophe, avocat à la Cour, conseiller et échevin de Nancy, marié vers 1765 à Thérèse-Marie Biot de Lambinet, en eut, entre autres enfants, trois fils, Philippe, Nicolas-François et Jean-François, qui furent des officiers du plus grand mérite.

Philippe Christophe, né à Nancy en 1769, colonel du 12^e cuirassiers en 1808, retraité en 1830 avec le grade de maréchal de camp honoraire, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Versailles en 1848, fut créé baron de l'Empire sous la dénomination de : DE LA MOTTE-GUÉRY par lettres patentes du 26 février 1814 et fut confirmé dans la possession de son titre par nouvelles lettres patentes du 6 juillet 1816, avec règlement d'armoiries. De son mariage avec Louise-Anne de Monfrabeuf, décédée à Paris en 1857, il laissa deux fils : 1^o Charles-Auguste Christophe, baron de la Motte-Guéry, né en 1795, capitaine de cavalerie, marié en 1835 à M^{lle} Damien, décédé en 1873, dont la descendance subsiste ; 2^o Nicolas-Édouard Christophe de la Motte-Guéry, né en 1800, chef de bureau au ministère des finances, officier de la Légion d'honneur, qui mourut à Paris en 1843 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} de Forceville.

Nicolas-François Christophe, né à Nancy en 1770, général de brigade en 1813, officier de la Légion d'honneur, décédé sans alliance en 1839, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 15 novembre 1809.

Jean-François Christophe, né à Nancy en 1772, maréchal de camp en 1815, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1827, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 12 février 1812 et fut confirmé dans la possession de son titre par nouvelles lettres patentes du 16 juin 1818. Il avait épousé en 1803 M^{lle} de Brégeot. Il en eut deux fils dont l'aîné, officier d'infanterie, mourut sans postérité en 1874. Le puîné, Louis-Félix, baron Christophe, né en 1806, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, avait vainement demandé le 30 août 1862

l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de la famille de Brégeot sous lequel il était connu. Il est décédé en 1876 n'ayant eu que deux filles mariées successivement à M. Protau. Il a été consacré en son lieu une notice à la famille de Brégeot dont une branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Principales alliances : de Monfrabeuf, de Forceville, de Caila 1862, de Brégeot 1803, etc.

La famille dont il vient d'être parlé paraît être distincte de celle de Claude Christophe, peintre, né à Verdun de parents originaires de Saint-Mihiel, qui fut anobli le 30 mai 1726 par lettres patentes du duc de Lorraine.

CHUPPIN de GERMIGNEY. Armes : *d'or à un chevron d'azur surmonté d'une étoile de gueules, accostée de deux croissants du même, et accompagné en pointe d'un arbre de sinople.*

Charles CHUPPIN était conseiller secrétaire du Roi, garde des rôles des offices de France quand il épousa, le 28 novembre 1711, Marie-Madeleine Verrier-Quentin.

Athanase Chuppin, ancien officier supérieur, conseiller à la Cour d'Amiens en 1811, fut maintenu dans sa noblesse par lettres patentes du roi Louis XVIII du 30 juillet 1819 et obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Il fut dès lors connu sous le nom de CHUPPIN DE GERMIGNEY. Il laissa un fils, Omer-Nicolas Chuppin de Germigney, né à Paris en 1803, conseiller à la Cour de Bastia en 1844, substitut du procureur général à la Guadeloupe en 1848, qui ne paraît pas avoir laissé de postérité.

Principale alliance : de Maussion de Candé.

Une famille Chuppin, originaire du Maine, possédait sous Louis XIV la seigneurie de la Guittonnière, près de Fougères, en Haute Bretagne. Elle portait pour armes : *d'azur à six billettes d'or, 3, 2 et 1.* Elle fut maintenue dans sa noblesse en 1610 par arrêt de la Cour des aides de Paris et en 1669 par arrêt du Parlement de Bretagne.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME I

ACCARIAS de SÉRIONNE.

L'auteur de cette famille, Joseph (aliàs Jacques) ACCARIAS DE SÉRIONNE, était né le 6 octobre 1706 (aliàs 1709) à Châtillon-Saint-Jean, près de Romans, en Dauphiné, et était fils de Jean-Baptiste Accarias et de Catherine Lagier. D'abord avocat au Grand Conseil, il fut pourvu le 19 avril 1746 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi au Grand Collège, dut s'expatrier en 1757 à la suite de revers de fortune et mourut en 1792 à Vienne, en Autriche. Il avait écrit un certain nombre d'ouvrages d'économie politique estimés. Il fut père de Jean-Jacques Accarias de Sérionne, qui épousa Louise-Marthe de Sainson, et grand-père de Louis-Jacques Accarias de Sérionne, né à Paris en 1786, lieutenant-colonel de lanciers, qui épousa en 1816 Louise-Pulchérie du Coetlosquet. Le fils de celui-ci, Jean-Louis-Cyr-Adolphe, né en 1818 à Cyr-les-Nonains, en Orléanais, laissa tomber en désuétude le nom patronymique d'Accarias pour ne conserver que celui de Sérionne. Il a lui-même laissé deux fils dont l'un, connu sous le titre de comte de Sérionne, a épousé en 1897 M^{lle} Yvonne du Bouays de la Bégassière.

AREXY (d'). Armes : *de gueules à un sautoir d'argent chargé de trois vols de même* ¹.

La famille d'AREXY est originaire du pays de Foix où elle était honorablement connue dès le xvii^e siècle. On trouvera sur elle des renseignements dans le tome III de la *France moderne*.

Jean-Pierre d'Arexy, marié en 1711 à Françoise de Martinis, fut trésorier des États du pays de Foix, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Toulouse et enfin, en 1720, capitoul de cette ville.

¹ Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Arexy dans le premier volume de cet ouvrage.

Il avait acquis la noblesse héréditaire à la faveur de ces charges, mais il n'eut qu'un fils, François, qui mourut en 1776 sans laisser de postérité masculine. Son frère, Antoine Arexy, habitant de Saint-Girons, fut père de Pierre d'Arexy, né en 1701, marié en 1758 à Marie-Thérèse de Catalan, qui fut anobli en 1781 par le capitoulat de Toulouse et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville, et grand-père de Jean-Antoine d'Arexy, né en 1761, dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

La famille d'Arexy n'est pas titrée.

Principales alliances : de Bellissen 1743, de Falguière, etc.

ARGENT de DEUX-FONTAINES (d').

Ce fut Jean-Arnould d'ARGENT DE DEUX-FONTAINES, né à Châlons en 1736, aïeul des divers représentants actuels, qui prit part en 1789 sous le titre de marquis d'Argent aux assemblées de la noblesse tenues à Soissons.

ARMAILHACQ (d'). Armes : *parti de sinople au sénestrochère d'argent tenant une arme de même et d'azur à la fasce d'argent accompagnée de deux chiens courant de même.*

La famille d'ARMAILHACQ était honorablement connue en Médoc dès la fin du xvii^e siècle. Elle était venue de Gascogne se fixer dans ce pays par le mariage que l'un de ses membres contracta vers 1680 avec une demoiselle de Romat, héritière d'une partie de la terre de Mouton, aux portes de la ville de Pauillac. Dominique d'Armailhacq, bourgeois de Bordeaux, ancien officier de marine, mari de Catherine Marchand, était sous Louis XVI inspecteur des fortifications de la Gironde depuis le Fort-Médoc jusqu'à la Pointe de Grave. Son fils, Louis-Odet d'Armailhacq, conseiller du Roi, trésorier payeur des gages de la Cour des aides, épousa, par contrat du 24 juin 1780, Marie-Thérèse de Laporte. Armand-Joseph d'Armailhacq, né en 1789, fils de celui-ci, conseiller auditeur à la Cour d'appel de Bordeaux en 1821, décédé en 1868, fut un des viticulteurs les plus distingués du Bordelais. Il s'était apparenté aux meilleures familles de la région par son mariage, en 1827, avec M^{lle} de Carles. Il laissa une fille, héritière du domaine de Mouton d'Armailhacq, à Pauillac, qui épousa en 1858 Jean-Adrien de Ferrand. Il eut aussi deux fils dont l'aîné, Louis-Amédée, né en 1829, a laissé des enfants de son mariage, en 1860, avec M^{lle} Cavaignac de la Lande et dont le second, Jacques-Albert, né au château de Mouton en 1831, décédé en 1907, a été supérieur de Saint-Louis-des-Français, à Rome ¹.

¹ Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Armailhacq dans le premier volume de cet ouvrage.

ARNAUD de CHATEAUNEUF. Armes : *tranché d'azur et de gueules, à la bande d'or accompagnée en chef d'un lys du même et en pointe d'une rose d'argent.*

La famille ARNAUD DE CHATEAUNEUF, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse niçoise. Elle était honorablement connue à Nice depuis plus de deux siècles quand André Arnaud épousa, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Thérèse-Françoise Ghisi, héritière d'une partie du fief de Châteauneuf, situé sur le penchant septentrional du Mont Macaron. M^{me} Arnaud obtint, par lettres du roi de Sardaigne du 3 juin 1771, l'investiture de cette portion du fief de Châteauneuf avec le titre héréditaire de baron.

La famille Arnaud adopta alors le blason d'une famille Arnaud de Riez, de Rousset et de Monier, d'ancienne noblesse de Provence, dont une branche, éteinte au XVIII^e siècle, avait possédé une autre seigneurie de Châteauneuf. Il a été dit quelques mots de cette famille dans la notice consacrée à la famille d'Arnaud de Vitrolles qui en a également adopté les armoiries.

Louis-Aygulf Arnaud, baron de Châteauneuf, décédé en 1835, fut sénateur et juge du consulat de la mer de Nice. Son neveu, Charles Arnaud, baron de Châteauneuf, major dans l'armée royale sarde, avait épousé Marie-Anne Scarampi, décédée en 1884. Il en eut deux fils qui furent les derniers représentants mâles de leur famille : 1^o Alexandre, baron de Châteauneuf, décédé en 1879, dont la fille unique, Delphine, héritière de la baronnie de Châteauneuf, a épousé M. Alexandre Faraudi ; 2^o Félix, chef de section au ministère des affaires étrangères du royaume d'Italie, dont la fille unique a épousé le chevalier Montegrandi.

Par décret du roi d'Italie du 12 avril 1885 M. Alexandre Faraudi a été autorisé à relever le titre de baron de Châteauneuf qui appartenait à la famille de sa femme et à le transmettre à ses descendants.

ARTHAUD de VIRY. Armes : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur à trois tours crénelées d'argent, 2 et 1, qui est d'Arthaud ; aux 2 et 3 de sable à la croix ancrée d'argent, ouverte en cœur d'un carreau du champ, qui est de Viry¹.*

La famille ARTHAUD est fort anciennement connue dans la petite ville de Saint-Germain-Laval, en Forez, à laquelle elle a fourni des notaires dès le XV^e siècle. On en trouvera des généalogies détaillées dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1873 et dans l'*Assemblée de la noblesse du bailliage de Forez en 1789*, de M. de Jouvencel.

¹ Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Arthaud de Viry dans le premier volume de ce *Dictionnaire*.

Comme la plupart des familles nobles du nom d'Artaud, ou d'Arthaud, elle a adopté des armoiries rappelant celles de l'illustre maison dauphinoise des Artaud de Montauban, depuis longtemps éteinte.

Maître Antoine Arthaud, lieutenant particulier de la ville et châtellenie royale de Saint-Germain-Laval, décédé le 7 août 1652, avait épousé Françoise de Viry, héritière d'une seigneurie de son nom dont ses descendants ont conservé le nom. Cette seigneurie passa vers le milieu du xviii^e siècle dans la famille de Thy de Milly. Françoise de Viry appartenait à une famille distinguée dont un membre, Jacques de Viry, fut député aux États généraux de 1484, mais qui n'avait aucun rapport avec la puissante maison savoisienne du même nom encore existante. Sébastien Arthaud, fils des précédents, décédé en 1704 à l'âge de 65 ans, fut secrétaire du prince de Condé. Il prit le premier la qualification d'écuyer, probablement en raison de ses fonctions. Son fils, Étienne-Antoine Arthaud, sieur de Viry, né en 1683, marié en 1705 à Marie Boyer, régularisa la situation nobiliaire de sa famille par l'acquisition, le 30 septembre 1729, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Provence. Il laissa deux fils, André Arthaud de Viry, né à Saint-Germain-Laval en 1719, receveur des tailles à Clermont-Ferrand, marié en 1744 à Marie-Anne Espinasse, et Jean Arthaud de Viry, sieur de Chantois, né en 1720, marié en 1748 à Gabrielle Barnier, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné de ces deux frères fut maintenu dans sa noblesse par lettres patentes de 1772 et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Clermont-Ferrand. Son fils, Jean-Baptiste-Antoine Arthaud de Viry, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Forez. Cette branche s'est éteinte avec le petit-fils de celui-ci, Antoine-Arthur Arthaud de Viry, qui est décédé en 1885 sans avoir eu d'enfants de deux mariages successifs avec M^{lle} de Matharel et avec M^{lle} de Labareyre.

Jean Arthaud de Viry, auteur de la branche cadette, fut père de Philippe-Emmanuel Arthaud de Viry, marié en 1778 à M^{lle} de Contenson, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Forez. Cette branche était représentée de nos jours par le docteur Charles-Octave Arthaud de Viry, membre du Conseil général de la Loire, décédé en 1901, qui a laissé quatre enfants de son mariage, en 1868, avec M^{lle} Perdrigeon.

La famille Arthaud de Viry a fourni des officiers, des magistrats, de savants médecins, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : d'Allard, Chassaing, de Boissieu 1618, de

Viry, Boyer 1705, de Becdelièvre 1812, de Sampigny d'Issoncourt 1808, Andraud de Parpaleix 1771, de Noyel de Paranges 1813, de la Mure 1780, Denis de Cuzieu 1801, de Matharel 1849, Garnier de la Bareyre 1851, du Bessey de Contenson 1778, de Froment 1905, de Maulbon d'Arbaumont 1904, etc.

ASSELIN d'ESPARTS, de VILLEQUIER et de CRÈVECŒUR. Armes de la branche d'Esparts : *d'azur à une fasce d'argent chargée de trois roses de gueules et accompagnée de trois molettes d'éperon d'argent.* — Armes de la branche de Villequier et de Crèvecœur : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois burettes de même.* — Tortil : *de Baron.* — Supports : *deux griffons ailés.* — Devise : *Fidelitas, spes*¹.

La famille ASSELIN appartient à la noblesse de robe de Normandie. Elle remonte par filiation à noble homme Charles Asselin, avocat et conseiller du Roi en la vicomté d'Orbec, marié à Jeanne Levasseur, dont le fils, Louis Asselin, avocat en la cour du Parlement de Normandie, épousa par contrat du 6 juillet 1604 Diane Houel, dame des Parts. Pierre Asselin de Part (ou d'Esparts), sieur de Longchamps, fils des précédents, était maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté quand il fut anobli par lettres patentes d'octobre 1643, enregistrées en la Cour des aides. Un édit d'août 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, Pierre Asselin se fit accorder, en avril 1675, de nouvelles lettres patentes qui confirmaient celles obtenues par lui en 1643. Deux de ses fils, Pierre Asselin de Part, Sgr de Longchamps, conseiller en la Cour des aides de Normandie en 1672, et Jacques Asselin, conseiller au Parlement de Normandie en 1695, plus tard échevin de Rouen et secrétaire du Roi et de ses finances, furent les auteurs de deux branches. Un autre de ses fils, Jacques Asselin, secrétaire du Roi en 1702, fut père de Louis Asselin, Sgr de Bosville et de Bretteville, qui fut conseiller, puis maître des requêtes au Parlement de Normandie.

Pierre Asselin de Part, auteur de la branche aînée, fut père de Pierre-Alexis Asselin d'Esparts, Sgr de Longchamps, reçu en 1706 conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, qui obtint des lettres d'honneur le 16 janvier 1734, grand-père de Charles Asselin, né en 1717, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi de la ville de Laon, gentilhomme de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, et bisaïeul de Louis-Philippe Asselin de Part, né en 1768, qui fit en 1781 des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Cette

¹ Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Asselin de Villequier et de Crèvecœur dans le premier volume de ce *Dictionnaire*.

branche s'est éteinte au cours du XIX^e siècle. Son dernier représentant fut le fondateur de l'hôpital Asselin, à Yvetot.

Jacques Asselin, auteur de la seconde branche, fut père de Jacques-Louis Asselin qui acquit en 1696 la belle terre de Villequier, sur les bords de la Seine, et qui en obtint l'érection en baronnie par lettres patentes du 14 avril 1712. Celui-ci laissa deux fils dont l'aîné, Jacques-Louis Asselin, baron de Villequier, conseiller au Parlement de Normandie en 1724, mourut sans postérité en 1751 et dont le second, Jean-Alexandre Asselin, baron de Villequier après la mort de son frère, épousa M^{lle} le Cornu de Bimorel, dame de Crèvecœur, et continua la descendance. Jean-Alexandre laissa à son tour deux fils : 1^o Jacques-Alexandre Asselin, baron de Villequier, né en 1759, conseiller au Parlement de Normandie en 1780, président de chambre à la Cour d'appel de Rouen en 1811, député de la Seine-Inférieure en 1815 et 1827, marié à une sœur du chancelier Dambray, dont la descendance subsiste ; 2^o Jean-François Asselin de Crèvecœur, conseiller au Parlement de Normandie, dont les deux petits-fils n'ont pas eu de postérité masculine.

Il existait au XVII^e siècle une branche de la famille Asselin dont le point de jonction avec la souche est mal connu. Cette branche portait pour armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant de même*. Elle avait pour auteur Philippe Asselin, Sgr de Frenelles, conseiller au Parlement de Normandie en 1618, qui fut anobli par sa charge. Elle fut maintenue dans sa noblesse, lors de la grande recherche commencée en 1666, par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen.

Principales alliances : le Cornu de Bimorel, Dambray, de Riedmaten, Cardon de Montigny 1824, Lucas de Lestanville 1813, le Bègue de Germiny 1807, Chrestien de Fumechon 1811, Godard de Belbeuf 1844, Dufresne de Beaucourt 1848, des Isnards-Suze, Girod de Resnes, de Guillebon 1899, des Champs de Boishébert, de Maistre, de Lorgeril, de Lavau, etc.

Il a existé à Rouen une autre famille Asselin qui portait pour armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné d'une épée de même posée en pal, la pointe en haut, traversant sous le chevron, la garde et la poignée d'or*. Cette famille avait pour auteurs Jean-Baptiste Asselin, de Rouen, brigadier des gendarmes de la garde du Roi, et son frère, François, capitaine appointé dans ladite compagnie, qui furent anoblis par lettres de juillet 1718.

TOME II

BARESCUT (de). Armes : d'or à un palmier de sinople ; au chef cousu d'argent chargé de trois étoiles d'azur.

BARTHELATS (de). Armes : d'azur à un tigre passant au naturel ¹.

La famille DE BARTHELATS, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse du Forez. Le comte de Jouvencel en a donné une généalogie dans son *Assemblée de la noblesse du bailliage de Forez en 1789*. Ses premiers auteurs connus portaient le nom de Berthelats, ou Berthelat, et la tradition la fait descendre d'une famille de Vertholey (Bertholea) qui dès le ^{xiii}^e siècle occupait un rang distingué dans la même région.

La filiation remonte à Lambert Bartelat, sieur du Deteil et de la Palleide, demeurant en la paroisse de Saint-Alyre, en Auvergne, qui avait épousé Françoise d'Arcon et dont le fils, noble Gilbert Bartelat, sieur des Gaignevins, de la Palayde, du Deteil, etc., capitaine d'une compagnie de gens de pied, épousa Marie Tissier par contrat du 12 janvier 1528. Les représentants de la famille de Barthelats, ou de Berthelats, furent maintenus dans leur noblesse en 1668 par jugement de l'intendant Dugué. Claude de Berthelats, écuyer, demeurant au bourg de Renaison, rendit hommage le 16 mars 1674 pour son fief d'Arfeuillette. Son fils, Jacques-Marie de Berthelats, écuyer, Sgr d'Arfeuillette, baptisé à Feurs le 2 octobre 1658, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Roanne). Il épousa dans la suite, en 1707, Marie-Anne Michon de Vincé et en eut deux fils, tous deux appelés Claude-Marie, qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'aîné de ces deux frères, Claude-Marie de Berthelats, rendit hommage pour son fief d'Arfeuillette le 2 septembre 1753 et le 23 décembre 1776. Sa descendance s'est éteinte en la personne de son petit-fils, Antoine-Claude de Barthelats, né en 1782, qui est décédé en 1851 laissant une fille unique mariée en 1835 au comte de l'Estoile.

¹ Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Barthelats dans le deuxième volume de ce *Dictionnaire*.

Gilbert de Barthelats, né en 1763, chef du second rameau, fut admis en 1776 parmi les pages du duc d'Orléans. Il fut connu dans la suite sous le titre de marquis de Barthelats. Son fils, Jean-Louis, marquis de Barthelats, décédé en 1870, fut le dernier représentant mâle de sa famille. De son mariage avec M^{lle} d'Aigrepont il laissa une fille qui épousa d'abord en 1870 M. de Beuverand, puis en 1875 M. Edmond-Stéphen Durrieu (de la Carelle), comte romain.

M. de Berthelats, Sgr d'Arfeuillette, et le chevalier de Berthelats avaient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Forez.

La famille de Barthelats a fourni des officiers.

Principales alliances : de Fradel 1648, Nompère de Champagny 1715, Feydeau 1646, du Claux de l'Estoile 1835, de Laval d'Arlempdes 1829, de Vernin d'Aigrepont, de Beuverand 1870, etc.

TOME III

BEAUVISAGE de GUNY et de SEUIL (de). Armes : *d'azur à trois bustes d'homme d'or, 2 et 1.*

La famille **BEAUVISAGE** était originaire de Fère-en-Tardenois où elle occupait un rang distingué dès la fin du *xvi^e* siècle ¹.

Un de ses membres, Nicolas-Charles de Beauvisage, chevalier, comte de Saint-Jean de Latran, fils de François Beauvisage, bourgeois de Laon, fut nommé maire de cette ville en 1720. Il eut plusieurs fils qui ont peut-être laissé des descendants.

Hiérosme Beauvisage, décédé en 1694, issu d'une autre branche, fut subdélégué de l'intendant à Fère-en-Tardenois. Son fils, Charles Beauvisage, avocat, lieutenant de Roi, receveur au grenier à sel de Fère-en-Tardenois, décédé en 1748, eut, entre autres enfants, une fille, qui épousa en 1723 Jean de la Fontaine, neveu du célèbre fabuliste, et un fils, Joseph Beauvisage, Sgr de Montberlault, décédé en 1762, qui épousa en 1739 Suzanne de Lesguisé d'Aigremont. Les deux fils de celui-ci, Charles-Joseph Beauvisage, Sgr de Guny, né en 1740, et Nicolas-Jérôme Beauvisage, Sgr de Seuil, né en 1743, furent l'un et l'autre pourvus de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Soissons. L'aîné de ces deux frères mourut en 1795 laissant cinq filles. Le puîné eut deux fils : 1^o Henri Beauvisage de Seuil, décédé en 1858, qui épousa sa cousine germaine, Athénaïs Beauvisage de Guny, et dont la fille unique, héritière du château de Guny, épousa en 1826 M. Chabaille d'Auvigny ; 2^o Félix de Beauvisage de Seuil, qui épousa en 1819 M^{lle} de Lannoy et qui en eut deux filles, M^{me} Branche de Flavigny, décédée en 1909, M^{me} de Taffin de Tilques, décédée en 1895.

Principales alliances : de la Fontaine, de Lesguisé d'Aigremont, Carpentier des Tournelles 1764, de la Fons 1807, de Lannoy 1819, Chabaille d'Auvigny 1826, Branche de Flavigny 1840, de Taffin de Tilques 1848.

¹ Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le vicomte de Hennezel d'Ormois,

BELLOC de CHAMBORANT (de) et BELLOC (de).

C'est par erreur qu'on a fait descendre cette famille d'un Antoine BELLOC, bourgeois de Toulouse, qui fut capitoul de cette ville en 1647 et en 1667 et qui fut anobli par ses fonctions. La famille de Belloc actuellement existante est originaire de Lombez (Gers). Son auteur, Pierre Belloc, bourgeois de cette ville, décédé le 9 mars 1704, avait épousé le 30 novembre 1669 Jeanne Sabatéry, veuve de Pierre Bayone. Il fut père de Bertrand Belloc, né en 1672, receveur des tailles en l'élection de Comminges, juge de Lombez, marié à Jeanne Lapeyrie, et grand-père de Pierre Belloc, né le 10 mai 1697, d'abord président en l'élection de Comminges, qui fut de 1745 à 1763 président des requêtes au Parlement de Toulouse et qui fut anobli par ses fonctions. Le président de Belloc avait épousé d'abord en 1730 M^{lle} de Boisset, fille d'un conseiller au Parlement de Toulouse, dont il n'eut qu'une fille, puis en 1736 M^{lle} d'Aspe, fille d'un président à mortier au même Parlement, dont il eut une nombreuse postérité. Un de ses fils, Antoine-Thérèse de Belloc, Sgr de la Rassade, conseiller au Parlement de Toulouse en 1759, puis président de la première chambre dudit Parlement, marié en 1772 à M^{lle} d'Andéard, héritière de la baronnie de Prègues, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse et à Muret et fut guillotiné à Paris le 6 juillet 1794.

BELLOMAYRE (de).

Michel-Gabriel BELLOMAYRE, né à Toulouse en 1801, anobli en 1829 par lettres du roi Charles X, était non pas le petit-fils, comme il a été dit par erreur, de Jean-François Bellomayre, né en 1741, marié à M^{lle} d'Izarny-Gargas, mais son propre fils, issu de son second mariage, en 1799, avec Anne-Sophie de Laporte.

TOME IV

BERMONDI. Armes : *coupé : au 1 de gueules à une bande d'argent chargée de trois croisettes potencées d'azur ; au 2 d'azur à une montagne d'argent, rocheuse, issante de la pointe de l'écu, surmontée de trois étoiles d'or rangées en fasce.*

La famille BERMONDI appartient à l'aristocratie niçoise. M. de Orestis lui a consacré une notice dans sa *Noblesse niçoise*, publiée en 1909 dans le *Nice historique*.

Elle a eu pour auteur Barthélemy Bermondi, né en 1786, sénateur du royaume de Sardaigne, conseiller d'État en 1843, avocat général près la Cour de cassation, grand-croix des Saints Maurice et Lazare, décédé en 1855, qui reçut le titre héréditaire de comte par lettres patentes du roi de Sardaigne du 24 novembre 1840.

BERNARD du SAGET (du). Armes de la famille du Bernard : *d'or à un taureau au naturel passant sur une terrasse de sinople et adextré d'un soleil naissant de l'angle de l'écu ; au chef d'azur chargé d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout d'or.*

BERTHELIN, en Champagne.

Cette famille, à laquelle il a été consacré une notice dans le tome IV de cet ouvrage, tire sa noblesse de la charge de secrétaire du Roi en la chancellerie de Lyon dont fut pourvu Edme BERTHELIN, Sgr de La Chaise, né en 1731, major de la milice de la ville de Troyes. La chancellerie de Lyon ayant été supprimée et réunie à celle de Nancy, Edme Berthelin fut pourvu en 1776 du même office auprès de cette dernière chancellerie et le conserva jusqu'en 1786, date à laquelle il donna sa démission. Il épousa en 1751 Marie-Charlotte Wattier de Puisieux et mourut fort âgé en 1820.

BIERDUMPFEL (de). Armes : *coupé : au 1 d'or au corbeau de sable, les ailes étendues, tenant en son bec une bague d'or ; au 2 de gueules au chevron d'argent.* — Couronne : *de Baron.* — Cimier : *le corbeau de l'écu, entre un vol de gueules, l'aile dextre chargée d'une barre*

d'argent et l'aile sénestre chargée d'une bande du même. — Supports : deux griffons de sable, armés et lampassés de gueules. — Devise : Virtus et fidelitas. — Armes particulières concédées en 1695 à Johann, baron de Bierdümpfel : écartelé : au 1 de sinople au lion issant et contourné d'or, tenant une faux d'argent, la pointe tournée vers la dextre ; au 2 d'argent à trois épis de blé d'or en faisceau ; au 3 de sable plein ; au 4 d'or plein.

La famille DE BIERDUMPFEL, naturalisée en France au cours du XIX^e siècle, était originaire de Bavière. M. Villain en a donné un tableau généalogique dans le tome II de la *France Moderne* à la suite de la notice consacrée à la famille de Molière. D'après ce travail, dont on n'a pu vérifier l'exactitude, la famille de Bierdümpfel serait de noblesse ancienne et remonterait par filiation suivie à Henri de Bierdümpfel, marié à noble demoiselle de Giggenbach, dont le fils, noble Louis de Bierdümpfel, marié en 1528 à Johanna de Grosberg, aurait été admis en 1502 dans le corps de la noblesse bavaoise. D'après le même travail, Jean de Bierdümpfel, né au château d'Altenberg en 1669, qui représente le septième degré de la filiation, aurait été créé baron et aurait reçu des armoiries particulières par édit du 12 août 1695 de Maximilien-Emmanuel, grand-électeur de Bavière. Jean-Frédéric-Guillaume de Bierdümpfel, né à Pappenheim en 1811, d'abord officier bavarois, vint se fixer en France en 1844, épousa en 1846 M^{lle} de Molière de Saint-Alban et obtint peu de temps après la grande naturalisation. Il a été père de M^{me} Pansier et de Paul-Gilbert, baron de Bierdümpfel, né en 1850, qui a eu plusieurs filles de deux alliances successives.

BLAY de GAIX (de). Armes : *d'or à un pin de sinople fruité du champ.*

TOME V

BOIXO (de). Armes : *parti* : au 1 d'or à une branche de buis de sinople, mise en pal et surmontée de deux têtes de maure de sable, tortillées d'argent; au 2 d'azur à un lion d'or; coupé fascé d'or et d'azur de six pièces, les fascés d'or chargés de six quintefeuilles de gueules, posées 3, 2, 1.

BONNEFONT de la POMARÈDE (de). Armes : d'or à un écusson de gueules en abîme.

La famille DE BONNEFONT DE LAPOMARÈDE est originaire du pays de Rivière-Verdun, en Gascogne, où elle était honorablement connue dès le XVII^e siècle et où elle possédait la terre de Pradère. M. Villain en a donné une généalogie dans le tome III de la *France Moderne*.

Jean-François Bonnefont, auquel remonte la filiation, se qualifiait sieur de Pradère dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Son fils, Jean-Jacques Bonnefont, avocat au Parlement de Toulouse, décédé en 1725, devint par héritage, en 1708, seigneur d'une partie de la baronnie de Mauvers. Il fut père de Jean-Louis Bonnefont, Sgr de la Pomarède et en partie de la baronnie de Mauvers, né en 1703, capitaine au régiment de Vexin, chevalier de Saint-Louis, maire de Verdun-sur-Garonne, décédé en 1768, et grand-père d'Henri-Lucien Bonnefont de Lapomarède, né en 1758, capitaine au régiment de Vermandois, décédé en 1842. Celui-ci a été le bisaïeul de M. Henri-Robert de Lapomarède, né en 1875, capitaine d'État-major, attaché militaire à l'ambassade de France à Tokio.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la famille Bonnefont de Lapomarède et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Principales alliances : de Ginisty 1750, de Mages 1899.

BONNEFOY (de), en Languedoc.

Il existe de nos jours en Languedoc deux familles nobles du nom de BONNEFOY. On a attribué par erreur à celle de ces familles à laquelle il a été consacré une notice dans le tome V de cet ouvrage un M. de

Bonnefoy, du diocèse de Lavaur, capitaine au régiment de Piémont, qui fut maintenu dans sa noblesse le 27 novembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, un Joseph de Bonnefoy, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castelnaudary, et un Hugues de Bonnefoy, né en 1835 à Auriac (Haute-Garonne), médecin, qui demanda en 1880, pour lui et pour ses enfants, l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE MARIN. Ces trois gentilshommes appartiennent à l'autre famille de Bonnefoy, de la même région, à laquelle va être consacrée la prochaine notice.

BONNEFOY (de), à Auriac. Armes : *de sinople à une foy de carnation tenant une épée en pal d'argent, gardée d'or, soutenant un nuage surmonté d'une couronne royale et accostée de deux mains de carnation montrant la couronne.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : *Spero dum aspiro.*

Cette famille DE BONNEFOY appartient, comme la précédente, à la noblesse du Languedoc. M. Villain en a donné une généalogie dans le tome III de la *France Moderne*. Bernard de Bonnefoy, auquel cet historien fait remonter la filiation, était capitaine d'une des compagnies du régiment de Piémont, inspecteur des fortifications de la ville et citadelle de Metz, quand il fut anobli par lettres de juillet 1613, enregistrées au Parlement de Toulouse le 23 avril 1614, *en raison de ses longs services, de ses notables blessures et de sa valeureuse conduite dans toutes les occasions de guerre.* Son petit-fils, Henri de Bonnefoy, du diocèse de Lavaur, était capitaine au régiment de Piémont quand il fut maintenu dans sa noblesse, le 27 novembre 1669, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Joseph de Bonnefoy, Sgr du Puech et d'Algans, vint se fixer à Auriac (Haute-Garonne) après le mariage qu'il contracta, en 1777, avec Marie du Puy-Montbrun de Saint Amans. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castelnaudary et à celles tenues à Toulouse. Il laissa deux fils, Hippolyte de Bonnefoy, né en 1780, magistrat démissionnaire en 1830, marié à M^{lle} de Maragon, et Marcellin de Bonnefoy, né en 1786, marié en 1817 à M^{lle} de Marin, qui furent les auteurs de deux rameaux actuellement existants. Un des représentants du deuxième rameau, Hugues de Bonnefoy, né en 1830 à Auriac, docteur en médecine, avait vainement demandé en 1880, pour lui et pour ses enfants, l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de Marin à laquelle appartenait sa mère.

La famille de Bonnefoy a fourni de nombreux officiers dont l'un fut tué pendant la guerre de Crimée.

Principales alliances : de Rivals 1705, du Puy-Montbrun 1777, de Malaret 1735, de Chastenet de Puysegur 1909, Auvray 1911, de Marin 1817, de Gouze de Saint-Martin, de Cavailhès 1867, de Séverac 1901, d'Aldéguier 1894, de Saint-Félix de Mauremont, etc.

TOME VI

BOUTAUD (de). Armes : *d'or à un chevron de gueules accompagné en chef de deux tourteaux du même et en pointe d'un trèfle ligé et feuillé de sinople (alias d'un rosier ligé et terrassé de sinople, sommé de trois boutons de rose de gueules); au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent (ce chef est souvent supprimé).* — La famille de Boutaud écartèle souvent ses armes de celles de la famille de Kermorial : *d'azur à un cornet lié d'or, accompagné de trois fleurs de lys de même, 2 et 1.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions contournés*¹.

La famille DE BOUTAUD occupe depuis plusieurs générations un rang distingué à Toulouse. Elle est, paraît-il, originaire du Bas-Poitou. Jean Boutaud, né à Saint-Sulpice-sur-Lèze, avocat en Parlement, décédé en 1765, vint se fixer à Toulouse après le mariage qu'il contracta, le 1^{er} octobre 1720, avec Thérèse de Méric de Mongazin. Son fils, Pierre de Boutaud, officier distingué, marié vers 1770 à Jeanne de Kermorial de Kermorvan, d'une ancienne famille noble de la Bretagne, s'agrégea à la noblesse. Il était chevalier de Saint-Louis et commandant du régiment de Berry quand il prit part aux assemblées que cet ordre tint à Toulouse en 1789. Il laissa deux fils, Jean-Pascal et Raymond de Boutaud, tous deux chevaliers de Saint-Louis, qui ont été les auteurs de deux rameaux actuellement existants. Le premier rameau n'est plus représenté (1911) que par M. Alexandre de Boutaud, né en 1838, consul général de France en retraite, chevalier de la Légion d'honneur. Le second rameau est représenté par M. Georges de Boutaud, inspecteur de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.

Principales alliances : de Méric de Mongazin 1720, Dortet de Ribonnet 1748, de Kermorial, de Thonel d'Orgeix, de Suarez d'Almeyda, etc.

¹ Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Boutaud dans le tome VI de cet ouvrage.

BOUYER de CHAMPVOLANT.

Ancienne famille bourgeoise de Saintonge, originaire de l'île d'Oléron.

N..., veuve de Jean Bouyer, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Marennes) : *d'or à trois trèfles de sinople*. Elle fut vraisemblablement la mère d'un Jacques BOUYER, sieur de CHAMPVOLANT, fils de Jean Bouyer de Champvolant, qui dans les dernières années du xvii^e siècle était substitut du procureur en la sénéchaussée de Marennes et qui épousa à Oléron en 1696 Catherine-Thérèse Desbouiges. Celui-ci fut père de Joseph Bouyer de Champvolant, né en 1704, chirurgien, décédé à Rochefort en 1772, et grand-père de Joseph-Charles Bouyer de Champvolant, né à Rochefort en 1759, médecin des hôpitaux à Marennes, qui fut nommé maire de cette ville en 1808.

La famille Bouyer, ou Bouyer de Champvolant, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

BRUGUÈRE (de). Armes : *de sinople à deux tours d'argent, ouvertes et ajourées d'azur, maçonnées de sable, rangées sur une même ligne.*

BRUYÈRES de CHALABRE (de). Armes : *d'or à un lion de sable, la queue fourchue, nouée et passée en sautoir.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Sola fides sufficit.*

La maison DE BRUYÈRES DE CHALABRE était une des plus considérables de la noblesse du Midi de la France. On trouvera sur elle un volumineux dossier dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. On y trouvera particulièrement le rapport officiel que ce généalogiste envoya le 29 juin 1775 au duc de Duras sur la maison de Bruyères de Chalabre, alors en instance pour obtenir les honneurs de la Cour.

Ce rapport commence en ces termes : « La maison de Bruyères-
« Chalabre a pris son nom de la terre de Bruyères-le-Châtel, située
« dans l'Isle-de-France, près de Chartres, ou Arpajon. A cet avantage,
« qui assure la pureté de son origine, elle joint plusieurs des avan-
« tages qui constituent la noblesse de premier ordre. Elle est connue
« depuis Thomas de Bruyères qui vivait à la fin du xi^e siècle. Il fut du
« nombre des seigneurs qui accompagnèrent le roi Louis VI, dit le
« Gros, aux obsèques de Milon de Montlhéry, faites au prieuré de
« Longpont au commencement du siècle suivant. On trouve ensuite
« Hugues de Bruyères, chevalier, témoin d'une donation faite peu
« après au même monastère, puis Thomas, Sgr de Bruyères, qui
« vivait en 1201 et 1209. La filiation est certaine et bien prouvée
« depuis Goslin qui vivait dans le même temps, c'est-à-dire au com-

« commencement du XIII^e siècle, et qui fit une donation à l'abbaye de Josa-
 « phat, au diocèse de Chartres. Il fut père de Thomas de Bruyères,
 « premier du nom, qui confirma en 1248 la donation ci-dessus en
 « présence de son fils aîné, Jean, qui parvint depuis à la chevalerie
 « et fut seigneur de Bruyères. Il avait épousé, avant 1259, Eustachie
 « de Lévis, sœur de Guy, Sgr de Mirepoix, maréchal de la Foi. On
 « présume que c'est cette alliance qui lui procura des établissements
 « en Languedoc ; du moins il y possédait plusieurs terres, entre
 « autres celles de Puivert, de Roquefer, etc., qui ont passé à ses
 « descendants. Il eut, entre autres enfants : 1^o Thomas, deuxième du
 « nom, dont on va parler ; 2^o Agnès, femme d'Aubert de Hangest.
 « Thomas de Bruyères, deuxième du nom, Sgr de Bruyères, de Pui-
 « vert, etc., servit dans la guerre de Gascogne, en 1296, dans celle de
 « Flandre, en 1302, comme chevalier banneret, et dans l'ost de
 « Bouvines en 1340. Sa femme fut Isabelle de Melun... Il en eut,
 « entre autres enfants : 1^o Thomas, troisième du nom, chevalier, Sgr
 « de Bruyères, de Puivert, en Languedoc, de Cayeu et de Boulincourt,
 « en Picardie, qui servit dans l'ost de Bouvines, en 1340, à la tête
 « d'une compagnie de cinq écuyers et laissa de Béatrix de Barence
 « quatre filles dont l'aînée, Marguerite, porta la terre de Bruyères en
 « dot à Guillaume, Sgr des Bordes, porte-oriflamme de France, dont
 « un fils nommé Jean et mort sans postérité, et la troisième, nommée
 « Alix, fut mariée à Guiraud de Voisins, Sgr d'Arques, et mère de
 « Philippe de Voisins qui devint seigneur de Bruyères après la mort
 « de Jean de Bordes, son cousin ; 2^o Philippe, qui suit ; 3^o Jeanne, qui
 « fut mariée en 1342 à Guy de Clermont, Sgr de Mello, maréchal de
 « France. Philippe de Bruyères, chevalier, fut seigneur de Rivet, de
 « Chalabre et de plusieurs terres par son partage et de Campendu
 « par son mariage avec Marguerite, qui en était héritière, fut cham-
 « bellan du roi Charles VII et gouverneur de Montpellier. Jeanne de
 « Ponthieu, veuve de Charles VI, comte de Vendôme, l'établit gou-
 « verneur de son comté de Castres par lettres du 27 novembre 1371
 « dans lesquelles elle le qualifie son cher et aimé cousin. Il fut fait
 « prisonnier par les ennemis du Roi et soumis à une si forte rançon
 « qu'il fut contraint d'engager ses terres. Il mourut en 1404...»

Jean de Bruyères, baron de Chalabre, fils de Philippe et de Mar-
 guerite de Campendu, épousa en 1434 Béatrix de Mauléon et mourut
 en 1442. Il eut pour fils aîné Roger-Antoine de Bruyères, baron de
 Chalabre, qui continua la lignée.

La Chesnaye des Bois et les auteurs qui l'ont copié ont voulu faire
 de son fils puîné, Jean, l'auteur d'une famille de Bruyères de Saint-
 Michel qui a existé au diocèse de Die, en Dauphiné, et qui, dans la

réalité, fut seulement anoblie par lettres patentes de janvier 1609. Il a été parlé de cette famille de Bruyères de Saint-Michel dans l'article consacré à la famille de la Bruyère.

Jean de Bruyères, baron de Chalabre, fils de Roger-Antoine, fut chambellan du roi Charles VIII et obtint en 1511, par lettres du roi Louis XII, l'exemption de subsides de toute sorte sur sa terre et baronnie de Chalabre. Il avait épousé, le 8 janvier 1489, Cécile de Voisins. Leurs deux fils, François de Bruyères, baron de Chalabre, marié en 1516 à Françoise de Châteauneuf, et Jean-Antoine de Bruyères, marié par contrat du 20 juin 1532 à Marguerite de Vivier, dame de Sarraute, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée jouit d'un vif éclat. Son chef, Jean-Pierre de Bruyères, baron de Chalabre, au diocèse de Mirepoix, gentilhomme de la chambre du Roi, colonel d'un régiment de son nom, marié en 1631 à Gabrielle de Lévis-Léran, fut maintenu dans sa noblesse le 11 janvier 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Il fut le trisaïeul de François-Jean, connu le premier sous le titre de marquis de Bruyères-Chalabre, qui fut admis en 1744 parmi les pages de la Petite-Écurie, de Louis-Henri de Bruyères-Chalabre, évêque de Saint-Pons en 1770, d'Alexandre-Joseph de Bruyères-Chalabre, évêque de Saint-Omer en 1778, et de Louis-Gabriel, comte de Bruyères-Chalabre, chef d'escadre des armées navales. Jean-Louis, marquis de Bruyères-Chalabre, fils de François-Jean, présida en 1789 les assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Limoux ; il fut dans la suite maréchal de camp et député. Il eut un fils, qui fut le dernier représentant mâle de sa branche et qui mourut en 1832 sans avoir été marié, et une fille, héritière du beau château de Chalabre, qui épousa en 1817 le comte de Mauléon et qui mourut en 1872.

La branche cadette fut, au contraire, assez obscure. Elle a été passée sous silence par la Chesnaye des Bois, mais on en trouvera une généalogie dans le tome III de la *France moderne*. Son chef, Marc-Antoine de Bruyères, né au Carla en 1701, prit du service en Lorraine, fut capitaine de la gendarmerie rouge à Lunéville, puis commandant à Saint-Dié et fit reconnaître sa noblesse par arrêt du Conseil aulique rendu à Commercy le 27 août 1737. Il avait épousé, en 1733, Odile Cordier-le-Châtel. Leur fils, Jean-François de Bruyères, né à Raon-l'Étape en 1747, page du roi Stanislas, marié en 1774 à Marie Baudot du Sauvaget, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Dié et mourut à Remiremont en 1832. Jean-Luc de Bruyères, né en 1775, fils du précédent, notaire à Remiremont, fut sous la Restauration maire de cette ville et conseiller général des Vosges. Il mourut en 1857 laissant, outre trois filles, deux fils qui ont été les derniers représen-

tants de leur maison : 1° Antoine-Édouard, juge suppléant, décédé sans alliance en 1863 ; 2° Charles, né en 1821, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Remiremont, décédé sans alliance en 1905. Ce dernier a laissé sa fortune au comte Oger de Mauléon, petit-fils du dernier marquis de Bruyères-Chalabre, à charge pour lui de relever le nom de la famille de Bruyères.

La famille de Bruyères-Chalabre a donné, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, deux chevaliers de Malte en 1585 et 1684, de nombreux officiers, etc.

Principales alliances : de Lévis 1402, 1520, 1573, 1631, de Voisins 1489, de Caraman, de Melun, de Mauléon 1434, 1817, de Narbonne-Fimarçon, de Cailus, de Joyeuse 1529, de Lordat, de Bellissen, d'Orbessan, de Poitiers 1606, de Montlezun, de Dax d'Axat, de Monstron d'Escouloubre, de Comminges 1660, de Ségur 1760, de Martimprey, etc.

TOME VIII

CABRE de ROQUEVAIRE (de). Armes : *de gueules à une chèvre (en provençal cabre) saillante d'argent accompagnée en chef d'une fleur de lys d'or*¹.

La famille DE CABRE DE ROQUEVAIRE, éteinte dans la seconde moitié du XIX^e siècle, appartenait à la noblesse de Provence. Artefeuil en a donné au XVIII^e siècle une généalogie qui a été reproduite par la Chesnaye des Bois. Victor Cabre, auquel ce travail fait remonter la filiation, fit son testament le 18 février 1507. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Jacques et Rolet Cabre, qui furent les auteurs de deux branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse en 1667 par jugement des commissaires du Roi chargés de la recherche des faux nobles en Provence.

La branche cadette s'éteignit au cours du XVIII^e siècle.

Le chef de la branche aînée, Sébastien Cabre, second consul de Marseille en 1558, acquit en 1563 la terre de Roquevaire dont il rendit hommage au roi Charles IX. Ses deux fils, Jean Cabre, Sgr de Saint-Paul, et Louis Cabre, Sgr de Roquevaire, premier consul de Marseille en 1602, marié le 19 mai 1576 à Claire de Sade, furent anoblis par lettres patentes du 5 janvier 1585. L'aîné de ces deux frères, Jean, n'eut qu'un fils, Louis Cabre, Sgr de Saint-Paul, premier consul de Marseille en 1627, qui mourut sans postérité. Le second, Louis, eut un fils, Jean Cabre, Sgr de Roquevaire, qui épousa le 18 juin 1609 Marguerite de Foresta et qui continua la lignée. Son descendant, François-Jean-Baptiste de Cabre, né à Marseille en 1746, fils de Jean-Baptiste de Cabre et d'Anne-Bonne d'Agoult d'Ollières, fut nommé en 1768 conseiller et en 1776 président à mortier au Parlement de Provence. Il épousa successivement M^{lle} le Camus, puis à Aix en 1790 M^{me} Martiny de Saint-Jean, née Massel, et mourut à Lyon en 1799. Il eut de sa seconde union une fille, M^{me} Deydier de Pierrefeu, et deux fils qui furent les derniers représentants mâles de leur famille et dont

¹ Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le baron du Roure.

l'aîné a lui-même laissé deux filles de son mariage, en 1843, avec M^{lle} Jayle.

Principales alliances : de Puget, d'Espagnet, de Castellane 1581, d'Albertas, de Valbelle, de Sade 1576, de Rascas, de Foresta 1609, de Bionneau d'Eyragues, de Glandevès, de Vintimille, d'Agoult, etc.

CACHEDENIER de VASSIMON. Armes : écartelé : au 1 d'or; au 2 de gueules à une étoile d'or; au 3 d'azur; au 4 d'argent à un perroquet de sinople; à la croix de sinople brochant sur le tout.

La famille CACHEDENIER DE VASSIMON appartenait avant la Révolution à la noblesse de Lorraine. On en trouvera une généalogie dans *la Chambre des Comptes du duché de Bar*, manuscrit de C. de Longeaux, publié en 1907 avec de nombreuses annotations par le baron de Dumast.

Abraham Cachedenier, demeurant à Pierrefitte, au bailliage de Bar, fut autorisé le 10 mars 1632, par lettres du duc de Lorraine, à reprendre la noblesse de sa mère, Marguerite Gaynot, fille de Nicolas Gaynot et de noble femme dame Henriette de Combles. Pierre Gaynot, frère de M^{me} Cachedenier, avait lui-même été autorisé, par lettres patentes du Duc du 16 novembre 1597, à reprendre la noblesse de sa mère, Henriette de Combles. Abraham Cachedenier avait épousé en 1603 Claude Thiéryon. Leur fils, Daniel Cachedenier, marié à Bar en 1625 à Marguerite de l'Église, fut reçu en 1630 conseiller maître en la Chambre des Comptes de Bar. Il fut lui-même père de François-Abraham Cachedenier de Vassimon, marié à Bar en 1655 à Jeanne Barbillat, qui lui succéda dans son office en 1653, grand-père de François Cachedenier de Vassimon, marié en 1697 à Marie Humbert, décédé en 1730, qui fut pourvu du même office en 1698 et qui fut plus tard conseiller d'État ordinaire du duc François, et bisaïeul de Benoît Cachedenier de Vassimon, marié en 1726 à Jeanne de Soisy de Lamouillère, décédé à Bar en 1776, qui fut reçu en 1726 conseiller et en 1768 président en ladite Chambre des Comptes de Bar. Antoine-Benoît Cachedenier, fils de ce dernier, né à Bar en 1730, conseiller en la Cour souveraine de Lorraine et de Barrois, marié à Nancy en 1754 à M^{lle} Comeau, mort pendant l'émigration, en 1798, obtint le 9 septembre 1784, par lettres patentes du roi Louis XVI, la réunion de ses seigneuries d'Aulnois et de Vertuzey et leur érection en baronnie sous le nom de Vassimon. Il laissa un fils, François-Benoît Cachedenier, baron de Vassimon, né à Nancy en 1758, conseiller au Parlement de cette ville, marié en 1779 à M^{lle} Trouard de Riolle, qui alla lors de la Révolution se fixer en Bavière et qui y mourut en 1805. La famille Cachedenier s'est éteinte avec Antoine-Louis Cachedenier, baron de

Vassimon, fils du précédent, colonel dans l'armée bavaroise, décédé en 1862, et avec son fils, Karl, baron Cachedenier de Vassimon, né en 1819, capitaine dans l'armée bavaroise, décédé sans alliance.

Étienne-Gabriel Cachedenier de Vassimon, chevalier, principal seigneur du Chenois, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de l'Isle-de-France, s'était fait représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Chaumont-en-Bassigny.

La famille Cachedenier avait fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : Symon de la Treische, de Vallerot, de Baudel 1783, de Comeau 1754, de Mahuet 1823, Gérard d'Hannoncelles 1797, Trouard de Riolle 1769, de Poellnitz, etc.

CACHIARDI (aliàs **CACCIARDI**, ou **CACHIARDY**) de **MONTFLEURY**.

Armes : *coupé : au 1 d'azur à trois étoiles mal ordonnées ; au 2 bandé d'or et d'azur.* — Devise : *Assiduo labore.*

La famille CACHIARDI, ou CACCIARDI, a eu pour berceau la petite ville de Breil, dans le comté de Nice, où elle est fort anciennement connue et où elle est demeurée possessionnée jusqu'à nos jours. M. J. de Orestis lui a consacré une notice dans le tome XI de *Nice Historique* (année 1909).

Elle était représentée au xvi^e siècle par deux frères, Jean-Baptiste et Jean-Augustin Cachiardi, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée, aujourd'hui éteinte, adopta l'orthographe Cacciardi. Un de ses représentants, François Cacciardi, célèbre avocat niçois, premier consul de Nice en 1740, épousa en 1735 Marie-Anne de Barçilon, fille de Claude de Barçilon, Sgr de Courmes et de Roquefort, demeurant à Saint-Paul, en Provence, et de Lucrece de Grasse et héritière du fief de Roquefort. François Cacciardi fut investi de ce fief le 30 juin 1751 par un arrêt de la Chambre des Comptes de Provence qu'il fit enregistrer le 19 décembre 1753 par la Chambre des Comptes de Piémont. Il laissa une fille, M^{me} de Orestis, et un fils, Louis, officier au service du roi de France, qui moururent l'un et l'autre sans postérité. Un cousin des précédents, Émile-Antoine Cacciardi, premier consul de Nice en 1817, chevalier des Saints-Maurice et Lazare, fut créé baron de Berre par lettres patentes du roi de Sardaigne du 20 janvier 1826 ; sa descendance est également éteinte.

L'auteur de la seconde branche, Jean-Augustin Cachiardi, épousa Périnette Cottalorda. Sa descendance produisit des officiers de grand mérite et fut anoblie par lettres du 23 mai 1687. Jean Cachiardi, officier de marine, obtint, par lettres patentes du roi de Sardaigne du 7 mai 1784, l'érection en fief, sous la dénomination de Montfleury et

avec titre de baronnie, de la propriété d'Airale qu'il possédait près de Chieri ; il fut investi de ladite baronnie de Montfleury le 4 janvier 1785. Il prit part en 1793 aux opérations contre Toulon en qualité de commandant de la frégate *SanVittorio* et mourut sans héritiers directs. Son neveu, Jérôme Cachiardi, longtemps syndic de Riva de Chieri, fut autorisé, par lettres patentes du 16 août 1825, à relever le titre de baron de Montfleury, puis, par nouvelles lettres du 28 février 1832, à transmettre ce titre à son cousin, Jean Cachiardi. Le baron Pierre-Augustin Cachiardi de Montfleury, né en 1839, a été longtemps maire de Breil et conseiller général des Alpes-Maritimes. Il est décédé en 1886 laissant deux fils.

CAGNOLI de SAINTE-AGNÈS. Armes : *échiqueté d'argent et de gueules, au chef d'or chargé d'une aigle de sable, couronnée et membrée de gueules.* — Cimier : *une nymphe issant de trois figures au naturel, dont une tarée et deux posées en profil, tenant dans la dextre un miroir d'or à l'antique et dans la sénestre un compas d'argent.* — Devise : *Major prudentia fato.*

La famille CAGNOLI appartient à la noblesse de l'ancien comté de Nice.

Un de ses représentants, Honoré-François Cagnoli, premier commis à la direction de l'artillerie, des fabriques et forts, fut investi du fief de Massoins, avec titre de comte, par lettres patentes du 11 janvier 1723 ; il mourut sans postérité et son titre s'éteignit avec lui.

Jean-Joseph Cagnoli, issu de la même famille, épousa Anne-Marie-Thérèse Auda de Sainte-Agnès ; celle-ci recueillit le fief de Sainte-Agnès par héritage de son frère, Jean-Antoine Auda, comte de Saint-Agnès, décédé sans postérité en 1783. M. et M^{me} Cagnoli obtinrent du roi de Sardaigne le 31 janvier 1784 des lettres patentes qui les investissaient du fief de Sainte-Agnès et du titre de comte attaché à ce fief. Leur descendance est représentée de nos jours par deux branches dont l'aînée est demeurée italienne. Le chef de la seconde branche, Joseph-Sylvio Cagnoli, docteur en médecine, est actuellement (1911) maire de Saint-Martin-Vésubie (Alpes-Maritimes).

CAPITAIN de CLAGY.

Un membre de cette famille exerçait sous Louis XVI la charge anoblissante de trésorier de France au bureau des finances de Soissons. Il eut pour successeur en 1780, ou 1781, M. de la Tournelle.

CAPPOT, ou CAPOT, (de) et CAPPOT, ou CAPOT, DUROI, de FEUILHIDE et de BARASTIN.

Un membre de cette famille, André CAPPOT, vint au commencement du XVIII^e siècle se fixer en Roussillon, fut inscrit en 1727 au nombre des bourgeois de matricule de la ville de Perpignan qui jouissaient des privilèges de la noblesse, fut nommé en 1734 membre du Conseil souverain de la province et mourut en 1766. Son fils, Jean-Sébastien de Cappot, né en 1718, avocat général au Conseil souverain de Roussillon en 1743, fut nommé en 1766 conseiller audit Conseil en remplacement de son père décédé ; il était encore en charge quand éclata la Révolution. L'*Armorial du Roussillon* de Salsas attribue à cette branche de la famille Cappot les armes suivantes : *d'argent à une barre d'azur chargée de trois étoiles d'or et accompagnée de quatre oiseaux essorés de gueules, deux en chef et deux en pointe.*

CARRÈRE de MAYNARD de SÉGOUFIELLE (de). Armes de la famille de Maynard de Ségoufielle : *écartelé : au 1 d'azur à deux poissons d'argent nageant l'un sur l'autre, qui est de Lestang ; au 2 de gueules à trois pommes de pin d'or, 2 et 1, les queues en haut, qui est de Pins ; au chef cousu de gueules chargé d'une croix d'argent ; au 3 de sable à un mont isolé de plusieurs pics d'or, qui est de Juillé, au 4 d'or à une fasce de gueules accompagnée de trois trèfles de sinople, qui est de Guillon ; sur le tout d'azur semé de feux follets d'argent, au sénestrochère (aliàs au dextrochère) de carnation (aliàs d'argent) brochante. — Couronne : de Marquis. — Supports : deux sauvages, massue basse. — Devise : Honor, non furor armat.*

La famille CARRÈRE est originaire de Mont-de-Marsan, dans les Landes, où au XVIII^e siècle elle occupait un rang honorable dans la bourgeoisie. M. Villain en donne la filiation, dans le tome III de la *France Moderne*, depuis Vidian de Carrère, né à Mont-de-Marsan, dont le fils, Jean-Paul Carrère, épousa Jeanne Larroque par contrat passé le 11 juin 1781 devant notaire à Toulouse. Vidian Carrère, fils des précédents, né à Saint-Élix en 1783, décédé au même lieu en 1856, épousa le 14 vendémiaire an XI Marie-Jeanne de Maynard de Ségoufielle. Il fut père de François Carrère, né en 1808 à Saint-Élix, près de Muret, marié à M^{lle} Cornac, décédé en 1891, et grand-père de Laurent-Vidian Carrère, né à Toulouse en 1847, marié en 1882 à M^{lle} Hamelin, qui demandèrent simultanément le 8 mai 1872 et obtinrent par décret du 7 mars 1874 l'autorisation de joindre à leur nom celui de la famille de Maynard de Ségoufielle à laquelle appartenait leur mère et aïeule. MM. Carrère se sont crus en droit de relever aussi le titre de baron sous lequel était connu le chef de cette famille.

Principales alliances : de Boussac, de Maynard de Ségoufielle, Hamelin, etc.

La famille DE MAYNARD DE SÉGOUFIELLE était originaire du Rouergue. M. Villain mentionne un Jean Maynard qui fut consul de Rodez de 1439 à 1442. Il fait remonter la filiation à un Jean de Maynard, Sgr de Lole, habitant de Rodez, qui mourut en 1591. Le petit-fils de celui-ci, François Maynard, né à Rodez en 1611, fut reçu en 1654 conseiller au Parlement de Toulouse et fut anobli par ses fonctions. Il prit le premier le titre de baron de Ségoufielle qui fut depuis lors conservé par le chef de la famille. Il avait épousé en 1654 Honorée de Maynard de Lestang, d'une famille différente de la sienne, originaire des confins du Bas-Limousin et du Quercy, dont il sera parlé plus bas. Il fut père de Christophe de Maynard, baron de Ségoufielle, décédé sans postérité en 1696, qui fut reçu en 1676 conseiller au Parlement de Toulouse, et de Joseph-Thomas de Maynard, baron de Ségoufielle, né en 1660, trésorier général de France en la généralité de Toulouse. Christophe de Maynard, baron de Ségoufielle, né en 1693, fils du précédent, lui succéda en 1730 dans sa charge de trésorier de France et fut maintenu dans sa noblesse le 28 mai 1736 par arrêt du Parlement de Pau. Il laissa deux fils : 1^o Tristan-Louis de Maynard, baron de Ségoufielle, né en 1732, marié en 1773 à M^{lle} Savary, dont la descendance masculine s'est éteinte en 1882; 2^o Michel-Xavier de Maynard, né en 1742, qui fut père de M^{me} Carrère. Plusieurs représentants de la famille de Maynard prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

A la même souche paraît se rattacher une famille de Maynard, encore existante, dont l'auteur, Jean-Baptiste Maynard, né en 1710, avocat, professeur de médecine, fut anobli en 1771 par le capitoulat de Toulouse.

La famille de Maynard de Lestang, qui se fonda au xvii^e siècle dans la famille de Maynard de Ségoufielle, était originaire de Saint-Sirié, sur les confins du Quercy et du Bas-Limousin. Elle était distincte d'une famille de Meynard (voyez ce nom) qui appartient encore de nos jours à la noblesse de cette région. M. de la Roque, dans son *Armorial de Languedoc*, la fait descendre d'un François Maynard, conseiller au présidial du Bas-Limousin, qui épousa, vers 1590, Jeanne Guillon, dite de l'Estang. Celle-ci avait deux frères dont l'un, Christophe de Lestang, décédé en 1621, fut évêque de Lodève et d'Aleth, puis évêque de Carcassonne, et dont l'autre, François de l'Estang, décédé sans postérité en 1617, d'abord président et lieutenant général au présidial de Brives, puis intendant de justice dans l'armée du duc de Mayenne, fut nommé en 1695 président à mortier au Parlement de Toulouse, premier président de la Chambre de l'Édit

établie à Castres. Christophe Maynard, fils de François et de Jeanne Guillon, dite de l'Estang, joignit à son nom celui de la famille de sa mère et fut connu sous le nom de Maynard de l'Estang. Il épousa en 1626 Marguerite de Pins, d'une des plus illustres familles nobles de la région, fut nommé l'année suivante conseiller au Parlement de Toulouse et mourut en 1668 à l'âge de 76 ans. Il laissa, entre autres enfants, une fille mariée en 1654 à François Maynard, baron de Ségoufielle, et un fils, Jean-Baptiste de Maynard de l'Estang, conseiller au Parlement de Toulouse, dont le fils Daniel-Joseph, également conseiller au Parlement de Toulouse, mourut sans postérité en 1700. Dans la *France Moderne*, M. Villain attribue une autre origine à la famille de Maynard de Lestang. D'après lui, Christophe Maynard de l'Estang, marié en 1626 à Marguerite de Pins, aurait été fils de Jehan de Maynard, conseiller au Parlement de Toulouse, et de Bourguine de Chaubet, neveu de François Maynard, né à Toulouse en 1582, poète distingué, un des fondateurs de l'Académie française, et petit-fils de Géraud Maynard, juge ordinaire de Saint-Céré, juge sénéchal de la vicomté de Turenne, conseiller au Parlement de Toulouse, décédé en 1610.

CASTET de BIROS, de LONGA, de MIRAMONT, de MÉRAS et de la BOULBÈNE (de). Armes : *de gueules à un château à trois tours d'argent maçonné, ouvert et ajouré de sable ; au chef d'or chargé de deux cornilles affrontées de sable, becquées et membrées de gueules.* — Supports : *deux griffons couronnés.* — Cimier : *une tour avec son pavillon blanc portant une croix de gueules et issante d'une couronne de Marquis.*

La famille DE CASTET, dont le dernier rejeton mâle est décédé en 1907, appartenait à la noblesse du pays de Foix. On en trouvera des généalogies dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, dans la *France moderne* de M. Villain (tome III) et dans les *Archives de la noblesse* de Lainé (tome I).

Elle peut avoir eu pour auteur un Raymond Castet que l'on trouve avoir été anobli en 1353. Guillaume-Bernard de Castet figure dans une montre des gens d'armes du comté de Foix passée à Mont-de-Marsan en 1339.

Les travaux mentionnés plus haut, d'accord avec les preuves de noblesse faites par Joseph de Castet de la Boulbène pour être admis parmi les pages du roi Louis XV, font remonter la filiation à Raymond de Castet, Sgr de la Vallée de Biros, de Miramont et d'autres domaines au comté de Foix, décédé en 1500, qui avait épousé Henriette de Comminges, fille du seigneur de Péguilhan. Vital de Castet, fils de Raymond et seigneur des mêmes domaines, fit son testament le 17 septembre 1538 devant notaire à Damazan. Il laissa deux fils, Raymond, Sgr de Biros, marié le 17 juin 1557 à Catherine de Roquemau-rel, et Azémar, Sgr de Miramont, de Castillon, etc., marié à Jeanne de Marsolier, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné de ces deux frères, Raymond de Castet, Sgr de Biros, laissa lui-même deux fils, Jean, Sgr de Biros, marié à Jeanne de Jaubert, et

* Croyant cette famille éteinte dans la première moitié du XIX^e siècle, on s'était contenté d'en dire quelques mots à la suite de la notice consacrée, dans le tome II de cet ouvrage, à la famille Azéma qui en a relevé le nom.

Pierre, habitant d'Alas, qui furent les auteurs de deux rameaux. Le premier rameau, dit des seigneurs de Biros, fut maintenu dans sa noblesse le 26 décembre 1715, sur preuves remontant à 1500, par jugement de Laugeois, intendant de Montauban ; il paraît avoir eu pour dernier représentant Joseph de Castet de Biros, baptisé en 1744, qui vivait encore en 1826. Le second rameau, dit des seigneurs de Longa, s'est éteint en la personne de Charles-Magloire de Castet-Longa, né en 1826, décédé en 1866, dont la fille unique a épousé en 1885 M. Caralp, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, et avec ses cousins, Bertrand-François de Castet, né le 14 frimaire an VIII, curé d'Angomer, décédé en 1891, Lizier-Anselme de Castet, né le 20 pluviôse an XIII, dont le fils, Damien, n'a pas laissé de postérité, et Jean-Achille de Castet, né en 1810, professeur au lycée de Tarbes.

L'auteur de la seconde branche, Azémar de Castet, Sgr de Miramont et de Castillon, fit son testament le 12 mai 1550. Son fils, Claude de Castet, Sgr de Miramont, commandant du château de Camarade en 1576, épousa en 1574 Hélène de Soulès de Sieuras ; il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Pierre, Sgr de Miramont, dont la descendance fut maintenue dans sa noblesse le 25 juin 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, et s'éteignit vers l'époque de la Révolution ; 2° Jean de Castet, Sgr de Méras, qui épousa Suzanne de Lévis, fille du seigneur de Lérans. Deux des fils de celui-ci, Jean-Paul de Castet, Sgr de Méras, marié en 1666 à Isabeau de Comminges de Sieuras, et Pierre de Castet, Sgr de la Boulbène, marié en 1641 à Catherine de Cazals, furent les auteurs de deux rameaux. Les représentants de ces deux rameaux furent maintenus dans leur noblesse le 12 juillet 1698 par jugement de le Pellelier, intendant de Montauban. Le premier rameau s'est éteint en la personne de M. Jean-François de Castet-Méras, né en 1814, qui est décédé à Toulouse en 1907 laissant une fille unique mariée en 1863 à M. de Micas. Un représentant du second rameau, Joseph de Castet de la Boulbène, fit en 1746 des preuves de noblesse pour être admis parmi les pages du Roi ; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du comté de Comminges à cause du fief d'Ox qu'il tenait de sa femme, Marie de Lézat. Il laissa trois fils qui servirent avec distinction à l'armée des Princes. L'aîné de ces fils, Jacques-Honoré de Castet de la Boulbène, né à Rieux en 1768, fut le dernier représentant mâle de son rameau. Il mourut en 1851 survivant à ses trois fils et ne laissant que deux filles mariées l'une en 1825 à M. de Fauré de Massebrac, l'autre en 1842 à M. Azéma. Le fils de celle-ci, Jacques-Arthur Azéma, né en 1843, a été autorisé par décret du 31 octobre 1875 à joindre à son nom celui de la famille de Castet de la Boulbène.

Il a existé une troisième branche de la famille de Castet, celle des seigneurs de Vareilhes, en Couserans, dont le point de jonction avec la souche est mal connu. Jean de Castet, Sgr de Vareilhes, né en 1644, que l'on croit avoir été le dernier représentant de cette branche, fut maintenu dans sa noblesse le 12 septembre 1699 par jugement de le Pelletier, intendant de Montauban, après avoir justifié sa descendance de noble Jean de Castet, habitant de la ville de Castilhon, dont le fils, autre Jean de Castet, épousa le 7 janvier 1547 Domenge de Méritens.

La famille de Castet a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : de Comminges, de Méritens, de Roquemaurel 1557, du Pac 1601, 1604, de Castéras 1642, de Granier, d'Amboix 1634, de Falentin 1626, 1673, de Lévis-Léran, Dijols, de Cazeneuve 1784, de Fauré-Massebrac 1825, de Saint-Jean 1583, de Bazon 1643, etc.

Il a existé dans la même région une famille de Castet de Saint-Martin qui portait pour armes : *d'azur à une tour d'argent, maçonnée de sable, flottante sur trois ondes d'argent*. Les représentants de cette famille furent maintenus dans leur noblesse le 7 septembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, et le 6 septembre 1698 par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban.

CHABANNES (de).

Dans la notice consacrée à la maison de CHABANNES on a dit que Jean-Charles de Chabannes, marquis de Curton, décédé en 1655, avait eu un fils naturel, Charles de Chabannes, sieur de Sauvat, que ce bâtard avait été légitimé et anobli par lettres patentes enregistrées en 1653 et que sa veuve, Claude Rivet, et ses enfants mineurs avaient été condamnés comme usurpateurs le 21 janvier 1667 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. La descendance de Charles de Chabannes, sieur de Sauvat, demeurée non noble, se perpétua honorablement jusqu'au milieu du XIX^e siècle. On trouvera son histoire dans une brochure du docteur de Ribier parue en 1910 : *Une branche bâtarde de la maison de Chabannes. Les Chabannes-Sauvat*. Jean-François de Chabannes-Sauvat, né en 1752, décédé en 1823, fut longtemps membre du conseil d'arrondissement de Mauriac : il n'eut qu'une fille, M^{me} d'Anglars de la Garde, décédée avant lui, en 1818. La famille de Chabannes-Sauvat s'est éteinte avec son neveu, Noël-Joseph, né en 1790, marié en 1813 à M^{lle} de Murat, adjoint au maire de Riom en 1837, décédé en 1856, qui laissa une fille unique mariée en 1839 à M. Audebal.

CHACATON (de). Armes : *d'argent à trois branches de laurier de sinople, posées en pal, et une étoile de gueules en chef.*

La famille DE CHACATON occupait dès la fin du xvi^e siècle un rang distingué dans l'ancienne châtellenie de Murat, en Bourbonnais ¹.

Noble Pierre Chacaton, auquel remonte la filiation suivie, figure dans plusieurs actes avec la qualification d'écuyer. Il épousa vers 1625 Charlotte Cadier, héritière du fief de la Grange, en la paroisse d'Avernes, et issue d'une famille très ancienne dont le chef est aujourd'hui connu sous le titre de vicomte de Veauce. Noble Philibert Chacaton, Sgr de Verlobier, de la Grange-Chacaton, etc., fils des précédents, fut lieutenant civil et criminel en l'élection de Montluçon et capitaine et châtelain de robe courte de la châtellenie royale de Murat. Il épousa vers 1660 Claude Aumaistre, dame de la Garde, et en eut deux fils : 1^o Daniel Chacaton, conseiller du Roi, lieutenant général en la châtellenie de Murat, marié en 1693 à Françoise Michelon, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et dont la descendance, demeurée non noble, s'est éteinte en la personne de Jean-Benoît Chacaton de Verlobier, juge de paix, décédé en 1838 ; 2^o Pierre Chacaton, sieur de la Garde et des Bouis, né en 1669, président au grenier à sel et en l'élection de Montluçon, qui épousa à Moulins en 1702 Catherine Cantat et qui continua la descendance. Claude de Chacaton, fils de ce dernier, d'abord président au grenier à sel de Montluçon, acquit en 1750 la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Riom qu'il céda en 1762 à son gendre, Pierre-Gilbert Arnaud. Il fut père de Nicolas de Chacaton, Sgr de la Chapelle, marié en 1768 à Laurence de Saulzay, qui fut lui-même président trésorier de France au bureau des finances de Riom, grand-père de Jean-Baptiste de Chacaton, né à Montluçon en 1773, qui fut autorisé le 2 novembre 1826, par jugement du tribunal civil de Moulins, à faire rétablir dans ses actes de l'état civil la particule DE, supprimée pendant la période révolutionnaire, et bisaïeul de Jean-Henri de Chacaton, né en 1813 à Chézy (Allier), peintre distingué, marié en 1860 à M^{lle} de Revanger, décédé en 1886, qui a laissé deux fils.

Principales alliances : Cadier (de Veauce), de Fradel 1644, 1799, Aumaistre, Auroux, de Revanger 1860, Aubert, Perrot (de Chézelles) 1686, etc.

¹ Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Ph. Tiersonnier. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Chacaton dans le tome IX de cet ouvrage.

CHALLAYE (de).

Pierre DE CHALLAYE, conseiller au Parlement de Dombes en 1760, ne laissa que cinq filles de son mariage avec M^{lle} Chappuis de la Goutte, décédée à Montbrison en 1810. C'est vraisemblablement à une branche collatérale demeurée non noble qu'appartenait M. de Challaye qui fut consul de France à Erzeroum sous Napoléon III. La famille de Challaye comptait encore en mars 1909 un représentant connu sous le titre de comte ¹.

CHALLET (ou CHELLET) de KERDRÉAN (de).

Armand DE CHALLET, sieur de Morais, fut maintenu dans sa noblesse le 20 juillet 1668 par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans. Il laissa deux fils, Charles de Challet, sieur de Marais, baptisé en 1662 à Viabon, au diocèse de Chartres, et Henri de Challet, sieur du Bellay, qui furent simultanément maintenus dans leur noblesse, le 28 août 1715, par jugement de Quentin de Richebourg, intendant de Poitiers. Le plus jeune de ces deux frères, Henri, avait déjà été maintenu dans sa noblesse, le 30 avril 1705, par jugement de Bégon, intendant de la Rochelle ².

¹ D'après le billet de faire-part du décès du marquis d'Aoust, aimablement communiqué par M. le vicomte de Hennezel d'Ormois.

² *Société des archives historiques du Poitou*, tome XXII. — *Maintenues de noblesse de la généralité de Poitiers (1715-1718)*, page 124.



Table des familles dont les notices ont été ajoutées et de celles dont les notices primitives ont été augmentées ou modifiées dans les Additions et corrections des dix premiers volumes.

	Tomes.
Abbadie de Gobertière (d')	II et V
Abbadie de Nodrest (d')	II et III
Abbadie de Barrau (d')	III
Abbadie de Cantillac (d')	IX
Abraham du Bois, ou du Boisgobbey	II
Abrial et Abrial d'Issas	IX
Abrigeon (d')	IX
Absolut de la Gastine	VIII
Accarias de Sérionne	X
Adam de Montclar et de la Soujeolle.	II
Adeler (d')	V
Adelsward (d')	VIII
Aguerre (d')	IV
Airolles, ou Airolles (d')	VIII
Alarose de la Charnaye	III
Alayer de Costemore (d')	VIII
Albert des Essarts (d')	IV
Albiat (d')	VII
Albignac (d')	IX
Alexandre de Rouzat	VII
Allard (d'), en Dauphiné.	IX
Allard de Gaillon	V
Allotte de la Fuye.	V
Alric (d')	VIII
Alziari de Malausséna et de Roquefort.	II
Amat de Montagnac.	VII
Amarzit de Sahuguet d'Espagnac (d')	II
Ambert	VIII
Amelin de Rochemorin	III
Amerval (d')	VI
Amidieu du Clos	IX
Andras de Marcy	IX
André (d')	VIII
André du Homme de Sainte-Croix	VI
Angerville d'Auvrecher (d')	VIII
Anglade (d')	II
Angosse (d')	VII
Angot des Rotours	VII
Anneix de Souvenel	III
Ansan d'Égremont (d')	II et III
Anselme (d')	VIII
Anterroches (d')	VII

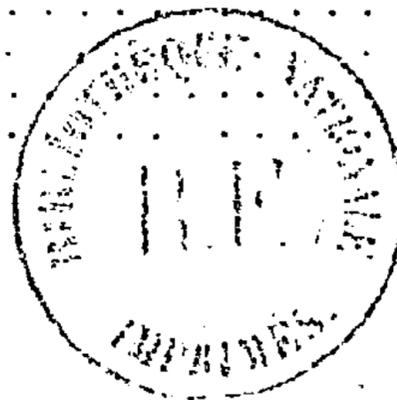
	Tomes.
Anthès de Heckeren (d')	VIII
Antin (d')	II
Aon de Hontaux (d')	II
Aoust de Rouvèze.	VIII
Apat (d')	V
Apvrioux de la Balme (d')	V
Arbonneau (d')	VII
Arcambal-Piscatory	IV
Arcangues (d')	IX
Arcussia (d')	VIII
Arexy (d')	X
Argent de Deux-Fontaines (d')	X
Arguesse (d')	VIII
Arhets (d')	IV
Arjuzon (d')	VI
Arlanges (d')	V
Armailhacq (d')	X
Armand de Chateauvieux (d')	I
Armendaritz d'Arberatz (d')	VI
Arnal du Curel	VII
Arnaud de Chateauneuf.	X
Arnaud de Saint-Sauveur	I et II
Arnault.	III
Arnoux de Corgeat	V
Arquier (d'), au Pays Basque	IV
Arquier (d'), en Provence	VII
Arrac de Gan (d')	IV
Arraing (d')	IV
Arras (d')	VIII
Arroquain (d')	III
Arthaud de Viry	X
Arthenay (d')	III et IV
Artigues d'Ossaux (d')	VIII
Ary de Sénarpont (d')	II
Asnières de la Chataigneraie (d')	VII
Asselin d'Esparts, de Villequier et de Crèvecœur.	X
Assier (d')	VI
Astruc de Saint-Germain	V
Astugue de Buzon (d')	VIII et IX
Aubelin de Villers	III
Aubert d'Hénouville d'Aunay	II
Aubert de la Faige	IV
Aubin de Jaurias.	II
Auboyneau	III
Aubryot de la Palme	V
Aubusson de la Feuillade (d')	IV
Audibert de Lussan (d')	VII
Audinet de Pieuchon	II
Auger (d')	III
Aulneau de la Touche.	VIII
Aurel (d')	IX
Auzanet.	V
Avène de Fontaine (d')	VIII
Aveneau de la Grancière	VII
Avril, ou Apvril, (d')	III
Ayettes de Clerval (des)	V
Aymar d'Alby de Chateurenard (d')	VII

	Tomes.
Baconnière de Salvete	VI
Badin de Montjoie et d'Hurtebise	III
Baglion de la Dufferie (de)	IX
Baillencourt-Courcol (de)	III
Balme du Garay (de la)	IX
Banizette (de)	VI
Bar (de)	III
Baragne de Gardouch de Bélesta (de)	II
Baraguey d'Hilliers	IX
Barail (du)	II
Barasc (de)	VIII
Barbey d'Aurevilly	III
Bard de Coutances	V
Barère	VII
Barescut (de)	X
Baret de Limé (du)	III
Barolet de Puligny (de)	II
Barral d'Arènes (de)	VIII
Barre de Davéjan (de)	VIII
Barre de Nanteuil (de la)	IX
Barrême-Montravail (de)	III et VII
Barret de Nazaris	III
Barrial du Breuil	IX
Barrière (de la)	III
Barrin de la Gallisonnière (de)	III
Barthe de Mandegoury	VII
Barthelats (de)	X
Barthez de Marmorières, de la Pérouse et de Montfort	VIII
Bartouilh de Taillac	III
Bary (de)	VIII
Basset de Chateaubourg et de la Pape	VI
Bassompierre (de)	III
Bastard de Bœcklin de Bœcklinsau	IV
Bastide (de la)	III et IX
Batie (de la)	IX
Baudon de Mony et de Mony-Colchen	VI et VII
Baume-Pluvinel (de la)	VII
Bauny de Récy	VII
Bauve d'Arifat (de la)	IV
Baylin de Monbel	VII
Bazin de Gribeauval	V
Beauclair de la Grillière (de)	IV
Beaucorps (de)	IV
Beudet de Morlet	IX
Beaufort d'Epothémont (de)	VI
Beaufort de Gellenoncourt (de)	VIII
Beaulaincourt-Marles (de)	V
Beaulieu (de)	V
Beaune	V
Beupoil de Saint-Aulaire (de)	IV
Beauvisage de Guny et de Seuil (de)	X
Becci	VIII
Bécheau	III
Béchevet (de)	VIII
Becquet de Mégille	IV
Bédât-Carrère	VIII
Begnard de la Plante	VII

	Tomes.
Bellier du Charmeil	IX
Belot de Terralbe (de)	VIII
Bellet de Tavernost et de Saint-Trivier	VI
Belloc de Chamborant (de) et Belloc (de)	X
Bellomayre (de)	X
Benet de Montcarville	VII
Benoit et Benoit d'Entrevaux	IX
Benoit du Rey	IX
Bérard et Bérard-Bonnière	VIII
Béraudière (de la)	VIII
Berger de Nomazy	IX
Berlier de Vauplane	VII
Bermondi	X
Bermont, ou Bermond, (de)	VI
Bermont de Moustier (de)	V
Bernard d'Attanoux	V
Bernard de Calonne	V
Bernard de la Fortelle	V
Bernard de Montessus de Rully	IV
Bernard-Pelletier de Montmarie	VIII
Bernard de Saget (du)	X
Bertaud de Chazaux	V
Bertaud d'Hanaches	V
Berthelin	X
Berthier-Bizy (de)	IX
Berthou (de)	VI
Bertin de Saint-Martin et de Chalup (de)	V
Besongnard de la Plante	VII
Besser	V
Besset (du)	IX
Besson de la Rochette	IX
Beynac (de)	VI
Bidault de Glatigné	VII
Bierdumpfel (de)	X
Bigne de Villeneuve (de la)	V
Bigot de Prémeneu	V
Biliotti (de)	VIII
Billaut (de)	VI
Bigot de Goldin	V
Binsse de Saint-Victor	VI
Bisquey d'Arraing	IV
Blachier et Blachier du Rouchet, du Rouchet de Chazotte et du Rouchet de Chazotte de Clavières	IX
Blanc de Salètes (de) et Blanc de l'Huveaume	VII
Blanchet de la Sablière	VI
Blanchetti (de)	VIII
Blanc de Molines	IX
Blay de Gaix (de)	X
Blay de Malherbe	VIII
Blois (de)	VII
Blouin du Bouchet	VII
Bobierre de Vallière	VI
Boersch de Malroy	VI
Boessière-Lennuic et Thiennes (de la)	VIII
Boessière-Chambors (de la)	V
Boinvilliers (Forestier-)	V
Boisberthelot (du)	VI

	Tomes.
Boislecomte (de)	VIII
Boissière (de la)	IX
Boissonnade de Fontarabie	VII
Boivin-Champeaux	VI
Boixo (de)	X
Bonadona (de)	VII
Bonand (de)	IX
Bonfils (de)	VI
Bonnard de Brosse de la Barge	VI
Bonnard du Hanlay	VI
Bonnefont de la Pomarède (de)	X
Bonnefoy (de), en Languedoc	X
Bonnefoy (de), à Auriac	X
Bonnier de Layens et Bonnier	VII
Bonnier d'Alco	VIII
Bonniol du Trémont (de)	VII
Bonniot des Essarts	V
Bontemps-Dubarry	VI
Bordère (de la)	VIII
Bosquiel de Bondues (du)	VIII
Bouays de la Bégassière (du)	IX
Boucher de Gironcourt	VI
Boucherie (de la)	VI
Bouffier-Césarges (de)	IX
Bougy (de)	VII
Bouquet des Chaux, de Linières, de la Grye, d'Espagny	VII
Bourbonne (de)	VIII
Bourdieu (du)	VIII
Bourbon du Vatry et du Saussay	VI
Bourg-Bailly-Blanchard (du)	VIII
Bourg de Bozas (du)	VII
Bourgeois de Boynes	VIII et IX
Bourgeois	VIII
Bourgoing (de)	VIII
Bourlet de Saint-Aubin (de)	IX
Boursetty (de)	VII
Boutaud (de)	X
Boutevilain de Grandpré	VII
Boutiny (de)	VII
Bouvet (de)	VIII
Bouthillier-Chavigny (de)	IX
Bouvier d'Acher	IX
Bouyer de Champvolant	X
Boyer de Rébeval et Boyer	VIII
Brandouin de Balaguiet de Beaufort d'Hautpoul et de Miramont du Puget	VIII
Braquilanges (de)	VII
Brayer	VII
Breiten-Landenberg (de)	IX
Brenier et Brenier de Montmorand	VIII
Briançon, ou Brianson, (de)	VIII
Briet de Rainvilliers	IX
Bridieu (de)	VIII
Brion (de), anciennement Coste de Brion	IX
Briquet (de), ou Briquet	VIII
Brondeau de la Barre et d'Urtières (de)	VIII
Brossard de Corbigny	VIII
Brousse de Veyrazet (de la)	VIII

	Tomes.
Brugière (de)	IX
Bruguère (de).	X
Brunel de Moze.	IX
Bruyères de Chalabre (de).	X
Buc (du)	VIII
Buissy (de)	VIII
Bure de Labenne et d'Orx.	VIII
Buxeuil de Roujoux (de).	IX
Cabre de Roquevaire (de).	X
Cachedenier de Vassimon.	X
Cachiardi (alias Cacciardi, ou Cachiardy,) de Montfleury	X
Cagnoli de Sainte-Agnès	X
Caieu (de)	IX
Cailus (de)	IX
Caignart de Saulcy et de Mailly.	IX
Cais de Pierlas	IX
Calvimont (de)	IX
Cambefort (de)	IX
Campou (de)	IX
Capitain de Clacy.	X
Capot, ou Cappot, (de) et Cappot, ou Capot, Duroi, de Feuilhide et de Barastin.	X
Carayon-Talpayrac et Carayon-la-Tour (de)	IX
Carnot	IX
Carrère de Loubère (de)	IX
Carrère (de), en Bigorre	IX
Carrère de Maynard de Ségouffelle (de).	X
Castelbajac (de).	IX
Castet de Biros, de Longa, de Miramont, de Méras et de la Boulbène (de)	X
Caubert et Caubert de Cléry	IX
Chabanassy de Marnas	IX
Chabannes (de).	X
Chacaton (de)	X
Champion de Nansouty et Champion	IX



ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r
